TABLEAU

DES

INSTITUTIONS ET DES MŒURS

DE L'ÉGLISE AU MOYEN AGE.

IMPRIMERIE DE E.-J. BAILLY,
Place Sorbonne, 2.

TABLEAU

DES

INSTITUTIONS

ET DES

MŒURS DE L'ÉGLISE AU MOYEN AGE,

Particulièrement au treizième siècle,

SOUS LE RÈGNE DU PAPE INNOCENT III,

PAR FRÉDÉRIC HURTER;

SUITE ET COMPLÉMENT DE L'HISTOIRE DE CE SOUVERAIN PONTIFE ET SES CONTEMPORAINS, PAR LE MÊME AUTEUR;

Traduit de l'allemand

PAR JEAN COHEN,

Bibliothécaire à Sainte-Geneviève.

TOME TROISIÈME.

PARIS.

DEBÉCOURT, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES SAINTS-PÈRES, 64.

1843

ERRATA.

—

Dans un ouvrage de cette étendue, et dont la traduction présentait tant de difficultés, on comprend que quelques fautes ont pu m'échapper, et je réclame, à cet égard, l'indulgence du lecteur. J'ai relu avec soin ces trois volumes, depuis l'impression, et je m'empresse de signaler les principales corrections à faire.

TOME PREMIER.

Introduction, p. XII, 7e ligne, au lieu de : anniversaire de la naissance de la *prieure*, lisez : anniversaire de la naissance de l'*auteur*.

Page 153, titre de la suite du chapitre III, au lieu de : du *rôle des impositions pontificales*, lisez : *des revenus pontificaux*.

Page 261, ligne 12, au lieu de : non plus *qu'à* scandaliser, lisez : non plus *que* scandaliser.

Page 279, ligne 5, au lieu de : *leur* faisaient prodiguer et *l'entraînait*, lisez *lui* faisaient prodiguer et *l'entraînaient*.

Page 296, ligne 17, au lieu de *transitions*, lisez : *translations*.

Page 355, ligne 3, au lieu de : dans les mêmes rapports *avec lui*, lisez : ave *ces autorités temporelles*.

Page 457, ligne 16, au lieu de : le *premier et le dernier*, lisez : le premier et le dernier *des sacrifices non sanglants*.

Page 471, ligne 11, au lieu de : *devait* lui en faire, lisez : *dût* lui en faire.

Page 480, note 262, au lieu de : *décla-*, lisez : *déclarer les*.

Page 502, ligne 29, au lieu de : *qui lanceraient*, lisez : *lançaient*.

TOME DEUXIÈME.

Dans un certain nombre de notes, en tête du nom de l'auteur cité, au lieu de : *chez*, lisez : *dans*.

Page 14, ligne 27, au lieu de : *c'est fut*, lisez : *ce fut*.

Page 29, ligne 4, au lieu de : ce qu'il *avait* eu, lisez : ce qu'il *aurait* eu.
— 8, au lieu de : était de *prier*, lisez : était de *faire prier*.
Page 32, ligne 12, au lieu de : ne fût-ce *qu'en outre*, lisez : *en vertu*.

TOME TROISIÈME.

Page 14, ligne 16, au lieu de : *dictés*, lisez : *dictées*.

Dans tout le cours de l'ouvrage, quand les notes mentionnent Ep., sans désigner l'auteur, ces renvois s'appliquent aux lettres d'Innocent III. *Voyez* sur le recueil de ces lettres mon introduction à l'histoire de cet illustre pontife. (S.-C.)

TABLEAU

DES

INSTITUTIONS ET DES MŒURS

DE L'ÉGLISE AU MOYEN AGE.

CHAPITRE XXIII.

DES AUGUSTINS.

Saint Augustin, fondateur des communautés de prêtres. — Religieux du Val des Ecoliers.

A côté de ces Ordres, qui tous, à l'exception de celui des Carmes, avaient pour souche l'ordre fondé par saint Benoît, il y en eut d'autres encore qui tiraient leur origine et leur règle de saint Augustin. Il existe, à la vérité, plusieurs règlements fort courts, attribués à cet illustre Père de l'Église, mais plus (1) ou moins anciens (2), et dont aucun ne provient réellement de saint Augustin, quoique sa biographie nous apprenne qu'il a été en effet à la tête d'une communauté de prêtres séculiers. La seule pièce qui soit incontestablement de lui, est la lettre à sa sœur, dans laquelle il l'exhorte à mener

(1) La plus ancienne règle porte le titre de *Consensoria monachorum*; elle cite l'Écriture, non d'après la Vulgate, mais d'après une traduction qui existait avant saint Jérôme. *Holsten.*, I, 136. Il y en a encore une citée par le même, et qui suit immédiatement la précédente.

(2) Tels sont les trois que *Holsten.* a publiés, II, 120 sqq.

une vie pieuse, séparée du monde, et en compagnie de vierges et de veuves (3); mais cette lettre ne renferme point, comme toutes les règles proprement dites des divers Ordres religieux, des prescriptions sur la nature et l'étendue des cérémonies du culte et des exercices de piété, et rien non plus de ce qui a rapport à la discipline extérieure.

Quoi qu'il en soit, il est certain que, longtemps avant l'époque dont nous parlons, il y avait non-seulement des chapitres de chanoines séculiers, mais encore des couvents dits de chanoines réguliers, et une règle de saint Augustin qui les régissait et qui différait à beaucoup d'égards de celle de saint Benoît. Nous n'avons point de données certaines sur son origine, mais seulement des conjectures. Nous devons d'abord nous rappeler que saint Augustin, après avoir été appelé de sa ville natale de Tégaste au siége épiscopal d'Hippone, s'entoura dans sa maison de prêtres, de diacres et de sous-diacres, avec lesquels il vivait en commun, sans pourtant avoir imposé à cette association d'autre règle que celle à laquelle la foi chrétienne et ses cérémonies obligeaient tous les chrétiens, et en particulier ceux qui faisaient partie du clergé; il chercha seulement à rappeler le souvenir de la vie des chrétiens primitifs par la communauté des biens et de tout ce qui est nécessaire à la vie matérielle. Plusieurs autres évêques imitèrent ce qu'Augustin avait fait à Hippone, et l'on aura peut-être donné à cette manière de vivre le nom de celui qui en avait offert le premier exemple (4). Par la suite des temps, l'évêque Chrodegang de Reims donna au clergé de sa cathédrale et de celles qui voudraient l'imiter, des règles plus précises pour une vie commune de ce genre. Le désir qui se manifestait de plus en plus de rat-

(3) *Augustini* Ep. 109 (211 de l'édition de Paris), et comme règle chez *Holsten.*, I, 347.

(4) Nous nous figurons cette réunion comme étant du genre de celle que Barthelemi Holzhauser fonda vers le milieu du dix-septième siècle.

tacher à un nom éclatant de l'antiquité, tout ce qui devait acquérir de l'importance et de la considération dans l'Église, fut sans doute le premier motif qui porta à nommer, d'après saint Augustin, une nouvelle forme de cette règle, que l'on espérait, par ce moyen, faire plus facilement adopter. Il est fort probable aussi que la lettre de ce Père de l'Église, en tant qu'elle pouvait s'appliquer à des hommes, aura été utilisée dans la rédaction de la règle (5). Il est certain que, dès le onzième siècle, il se forma des communautés qui ne se rattachaient à aucune autre église, et dont les habitants s'intitulaient chanoines réguliers. Ce qui rend d'autant plus vraisemblable la marche que nous venons d'indiquer, c'est que, nonobstant le lien claustral dans lequel ils vivaient, leurs maisons ne s'appelaient point des couvents, mais des chapitres, et leurs personnes des chanoines et non des moines; tandis que l'ordre intérieur de ces maisons différait à beaucoup d'égards de celui des autres Ordres. Toutefois les Augustins, proprement dits, sont d'une origine plus récente (6).

Quatre savants et célèbres professeurs de l'Université de Paris fondèrent, du temps d'Innocent III, une communauté religieuse particulière, sous la règle de saint Augustin : c'étaient Guillaume Langlois, le plus distingué de tous par l'âge, l'expérience et la douceur du caractère, Richard, Evrard et Manassé. Ils se communiquèrent un jour avec étonnement que tous quatre avaient eu pendant la nuit la même vision, sur quoi ils s'engagèrent à aller tous ensemble dans la solitude méditer sur leur avenir. Pendant la route, ils arrivèrent, non loin de la ville de Langres, dans un endroit boisé, entouré de roches; ils résolurent de s'y fixer, après en avoir demandé la permission à l'évêque Guillaume de Langres. Cette permis-

(5) D'autres disent que cette règle a été adoptée en l'an 1110, et imposée par Innocent II, en 1139, à tous les chanoines réguliers. *Helyot*, II, 21.

(6) On assure avoir compté dans la suite des temps plus de 150 maisons diverses qui suivaient la prétendue règle de saint Augustin. *Ibid.*, II, 1.

sion leur fut accordée avec plaisir, et ces quatre hommes construisirent en cet endroit quatre cabanes pour s'y loger. Bientôt trente-sept de leurs anciens élèves de Paris entendirent parler de la vie que menaient leurs anciens maîtres et se décidèrent à les suivre. La communauté s'étant ainsi agrandie, Guillaume lui donna la règle de saint Augustin et l'ordre de la maison de Saint-Victor à Paris. La situation du lieu et l'ancienne profession de ses habitants lui fit donner le nom de Val-des-Ecoliers (7). En l'an 1215, Guillaume rédigea les lois de son association. Il voulut, quelle que fût l'extension qu'elle prît, que toutes les maisons demeurassent dans la dépendance de la première, et que, d'après la coutume des Cisterciens, des assemblées générales se tinssent à des époques fixées. Il accorda aux trois premières filles de la maison souche l'inspection sur leur mère, dont le prieur pouvait en certains cas être destitué par les trois autres. Chaque couvent ne pouvait posséder que dix vaches, qui devaient toujours être logées loin de la demeure des frères. Ce qui regardait la nourriture, l'obligation de n'avoir aucune relation, même indirecte, avec des femmes, et autres points semblables, était pareil à ce qui avait lieu dans d'autres communautés du même genre. Aucun changement dans les règles ne pouvait avoir lieu qu'avec l'autorisation de l'évêque de Langres (8).

Dans le cours de vingt années, seize autres maisons furent fondées, d'après la même règle et dans le même but; la plus célèbre d'entre elles, du moins quant à l'occasion qui donna lieu à son établissement, ce fut celle de Sainte-Catherine de Paris; elle fut fondée par le roi saint Louis, en mémoire de la victoire remportée par son aïeul,

(7) Erant viri divinis et humanis disciplinis ad plenum eruditi et famosissimi. *De ordine Vallis Scholarium, qualiter, a quibus et quo tempore sucer ordo Vallis Scholarium sub regula S. Augustini sumpsit habitum*, in *Labbé*, Bibl. Mscr., I, 391.

(8) *Institutio Ordinis Vallis Scholarium*, in d'*Ach.* Spicil, III, 533.

Philippe-Auguste, à Bouvines. En l'an 1234, le couvent souche, qui était resté le chef-lieu de l'Ordre, jusqu'à la réunion de cette congrégation avec celle des chanoines réguliers de la congrégation française (9), fut transféré aux environs de Chaumont en Bassigny (10). Il ne paraît pas que les membres de cette association aient renoncé aux sciences; car, peu de temps après sa fondation, on trouve un d'entre eux professeur de théologie à Paris (11).

(9) Vers l'an 1646.
(10) *Hélyot*, III, 452.
(11) *Hist. litt.*, XVI, 49.

CHAPITRE XXIV.

DES FRANCISCAINS.

Coup d'œil sur l'époque. — Naissance et jeunesse de saint François. — Sa conversion. — Sa manière de vivre. — Ses compagnons. — Règle. — Son voyage à Rome pour en obtenir l'approbation. — Sa vie après l'avoir obtenue. — Départ des frères. — Voyage à Maroc. — Autre voyage de saint François. — Exhortations à ceux que l'on envoya en mission. — Seconde assemblée générale. — Saint François se rend en Syrie. — Il est rappelé. — L'Ordre est transplanté en Allemagne. — Maladie et mort de saint François. — Détails sur sa vie intérieure. — Ses écrits. — Ses maximes. — Lois et constitution de l'Ordre. — Additions qui y sont faites plus tard. — Règles pour les religieux. — Propagation et extension de l'Ordre. — Canonisation de saint François. — Travaux de l'Ordre.

Tous les Ordres dont nous avons parlé jusqu'ici (à l'exception de celui qui se fondait sur la prétendue règle de saint Augustin) étaient calculés pour des hommes qui consentaient à se soumettre aux différents genres d'austérité ou de mortification que leurs fondateurs avaient jugés convenables. C'était en restreignant de différentes manières les besoins de l'homme, en se livrant à une grande variété d'exercices religieux, en méditant fréquemment sur ce que Dieu a révélé par ses paroles et par ses actes, le tout joint à divers genres d'occupation corporels ou spirituels, que chacun cherchait le sentier étroit qui devait le

conduire à la porte de la vie éternelle. On pourrait croire enfin que les moyens étaient épuisés, qu'il n'était plus possible de rien inventer de nouveau. La couleur et la coupe de l'habit, les alternatives de prières et de travail, de psalmodie et de bréviaire, de silence et de jeûne, tous ces actes extérieurs pouvaient, à la vérité, se modifier encore, se disposer autrement, se présenter sous une forme plus ou moins sévère; mais, en définitive, on y aurait toujours retrouvé, plus ou moins visiblement, le reflet du modèle créé par saint Benoît.

Cependant, si l'Église avait en quelque sorte épuisé sa force créatrice pour cette forme particulière de son existence distinctive et fortement enracinée en elle, il ne pouvait en être de même à l'égard de cette force créatrice prise en général, qui lui fait sans cesse se frayer des routes vers de nouvelles organisations, préparer de nouveaux sentiers vers le grand but de la vie religieuse dans toutes les circonstances, et ouvrir aux sentiments qui descendent du ciel dans les cœurs, de nouvelles issues par lesquelles ils puissent se répandre avec abondance dans la vie extérieure.

Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si, à cette époque, on ajoutait réellement foi à certaines prophéties de l'abbé Joachim de Flora, qui annonçait, d'après des passages du prophète Isaïe, qu'un renouvellement de la chrétienté se ferait par le moyen de deux Ordres; en attendant, les fondateurs de ces deux Ordres furent reconnus en effet plus tard pour des colonnes de l'Église, des flambeaux du sanctuaire, des princes dévoués au service de l'épouse choisie (1). Il est certain aussi que les dernières vingt années du douzième siècle furent une époque de

(1) La providenza che governa il mondo
. . . .
Duo principi ordinò in suo * favore,

* Alla sposa di colui. (L'Église.)

grande agitation, qui produisit à la fois des fruits bons et mauvais. En aucun temps le christianime et l'islamisme ne s'étaient présentés, en Orient comme en Occident, dans une attitude plus hostile et plus avide de combats, et jamais l'Occident lui-même ne s'était montré plus ému. D'une autre part aussi, jamais les hérésies n'avaient déployé une action plus étendue et plus dissolvante, qu'au moment où le siècle finissait pour faire place à celui qui apparaissait dans les nuages de l'avenir. Un plus grand contraste n'avait peut-être jamais existé, d'une part, entre la vie grave et sérieuse, commandée aux chrétiens, et à laquelle beaucoup de personnes s'efforçaient de parvenir, et de l'autre une dissolution qui franchissait toutes les bornes. Les dissensions n'avaient jamais été aussi fréquentes et si promptes à s'allumer qu'elles ne le furent à cette époque en Italie. Et les expéditions de l'Orient ayant rapporté en Europe des agréments et des jouissances de la vie, jusqu'alors inconnus, les germes d'une nouvelle existence spirituelle commencèrent de tous côtés à se développer. Mais, quoique repoussée par quelques-uns dans le tumulte des sens, la foi s'élevait encore au-dessus de tous les sentiments, et se présentait toujours sous une forme sublime, descendant du ciel pour être le lien d'union entre tous les hommes et pour finir par les dominer. Ce fut alors que naquirent ces deux hommes dont l'influence immédiate sur la chrétienté parut si surprenante à leurs contemporains, qu'il leur devint impossible de l'expliquer sans admettre l'intervention d'une puissance surnaturelle, influence qui, plus tard, pénétra à tel point, par tant de rameaux différents, dans les affaires les plus importan-

Che quinci e quindi le fosser per guida :
L'un fu tutto serafico in ardore,
L'altro per sapienza in terra fue
Di cherubica luce uno splendore.
(*Dante.* Paradiso, XI, 28 sq.)

tes, que l'histoire complète des institutions que ces deux hommes fondèrent, deviendrait pendant plusieurs siècles l'histoire de l'Église presque tout entière.

A l'extrémité de la vallée de Spolète, au sommet de collines escarpées, derrière lesquelles la montagne d'Asi s'élève plus escarpée encore (2), est située dans une campagne salubre et une position admirablement belle, la ville d'Assise (3), déjà ville municipale du temps des Romains (4), mais qui, plus tard, mérita ce titre plutôt par ses murailles que par le nombre de ses habitants (5). Parmi les bourgeois considérés de cette ville, on comptait Pietro Bernardoni (6) et son épouse Dominica Pica. Bernardoni était un riche (7) négociant (8) qui envoyait des commis en France et qui habitait une belle maison (9). Un fils naquit à ces époux en l'an 1182, et ils ne négligèrent rien pour son éducation (10). Le père destinant

(2) Onde Perugia sente freddo e caldo (*Dante*, l. c., v. 46). Perouse est à douze milles d'Assise.

(3) *Dante* l'appelle Ascesi; mais il voudrait qu'elle s'appelât l'Aurore.

> Però chi d'esso loco fa parola
> Non dica Ascesi, che direbbe corto,
> Ma Oriente, se proprio dir vole. (l. c., v. 52.)

Le *Dante*, en parlant ainsi, a eu sans doute en vue les paroles de Bonaventure : Franciscus tanquam novum sidus terræ apparuit? *Raph. Volaterr.* Comment. urban. L. XXI.

(4) MUNICIPIUM ASISINATIUM. *Gruter*, Inscr., p. 21, n° 11.

(5) E quasi rovinata per le fazioni e civili discordie. Onde piu tosto par città con le mura che con la moltitudine del popolo. *Leandr. Albert.* Descriz. d'It., p. 91.

(6) Des descendants de son frère vivaient encore à Assise en 1532, mais réduits à une grande misère. Voyez un diplôme dans *Wadding*, Ann. Ord. S. Franc., 1, 18.

(7) *Matth. Paris*, p. 134, parle aussi de la richesse de son père.

(8) Certaines personnes, mais en petit nombre, ont prétendu qu'il était boucher.

(9) Le roi Philippe III l'a fait convertir en un couvent de Franciscains.

(10) Ce récit, toutes les fois qu'aucune autre source n'est indiquée, est tiré de *Wadding*, Ann. Ord. S. Franc., T. 1, et de *Bonaventura*, Vita S. Fr.; mais surtout du premier.

son fils au commerce, et le sien (11) se faisant principalement avec la France, il lui enseigna de bonne heure la langue de ce pays. La facilité avec laquelle il l'apprit lui fit donner le surnom de *François*. Quand l'enfant avança en âge, son père lui accorda un intérêt dans ses affaires. Mais le jeune homme avait moins d'amour pour l'argent que ne l'ont d'ordinaire les marchands, et il dépensait le sien en repas, en musique, en parties de plaisir avec d'autres jeunes gens de son âge, et comme c'était toujours lui qui payait, il avait l'honneur de présider à tous les festins (12), et s'était acquis dans la ville le surnom de fleur de la jeunesse (13). Cependant, à son amour pour le plaisir, il joignait de la libéralité envers les pauvres, des mœurs pures, de l'indulgence et une humeur douce (14). Le père ne voyait pas avec satisfaction la manière de vivre de son fils; il lui faisait remarquer que sa fortune ne suffirait pas à de si grandes dépenses, et que, d'ailleurs, elles ne convenaient pas à leur position sociale. La mère, au contraire, y voyait la marque d'un esprit élevé, et répondait aux observations de ses voisines et de ses amies sur la richesse des habits de son fils, que ce goût annonçait qu'il serait un jour un grand homme. En attendant, le jeune homme était blessé de se voir obligé de mettre un frein à sa libéralité, puisque ses parents avaient assez de bien pour lui permettre de s'y livrer.

En l'an 1201, les habitants de Pérouse se mirent en campagne contre ceux d'Assise, et ayant remporté la victoire, ils emmenèrent, entre autres prisonniers, le jeune Jean ou François. Celui-ci fut le seul qui supporta

(11) *Franciscus*. Les uns disent que ce nom lui fut donné par son père, et d'autres que ce fut par ses compatriotes. Son nom de baptême était Jean.

(12) Ludorum præfectus.

(13) Flos juvenum.

(14) Mansuetudinis lenitas cum elegantia morum, patientia et tractabilitas supra humanum modum, munificentiæ largitas ultra suppetentiam facultatum. *Bonaccit*. l. c.

sa captivité avec calme et qui s'efforça, par sa gaieté, de la faire supporter aux autres. Elle se prolongea pendant une année. De retour dans sa patrie, François tomba malade, et pendant sa convalescence, il se plaça en un endroit d'où l'on jouissait d'une vue magnifique, dans l'espoir qu'elle contribuerait à l'égayer. Ce fut en vain. La campagne avait perdu pour lui ses charmes. Il alla retrouver ses anciens amis. Ils lui parurent des insensés. Il se para de nouveau de riches habits; sa générosité pour les pauvres le força bientôt d'y renoncer. Cependant son esprit se berçait encore des rêves de pompes mondaines et de richesses terrestres. Il achète des armes brillantes, de beaux habits et prend gaiement congé de sa famille, pour suivre Gauthier de Brienne en Pouille (15), et pour voir si, de cette manière, il pourrait arriver aux honneurs et à la gloire (16). Mais à peine arrivé à Spolète, il se repent de son projet, revient à la maison, commande encore un grand repas où il invite ses amis et prend part à leurs joyeux ébats; mais son air les frappe, au moment de se séparer, et l'un d'eux lui demande s'il pensait à sa maîtresse. « Oui, répondit-il, j'ai une maîtresse, plus noble, plus belle, plus riche, qu'aucun « d'entre vous n'en a jamais eue! »

Dès ce moment, un désir, dont il ne se rendait pas compte, s'était élevé dans le cœur de François. Il en chercha d'abord l'explication dans la solitude et la prière (17); puis, enfin, il comprit sa véritable vocation. Il alla visiter les lépreux que naguère il fuyait avec tant de soin, il consacra ses soins aux malades et montra pour les pauvres plus de libéralité encore qu'auparavant. Un pèlerinage à Rome, pendant lequel il mendiait pour les indigents aux portes des églises, puis les conseils de

(15) François ne put pas accompagner immediatement Gauthier, parce qu'il était à cette époque en prison à Pérouse.

(16) Magnum se principem futurum.

(17) De même que *S. Augustin.* Confess. VIII, 12.

l'évêque Gui d'Assise, le confirmèrent dans ce qu'il avait entrepris. Vers ce temps, comme il priait dans l'église délabrée de Saint-Damien (18), il crut entendre une voix qui lui disait : « François, c'est à toi à rebâtir ma maison « ruinée. » Et il résolut de s'en occuper sur-le-champ. Il courut donc à la maison, prit du drap dans le magasin de son père, alla à Foligno le vendre, ainsi que son cheval, et porta l'argent au prêtre de l'église de Saint-Damien. La colère de son père le força de prendre la fuite. Il se cacha d'abord dans une grotte, puis se reprochant à lui-même sa lâcheté, il revint chez lui. Ses concitoyens le traitèrent de fou (19), ses anciens amis l'invitèrent de nouveau à leurs parties de plaisir, son père l'accabla de coups et le renferma dans un coin de la maison. Sa mère le délivra de prison, mais ne put calmer le courroux de son père. Celui-ci jura qu'il fallait que son fils quittât le pays, et le conduisit devant le magistrat, qui les renvoya tous deux devant l'évêque, parce que l'Église était intéressée dans l'affaire (20). Là, François déclara qu'il était prêt à remettre à son père, non-seulement tout l'argent qu'il avait sur lui, mais encore ses habits, et il s'en dépouilla sur-le-champ en présence de l'évêque étonné (21). On vit alors qu'il portait autour du corps la ceinture de pénitence. A compter de ce moment, il ne se revêtit plus que

(18) Près de laquelle s'éleva plus tard le premier couvent des religieuses de Sainte-Claire.

(19) *Bonaventura*, 2, dit qu'ils lui jetaient même de la boue et des pierres.

(20) C'est-à-dire l'argent destiné à la reconstruction de l'église, que François, lors des menaces de son père, avait posé sur une fenêtre.

(21) *Vinc. Bellov.*, Spec. hist. XXIX, 97, raconte cela tout autrement. Il dit de lui : Dives terrenis opibus et mundi vanitatibus indecenter nutritus, suis nutritoribus insolentior effectus. Itaque cordis inquieti lasciviam jocibus et lusibus, gestis et habitu, verbis impudicis et cantibus ostentabat, ac, quia prodigus erat et per immanem suorum dissipationem humanus et affabilis videbatur, multorum sibi cohærentium caudam iniquam post se trahebat ; sic usque ad annum ætatis fere 25 in via perditionis incessit. *Matth. Paris* dit au contraire : Generis nobilitate præclarus, sed tamen multo clarior morum probitate refulsit.

du manteau que portaient les mendiants. En ce temps-là François était âgé de vingt-quatre ans (22).

Il se mit à parcourir le pays en habit d'ermite, cherchant la solitude et retournant de temps à autre dans sa ville natale où les uns le traitaient de fou, d'autres admiraient son austérité; son frère le raillait, son père l'évitait et le maudissait toutes les fois qu'il paraissait en sa présence. Il se choisit alors pour second père un mendiant par qui il se faisait bénir, toutes les fois que l'autre l'avait maudit. Il mortifiait sa chair par les rudes travaux auxquels il se livrait pour la reconstruction de l'église qu'il s'agissait de rebâtir; la force de son âme réprimait la fausse honte qu'il éprouvait parfois lorsqu'il rencontrait, au milieu de ses grossiers travaux, quelques-uns de ses anciens amis. Deux années se passèrent ainsi, pendant lesquelles il répara la petite église de Sainte-Marie-des-Anges, jadis célèbre dans le monde entier sous le titre de Portiuncula, et que l'abbé des Bénédictins de Monte Subasio lui avait donnée (23). Il en fit son séjour de prédilection (24).

Un jour il entendit un prêtre prêcher sur ces paroles de Notre-Seigneur à ses disciples : « Ne vous mettez point en peine d'avoir de l'or ou de l'argent, ou d'autre monnaie dans votre bourse. Ne préparez ni un sac pour le chemin, ni deux tuniques, ni souliers, ni bâton (24 *bis*). » François écouta attentivement, il comprit que ces paroles s'adressaient aussi à lui, et aussitôt il simplifia encore

(22) Les auteurs ne sont pas d'accord à ce sujet; les uns disent 20 ans, les autres 22. *Wadding* pense que 24 est le nombre le plus vraisemblable. Dans ce cas, cela se rapporterait à l'an 1206.

(23) Elle n'avait que 37 pieds de long et 17 de large.

(24) Ce fut là qu'il mourut en recommandant la petite église aux soins des frères. Cette petite église existe, dit-on, encore, telle qu'elle était jadis, au milieu du vaste et magnifique temple, un des plus beaux de l'Italie, qui s'éleva plus tard à Assise. *Helyot*, VII, 19.

(24 *bis*) *Matth.*, X, 9, 10.

son habit, déposa sa bourse, ses souliers, son bâton, se ceignit les reins d'une corde au lieu d'une ceinture, fit vœu à l'avenir de ne plus porter d'argent sur lui, et commença à prêcher la pénitence, commençant toujours ses discours par ces mots : « Que le Seigneur vous donne la paix ! »

Quiconque savait à cette époque réprimer les mouvements des sens, réduire les besoins de la vie matérielle à la plus stricte nécessité, parvenir, par la force de l'âme, à vaincre les exigences du corps, pour autant, du moins, qu'il est permis à l'homme d'y réussir, quiconque, par conséquent, se distinguait par la vie la plus austère, celui-là pouvait être assuré de trouver des compagnons qui se soumettaient volontiers, sous sa direction, à toutes les privations qu'il voudrait leur imposer. De tous ceux que nous avons vus passer sous nos yeux depuis saint Romuald, aucun n'est demeuré seul, aucun n'a manqué de disciples. Mais tous ces fondateurs d'Ordres ne firent que modifier légèrement la forme extérieure du penchant qui existait déjà dans le sein de l'homme, ou réveiller des désirs momentanément assoupis. Nous ne prétendons pas dire que ce sentiment se fût emparé de tous les hommes sans exception ; loin de là, en aucun temps on n'a vu, dans les individus, une opposition aussi marquée de lumière et d'ombre, d'esprit et de chair. D'un côté la sévère abstinence, de l'autre une sensualité effrénée ; ici le mépris le plus complet des biens de la terre, là une avidité qui ne reculait devant aucune injustice ; tantôt une obéissance qui renonçait absolument à toute volonté propre, tantôt un esprit d'indépendance qui allait jusqu'à violer les lois de la nature même ; d'un côté un ordre qui réglait l'emploi de la plus faible portion du temps et en quelque sorte jusqu'aux moindres mouvements, de l'autre un arbitraire qui ne connaissait de lois que son caprice ; cet ordre rendu plus facile par la crainte perpétuelle qu'inspirait l'avenir et le juge suprême qui devait en dé-

cider, ce caprice souvent arrêté par cette même crainte.

La vie de François excita d'abord la surprise, puis la réflexion. Bernard de Quintavalle, homme sage, prudent, riche et jouissant d'un grand crédit à Assise, l'invita à venir le voir afin de reconnaître si c'était un fou ou un chrétien visant à la sanctification. Les discours de François le convainquirent de sa sainteté, et il s'attacha à lui (25), vendit tous ses biens, et en distribua le produit aux pauvres. Bernard fut suivi de ce même prêtre nommé Pierre, dont le sermon avait fait une si vive impression sur François. L'étonnement que causait la vue d'un jeune homme ayant un si grand mépris pour le monde, attira aussi près de lui le prêtre Sylvestre, et peu de jours après Gui vint se joindre aux quatre premiers; trois autres les suivirent un peu plus tard (26). Ils habitèrent au commencement un endroit solitaire, non loin d'Assise, appelé Rivo-Torto, d'après un ruisseau qui l'arrosait en faisant mille détours; ils y avaient une maison si petite qu'ils pouvaient à peine y coucher tous ensemble. L'empereur Othon IV passa dans le voisinage, se rendant à Rome pour s'y faire couronner. François ne daigna pas accorder un regard à cette pompe mondaine; mais il envoya un de ses compagnons auprès de ce puissant monarque, pour lui rappeler que l'éclat des grandeurs devait pâlir un jour et la gloire s'évanouir comme un songe.

Bientôt les frères se séparèrent pour aller prêcher deux à deux dans les provinces voisines, comme François avait commencé par le faire lui-même dans les églises des environs (27). Tantôt la vue de cet habit

(25) En l'an 1209.

(26) La lor concordia e lor lieti sembianti,
Amor e maraviglia o dolce sguardo
Facean esser cagion di pensier santi;

dit, en parlant d'eux, le *Dante*, Paradiso, XI, 76.

(27) *Matth. Par.*, p. 234.

encore nouveau et de l'austérité de leur vie excitait l'admiration, tantôt on les traitait de fanatiques, d'oisifs, de vauriens. Les enfants dans les rues leur jetaient des pierres. Leur patience leur faisait tout supporter. « Que le Seigneur vous donne la paix ! » était leur seule réponse aux outrages. Cependant de nouveaux compagnons, des plus distingués du pays, se joignirent à eux (28). Ni les conseils de l'évêque qui aurait voulu que François s'accordât à lui-même et aux siens le droit de posséder quelque propriété, ni l'humiliation dont ses compagnons étaient souvent accablés en demandant l'aumône, ne purent ébranler la résolution de cet homme si ferme, brûlant d'un amour si ardent pour Jésus-Christ. De nouvelles excursions leur procurèrent de nouveaux compagnons encore, et ils y éprouvèrent le même accueil, tantôt favorable et tantôt hostile. En 1210, François avait réuni autour de lui onze frères. Il leur annonça que leur destination devait être de parcourir le pays, d'exhorter les hommes à la pénitence, de leur rappeler la volonté de Dieu, et de les instruire plus encore par leur exemple que par leur parole. En appelant ainsi les hommes à la pénitence et à la régénération, bien convaincus que l'Esprit parlait par leur bouche, ils ne devaient pas s'inquiéter des jugements du monde. N'avaient-ils pas tout quitté pour gagner le ciel ? Il ne fallait pourtant pas qu'ils condamnassent et qu'ils méprisassent ceux qui se permettaient plus de douceurs dans la vie ; car Dieu est le maître de tous. Ils seraient alternativement accueillis et repoussés ; et ils devaient supporter l'un et l'autre sentiment avec humilité et patience, satisfaits de la récompense que Dieu accorde à tous ceux qui accomplissent fidèlement les promesses qu'ils lui ont faites (29).

Aidé des lumières d'hommes doués de piété et d'ex-

(28) Multi nobiles. *Matth. Par.*

(29) *Ughelli*, It. sacr., I, 61.

périence, il leur donna encore les règles suivantes (30). L'obéissance, la chasteté et la pauvreté sont les bases d'une vie consacrée à Dieu et au salut de l'âme. Les frères peuvent accepter comme aumônes les objets dont ils ont besoin pour soutenir la vie, mais jamais d'argent. Celui qui s'est une fois attaché à eux ne peut plus jamais les quitter. Songeant sans cesse à la faiblesse humaine, ils doivent s'exercer souvent au jeûne et à la prière, s'exhorter mutuellement comme frères, vivre comme tels et s'appeler *Mineurs* (30 *bis*). Aucun d'eux ne doit servir, aucun ne doit être servi. Celui qui connaît un métier, un art, peut l'exercer et recevoir en paiement les objets nécessaires à la vie, mais point d'argent. Ils doivent accueillir favorablement amis et ennemis, et même les voleurs et les brigands. Il ne faut jamais montrer un visage morose comme un hypocrite, mais paraître toujours gai et joyeux dans le Seigneur. Ils ne doivent jamais posséder de biens-fonds et de l'argent, seulement dans un besoin urgent pour secourir un frère malade. Celui qui manque à cette prescription doit être regardé comme un faux frère, un voleur et un brigand. On ne doit pas rougir de mendier (31); l'aumône est l'héritage des pauvres, qui leur a été acquis par Jésus-Christ et qui tourne au profit de celui qui donne et non de celui qui reçoit. Il n'est jamais permis d'abandonner un frère malade, il faut toujours que l'un d'eux, ou plus, s'il est nécessaire, reste auprès de lui. Mais il ne faut pas non plus que le malade soit trop avide de médicaments, qu'il aime le corps plus que l'âme, qu'il murmure contre Dieu et ses frères; il doit remercier de tout ce qui lui arrive son Père qui est dans les cieux, et qui a dit : « Je châtie celui que j'aime. »

(30) Cooperantibus viris religiosis et peritis. *Albericus*, p. 446.

(30 *bis*) Fratres minores.

(31) Un ancien poète dit, en parlant de Zénon : Esurire docet et invenit discipulos, ce qui convient encore bien mieux à saint François.

Quand ils sont entre eux, les frères ne doivent point se disputer, s'injurier, tenir des discours inutiles; nul ne doit porter de jugement sur son frère, ni s'occuper des péchés d'un autre, mais des siens. Il est défendu de parler en particulier à des femmes; celui qui s'oublie avec une femme est expulsé. Comme le Seigneur l'a commandé aux apôtres, ils doivent parcourir le monde à pied et ne monter à cheval qu'en cas de maladie ou de nécessité urgente. Celui que l'Esprit divin poussera à se rendre chez les Sarrasins et les païens, en fera part au supérieur, et en demandera la permission, laissant à sa discrétion à décider s'il le juge capable de remplir cette mission. Mais qu'il se rappelle toujours ce que Jésus-Christ a dit : « Celui qui me confessera devant les hom« mes, je le confesserai devant mon Père céleste. » Nul ne doit s'arroger d'une manière permanente les fonctions de prédicateur; tous doivent enseigner par leur vie. Celui qui veut prêcher, doit en demander la permission et se tenir en garde contre l'orgueil et la vanité; il doit tout faire pour honorer le Seigneur. Entre eux, les frères doivent, en peu de mots, s'exhorter à une conduite irréprochable, et repousser celui qui ne vit pas selon la foi catholique. L'ensemble de la confrérie est placé sous un premier serviteur, auprès de qui tous les serviteurs doivent s'assembler tous les ans, à la fête de la Pentecôte, et ceux qui demeurent par delà les mers ou les montagnes, tous les trois ans.

De ces préceptes on peut tirer deux conclusions. La première c'est que la charité la plus pure, se manifestant par le dévouement le plus entier à Jésus-Christ, et se montrant par conséquent au dehors avec une invincible puissance, était le principe qui dirigeait la vie de François, le lien par lequel il attachait tous les frères à sa personne et les uns aux autres, et l'élément qui servait à faciliter leur contact avec le monde extérieur. Cette charité fut,

à proprement parler, l'esprit dont François anima son institution, et qui porta les fruits les plus admirables dans toutes ses différentes branches. La seconde conclusion est celle-ci, que François, dès les premiers et faibles commencements de son association, comptait déjà sur sa vaste et rapide extension, jugeant sans doute d'après le penchant qui entraînait à cette époque les hommes et d'après le succès qu'avaient déjà eu d'autres associations du même genre. Mais on pourrait encore demander si l'apparition des Pauvres de Lyon n'exerça pas quelque influence sur les règles et la forme que François donna à son institut, par le désir de transporter sur le sol de l'Eglise une plante née sur un terrain ingrat (32). Le précepte qui ordonne de repousser quiconque ne vit pas selon la foi catholique semble confirmer cette supposition. La pauvreté à laquelle les pauvres de Lyon s'étaient voués, leurs vêtements misérables, leurs privations excessives, ressemblaient beaucoup à la manière dont François introduisait ses compagnons dans l'Eglise. La vie austère des premiers qui paraissait rendre superflu tout examen de leur croyance et de leurs rapports avec l'Eglise, leur avait gagné l'estime de beaucoup de personnes. Cette remarque n'aurait-elle pas fait naître chez François la pensée de former une institution semblable dans le domaine de l'Eglise? Ce qu'il y a de particulier dans sa règle, ce qui s'éloigne complétement de celle de la plupart des fondateurs d'Ordres qui avaient paru jusqu'à ce jour, c'était la défense de posséder aucune propriété en commun et l'obligation de ne vivre que d'aumônes, ce qui ne se retrouve nulle part ailleurs. La pauvreté était aux

(32) La *Chron. Ursp.*, p. 245, pense que cette considération a du moins facilité l'approbation du pape. Mais elle compte aussi parmi les sectes les *Humiliés*, qu'elle place à côté des *Pauvres de Lyon*; elle croit même que les Franciscains s'étaient d'abord intitulés *Pauperes minores* et que ce ne fut que plus tard, craignant qu'une humilité poussée à l'excès ne cachât de l'orgueil, qu'ils changèrent cette dénomination pour celle de *Fratres minores*.

yeux de François une chose si précieuse que quand, par hasard, il rencontrait quelqu'un qui paraissait plus pauvre que lui, il se faisait des reproches de s'être laissé surpasser.

Mais il y a une observation qui ne doit point échapper à notre attention. Dans tous les Ordres que nous avons passés en revue jusqu'à présent, nous avons trouvé un certain accord, et avec un principe toujours à peu près le même, des différences qui tenaient plus aux formes accidentelles ou au but secondaire qu'ils se proposaient. Les religieux de Cluny voulaient rétablir la règle de saint Benoît dans sa pureté primitive, et les Chartreux se distinguer en outre par une plus grande austérité; les Cisterciens préférèrent, dans les premiers temps, user les forces de leur corps à labourer la terre, et ceux de Prémontré, au contraire, appliquèrent celles de leur esprit à cultiver les cœurs par la prédication et le soin des âmes; Jean de Matha regardait la délivrance des prisonniers captifs chez les infidèles, comme la tâche la plus belle que pût se proposer le chrétien qui voulait unir sa propre sanctification à une charité active; Gui de Montpellier croyait employer plus utilement encore sa charité en venant au secours des pauvres malades; mais dans l'institution de François d'Assise, le principe chrétien paraît avoir été compris d'une manière toute différente; il se présente avec une tout autre forme, son but n'est pas non plus le même (quoique tout ce qui est chrétien ait au fond le même but), enfin, les moyens qu'il emploie pour parvenir à son but diffèrent aussi. On a coutume de comparer François à son contemporain Dominique, et de les juger d'après le même principe, parce qu'on les regarde tous deux comme les fondateurs d'associations chrétiennes qui acquirent plus tard une grande influence. En effet, si l'on ne considère que le résultat, la comparaison peut

offrir quelque justesse; mais si l'on juge les deux hommes individuellement et d'après leurs qualités distinctives, on reconnaîtra entre eux des différences essentielles. Dominique se modèle complétement d'après les anciens fondateurs d'Ordres, et ce qui distingue particulièrement son institut, consiste dans le but spécial que lui présentaient, comme urgent et indispensable, les circonstances locales au milieu desquelles il vivait. François, au contraire, a réellement introduit quelque chose de nouveau dans l'Eglise: il a saisi de nouveaux éléments de la vie chrétienne, il s'est servi de ces éléments pour donner à son association une forme nouvelle, dans laquelle il introduit un esprit nouveau comme elle. Cet esprit ne tarda pas à prendre un développement plus considérable, et, sous beaucoup de rapports, plus indépendant, et à conduire ceux qui le suivaient, tantôt vers le bien, tantôt vers le mal, mais toujours par des routes qui lui sont demeurées propres.

François se rendit donc à Rome avec tous ses compagnons, et muni de sa règle qu'il se proposait de soumettre au pape. Il y rencontra son évêque, à la recommandation de qui le cardinal Jean, de la maison de Colonna, le logea dans son palais; et un jour que le saint Père se promenait dans son jardin, il le lui présenta. Innocent III aurait fixé, dit-on, un œil scrutateur sur cet homme si mal vêtu, à la barbe touffue, aux cheveux en désordre, aux sourcils noirs et épais (33), et après avoir écouté ce qu'il avait à lui dire, il aurait répondu : « Va, mon frère, cherche-toi des cochons pour compagnons; tu as plus de ressemblance avec eux qu'avec des hommes;

(33) C'est ainsi qne le décrit *Matth. Paris*, p. 235. *Wadding*, Ann. Ord. S. Franc., s'exprime plus avantagensement sur son compte, il dit : « Il était d'une taille au-dessus de la moyenne, il avait la tête ronde, mais le visage allongé, de petits yeux noirs, les cheveux roux, le nez bien fait, la voix claire et agréable, les dents blanches et bien rangées, la barbe noire et peu fournie, le cou long, la pean délicate, les mains et les pieds petits, il était maigre et s'accommodait facilement aux manières de tout le monde. »

vautre-toi avec eux dans la boue, donne-leur la règle que tu as imaginée, et adresse-leur tes prédications (34). » D'après d'autres rapports, le pape l'aurait, à la vérité, renvoyé, mais un songe qu'il eut la nuit suivante l'aurait engagé à consulter les cardinaux à son sujet. Quelques-uns de ceux-ci jugèrent que la règle était non-seulement nouvelle, mais encore au-dessus des forces de l'homme, et ils conseillèrent en conséquence de refuser la demande. Le cardinal Jean Colonna fit observer, au contraire, que si l'on regardait les devoirs que François imposait à ses compagnons comme d'une exécution trop difficile, on courait risque de se tromper à l'égard des prescriptions de Jésus-Christ lui-même, et de les repousser aussi. Ces motifs, joints au songe qu'il avait eu, ajoute-t-on, firent qu'Innocent voulut voir encore une fois cet homme extraordinaire, qui, admis de nouveau en sa présence, lui cita les paroles du Rédempteur à l'appui de ses prescriptions. Le pape lui accorda alors son approbation, mais ne voulut point la faire rédiger en forme de bulle (35). » « Allez, lui aurait dit Innocent, prêchez la pénitence; si Dieu, dans sa grâce, daigne augmenter votre nombre, faites-le moi savoir, et je vous accorderai davantage. »

C'est apparemment pendant ce séjour qu'il fit à Rome, que François, voulant prêcher la pénitence aux habitants

(34) *Matth. Par.*, p. 235. Il ajoute même que François exécuta littéralement l'ordre du pape, et qu'en sortant du bourbier, il retourna, tout couvert de fange, dans le consistoire en disant : « Seigneur, j'ai fait ce que vous m'avez ordonné, accordez-moi maintenant ma prière! » Le pape saisi d'étonnement regretta d'avoir repoussé un pareil homme et approuva sa règle. *Wadding*, Ann. Ord. S. Fran., dit seulement : Ignotus repulsus est indignanter. *Plank*, Constitution ecclésiastique de la société chrétienne, 1, II, 506, dit qu'Innocent avait été forcé malgré lui de confirmer l'Ordre en 1210, parce que l'opinion publique de toute l'Italie regardait dès lors François comme un saint. C'est là une opinion, mais ce n'est pas un fait prouvé par l'histoire.

(35) La question de savoir si Innocent approuva l'institution de François dès l'an 1210, ou seulement après la tenue du concile, est au fond de très-peu d'importance. L'introduction véritable de l'Ordre dans l'Église n'eut lieu que sous Honorius III. Innocent a pu regarder l'association comme admissible, sans l'avoir elevée au rang d'un Ordre proprement dit.

avec l'Évangile, et ne pouvant parvenir à se faire écouter, s'écria dans sa colère : « Puisque vous méprisez en « moi, son serviteur, le Seigneur Jésus-Christ lui-même, « je veux, à votre honte, prêcher la parole divine aux « animaux privés de raison ; et je sais qu'ils m'écouteront « avec joie. » En achevant ces mots, il se rendit sur les collines des environs, et s'adressant aux corbeaux, aux pies et aux alouettes qui voltigeaient autour de lui, il leur cria : « Au nom de Jésus-Christ, que les Romains mé« prisent, je vous ordonne d'écouter la parole de Dieu, « qui vous a créés et qui vous a préservés dans l'arche. » Sur quoi tous les oiseaux demeurèrent immobiles, et, pendant trois jours consécutifs, vinrent se rassembler autour de lui chaque fois qu'il les appelait. A la nouvelle de ce miracle, tout le peuple, le clergé en tête, se rendit auprès de l'homme de Dieu, le ramena en triomphe dans la ville, pour y répandre parmi ses habitants la fertile semence de l'Évangile (36).

En partant de Rome, François et ses compagnons retournèrent dans leur cabane près d'Assise, où ils passèrent le temps en prière et en exercices de piété. Le nombre de ses compagnons augmentant toujours, il continua à enseigner et à exhorter, se montra un père pour eux, les mettant en garde contre l'oisiveté et leur désignant sans cesse le chemin du salut. En même temps, il soumettait son propre corps aux plus rudes mortifications et aux privations les plus grandes : il ne buvait que de l'eau, se couchait sur la neige, dormait par terre sur le bois ou la pierre, se flagellait avec des chaînes de fer, pour lui-même d'abord, disait-il, puis pour les pécheurs vivants et pour les âmes du purgatoire ; il imaginait sans cesse de nouveaux moyens d'assurer l'empire de l'âme sur le corps (37). Mais il faisait tout cela sans ostentation,

(36) *Matth. Par.*, p. 135.

(37) C'est pourquoi il est dit dans sa bulle de canonisation : carnem suam

en humilité, charitable envers les autres hommes et fervent avec Dieu. Mais en donnant l'exemple d'une sévérité extrême pour lui, il en exigeait autant de ses frères, surtout en ce qui avait rapport à la désobéissance, qu'il regardait toujours comme le résultat de l'orgueil. Un jour, il ordonna de placer un frère désobéissant dans une fosse, pendant qu'un autre jetterait sur lui de la terre. Quand il fut ainsi enterré jusqu'au menton, il lui cria : « Es-tu « mort maintenant, mon frère ? » Le coupable ayant avoué sa faute avec componction, François lui dit : « Reviens donc à la vie, comme un honnête frère mort « aux vanités du monde, » et il le fit tirer de la fosse. Un autre ayant demandé une chose défendue, il lui ordonna, quoiqu'on fût au cœur de l'hiver, de se jeter tout habillé dans la rivière, puis d'en sortir et de le suivre, avec ses vêtements mouillés. Mais ce n'était qu'une épreuve, et il lui fit donner au bout d'un instant les secours nécessaires.

Ses manières faisaient aussi de l'impression sur l'esprit des femmes. Une jeune fille de dix-huit ans, belle, riche, aimable et pieuse, sainte Claire Sciffi (38), se fit couper les cheveux, le dimanche des Rameaux de l'an 1212, dans l'église de la Portiuncula, et adopta, malgré tous ses parens, le grossier habit et la vie austère de François. Sa renommée ne tarda pas à s'étendre. Les jeunes filles accouraient auprès d'elle; les riches quittaient leurs maisons, les épouses abandonnaient leurs époux, pour se rassembler sous l'humble toit de cette communauté consacrée à Dieu.

fame, siti, frigore ac nuditate, vigiliis multis et jejuniis macerando. Et plus loin : qui asini (du corps) arrepta mandibula, etc.

(38) C'est ainsi que l'appelle *Montalembert*, Hist. de sainte Elisabeth, introd. p. LIV. Il ajoute : « Fille d'un comte puissant. » La *Chron. Oldenb.*, dans *Meibom.* S., l'appelle Clara di Montefalcone. On trouve un exemple de la manière dont le goût des contes orduriers peut tout salir, dans l'histoire des trois pierres de fiel qu'on aurait trouvées dans son corps, histoire qui se lit dans les voyages de *Thummel*.

François jugeant que l'esprit de ses frères était suffisamment affermi et qu'il n'atteindrait pas son but, qui était de conduire le monde à Jésus-Christ, en les laissant toujours dans leur étroite cabane, tint un conseil avec eux, le jour de la Pentecôte de l'an 1212, et les envoya de nouveau, deux à deux, dans les diverses provinces de l'Italie. Grâce à leur pauvreté, ils se montraient patients dans les difficultés, toujours prêts à se mettre en route, partout en sûreté, puisque n'ayant rien à perdre, ils n'avaient rien à craindre : l'inquiétude ne les arrêtait pas, les soucis ne les troublaient pas; ils étaient assurés de trouver toujours un asile pour la nuit, des aliments pour le lendemain. Leur maître leur donnait l'exemple des privations. Il mangeait fort rarement ses aliments cuits, et seulement quand sa santé l'exigeait, et pour que son palais ne fût pas flatté de ce qu'ils avaient de plus agréable au goût, il y mêlait toujours quelque chose d'une saveur fade, il ne buvait même de l'eau qu'en petite quantité ; mais en revanche, il ne voulait pas que les frères se livrassent à une abstinence trop sévère; ce ne sont pas, disait-il, les exercices extérieurs, mais le sentiment intérieur qui rend agréable à Dieu. Quand il était en voyage, il mangeait tout ce qu'on lui présentait, d'après l'ordre des apôtres.

Dans ces courses apostoliques, François fut chargé de la Toscane. Se trouvant à Montefeltre pendant les réjouissances qui avaient lieu à l'occasion de ce que le comte venait d'être fait chevalier, il excita l'enthousiasme de tous les assistants par un sermon sur ces paroles : « Le bien que j'attends est si grand, que chaque douleur devient pour moi une joie. » Le comte de Casentino le consulta sur le salut de son âme, et lui donna le mont Alverna, dans les solitudes duquel François aima tant, par la suite, à se retirer. A Pérouse, il voulut parler sur la place du marché, mais les jeunes gens de la noblesse faisaient caracoler leurs chevaux autour de lui, se li-

vraient à des jeux d'escrime et faisaient tant de bruit, que ses paroles se perdaient dans le tumulte. Il éleva alors la voix de toutes ses forces et cria : « Ne croyez pas que ce « soit un habitant d'Assise (39) qui vous parle ; c'est le « serviteur de Dieu que vous entendez. » Il se mit alors à parler des bienfaits que Dieu répand sur les hommes, de leur orgueil et de la nécessité de tourner son esprit vers les choses éternelles pour éviter le châtiment. Aussitôt, des personnes de tout âge et de tout sexe accoururent auprès de ce grand prédicateur; ses discours embrasèrent tous les esprits, émurent tous les cœurs, et comme il n'avait exclu personne, personne ne pouvait lui être hostile (40). Quelque temps après, la noblesse et le clergé se trouvant en querelle avec le peuple, l'incendie et les dévastations en furent la suite, et chacun reconnut alors combien ce qu'il avait dit était juste; de sorte que les habitants de Pérouse le prièrent de prolonger son séjour parmi eux. Ce fut à Cortone qu'il fonda son premier couvent; il en érigea ensuite d'autres, soit à Pise, soit en d'autres villes d'Italie. A Florence, il trouva de nouveaux compagnons, et il revint ensuite à sa première demeure, rapportant à son Père céleste tous les honneurs qui lui avaient été prodigués pendant son voyage. En général, il préférait le blâme à la louange, parce que, selon lui, il contribuait davantage à l'amélioration de l'homme. Bientôt après, pour donner une nouvelle preuve d'humilité, il se démit de la charge de supérieur et se rangea au-dessous d'un autre, qui fut précisément le frère qui l'accompagnait dans ses voyages (41).

Pendant qu'il s'occupait ainsi à exciter ses compatriotes

(39) Parce que les habitants de Pérouse étaient depuis long-temps en discussion avec ceux d'Assise. Voyez plus haut.

(40) Mirabantur etiam viri litterati ejus quam homo docuerat verborum virtutem. *Wadding*, 1, 102.

(41) Dans une lettre plus récente écrite à tous les maitres, frères, gardiens et prieurs de l'Ordre, il s'intitule : homo vilis et caducus, vester parvus frater. *Wadding*, 1, 371.

à la pénitence, il envoya six frères à Maroc. L'un d'entre eux étant tombé malade dans l'Arragon, fut obligé d'y rester; les cinq autres continuèrent leur route. On concevra qu'ils n'aient pas eu beaucoup de succès, puisque, dans l'ardeur de leur zèle, ils aimaient mieux souffrir le martyre que de mettre en usage les moyens les plus convenables pour se faire écouter. A peine arrivés à Séville, ils se mirent à outrager Mahomet et à sommer, tout crûment, les habitants de se faire baptiser. Le roi les fit enfermer dans une tour, du haut de laquelle ils déclarèrent que tous les sectateurs de Mahomet étaient damnés pour l'éternité (42). Le prince leur rendit pourtant la liberté et les laissa partir pour Maroc. L'émir Al-Mumenim, en se rendant aux tombeaux de Maroc, rencontra un de ces frères qui continuait toujours à prêcher. Il le prit pour un fou, et donna ordre de les reconduire tous deux sur le territoire chrétien. Malgré cela, ils revinrent en Afrique et furent jetés en prison. A peine les en eut-on fait sortir, avec ordre de retourner chez eux, qu'ils se remirent encore à prêcher avec plus d'audace que jamais. L'émir Al-Mumenim, voyant que rien ne pouvait les faire taire, leur coupa, dit-on, la tête de sa propre main (43), ce qui leur valut l'honneur d'être célébrés comme les premiers martyrs de l'Ordre (44).

François aurait bien désiré pouvoir lui-même répandre son sang, en annonçant l'Évangile du Seigneur (45). On l'entendait souvent dire en soupirant : « O Tanger ! Tanger ! Insouciant Tanger ! » et puis : « O Maroc ! Ma-« roc ! ville insensée, plongée dans les ténèbres et dans « les ombres de la mort ! quand donc ouvriras-tu l'œil de « ton esprit à la lumière de l'Évangile, et sortiras-tu de

(42) Mais, selon toute apparence, les Maures ne comprirent pas ce qu'ils disaient.

(43) *De sanctis martyribus Bern, de Corbio*, etc., in *Act.* SS. Januar. T. II.

(44) Protomartyres.

(45) *Æstu percitus martyrii.*

« ton sommeil? » Il se sentait attiré par la grandeur de la ville, par l'éclat qu'avait autrefois jeté son siége épiscopal, par la puissance de son monarque, qui était le souverain de plusieurs peuples. Il se mit donc en route, en 1213, traversa le Piémont et la France, et se rendit en Espagne, dans l'intention de s'y embarquer. Il tomba malade dans ce dernier pays et dut, en conséquence, borner ses travaux à la Péninsule; il en parcourut presque tout le royaume, formant, dans les principales villes, des associations soumises à sa règle. Il revint après cela dans sa patrie.

Pendant une course dans la Basse-Italie, il avait acquis, pour son association, le poëte Marchigiano (46). Arrivé à Cortone, le peuple monta la garde aux portes de la ville, pour l'empêcher d'en sortir, et on ne l'accorda qu'à regret à ses instantes prières. C'est ainsi que, plus tard, à Bologne, une foule empressée l'entoura, et celui-là se croyait heureux qui avait pu toucher seulement le bas de sa robe (47). Il en prit occasion pour enseigner à ses compagnons à ne se fier ni à la protection des hommes puissants, ni aux dons des riches, ni à la faveur populaire, mais uniquement au Père céleste. En attendant, l'association s'affermissait de plus en plus dans toute l'Italie; il s'en forma des affiliations dans la plupart des villes; des maisons furent construites pour en loger les membres; à Osimo seul trente jeunes gens y entrèrent en 1215. Lors de l'assemblée générale de l'Église, François retourna à Rome pour obtenir la reconnaissance de son association, en qualité d'ordre religieux; son illustre contemporain, Dominique Gusman, s'y trouvait précisément en même temps et dans le même but (48). François eut plusieurs fois occasion de se trouver avec lui, et ces deux hommes se sentirent remplis d'une estime mu-

(46) *Raumer*, III, 586.
(47) Hist. Univ. Paris, III, 103.
(48) Voyez le chapitre sur saint Dominique.

tuelle l'un pour l'autre, car quoique leurs efforts pour le salut des hommes fussent d'nne nature toute différente, chacun d'eux désirait ardemment que l'institut de l'autre pût vivre et fleurir (49). Mais le concile ayant le projet de rendre un décret contre l'augmentation des Ordres, François et Dominique furent tous deux forcés de se contenter, pour le moment, d'une tolérance verbale.

Cependant l'association de François avait déjà pris une telle extension qu'il put convoquer, pour le jour de la Pentecôte 1216, la première assemblée générale, qui acquit une grande importance par la présence du cardinal Ugolino d'Ostia, plus tard pape sous le nom de Grégoire, et par l'appui que cette présence lui prêta. On s'y consulta sur les moyens d'étendre le christianisme, et l'on prit la résolution d'envoyer dans tous les autres pays des frères, avec l'instruction snivante :

« Mettez-vous en route, deux par deux, recueillis en vous-mêmes, sans parler et priant mentalement. S'il faut que vous parliez, que votre discours soit humble, honnête, comme dans l'ermitage ou dans la cellule ; car le corps est la cellule, et l'âme est l'ermite qui y demeure ; elle doit prier et réfléchir aux choses du ciel. A quoi sert la cellule construite par la main des hommes, si l'âme n'a point de repos dans la sienne ? Que votre conduite chez les peuples soit telle que quiconque vous voit et vous entend bénisse le Père celeste. Offrez la paix à tout le monde, et que cette paix ne soit pas seulement snr vos lèvres, mais encore dans vos cœurs. Ne vous mettez point en colère l'un contre l'autre ; ne soyez pas des objets de scandale, mais que cette douceur même serve à exciter tout le

(49) Ce n'est pas ici le moment de rappeler que bientôt la jalousie et même l'inimitié divisèrent ces deux Ordres. Mais il est remarquable que les grands hommes eux-mêmes ne peuvent se mettre au-dessus de eette jalousie. On en vit un exemple dans les efforts que fit le cardinal Ximenès pour empêcher que l'évêque d'Astorga ne fût chargé de l'éducation du jeune prince Charles. L'observation en a été faite par *Fléchier*, Hist. du card. Ximenès, p. 705.

monde à la bienveillance, à la paix, à la concorde. Notre vocation est de panser les blessures, de guérir les fractures, de ramener dans le droit chemin ceux qui s'égarent. Vous verrez bien des gens qui vous sembleront des membres de Satan et qui peuvent encore se transformer en disciples de Jésus-Christ. »

Les missionnaires eurent d'abord à lutter contre de grandes difficultés en Espagne, avant qu'il leur fût possible de s'y affermir et de fonder de nouvelles communautés à Lisbonne et dans d'autres villes. Ils trouvèrent plus d'accueil chez les Français. Ce fut en Allemagne qu'on les reçut le plus mal. Dans la première ville où ils se présentèrent, leur costume extraordinaire attira autour d'eux un grand rassemblement de peuple. On leur demanda s'ils désiraient un asile et quelques aliments, à quoi ils répondirent le seul mot allemand qu'ils sussent : *Ia* (oui). D'après cette expérience, ils crurent qu'avec ce mot ils pourraient parcourir l'Allemagne tout entière. Mais, arrivés dans une autre ville, on leur demanda cette fois s'ils étaient hérétiques et s'ils prêchaient une autre croyance que celle de l'Église catholique : « Ia ! ia ! » s'empressèrent-ils de répondre, sur quoi on les jeta en prison, on les maltraita et on finit par les renvoyer.

Cependant François n'avait pas renoncé au projet d'obtenir du chef de la chrétienté l'approbation formelle de son Ordre. Il retourna encore à Rome, l'an 1217, et composa un discours fleuri, qu'il se proposa de débiter au pape et aux cardinaux. Mais en entrant dans l'assemblée, il ne se rappelait plus un mot de ce qu'il voulait dire ; en conséquence, il commença à improviser avec tant de force et de vivacité que tous les assistants en furent touchés, et s'écrièrent que l'Esprit de Dieu parlait par sa bouche. Toutefois ses espérances ne se réalisèrent pas encore. En attendant, l'Ordre avait pris une telle extension, que dans une assemblée, tenue en 1219, il se trouva plus de cinq mille frères, quoiqu'il en restât pourtant un assez

grand nombre pour les cérémonies du culte et pour les autres devoirs qui leur étaient imposés. Toute cette foule coucha sous des tentes ou dans des cabanes construites à la hâte. On entendait retentir dans les airs les chœurs de ceux qui chantaient, le murmure de ceux qui priaient, les voix des lecteurs, de sorte que le cardinal Ugolino, qui assistait encore cette fois à l'assemblée, ne put s'empêcher de s'écrier avec ravissement : « C'est vraiment ici le camp du Seigneur ! » Noblesse et bourgeois, prêtres et laïques des villes environnantes y accouraient par flots, apportant des vivres et regardant comme un bonheur pour eux de pouvoir servir les serviteurs de Dieu. De grands prélats contemplaient avec admiration la dure couche, l'habit grossier, la sobre nourriture, les étroites cabanes des frères. Près de cinq cents personnes entrèrent, à cette occasion, dans l'association, comme novices. François rejeta avec fermeté toutes les propositions qui lui furent faites pour adoucir la règle. Le peu de temps qui s'était écoulé depuis son établissement avait suffi pour le convaincre que la sévérité attirait plus de personnes qu'elle n'en effrayait ; il y en eut même qui ajoutèrent en particulier de nouvelles rigueurs à celles de la règle, et quand le maître leur ordonna, en vertu de la loi d'obéissance, de s'en abstenir, on vit paraître au jour des anneaux, des chaînes, des cuirasses de fer, dont quelques frères se macéraient la chair (50).

On résolut d'envoyer de nouveaux missionnaires en Syrie, en Égypte, en Afrique, auprès des Grecs, en Angleterre, en Hongrie ; mais personne ne fut chargé d'aller en Allemagne. Les frères avaient même adopté cette formule de prière : « Des Allemands délivrez-nous, Seigneur ! » Les mœurs, la langue, les usages de ce pays étaient totalement inconnus. François jugea, d'après cela, qu'il vaudrait mieux tâcher de gagner à son institution

(50) *Wadding*, ad ann. 1216.

quelques Allemands, qu'il ferait venir en Italie et qu'il renverrait ensuite dans leur patrie. Il donna, en partant, aux missionnaires des lettres pour les autorités temporelles, pour tout le clergé, pour les religieux de tous les ordres.

Quant à lui, brûlant toujours du désir du martyre, il s'embarqua pour Acre avec douze compagnons. Après leur avoir assigné les diverses provinces du Levant, il se rendit, de sa personne, à Damiette. Là, il lui eût été facile d'observer l'esprit qui animait l'armée des chrétiens et de prédire les malheurs qui ne tarderaient pas à fondre sur elle (51), dût sa voix ne pas être écoutée. Sans se laisser arrêter par le prix que le soudan avait mis sur chaque tête de chrétiens (52), immédiatement après la défaite des croisés, François se mit en route et traversa toute l'armée ennemie, pour se rendre auprès du prince musulman. Chargés des chaînes que les Sarrasins leur avaient attachées, François et son compagnon, le frère Illuminé, se présentèrent d'un visage serein devant le soudan, et commencèrent à parler de la sainte Trinité et de l'Évangile, sommant le monarque ennemi et son peuple de leur rendre les hommages qui leur étaient dus. Si le soudan, ajouta-t-il, désirait avoir la preuve de la vérité de la foi chrétienne, il n'avait qu'à faire allumer un bûcher; lui, François, et son compagnon y monteraient d'un côté, pendant que quelques prêtres musulmans s'y placeraient de l'autre, et l'on verrait bien alors quels étaient ceux que Dieu protégeait (53). Le prince musulman admira l'intrépidité de son courage et l'entraînement de ses discours; il le retint pendant quelques jours auprès de lui, et lui offrit des présents que François refusa; le soudan l'envoya avec une escorte au camp chrétien. Ce voyage de François eut du moins un avantage;

(51) *Jac. de Vitriaco*, Hist. Orient. *Oliverii* Hist. capt. Damiatæ.

(52) Un bysantin d'or.

(53) *Bonaventure* ajoute que les prêtres musulmans n'osèrent pas soutenir l'épreuve et s'éloignèrent sans bruit.

ce fut que, par la suite, le soudan traita les prisonniers chrétiens avec plus de douceur et rendit même plus tard la liberté à un grand nombre d'entre eux.

Un message qu'il reçut des frères le rappela auprès d'eux ; car le frère Élie, à qui il avait confié la direction de l'Ordre, se permettait d'y faire de nombreux changements. Il dit un jour que le ciel n'avait pas accordé à tout le monde autant de pureté qu'à leur fondateur, qu'il était plus facile d'admirer que d'imiter; dans ce qu'il avait ordonné, bien des choses surpassaient les forces de l'homme et voulaient être modifiées. Ces discours furent écoutés avec faveur, pendant que les plus zélés se plaignaient, gémissaient, annonçant la destruction de l'Ordre et demandant à haute voix le retour du fondateur. François trouva, en effet, à son arrivée, que celui qui l'avait remplacé s'était départi en plusieurs points de la règle. L'habit même avait subi un léger changement. François lui fit observer que cela ne devait pas être ainsi ; il fit cesser les innovations et choisir à la place d'Élie un autre maître, à qui, tout le premier, il jura obéissance (54).

Il tenait surtout l'œil attaché à ce qui pouvait occasionner la moindre déviation de la simplicité et de l'humilité, et notamment à la construction de maisons plus vastes et plus coûteuses que ne le comportait le vœu de pauvreté qu'ils avaient fait. Il destitua, par ce motif, le supérieur de la maison de Bologne, qui y avait fondé un établissement d'études, préférant ainsi donner aux jeunes frères de la science plutôt que de la piété. La vie, disait-il, devait être leur science et la piété leur éloquence. Quoiqu'il ne blâmât pas l'étude de la théologie et ne défendît pas la prédication, il ne cessait de répéter que sans humilité, sans simplicité et sans ferveur dans la prière, l'une

(54) Dans les biographies italiennes on trouve une vie d'Elie de Cortone, qui fut depuis plusieurs fois général de l'Ordre, mais qui se montra toujours hautain et impérieux envers les autres, tandis que pour lui il ne se soumettait nullement à la sévérité de l'Ordre.

et l'autre devenait inutiles, et que la dévotion ne pouvaient pas être prêchée par celui qui n'en avait pas lui-même. Un supérieur ayant de la peine à se séparer de ses livres, François lui dit que l'Évangile, en vertu duquel ils avaient renoncé à tout esprit de propriété, ne faisait point d'exception à leur égard, et que, d'ailleurs, il ne voulait pas que les livres pussent devenir un piége pour son salut. Il refusa à un novice la permission de conserver même son psautier, disant qu'ayant un livre, il en voudrait avoir d'autres. Il ajouta que lui-même autrefois avait désiré posséder des livres, mais qu'il s'était rappelé le passage de l'Évangile où il est dit : « Il vous a été donné de connaître les mystères du royaume des cieux. » Il suffit pour le salut de connaître Jésus-Christ le Crucifié. Afin de bien faire sentir cela au frère Élie, qui montrait toujours de la préférence à ceux qui se distinguaient par les dons de l'esprit et par les connaissances, il fit un jour asseoir à table à côté de lui les deux frères qui passaient pour les plus simples, sur quoi Élie lui dit : « Frère François, ta simplicité nuira certainement à l'Ordre; tu « places à côté de toi les ignorants et tu ne fais aucune « attention aux savants. » — « Et toi, répondit François, « ton orgueil et ta sagesse mondaine nuisent encore « bien plus à l'Ordre que ma simplicité! »

Sans cesse occupé du succès de l'Ordre, du maintien intact de sa règle et de son extension, il recommanda au nouveau grand maître (55) élu en 1221, Pierre de Catano, de montrer envers tout le monde de la charité et de la patience; quoiqu'il sût que quelques-uns, dont l'humeur était plus hautaine et moins disposée à se soumettre à une discipline sévère, avaient exprimé leurs sentiments par des discours pleins d'amertume (56). François proposa alors lui-même de faire une tentative pour transplanter

(55) Magister.
(56) *Wadding*, II, 2.

l'Ordre en Allemagne (57), et quatre-vingt-dix frères offrirent de s'y rendre, persuadés qu'ils couraient à une mort inévitable (57 *bis*). Il choisit parmi eux le frère Cæsarius, de Spire, et lui donna pour compagnons douze prêtres et quinze laïques; arrivés à Augsbourg, ils se répandirent dans tous les diocèses de l'Allemagne. Le résultat se fit sentir si promptement, que dès l'année suivante on put tenir à Worms une assemblée des frères de toutes les villes des environs. Mais dans ce nombre il y avait encore peu de prêtres, de sorte qu'un même ecclésiastique était obligé de vaquer au culte, alternativement à Worms et à Spire.

En l'an 1223, François soumit au pape Honorius une nouvelle règle plus courte. Mais on lui objecta encore qu'elle était trop sévère. François réitéra la réponse qu'il avait déjà faite, savoir : qu'elle lui avait été commandée par Jésus-Christ. Il parvint pourtant à la fin à obtenir du pape qu'il approuvât la règle (58) et qu'il admît l'institut au nombre des Ordres reconnus par l'Église. Le plus cher de ses vœux fut ainsi rempli; il était parvenu au but des efforts de sa vie entière.

Il continuait à parcourir l'Italie pour étendre et affermir son institut, veillant, priant, exhortant, enseignant. Mais, en l'an 1224, il tomba malade à Sienne, et ce ne fut que pour céder au devoir de l'obéissance qu'il consentit à prendre des médicaments. Ayant éprouvé de grands vomissements de sang, ses disciples comprirent que sa fin approchait. Ils entouraient son lit et se demandaient quel serait désormais leur guide, leur conseiller, leur conso-

(57) Miro martyrii desiderio ardentes, se morti ultro offerentes. *Wadding.*

(57 *bis*) Les anciens ouvrages historiques contiennent plusieurs erreurs au sujet de l'établissemeot des premiers couvents de Franciscains en Allemagne. Ainsi, par exeomple, *Heineccius*, Ant. Goslar, p. 208, parle d'une de ces maisons que l'empereur Othon aurait fait construire en 1209. *Wegelin*, Hist. Norimb., p. 87, parle des moines déchaux dès l'an 1206 et des religieuses de Sainte-Claire en 1208; *Beischlag*, Hist. de Nordlingen, en 1209.

(58) La bulle est du 30 octobre.

lateur. Sa faiblesse ne lui permettant pas de parler longuement, il se contenta de leur recommander trois choses : de s'aimer les uns les autres, comme il les avait tous aimés, de se vouer en tout temps à la pauvreté, et de se soumettre en toutes choses à leurs supérieurs et à l'Église. Saisissant un moment où les douleurs lui laissaient un peu de repos, il dit : « Je lègue à tous mes frères, dans le « monde entier, comme ma dernière volonté, la recom« mandation de célébrer avec un profond respect le très« saint Sacrement de l'autel, d'honorer le culte, de suivre « fidèlement la règle, et de réciter consciencieusement « l'office du bréviaire. »

La maladie s'aggravait. François demanda à être transporté à Assise, où l'évêque le logea chez lui. Au plus fort de ses souffrances, il s'efforçait de réciter ses heures debout et sans appuyer le dos contre le mur, et il y mettait tant de ferveur, qu'on eût dit qu'il était réellement en présence de Dieu. Il enseignait encore quelles devaient être les qualités d'un général et celles d'un provincial (59). Quand les douleurs devinrent plus vives, il rendit grâces à Dieu de l'épreuve qu'il lui avait envoyée et demanda pardon aux frères qui le soignaient, de la peine qu'il leur donnait. Les magistrats d'Assise firent placer des sentinelles autour du palais de l'évêque, afin que quand François serait mort, on n'enlevât pas à la ville le précieux trésor de son corps. Lorsqu'enfin le médecin lui eut annoncé que sa mort était proche, il se mit à chanter d'une voix claire les louanges de Dieu. Le frère Élie l'ayant engagé à s'en abstenir, de peur que le peuple ne l'attribuât à de la légèreté, il répondit : « Laissez-moi, mon frère, « me réjouir dans le Seigneur et le remercier du calme « de ma conscience ! Car, par la grâce et la miséricorde « de Dieu, je suis tellement uni avec mon Seigneur, que « je puis avec raison me réjouir en lui, maître suprême et

(59) Provincial.

« gracieux donateur de tous les biens. Je ne suis ni si « délicat, ni si lâche que de craindre la mort et de trem- « bler à son approche. » Quand les souffrances furent arrivées à leur dernier période, comme il n'avait plus que la peau sur les os, il appela tous les frères, selon leurs fonctions et leurs places, et les bénit l'un après l'autre (60). Son œil ne distinguait déjà plus les objets, quand apercevant quelqu'un à genoux près de lui, il demanda qui c'était. Ayant appris que c'était Élie, il dit : « Qu'il soit « heureux! Ma droite repose sur lui (61)! » Il demanda ensuite à être porté dans l'église de Sainte-Marie-des-Anges, afin de terminer sa vie mortelle dans le lieu où il avait commencé sa vie spirituelle. Cela se fit avant le point du jour. Il demanda aux porteurs où ils étaient. Quand on le lui eut dit, il se souleva de dessus le brancard, se fit tourner la face vers la ville, et bénit ses habitants. Dans l'église il distribua aux frères du pain consacré et leur recommanda l'édifice dans lequel ils se trouvaient. En dernier lieu, il se fit coucher sur la terre nue, leva le regard au ciel, et se prépara à rendre le dernier soupir en récitant avec le peu de force qui lui restait, le psaume 141 tout entier. Ce ne fut que par obéissance qu'il accepta du supérieur une robe, et il se félicita d'être demeuré jusqu'à la fin si fidèle à la loi de pauvreté, que même, au moment de la mort, il ne possédait rien qui n'appartînt à un autre (62). Ce fut le samedi, 4 octobre 1224, qu'il expira, dans la quarante-cinquième année de son âge.

Aussitôt que la nouvelle de son décès se répandit dans Assise, tout le peuple courut à l'église pour s'édifier par

(60) Cum languor cresceret carnis, crescebat simul et vigor mentis. *Bonavent.*, c. 14.

(61) Plus tard il se déclara pour l'empereur Frédéric et fut excommunié par le pape.

(62) Un frère ayant un jour répondu à la question d'où il venait, ces mots : « De ta cellule. » François repartit : « Meam dixisti, quam non meam judicavi, alienam deinceps habitare debeo, quia nihil meum habere promisi. *S. Franc.* Apophthegm. n. 30.

l'aspect du mort et pour toucher son corps. Pendant toute la nuit on n'entendit autre chose que des hymnes à la gloire de Dieu qui s'était manifestée d'une manière si éclatante dans l'homme qu'il venait d'appeler à lui. Le lendemain matin, ses disciples, accompagnés de tout le clergé, au son des trompettes, avec des cierges allumés et des rameaux de verdure, le portèrent sur leurs épaules à l'église de Saint-Damien, où les religieuses de Sainte-Claire reçurent le précieux corps, et, baignées de larmes, contemplèrent pour la dernière fois les traits de leur père chéri. Quand l'ouverture par laquelle elles avaient coutume de recevoir de lui le corps du Seigneur, se fut refermée, les restes de François furent portés à l'église de Saint-Georges, où les premières dispositions à une vie chrétienne s'étaient réveillées dans son cœur. Ce fut là qu'on l'inhuma, et six ans après il fut porté dans le magnifique temple qu'Élie fit bâtir en son honneur, à l'aide des contributions de plusieurs princes et de toute la chrétienté. Par la suite des temps, il s'éleva quelques doutes sur la véritable place où reposait les restes du saint; mais, le 12 décembre 1818, son corps fut retrouvé sous le maître-autel de cette église, et le 5 septembre 1822, après un long et scrupuleux examen, Pie VII déclara que ce corps était réellement celui de saint François (63).

François fut, sans contredit, une de ces natures grandes et merveilleuses qui rassemblent toutes les forces de leur esprit et tous les penchants de leur cœur dans le foyer du christianisme, afin de les employer tous exclusivement à la solution du plus difficile de tous les problèmes : celui de subordonner complétement le présent aux promesses de l'avenir. S'il adopta la forme austère qu'il choisit et s'il y mit une si grande rigueur, il faut en accuser les propensions du temps où il vivait, en admettant qu'une manière de voir et d'agir que notre siècle est hors d'état même de com-

(63) *Butler*, Vie des Saints, XIV, 179 sqq.

prendre puisse devenir un sujet d'accusation. Mais ce qu'il y aurait de plus contradictoire, ce serait d'accorder d'une part notre admiration à la gravité morale et au détachement de tous les besoins matériels d'un Zénon et de ses disciples, et de l'autre de ne regarder qu'avec mépris les vertus auxquelles la foi chrétienne a pu seule donner le mouvement, la persévérance et le succès. Quand on voit des natures d'hommes qui repoussent loin d'eux les biens temporels, qui se soumettent avec joie à la plus complète indigence, qui bornent leurs nécessités aux choses les plus indispensables, qui vont au devant des plus éminents dangers de mort, dans le seul but d'annoncer Jésus-Christ, qui préfèrent se subordonner à d'autres plutôt que de leur commander, qui exhortent tout le monde à la charité et à l'humilité, et exercent eux-mêmes ces vertus envers tout le monde ; il ne faudrait pas, en vérité, qu'une génération qui se laisse diriger en tout par des sentiments diamétralement opposés à ceux-là, se permît de juger légèrement de semblables natures. Nous connaissons d'autres routes qui conduisent vers le ciel, mais faut-il traiter d'insensé celui qui choisit la plus rude et la plus escarpée, parce qu'il la croit la plus sûre (64)?

Plusieurs traits de la vie de François annoncent un esprit délicat et une douceur qu'au premier aspect on croirait inconciliable avec la sévérité de la règle qu'il s'était imposée à lui-même et à ses compagnons. On admire cette délicatesse dans la recommandation qu'il fait à ses disciples de reconnaître les louanges du Créateur dans le chant du rossignol et de la cigale. Un jour une pauvre femme qui avait donné deux de ses fils à la communauté, vint demander l'aumône à la porte du couvent. François ordonna de lui donner quelque chose. Mais l'économe répondit que l'on ne possédait rien qu'un Nou-

(64) Ces hommes, dit quelque part le spirituel *Claudius*, ont travaillé et couru pour arriver au ciel, tandis qu'aujourd'hui on se flatte d'y parvenir plus facilement au moyen de systèmes métaphysiques.

veau Testament, qu'on lisait au chœur. « Donnez-le-lui, « dit François, pour qu'elle le vende, car, en vérité, « nous rendons un plus grand service à Dieu en venant « au secours de cette pauvresse, qu'en lisant ce livre au « chœur. » La pitié pour les malades et pour les pauvres fut toujours un des traits distinctifs de son caractère. Il aimait mieux vendre des livres, des ornements d'autel, des habits d'église, que de ne pas secourir ceux qui s'adressaient à lui (65). La pauvreté était à ses yeux l'épouse de Jésus-Christ, la racine, la pierre angulaire et la reine de toutes les vertus; le lien qui devait unir ses frères entre eux, la source d'où devait découler leur nourriture (66). En l'an 1223, il fut invité à dîner chez le cardinal protecteur de l'Ordre. François posa sur la table le pain de la charité, et se mit à en manger. Le cardinal prit cela pour une insulte et lui en fit des reproches. « Non, dit « François, j'ai honoré ta maison en y servant un plus « grand seigneur que toi; car la pauvreté volontaire est « agréable à ses yeux. » Bien qu'il plaçât une vie active au-dessus des efforts de la science, il reconnut néanmoins le mérite du frère Antoine, et il lui ordonna de se livrer à l'étude de la théologie. Lorsque François envoyait un des frères au dehors pour prêcher, il lui disait d'avoir toujours dans l'esprit les paroles du psalmiste : « Abandonnez au Seigneur le soin de tout ce qui vous regarde, « et il vous nourrira (67). »

François savait inspirer à ses disciples un tel enthousiasme pour le mépris des biens de la terre, pour la patience dans les maux, pour les efforts qui conduisent au but le plus élevé, que lorsqu'arriva la nouvelle que sept d'entre les frères avaient souffert le martyre pour Jésus-Christ en Mauritanie, une foule d'autres se sentirent enflammés du désir de cueillir une palme semblable. Il les

(65) *Bonavent.*, c. 8.
(66) *Wadding*, I, 100.
(67) *Ps.* LIV.

avait tellement convaincus que l'humilité est la source de toutes les vertus chrétiennes, que le frère Antoine, qui devint plus tard un des plus grands ornements de l'Ordre, et duquel les rares dons de l'esprit, l'éloquence et la connaissance des choses de Dieu firent l'admiration de ceux qui l'entendirent improviser des discours chrétiens, avait sollicité comme une grâce de son supérieur d'être chargé de laver la vaisselle et de balayer les cellules, disant, de lui-même, qu'il n'était bon qu'à cela. On raconte que François attirait à lui jusqu'aux animaux privés d'intelligence; que les moutons s'arrêtaient pour le regarder, que les lièvres venaient se réfugier auprès de lui, que des faucons le suivaient et des loups abandonnaient leur proie. A son commandement, les cigales commençaient à chanter, les oiseaux entonnaient les louanges de Dieu. Il disait aux hirondelles: « Mes sœurs, vous avez assez bavardé; « c'est maintenaint à mon tour à parler: écoutez la parole « de Dieu et taisez-vous, jusqu'à ce que j'aie fini de l'an- « noncer. » Soit que le maître parût si grand aux yeux de ses premiers disciples, soit qu'il eût réussi à gagner à un tel point leur attachement et leur vénération, on raconta plus tard à son sujet un grand nombre de faits où les lois de la nature avaient été renversées pour le glorifier; les esprits célestes étant descendus pour l'encourager, ceux de l'enfer étant montés sur la terre pour le perdre. A compter du jour de sa naissance et de son baptême, on sema tout le cours de sa vie de miracles et d'apparitions, de saints et de démons, du ciel, de l'enfer. Plus tard on répandit plusieurs récits d'un pouvoir extraordinaire, non-seulement sur lui-même, mais encore sur les objets extérieurs, de relations personnelles avec Jésus-Christ, de regards jetés dans la gloire céleste, cachée aux yeux de tous les autres hommes, de prévision des événements futurs, d'une connaissance claire des pensées et des désirs cachés des autres hommes, comme s'il avait pu lire dans leurs cœurs; et tous ces récits furent ornés de détails à la manière des

mythes. La crédulité, qui a pris tout cela à la lettre, n'a rien à reprocher à cette autre espèce de crédulité qui cherche à rattacher des récits semblables à des buts ignobles, si ce n'est une plus forte mesure de bonhomie *.

Il est, à la vérité, impossible de nier que par la suite on n'ait, avec intention, beaucoup exagéré les choses, et que ce ne fut pas toujours par pur enthousiasme que l'on chercha à placer François à côté de Jésus-Christ (68). Ce qui fournit le plus de matière aux railleries et même à de graves accusations, ce fut la légende, défendue dès les commencements avec tant d'ardeur, d'après laquelle, dans un moment d'extase, les stigmates des plaies de Notre-Seigneur furent imprimées sur ses membres. Mais si d'un côté les contradictions au sujet du temps où cela serait arrivé (69), ainsi que le doute sur la circonstance même, ont commencé presque au moment de sa mort (70), de l'autre, il faut remarquer que nous possédons une relation de la même époque environ, qui prête à la chose une

(68) On peut se rappeler, à ce sujet, le *Liber conformitatum* de *Barthélemi de Pise*, qui donna lieu plus tard au fameux *Alcoran des Cordeliers*. Voyez *Bayle*, Dict. au mot *François*, article rédigé du reste avec toute la frivolité ordinaire de Bayle, et qui d'ailleurs prêtait à son goût pour les railleries obscènes.

(69) Selon quelques-uns, environ deux ans avant sa mort; mais d'après *Matth. Paris*, seulement quatorze jours.

(70) Dès l'an 1237, Grégoire IX publia une bulle où il dit d'une part : Id ab universis fidelibus credi firmiter cupimus ; et d'autre part : Quatenus ab assertione contrarii (ce que faisaient surtout les Dominicains) aures de cætero penitus avertentes.

* Que l'enthousiasme universel des fidèles pour la mémoire chérie de saint François ait augmenté le nombre des dons merveilleux qu'il avait reçus, et des actes surnaturels qu'il a eu mission de réaliser, la chose est possible; mais l'auteur aurait dû signaler les faits qui lui paraissent douteux, et ceux dont l'authenticité ne peut être contestée que par la mauvaise foi. M. Hurter semble hésiter plus loin à accepter aussi l'authenticité, attestée par tant de témoins, de l'impression des stigmates sur le corps de saint François. Pourquoi ce doute, quand, de nos jours, en Allemagne et dans le Tyrol, l'auteur aurait pu s'assurer, par ses propres yeux, de la possibilité et de la réalité de ces souffrances surnaturelles sur le corps de trois saintes femmes, Dominica Lazarri, Maria Moerl, Catherine Emmerich? (S.-C.)

vraisemblance, dont on a pu se servir plus tard pour donner une origine surnaturelle à tout ce qui avait rapport à cet homme extraordinaire. On disait donc que quinze jours avant sa mort, il s'ouvrit à ses pieds, à ses mains et à son flanc droit, des plaies d'où coula du sang. On se rappelle sans doute la relation que nous avons faite de sa maladie. Comme il jouissait déjà d'une grande renommée de sainteté, cette circonstance excita une surprise générale; on y trouva de la ressemblance avec Jésus-Christ, et lui-même aurait dit aux assistants qu'ils pouvaient par là se faire une idée des blessures que Jésus-Christ avait reçues pour sauver le monde sur la Croix, et qu'ils devaient croire d'autant plus fermement à Celui qui avait été crucifié, qui était mort et avait été mis dans la tombe, et persévérer dans cette croyance jusqu'à la fin de leur vie. Le récit ajoute qu'après la mort de François, les marques de ces plaies disparurent (71). D'après cela, il n'est pas même nécessaire d'appeler à son secours une foi bien vive ou une imagination très-ardente pour expliquer cette tradition (72).

Il est incontestable, d'une part, que la direction prise et imprimée par François se trouva tellement d'accord avec les idées qui régnaient alors parmi les hommes, et de l'autre que son apparence et sa nature même semblaient si extraordinaires, que l'on fut porté à voir dans les circonstances les plus fortuites, le présage de l'influence qu'il exercerait plus tard (73). Et il ne faut pas oublier que l'admiration dont il fut l'objet ne se manifesta pas seule-

(71) *Matth. Par.*, 235.

(72) *Meyer*, dans son journal des vérités divines (*Blætter für hœhere Wahrheit*), VII, n. 5, admet la possibilité que des hommes pieux, par l'effet d'une foi et d'une imagination très-vive, puissent recevoir sur leur corps quelques marques des plaies de Jésus-Christ.

(73) C'est ainsi qu'on voulait voir, dans les trois oies que son père portait dans ses armes, le présage de la protection qu'il accorderait un jour à sa ville natale contre les troupes de l'empereur Frédéric.

ment après sa mort, et qu'elle ne se borna pas aux membres de son institut, mais que pendant sa vie même, ceux qui n'en furent que les simples témoins s'en exprimèrent dans les termes les plus forts. On se croyait arrivé à la dernière époque du monde; on voyait partout des dangers pour l'Église, on tremblait devant la puissance croissante de l'antechrist, contre lequel on se figurait que l'Éternel avait envoyé, dans François et ses compagnons, de nouveaux combattants. On croyait voir se rétablir en eux l'état primitif de l'Église; chez eux on voyait reparaître la pauvreté, l'humilité, le zèle, la pureté, l'accomplissement des commandements de Jésus-Christ (74). Dès lors on disait : Le riche quitte sa maison, ses terres, ses trésors pour se réunir à eux; il n'y a pas de pays dans la chrétienté où il ne se trouve plusieurs de ces frères; chacun se croit heureux quand ils descendent chez lui, quand ils daignent accepter de lui une aumône (75). Les Sarrasins eux-mêmes, les païens, au sein de leurs ténèbres, admirent leurs perfections; et quand ils se présentent avec courage au milieu d'eux, ils les accueillent et fournissent avec joie à leurs besoins.

Or, de quelque manière que l'on conçoive tout ce que nous venons de dire, la personne de François, son apparence extérieure, la façon dont il se posait en face du monde, dont il comprenait le christianisme et cherchait à le réaliser en lui-même et en d'autres, nous sommes convaincu que la génération actuelle, avec ses idées et ses goûts, ne pourra jamais se mettre à la place des contemporains de ce saint homme. Ceux qui se montreront les plus raisonnables ne méconnaîtront pas l'action d'une force morale surprenante, excitée par l'absorption complète de sa personne dans l'abîme de l'amour divin, tel qu'il s'ouvre devant l'homme qui s'identifie par la foi avec

(74) *S. Matth.*, X. *S. Luc.*, IX.
(75) *Jac. de Vitriac.* Hist. occident., c. 32.

le Sauveur du monde ; mais ils avoueront en même temps que sous l'empire d'un développement tout différent de l'organisme du genre humain, il devient absolument impossible que rien de semblable se reproduise. Par la même raison, d'autres croient pouvoir nier jusqu'à l'existence de ce phénomène remarquable, à l'aide de quelques railleries facilement inventées et d'un petit nombre de mots sans réplique. Il nous semble que l'apparition de François et son influence sur ses contemporains peuvent être regardées comme identifiées avec le mouvement des croisades. De même que, dans celles-ci, la foi, partant du centre, parcourait et enflammait la vie de la chrétienté, et poussait ses membres aux combats et à la mort pour manifester cette foi, de même François usa de son inconcevable influence sur les cœurs pour les ramener vers ce centre, par les privations et les souffrances, par la charité et l'espérance : or, ce centre était Jésus-Christ, tel qu'en qualité de Rédempteur du monde il se présentait à l'esprit des hommes de ce temps. En n'oubliant jamais ce que nous venons de dire, nous reconnaîtrons ce que saint François a manifesté par ses paroles et par ses écrits, et comment il l'a confirmé par ses discours et par ses actions. La charité, qui a ses racines en Dieu et qui découle de Dieu, fut l'âme de sa vie, le pivot de son existence. Quoi qu'il en soit, si l'on peut se figurer une limite aux exigences de la loi, et si les mortels restent toujours à une distance immense de ces dernières limites, il n'en est pas de même de la charité ; elle n'a point de bornes, non plus que Celui de qui elle tire sa source et en qui elle trouve sa perfection ; elle est douée d'une puissance dont ne peuvent avoir une idée que le très-petit nombre d'hommes qui se sont confirmés en elle. Ces hommes ont franchi les bornes de la loi ; ils se meuvent dans un espace libre où la loi n'est pas mise de côté, mais transformée en un élément infiniment plus pur et plus spirituel ; élément

qui, à ceux qui ont le bonheur d'y pénétrer, ou pour mieux dire d'en être doués, accorde des forces qui n'admettent aucune mesure, aucun calcul, aucune expérience, qu'il est plus facile de nier que de concevoir, de connaître ou même de regarder comme possible.

Pour bien peindre les sentiments intérieurs de François, il faut les chercher dans ceux de ses écrits qui sont parvenus jusqu'à nous(76). Ces écrits se composent de lettres aux supérieurs de son Ordre, à l'ensemble de la chrétienté, à quelques particuliers, et d'exhortations à ses frères : elles traitent de la foi en Dieu, du respect pour le sacrement et de la manière de le recevoir dignement, des suites funestes de la volonté individuelle et du devoir de l'obéissance; elles rappellent qu'il ne faut se glorifier de rien que de la Croix de Jésus-Christ, que la connaissance des bonnes œuvres est au-dessus de toute autre science, qu'il faut fuir l'envie, aimer ses ennemis, maîtriser le corps, apprécier au-dessus de toutes choses la patience, la pauvreté et la paix; conserver l'humilité, la pitié et la pureté; accueillir les reproches, ne pas se livrer à des discours frivoles. On trouve encore parmi ces fragments des sermons, des traités ascétiques, des prières, de courtes exhortations à ses frères sur les devoirs de leur profession; des dialogues, des réponses à des questions, des observations sur des cas arrivés, des remontrances; presque tous ces écrits recueillis à l'aide des rapports de ceux qui, depuis le commencement, se sont trouvés dans des relations intimes avec lui. Il y a encore des prédictions, mais qui se rapportent plutôt aux suites morales des actions des hommes qu'à des faits et des événements; des comparaisons, des bénédictions, des décisions (77). On lui a attribué aussi des poésies, lesquelles, comparées à

(76) *S. Francisci* Op., ed. *Joh. de la Haye*. Pedeponti 1739, fol.

(77) On trouve de courtes allocutions dans un *Appendix opusculorum dubiorum*.

celles de l'empereur Frédéric II (78), portent assez visiblement l'empreinte de son siècle (79). Ce sont des chansons érotiques, dans lesquelles l'amour spirituel emprunte le langage enthousiaste et les images de l'amour terrestre, mais que pénètre partout l'inspiration de l'amour divin (80), comme dans les poésies de saint Bonaventure et d'autres (81). On y reconnaît l'union mystique et la fusion de toutes les volontés, de toutes les pensées, de tous les sentiments avec Jésus-Christ, exprimés avec tant de tendresse, de sensibilité, d'abondance, que l'on peut regarder ces morceaux comme inimitables (82).

Mais c'est surtout dans ses maximes que cet homme étonnant se fait bien connaître. On lui demandait un jour comment, avec un habit si léger, il se mettait à l'abri des rigueurs de l'hiver ; à quoi il répondit : « Quand la flamme de notre demeure céleste brûle en nous, nous ne sentons pas le froid extérieur. » — « Il est difficile de satisfaire les besoins du corps en demeurant étranger à la concupiscence des sens. » François comparait un moine paresseux au bourdon qui consomme le fruit du travail d'autrui. — « La mort et la vie sont au pouvoir de la langue, non pas parce que c'est en elle que réside le sens du goût, mais parce que c'est elle qui parle. » — « L'homme de Dieu doit s'affliger intérieurement de ses péchés, mais il ne doit

(78) Voyez *Rime di diversi antichi autori toscani.* Venezia 1731, p. 328 sq.

(79) Le plus long de ces poèmes est attribué au bienheureux Jacobono, qui vécut plus tard.

(80) Traduit en Allemand par *F. Schlosser* de Francfort, sous le titre de *Combats d'amour de saint François d'Assise*, et publié dans le journal *Le Catholique*, 1826.

(81) Les premières strophes du premier de ces poèmes rappellent Pétrarque,

> Per comperar l'amore tutto hò dato
> Lo modo, e mi ho tutto perrarato;
> Se tutto fosse mio, qual ch'è creato
> Dariolo per amor, senz'ogni patto.

(82) C'est tout au plus si l'on peut comparer à ces chants quelques-unes des poésies religieuses les plus tendres d'Ange Silesius.

pas montrer un visage sombre et renfrogné. » — « Se corriger, éviter le péché, exercer la vertu, sont des grâces de Dieu. » — « Ne lisez d'autre livre que celui de la Croix; heureux qui, pour l'amour de Dieu, renonce à la science des hommes. » — Ses frères le pressant de solliciter un privilége du chef de l'Église, il leur répondit : « Notre privilége est de n'en point avoir sur la terre, d'obéir à tout le monde, et de nous regarder comme les derniers de tous. » — « L'argent est un serpent venimeux pour les serviteurs de Dieu. » — « Je croirais commettre un vol envers le grand aumônier si je ne donnais volontiers mon habit à un homme un peu plus pauvre que moi. » — « Ne demandez, mes frères, que ce dont vous avez besoin pour vous nourrir et pour vous couvrir; tout ce que vous prenez de plus est un vol que vous faites à de plus malheureux que vous. » Peu de temps avant sa mort, il dit : « Je suis si intimement uni avec mon Seigneur, que la mort ne m'effraye point et qu'une plus longue vie ne me réjouirait point; je suis également heureux de vivre et de mourir. » Dans ses plus grandes souffrances, il remarque : « Rien ne soulage autant que de méditer journellement sur la vie et la mort de mon Seigneur; je n'aurais besoin d'aucun autre livre, quand je vivrais jusqu'à la fin du monde. » Au moment de mourir, il s'écria : « La gloire du ciel que j'attends me donne la force de supporter les maladies, la honte, la persécution, toute espèce de maux. »

La première règle que François donna à ses compagnons et à ses disciples regardait la foi, la morale et la manière de vivre; la seconde y ajouta la constitution et la composition de la société. L'obéissance, la pauvreté et la chasteté y étaient posées comme base à la fois de la communauté et de la vie individuelle. Tous les frères étaient subordonnés au supérieur, mais la charité était le lien qui devait les unir. François exhorta ses frères, au nom de Jésus-Christ, à se dépouiller de tout orgueil, de

tout désir de renommée, de toute envie, de toute avidité, de tout souci pour les choses temporelles, de toute susceptibilité, de tout murmure. Ceux qui ne savaient pas lire ne devaient pas s'en inquiéter ; la prière, l'humilité, la patience dans la souffrance et dans la maladie, c'était là la véritable science, qu'ils devaient préférer à toute autre. En parcourant le monde, ils ne devaient point se disputer ni juger les autres, mais se montrer toujours généreux, pacifiques, doux et humbles, et ne tenir que d'honnêtes discours. Ils ne devaient recevoir aucun argent, ni par eux-mêmes ni par l'entremise des tiers. Leurs habits devaient être de vieilles pièces ; mais ils ne devaient point mépriser ceux qui s'habilleraient plus proprement ou qui se nourriraient d'aliments plus délicats. François avait intention d'abaisser aussi par là la fierté des pauvres, qui peut devenir, au contraire, aussi oppressive que l'orgueil des riches. Il leur était défendu d'entrer dans un couvent de femmes et de tenir un enfant sur les fonts de baptême. En cas de grande nécessité, il leur était permis de porter des souliers. Il était permis de jeûner en certaines occasions, mais le jeûne n'était commandé que le vendredi ; dans des cas urgents, on pouvait s'en dispenser tout à fait. Celui qui pouvait travailler le devait faire, mais ne pas pour cela se dispenser de prier. Pélerins et étrangers sur la terre, ils n'y devaient avoir ni maison ni place qu'ils pussent dire à eux ; ils devaient se secourir réciproquement dans leurs besoins.

A la tête de chaque couvent, il y a un gardien (83). Pour l'ordre, la chrétienté est divisée en provinces ; un provincial régit tous les couvents d'une même province (84), en qualité de serviteur de toute la fraternité (85). Le provincial est élu pour trois ans par l'assemblée des gardiens et des serviteurs, convoquée en

(83) *Custos*, gardien, et *minister* ou *servus*.

(84) *Provincial*.

(85) Servus totius fraternitatis.

quelque lieu qu'on voudra, tous les ans le jour de la Pentecôte. S'il vient à mourir avant l'expiration de ce terme, tous les provinciaux et gardiens se réunissent pour en élire un autre. Ils doivent demander au pape de leur donner un cardinal pour protecteur et obéir toujours à l'Église. Les frères serviteurs doivent visiter les frères dans les couvents, les remettre dans la bonne voie, mais ne jamais rien ordonner de contraire aux règles. Si le provincial est prêtre, il peut aussi infliger des châtiments, mais jamais dans un moment de colère. Le provincial peut seul admettre dans l'ordre de nouveaux membres, qui devront commencer par faire une profession de foi catholique; il faut que ces nouveaux membres soient célibataires, ou que leur femme soit déjà entrée dans un couvent; il faut aussi qu'ils commencent par distribuer leurs biens aux pauvres. Après tout cela, ils peuvent revêtir l'habit de novice; puis, au bout d'un an (86), ils prononcent les vœux, et ne peuvent plus quitter l'ordre qu'avec la permission du chef de l'Église. Celui qui veut prêcher doit en obtenir la permission du général, et en outre une de l'évêque du diocèse dans lequel il désire exercer son ministère. Les sermons doivent être courts. Celui qui veut aller dans le pays des Sarrasins doit solliciter l'aveu du provincial, qui ne doit en accorder la permission qu'à ceux qu'il jugera capables (87).

On a, par la suite, ajouté beaucoup de choses à cette règle, mais le fondement en est toujours resté le même. Elle diffère essentiellement, sous beaucoup de rapports, de toutes celles qui avaient été données jusqu'alors. Nous avons déjà remarqué qu'elle paraît étendre sur l'institut tout entier la pauvreté commandée à ses membres indivi-

(86) Une bulle d'Honorius III de l'an 1220, et par conséquent publiée avant même que l'ordre eût été confirmé, fixait déjà une année entière de noviciat pour ceux qui voulaient y entrer. *Wadding*, I, 361.

(87) Cette règle se trouve dans les œuvres de *S. François*, et dans *Holsten.*, III, 40 sqq.

duels (88). La constitution de l'ordre s est montrée dès l'origine beaucoup plus démocratique que celle des autres et a suivi cette direction dans son développement, ce qui explique peut-être pourquoi le principe démocratique a toujours trouvé défense, protection et secours chez les franciscains. Par la même raison encore, l'obéissance à l'Église, si péremptoirement commandée à cette association, n'a pas toujours été strictement observée par elle dans la personne de son chef. Mais le trait qui distinguait plus particulièrement cet ordre de tous les autres, et qui lui valut une si grande influence dans l'histoire de l'Église (89), c'est que non-seulement il se recrutait presque exclusivement dans les classes inférieures de la société, mais encore qu'il était, plus qu'aucun autre, en relation perpétuelle avec elles. Par suite de cette position, l'ordre des Franciscains agissait sur la masse du peuple, et. dans bien des circonstances, en éprouvait à son tour la réaction. Jamais peut-être cette direction ne se montra d'une manière plus forte et plus décisive qu'à l'époque où le moyen âge fit place aux temps modernes. Certes, la volonté personnelle de François n'y entra pour rien; elle fut bien plutôt due à la forme qu'il avait donnée à son institut; du reste, notre sujet ne nous permet pas de nous occuper de cette époque, beaucoup plus récente que celle que nous décrivons.

De même qu'aux pauvres frères, François donna aussi une règle aux pauvres sœurs dont Claire fut la prieure (90). Pour elles aussi, l'examen sur la foi catholique devait précéder l'entrée dans la maison; circonstance qui prouve

(88) Rien n'étant positivement fixé à cet égard, les couvents des Franciscains proprement dits ont cru pourtant par la suite pouvoir posséder des biens; mais les Déchaux, et plus tard les Capucins, sont demeurés attachés à la première interprétation.

(89) Cela alla au point que les Franciscains furent cause de quelques changements dans les usages de l'Église. *Augusti* Antiq. Eccles., VIII, 341.

(90) Ceci arriva encore sous le pontificat d'Innocent III; car il est dit, dès le premier chapitre : Clara indigna ancilla Christi promittit obedientiam et reverentiam Domino papa Innocentio et successoribus ejus, etc.

qu'il avait en vue d'autres personnes qui, sous la même forme, donnaient lieu de douter de leur attachement inviolable à cette foi. L'abbesse ne pouvait recevoir de sœur que de l'aveu de toutes les autres, et ne lui donner l'habit qu'après un noviciat d'une année. Leur costume devait être d'une extrême simplicité; elles devaient garder un jeûne perpétuel, excepté le jour de la Nativité de Notre-Seigneur; se confesser douze fois par an et communier six fois. Avant l'élection d'une abbesse, le général ou le provincial devait prononcer un discours; le choix ne pouvait tomber que sur une sœur qui avait prononcé les vœux, et si elle ne se montrait pas digne de cet honneur, il fallait en mettre une autre à sa place. L'abbesse pouvait se choisir une lieutenante. Une fois chaque semaine, elle devait assembler toutes les sœurs, blâmer ce qu'il y avait de répréhensible dans leur conduite, et s'entendre avec elles sur ce qu'exigeait le bien général. Tous les employés du couvent étaient nommés à la pluralité des voix, et un conseil de huit des plus prudentes sœurs était adjoint à l'abbesse. Le silence devait être observé en certains moments et en certains lieux; on ne pouvait parler à la grille qu'après en avoir obtenu la permission. Les sœurs ne pouvaient rien posséder, sous quelque forme que ce fût; à compter de tierce, elles pouvaient se livrer à un travail honnête. Il fallait la permission de l'abbesse pour écrire des lettres ou pour en recevoir. Les malades devaient être traitées avec bonté et compassion et être mieux tenues que les autres en toutes choses. L'abbesse devait, à la vérité, surveiller toutes les sœurs et les réprimander quand il était nécessaire; mais elle devait aussi se montrer en tout la servante des autres. La sœur tourière devait avoir soin de tenir les portes du couvent en tout temps exactement fermées (91).

Même avant la mort de François, le désir de se voir

(91) *Holsten.*, III, 34 sqq.

admis dans l'ordre devint si vif et si général, qu'il craignit que les campagnes n'en fussent dépeuplées et un trop grand nombre de mariages rompus. Il conseilla donc à plusieurs personnes qui désiraient y entrer, de rester plutôt chez elles et d'y mener une vie chrétienne, promettant de leur donner à cet effet un règlement de vie (92). Il exclut en premier lieu de cette confrérie quiconque était hérétique ou soupçonné de l'être, et dont la réputation n'était pas intacte. Celui qui y était admis devait commencer par restituer tout bien mal acquis qu'il pouvait posséder, puis s'engager à remplir fidèlement les commandements de Dieu. Les femmes y étaient reçues comme les hommes, mais seulement avec la permission de leurs maris. Les personnes des deux sexes devaient porter des habits fort simples, sans aucun ornement, s'abstenir de festins, de spectacles et de bals, et ne jamais paraître en aucun lieu d'amusement public. Ils devaient jeûner plus souvent que d'autres chrétiens, et certaines prières leur étaient prescrites à différentes heures de la journée. Ils ne devaient pas porter sans nécessité des armes offensives. Les discussions entre frères et sœurs, desquelles il fallait du reste s'abstenir autant que possible, devaient être jugées par les chefs de l'Ordre ou par les évêques. Ils ne devaient prêter de serment que dans les cas graves, mais dans la vie ordinaire ne jamais jurer. Ils devaient, autant que possible, entendre la messe tous les jours, puis visiter les malades de la confrérie, assister à leur inhumation, prier pour le salut de leur âme, se réunir une fois par an dans un lieu désigné, pour être visités et se soumettre aux pénitences qui leur seraient imposées. Pour le reste, ces membres de l'Ordre étaient placés sous un supérieur (93). Leur vie était considérée comme d'autant mieux calculée pour la contemplation des choses cé-

(92) *Wadding*, II, 9. La règle fut donnée l'an 1221.

(93) *Regula tertiariorum sive fratrum de pœnitentia. Holsten.*, III, 39.

lestes, qu'ils s'éloignaient davantage des choses temporelles et des plaisirs de la terre (94).

On ne saurait croire avec quelle rapidité les frères se répandirent dans toutes les contrées de la chrétienté (95). François en fut lui-même témoin. Etant à Barcelone, en l'an 1214, son humilité, sa pauvreté et sa piété excitèrent à tel point l'admiration générale, que les habitants changèrent une auberge en un couvent et la lui donnèrent (96). Sancha, fille du roi Sanche de Portugal, fonda le premier couvent de cet Ordre à Alanquer, et bientôt après un second à Coïmbre (97). Mais le premier pays où l'Ordre se répandit presque immédiatement après que François eut donné la première règle, fut la France. Guichard, seigneur de Beaujolais, beau-frère du roi de France, dont il avait épousé la sœur, revenant d'une ambassade de Constantinople, amena quelques frères à Villefranche, capitale de sa seigneurie, circonstance qu'une inscription placée sur les murs de leur couvent, attestait encore à la postérité, au moment où la révolution éclata (98). Trois ans après, ils passaient sous le nom de moines gris (99) à Cantorbéry (100), après quoi ils fondèrent plusieurs autres maisons en Angleterre, et arrivèrent en Ecosse en 1224. La Suède les avait reçus deux ans auparavant.

(94) Qui (les frères mineurs) in rerum cœlestium contemplatione tanto perspicaciores inventi, qnanto a rebus præsentis sæculi et carnalibus deliciis comprobantur alieni. *Matth. Par.*, p. 154.

(95) *Hallam*, II, 81, compara leurs progrès avec ceux des méthodistes anglais.

(96) *Marca*, de marca Hisp., p. 522.

(97) *Duard*, Geneal. reg. Port., In *Schotti* Hisp. illust. *La Clede*, Hist. du Port., II, 169, dit qu'elle changea son palais de cette ville en un convent de Sainte-Claire.

(98) Guichard III (IV) de Beaujeu, revenant ambassadeur de Constantinople, amana trois compagnons de saint François d'Assise, fonda leur couvent de Pouilli-le-Chastel l'an 1210, où ils demeurèrent six ans; de là furent amenés et fondés en ce lieu par ce même Guichard. *Art. de vér. l. dat.*, X, 508.

(99) Grey Friars.

(100) *Berington*, III, 206.

Quant au Danemarck, on rapporte qu'en 1232, deux frères y étaient arrivés pieds nus et avaient été accueillis avec joie par le roi, le clergé et le peuple. Ils reçurent d'un chanoine de Ripe le terrain nécessaire pour construire un couvent, et un autre bienfaiteur leur donna trois maisons en pierre avec une pièce de terre, puis ils se répandirent avec rapidité dans le royaume (101). Ils étaient déjà établis depuis quelque temps à Elenburg, dans la province de Schleswig (102). Avant qu'ils ne se présentassent en Allemagne, la Belgique les avait déjà accueillis (103). Puis après que l'antipathie qu'ils avaient d'abord inspirée aux Allemands se fut dissipée, et qu'ils furent parvenus à se fixer à Worms (104), nous les retrouvons bientôt dans les places les plus considérables, et surtout dans les villes épiscopales, telles que Wurtzbourg (105), Strasbourg (106), Bamberg (107), Magdebourg (108), Ratisbonne (109), Essling (110). En l'an 1232, les religieuses de sainte Claire, qui possédaient déjà sept couvents en Allemagne, dont le dernier était situé à Ulm (111), obtinrent une maison à Prague; l'année suivante Agnès, fille du roi Ottocar (112), entra dans l'Ordre avec dix de ses compagnes (113), et du vivant encore de François, la landgrave de Thuringe, cette fille si célèbre du roi de Hongrie, se fit agréger au tiers-

(101) *Hist. de inchoatione Ord. frat. min. in Dania*; in *Langebek* SS. T. V.

(102) *Munter*, II, 660.

(103) *Miræi* Op. 1, 199.

(104) Anno 1221 intraverunt fratres minores in Wormatiam. *Chron. Wormat.*, in *Ludw.* reliq., II, III.

(105) *Ussermann*, Ep. Wirceb., p. 407.

(106) Sous l'évêque Henri II, qui mourut en l'an 1223. *Hist. nigr. silv.*, II, 39, 41.

(107) *Ussermann*, Episc. Bamb., p. 380.

(108) *Chron. Magdeb.*, in *Meibom.* SS.

(109) *Chron. Ep. Ratisbon.*, in *Oefele* SS.

(110) *Hist. nigr. silv.*, II, 12, 53.

(111) *Hist. nigr. silv.*, II, 103.

(112) Spreto connubio imperiali, avec Frédéric II.

(113) Chron. *Joh. Marignol.*, in *Dobner* SS. rer. Bohem., II, 281.

ordre. Nous avons déjà parlé de l'Italie. En Sicile, Palerme fut la première ville qui leur ouvrit ses portes (114), et Syracuse les reçut l'année qui suivit la mort de saint François (115 et 116). Le pape Grégoire IX donna au couvent que saint Antoine de Padoue avait fondé dans cette ville, l'assurance qu'il ne serait jamais molesté par aucun ecclésiastique séculier (117).

Nous avons déjà rapporté qu'en 1219, François put assister en personne à une assemblée de cinq mille frères. Quarante-cinq ans plus tard, à l'assemblée générale qui se tint à Narbonne, on fit le relevé de tous les couvents de l'Ordre existant dans la chrétienté. On y compta trente-trois provinces, huit mille couvents et au moins deux cent mille moines. Un siècle après, on évalua leur nombre à cent cinquante mille (118). Dans le siècle dernier, on comptait encore, dans les cinquante branches que l'Ordre avait formées, sous les successeurs du fondateur (119), plus de sept mille couvents d'hommes avec cent quinze mille religieux, et environ mille couvents de femmes avec vingt-huit mille religieuses (120).

En 1228, Grégoire se rendit lui-même à Assise pour visiter le tombeau de cet homme extraordinaire et le ranger au nombre des saints. C'était la première fois que l'on assistait à une solennité de ce genre. Jusqu'alors les canonisations s'étaient toujours faites dans des consistoires secrets. Cette fois, au contraire, le pape, accompagné de tous les cardinaux, se rendit à l'Église, où, assis sur le trône pontifical, il prononça l'oraison funèbre de Fran-

(114) *Rocch. Pirr.* Eccl. Panormit. notit., p. 182.

(115) *Rocch. Pirr.* Syracus. eccl. notit.

(116) *Rocch. Pirr.* Paet. Eccl., p. 851.

(117) C'est là qu'aurait eu lieu la célèbre transformation des os de lapin en arêtes de poisson.

(118) *Montalembert*, Histoire de Sainte-Elisabeth, Introd., p. XVII.

(119) *Mezerai* Hist. abr. III, 73. En supposant le nombre d'après *Hélyot*, on arriverait à peu de chose près au même résultat.

(120) *Hélyot*, VII, 33.

çois, en prenant pour texte ces paroles : « Il s'est acquis « de la gloire par la manière dont il a vécu avec le peu- « ple... Il a éclaté pendant sa vie comme l'étoile du matin « au milieu des nuages, et comme la lune lorsqu'elle est « venue à son plein. Il a lui dans le temple de Dieu « comme un soleil éclatant de lumière. Il a paru comme « l'arc-en-ciel qui brille dans des nuées lumineuses (121). » Puis quand il eut déclaré, au nom du Tout-Puissant et en vertu de l'autorité apostolique, que le fondateur d'un Ordre qui reposait en ce lieu, était rangé au nombre des saints, et que tout fidèle chrétien pouvait réclamer son intervention, le collége entier des cardinaux entonna le *Te Deum laudamus*. Deux ans après, les restes du saint furent transportés de l'église de Saint-George dans le magnifique temple qu'Élie de Cortone avait fait construire sur la colline du Paradis (122), à l'aide de l'ample secours de Grégoire (123) et des contributions de toute la chrétienté. Une foule immense de peuple assista à cette cérémonie, et les bourgeois d'Assise allèrent jusqu'à repousser les religieux et s'emparer du précieux fardeau qu'ils portèrent jusqu'au temple sur leurs épaules (124).

Bientôt on vit des rois, des princes, des archevêques et des évêques, à l'approche de la mort, se faire agréger à l'Ordre afin de se préparer avec calme à leurs derniers moments. Le roi Haiton d'Arménie, héritier du roi Léon, par sa femme, après avoir régné quarante ans, prit l'habit de saint François sous le nom du frère Macaire. Quelque temps auparavant, le comte Adolphe de Holstein, au moment de livrer bataille aux habitants de Ditmars, fit vœu, s'il remportait la victoire, de construire un couvent (125). Il exécuta sa promesse à Hambourg, et y entra lui-même avec

(121) *Ecclésiastique*. L, 5-8.

(122) On l'appelait auparavant la colline de l'Enfer, parce que c'était là que les criminels étaient exécutés.

(123) *Hélyot*, VII, 33.

(124) Grégoire les en blâma et les punit. *Raumer*, III, 589.

(125) *Chron. Holsat.*, p. 34, in *Leibn.* Access. hist.

deux chevaliers ; après on le vit parcourir la ville, un seau pendu au bras, pour solliciter de la charité publique du lait et du beurre, comme les autres religieux du couvent. Des prostituées réparèrent le scandale de leurs mœurs passées par l'austérité de leur vie dans les couvents de l'Ordre (126); de jeunes filles délicates se sentaient enflammées d'un courage héroïque (127). Ce ne furent pas seulement les disciples de saint François qui célébrèrent ses louanges, d'autres ecclésiastiques encore le louèrent pour avoir régénéré le genre humain et rétabli la discipline chrétienne. Au déclin du jour, au moment où la puissance de l'antechrist prenait un accroissement effrayant, l'Éternel, disaient-ils, avait suscité ce nouveau champion pour la défense de son Église (128), et afin qu'il pût, semblable à l'aigle (129), rajeunir le monde vieillissant (130). Le bénédictin du couvent de Sainte-Justine de Padoue, dit que François et Dominique furent les deux trompettes de Moïse qui devaient, par le vaste retentissement de leurs prédications, réveiller le monde entier assoupi dans le péché et le vice, pour combattre le terrible ennemi (131). On leur appliqua des passages des prophètes (132), et l'on dit que François était le sixième ange de l'Apocalypse.

Les religieux de cet Ordre ne tardèrent pas à se mettre en route pour toutes les parties du monde, afin d'y annoncer Jésus-Christ. Ni Maroc, ni l'Égypte, ni la Syrie,

(126) Telle fut Marguerite de Cortone.

(127) Sainte Rose de Viterbe parla sur la place publique de sa ville natale, pendant que le pape était obligé de fuir devant Frédéric II, et défendit en présence du peuple assemblé les droits du pontife contre l'empereur. *Montalembert*, p. LVII.

(128) *Jac. de Vitriac.* Hist. occident. Mais il étend aussi cette observation sur saint Dominique.

(129) D'après le *Ps.* CIII, v. 5.

(130) *Chron. Ursp.*, p. 243.

(131) *Urstiss.* SS., I, 583.

(132) Par exemple, *Zacharie*, XI, 7. *Apoc.*, VII, 2.

(133) Ce n'est que depuis peu que la Société géographique de Paris a pu-

ni même la Mongolie (133), ne leur paraissaient trop sauvages, leurs habitants trop inhospitaliers, leurs souverains trop cruels pour qu'ils ne fissent pas au moins une tentative pour les plier sous le doux joug de la Croix. En Allemagne, on les chargea de la conversion des hérétiques (134), et on leur abandonna souvent la prédication comme une manière utile de servir le Seigneur (135). En 1233, on les vit traverser l'Italie, déchirée par des partis hostiles; la croix et l'olivier à la main, ils annonçaient la paix, ils exhortaient les ennemis à se réconcilier; ils mettaient sous les yeux des princes, du clergé et du peuple, le tableau de leurs erreurs (136).

Ils gagnèrent d'abord, ainsi que les Dominicains, la confiance des papes, au point que ceux-ci choisissaient de préférence parmi eux les légats qu'ils envoyaient chez les princes étrangers, et accordèrent à plusieurs d'entre eux la dignité de cardinal (137). Puis les rois les prirent à leur tour pour conseillers et pour ambassadeurs, et l'on s'étonna avec raison de rencontrer ces hommes si simplement vêtus dans les palais et jusque dans les appartements des rois (138). Ils se placèrent aussi dans les chaires de l'Université de Paris, et y causèrent autant de sensation que de mécontentement par leurs assertions hasardées. Le pape Innocent IV les employa surtout dans ses mesures avides à l'égard de l'Angleterre (139); aussi ne faut-il pas en vouloir à l'historien irrité, lorsqu'il s'écrie que ce pape

blié, dans son *Recueil des Voyages*, la Relation des Mongols ou Tartares, par le frère *Jean Duplan de Carpin* pendant les années 1246 et 1247. Jean s'était rendu, en qualité de missionnaire apostolique, auprès du prince Mongol Kujuk-Chan; mais, comme on peut bien le supposer, il ne réussit pas à le convertir.

(134) *Goldast*. Const. imp., II, 76.

(135) *Laur. Hochwart*, Catal. Ep. Ratisbon., in *Oefele* SS.

(136) *Montalembert*, p. LVIII.

(137) *Hist. nigr. silv.*, II, 97.

(138) *Matth. Par.*, p. 350.

(139) Fecit eos teloniarios suos et bedellos. *Id.*, p. 487. Mais il croit que c'est malgré eux qu'ils s'étaient laissés employer à ces fonctions.

avait changé des pêcheurs d'hommes en pêcheurs de domaines (140).

On reconnaît aussi, en examinant l'ordre de saint François, que des règles et des vœux ne sont pas toujours en état de changer le caractère de ceux qui s'y soumettent, et que l'humilité que l'on a promis de conserver n'empêche pas toujours l'orgueil de pénétrer dans le cœur de l'homme. En effet, dès les premiers temps, on vit des religieux isolés se glisser sur le territoire de quelques-uns des couvents les plus considérables de l'Angleterre, disant qu'ils désiraient prêcher une seule fois, et qu'ils repartiraient le lendemain; puis, feignant une indisposition ou prenant quelque autre prétexte, ils prolongeaient leur séjour (141). En attendant, ils plaçaient quelque part un autel consacré qu'ils tenaient tout prêt, disaient la messe, confessaient, et répondaient aux plaintes du curé de la paroisse, en montrant une autorisation du pape. Sur ces entrefaites, un d'entre eux se rendait à Rome, et demandait la permission de se fixer dans l'endroit dont ils s'étaient ainsi emparés (142). Si les autres ne s'accommodaient pas de tout ce qui se faisait, les intrus cherchaient à les décrier et à vanter en revanche leur Ordre. Cependant le bruit

(140) *Id.*, p. 498. Mais Matthieu Paris n'aurait-il pas mis beaucoup d'exagération dans ses récits et représenté bien des choses sous des couleurs plus sombres qu'il ne convenait? Il fait apparaître, de temps à autre, des personnes sous un aspect bien différent de celui sous lequel d'autres historiens nous les racontent. Ainsi, par exemple, comment accorder tout le mal qu'il dit des Templiers avec les faits qu'il allègue lui-même et qui prouvent la confiance que le roi leur accordait? Son éditeur lui-même porte de lui, dans sa préface, le jugement suivant : Omnes secat, universos pungit; ac si nullo omnino mortalium aut parcere aut condonare rigidissime sibi proposuisset : non episcopis scilicet, non magnatibus, non regibus, non imperatoribus, imo nec ipsi papæ, aut abbati proprio. Ast tanquam furiosus quispiam in quadrivio, ex quacunque plago viator supervenerit, Tros sit Tyriusve, hospes an hostis, si illi non placuerit, flagris misellum adoritur, lorisque male mulcatum procul arcet abigitque.

(141) Du reste, ils y avaient été en effet autorisés par une permission d'Honorius III. *Crevier*, Hist. de l'univers. de Paris, I, 326.

(142) *Matth. Paris*, 276.

de ces menées étant parvenu à Rome, le pape en fit de vifs reproches aux Franciscains, et leur demanda si c'était là la pauvreté volontaire qu'ils s'étaient engagés à garder, la mission dont ils s'étaient chargés, celle de prêcher la parole de Dieu dans les contrées lointaines, dans les villages et les châteaux? L'Ordre tomberait-il par hasard déjà en décadence, et voudrait-il que ses actes démentissent ses enseignements (143)?

Peu de temps après la naissance des deux ordres des Franciscains et des Dominicains, les membres des ordres plus anciens se plaignirent de l'excessive extension qu'ils prenaient. En vingt ans ils étaient arrivés à un point auquel d'autres n'étaient parvenus qu'après quatre siècles. Dans des édifices magnifiques et qui s'agrandissaient de jour en jour, les hommes de la pauvreté étalaient des richesses inappréciables. Si un grand ou un homme riche tombait malade, ils cherchaient à se glisser auprès de lui pour le confesser et pour faire en sorte qu'il ne donnât place dans son testament qu'à leur Ordre seul. Bientôt personne ne croyait plus être assuré de son salut s'il ne mettait sa conscience sous la direction d'un frère prêcheur ou mineur. Dans toutes les cours, ils s'efforçaient d'acquérir une influence prépondérante; ils étaient chambellans et trésoriers; ils négociaient les mariages et se faisaient les instruments des exactions des papes *. Dans leurs sermons ils ne savaient que louer à outrance ou blâmer avec amertume (144). Il faut ajouter qu'à Paris les deux ordres se disputaient pour l'ancienneté et la pré-

(143) Mais peut-être en cette occasion un membre d'un autre Ordre aura-t-il chargé un peu les couleurs. Mais lisez aussi les plaintes du même genre formulées par le clergé de Sicile, dans *Petr. de Vineis*, Ep. 1, 137.

(144) Defecerunt... Deo vindice, cui magis placet firmæ fidei simplicitas sobria, quam nimis transcendens in theologia subtilitas.

* De quelles *exactions* l'auteur veut-il parler? Comment n'appuie-t-il pas sur un fait une pareille accusation, lui, si abondant en preuves historiques pour démontrer l'esprit de justice qui a toujours animé les Souverains Pontifes?

(S.-C.)

séance : l'un alléguait le droit exclusif de prêcher qui lui avait été accordé ; l'autre, la plus grande austérité de sa vie ; tandis que, pour augmenter le scandale, l'un et l'autre professaient les sciences. Et dans la science même, ils voulaient s'élever plus haut qu'il ne convient à l'homme qui ne veut point que sa foi cause de danger. Ils cherchaient à pénétrer la nature mystérieuse de Dieu, et ses inscrutables décrets (145) ; ils s'égarèrent dans ces spéculations, et les prélats furent enfin forcés de rejeter plusieurs de leurs principes qui parurent hasardés et contraires à la croyance de l'Église (146).

La circonstance qui enleva aux Franciscains de Londres toute popularité, serait honorable pour eux, s'il était bien certain qu'ils y fussent arrivés par un esprit d'équité et non de cupidité (147). On disait qu'à Lincoln les juifs avaient crucifié un enfant chrétien. Plusieurs d'entre eux furent en conséquence jetés en prison, transférés à Londres et condamnés au gibet. Les juifs connaissant le grand crédit dont jouissaient les frères mineurs, les prièrent d'intercéder pour que la liberté leur fût rendue, et ils y réussirent. Les religieux firent observer en vain que tant qu'un homme vivait son salut était possible, le peuple, irrité, cessa de leur porter ses aumônes.

(145) *Matth. Paris*, 414. Nous n'en citerons qu'un seul exemple : Quod major angelus, nunquam habuit unde stare potuit, neque Adam in statu innocentiæ. A quoi les prélats répondaient avec raison : Ils l'auraient pu, mais ne le voulurent pas.

(146) *Matth. Paris* les en disculpe, disant que le monde en parlait, mais qu'il n'était pas sûr que ces discours méritassent que l'on y ajoutât foi.

(147) *Matth. Paris*, p. 620.

CHAPITRE XXV.

DES DOMINICAINS.

Leur Fondateur. — Ses travaux dans le midi de la France. — Ses premières fondations. — Fondation de l'Ordre. — Son extension. — Sa première constitution. — Mort et portrait de Dominique. — Nouvelle extension de l'Ordre. — Constitution de l'Ordre. — Plaintes au sujet des Dominicains.

Douze ans avant que François d'Assise vît le jour, naquit à Calervoga (et non pas, comme on le dit, Caloroga), village du diocèse d'Osma, de Félix d'Aza et de sa femme Johanna, tous deux de famille noble (1), un fils, à qui sa mère, à cause de la vénération qu'elle portait à saint Dominique de Silos, donna le nom de ce saint (2). Comme on a coutume de chercher dans les premiers moments des hommes, dans les premiers goûts de leur enfance des traces de ce qui doit les distinguer plus tard, ainsi l'on raconte de saint Dominique que lorsqu'il commençait à peine à parler, il demandait déjà qu'on le conduisît à l'église. Un de ses oncles, archiprêtre à l'église de Gumiel de Yçan, entreprit, dans sa sixième année, de

(1) Mais non pas de celle des Guzman, comme on l'a cru pendant longtemps.

(2) Sa vie a été écrite fort souvent, tant par ses contemporains que par des auteurs qui ont vécu dans la première moitié du treizième siècle, tels que *Jordanus*, premier général de l'Ordre ; *Pierre Ferrandi*, de Galice; *Barthélemi de Trente, Anglica de Bologne* et *Constant d'Orvieto*. Ceux-là ne tardèrent pas à être suivis de beaucoup d'autres. (Voyez *Dom Martene*, Coll. ampl., VI, 404.)

faire son éducation, ce qui semblait indiquer dès lors qu'il était destiné à l'état ecclésiastique. Plus tard il se rendit à l'université de Placentia, où il se livra avec tant d'ardeur à l'étude des sciences, qu'il évitait de partager les divertissements des jeunes gens de son âge, et qu'il ne buvait même du vin que quand l'évêque le lui ordonnait pour sa santé. Quand il se crut assez avancé dans cette science, il entreprit la théologie. A cette époque, l'Espagne était désolée par la famine. Dominique fut touché des souffrances des pauvres; pour les secourir, il vendit son mobilier et jusqu'à ses livres, dont il avait si grand besoin (3), et devint par là le modèle de ses maîtres et de ses camarades, qui apprirent par son exemple, que la pratique de la charité doit être inséparable de la science. La compassion pour les malheureux, la douleur pour les péchés des autres, la joie dans la prière, furent toujours les traits marquants de son caractère. L'évêque d'Osma entendit parler de sa haute piété, et l'appela, à l'âge de vingt-quatre ans, à un canonicat dans son église, où il se plaisait à réunir les hommes les plus méritants, qu'il assujettissait à la règle de saint Augustin. Là, Dominique se montra un modèle d'humilité, il vit avec peine les autres chanoines le choisir pour sous-prieur. Dès lors il allait prêcher dans les provinces environnantes, et il persuada à beaucoup de personnes qui s'étaient séparées de l'Église, de rentrer dans son sein.

Dans l'année 1204, le roi Alfonse de Castille envoya l'évêque d'Osma en mission dans le Nord, pour traiter du mariage de son fils Ferdinand. L'évêque choisit Dominique pour l'accompagner. Le prélat était retourné en Espagne, pour rendre compte de sa négociation; il reçut l'ordre de repartir pour la terminer. Puis, en rentrant chez eux, ils allèrent ensemble à Rome, et traversèrent ensuite le midi de la France. A Montpellier, ils assistè-

(3) *Nic. Trivetti* Chron. dans d'*Achery* Spic., t. III.

rent à une assemblée d'abbés de l'ordre de Cîteaux; ils s'étaient chargés de parcourir le pays pour convertir les hérétiques; mais leurs efforts ayant eu peu de succès, ils désiraient consulter l'évêque d'Osma sur les mesures qu'ils avaient à prendre. « Vous voyagez, leur dit Domi-
« nique, avec des bêtes de somme qui portent vos habits
« et vos provisions de bouche, c'est pour cela que les
« hérétiques s'opposent à vos prédications, sont scanda-
« lisés de la corruption du clergé, et surtout des religieux.
« Ils disent : Voyez donc comme ces cavaliers nous an-
« noncent Jésus-Christ, leur Seigneur, lui qui marchait
« à pied, et comme ces hommes opulents honorent les
« pauvres et les méprisent! Si vous voulez réussir, il faut
« déposer toute cette pompe gênante, marcher simple-
« ment nu-pieds, alors vous aurez beaucoup plus de
« succès. »

Les abbés suivirent le conseil de cet homme zélé; l'évêque lui-même envoya ses domestiques et ses chevaux à Osma, et partit avec Dominique à la tête des abbés, dans le costume que le jeune chanoine leur avait indiqué. Et cette fois, ce ne fut pas sans succès. Un jour que leur guide les conduisait dans un taillis semé de ronces qui leur déchiraient les pieds nus, Dominique dit à son évêque: « Du courage! de la joie! Dieu nous promet la victoire;
« le sang coule déjà pour nos péchés (4)! » Mais l'évêque fut bientôt obligé de retourner dans son diocèse, où il ne tarda pas à mourir. Dominique resta en France avec quelques compagnons, et parcourut en priant et en chantant les endroits mêmes où on l'avait averti que des embûches lui étaient dressées. Le calme avec lequel il invitait à le faire mourir désarma plus d'un de ses ennemis (5).

(4) Ce guide, qui était un albigeois caché, les avait, dit-on, conduits exprès par un sentier si rude; mais on ajoute qu'à la vue de tant de patience, il se convertit. *Raumer, III*, 594.

(5) Dans son désir de souffrir le martyre, il eut, dit-on, une fois l'intention d'aller annoncer l'Évangile par delà les mers. *Theod. de Apolda*, Vita S. Dom., c. 35.

Pendant cette mission, il fut assez heureux pour convertir un des principaux hérétiques, nommé Ponce Roger. Mais par la pénitence qu'il lui imposa, on voit que Dominique ne jugeait pas suffisant qu'il abjurât l'hérésie, puisque la faute qu'il avait commise était si grande, qu'il devait la pleurer toute sa vie et la racheter par l'abstinence et la prière. Dans cette première course, Dominique se montra tel qu'il fut toute sa vie. Ses traits pleins d'enjouement ne s'altéraient jamais que quand il éprouvait de la pitié pour quelqu'un ; jamais il ne se mettait en colère ; pendant toute la journée, il s'entretenait librement et gaiement avec ses compagnons ; ses discours étaient édifians ; il enseignait l'Évangile et en suivait les préceptes. Il était sobre pour le manger et le boire; il préférait les aliments les plus simples et évitait tout ce qui était recherché. Il aimait à passer les nuits dans les églises, se couchait rarement dans un lit ; lorsqu'il éprouvait le besoin de dormir, il posait la tête sur les marches de l'autel, comme autrefois Jacob sur une pierre, et prenait un peu de repos. Dans ses lettres, il se disait le dernier des prédicateurs.

Il y avait déjà quelque temps que Dominique, aidé et protégé par l'évêque Foulques de Toulouse, travaillait à combattre l'hérésie dans le midi de la France, lorsqu'il se sentit convaincu qu'il fallait la réunion de deux moyens pour en triompher : lui ôter la facilité et l'occasion de se prolonger, et l'attaquer sans relâche par la réfutation de l'erreur et la proclamation de la vérité. Il remarqua que beaucoup de parents, même bien nés, mais peu favorisés de la fortune, envoyaient leurs filles à l'école chez les hérétiques (6). Il fonda en conséquence pour elles, entre Fanjoux et Montréal, le couvent de Prouille, pour la fondation duquel l'évêque Foulques accorda quelques terres et l'église de Notre-Dame de Prouille (7). Il y fit entrer onze

(6) *Gall. Christ.*, XIII, 315.
(7) *Ibid.* XIII, 247.

jeunes filles, dont neuf étaient converties des erreurs des Albigeois. Au commencement, elles n'eurent que peu de moyens à leur disposition, les bâtiments étant petits et d'une chétive apparence; mais l'institut ne tarda pas à prendre plus d'extension; il gagna la confiance du public, et plusieurs pieux frères bâtirent des maisons du même genre. Dominique défendit aux jeunes filles qu'il y plaça de jamais quitter la maison; il leur imposa un profond silence, et leur apprit à se préserver, par le travail, des chagrins que peut causer l'ennui (8). Il chargea quelques frères de leur direction spirituelle. Tout le temps qu'il pouvait dérober à la prédication, qu'il regardait comme la principale affaire de sa vie, il le consacrait à surveiller et à diriger les sœurs de Prouille, dont l'association et l'église furent bientôt après dotées par des bienfaiteurs (9).

Après le départ de l'évêque d'Osma, le meurtre de Pierre de Châteauneuf et la mort de frère Adolphe, les évêques envoyèrent quelques-uns d'entre eux à Rome pour demander du secours au pape, afin que la foi ne fût pas complétement anéantie dans cette province, et Dominique fut chargé de remplir les fonctions spéciales de prédicateur dans ces contrées (10). Il unit alors ses efforts à ceux de l'abbé Arnaud de Citeaux, dans le midi de la France. Les plus opiniâtres d'entre les hérétiques l'accueillaient, à la vérité, avec du mépris et des railleries; mais cela ne l'empêcha pas d'en ramener beaucoup dans le giron de l'Église, par ses enseignements et ses prédications, tandis qu'il en gagnait d'autres par sa fermeté et par l'austérité de sa vie. A ceux qui se repentaient, il imposait, au nom du légat, une péni-

(8) *Gall. Christ*, XIII, 247.

(9) En 1211, l'évêque Foulques donna l'église de Broni avec toutes ses dépendances aux dames converties du couvent de Prouille. *Hist. du Langued.*, t. III, preuv. 208.

(10) *Guil. de Pod. Laur.*, c. 8. C'est à tort que l'on a coutume de dater de cette époque l'origine des Frères Prêcheurs.

tence perpétuelle ; il livrait parfois au bras séculier ceux qui résistaient (11). Des archevêques montraient le plus grand respect pour lui ; et il jouit d'une si haute faveur auprès du comte Simon de Montfort (12), que ce seigneur voulut qu'une de ses filles reçût de ses mains le baptême, et son fils la bénédiction nuptiale (13). En l'an 1212, les chanoines de Béziers le choisirent pour évêque (14); mais il refusa, en disant qu'il aimerait mieux prendre, pendant la nuit, son bâton de voyage, que d'accepter aucune dignité de l'Église (15).

Il comprenait à quel point il serait important que d'autres compagnons coopérassent avec lui, dans le même esprit et de la même manière ; aussi, peu de temps après la fondation du couvent de femmes dont nous avons parlé, en appela-t-il quelques-uns auprès de lui. Les frères Thomas et Pierre Celloni, qui étaient de ce nombre, lui firent don d'une maison à Toulouse, près de la porte de Narbonne (16), où il mena avec eux une vie monastique, mais sans les astreindre à une règle particulière, et sortant tour à tour pour prêcher. Le comte Simon et l'évêque Foulques ayant approuvé cette résolution, ce dernier prit l'institut sous sa protection spéciale, et avec l'autorisation de son chapitre, il fit don aux frères, dont le devoir serait de maintenir le peuple, par leur prédication, dans une piété sincère, de la moitié de cette partie des dîmes

(11) *Acta SS.*, nº 287 sq. Il s'est élevé plus tard une discnssion entre les Cisterciens et les Dominicains pour savoir par lequel des deux ordres avait été exercé dans l'origine l'*Officium delegatæ inquisitionis*; ceux-là l'attribnèrent à Pierre de Castelnau, ceux-ci à Dominique.

(12) S. Dom. specialis aç familiaris. *Ibid.*, nº 486. En l'an 1217, il recommanda aux sénéchaux de Carcassonne et d'Agen, Dominique et ses consorts. *Hist. du Langued.*, III, 301.

(13) Dominique fut aussi nn des prêtres qui, pendant la bataille de Muret, priait dans l'église de cette ville. *Præclara Franc. facin.*

(14) Les évêchés de Convenans et de Conserans lni furent aussi offerts.

(15) *Gall. Christ.*, VI, 329.

(16) Longtemps après, cette maison était encore habitée par les inqnisitores hæreticæ pravitatis. *Brevis hist. Ord. Prædicat.*, in *Martene*, Coll. ampl. t. VI.

de toutes les paroisses de son diocèse, qui était consacrée à l'entretien et à l'embellissement des églises (17). Mais ils ne devaient rien mettre de côté de cet argent, et restituer à la fin de l'année tout ce qu'ils n'auraient pas dépensé (18). Simon de Montfort ajouta à ce don celui de quelques châteaux (19). Il paraît que Dominique mit cette communauté d'hommes en relation avec celle des femmes, peut-être même fut-elle transférée à Prouille. Car on voit dès lors beaucoup de donations de maisons (20), de fiefs (21), de biens meubles et immeubles, même de personnes (22), qui leur sont faites en commun. Le nombre des compagnons de Dominique augmentait; mais ils suivaient volontairement leur maître, sans être encore liés par aucun vœu (23).

Cependant Dominique songeait déjà à donner plus d'extension à son institut, qu'il voulait consacrer spécialement à la prédication perpétuelle des vérités de la foi. Il avait besoin, pour cela, de la permission et de l'approbation du pape. Il se rendit donc à Rome, avec l'évêque de Toulouse, pendant la tenue du concile général, pour soumettre sa demande au pontife. Obligé d'y rester pendant assez longtemps, il fut choqué de voir que, tandis que le pape et les cardinaux s'occupaient d'affaires, les domestiques, dans l'antichambre, passaient le temps dans l'oisiveté, à se promener de long en large, et à se livrer à de fades plaisanteries. Il se mit donc à leur expliquer les épî-

(17) *Nic. Trivetti* Chron., dans *d'Achery*, Spic., t. III. Cette assertion me paraît plus exacte que celle d'après laquelle l'évêque leur aurait accordé le tiers plein de ces dîmes, c'est-à-dire la partie entière qui était consacrée à l'entretien des églises, ce qui aurait enlevé à celles-ci tout moyen de réparer leurs bâtiments.

(18) *Guidon*, Hist. fundat. convent. prædic., dans *Dom Martene*, Coll. ampl., t. VI.

(19) *Brevis hist. ord. prædic.*, *ibid.*

(20) *Hist. du Langued.*, t. III, preuv. 86.

(21) *Ibid.*

(22) Dono me ipsum et meos filios, mobilia et immobilia. *Ibid.*

(23) *Brevis hist. ord. prædic.*, in *Martene*, Coll. ampl., t. VI.

tres de saint Paul, et se vit bientôt entouré d'un auditoire nombreux et attentif (24). Il reçut enfin pour réponse du pape, qu'il n'avait qu'à rédiger ses instructions et sa règle; mais qu'il ferait mieux d'adopter une règle déjà existante. Le pape attira à ce sujet son attention sur le treizième canon du concile de Latran, qui venait d'être publié, tandis qu'en revanche le dixième se montrait favorable à une association qui se consacrerait spécialement à la prédication, puisqu'il y était dit que lorsque les évêques se trouvaient trop souvent dans l'impossibilité de remplir cette partie de leur devoir, ils feraient bien d'attacher à leur cathédrale des hommes habiles pour prêcher et pour prendre la charge des âmes.

Dominique revint en France avec son évêque; il réunit ses frères, qui étaient au nombre de seize, et leur fit connaître la volonté du pape. Après avoir invoqué le Saint-Esprit, ils choisirent la règle de saint Augustin, avec les lois de Norbert, pour l'ordre de Prémontré, auxquelles ils ajoutèrent une abstinence perpétuelle de viande, excepté en cas de maladie, un jeûne sévère depuis le jour de l'Exaltation de la Croix jusqu'à Pâques, et la défense de se servir de linge, soit sur le corps, soit dans le lit. Il n'est pas certain qu'ils aient pris dès lors la résolution de renoncer à toute propriété et à tout revenu temporel, pour pouvoir se livrer plus complétement à l'affaire de la prédication.

Aussitôt que Dominique se fut décidé pour une règle de vie, Foulques lui donna une église à Toulouse (25), et il commença la construction de son couvent. Cette maison devait servir de modèle à toutes celles de l'Ordre qui s'élèveraient par la suite; chaque cellule devait avoir six

(24) C'est là l'origine de la charge de *maestro del sacro palazzo*, ou premier prédicateur de la cour, qui aujourd'hui encore doit toujours être un dominicain. On trouve aussi dans *Hélyot*, III, 254 sq., des preuves de sa haute capacité comme censeur des livres.

(25) *Gall. Christ.*, XIII, 28.

aunes de long, le lit devait être d'osier tressé, et il fallait y pratiquer un banc sur lequel l'habitant de la cellule pût lire, écrire et étudier. Dominique mit six de ses compagnons dans les mains d'un célèbre professeur de théologie, afin que, grâce à ses leçons, ils devinssent plus habiles dans la prédication. Afin de les encourager, il assista à leur cours, tant qu'il demeura à Toulouse. Sur ces entrefaites, il apprit la mort d'Innocent, et il se hâta d'aller lui-même à Rome, pour obtenir de son successeur Honorius III la reconnaissance de son institut. Elle eut lieu la veille de Noël de l'an 1216, dans l'espérance, disait le pape, « que les frères se montreraient les champions « de la foi et de véritables flambeaux du monde. » En même temps le pape confirma toutes les propriétés actuelles et futures de ce nouvel institut, lui accorda la protection pontificale et les mêmes priviléges qu'aux autres Ordres; notamment celui de pouvoir, pendant un interdit, célébrer les mystères du culte, mais à portes fermées, à voix basse et sans sonner les cloches. Dans une bulle qu'il y ajouta, quelques jours après, il exhorte les Frères Prêcheurs (26) à annoncer avec zèle la doctrine salutaire de la parole divine.

Au mois de juillet de l'an 1217, Dominique revint à Toulouse, porteur de quatre bulles du pape. Quoique Simon de Montfort lui conseillât de n'en rien faire, il envoya sur-le-champ ses disciples en mission. Quatre d'entre eux devaient se rendre en Espagne; il en fit partir sept pour Paris, les uns pour achever leur instruction, d'autres pour prêcher et fonder un couvent. Il leur dit en partant qu'ils ne devaient rien craindre et que tout irait bien. A Paris, on leur donna une maison, à laquelle Jean de Saint-Quentin, célèbre médecin, et en outre fort bon

(26) *Fratribus sancti Romani* (l'église que l'évêque de Toulouse leur avait cédée était dédiée à saint Romain) prædicatoribus in partibus Tolosani episc. On les appela aussi plus tard *fratres majores*, pour les distinguer des *fratres minores*. *Dom Martene*, Thes. IV, 229.

théologien, en ajouta une autre plus commode, qui avait reçu, des pèlerins de Compostelle que le propriétaire avait coutume d'y loger, le nom de l'apôtre saint Jacques que l'on y vénérait (27). Là leur nombre ne tarda pas à s'élever à trente frères (28). De même que Dominique avait reçu du peuple du midi de la France le surnom de Prêcheur, qu'il adopta plus tard d'une manière authentique (29), ceux de Paris furent, du nom de cette maison, appelés Jacobins.

A compter de ce moment l'Ordre se répandit, dans tous les pays, non moins rapidement que celui des Franciscains, quoique le nombre de ses membres ne fût pas à beaucoup près aussi nombreux. De même que les autres, ils se recommandaient surtout par leur pauvreté volontaire. Ils demeuraient dans les grandes villes au nombre de six ou sept ensemble, ne songeant point au lendemain, et, conformément au précepte de l'Évangile, ils vivaient de l'Évangile ; ils donnaient sur-le-champ aux pauvres tous les restes de leur repas ; ils couchaient dans leurs habits et avec des nattes pour toute couverture ; il leur était indifférent de n'avoir pour oreiller qu'une pierre ; ils étaient toujours prêts à annoncer l'Évangile (30). L'année même qu'il était revenu de Rome, Dominique y retourna et fonda en passant un couvent à Venise. A Rome, le pape Honorius lui donna l'église de Saint-Sixte, et tout ce qui lui était nécessaire pour y fonder une branche de son institut. Plus tard, il obtint encore l'église de Sainte-Sabine, et une partie du palais pontifical (31). En même temps, des frères qu'il avait envoyés en mission, fondèrent le couvent de Bologne, l'un des premiers de l'Italie, et qui se distingua surtout par les célè-

(27) *Crevier,* Hist de l'univ. de Paris, I, 320.

(28) *Hist. Convent. Paris.*, in *Martene,* Coll. ampl., t VI.

(29) Pierre de Vaux-Cernay a vu lui-même le sceau, auquel Dominique avait fait mettre pour exergue ces mots : SIG. FRATRIS DOMINICI PRÆDICATORIS.

(30) *Matth. Par.*, 131.

(31) *Hélyot,* III, 213.

bres professeurs qui bientôt après y entrèrent. De ce nombre fut Raynaud d'Orléans, doyen de l'église de Saint-Aignan de cette ville, et qui avait enseigné pendant cinq ans le droit canonique à Paris (32). Roland de Crémone, célèbre professeur de philosophie et d'histoire naturelle, se laissa persuader par ses disciples d'assister à une des leçons de Raynaud ; et il en fut tellement frappé, qu'il entra sur-le-champ dans l'Ordre. Ce même Raynaud procura aussi à l'Ordre l'accession du frère Jordan de Barcelone, professeur de théologie à Paris. Le frère Clair avait brillé comme professeur en droit, et était en outre versé dans les arts libéraux. D'autres professeurs entrèrent aussi dans cette nouvelle carrière. Un an après s'éleva à Bologne le second couvent qui, par la suite, devint le plus remarquable et le plus célèbre de tous, par la magnificence de ses bâtiments, par le nombre de ses habitants, qui s'élevaient ordinairement à cent cinquante, et par l'avantage qu'il posséda de conserver les restes du fondateur de l'Ordre. L'an 1218 vit fonder à Syracuse le premier couvent de cet Ordre en Sicile ; un autre s'éleva à Palerme, avant même la mort de Dominique, et le troisième fut fondé peu de temps après cette mort.

En 1218, Dominique se rendit en Espagne et fonda, à Ségovie, le premier couvent du pays qui devait, plus tard, devenir le principal siége de l'Ordre, où il devait arriver au plus haut point d'autorité et d'influence ; le second s'établit à Madrid. Son propre frère entra alors dans l'Ordre, et fraternisa avec lui de communion et de vie (33). A Barcelone, un riche marchand leur donna sa maison. A peine avait-on entendu parler en Allemagne de ces Frères Prêcheurs, qu'ils y furent conduits ou appelés, ceux-là à Metz, par Dominique lui-même (34), ceux-ci par l'archevêque

(32) *Act. SS.*, l. c., nº 103.

(33) *Hist. du Langued.*, t. III, preuv. 104. Un autre de ses frères se mit, par charité, au service des malades dans les hôpitaux. Ils étaient l'un et l'autre plus âgés que Dominique.

(34) *Hélyot*, III, 244.

Évrard de Salzbourg, à Friesach, puis un peu plus tard à Eisenach en Thuringe, et à Frankstein en Silésie. La Hongrie elle-même les reçut à cette époque; les patarins qui s'y trouvaient alors offraient un riche champ aux travaux des disciples de Dominique (35); puis au bout de quelques années, ils retournèrent vers l'Occident, appelés à Vienne par Léopold-le-Glorieux.

L'année suivante, Dominique parut à Paris, où le roi Alexandre d'Écosse lui demanda quelques frères, et cette circonstance donna lieu d'introduire l'Ordre dans les îles Britanniques, où les frères reçurent, dans le commencement, le surnom de moines noirs, à cause de la couleur de leur habit. Il eut donc la satisfaction de voir, en très-peu de temps, son institut prendre un développement considérable, surtout en France, où il avait déjà des maisons à Limoges, à Reims et à Orléans, et enfin une quatrième fille de la maison-mère de Paris, à Montferrand, dans le diocèse de Clermont (36). Il paraît que l'évêque de Genève les avait déjà appelés précédemment, c'est-à-dire au plus tard dans les premiers mois de 1218, pour prêcher et confesser en son diocèse. La Belgique suivit Genève de près, et l'on ne tarda pas à voir aussi un chanoine, Henri d'Utrecht, parmi les Frères Prêcheurs.

Dominique vécut assez longtemps pour voir l'Ordre transplanté dans tous les pays chrétiens de l'Europe. Dès l'an 1219, on admit deux frères, l'un danois, et l'autre suédois; et l'année suivante, ils furent envoyés en Dannemarck, à la prière d'un ecclésiastique qui fit le voyage de Rome. Deux chanoines de Cracovie, neveux du duc de Bohême, se rendirent à Rome en 1221; ils y entendirent Dominique prêcher avec son ardeur accoutumée, et ils se décidèrent à échanger leurs statuts contre le modeste habit de l'Ordre, après quoi ils allèrent le por-

(35) *Du Cange*, Illyr., p. 156.
(36) *Gall. Christ.*, II, 276.

ter aux rives de l'Oder, de la Moldau, de la Vistule. Quant à ces derniers, il n'est pas sûr qu'il n'y eût pas été déjà établi quelque temps auparavant par trois compagnons de l'archevêque Yvon de Cracovie. Peu de temps avant la mort de Dominique, qui voyageait avec une rapidité incroyable d'un pays à l'autre, l'assemblée de Bologne résolut d'envoyer un couvent tout entier en Angleterre.

Le pape Honorius se montra singulièrement favorable à l'Ordre, auquel il donnait tous les ans de nouvelles marques de bienveillance; il recommanda à tous les archevêques et évêques de l'admettre dans leurs diocèses. En 1220, Dominique convoqua à Bologne la première assemblée générale. Ce fut dans cette assemblée que l'on changea la couleur de l'habit, et que l'on décida qu'il serait à l'avenir blanc. La loi d'après laquelle il était défendu d'accepter aucune propriété foncière, y fut portée ou du moins confirmée. En conséquence, Dominique refusa des biens considérables qu'on voulait lui donner, et déchira, en présence de l'évêque, le diplôme qui en avait été rédigé. Par la même raison, il rendit bientôt après à l'évêque de Toulouse ce sixième des dîmes qu'il avait accepté auparavant, et de l'église de Fanjoux qui lui avait été abandonnée, il ne garda que le bâtiment sans en toucher les revenus (37). De Bologne, il envoya des frères dans plusieurs villes d'Italie, et il fit parvenir un rapport sur les progrès de son Ordre au pape, qui le reçut avec une grande satisfaction. Il se mit ensuite en route pour visiter lui-même les couvents fondés en Italie.

A l'assemblée générale de l'année suivante on régla définitivement l'organisation intérieure de l'Ordre. Il comptait alors soixante couvents. On le divisa en huit provinces (38), chacune desquelles devait avoir un pro-

(37) *Gall. Christ.*, XIII, 247.

(38) En 1228 on y en ajouta quatre nouvelles. *Act. SS.*, 13 février.

vincial. Chaque couvent avait à sa tête un prieur, et l'institut tout entier un chef suprême ou général. L'assemblée élut à cette dignité le père Jordan, de Barcelone, qui, durant l'espace de vingt années, acquit à l'Ordre plus de mille membres par la force de sa parole et par l'aspect de ses vertus. On proposa aussi une mission chez les Cumans. Dominique voulut se mettre lui-même à sa tête; mais la Providence en avait autrement décidé.

Vers la fin de juillet 1221, il revint à Bologne, d'un voyage pénible entrepris pendant les plus grandes chaleurs. Il y fut attaqué de dyssenterie. Ayant remarqué qu'il s'affaiblissait rapidement, il fit appeler tous les novices du couvent, qu'il exhorta à la piété et à la charité, à un attachement fidèle pour l'Ordre et pour la règle. Il fit venir ensuite douze frères, leur attesta que sa vie avait toujours été parfaitement pure, quoiqu'il ne craignît pas d'avouer qu'il n'avait jamais pu pousser la vertu assez loin pour ne pas trouver plus de plaisir dans la conversation des jeunes filles que dans le bavardage des vieilles femmes. Il exhorta les frères à conserver la même pureté. Comme ils ne pouvaient dissimuler la douleur que leur causait sa mort prochaine, il les consola en leur disant qu'il leur serait beaucoup plus utile après la mort qu'il n'aurait pu l'être dans ce monde. Il recommanda ensuite à Dieu la communauté qu'il avait fondée, et expira le 6 août, couché par terre sur de la cendre, vêtu d'un cilice et ceint d'une chaîne de fer, au milieu des pleurs et de la douleur des frères qui l'entouraient. Il fut inhumé dans l'église de son couvent, à Bologne. Deux cardinaux, le patriarche d'Aquilée, plusieurs évêques, abbés et autres prélats assistèrent à son convoi; le cardinal Hugolin célébra le service.

Dominique était de taille moyenne; il avait les membres délicats; ses traits pouvaient passer pour beaux, son teint était frais et coloré, sa barbe et ses cheveux tiraient sur le roux; sa voix était forte et sonore; son humeur,

toujours gaie et enjouée. Il était prompt dans la résolution, ferme et décidé dans l'exécution; quand d'autres hésitaient, il ne se laissait pas ébranler, et paraissait toujours sûr du résultat. Sa conversation, quelle que fût la personne avec qui il s'entretenait, était toujours édifiante; il citait sans cesse des exemples tirés de l'Écriture sainte pour exciter à l'amour de Jésus-Christ et au mépris des choses de la terre. Dans ses sermons il déployait une éloquence entraînante, et il savait faire entrer ses paroles dans le cœur de ses auditeurs. Un clerc l'ayant entendu prêcher si admirablement, demanda dans quel livre il avait puisé une matière si sublime : « Dans le « livre de la charité, répondit Dominique; celui-là en« seigne toutes choses. » C'est pour cela qu'il montrait la plus grande douceur en reprenant ses frères égarés. Il était encore dans l'adolescence quand il entendit une femme à côté de lui se plaindre douloureusement de ce que son frère était tombé entre les mains des Sarrasins : aussitôt Dominique forma le projet d'aller se vendre lui-même pour payer la rançon de cet inconnu.

On assure qu'il n'a jamais célébré le sacrifice de l'autel sans verser des larmes. Il était extrêmement sobre quant aux besoins de la vie et très-strict à observer le jeûne. Il suivait ponctuellement la règle qu'il avait donnée, et il exigeait que les autres l'observassent de même; il modérait néanmoins sa sévérité quand les circonstances l'exigeaient, mais plutôt pour les autres que pour lui-même. Il recommanda surtout à ses frères de s'abstenir de toute pompe mondaine. Ils ne devaient porter que des habits grossiers, et ne vivre que d'aumônes. Cette simplicité devait s'étendre sur les églises : point de bâtiments somptueux; rien de ce qui pouvait attirer les yeux; point d'ornements d'autel en soie ou en pourpre; aucun vase d'or ou d'argent, excepté les calices.

François avait aussi imposé à ses disciples le devoir de la prédication. Mais il voulait qu'ils commençassent

par prêcher d'exemple, en réduisant les besoins du corps au moindre degré possible et en remplissant littéralement les prescriptions données par Jésus-Christ aux apôtres; quand il fallait parler, il regardait la lumière intérieure comme plus profitable que la science acquise du dehors. Aussi François n'exigeait-il point l'étude; il la supportait seulement dans les esprits supérieurs. C'est en cela que l'Ordre de Dominique s'éloignait de celui de son illustre contemporain, et c'est de là peut-être que naquit d'abord l'irritation et ensuite l'inimitié qui se manifesta entre eux, ainsi que la direction tout à fait opposée qu'ils prirent l'un et l'autre. Les premiers germes de la mysticité qui se développa plus tard, surtout chez les Franciscains, et l'austérité plus pratique à laquelle les Dominicains se livrèrent, s'expliquent par le caractère personnel des fondateurs des deux Ordres, ainsi que par les circonstances extérieures que chacun d'eux rencontra dans sa carrière. Dominique était convaincu qu'il était impossible de prêcher avec fruit sans une connaissance approfondie de l'Écriture sainte, et pour cette raison il recommanda à ses frères d'étudier avec assiduité l'Ancien et le Nouveau Testament, et il portait toujours sur lui l'Évangile selon saint Matthieu et les Épîtres de saint Paul. Il passe pour avoir écrit deux ouvrages contre les Albigeois, mais ils sont perdus, comme tout ce qu'il a fait. En revanche il y a des écrits qui lui ont été faussement attribués.

Après la mort de Dominique, il courut sur son compte une foule de récits divers; on parlait de songes, de visions, de pressentiments, de prédictions, de miracles. Son tombeau était visité avec vénération par le peuple, et l'on ne tarda pas à répandre que plusieurs malades y avaient recouvré la santé en conservant sur leurs corps des marques de leurs anciens maux, comme preuve de leur guérison. Mais on avait sous les yeux l'exemple de saint François, et les disciples de Dominique ne voulaient pas que leur maître fût moins honoré que lui. Au

mois de mai de l'an 1233, ses restes furent retirés du lieu où ils avaient d'abord été placés, et déposés dans un monument superbe, après quoi l'on pria le pape Grégoire IX, qui, n'étant encore que cardinal Hugolin, l'avait personnellement connu, de procéder à sa canonisation. On fixa au mois d'août un jour pour l'examen préalable. Neuf frères qui avaient connu Dominique, et qui avaient vécu habituellement avec lui, déclarèrent sous serment, en présence du pape, ce qui suit : Dominique, disaient-ils, avait toujours mené une vie pure et sans tache, et avait emporté sa chasteté avec lui au tombeau; il avait observé strictement les veilles, le jeûne et les prières prescrits par son règlement. Il était doux, indulgent, pacifique, sobre, modeste, et le consolateur de tous ses frères; il passait souvent des nuits entières dans l'église à prier; il ne voyageait jamais que nu-pieds; il avait refusé la dignité épiscopale; il avait désiré de mourir pour rendre témoignage de sa foi; il exhortait sans cesse ses frères à veiller au salut d'autrui; il ne parlait presque uniquement que de Dieu, et soupirait pour le salut de tous les hommes; ses prédications arrachaient des larmes à ceux qui l'entendaient; il aimait la pauvreté; il ne prononçait jamais un mot inutile; il était patient dans la souffrance, tranquille dans la contrariété; son siècle n'a point eu et l'avenir n'aura peut-être jamais d'homme plus excellent. En conséquence, le 27 août, Grégoire accueillit la prière des frères, et déclara que Dominique devait être honoré comme un saint par toute la chrétienté (39). On raconte que saint Louis avait coutume de dire que s'il pouvait se partager en deux, il donnerait la moitié de lui-même à saint Dominique et l'autre moitié à saint François. On conserva avec une grande vénération en Espagne les fonts sur lesquels il

(39) Alexandre IV le nomme dans une bulle : Lignum fertile in Ecclesiæ paradiso (planté par Dieu), ut delectaret amœnitate, ubertate satiaret, et fructuum suavitate mulceret.

avait reçu le premier sacrement. Le roi Philippe III les fit porter à Valladolid pour servir au baptême de son fils, plus tard Philippe IV.

Après la mort de Dominique l'Ordre s'étendit rapidement en divers pays ; plusieurs de ses membres furent envoyés en mission afin de découvrir si des hérétiques ne se seraient pas établis quelque part, et dans ce cas d'essayer d'abord de les ramener dans l'Église par leurs enseignements, sinon de les punir avec toute la rigueur des lois. Ainsi toutes les grandes villes d'Allemagne virent s'élever des couvents de Dominicains ; car on observait avec plaisir le zèle qu'ils mettaient à lire et à expliquer l'Écriture sainte et le penchant qu'ils montraient à écouter les leçons des professeurs. Ainsi vous les rencontrez d'abord à Znaym, grâce aux soins du margrave Przsmil, qui prenait tant de plaisir à favoriser les fondations pieuses ; puis à Strasbourg, par la protection de l'évêque Henri (40) ; à Worms, à Magdebourg, à Brême, où il paraît qu'il en vint un grand nombre à la fois ; à Dantzick, dont la renommée de leurs succès leur procura l'entrée ; à Schleswig, où leur couvent passait pour être d'une magnificence particulière. La même chose eut lieu en d'autres pays, comme, en 1234, à Plotzk, en Pologne, et à Lausanne, dans le pays de Vaud. En Palestine et en Grèce il existait, dès l'an 1228, un si grand nombre de maisons (41), que chacune de ces contrées forma une province à part. On parla même plus tard de couvents fabuleux qui n'avaient jamais existé ni pu exister (42). Au temps de son plus grand éclat l'Ordre comp-

(40) *Gall. Christ.*, V, 802.

(41) *Giblet*, Hist. des rois de Chypre, p. 28, dit qu'en 1212 il y avait déjà des Dominicains dans cette île, et il prétend même que Dominique avait été le précepteur du roi Hugues.

(42) D'après Hélyot, III, 249. Il a paru en 1611 un ouvrage intitulé *L. de Ureta* Historia de la sagrada orden de Predicatores en Etiopia, dans lequel il est question d'un couvent avec neuf mille religieux et trois mille ouvriers et domestiques, et d'un autre encore qui avait quatre milles de circonférence.

tait quarante-cinq provinces ou douze congrégations ou réformes particulières, placées chacune sous un vicaire général. Les couvents de France n'ont jamais dépassé trois cents, mais parmi lesquels il y en avait de fort nombreux et qui possédaient de grands biens (43). Dans la seule ville de Naples l'Ordre possédait vingt-huit couvents, dix-huit d'hommes et dix de femmes. Si nous songeons que cet Ordre a produit un saint Thomas d'Aquin, un Albert-le-Grand, un Vincent de Ferreri, nous ne craindrons pas de dire que son influence sur la science n'a pas été moindre que celle qu'il a exercée sur l'Église, à laquelle il a donné plus de huit cents évêques, cent cinquante archevêques, soixante cardinaux, et quatre papes (44).

La constitution de l'Ordre, telle qu'elle se présente peu de temps après la mort du fondateur, peut être regardée comme représentative, pour ce qui regarde la législation, et comme monarchique pour l'administration, mais avec un contre-poids représentatif. Le principal but qui planait sur l'ensemble était toujours la prédication de la parole divine et l'instruction des hommes par cette prédication. C'est pourquoi on y mettait un soin particulier, une extrême prudence, parce que c'était ainsi que l'Ordre devait maintenir son autorité et tendre à sa destination. Ce qui suit fera connaître sa constitution dans son essence et dans ses détails, ainsi que dans les parties moins importantes par lesquelles il se rapproche des autres. Ce fut le trésorier général, Raymond de Pennaforte, qui rédigea et coordonna, en 1238, cette constitution, qui auparavant ne consistait que dans une collection de décisions prises; elle est restée depuis dans l'état où il l'avait mise, sauf seulement les additions qui y ont été faites.

(43) *Hélyot*, III, 290 sq.
(44) Innocent V, Benoît XI, Pie V et Benoît XIII.

Tous les trois ans, le jour de la Pentecôte, il se tient une assemblée générale qui doit en même temps représenter l'unité de l'Église avec son chef; et alternativement une fois en deçà et l'autre fois au delà des monts. Chaque province y est représentée par son provincial et deux définiteurs; le général y préside, et en son absence les religieux choisissent une personne dans leur sein pour le représenter. Les décrets rendus par cette assemblée sont obligatoires pour toutes les maisons et tous les membres de l'Ordre, au point qu'aucun supérieur n'a le droit d'en dispenser. Mais, pour conserver leur force, ils doivent être discutés dans trois assemblées consécutives et adoptés dans la troisième; si une assemblée a eu lieu dans l'intervalle sans qu'il en ait été question, il faut recommencer la période. Les mêmes précautions doivent être observées à l'égard des explications obligatoires au sujet des lois rendues. De simples dispositions ne restent, au contraire, en vigueur que pendant la durée de l'assemblée, c'est-à-dire pendant l'année courante, ou si c'est le général qui les a faites, pendant sa vie; ils doivent éviter autant que possible d'en augmenter le nombre, ce qui pourrait mettre le salut en danger. Les couvents ainsi que les individus peuvent porter leurs plaintes devant l'assemblée. Toutes les décisions de l'assemblée qui se rapportent au dogme et à la discipline doivent être adoptées sans contradiction, et, à moins de motifs très-graves, ne peuvent être modifiées ni par le général ni par les provinciaux. L'assemblée ne doit pas se prolonger au delà de huit jours. Par une disposition éminemment sage, il était défendu, sous les peines les plus sévères, même d'excommunication, et au risque d'être considéré comme un hérétique et un destructeur de l'ordre, de rien publier des motifs de la destitution possible d'un général ou d'un provincial, des dissensions intérieures, et de tout ce qui pourrait tendre à causer des haines et à rabaisser l'Ordre aux yeux du monde. Indépendamment des assemblées

régulières, il y en avait encore d'extraordinaires (*capitula generalissima*), qui étaient convoquées à la demande de la majorité des provinces, mais qui devaient être annoncés deux ans d'avance, et dont les résolutions avaient la même force que celles des assemblées ordinaires. Toutefois l'histoire ne cite que deux exemples de ces assemblées.

Aux assemblées générales, succédaient celles des provinces qui se tenaient tous les deux ans. Le provincial, ou, dans son absence, le prieur de la maison dans laquelle l'assemblée se tenait, y présidait. Sous lui étaient réunis les prieurs, chacun avec son acolyte, choisi par le chapitre et les professeurs en théologie. On pouvait porter devant ces assemblées des plaintes contre le provincial; et, si elles étaient jugées pertinentes, elles étaient soumises à l'assemblée générale, mais cachetées et sous le sceau du secret le plus strict. Celles des couvents contre leurs prieurs se traitaient, au contraire, ouvertement. Des membres d'Ordres étrangers, et bien moins encore des séculiers, n'étaient jamais admis dans ces assemblées.

Dans les couvents il se tenait une assemblée tous les jours; là, le prieur pouvait dire tout ce qui lui paraissait utile à l'honneur de l'Ordre et à la correction des frères; toutes les fautes devaient y être déclarées afin d'en obtenir le pardon ou de subir une pénitence, mais personne ne pouvait en accuser un autre sur un simple soupçon ou sur un ouï-dire.

La plus haute dignité était celle de général. De même que tous les supérieurs de l'Ordre, il ne lui était permis de rien recevoir pour sa personne de qui que ce fût et sous quelque forme que ce fût, et moins encore de rien exiger : en cas de contravention, les membres de l'Ordre pouvaient le blâmer, et, en cas de récidive, il pouvait même être déposé. Il avait le droit d'envoyer les frères d'une province dans une autre, de faire grâce aux

prieurs des peines qu'ils auraient encourues, de confirmer ou de rejeter le choix des provinciaux, et, dans le cas où l'élection n'aurait pas été faite dans un an, de les nommer lui-même. L'élection du général devait se faire dans la province où se réunissait la prochaine assemblée générale. Pour y procéder, tous les provinciaux devaient se rendre au lieu indiqué, chacun avec deux acolytes élus; ces électeurs étaient renfermés dans un conclave par tous les prieurs de la province, et ils n'en pouvaient sortir, et ne recevaient point d'aliments que l'élection ne fût faite. Celui qui attaquait le choix, soit qu'il eût eu lieu à l'unanimité, ou seulement à la majorité, était traité comme un excommunié. La mort ou la déposition du général devait être annoncée le plus promptement possible dans toutes les provinces, et l'élection devait avoir lieu ensuite; dans l'intervalle, le provincial de la province où la prochaine assemblée devait se tenir, remplissait les fonctions de général.

De la même manière, le supérieur de la maison dans laquelle doit se tenir la prochaine assemblée provinciale, remplace de droit le provincial qui vient de mourir, lorsque son suppléant ordinaire est absent; et si, avant l'élection du nouveau provincial, ce supérieur meurt aussi, il est remplacé par le prieur de la maison dans laquelle s'est tenue la dernière assemblée. Toutefois, l'assemblée générale ou le général peut nommer un suppléant. Quand l'élection ne peut pas se faire dans une assemblée provinciale ordinaire, elle est confiée aux prieurs de toutes les maisons, assistés d'un frère choisi exprès dans chaque maison, et de tous les prédicateurs généraux. Le provincial exerce dans son district la même autorité que le général sur l'Ordre entier, et peut exiger la même obéissance et les mêmes marques de respect. Aucun nouveau couvent ne peut être établi sans son consentement. Il est tenu de visiter tous les ans, en personne, ou par son suppléant, toutes les maisons de la province. Les supé-

rieurs doivent partager les provinces en districts, sur chacun desquels doit être placé un suppléant, mais qui ne peut être ni un prieur, ni un lecteur, quoiqu'il doive appartenir à la province. Le provincial peut déposer ces suppléants, mais aucun d'eux ne peut destituer un prieur.

Les prieurs sont élus par les religieux de leur couvent et confirmés par le provincial; on peut demander celui d'une autre maison. Si l'élection n'est pas faite au bout d'un mois, le provincial nomme le prieur. Pour être éligible, il faut avoir été dans l'Ordre depuis quatre ans au moins, parler le latin sans faute,.et être en état de prononcer à ses frères un discours sur la parole divine; celui qui donne sa voix à un homme incapable, devient lui-même incapable pendant trois ans d'obtenir aucune dignité dans l'Ordre. Les absents ne peuvent pas voter par procuration. Le prieur est le véritable chef (*prælatus*) de la maison, il peut régler tout ce qu'il juge convenable pour les études, la prédication et le soin des âmes. Mais il lui est défendu, comme à tous les religieux, d'intervenir dans aucune affaire qui peut donner lieu à des mécontentements, tels, par exemple, que des procès, des exécutions de testament, des partages d'argent, des poursuites devant l'officialité, etc. Ce qu'un prieur a ordonné de particulier pour sa maison, cesse à sa mort. Il est tenu de rendre compte au provincial des recettes et des dépenses de sa maison, tous les ans, ou aussi souvent qu'on le lui demande. Si le prieur se permet quelque chose que les religieux croyent ne pas devoir souffrir, il faut qu'ils commencent par le lui faire remarquer et par l'avertir, ct puis le dénoncer au provincial ou aux visiteurs.

Le supérieur, après avoir pris l'avis des frères les plus prudents, nomme un sous-prieur qui est chargé de l'inspection sur le couvent, et qui peut même infliger des punitions dans quelques cas peu graves. Si, à la mort d'un prieur, il n'y a point de sous-prieur, ou s'il est absent, les trois plus anciens religieux de la maison choisissent, avant

de pouvoir entrer au réfectoire, un suppléant du supérieur. Jamais on ne peut accorder une autorité quelconque sur les frères à une personne qui ne fait pas partie de l'Ordre.

L'Ordre de saint Dominique possédait une institution qui le distinguait de presque tous les autres; c'était celui des définiteurs généraux et provinciaux. Par leurs fonctions, qui ne laissaient pas que d'avoir de l'importance, ils remplaçaient en quelque sorte l'ensemble de l'Ordre auprès des supérieurs. Le définiteur général avait le droit d'examiner les actes du général et de les attaquer si le cas échéait; les définiteurs provinciaux étaient placés dans la même position à l'égard des provinciaux. Chacun d'eux avait son acolyte, qui le remplaçait au besoin. Le général devait rendre compte au sien, et les provinciaux aux leurs, de l'emploi des deniers de l'Ordre. Mais leurs fonctions ne duraient que depuis une assemblée à l'autre, et ils n'étaient pas rééligibles. Ensuite, à chaque assemblée générale, les prieurs et les définiteurs nommaient quatre visiteurs, ou plus, s'il était nécessaire, pour écouter les plaintes contre les prieurs et contre les religieux, et qui, en cas de récidive, les dénonçaient au général ou aux provinciaux. Ils faisaient aussi des rapports sur l'état où ils avaient trouvé les maisons, sur les travaux spirituels, sur la discipline, etc. Les prieurs, sous-prieurs et lecteurs, ne pouvaient être visiteurs.

La prédication étant le principal but de l'Ordre, les règlements indiquaient avec précision quelles devaient être les qualités de ceux à qui elle était confiée et comment ils devaient se conduire, afin que, par une nomination faite avec légèreté, l'Ordre ne tombât pas dans le mépris, et que le salut des âmes ne fût pas mis en danger. Or, celui qui voulait prêcher ou confesser, devait se laisser examiner par quelques membres de l'Ordre instruits et ayant l'expérience de ces matières; car, sans cela, l'un et l'autre pouvaient être condamnés à la prison et à la dégradation.

D'ailleurs, personne ne pouvait sortir pour prêcher sans la permission du prieur; il fallait que le prédicateur eût au moins vingt-cinq ans et qu'il fût accompagné d'un acolyte. En arrivant dans un diocèse, il fallait qu'il se présentât d'abord à l'évêque, pour lui demander conseil sur la manière dont il pourrait prêcher avec le plus de fruit et qu'il se soumît en toutes choses à ses avis. Si l'évêque lui défendait la prédication, le frère devait obéir, à moins qu'il ne pût prouver une mission spéciale du pape. Il lui était particulièrement défendu, pendant sa prédication, sous peine d'excommunication et de perte de tous les avantages de l'Ordre, de faire la quête pour sa maison, et en général de rien accepter que la nourriture ou de toucher aucun argent étranger. Un prédicateur général, ce qui était le plus haut grade, devait en outre avoir étudié la théologie pendant au moins trois ans, et avoir prêché avec succès dans une ville pendant trois carêmes.

Avant d'être admis dans l'Ordre, il fallait subir l'examen de trois frères éprouvés, sur ses mœurs et sur sa science; ensuite il fallait que le récipiendaire soumît sa demande au chapitre, et après avoir prouvé qu'il n'était ni marié, ni serf, qu'il n'avait point d'infirmité cachée et qu'il n'était caution pour personne, le supérieur lui faisait connaître les sévères règlements de l'Ordre. S'il ne reculait pas devant ces conditions, on lui passait l'habit de l'Ordre. S'il sortait d'un autre ordre mendiant, il ne pouvait être admis qu'avec l'autorisation du général, et s'il était d'une naissance illégitime, il lui fallait celle du provincial : dans ce dernier cas, il avait besoin en outre du consentement du général pour être promu aux plus hautes dignités de l'Ordre. Une fois admis, on était placé entre les mains du précepteur de l'Ordre, qui était chargé d'instruire le novice de tout ce qu'il aurait à faire, de veiller attentivement sur sa conduite et de le punir si cela devenait nécessaire. Il fallait surtout qu'il l'engageât à l'humilité, à la condescendance, à la modestie et à l'obéissance envers les

supérieurs. Pendant le noviciat, on ne devait pas envoyer les novices au loin sans nécessité, ni leur imposer aucun service, ni les admettre dans l'assemblée des frères. Ce noviciat durait un an; si, après cela, on désirait rentrer dans le monde, il n'était permis à personne d'y mettre obstacle, ou de retenir aucun des objets que le novice avait apportés avec lui. Avant qu'il ne prononçât le vœu, on lui exposait encore une fois tous les devoirs de l'Ordre, après quoi on fixait l'époque à laquelle cette cérémonie aurait lieu. S'il quittait le couvent avec l'habit de l'Ordre pour entrer dans une autre maison, et s'il ne revenait pas au bout de huit jours, il fallait qu'il recommençât son noviciat dans la maison où il était entré. S'il ne savait pas parler et écrire le latin, sans faute, il n'était pas permis de lui conférer l'ordre du sous-diaconat; le supérieur qui le souffrait perdait sa place et le droit d'être réélu pendant trois ans. Le nouvel admis demeurait pendant quelques années sans pouvoir être nommé à aucune place, et cette règle était aussi applicable à ceux qui quittaient l'Ordre pour y rentrer ensuite.

Celui qui désirait se livrer sérieusement à l'étude, était remis entre les mains d'un frère, qui l'instruisait dans la lecture et l'écriture, et qui examinait ce qu'il avait écrit. Mais il n'était permis de lire que des livres de théologie; la philosophie païenne, les sciences profanes et les beaux arts devaient être évités. Le provincial pouvait envoyer ceux qui montraient le plus de dispositions à une école, pour y rester trois ans et revenir. Il fallait qu'il y eût une école dans chaque province, et si les professeurs n'y étaient pas assez forts, le général devait en fournir. L'étudiant devait être muni des livres nécessaires, les lire avec attention, ne point écrire les dimanches et fêtes et ne s'occuper de rien autre chose. Pour prêcher et tenir des conférences, il fallait la permission du provincial et du définiteur. Indépendamment d'une capacité reconnue, il fallait encore avoir achevé sa trentième année. Celui

qui voulait être professeur de théologie devait avoir enseigné pendant quatre ans au moins dans une université ; celui qui contrevenait à ce règlement, était excommunié et perdait tous les avantages de l'Ordre.

Celui qui acceptait un évêché sans la permission de son chef immédiat, perdait tout droit à la communauté, aux prières et à tous les bienfaits de l'Ordre, pendant sa vie et après sa mort : il en était de même si, après avoir obtenu cette permission, il cessait d'observer les règlements de l'Ordre, par rapport au jeûne, à la manière de vivre et aux vêtements. Une dignité en dehors de l'Ordre était incompatible avec une dignité intérieure ; on devenait incapable d'obtenir cette dernière par l'acceptation d'une prébende ; cette acceptation faisait perdre la voix au chapitre, et jusqu'au droit de rester pendant plus de trois jours dans une des maisons de l'Ordre.

Il y a une foule de choses à l'égard desquelles il est inutile d'entrer dans de grands détails, d'autant plus qu'elles ressemblent à ce que nous avons déjà eu occasion de dire en d'autres endroits ; telles sont celles qui ont rapport au chant des psaumes, aux lits, aux vêtements, aux saignées et aux jours de barbe ; la manière de servir les mets, en commençant par le dernier venu et finissant par le prieur, mais en suivant l'ordre contraire pour les enlever ; comment on devait se conduire au réfectoire et éviter les aliments gras. Il ne devait pas y avoir, sans la permission spéciale de l'assemblée générale, de couvent composé de moins de douze religieux, dont au moins dix clercs ; et même avec cette permission, ils ne devaient pas être admis aux assemblées provinciales. Les maisons devaient être modestes ; des curiosités superflues en fait de sculpture, de tableaux, de mosaïques et autres objets semblables, devaient être évitées comme contraires à la pauvreté ; à moins d'un ordre exprès du pape, il ne fallait accepter ni propriétés, ni revenus, ni églises avec charges d'âmes, ni inspection sur des couvents de femmes ; avant de cons-

truire une maison, il fallait en soumettre le modèle, dont il n'était pas permis de s'écarter; un prieur ne pouvait pas non plus entreprendre de changements dans une maison déjà existante, sans la permission du provincial et de ses frères. Le jour de la dédicace d'une église était le seul où des femmes pussent entrer dans l'église, le couvent ou la maison de prières.

Les contraventions étaient divisées en quatre catégories : de légères, de graves, de plus graves et de très-graves. Dans les premières se trouvaient de petites inattentions et négligences dans le culte, dans la maison, dans le service du réfectoire; des discours et des actions inutiles. Les graves étaient les querelles, les injures, la violation des règles plus importantes de l'Ordre, telles que des conversations avec des femmes, la rupture du jeûne, des correspondances cachées; elles étaient punies par des remontrances du prieur et une lecture extraordinaire des psaumes. La troisième catégorie, ou celle des contraventions plus graves, se composait de la désobéissance envers les supérieurs, des disputes avec eux, des tentatives pour se dérober à leur juridiction. Celui qui s'en rendait coupable, pouvait être condamné par le prieur à ne s'asseoir que par terre et à assister aux offices, dans cette position, sans que personne pût s'approcher de lui. Pour l'engager à se repentir, les plus anciens du couvent allaient le trouver, lui témoignaient de la compassion, promettaient d'intercéder pour lui et l'assuraient, s'il se corrigeait, que le prieur lui montrerait de la clémence. Mais jusqu'à ce qu'il se fût réconcilié, il était exclu de toutes places et de voix au chapitre. Les péchés charnels, le vol, la falsification des lettres ou du sceau du prieur, des voies de fait contre lui ou contre d'autres personnes, des accusations calomnieuses, les jeux de hasard étaient punis par la prison. Le complot contre le supérieur recevait pour peine d'être relégué à la dernière place et de perdre la voix au chapitre. Celle du péché contre nature, du

meurtre et de l'empoisonnement était la prison perpétuelle, dont l'assemblée générale même ne pouvait faire grâce qu'au bout de vingt ans. Le crime le plus grave était l'incorrigibilité. Elle était punie par la prison, le jeûne et souvent l'expulsion de l'Ordre. Ces peines étaient prononcées par le général ou bien par les assemblées générales ou provinciales, mais il fallait une procédure en règle et écrite. Les apostats étaient excommuniés de fait; si l'un d'eux voulait rentrer, il fallait qu'il se présentât nu dans l'assemblée pour être frappé de verges et puni en outre à la discrétion du supérieur. Il ne pouvait reprendre son ancien rang qu'au bout de trois ans et par décision du provincial; jusqu'alors il demeurait relégué à la dernière place. Quiconque avait une fois été emprisonné, en vertu d'un jugement en règle, ne pouvait plus ni prêcher, ni confesser, ni prendre part à une élection ou à une délibération; à plus forte raison ne pouvait-il pas être élu lui-même, tant qu'il n'avait pas été complétement amnistié par le provincial ou le général, lesquels eux-mêmes ne pouvaient le faire dans les trois premières années. On voit, par ce que nous venons de dire, qu'en rédigeant les règlements de son Ordre, Dominique avait beaucoup emprunté à celui de Prémontré.

Les règles pour les couvents de femmes de l'Ordre de Saint-Dominique ne différaient des précédentes qu'autant que l'exigeait la différence des sexes. Le culte, le silence, les vêtements, la nourriture étaient semblables à ceux des couvents d'hommes. On faisait bien entendre aux religieuses qu'aucune d'elles ne pouvait rien posséder en propre, pas même le moindre vase, et qu'elles ne pouvaient rien renfermer sous clef. La catégorie des délits était à peu près la même que chez les hommes, seulement on insistait davantage sur la publication des secrets du couvent ou de ce qui pouvait lui faire tort dans l'esprit des hommes. Elles ne pouvaient sortir de la maison qu'en danger de mort; et les avenues devaient en être si

bien gardées, qu'il serait impossible d'y jeter même un regard. Les femmes ne pouvaient assister à la prédication dans l'église que derrière une fenêtre grillée; lorsque la prieure était obligée de s'entretenir à la grille avec un laïque, elle devait s'y faire accompagner par une religieuse. Toutes les sœurs étaient obligées d'apprendre un travail quelconque et de s'y livrer en silence, dans une salle commune. On devait surtout se garder d'admettre des personnes trop jeunes ou un nombre plus considérable que celui qui était fixé par les règlements de la maison; et dans ce cas l'année de noviciat pouvait être prolongée. Après la prieure venaient la sous-prieure et l'économe, qui devaient rendre leurs comptes tous les mois à la prieure; puis toutes ensemble, plus les trois religieuses les plus âgées du couvent, rendaient compte une fois par an au provincial. Trois surveillantes (*circatrices*) devaient faire le soir, et, si elles le jugeaient nécessaire, aussi le jour, la ronde dans le couvent, pour voir si tout y était en ordre, rendre compte à l'assemblée journalière de ce qu'elles avaient vû et faire connaître tous les ans aux visiteurs si la règle y était exactement observée. Pour construire un nouveau couvent de religieuses, il fallait la permission du général, qui ne pouvait l'accorder que si la maison était suffisamment dotée, puisque les femmes ne pouvaient pas demander l'aumône.

Nous avons vu que saint François, imprimant une direction plus élevée à la vie de ceux que leur position ne permettait pas, à proprement dire, d'entrer dans l'Ordre, mit beaucoup de laïques en communion avec ses exercices spirituels et avec les bénédictions qui en découlaient; or le même fait se présente aussi chez saint Dominique, mais par suite d'intentions différentes et conçu dans un but qui, dans l'origine, n'était pas le même. En attendant il faut remarquer que ce n'est point à saint François que Dominique emprunta son idée, car le tiers-ordre n'existait pas encore à cette époque, mais plutôt à

l'Ordre de Prémontré. Or le motif de cette création chez Dominique, fut l'observation que, dans le midi de la France, soumise à l'influence des hérétiques, presque tous les biens de l'Église étaient passés dans les mains des laïques. Afin de les recouvrer et d'en assurer la possession à l'avenir, il songea à former dans la noblesse une association, dont les membres s'engageaient à y travailler, tandis que leurs femmes promettaient d'encourager leurs maris et de leur venir en aide. Pour distinguer les associés du reste des laïques, il leur proposa de se vêtir de blanc ou de noir et leur demanda d'être assidus au culte et de réciter souvent l'Oraison Dominicale et la Salutation Angélique. Après la mort du fondateur, ils choisirent le nom de frères pénitents de Saint-Dominique. Cette confrérie prit une grande extension; mais par la suite des temps le but primitif ne fut plus observé. Cependant les veuves des hommes qui en avaient fait partie ne voulurent pas abandonner la retraite ni convoler en secondes noces. D'autres veuves se joignirent à elles, et ces confréries s'étendirent aussi jusqu'en Italie, toujours sous la direction spirituelle des Dominicains et appuyées de la protection apostolique par des brefs des papes. Plus tard encore on leur prescrivit des règles particulières.

Les Dominicains ainsi que les Franciscains trouvèrent des adversaires et encoururent des reproches que quelques membres de l'Ordre ne laissèrent pas de mériter. Un contemporain a exprimé l'opinion que leur institution même présente un blâme caché contre la vie irrégulière d'un grand nombre de membres des deux plus anciens Ordres de l'Église. Si l'on avait suivi fidèlement les règles de saint Benoit et de saint Augustin, aucun autre Ordre ne serait devenu nécessaire. Si c'est la sanctification que l'on cherche, on y parviendra incontestablement dans un de ceux-ci, et certes ni franciscain ni dominicain ne pourra se flatter de devenir plus saint qu'un bénédictin ou un augustin. Mais il est triste en effet que ces deux Ordres

primitifs aient perdu de leur crédit par une vie déréglée, au point de ne plus offrir assez de garantie de salut à ceux qui désirent renoncer au monde et de les forcer à en chercher d'autres, puisque ceux-là ne suffisent plus. En revanche, d'autres personnes assurent que les deux Ordres nouveaux s'étaient, dans le court espace de trente ans, plus écartés de la route qu'ils s'étaient tracée, que ceux de Saint-Benoît et de Saint-Augustin, dans le cours de plusieurs siècles (45). La cause de cette déviation paraît avoir été en ce que le noviciat, prudemment ordonné pour le maintien de la règle, n'était pas exactement observé, par l'ambition de montrer un nombre considérable de membres, circonstance à laquelle on attachait beaucoup trop d'importance. Innocent IV fut obligé d'attirer sérieusement sur ce point l'attention des Dominicains, en leur rappelant que les règles de leur Ordre exigeaient impérieusement un noviciat d'une année, après l'expiration de laquelle le novice avait encore le droit de passer dans un autre Ordre. Il paraissait au contraire qu'ils n'observaient ni l'une ni l'autre de ces prescriptions, soit qu'ils ne fissent point suivre de noviciat, soit qu'ils retinssent par force ceux qui ne voulaient pas rester chez eux. Le pape leur défendait l'un et l'autre sous une peine qu'il désignait (46).

On trouva aussi matière à de grands reproches, soit dans les faveurs que les papes répandirent sur les deux nouveaux Ordres, et la manière dont ceux-ci en profitèrent, soit dans la confiance illimitée que les chefs de l'Église leur accordèrent, en leur remettant le soin de toutes les affaires les plus importantes, soit enfin dans les efforts qu'ils ne cessèrent de faire pour attirer à eux tout l'enseignement de la théologie à l'université de Paris. En vertu des faveurs dont nous venons de parler, ils étaient

(45) *Matth. Paris*, p. 466.
(46) Voyez le bref dans *Matth. Paris*, p. 417.

autorisés à emporter avec eux des autels de voyage, et à dire la messe partout où ils voulaient, sans la permission de l'ordinaire. Les Dominicains furent recommandés par Grégoire IX à tous les prélats, en qualité de prédicateurs apostoliques, qui avaient le droit d'annoncer la parole de Dieu partout où ils le jugeraient convenable, de confesser et d'imposer des pénitences ; et les évêques devaient les nourrir, puisqu'ils s'étaient condamnés à une pauvreté volontaire (47). Mais le pape ne prétendait nullement qu'ils pussent abuser de ces priviléges pour un but peu honorable ; car il déclara en même temps que si l'un d'eux voulait se servir de ce droit pour amasser de l'argent, l'évêque pouvait le faire saisir et punir comme parjure, le vœu de l'Ordre lui imposant la pauvreté (48).

Mais cet abus avait lieu malgré cela. Jouissant du privilége de pouvoir exercer partout les fonctions sacerdotales, dans une complète indépendance des évêques, ils finirent par mépriser ces prélats et par se persuader qu'ils manquaient des connaissances et de la vigueur nécessaires pour diriger leurs églises. Ils demandaient souvent aux passants et même à des religieux : « T'es-tu confessé ? « A qui ? » Si l'on répondait : « A mon directeur, » ils répliquaient : « Comment s'appelle cet imbécile ? C'est « un homme qui n'a jamais suivi un cours de théologie, « qui n'a jamais étudié le droit canonique, qui ne sait « point répondre à des questions difficiles. Tous ces gens-« là sont des aveugles. C'est auprès de nous qu'il faut « venir ; c'est à nous seuls que les mystères de Dieu sont « révélés ; sans cela nous aurait-on accordé tant de « pouvoir ? » En conséquence beaucoup de personnes des deux sexes, surtout dans la noblesse, au lieu de se confesser à leurs prêtres, s'adressaient aux frères prêcheurs, ce qui faisait tomber les premiers dans le mépris.

(47) *Crevier*, I, 320.
(48) *Matth. Paris*, p. 466.

D'un autre côté la honte d'être obligé de confesser ses fautes à son propre prêtre ne retenant plus les hommes, ils se livrèrent à tous les vices. Ils se disaient les uns aux autres: « Nous faisons ce que nous voulons, puis nous « nous confessons à un frère mineur ou prêcheur, que « nous n'avons jamais vu et que nous ne reverrons plus « jamais. » Cependant les ecclésiastiques prudents renvoyaient ces frères aux décrets du quatrième concile général de Latran, par lequel il était péremptoirement prescrit de confesser ses péchés, au moins une fois par an, à son propre prêtre (49).

C'est ainsi que plus tard, se fiant à leur faveur comme confesseurs et conseillers du roi, ils troublèrent la tranquillité de l'université de Paris en refusant de se conformer à l'ancien usage, et en prétendant augmenter le nombre des professeurs de théologie. Une décision du pape intervint même en leur faveur. Ils furent cause aussi que les étudiants s'absentèrent, ce qui donna lieu à l'interruption des cours et des discussions savantes. Il s'éleva en outre contre eux l'accusation de soutenir des doctrines nouvelles et hasardées et de composer des écrits qui pouvaient jeter de la confusion dans les croyances (50). *

(49) *Matth. Paris*, p. 466.
(50) *Ibid.*, p. 590, 611, 616, 632.

* Matthieu Paris, auquel ces observations critiques sont empruntées, a été souvent convaincu de se montrer animé d'un esprit de partialité et de dénigrement contre le clergé et les ordres religieux. Je recommande la lecture de l'éloquente *Vie de saint Dominique*, par le P. Lacordaire.

(S.-C.)

CHAPITRE XXVI.

DES ORDRES MILITAIRES.

§ I. — DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN.

L'hôpital de Jérusalem. — Gérard, premier fondateur des Hospitaliers. — Lois de Raymond du Puy. — Les Hospitaliers deviennent un ordre de chevalerie. — Leurs exploits. — Donations qui leur sont faites. — Concessions et franchises. — Côté défavorable. — Querelles avec les Templiers. — Autres reproches. — Branche féminine de l'Ordre.

Dès les temps les plus anciens, la foi et la charité avaient attiré une foule de chrétiens vers le pays des miracles, des grâces spirituelles et du salut. Mais depuis que ce pays était tombé au pouvoir des infidèles, l'Occident retentissait de plaintes sur l'incertitude où l'on était de trouver à se loger, incertitude qui augmentait les difficultés du voyage. La charité chrétienne s'efforça d'y pourvoir par l'établissement d'hôtelleries à l'usage des pèlerins, et l'on en retrouve des traces dès les premiers temps (1). Quand les marchands italiens parcouraient les côtes de Syrie et d'Égypte, l'espoir des profits temporels n'avait pas en-

(1) *Mabillon*, Ann. ord. S. Bened., lib. XXXVII, parle d'une de ces hôtelleries située dans la vallée de Josaphat.

core tellement absorbé leurs pensées, qu'ils n'éprouvassent aussi le désir de visiter sans trouble les Lieux Saints, et d'en rapporter avec eux le consolant souvenir (2). Mais, en arrivant dans la Ville Sainte, ils n'y trouvaient que des musulmans et quelques prêtres grecs; ils y cherchaient vainement le culte de l'Église d'Occident. En conséquence, en l'an 1048, quelques marchands d'Amalfi, qui étaient d'ailleurs bien vus des habitants des côtes d'Égypte et de Syrie, pour l'avantage qu'ils tiraient de leur commerce, s'adressèrent au calife d'Égypte, Mostanser-Billah, par l'entremise de ses favoris, en le priant de leur permettre de construire une église et un couvent à Jérusalem. Cette demande leur ayant été accordée sans peine, ils choisirent un emplacement tout près de l'église du Saint-Sépulcre, et la dédièrent à la sainte Vierge (3). Le couvent devait être donné à des bénédictins du Mont-Cassin, sous la direction d'un abbé, et ils devaient être chargés d'héberger les pèlerins de l'Occident. Des dons pieux leur furent envoyés tous les ans d'Italie, tant pour l'entretien des voyageurs que pour celui des religieux eux-mêmes (4). En attendant, comme il n'eût pas été convenable que des femmes fussent reçues dans cette maison, ils fondèrent pour elles un petit couvent séparé dédié à sainte Madeleine, et dans lequel de pieuses femmes soignaient les pèlerines (5). Les voyageurs aux Saints Lieux augmentaient, les infidèles leur faisaient souffrir de nombreuses avanies, l'espace ne suffisait plus dans l'ancien couvent pour recevoir tous ceux qui s'y présentaient; alors les religieux résolurent de construire une nouvelle hôtellerie pour les hommes, et se bornèrent, pour la nourriture et les vêtements, au plus strict nécessaire, afin de pouvoir consacrer plus d'argent

(2) *Guil. Tyr.*, XVIII, 4.

(3) On l'appela S. Maria de Latina, selon *J. de Vitry*, et le couvent fut nommé *Monasterium de Latina. Guil. Tyr.*, XVIII, 5.

(4) *Guil. Tyr.*, XVIII, 5.

(5) *Monasteriolum*.

à leur réception. Ils joignirent à cette maison une maison de prière sous l'invocation de saint Jean (6). Il paraît qu'un peu plus tard l'hôtellerie des pèlerins se sépara du couvent.

Car avant que les croisés fussent arrivés dans la Terre-Sainte, sous la conduite de Godefroi de Bouillon, un Français, Gérard, présidait fidèlement et pieusement à cette hôtellerie, sous le titre de gardien, placé là par l'abbé. Bientôt il s'adjoignit quelques hommes pleins de dévotion, endossa un froc avec une croix blanche pardessus, et donna quelques règles à sa communauté. La supérieure de l'hôtellerie des femmes qui s'appelait Agnès, et qui était d'une famille noble de Rome, l'imita. Indépendamment de la prière, des veilles et des jeûnes, le dévouement de ces âmes pieuses alla au point de ne manger que du pain de son, afin de pouvoir garder le pur froment pour les malades. Ils regardaient les malheureux comme des maîtres qu'ils étaient tenus de servir. Il est même possible que dans certaines circonstances des ennemis de la foi chrétienne aient été accueillis dans l'hospice. En effet, Saladin donna une preuve de générosité en permettant aux frères, que dans plus d'une occasion il avait rencontrés parmi ses plus vaillants ennemis, de rester, après la prise de Jésusalem, pendant une année entière dans leur maison, afin d'assurer la guérison complète des malades et des blessés (7).

Quoiqu'il y ait des auteurs qui ont dit que Gérard avait rendu, pendant le siége, des services aux chrétiens, il est plus probable que, précisément pour empêcher qu'il ne leur en rendît, ses ennemis l'auront fait charger de chaînes (8); mais ce qui est certain, c'est qu'immédiatement après la prise de la Ville Sainte, un grand nombre

(6) On ne dit pas si c'était saint Jean-Baptiste ou saint Jean l'Évangéliste. Les avis des auteurs sont partagés à cet égard.

(7) *Vertot*, I, 202.

(8) *Guil. Tyr.*, VII, 23.

de malades et de blessés trouvèrent dans cet hospice de l'accueil, des soins et la guérison. Godefroi de Bouillon ayant visité l'établissement, en fut si charmé, qu'il lui fit don de la seigneurie de Montboire dans le Brabant, et lui assura des revenus dans toutes les villes qu'il avait conquises, ou qu'il pourrait conquérir par la suite, et notamment toutes les successions qui s'ouvriraient dans la Terre Sainte, sans qu'il se présentât d'héritier légitime pour les recueillir. Après l'éclatante victoire de Joppé, Baudouin témoigna sa reconnaissance au Seigneur des armées, par des dons plus considérables encore; il abandonna à l'hospice et aux pauvres de Jésus-Christ la dixième partie de tout le butin. Bientôt sa renommée s'étendit dans toute l'Europe, où les chevaliers, à leur retour, pleins de reconnaissance pour les bienfaits qu'eux-mêmes ou quelques fidèles compagnons d'armes en avaient reçus, enflammèrent tous les cœurs du désir de payer leur dette à un établissement où tant de personnes avaient retrouvé la vie et la santé. Ce qui contribua encore à sa réputation, ce fut que quelques chevaliers, lorsqu'ils jugèrent que le principal but de leur expédition était atteint, entrèrent eux-mêmes dans cette association charitable et chrétienne, donnant ainsi, au vœu qu'ils avaient fait en partant, une forme différente, mais plus durable. Quatorze ans à peine après la prise de Jérusalem, des maisons issues de celle-là étaient établies dans sept lieux différents sur les côtes de la Méditerranée; les pèlerins y trouvaient accueil et entretien, jusqu'à ce qu'ils pussent continuer leur voyage, pour lequel souvent même on leur fournissait des bâtiments. L'argent qui arrivait de tous les côtés, procurait le moyen de rendre à la cause tous les services possibles, jusqu'à lever des troupes. Dès l'an 1113, l'institut et la communauté passèrent au nombre de ceux que l'Église reconnaissait et appuyait, le pape Pascal lui ayant assuré sa protection, la possession incontestée de tous ses biens

présents et à venir situés dans les deux parties du monde, l'exemption des dîmes sur toutes les terres cultivées, et, enfin, la liberté de se choisir un chef, indépendant de toute intervention séculière. Alors Gérard fit construire une magnifique église, à l'endroit où l'on dit qu'avait demeuré le prêtre Zacharie; il y ajouta des habitations pour des frères, et des chambres pour recevoir les pèlerins, les pauvres et les malades (9).

Gérard gouverna pendant dix-neuf ans son institut florissant, et y exerça la piété, l'autorité et la charité chrétienne. Après sa mort, les frères élirent Raymond du Puy, un de ces chevaliers qui, après la prise de Jérusalem, avaient échangé leur armure de fer contre les vêtements de lin du garde-malade, pour être gardien de l'hospice. Plus l'institut prenait d'extension au dehors, plus il devenait nécessaire de l'affermir au dedans par un règlement plus fixe que celui qui jusqu'alors n'avait fait qu'indiquer vaguement le but charitable qu'il se proposait. Il paraît en effet qu'immédiatement après son élection, Raymond s'occupa de rédiger un code de ce genre. De même que dans les ordres religieux, les bases en étaient la chasteté, l'obéissance et la pauvreté. Afin d'exercer cette dernière vertu, les frères ne pouvaient exiger que du pain, de l'eau et les vêtements les plus simples (10); ces vêtements devaient porter sur la poitrine une croix blanche, emblême de la foi. Aucun frère ne pouvait sortir seul, ni choisir lui-même son compagnon; ils devaient marcher modestement, ne jamais accepter aucun service d'une femme, ne rien demander pour vivre que de la charité, et s'ils ne la trouvaient pas assez ardente pour leur en fournir, n'acheter qu'un seul mets. S'ils entraient dans une maison dépendante de l'hospice (*obedientia*), ils ne devaient demander que

(9) *Vertot*, I, 46.

(10) C'est pourquoi il leur était défendu de porter *pelles sylvestres*.

ce dont les frères de cette maison se contentaient. Personne ne devait manger plus de deux fois par jour. Le jeudi et le samedi étaient des jours de jeûne ainsi que les soixante-dix jours qui précédaient Pâques. Il n'était pas permis de se déshabiller complétement pour se coucher. Celui qui commettait un péché charnel était puni en secret, si le péché était demeuré caché ; autrement, il était frappé de verges un dimanche, au lieu où il avait commis la faute, et renvoyé jusqu'à ce qu'il revint repentant. Celui qui se disputait avec un frère, devait manger pendant sept jours assis par terre ; pendant quarante jours, s'il le frappait ; autant, s'il quittait la maison qui lui était assignée, et encore le même nombre de jours, s'il buvait après complies, ou s'il causait dans son lit. Cette peine était aussi infligée à celui qui cachait de l'argent qu'il avait reçu, et, en outre, on lui suspendait l'argent autour du cou, et on le frappait en présence des autres. Tous les cas de contraventions ou de plaintes étaient jugés équitablement par le chapitre. Celui qui achetait à prix d'argent l'appui d'un autre contre son supérieur était chassé. Celui qui, dans une maison extérieure, ne se conduisait pas bien, et qui refusait d'écouter les remontrances, devait se rendre à pied, dans la maison mère, avec un écrit qui faisait connaître l'étendue de sa faute, pour y recevoir la punition qu'elle méritait. Tout frère avait le droit d'en réprimander un autre en présence de deux frères comme témoins; mais s'il se décidait à l'accuser, il fallait qu'il fût bien sûr de pouvoir fournir la preuve. Il n'était pas permis de frapper un domestique; il fallait se plaindre de lui au maître.

Le chapitre pouvait renvoyer les malades dans les obédiences. Celui qui venait pour se faire soigner devait d'abord se confesser et communier, après quoi on le mettait au lit; chaque jour la maison dont il était censé le maître, devait lui servir à manger avant que les frères pussent entrer eux-mêmes au réfectoire. Quatre méde-

cins et autant de chirurgiens étaient attachés à l'hôpital de Jérusalem ; c'étaient eux qui indiquaient les médicaments à administrer aux malades, les soins à leur donner et le régime à observer.

Peu de temps après l'élection de Raymond, neuf chevaliers se réunirent, soutenus par de l'argent que leur fournirent les hospitaliers, mais dans un but différent du leur et qu'à cette époque on regardait comme éminemment chrétien ; c'était celui de défendre les pèlerins contre les brigands et les voleurs de grands chemins, déployant ainsi leur amour pour les chrétiens leurs frères, d'une manière qui ne les obligeait pas à renoncer à leur goût pour leur ancien métier des armes. Mais au bout de dix ans l'association de ces chevaliers avait pris un élan rapide ; conformément au but de son institution, elle continua, même pendant la trève, la guerre contre les princes infidèles, et elle en acquit une importance qui fit oublier ses projets primitifs et leur donna le caractère d'une lutte religieuse. Ces chevaliers devinrent en quelque manière l'armée permanente de la Terre-Sainte.

Alors beaucoup d'entre ceux qui s'étaient consacrés au pacifique service des malades contemplèrent d'un œil de regret l'épée qu'ils avaient déposée, la lance qu'ils avaient abandonnée. L'exemple de cette autre association semblait démontrer que dans les combats pouvait briller aussi un rayon de cette charité chrétienne qui avait donné naissance à leur institut, puisque sans renoncer à sa destination primitive, elle épurait l'autre et lui posait de justes limites en bornant ses combats exclusivement à ceux qu'elle livrait aux infidèles (11). C'est pourquoi plus tard Raymond divisa l'association tout entière en trois parties composées des frères militaires, spirituels et servants (12), et dès l'an 1130 Innocent II put donner les plus grands

(11) *Vertot*, I, 52.
(12) *Jacques de Vitry*, Hist. Hierosol., c. 65.

éloges à leur fidélité et à leur dévouement, non-seulement quant au service des malades, mais encore quant à la protection qu'ils accordaient aux voyageurs qui arrivaient ou qui partaient. Lorsque leurs rangs s'éclaircissaient, les frères, dont un grand nombre habitaient toujours les possessions dans les contrées de l'Occident, se rendaient avec joie à l'appel du grand-maître et accouraient renforcer le bataillon des combattants (13). Avec cela le produit des vastes propriétés qu'ils possédaient dans tous les royaumes de la chrétienté leur procurait le moyen de payer des soldats, ce qui a dû nécessairement avoir constamment lieu dans la suite, puisque la place de commandant des troupes soldées devint une des plus hautes dignités de l'Ordre et qui, lorsque les circonstances changèrent, continua toujours à subsister de nom (14). Dès l'origine on institua des receveurs à qui toutes les maisons établies dans les divers pays, remettaient tous les ans une certaine somme pour être envoyée à Jérusalem (15); car les chevaliers ne s'occupaient pas seulement de délivrer les fidèles par les armes, ils traitaient aussi de leur rançon, et ils payèrent, sous cette dénomination, des sommes considérables à Saladin, après la prise de Jérusalem. De même quand des malheurs nouveaux exigeaient de nouveaux secours de l'Occident, c'étaient eux qui servaient de messagers pour aller les réclamer (16).

C'est ainsi que nous voyons, à compter du moment où le roi Baudouin commença à régner sur le royaume nouvellement fondé, jusqu'à celui où l'on en défendait

(13) On en voit un exemple dans *Matth. Par.* ad ann. 1237, p. 308.

(14) Sous celui de *Turcopolier*. Dans l'origine les turcopoliers étaient une espèce de cavalerie légère (*Guil. Tyr.*, XIX, 24). Ce nom désignait du reste, dans l'Orient, une personne née d'un père turc et d'une mère grecque (*Alb. Aquens.*, Hist. Hieros., V, 111). Les Templiers avaient aussi un turcopolier (*Wilken*, II, 564). Voyez encore *Du Cange* sur ce mot.

(15) *Jacques de Vitry*, c. 65.

(16) Le grand maître Roger de Moulins faisait partie de l'ambassade envoyée en 1184 au pape Lucius III, pour solliciter de nouveaux secours en faveur de la Terre-Sainte. *Vertot*, I, 180.

les derniers débris, cette association chevaleresque paraître toujours dans les premiers rangs : tantôt renverser avec un courage irrésistible les bataillons infidèles, tantôt animée du doux espoir d'une récompense éternelle, semer le champ de bataille de ses morts, plutôt que de souiller par la fuite à la fois son honneur de chevaliers et sa foi aux promesses de la Croix. Tel en combattant Saladin, devant Saint-Jean-d'Acre, tomba le grand-maître Roger de Moulins, au milieu des cadavres de ses braves compagnons qui avaient en vain essayé d'arracher les vaincus aux mains des ennemis (17). Ainsi mourut quelque temps après, à Ascalon, Garnier de Naplouse, des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Tibériade, comme Joubert, leur prédécesseur à tous deux, avait succombé à la douleur qu'il ressentit de la honteuse trêve conclue par Baudouin IV avec Saladin (18). Mais si, comme nous l'avons dit, leurs rangs s'éclaircissaient parfois, chaque nouvelle croisade leur amenait des guerriers pour compléter l'Ordre, de sorte qu'il pouvait toujours se présenter renouvelé devant l'ennemi. Car alors même que tout le monde se sauvait, comme à la bataille du Château du roi Baudouin, près du Jourdain (19), les chevaliers maintenaient encore leur position. A l'assaut du Mont-Thabor en 1218, leur épée fraya la route, et leur sang marqua celle de la victoire ; et encore à Damiette on reconnut que l'armée des assiégeants n'aurait pu se soutenir sans les secours de tout genre que les chevaliers lui prêtèrent. Et ce courage de la foi qui éclatait en eux sur le champ de bataille, ils ne le démentaient pas dans les fers, où ils souffraient la mort plutôt que de devoir la vie, les honneurs et les richesses à l'apostasie (20).

Mais leurs combats contre les infidèles ne se bornèrent

(17) *Vertot*, I, 190.
(18) *Guill. de Tyr*, XXII, 1.
(19) *Id.*, XXI, 21.
(20) *Vertot*, passim.

pas à la Palestine. Les Turcs sentirent la pesanteur de leur bras sur les rives du Cydnus et le roi Léon d'Arménie leur dut le salut de son royaume (21); c'est pourquoi il se mit sous leur protection, lui et son petit-fils Rupin. Honorius III la réclama de nouveau en faveur de ce dernier, afin qu'ils le défendissent contre quiconque voudrait lui nuire, de quelque manière que ce fût. En Espagne, ils se joignirent aux associations chevaleresques fondées en ce pays, dans le but particulier de le reconquérir et de le conserver aux rois chrétiens. Ils combattirent avec le roi Alfonse II d'Arragon ; à la demande d'Honorius III, ils accoururent au secours du château d'Albuquerque, depuis longtemps resserré par une armée d'assiégeants. Dans la bataille de Navès-de-Tolosa, réunis au plus fort de la mêlée, ils soutinrent pendant longtemps le fardeau d'un combat indécis, et plus tard ils contribuèrent grandement à la conquête du royaume de Valence par Don Jayme (22). Ils se croyaient par leur vœu tenus également à faire la guerre aux Albigeois. Et les services qu'ils y rendirent ne furent pas sans importance, puisque Simon de Montfort, en rédigeant les lois d'après lesquelles le pays conquis devait être régi, appela au conseil qui s'en occupait un membre de l'Ordre de Saint-Jean (23).

Leur renommée, qui ne tarda pas à se répandre dans tout l'Occident ; le vif intérêt que l'on prenait à tout ce qui pouvait assurer la possession de la Terre-Sainte, amour et désir de toute la chrétienté ; la reconnaissance pour ceux à qui tant de personnes avaient de l'obligation ; la pensée que les rejetons des familles les plus distinguées et les plus opulentes entraient dans l'Ordre ou s'y faisaient du moins agréger, toutes ces circonstances se réunirent pour procurer aux Hospitaliers des propriétés beaucoup

(21) *Ep.* XIII, 119.
(22) *Vertot*, I, 325.
(23) Et un chevalier du temple aussi. *Dom Martene*, Thes. I, 831. — *Hist. du Langued.*

plus considérables qu'aucun Ordre peut-être n'en aurait pu énumérer. Le roi Alfonse d'Arragon, par son testament fait à Bayonne en 1131, institua pour ses héritiers, dans le cas où il mourrait sans enfants, les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, les Templiers et l'église du Saint-Sépulcre. Il mourut trois ans après dans la bataille de Farga ou des suites de cette journée. Mais les sujets et les parents d'Alfonse s'opposèrent à l'exécution du testament, et le grand maître se contenta, pour lui et ses cohéritiers, d'une somme considérable en argent. Le roi Henri II d'Angleterre leur légua 5000 marcs d'argent et autant en commun avec les Templiers, pour la défense de la Terre-Sainte (24). Le roi André de Hongrie, ayant séjourné dans leur maison à Saint-Jean-d'Acre, fut tellement frappé de leur inépuisable charité, de leur vie exemplaire, dont il put juger en habitant parmi eux, qu'il regarda comme une faveur de pouvoir être agrégé à leur communauté; il leur assigna un revenu annuel de 500 marcs sur ses salines, et y ajouta quelque temps après plusieurs propriétés considérables. Les personnes qui avaient moins à donner, ne laissaient pas pour cela de témoigner leur bienveillance envers l'Ordre; ainsi l'archevêque de Posen leur accorda une stalle de chanoines dans sa cathédrale. Vers le milieu du treizième siècle, le nombre de leurs propriétés (25) s'élevait à 19,000, et celui de leurs chapelles à 3500. On peut juger de ce que ces biens devaient être par ceux que leur donna le seul comte Guillaume de Forcalquier (26), ainsi que par l'énumération des

(24) *Rymer*, Act. et Fœd., I, 19.

(25) *Maneria* (*Matth. Paris*, ad ann. 1244). Selon *Du Cange*, le mot *manerium* est synonyme de celui de *feudum*, ce qui ne supposait pas toujours dans la possession le domaine utile. Il se peut donc que ces dix-neuf mille *maneria* aient en effet relevé des chevaliers de Saint-Jean, quoique la plus grande partie ait été non des biens propres, mais des propriétés censitaires.

(26) *Ep.* XIII, 111.

églises, villages, terres et fiefs qu'ils possédaient en Irlande seulement, du temps d'Innocent III (27).

A compter de Pascal II, qui accorda à l'hôpital sa protection et l'exemption des dîmes de toutes les terres qu'il exploitait lui-même, tous les papes s'empressèrent à l'envi de combler l'Ordre de toute espèce de faveurs. Innocent II lui accorda l'exemption des gabelles et autres redevances, lança un interdit contre les églises de certains prêtres qui avaient commis des actes de violence contre la maison des frères, et ces prêtres ne s'étant pas soumis, ils furent excommuniés. Si un membre de l'Ordre venait à mourir dans un lieu soumis à l'interdit, on ne devait pas lui refuser la sépulture chrétienne, et dans ses églises, elle devait être accordée à tous ceux que l'on y conduirait, les offrandes étant à son profit. Les fidèles étaient exhortés à faire des aumônes aux chevaliers, et ceux qui les recueillaient étaient placés sous la protection apostolique. Si un clerc désirait se mettre pendant un ou deux ans gratuitement à leur service, l'évêque ne devait pas l'en empêcher. Anastase IV, en renouvelant ce que ses prédécesseurs leur avait accordé, y ajouta qu'en cas de refus de l'évêque, ils pouvaient accepter et placer ces prêtres, comme autorisés à cet égard par l'église de Rome. Les évêques étaient tenus de leur donner les ordres et de dédier leurs autels, sans rien exiger pour cela; enfin tous leurs biens furent exemptés de la dîme. Innocent III déclara que comme ils ne reconnaissaient d'autre évêque que le pape, il n'y avait pas non plus d'évêque qui eût le droit d'excommunier leurs personnes ou de lancer un interdit contre leurs églises. Aucune bulle, aucun bref du pape, qui ne les désignait pas directement, ne pouvait être interprété en leur défaveur. L'empereur Frédéric I

(27) *Ep.* XV, 133. D'après *Bosio*, cette liste renferme cent vingt-trois noms.

leur assura la franchise des péages par terre et par eau, des contributions pour l'armée et de tous les impôts ordinaires.

Mais tandis que de si vastes propriétés donnèrent lieu, par la suite, à de nombreux embarras, ces exemptions amenèrent des discussions avec le haut clergé de la Terre-Sainte (28). Les premiers différends s'élevèrent au sujet de la juridiction spirituelle des évêques, que les chevaliers ne voulaient point reconnaître; au contraire, dès qu'un endroit était mis sous l'interdit, ils allaient y exercer le culte et inhumer les morts avec toutes les cérémonies de l'Église. Puis il fut question des dîmes que les évêques exigeaient et que les maisons de l'Ordre refusaient d'acquitter. Enfin le grand maître fit construire un magnifique palais, en face de l'église du Saint-Sépulcre, qu'il surpassait en élévation. Il est très-probable que la malveillance eut part à cette construction, puisque toutes les fois que le patriarche se rendait à l'église pour y célébrer le culte, les chevaliers faisaient sonner toutes les cloches avec tant de bruit que l'on ne pouvait entendre ce que le patriarche disait. On les accusa même d'avoir pénétré dans l'église les armes à la main et d'y avoir lancé des flèches, qu'en mémoire d'une action si sacrilége on rassembla en un faisceau et que l'on suspendit à l'endroit où notre Seigneur avait souffert (29).

Afin d'exposer en personne au pape tous ses griefs contre les Hospitaliers, le patriarche centenaire Foucher, accompagné de plusieurs évêques, se rendit auprès d'Adrien IV. Ils eurent de la peine à le trouver et ne purent le rencontrer qu'à Ferentino (30). Ayant fait connaître leurs plaintes, et leurs adversaires s'étant défendus, ils ne tardèrent pas à reconnaître que les cardinaux étaient mal disposés pour eux (31); s'étant convaincus qu'il était impossible que

(28) *Guil. de Tyr*, XVIII, 5.
(29) *Id.*, XVIII, 3.
(30) *Id.*, c. 7.
(31) *Id.*, c. 8.

la décision leur fût favorable, ils s'empressèrent de retourner chez eux. Cependant ces franchises si étendues et si exagérées, contraires à l'ordre bien entendu de l'Église, furent discutées de nouveau au troisième concile de Latran sous Alexandre III, et à cette occasion elles furent ramenées dans des limites que, d'après leur sens primitif, elles n'auraient jamais dû franchir. Ces dispositions furent renouvelées plus tard par un concile de Paris sous la menace d'une excommunication personnelle (32); ce qui prouve que des empiétements avaient été tentés.

Il paraît en outre que jusque dans l'intérieur de l'Ordre il s'était glissé quelques abus qui indiquaient que les frères s'étaient éloignés de l'esprit qui avait animé les premiers d'entre eux. Le grand maître Gerbert d'Assaly se vit forcé en 1168, après avoir dissipé le trésor de l'Ordre et l'avoir chargé d'une dette considérable, de donner sa démission, non sans soupçon d'être la cause que le roi Amauri avait rompu la trève conclue l'année précédente avec El-Hadech, calife d'Egypte (33). Moins de trente ans après cet événement, Alfonse de Portugal fut contraint aussi de se démettre, mais par la faute des frères et non par la sienne. Il voulait renouveler les lois de son prédécesseur Roger de Moulins, contre le luxe et la pompe, et y en ajouter d'autres encore. Mais les chevaliers murmurèrent; ils le trouvaient trop rigide et disaient qu'il exigeait l'impossible. Une partie d'entre eux complotèrent, pour se soulever contre lui. Les punitions les ayant rendus encore plus séditieux et Alfonse ne voulant pas être le chef d'un corps qui ne lui obéissait pas, préféra de renoncer à sa dignité apparente pour conserver la véritable. Il est facile de vaincre un ennemi qui vient au devant de vous l'épée ou la lance à la main

(32) En l'an 1212. *Dom Martene*, Coll. ampl. VII, 105.
(33) *Guill. de Tyr*, XX, 5.

ou de mourir avec courage, sinon pour la foi, du moins pour l'honneur; mais il est bien difficile de triompher de l'ennemi que l'homme porte dans son propre cœur. Certes les règlements de l'Ordre de Saint-Jean ne lui disaient pas de n'accorder leur secours au connétable Honfroy, dont la ville de Panéas était serrée de près par Noureddin, que contre la cession des propriétés qu'il possédait dans cette ville (34).

Tandis que les deux Ordres de Saint-Jean et du Temple, dont l'institution avait de si grands rapports, quant à leur but, auraient dû suivre en bonne harmonie, chacun celui qu'il s'était proposé, et auraient rendu par là de si grands services aux croisés; aussitôt qu'ils eurent acquis du pouvoir, de la richesse et de l'influence, ils parurent au contraire souvent opposés l'un à l'autre et se servirent contre eux-mêmes des armes dont les infidèles seuls auraient dû sentir le poids. Il est possible que les Hospitaliers, étant les plus anciens, sachant d'ailleurs que c'était à eux que les autres devaient en quelque sorte l'existence, fiers peut-être aussi de leurs grandes richesses, aient regardé les Templiers avec quelque dédain, et que ceux-ci, de leur côté, par leur activité, par les efforts qu'ils ne cessaient de faire pour obtenir du crédit, par la hardiessse avec laquelle ils marchaient vers le pouvoir et la richesse, aient jeté les premiers germes de la mésintelligence et l'aient ensuite fomentée. Elle éclata en voies de fait à l'occasion d'argent et de biens temporels de tout genre (35). Enfin au troisième concile de Latran, Alexandre III négocia entre les deux grands maîtres un accord, en vertu duquel toutes les dissensions qui avaient existé jusqu'alors, pour quelque motif que ce fût, étaient terminées pour toujours, chacun des deux Ordres conservant la propriété de tous les biens qu'il possédait en ce moment. Les dis-

(34) *Vertot*, I, 117.
(35) *Rymer*, Act. et Fœd., I, 20.

cussions qui pourraient s'élever à l'avenir, soit en deçà, soit au delà des mers, devaient être jugées par un tribunal arbitral composé de trois membres de chaque Ordre, ou, si cela n'était pas possible, des amis communs devaient leur être adjoints ; enfin, si même de cette manière on ne parvenait pas à s'entendre, le pape devait juger en dernier ressort. Le membre qui violerait cette convention devait se présenter à Jérusalem devant le grand maître et le chapitre de son Ordre et se soumettre à leur décision. Les deux maisons, quoique différant par leurs lois, devaient être unies par la charité (36). Mais il était plus facile de conclure des traités à Rome que de les faire exécuter en Palestine, surtout quand ils touchaient à des intérêts de ce genre. Dans la première année du pontificat d'Innocent, la question de certaines propriétés dans le district de Margat, occasionna de nouveau de sanglantes collisions, qui auraient dégénéré en une guerre ouverte sans l'intervention du roi Amauri et des premiers dignitaires de l'Église et de l'État, qui décidèrent qu'il fallait porter l'affaire devant le pape. Innocent chargea des experts du pays de faire une enquête à ce sujet et renouvela, sous peine d'excommunication, la défense portée par son prédécesseur Alexandre III, d'avoir, en cas pareil, recours aux armes (37). Mais ce qui, pendant le pontificat de ce pape, contribua principalement au maintien de la bonne intelligence entre les deux ordres de chevalerie, c'était que les deux grands maîtres étaient frères; celui des Hospitaliers s'appelait Guérin et celui des Templiers, Pierre ; ils étaient l'un et l'autre de la maison de Montaigu (38). Il paraît pourtant qu'en général la concorde était plus commune que les querelles, puisque sans cela

(36) *Rymer*, Act. I, 20.

(37) *Ep.*, II, 518.

(38) *Jacques de Vitry*, Hist. Hieros., dans *Bongars*, Gesta Dei, I, 1130. Ce prince est souvent confondu avec son successeur Thomas, qui s'appelait aussi Montaigu, mais qui était d'une maison différente, leurs règnes n'ayant été séparés que par celui de Guillaume de Chartres, qui ne dura qu'un an.

Innocent n'aurait pas si souvent adressé des ordres aux deux grands maîtres à la fois. Du reste, ils devaient bien comprendre que, dans une contrée aussi lointaine, ils ne pouvaient s'affermir que par la paix, et que la discorde devait leur être mutuellement funeste. Lorsque vingt ans plus tard, le grand maître des Hospitaliers fut obligé d'attaquer le sultan de Hama, celui du Temple accourut à son secours, avec toutes les forces qu'il put rassembler (39).

Les chevaliers de Saint-Jean eurent aussi, avec des évêques et des chapitres, plus d'une discussion due en partie à une trop grande avidité pour les richesses, et en partie au besoin de maintenir des droits qui n'étaient pas à l'abri de toute incertitude (40). En revanche la guerre qu'ils entreprirent contre le comte de Tripoli qui voulait les expulser des terres qu'ils possédaient et qui avait exercé d'horribles cruautés contre quelques-uns d'entre eux, fut non-seulement juste en elle-même, mais encore entreprise avec la pleine approbation du pape Honorius III.

Cependant le désir d'augmenter leurs richesses et leur puissance avait entraîné ces chevaliers si loin de leur destination primitive, qu'eux, qui dans l'origine ne devaient tirer l'épée que contre les infidèles, se rangèrent pour un vil lucre du côté de leurs ennemis, contre ceux qui partageaient leurs croyances. L'empereur schismatique de Nicée, Jean Ducas, surnommé Vatace, l'adversaire le plus actif et le plus acharné de l'empire latin de Constantinople, était parvenu à conclure une alliance avec les Hospitaliers, moyennant des terres et des revenus qu'il leur avait cédés. On se plaignait aussi de ce qu'ils abusaient des franchises spirituelles ponr onvrir leurs maisons à des hommes coupables de crimes et qui ne sortaient que pour en commettre de nouveaux. On ajoutait encore qu'ils volaient

(39) *Guil. de Tyr*, Hist. cont., dans *Dom Martene*, Coll. ampl. V, 715.
(40) *Ep.* II, 273.

eux-mêmes sur les grands chemins, qu'ils assassinaient, qu'ils falsifiaient les testaments de ceux qui mouraient chez eux, qu'ils cachaient des hérétiques dans leurs maisons, qu'ils se livraient à toutes sortes de voluptés, et qu'il y en avait parmi eux qui n'étaient pas exempts du soupçon d'hérésie. Ces bruits donnèrent lieu à une lettre extrêmement vive que Grégoire IX leur écrivit. Il leur accordait trois mois pour mettre un terme à tous ces scandales, sinon l'archevêque de Tyr était chargé de faire, sur les lieux, une enquête scrupuleuse, avec autorisation de décider, à l'égard du chef et des membres de l'Ordre, tout ce qu'il jugerait nécessaire à sa réforme. En même temps le pape abolit tous les asiles, à l'exception des couvents et des églises.

Il ne faut pourtant pas oublier que ces faits furent rapportés à Rome sous la forme de plaintes et que, dictés par la passion et l'irritation du moment, il est fort probable qu'elles étaient exagérées. Ce qui ajoute encore à la vraisemblance de leur exagération, c'est que nous ne connaissons ni la source d'où ces plaintes provenaient, ni la manière dont elles étaient parvenues à Rome. Nous pouvons d'ailleurs leur opposer le témoignage du roi André de Hongrie, qui avait observé lui-même la conduite de ces chevaliers, et aucun motif ne se présente pour rendre ce témoignage suspect; après quoi nous remarquerons qu'il n'est guère croyable qu'une association, dont l'ordre et la règle étaient fondés sur une pensée purement religieuse, ait pu, dans le court espace de vingt ans, se mettre à tel point en opposition avec ses principes et son but, qu'elle soit tombée dans la décadence la plus complète. Il nous semble donc juste de conclure que quelques membres de l'Ordre se seront en effet rendus coupables de grands crimes, qui auront attiré sur eux le juste ressentiment du chef de l'Église, sans que pour cela la corruption eût pénétré dans le sein de l'Ordre même.

Cependant il est facile de comprendre ce qui a pu

donner lieu à cette corruption, du moins partielle. L'état perpétuel de guerre dans lequel l'Ordre vivait, ne pouvait manquer de nuire au maintien de la discipline; l'union des provinces avec le chef-lieu de l'Ordre devait se relâcher, par suite de sa grande extension, et, par la même raison, la dépendance des individus, la surveillance et l'action des chefs sur eux devenait plus difficile. A ces causes il faut ajouter que l'empire des Latins dans l'Orient se rapprochait peu à peu d'un état de complète dissolution, et ce serait un phénomène incompréhensible si, parmi tous les membres dont cet empire se composait, il y en eût eu même un seul qui eût échappé totalement à la corruption générale. Il ne serait guère possible d'absoudre l'empereur Frédéric II de la faute d'y avoir puissamment contribué, et l'état d'hostilité dans lequel il se plaça à l'égard des ordres militaires ne pouvait manquer d'exercer une influence fâcheuse, tant sur leur constitution intérieure que sur leur conduite extérieure. Il ne les aimait pas à cause de leur attachement fidèle au Siége Apostolique. Tout en refusant d'obéir à ses ordres, puisqu'il était excommunié, ils déclarèrent, avec un juste sentiment de leur mission, qu'ils étaient prêts à porter leurs armes partout où le bien de la Terre-Sainte et du peuple chrétien l'exigeraient, pourvu que l'ordre leur en fût donné au nom de Dieu et de la chrétienté et non pas en celui de l'empereur. Si nous nous rappelons encore, d'après ce que nous disent les écrivains de l'Ordre, que, lors de la paix conclue par Frédéric le 18 février 1229 avec le sultan Kamel de Damas, les intérêts de l'Ordre furent sacrifiés aux princes musulmans, quand même nous n'ajouterions pas une foi entière à leur assertion, il paraît certain du moins que ce prince se montra hostile à leurs propriétés dans ses États, et qu'il donna lieu par là à l'accusation, sans doute mal fondée, de vouloir détruire les deux institutions des Hospitaliers et des Templiers, et se proclamer le sau-

veur de la Terre-Sainte (41). Il n'eut aucun égard à l'offre qu'elles lui faisaient de l'aider de tous leurs moyens dans le rétablissement des fortifications de Jérusalem qui venait d'être reconquise pour la seconde fois (42). Mais quand même les accusations portées contre eux devant Grégoire IX auraient été plus vraies que nous ne le pensons, la mort héroïque de trois cent vingt-cinq chevaliers, à la malheureuse bataille de Gaza, livrée aux Kharismiens et aux Egyptiens, où seize seulement d'entre eux échappèrent, devrait suffire pour expier la plus grande partie de leur faute (43).

Après la prise de la Ville Sainte par Saladin, l'Ordre fixa son siége dans la forteresse de Margat, la *Marathus* des anciens, située entre les frontières de la principauté d'Antioche et le territoire des Assassins. Il n'entre pas dans notre sujet de décrire leur pénible séjour de quatre-vingt-dix-huit ans dans cette ville et la capitulation qu'ils conclurent en 1285 avec le sultan Kaluwan, non plus que leur émigration en Chypre, qui devint le chef-lieu de leur Ordre.

La branche féminine de cet Ordre, après sa séparation du couvent primitif, demeura néanmoins dans une certaine union avec la branche masculine. Nous n'avons aucun renseignement sur ce qu'elle devint dans l'Orient après la prise de Jérusalem par Saladin. Elle fut transférée en même temps que l'autre branche dans l'Occident, mais sous la forme d'un simple ordre cloîtré, le principal but de la règle étant sans application dans ce cas. De toutes les maisons d'hospitalières, la plus vaste, la plus riche et la plus magnifique fut peut-être celle que fonda la reine Sanche d'Arragon, fille de cet Alfonse de Castille qui

(41) Bref de Grégoire IX, dans *Matth. Paris,* ad ann. 1228.

(42) *Id.,* ad ann. 1229.

(43) Le nombre des tués se trouve dans le *Memoriale Regiense, Murat. SS.,* et celui des sauvés dans une lettre de *Guill. de Châteauneuf, Matth. Par.* ad ann. 1244.

avait pris le titre d'empereur. Cette maison située à Sixena, entre Saragosse et Lérida, date de l'an 1188; elle fut construite avec une magnificence toute royale et reçut de la fondatrice de vastes possessions en terres; plusieurs lois de l'Ordre de Saint-Augustin furent ajoutées à la règle primitive de celui-ci. Elle devait s'ouvrir aux filles sans fortune de nobles Castillans, et soixante d'entre elles y furent en tout temps reçues. Après que Célestin III eut confirmé l'Ordre, ce couvent obtint des droits toujours plus étendus et de plus grandes distinctions pour ses habitantes (44). Il y eut en France d'autres maisons de cet Ordre et dont le principal point de ressemblance avec la branche masculine, était une naissance noble exigée pour pouvoir y entrer.

§ II. — DES TEMPLIERS.

Leur origine. — Leur règle. — Organisation de l'Ordre. — Éloge du nouvel Ordre. — Donations qui lui sont faites. — Faveurs des papes et des souverains. — Leur bravoure. — Leurs exploits en d'autres pays. — Ils sont disposés à mourir pour la foi. — Reproches qui leur sont faits de penchant à l'islamisme. — De l'extension des exemptions. — Richesses de l'Ordre. — Accusation d'avidité. — Faits contradictoires. — Discussions avec le roi d'Arménie. — Leur position à l'égard d'Innocent III. — Événements ultérieurs.

Bien que depuis l'entrée de Godefroi de Bouillon dans la Ville Sainte, Jérusalem fût redevenue accessible aux chrétiens d'Occident, et que beaucoup de lieux qui rappelaient le souvenir du séjour de l'Homme-Dieu, fussent rouverts aux pieux désirs de ceux qui voulaient les visiter pour raffermir leur foi, néanmoins le pouvoir des armes chrétiennes ne s'étendait pas encore tellement sur le pays, l'empire des fidèles ne reposait pas encore sur des fondements assez stables, pour que le pè-

(44) *Hélyot*, III, 144 sqq.

lerin pût parcourir en sûreté la Terre-Sainte d'une extrémité à l'autre, ni suivre l'élan de son cœur sans courir de grands dangers. Des bandes d'Arabes, de Bédouins, d'Égyptiens, couvraient la Palestine; des brigands épiaient le pèlerin sans défense, et trop souvent une mort violente atteignait le chrétien qui était venu chercher sa régénération. Ce spectacle affligea les chevaliers Hugues des Payens (1) et Godefroi de Saint-Omer. Ils crurent remplir le vœu qu'ils avaient fait en se croisant, s'ils consacraient leur courage et leurs armes à défendre les pèlerins contre ces dangers. Ils s'unirent en conséquence en l'an 1118 avec six autres chevaliers, auxquels vint se joindre, quelques années après, Hugues de Provence, fondateur de Citeaux. Hugues des Payens fut fait maître de cette petite association (2). A l'activité des chevaliers, ils devaient unir l'ordre sévère et l'humilité des religieux de la règle des chanoines réguliers (3), et se réjouir par l'idée que la Mère bien-aimée de Dieu leur accordait sa protection pleine de grâce.

Les associés firent part de leur projet au roi Baudouin II, et prêtèrent, entre les mains du patriarche Gormond, qui venait d'être élu, le triple vœu de chasteté, de pauvreté et d'obéissance, auquel ils ajoutèrent celui de consacrer leur vie à la défense des pèlerins contre les attaques des brigands et des voleurs (4). Comme ils étaient en effet fort pauvres, le roi Baudouin leur assigna pour demeure provisoire (5) une aile de son palais, bâti sur

(1) Les Payens sont un village sur la Seine, au-dessus de Troyes. L'*Art de vérifier les dates* fait de ce Hugues un comte de Champagne, et l'*Histoire des chevaliers du Temple*, Paris 1789, 1, 4, prétend, avec moins de vraisemblance, qu'il était d'une famille languedocienne. Selon *Du Puy*, Hist. des Templ., p. 2, il aurait été originaire de Naples.

(2) Lors du traité avec les Vénitiens de l'an 1125 (*Dandolo*, Chron, dans *Murat. SS.*, XII, 276), il signa : *Magister templariorum.* Il fallait donc qu'il jouît déjà d'une certaine considération dans le royaume de Jérusalem.

(3) *Guill. de Tyr*, XII, 7.

(4) *Id.*, *ibid.*

(5) *Jacques de Vitry*, c. 65.

l'emplacement du temple de Salomon (6), et dont il avait pris le nom. Ce nom passa à l'association (7), et par suite aussi aux maisons qu'elle posséda dans l'Occident (8). Ils reçurent un terrain (9) des chanoines de l'église du Sépulcre du Sauveur (10), pour y élever un arsenal ainsi qu'une hôtellerie pour les pèlerins. Ils tiraient leur subsistance des aumônes que leur faisaient le roi, les grands du royaume, le patriarche et les prélats, ainsi que les frères hospitaliers ; quelques donations leur furent aussi faites (11). Ils n'avaient pas de costume particulier ; ils mettaient indifféremment tous les habits qu'on leur donnait (12). Ils vécurent, pendant neuf ans, dans une sainte pauvreté et dans la vie commune (13). Cette pauvreté était si grande, que Hugues des Payens et Godefroi de Saint-Omer ne possédaient, dit-on, qu'un seul cheval à eux deux, et c'est pour cela qu'en mémoire d'une origine si humble, le sceau de l'Ordre représenta plus tard deux chevaliers assis sur le même cheval (14). Mais il n'y avait pas encore deux ans depuis l'établissement de l'association, lorsque le comte Foulques d'Anjou, plus tard roi de Jérusalem, quoique marié à cette époque, s'y fit agréger, pendant son pèlerinage, et, de retour dans ses Etats, lui assura un revenu annuel de 30 livres (15). D'autres seigneurs français suivirent son exemple (16). On assure

(6) *Jacques de Vitry* dit : ad templum Domini ; mais c'est une erreur.

(7) Dans les documents anglais on les appelle même : Fratres militiæ templi Salomonis. *Monast. Angl.*, II, 522 sqq.

(8) Le Temple, à Londres et à Paris.

(9) *Jacques de Vitry*, c. 65.

(10) Templum Domini, en opposition au temple de Salomon dont nous avons parlé.

(11) *Guill. de Tyr*, l. c. — *Jacques de Vitry*, c. 65.

(12) *Jacques de Vitry*, c. 65. — *Guill. de Tyr*, XII, 7.

(13) Ce sont les paroles de *Jacques de Vitry*.

(14) *Matth. Par.*, Hist. minor. D'autres disent que l'on voulait marquer par là l'union intime qui régnait entre les membres de l'Ordre.

(15) *Orderic Vital*, dans *Duchesne*, Hist. Norman., p. 871.

(16) *Ibid.*

même que Guillaume V, comte de Montpellier, fit construire, en 1122, une maison pour eux dans sa ville (17).

Il est du moins certain que la renommée de leurs pieux efforts était parvenue jusque dans l'Occident. Et comment pouvait-il en être autrement ? Tous ceux qui, sous leur protection, étaient arrivés, à l'abri de tous les dangers, jusqu'aux Lieux Saints, ne devaient-ils pas le proclamer? « Puisse Dieu ne pas oublier dans l'éternité ce « que tu as fait pour l'amour de lui, puisque de comte tu « es devenu chevalier, de riche, pauvre, » écrivait saint Bernard au comte Hugues de Champagne, en apprenant qu'il était entré dans la communauté. Le roi Baudouin pouvait, moins que tout autre, méconnaître les services que l'association rendait aux fidèles; aussi attachait-il avec raison une grande importance à lui assurer à l'avenir la subsistance, à donner de l'extension à l'Ordre, et à l'attacher à l'Eglise par l'approbation de son chef. Excité, soit par la lettre au comte de Champagne dont nous avons cité un passage, soit par la grande autorité dont l'abbé Bernard jouissait dans toute la chrétienté, ce fut à lui que Baudouin recommanda la compagnie, afin d'obtenir ce qu'il désirait pour elle. Il lui écrivit une lettre qu'il confia aux chevaliers André de Monbar (18) et Gondemar, et dans laquelle il appuyait les vœux que ceux-ci formaient pour obtenir du pape la confirmation et une règle. Il ne croyait pas pouvoir les adresser à une personne qui eût plus de crédit auprès du pape et des souverains de l'Europe. Il pria en même temps saint Bernard de rédiger pour eux une règle, convenable à la vie qu'ils étaient destinés à mener au sein du tumulte de la guerre (19).

(17) *Hist. du Langued.*, I, 387.

(18) Il était oncle maternel de saint Bernard (*Hist. des Templ.*, I, 4), ou du moins son parent (*S. Bern.*, ep. 288). *Du Cange* prétend, au mot *Templarii*, qu'en 1165, époque où il devait être fort âgé, il fut fait grand maître; mais ce fait est réfuté d'une manière qui paraît assez péremptoire dans l'*Histoire des Templiers*, I, 96.

(19) Voyez la lettre de Baudouin à Bernard, dans *Du Puy*, Hist. de l'Ordre militaire des Templ., p. 85.

Bernard, qui connaissait déjà l'association et son but, et qui comprenait bien son utilité pour la chrétienté, accéda volontiers à la demande de Baudouin. Il paraît qu'il engagea le maître Hugues à se rendre en Occident avec plusieurs de ses compagnons, afin d'exposer lui-même son affaire dans un concile qui allait s'assembler à Troyes. En s'y rendant, Hugues et ses compagnons se présentèrent au pape Honorius II, qui les accueillit avec une grande bienveillance; il les renvoya à son légat auprès du concile, l'évêque Matthieu d'Albano, et à leur protecteur Bernard. Le jour de saint Hilaire, 13 janvier 1128, l'assemblée s'ouvrit. Hugues s'étant levé, parla du but de leur association, la recommanda aux pères assemblés, et demanda une règle et son organisation. Bernard fut chargé de la rédiger, sauf la confirmation du pape et du patriarche Étienne de Jérusalem (20). Par l'ordre du premier, les associés durent prendre sur-le-champ l'habit blanc. Il paraît que cette règle, rédigée par saint Bernard, est perdue. Celle que nous possédons aujourd'hui (21) n'est pas son ouvrage (22), mais a été composée plus tard, probablement par quelque grand admirateur de la règle de saint Benoît; même dans son état actuel, elle n'a pas été faite tout d'un jet, mais a reçu successivement diverses additions.

La règle s'occupait d'abord des affaires spirituelles. Les offices de l'Église devaient être célébrés complétement, ainsi qu'il est d'usage dans les communautés religieuses, et remplacés par un certain nombre de prières dési-

(20) *Dom Martene*, Coll. ampl. III, 627, confond dans cette occasion Étienne avec Gondemar.

(21) *Holsten.*, II, 432, et *Du Puy*, Hist. des Temp., p. 90.

(22) *Holsten.*, II, 430, remarque que le style n'en est nullement digne de saint Bernard. Voyez aussi *Mabillon*, Opp. S. Bern., I, 547, et *Wilken*, II, 558, not. 30. Une des principales preuves que cette règle n'est pas de saint Bernard, c'est, selon nous, le défaut d'ordre qui y règne*.

* L'*Art de vérifier les dates* dit que cette règle a été rédigée par un nommé Jean de Saint-Michel, *au refus* de saint Bernard. V, 537. — (*Note du traducteur.*)

gnées, pour ceux que leur absence empêchait d'y assister; car, rassasié par le pain du Seigneur, et affermi par ses grâces, on peut aller sans crainte au devant du combat, et aspirer à la couronne de gloire. Des dévotions particulières étaient ordonnées en l'honneur de la sainte Vierge, à laquelle l'Ordre avait de tout temps témoigné un respect extraordinaire (23). Tous les frères devaient prier pour un frère mort; il fallait donner, pendant quarante jours, à un pauvre les aliments que le décédé aurait pris s'il avait vécu. Les frères devaient manger en commun, observer le silence pendant le repas, durant lequel devait se faire une lecture. Il était permis de manger trois fois par jour, excepté le vendredi, jour où l'on ne pouvait faire qu'un seul repas; les trois autres jeûnes de la semaine on pouvait manger de trois espèces de légumes, et le dimanche, en l'honneur de la résurrection du Seigneur, deux plats de viande; il fallait éviter une abstinence poussée à l'excès. Les restes et un pain sur dix, chaque jour, appartenaient aux pauvres. Après les dernières heures d'office, chacun devait se coucher, et il n'était plus permis de parler; une exception avait lieu à cet égard, quand le maître était obligé d'entretenir quelques frères en particulier, sur les affaires de la guerre, dont il n'avait pas eu le temps de parler pendant le jour; mais, dans ces occasions, il fallait toujours éviter avec soin tout ce qui était superflu et étranger à la question. Quand un des frères était trop fatigué, le maître pouvait le dipenser d'assister à matines, en récitant en place treize prières désignées.

L'habit devait être d'une seule couleur, et, autant que possible, blanc, comme étant l'emblème d'une vie sortie des ténèbres pour se réunir en pureté à son Créateur. A la suite de plusieurs abus et scandales causés par les

(23) La règle n'en dit, à la vérité, rien; mais, dans le serment que le récipiendaire prêtait, il promettait : Verbis et armis, viribus et vita defensurum.... perpetuam virginitatem ante partum, in partu et post partum virginis Mariæ. *Du Puy*, p. 103.

écuyers et les servants, l'habit blanc fut réservé exclusivement aux chevaliers, les autres furent vêtus de noir. Ceux-là ne devaient pas non plus porter de fourrures. Celui qui par vanité désirait avoir le meilleur habit devait recevoir le plus mauvais. D'une longueur égale pour tous, les habits devaient être mesurés, quant à la largeur, d'après la corpulence de chacun. Ils devaient être faits de manière à pouvoir être mis sans secours étranger. Un des frères était spécialement chargé de procurer l'étoffe. Les habits qui ne servaient plus aux chevaliers, étaient donnés aux écuyers et aux servants, et passaient en définition aux pauvres. Il fallait éviter tous vains ornements dans la manière de tailler les cheveux. Chaque chevalier ne pouvait avoir que trois chevaux, la pauvreté de la maison ne lui en permettant pas davantage; il lui était accordé un écuyer; mais si celui-ci servait volontairement, il ne devait surtout pas le frapper. On ne permettait pas d'or ou d'argent aux harnais ni aux éperons. Si l'on faisait présent à un chevalier d'un harnais qui avait déjà servi, et qui était orné de métaux précieux, il fallait les couvrir d'une couleur qui enlevât leur éclat; si le harnais était neuf, il fallait le porter au maître pour qu'il en disposât. Les couvertures de boucliers et les fourreaux de lances étaient défendus comme nuisibles; il en était de même des valises et des malles fermées. Vu la chaleur, il était permis de porter un habit de toile depuis Pâques jusqu'à la Toussaint; le reste de l'année il devait être de laine. Le lit ne devait être composé que d'une paillasse, un traversin et une couverture. Il n'était pas permis, en se couchant, d'ôter la chemise et les hauts-de-chausses, et une lumière devait brûler toute la nuit à côté du lit.

Les chevaliers devaient obéir sans retard et pour l'amour de Dieu aux ordres du maître. Sans sa permission, personne ne pouvait sortir du temple et jamais seul. Chacun devait avoir tellement renoncé à toute volonté personnelle, que sans l'ordre du maître nul ne devait ni

combattre ni se reposer. Mais le maître pouvait donner à chacun ce qu'il lui plaisait. Pour écrire des lettres et pour en recevoir, même de ses parents, il fallait la permission du maître, qui pouvait exiger que les lettres fussent lues en sa présence. Des sœurs, qui paraissaient avoir été souffertes dans les commencements, furent bientôt renvoyées à cause du danger. Le champion de Jésus-Christ doit éviter l'embrassement de sa mère, de sa propre sœur, de sa tante, et à bien plus forte raison celui de toute autre femme, puisqu'il y a du danger même à la regarder. Toute conversation sur les plaisirs auxquels on a pris part autrefois dans le monde, sur les fautes que l'on y a commises, était défendue; si quelqu'un en commençait une de ce genre, les autres devaient l'avertir; et, s'il ne cessait pas, s'éloigner. Personne ne pouvait recevoir de présent, comme fait à lui seul, quand même ce serait d'un ami ou d'un père, il devait le porter sur-le-champ au maître et attendre sa décision. Il était également défendu aux frères de faire des échanges entre eux. Il fallait éviter la chasse, soit aux chiens, soit à l'oiseau, et même celle des bêtes fauves à cheval; car elle prend une trop grande partie du temps de l'homme qui doit être toujours prêt à faire la volonté de Dieu, se livrer souvent à la prière et confesser journellement, avec des larmes, ses péchés au Seigneur. Il était permis cependant d'accompagner une autre personne à la chasse, pour la défendre contre les infidèles. Il fallait soigner avec la plus grande sollicitude les frères malades, ce service étant censé rendu à Jésus-Christ lui-même; on leur donnait de la viande, de la volaille, et tout ce qui pouvait contribuer à leur guérison. La règle était aussi allégée en faveur des vieillards; le plus grand respect pour eux était d'obligation.

Chacun devait se garder d'exciter la colère des autres; il devait éviter la jalousie, l'envie, les soupçons, les mépris, ne jamais accuser ou blâmer un frère en secret. S'il

savait qu'un d'eux avait commis une faute, il devait d'abord lui en faire l'observation directement, et s'il ne voulait pas l'écouter, répéter ses reproches dans l'assemblée. Si l'on se sentait coupable de quelque erreur, on faisait bien d'en avertir soi-même le maître, et de se soumettre à une légère peine qui deviendrait plus grave, si l'avertissement lui était donné par un autre. Si la faute était plus grave, le maître devait séparer le coupable des autres, en sorte qu'il ne pût plus prendre d'aliments avec eux (24). Il y avait aussi des cas où l'on condamnait à la prison soit à temps, soit perpétuelle (25). Si, après de pieux avertissements et des prières faites à son intention, un frère demeurait incorrigible, il devait être complétement séparé du troupeau, comme une brebis malade, et la croix devait lui être arrachée de la poitrine. Toute liaison, tout rapport avec un excommunié devait être évité. Lorsqu'une personne exprimait le désir d'entrer dans la communauté, on lui lisait et on lui expliquait la règle, après quoi il devait faire sa demande d'admission en présence de tous les frères; la fixation du temps du noviciat était laissée à la discrétion du maître. Les mineurs n'étaient point reçus; car on pensait qu'il valait mieux ne pas faire de vœux pendant l'adolescence que d'y manquer dans l'âge mûr. Celui qui une fois était reçu ne pouvait plus quitter l'Ordre pour passer dans un autre (26). De même qu'il était permis à la communauté d'accepter, comme une récompense de ses mérites et de sa valeur distinguée, des maisons, des terres, des serfs, il lui était également loisible de posséder des dîmes, soit lorsqu'un évêque, avec l'autorisation du chapitre, lui abandonnait une partie de celles d'une église,

(24) Selon *Jacques de Vitry*, ils devaient s'asseoir par terre; on ne leur donnait point de serviette, et il ne leur était pas permis de chasser un chien qui se serait approché d'eux pour prendre part à leur repas.

(25) *Jacques de Vitry*.

(26) Voyez la lettre de saint Bernard au pape Eugène III, *Du Puy*, p. 115.

soit lorsqu'un laïque qui avait usurpé la possession d'une dîme jugeait convenable de la lui céder.

Une des obligations les plus essentielles d'un chevalier du Temple était de ne jamais abandonner le champ de bataille, tant que les ennemis n'étaient que trois contre un (27). La conviction qu'il combattait pour la foi devait suffire à son courage. Quelque temps après, les Templiers obtinrent le pas sur les chevaliers de Saint-Jean (28), et ils furent autorisés à prendre la droite.

Les diverses personnes qui appartenaient à l'Ordre étaient divisées en plusieurs classes. La première était celle des chevaliers revêtus qui avaient juré de rester pendant toute leur vie dans l'Ordre; on les appelait *fratres remanentes*. Ils devaient être de naissance noble, d'une santé vigoureuse, en état de supporter les fatigues de la guerre et n'avoir pas de dettes. Ensuite venaient ceux qui ne s'engageaient que pour un certain temps (*ad terminum servientes*); on pouvait les regarder comme des volontaires. Ceux-ci devaient se fournir eux-mêmes de chevaux et d'armes; mais ils étaient nourris par la maison, qui devait en outre remplacer leurs chevaux perdus au service. Avant de partir pour retourner chez eux, ils étaient tenus de laisser leurs chevaux à la maison pour moitié prix. Ils étaient obligés d'obéir en toutes choses au maître, de même que les autres. Troisièmement venaient les frères qui étaient mariés; ceux-ci n'habitaient pas avec ceux qui avaient fait vœu de chasteté, cela aurait été inconvenant. En donnant à l'Ordre une partie de leurs biens, ils entraient en communauté avec lui; ils devaient s'efforcer de mener une vie vertueuse et faire du bien aux frères; mais ils ne portaient ni l'habit ni le manteau blanc.

Immédiatement après les chevaliers, venaient les clercs

(27) *Hélyot*, VI, 27.

(28) C'était conforme à l'esprit du temps, qui plaçait le combat pour la foi au-dessus du dévouement pour la foi.

et les chapelains de l'Ordre. Ils étaient chargés des affaires spirituelles et principalement de celles du culte, dans la maison de l'Ordre. Ils prenaient leurs repas avec les chevaliers et jouissaient à plusieurs égards des mêmes honneurs et des mêmes droits, ce qui n'empêchait pas que les chevaliers ne les traitassent parfois durement, puisqu'ils les regardaient toujours comme des subordonnés. Il ne leur était pas permis de porter l'habit des chevaliers, et ce n'était qu'après avoir été élevés à une des hautes dignités de l'Eglise qu'ils pouvaient porter le manteau de l'Ordre. Cette même règle existait aussi pour les frères servants, pour qui une naissance noble n'était pas non plus d'obligation. Ils se divisaient en deux classes, les frères d'armes (*armigeri, serjeans* et *clientes*) et les frères travailleurs. Parmi les frères d'armes, il y en avait qui entraient volontairement au service, soit de l'Ordre, soit d'un chevalier (*gratis servientes*); ils étaient moins sévèrement traités; mais, en revanche, on exigeait une épreuve de leur fidélité, afin que pendant le service de Dieu l'ennemi du genre humain ne leur inspirât pas quelque artifice. Du reste, ils faisaient le véritable office d'écuyers; c'étaient eux qui tenaient le cheval de bataille en état, qui portaient les armes de leur maître, qui liaient et surveillaient les prisonniers. Quand leur nombre augmenta, ils formèrent souvent, dans les combats, un bataillon spécial. Les frères travailleurs étaient chargés du service de la maison; il y en avait un grand nombre, et ils étaient considérés, à certains égards, comme faisant partie de l'Ordre (29).

A la tête de l'Ordre était placé le maître qui avait à côté de lui un conseil, qu'il n'était pourtant pas obligé de consulter en entier dans toutes les affaires; le plus souvent, il pouvait y choisir les personnes qu'il regardait comme les plus habiles, et il ne convoquait tout le conseil

(29) *Hist. des Templ.*, I, 19.

que dans les occasions importantes. En attendant, il paraît que ses membres n'avaient réellement qu'une voix consultative, et que le maître demeurait toujours libre d'agir à son gré. Son élection se faisait par des électeurs qui, d'abord au nombre de deux, se complétaient ensuite eux-mêmes, deux par deux, jusqu'au nombre de douze; à leur tête, il y avait un chapelain. Le sénéchal tenait la place du maître. Le maréchal veillait sur les affaires de la guerre, et le commandeur du royaume de Jérusalem avait la direction des propriétés situées dans la Terre-Sainte. Pour ce qui regardait les habits, les Templiers avaient créé la charge de drapier, et il est probable aussi qu'ils furent les premiers qui prirent des soldats à leur paye, et qui imaginèrent la dignité de turcopolier. Aussitôt que les propriétés de l'Ordre et le nombre de ses maisons eurent augmenté, on les distribua en provinces, et l'on envoya de temps à autre des frères pour les parcourir et pour visiter les maisons. La règle imposait à ces frères une conduite grave, honorable, et faite pour inspirer le respect de l'Ordre. Il leur était recommandé de ne passer la nuit que chez des gens d'une bonne réputation. S'ils apprenaient en route que quelqu'un désirait entrer dans l'Ordre, ils devaient lui faire déclarer son intention en présence de l'évêque, et l'envoyer ensuite à Jérusalem pour être reçu. S'il mourait en chemin, il participait à tous les avantages spirituels de la communauté.

Au-dessus de tous les frères et de toutes les maisons d'une province était placé le grand précepteur (30). Les maisons se distinguaient en prieurés et en commanderies. Dans les premiers habitaient un certain nombre de chevaliers, de chapelains et de frères servants. Les offices s'y disaient régulièrement. Le premier d'entre les chevaliers avait le titre de receveur; il soignait les revenus, veillait

(30) Magnus præceptor. Les administrateurs des commanderies s'appelaient *præceptores*.

sur le maintien de la règle, imposait des amendes et présidait le chapitre. Dans les grandes capitales, ces maisons étaient très-vastes, et se composaient ordinairement d'un ensemble de plusieurs bâtiments. La plus grande de l'Europe était celle de Paris, lieu de réunion de tous les Templiers de ce côté des monts; il y avait assez de logement pour une armée entière, de sorte que le roi Henri III étant allé visiter saint Louis, y trouva place pour lui et pour toute sa nombreuse suite (31). Il paraît aussi que là était le principal trésor de l'Ordre dans l'Occident; car les princes y envoyaient l'argent qu'ils destinaient à la Terre-Sainte (32), et Innocent ordonna aux maîtres des temples du midi de la France, d'y faire porter par une voie sûre certaines sommes désignées. Il n'y avait qu'un petit nombre de chevaliers et de frères qui habitassent les commanderies, et un seul prêtre pour desservir la chapelle. Ces maisons étaient en outre tenues de loger les pèlerins qui se rendaient à Jérusalem (33).

Quand Hugues des Payens eut obtenu ce qu'il désirait du concile de Troyes, il parcourut la France, l'Angleterre et l'Espagne, tant pour demander, au nom du roi Baudouin, des secours pour la Terre-Sainte, qu'afin de recruter des membres à son Ordre (34). La noblesse de son maintien et le but généreux de son institut, lui gagnèrent, dans ces divers pays, beaucoup de compagnons, des familles les plus illustres, de sorte qu'il revint avec une troupe distinguée, moins encore par le nombre que par le courage de ceux qui la composaient, et par leur dévouement à une cause qui était à cette époque l'affaire la plus importante de toutes aux yeux des peuples d'Occident. Cette troupe s'étant considérablement augmentée, il la conduisit sur-le-champ au siége de Damas (35). Mais Hugues

(31) *Matth. Par.*, 604.
(32) *Hist. des Templ.*, I, 18.
(33) *Ep.* XV, 172.
(34) *Jacques de Vitry*.
(35) *Guill. de Tyr*, XIII, 26.

n'accueillit personne qui ne se fût d'abord réconcilié avec tout ennemi qu'il pouvait avoir ; quiconque avait fait tort à des églises ou même à des particuliers, devait commencer par les en dédommager, comme le fit Hugues d'Amboise, à l'égard des vassaux de l'abbaye de Marmoutiers (36).

En fort peu de temps la renommée de cet Ordre de chevalerie s'étendit avec tant de succès dans l'Occident, que des princes se retirèrent du monde, et mettant de côté, pour l'amour de Jésus-Christ, les vanités et les plaisirs de la terre, se firent agréger à cette sainte milice (37); chacun fut saisi d'admiration, et les hommes les plus distingués de leur temps ne tarissaient point dans leurs éloges. Saint Bernard composa, à la prière de Hugues, un petit écrit pour recommander les frères aux fidèles, et pour les exhorter eux-mêmes à la constance dans leur lutte contre les ennemis de la religion ; il y compare cette chevalerie spirituelle à la chevalerie mondaine. Après avoir dépeint la vanité, l'orgueil, la mollesse et les débauches de celle-ci, il dit au sujet de l'autre : « Sans femme, « sans enfants, sans propriétés, n'ayant pas même celle « de leur propre volonté, ils vivent sobrement, mais « dans une communauté fraternelle. Ils ne sont jamais « oisifs, ils ne courent jamais çà et là. Lorsqu'ils ne « sont point en campagne, à la poursuite des infidèles, « ils s'occupent de nettoyer leurs armes et les harnais « de leurs chevaux, ils mettent en ordre tout ce qui en « a besoin, ou se livrent à des exercices pieux, et font « toujours ce que le maître ordonne, et ce que leur pro- « fession exige. Pas un mot inconvenant, pas un rire « éclatant, pas le plus léger murmure ne demeure im- « puni. Le jeu d'échecs et de dés, la chasse et les vi- « sites inutiles, les spectacles et les jongleurs, les dis-

(36) *Hist. des Templ.*, I, 15.
(37) *Guill. de Tyr*, XII, 7.

« cours et les chansons trop libres, ils ne se contentent
« pas de les fuir, ils les détestent. Ils se permettent rare-
« ment un bain; ils sont presque toujours couverts de
« poussière; un regard sérieux et plein de vigueur brille
« au milieu de leur visage hâlé par le soleil. Le temple
« de Salomon, si célèbre dans l'antiquité, surpasse, il
« est vrai, le leur par la magnificence de l'architecture,
« mais non par la dignité. Ce ne sont point des marbres
« précieux, mais des armes qui frappent les yeux quand
« on y entre; des boucliers tapissent les murs; au lieu
« de candélabres et d'encensoirs on y voit des mors,
« des selles et des lances. Ils soutiennent un double com-
« bat, au dehors contre des hommes de chair et de sang,
« au dedans contre les puissances des ténèbres (38). Ce
« sont des lions à la guerre, des agneaux chez eux; de
« farouches guerriers à l'armée, des ermites et des
« moines dans l'église (39). Quand l'heure du combat
« approche, ils revêtent leur âme de l'armure de la foi,
« ils couvrent leur corps de fer, sans ornement sur leurs
« habits ou leurs harnais. Leurs armes sont leur unique
« parure; ils les portent avec courage; dans les plus
« grands dangers, ils ne craignent ni le nombre, ni la
« force des barbares. Leur confiance est dans le Sei-
« gneur des armées, et, combattant pour sa cause, ils
« cherchent ou une victoire certaine, ou une mort sainte
« et glorieuse. »

« Levez-vous donc, leur crie Bernard, levez-vous, in-
« trépides champions de Jésus-Christ! marchez sans
« crainte en avant! remplis de cette force que le ciel
« vous donne, renversez, dispersez les ennemis de Jé-
« sus-Christ, et soyez assurés que ni la vie ni la mort ne
« pourra vous séparer de son amour! Ne perdez jamais
« de vue cette parole de Dieu; soit que nous vivions ou

(38) *Orderic Vital* s'exprime de même p. 871.
(39) *Jacques de Vitry*, c. 65.

« que nous mourions, nous appartenons au Seigneur.
« Quelle gloire pour vous de ne pouvoir quitter le champ
« de bataille que couronné de lauriers! Mais quel bon-
« heur plus grand encore d'y gagner une couronne im-
« mortelle! Qu'avez-vous à craindre de la vie ou de la
« mort? Jésus-Christ n'est-il pas le fondement de vie, et
« la mort n'est-elle pas la source de votre félicité ? »

Cette nouvelle chevalerie inspirait un grand intérêt à Bernard ; il ne négligeait aucune occasion de la vanter et de la recommander : « Tournez, je vous en conjure, écrivait-il un
« jour au patriarche de Jérusalem, tournez vos regards sur
« les chevaliers du Temple, ouvrez votre cœur compatis-
« sant à ces braves champions de l'Eglise (40). » Ces sentiments étaient partagés par son contemporain, Pierre le Vénérable, abbé de Cluny. Il assura au maître Evrard qu'il avait toujours été singulièrement attaché à l'Ordre, et qu'il l'avait salué à sa naissance comme la lumière d'un nouvel astre. Ses membres étaient des moines pour les vertus, des chevaliers par les exploits (41). Le célèbre prieur des Chartreux, Grégoire V, désirait vivement voir le maître Hugues, pendant son séjour en France; mais un si grand bonheur ne lui ayant pas été accordé, il voulut du moins s'en dédommager en entretenant avec lui une correspondance, et en lui indiquant les moyens de combattre non-seulement les infidèles, mais encore les ennemis de son propre salut. On compara les chevaliers du Temple aux Machabées qui exposèrent leur vie pour l'avantage de leurs frères, et plus tard à un vase odorant dont le parfum s'étend par tout le monde (42).

Une association née du sentiment le plus profond des hommes de cette époque, et qui nécessairement y pénétrait de nouveau jusqu'à la même profondeur, ne pouvait

(40) *S. Bern.* Ep. 178.
(41) *Petr. Ven.* Ep. VI, 26
(42) *Jacques de Vitry*, c. 65.

pas manquer de bienfaiteurs qui s'efforceraient d'en assurer l'existence extérieure. Très-peu de temps après qu'elle eut été reconnue par le concile de Troyes, elle obtint des donations considérables, dont la première fut celle que lui fit Godefroi de Saint-Omer, le compagnon de Hugues des Payens. Il céda à la communauté dans laquelle il était entré son riche héritage dans les environs d'Ypres, et il chargea un des frères d'en donner connaissance au commandant du château de Saint-Omer, son cousin, à qui il devait montrer son sceau, comme créance. Les vertus et l'expérience de l'envoyé gagnèrent complétement les cœurs du commandant et de l'évêque, et ils prirent sur eux d'obtenir l'autorisation du seigneur suzerain, le comte Thierry; sur quoi le château de Godefroi à Ypres fut converti en temple, avec une église (43). D'autres barons de Flandre suivirent cet exemple. Comme il se rendait en Angleterre, Hugues rencontra le roi Henri Ier qu'il remplit d'une si grande joie par le récit de leurs exploits contre les infidèles, qu'il lui fit des présents considérables, et lui donna des lettres de recommandation très-pressantes pour les premiers seigneurs du royaume; plus tard, ce roi fonda pour l'Ordre une maison en Angleterre, dans laquelle il voulut être inhumé avec son épouse Éléonore. En Allemagne, ce fut l'empereur Lothaire qui accorda à l'Ordre la première propriété qu'il y ait eue, en lui abandonnant une partie de son bien patrimonial, le comté de Supplingenbourg. Le vieux comte Raymond, Bérenger III de Barcelone, fonda dans cette ville un temple dans lequel il entra lui-même, en se soumettant à tous les devoirs d'un frère (44). Par la suite il était rare qu'un seigneur mourût sans lui léguer son cheval et ses armes, et, lorsqu'il avait plusieurs fils,

(43) *Iterii* Chron., dans *Dom Martene*, Thes. III, 627. — *Rob. de Morinis* Chron., p. 150.

(44) *Dom Martene*, Coll. ampl. I, 705.

sans avoir fait entrer l'un d'eux dans l'Ordre (45). Dans le commencement, ces chevaliers étaient placés, pour le spirituel, sous le patriarche de Jérusalem; ils payaient les dîmes, et gagnaient l'amour de tout le monde par leur humilité et leur piété (46). Les papes ne tardèrent pas non plus à leur accorder des faveurs.

Nous ignorons aujourd'hui précisément en quoi ces faveurs consistaient, les archives de l'Ordre ayant été perdues lors de sa suppression. Mais, d'après celles que d'autres Ordres du même genre obtenaient peu de temps après leur établissement, nous pouvons juger avec assez de vraisemblance de leur nature et de leur étendue. D'abord, le pape Eugène accorda aux Templiers la permission de porter sur leur manteau blanc une croix rouge, comme un emblème de la joie avec laquelle ils versaient leur sang pour Jésus-Christ (47). Il remit à tous ceux qui venaient au secours de l'Ordre par des aumônes, la septième partie de la pénitence qui leur était imposée. Si un collecteur de ces aumônes arrivait dans un lieu où le culte était suspendu, il pouvait exiger qu'une fois par an, et comme une marque de la joie que causait sa venue, l'église fût ouverte, et la messe célébrée (48). L'exemption des dîmes de toutes les terres qu'ils exploitaient eux-mêmes, la nomination de prêtres de leur propre choix, et, s'il en manquait, l'établissement d'autres, faveurs qui avaient été accordées de bonne heure aux Hospitaliers, ne furent concédées aux Templiers que par Alexandre III (49), qui se montra du reste favorable à l'Ordre en diverses occasions (50). C'est du moins ce que l'on a cru pouvoir conclure de la circonstance qu'aucune bulle pontificale, en faveur des Templiers,

(45) *Hist. du Langued.*, III, 180.
(46) *Jacques de Vitry*, c. 65.
(47) *Guill. de Tyr*, XII, 7.
(48) *Du Puy*, p. 104.
(49) Dans la bulle : Omne datum optimum. *Rymer*, I, 10.
(50) Voyez deux lettres en faveur des Templiers. *Du Puy*, p. 128.

plus ancienne que celle-là, n'est parvenue jusqu'à nous. Toutefois, si nous examinons de plus près cette bulle d'Alexandre III, et si nous la comparons à d'autres, publiées auparavant en faveur des Hospitaliers, nous croirons pouvoir risquer l'assertion qu'Alexandre n'avait rien fait de nouveau, dans cette occasion, mais qu'il s'était borné à renouveler ce qui avait été décidé par ses prédécesseurs, ainsi que le firent Lucius III et Urbain III; mais le premier y ajouta encore le privilége de pouvoir construire, dans tous les endroits qu'ils conquerraient sur les infidèles, des églises qui ne relèveraient que du pape. Innocent III augmenta leurs priviléges. Il affranchit de péage et d'impôts tous les objets dont ils avaient besoin pour leur usage particulier, il déclara que leurs personnes et leurs églises étant immédiatement soumises au pape, étaient libres de toute juridiction épiscopale; il délia leurs prêtres du serment qu'ils avaient prêté à l'évêque, qui, même en cas de fautes, ne pouvait pas les suspendre de leurs fonctions ecclésiastiques. Il défendit aux prélats tout acte contraire aux franchises de l'Ordre, et déclara d'avance nul tout document qui serait en contradiction avec elle (51).

Les lettres de protection, les priviléges et les concessions des papes étaient ordinairement suivis d'autres du même genre délivrés par les monarques séculiers. Les Templiers n'en furent pas privés plus que d'autres Ordres. L'empereur Frédéric les assura de sa protection impériale. Nous aurons occasion de parler plus bas des marques de reconnaissance que Louis VII, roi de France, leur donna pour les services qu'il avait reçus d'eux. Les rois d'Espagne les accablèrent, par le même motif, de bienfaits de tout genre. Le roi Henri II d'Angleterre ne se contenta pas de renouveler toutes les donations qui leur avaient été faites, il leur accorda encore une com-

(51) *Du Puy*, 105.

plète exemption de juridiction pour les membres de leur Ordre, et les affranchit de tous péages, impôts et redevances de quelque nature et sous quelque nom que ce fût. Godefroi le Jeune, duc de Lothier et de Brabant, confirma la protection que ses prédécesseurs leur avaient promise dans leurs États; il les affranchit à perpétuité du péage des frontières, et, plus tard, aussi des droits de lods et ventes, non-seulement pour eux-mêmes, mais encore pour ceux qui traitaient avec eux.

Célébrés par les chrétiens de l'Orient, respectés de ceux de l'Occident, comblés chaque jour davantage des bienfaits de princes et de seigneurs, objets de la faveur des papes, croissant toujours en nombre, en autorité et en richesses, dans tous les pays de la chrétienté, on évaluait à quatre cents le nombre des chevaliers qui demeuraient habituellement au temple à Jérusalem (52). Bardés de fer, des pieds jusqu'à la tête, la cotte d'armes passée par-dessus la cuirasse d'acier, le lourd cimeterre suspendu au côté et la longue lance à la main, on voyait les chevaliers du Temple partout où le danger était le plus grand, le combat le plus acharné, la mêlée la plus épaisse. Jamais ils ne demandaient combien il y avait d'ennemis, mais seulement où ils étaient. Lorsque leur bataillon serré partait pour le combat, on voyait flotter devant eux leur drapeau, blanc et noir (53), avec cette inscription, si bien d'accord avec l'esprit de leur institution : « Non nobis Domine, sed nomini tuo da gloriam ! » En silence ou récitant les prières qu'ils ne pouvaient pas dire alors dans l'église, ils se tenaient immobiles ou chargeaient les infidèles en bon ordre, et avec autant de prudence que de courage (54), sans crainte, et se fiant à la protection du Dieu des armées; un petit

(52) *Benj. Tudel.* Itiner., p. 41.

(53) *Jacques de Vitry*, c. 65. Cette bannière s'appelait *Beauseant*. Voyez *Du Cange* sur ce mot.

(54) *Jacques de Vitry*.

nombre d'entre eux a souvent fait prendre la fuite à un ennemi dix fois plus fort (55) ; il leur était défendu de fuir et même de se retourner, sans l'ordre du maître. Et s'ils rendirent d'éminents services au royaume de Jérusalem par leur vaillance, ils ne lui furent pas moins utiles par leurs conseils, et il était rare que l'on y entreprit quelque chose d'important sans avoir consulté leur grand maître.

Plus d'une campagne, plus d'une vallée, plus d'une ville assiégée d'Orient furent témoins des glorieuses victoires que remportaient ou du mépris de la mort que montraient ces frères d'armes. Si en 1138, près de Habesin, le maître Robert de Craon, qui revenait d'Antioche, ne put défendre, au prix de la mort de plusieurs de ses compagnons (56), les chrétiens chargés de butin, contre l'attaque des Turcs (57), quatorze ans plus tard, ce fut principalement aux efforts réunis des Templiers et des Hospitaliers que la Ville Sainte dut de ne pas tomber aux mains de ses anciens maîtres (58). Le désastre de Panéas où plusieurs chevaliers périrent et où le grand-maître Bertrand de Blanquefort devint prisonnier (59), fut suivi au bout de quelques années par un autre plus grand encore près de Harenc ; là, de soixante chevaliers sept seulement survécurent à la défaite des soldats et des Templiers (60). Cette bravoure extraordinaire les rendait formidables, même aux Assassins, sur qui eux seuls osèrent venger la mort du comte Raymond de Tripoli, et

(55) *Jacques de Vitry* dit poétiquement qu'un seul d'entre eux mettait en fuite mille ennemis, et deux, dix mille.

(56) C'est là probablement la défaite dont parle *Matth. Paris*, qui la place à tort dans l'année 1134, dont aucun événement ne s'y rapporte. Il dit que dans cette occasion *tous* les chevaliers du Temple furent tués ; mais il faut lire *la plupart*.

(57) *Guill. de Tyr*, XV, 6.

(58) *Id.*, XVII, 20.

(59) *Id.*, XVIII, 13.

(60) *Id.*, XIX, 10.

qu'ils réussirent à rendre tributaires (61). Saladin lui-même fut étonné de leur courage lorsqu'il vit leur grand maître, réuni à celui des Hospitaliers et n'ayant sous ses ordres que 130 chevaliers et 400 frères d'armes, tenir tête à son armée entière sur les bords de la petite rivière de Kischon. Ils avaient entendu l'appel qui leur avait été fait d'imiter les Machabées et de combattre pour la foi, pour l'Église et pour les Lieux Saints, sans compter les ennemis (62), mais dans le seul but de prouver leur courage par une mort glorieuse. Tous ses compagnons d'armes gisant déjà étendus autour de lui, le maréchal des Templiers, Jacques de Maille, soutenu par un seul hospitalier, abattait tout ce qui se présentait à lui et répondait ainsi aux sommations qu'on lui faisait de se rendre, jusqu'à ce qu'enfin une grêle de flèches, de pieux, de javelots écrasa plutôt qu'elle ne vainquit celui dont personne n'osait plus approcher (63). A cette vue, les Sarrasins admirant son cheval blanc et sa brillante armure, s'écrièrent avec joie que le saint George des Francs était mort. Et pourtant ils donnèrent à ce vaillant guerrier des marques de respect ; ils jetèrent de la poussière sur son corps et posèrent son épée sur leur propre cœur, comme si par là ils avaient fait passer son courage dans leur âme. Quelque temps après cette journée arriva celle de Tibériade, où tout le poids du combat s'appesantit sur les chevaliers ; abandonnés par le comte de Tripoli, ils vendirent si cher la victoire aux ennemis de leur foi que l'Ordre fut presque anéanti, du moins dans cette région. La mémoire encore fraîche de cette bataille funeste, ils se jetèrent près d'Acre, avec un petit nombre de braves qui étaient venus se ranger sous leur auguste bannière de victoire ou de mort, au devant de l'armée de Saladin, pour sauver celle

(61) Ils furent obligés de payer tous les ans à l'Ordre 2000 bysantins. *Hist. des Templ.*, I, 112.

(62) *Chron. terræ sanctæ*, dans *Dom Martene*, Coll. ampl. V, 549.

(63) *Hist. Hieros.*, dans *Gesta Dei per Francos*, I, 1151.

des chrétiens, et leur grand maître, déjà couronné des lauriers de tant de victoires, y trouva la palme des martyrs (64), ainsi que son successeur Gauthier. A Damiette, ils repoussèrent à la fois l'attaque de l'armée des infidèles et une vigoureuse sortie de la garnison, et là, comme partout ailleurs, ils se montrèrent les premiers au combat et les derniers à la retraite, l'effroi des ennemis et les protecteurs des chrétiens. Déjà, précédemment, leur maître Évrard des Barres avait sauvé Louis VII à la malheureuse expédition de Damas et l'avait secouru dans l'épuisement du trésor de l'armée, service dont le roi fit part avec reconnaissance à l'abbé Suger, son ministre, en lui ordonnant de punir tous les délits commis dans ses États contre les chevaliers, comme s'ils l'avaient été contre lui-même, et de leur en procurer le dédommagement de toutes les manières possibles (65). Toutefois nous ne devons pas passer sous silence qu'une fois douze d'entre eux furent pendus pour avoir rendu avec trop de promptitude un château du roi Amaury, qui passait pour imprenable (66). Reste encore à savoir s'il n'y a pas eu plus de précipitation encore dans le châtiment que dans la reddition. Quoi qu'il en soit, c'est là un fait isolé; le roi Amaury fut obligé d'avouer que les chevaliers mouraient tous journellement pour le service de Dieu, que tout ce qu'il entreprenait, c'était par leur secours qu'il l'exécutait, et qu'enfin après Dieu c'était eux qui faisaient tout dans l'Orient (67).

Les flots de guerriers chrétiens qui, indépendamment des grandes expéditions, ne cessèrent, pendant un siècle, d'aller et de venir entre l'Occident et l'Orient, portaient dans tous les pays, chez tous les peuples, la louange de ces chevaliers, la renommée de leur vaillance et le bruit

(64) *Hist. Hieros.*, dans *Gesta Dei per Francos*, I, 1184.
(65) *Sugerii Abb.* Ep., dans *Du Chesne*, SS. Hist. Franc. IV, 510 sqq.
(66) *Guill. de Tyr*, XIX, 11.
(67) Voyez sa lettre à Louis VIII, roi de France. *Du Puy*, p. 118.

des services qu'ils rendaient à la gloire de Dieu et à la sécurité de leurs frères, de sorte que ceux-là même qui n'avaient pas été témoins de leurs exploits, furent aussi remplis pour eux d'admiration et de reconnaissance que les personnes qui y avaient assisté. Le résultat en fut une bienveillance universelle en leur faveur, un zèle général dans tout l'Occident pour leur construire des maisons, leur donner des terres, des châteaux, des revenus, ainsi que de l'argent et des meubles. A compter de la première donation de Godefroi de Saint-Omer, on trouve pendant tout le cours du siècle une suite non interrompue de dons et de legs, parmi lesquels on remarque des districts considérables qui leur sont abandonnés, et jusqu'à un royaume tout entier, celui d'Arragon, qui leur est légué conjointement avec les Hospitaliers (68).

En conséquence, quoique l'Ordre eût son principal siége dans la Terre-Sainte, ses rameaux s'étendaient sur tous les pays de l'Europe; et quoique l'Orient fût le théâtre de ses plus beaux exploits, il ne laissa pas de donner dans d'autres régions des preuves de sa valeur. L'année qui suivit celle où l'Ordre avait été reconnu par le concile de Troyes, le comte Raymond, Béranger III de Barcelone, lui céda le château fort de Granena, avec toutes ses dépendances, sous la condition de défendre les frontières contre les Sarrasins (69). Depuis lors les diverses provinces d'Espagne offrirent à l'Ordre des occasions non moins nombreuses que l'Orient, de remplir sa destination. Par le secours des Templiers, le roi Alphonse VII de Castille s'empara d'Almeria et de Calatrava, et leur céda cette dernière place; mais plusieurs années après, craignant de ne pouvoir la défendre seuls contre les ennemis, ils la remirent dans les mains du roi Sanche, son successeur. Dans tous les grands événements de la longue guerre entre les chrétiens et les Sarrasins de la Péninsule, à

(68) *Hist. des Templ.*, I, 22, 24, 46, 76, 130, 170, 221, 310.
(69) *Dom Martene*, Coll. ampl. I, 705.

Alarcos où le grand précepteur de Portugal trouva la mort (70), à Navès de Tolosa, à l'heureuse expédition de Don Jaymes contre Majorque et les Baléares, à la conquête du royaume de Valence, partout nous trouvons les Templiers combattant dans les armées chrétiennes et récompensés à la fois par la gloire et par les fruits de la victoire. L'Espagne étant une région où l'Ordre pouvait marcher vers son but aussi sûrement que dans l'Orient, où les occasions de combattre l'Islamisme n'étaient pas moins fréquentes, il ne faut pas nous étonner si nous le voyons prendre plus d'extension et occuper un plus grand nombre de maisons dans la Péninsule que dans aucun autre pays de l'Europe. Ainsi le roi Jacques d'Arragon fonda dans l'île de Majorque un prieuré pour 40 chevaliers, non compris les frères d'armes qui devaient être assez nombreux.

Les Templiers ne se montrèrent pas moins méritants en Portugal. Indépendamment des autres vœux imposés par leur règle, ils y juraient fidélité au roi et s'engageaient à défendre les places fortes de l'Ordre contre tout ennemi, quel qu'il fût (71). Ce fut principalement à leur secours que le roi Alphonse dut la brillante victoire qu'il remporta sur les Maures à Alcassar do Sal, et dont la suite fut la reddition de cette forteresse. La Hongrie était aussi un pays frontière contre les infidèles; aussi ces champions de la foi s'y rendirent-ils, venus sans doute de la Basse-Autriche, où ils possédaient une maison à Aspern, et le roi André leur y donna une belle propriété (72). Maltraités plus tard par le roi Bela IV et son frère le duc Coloman d'Esclavonie, ils s'en vengèrent cinq ans après en sauvant, au risque de leur propre vie, celle du roi menacée par les Mongols qui avaient envahi le pays (73). Ils par-

(70) *La Clède*, Hist. de Port., II, 157.

(71) Voyez la formule de ce serment dans *Hélyot*, VI, 27.

(72) *Ep.* XIII, 199. Mais on voit par l'*Ep.* II, 281, qu'il y avait déjà longtemps qu'ils possédaient des biens en Hongrie.

(73) *Hist. des Templ.* I, 380.

tagèrent avec les Hospitaliers la lutte contre les Albigeois dans le midi de la France. A tout prendre, ils étaient regardés comme les vengeurs déclarés de tout ce qui était injuste, et les défenseurs nés des saints lieux de la chrétienté. L'abbé de Cluny ne savait comment exprimer assez éloquemment la joie qu'il ressentait du retour d'Humbert III, seigneur de Beaujeu (74), car son arrivée eut pour effet de mettre un frein aux entreprises du vicomte de Mâcon et d'autres seigneurs des bords de la Loire qui causaient de grands dégâts sur les terres de l'abbaye, et ce fut en reconnaissance de ses services que Pierre s'intéressa auprès du pape, pour obtenir qu'Humbert fût relevé de ses vœux. Depuis son retour, disait-il, le tumulte des armes s'était apaisé, les pauvres retrouvaient la sécurité, le marchand pouvait sans danger poursuivre sa route et le laboureur cultiver la terre sans inquiétude. Humbert ne faisait en effet que changer de chevalerie, au lieu de tirer l'épée contre les Sarrasins, il attaquait les faux chrétiens, plus coupables encore que les infidèles (75).

Ce n'est pas sur le champ de bataille, où lance contre lance, épée contre épée décident de la vie ou de la mort, où l'on est animé par l'amour de la victoire ou du carnage, où l'on met sa confiance dans la force de son bras ou dans son héroïque valeur, ce n'est pas là que l'homme a besoin du courage le plus inébranlable, de la foi la plus robuste, mais bien là où la parole prononcée avec fermeté devient l'arbitre du triomphe ou de l'échafaud. On peut citer des exemples brillants de chevaliers qui, tombés dans les mains des infidèles, préférèrent mourir plutôt que d'abandonner leur foi. Le grand maître Othon de Saint-Amand ayant été fait prisonnier après la funeste journée

(74) Il s'était séparé de sa femme pour entrer dans l'Ordre des Templiers; mais, étant revenu quelques années après, il obtint, à la demande de l'abbé, d'être relevé de ses vœux. *Hist. des Templ.*, I, 50 sq.

(75) *Pierre le Vénérable*, Ep. VI, 26, 27.

de Panéas, Saladin lui proposa de l'échanger contre son neveu. « Que Dieu me préserve, répondit le prisonnier, « de donner un si dangereux exemple et de conseiller à « d'autres la lâcheté par l'espoir d'un échange ! Un Tem« plier ne doit donner pour sa rançon que sa ceinture ou « son coutelas. Vaincre ou mourir, c'est ma devise et la loi « de l'Ordre ! » Il resta donc en prison et mourut quelques mois après à Damas, dans un étroit cachot (76). Ainsi, après la bataille de Hittin ou Tibériade, à laquelle le roi Gui avait été poussé par l'ardeur irréfléchie du grand maître, il n'y en eut pas un qui hésitât un seul instant entre l'islamisme ou la mort. Et quand Saladin leur eut annoncé qu'ils devaient se préparer tous à périr (77), l'un d'eux, nommé Nicolas, éprouva un désir si ardent d'obtenir la couronne du martyre, qu'il perça la foule pour être le premier à le souffrir (78).

Mais là où la vertu brille d'un grand éclat, il doit nécessairement aussi se trouver des côtés faibles. D'ailleurs l'envie accompagne toujours l'admiration et le besoin de dénigrer suit toujours la louange, que l'homme n'accorde presque jamais sans réserve. Plus une communauté s'est proposé un but élevé, plus on a droit de mettre de la sévérité dans le jugement qu'on en porte, plus la moindre déviation qu'elle se permet se fait remarquer; mais aussi par la même raison, ceux qui la jugent courent risque de rendre l'ensemble responsable des fautes de quelques individus.

Bien des personnes croient apercevoir, dès les temps les plus florissants de l'Ordre, et pouvoir, sinon prouver historiquement, du moins reconnaître le germe de l'accusation qui, un siècle environ après la mort d'Innocent,

(76) On peut comparer à ce récit le portrait désavantageux qu'en trace *Guill. de Tyr*, XXI, 29.

(77) *Hist. Hieros.*, in *Gesta Dei per Francos*, I, 1153.

(78) *Ibid.* Saladin n'accorda plus tard la liberté qu'au grand maître et au roi, contre la cession d'Ascalon.

s'éleva avec tant de force contre l'Ordre et qui justifierait complétement sa suppression, si elle était prouvée, nous voulons dire un mélange d'islamisme et de christianisme qui aurait été poussé au point de renier avec mépris le Sauveur. Le contact fréquent de l'Ordre avec les seigneurs Sarrasins, surtout en Syrie, a pu faire naître dans l'esprit de quelques prêtres plus pacifiquement disposés, une sorte d'indifférence pour des doctrines qui s'excluaient pourtant mutuellement et le désir d'accorder entre elles des choses essentiellement inconciliables. Ces phénomènes ne sont pas rares dans les peuples chez qui l'instruction est généralement bornée, ni dans les individus dont l'instruction a été portée trop loin. Mais l'histoire que nous écrivons ne nous conduit pas jusque dans le siècle où, par une réunion de causes diverses et fort difficiles à expliquer ou à justifier, une tempête épouvantable éclata subitement contre l'Ordre; on ne doit donc pas s'attendre à trouver ici l'examen de l'accusation de doctrines et de coutumes anti-chrétiennes et d'une immoralité poussée jusqu'aux excès les plus révoltants, de la part des membres de l'Ordre. Ce qu'il y a de plus grave dans cette accusation, c'est qu'elle n'a point été dirigée contre des individus, quelque grand que pût être d'ailleurs leur nombre, mais que l'on a prétendu que les crimes qui y étaient énoncés étaient devenus la doctrine positive et la véritable règle de l'Ordre; que la première était développée au récipiendiaire par une initiation graduelle et que la seconde devenait une loi pour lui, du moment où il y était entré. Nous conviendrons qu'il est assez vraisemblable que par la suite, quand les richesses, le pouvoir et l'autorité eurent rendu l'Ordre plus indépendant et que les combats pour la foi devinrent moins fréquents que ceux qu'il livra pour ses terres et sa puissance, qu'alors, disons-nous, les voluptés de l'Orient ne seront pas demeurées totalement inconnues aux chevaliers et que les armes défensives du vœu et de la règle ne suffirent pas

toujours pour mettre les chevaliers à l'abri de leurs séduisantes influences. Mais les historiens de cette époque ne nous livrent aucun fait d'où nous puissions conclure avec quelque apparence de certitude qu'ils se soient rendus coupables d'erreurs plus grandes encore. Ce n'est que vers les dernières limites de l'époque dans laquelle nous devons nous resserrer que nous voyons l'empereur Frédéric II les accuser ouvertement d'orgueil, de mollesse orientale, d'arrogance et d'une alliance contractée, contre lui, avec les Sarrasins. Il leur reproche de recevoir, au milieu des fêtes les plus brillantes, les sultans dans leurs maisons, où ces princes invoquaient Mahomet, exerçaient leur culte superstitieux et se livraient à toutes les voluptés mondaines (79).

Il paraît, à la vérité, étonnant que, dans le temps où l'Ordre jetait son plus grand éclat, on lui ait généralement reproché de n'avoir pas su conserver sa gravité première et sa dignité morale, et que l'on entendît parler de temps à autre de l'apostasie de quelques-uns de ses membres, tandis que l'histoire des hospitaliers n'offre rien de semblable. Quoiqu'il ne soit pas prouvé que le templier Mélior, frère du prince Toros de Cilicie, ait réellement abjuré le christianisme, il est néanmoins certain, qu'après avoir, pendant la vie de son frère, mené la vie d'un chef de brigands (80), il conclut plus tard une étroite alliance avec Noureddin, avec le secours de qui il dépouilla son neveu Thomas de son héritage, agit en ennemi des chrétiens, et tournant ses armes contre les Templiers eux-mêmes, les chassa de toutes leurs possessions en Cilicie (81), et se mit à couvert de la vengeance des Chrétiens par son alliance avec

(79) Voyez la lettre de Frédéric II à son beau-frère Richard de Cornouailles. *Math. Par.*, 419.

(80) Il pilla le comte Etienne de Blois qui était en voyage. *Guil. de Tyr*, XX, 27.

(81) *Guil. de Tyr*, XX, 28.

les Turcs. Un autre templier apostasia réellement plus tard et entra, sous le nom d'Azeddin Ibek, émir de Sarchod, au service du sultan Malek-al-Moadhem, que les écrivains occidentaux désignent sous le nom de Coradin. Plus fidèle envers ce seigneur temporel qu'envers son divin maître, qui avait reçu ses premiers serments, il gagna la confiance du sultan, qui préféra lui donner la tutelle de son fils mineur, David, plutôt qu'à un Sarrasin quel qu'il fût, dans la crainte que ceux-ci ne le livrassent avec ses États à Kamel, sultan d'Egypte (82).

On reprocha encore aux Templiers de se détacher des évêques et d'étendre à l'excès leurs franchises et leurs priviléges. L'archevêque Guillaume n'était peut-être pas tout à fait impartial, lorsqu'il se plaint de ce qu'ils refusent d'obéir au patriarche auquel l'Ordre a toujours été soumis, de ce qu'ils privent les églises de dîmes et d'offrandes, qu'ils les troublent dans leurs possessions et les vexent d'une foule de manières (83); mais ces plaintes devaient nécessairement avoir quelque fondement, puisque Guillaume les énonça lui-même devant le troisième concile de Latran et fit prendre des résolutions dont le but était d'y mettre ordre. Il accusait les Templiers d'accepter des églises de la main de laïques, sans égard pour l'évêque diocésain; d'administrer les sacrements à des excommuniés et de leur accorder la sépulture chrétienne; d'appeler et de renvoyer à leur gré les prêtres de leurs églises; de célébrer le culte dans des églises interdites, plus d'une fois par an, seule concession qui leur eût été faite; enfin, d'étendre leurs priviléges à des personnes qui n'avaient point été reçues dans l'Ordre.

Le concile reconnut que les concessions pontificales avaient été fréquemment dépassées et que l'Ordre s'arrogeait bien des droits contraires à l'autorité épiscopale et

(82) *Guil. de Tyr*, Hist. cont., dans *Dom Martene*, Coll. ampl., VI, 697.
(83) *Guil. de Tyr*, XII, 7.

causait par là du scandale parmi les chrétiens ; en conséquence il fut ordonné que pour toutes les églises qui n'appartenaient pas sans réserve à l'Ordre, c'est-à-dire apparemment qui n'avaient pas été fondées et dotées par lui, les prêtres devaient être présentés à l'évêque avant d'être installés ; que ceux qui recueillaient des aumônes ne devaient pas se faire ouvrir les églises interdites ; que personne, sans exception, ne pouvait y être inhumé et que nul ne devait jouir des priviléges de l'Ordre sans en faire partie. Ces dispositions étaient prises, à la vérité, mais n'étaient pas toujours suivies, car de nouvelles plaintes et de nouvelles explications ne tardaient pas à avoir lieu (84). En attendant, ces franchises ne contribuaient pas au maintien de la discipline et de l'ordre dans l'Eglise. On a fait à ce sujet de nombreux reproches aux papes, mais à tort. Telles qu'elles furent accordées dans l'origine, il faut les regarder comme des bienfaits personnels sous la forme de marques d'honneur, en faveur de ceux que l'on distinguait de cette manière. Le cercle dans lequel elles devaient se renfermer était d'ordinaire soigneusement marqué. Mais il est vrai que l'on n'avait pas songé à la difficulté de maintenir dans de justes bornes les efforts qui devaient naturellement se faire pour étendre ces droits et pour franchir les limites qui y avaient été posées. En conséquence, bien des choses se faisaient contre le gré des papes qui n'étaient nullement disposés à y prêter la main, ainsi qu'on peut le voir par les mesures prises par Alexandre III et par Innocent III. Du reste, les Templiers partagent le reproche d'avoir outrepassé leurs priviléges, non-seulement avec les Hospitaliers, mais encore avec toutes les autres communautés religieuses. Les rois et les princes accordaient aussi de leur côté, ainsi que nous l'avons remarqué, et dans le cercle de leurs attributions res-

(84) *Ep.* X, 121. Décrets d'un concile de Paris, dans *Dom Martene*, Coll. ampl., VII, 103.

pectives, des faveurs et des priviléges exceptionnels, contre lesquels on pourrait élever plus d'une objection, sous le point de vue des constitutions politiques, telles qu'elles se sont développées de nos jours. Et là aussi les tentatives pour étendre ces droits ne manquèrent pas toujours. Le roi Henri III d'Angleterre se vit obligé de se plaindre au pape Honorius III des Templiers de la Rochelle, qui, par l'extension qu'ils donnaient à leurs priviléges, portaient une atteinte sérieuse à son revenu; sur quoi le pape ordonna une enquête (85).

Les propriétés de l'Ordre, vers le milieu du seizième siècle, étaient considérables, mais les écrivains de cette époque les ont exagérées ou du moins se sont servi d'expressions qui, plus tard, ont prêté à l'exagération. Ainsi l'on prétend qu'ils possédaient dans toute la chrétienté neuf mille manoirs, chacun desquels pouvait fournir au moins un chevalier complétement équipé (86). Un autre écrivain parle de sept mille maisons qu'ils auraient possédées; mais, en définitive, on a reconnu qu'ils n'avaient dans les îles Britanniques que soixante commanderies; que les chevaliers de Saint-Jean en France, après qu'on leur eut concédé tous les biens des Templiers, n'en avaient en tout que 240 (87); et enfin, que l'Ordre ne possédait dans toute l'Europe, à l'époque de sa suppression, que 900 commanderies. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que l'Ordre était fort riche, suite des nombreuses donations qui lui avaient été faites dans tous les pays, et la preuve de son opulence, c'est qu'en 1191, il acheta du roi Richard d'Angleterre l'île de Chypre pour 25,000 marcs, mais la lui revendit quelque temps après pour la même somme, afin qu'il la cédât au roi Gui de

(85) *Rymer*, Acta, 1, 88.
(86) *Matth. Paris*, p. 417.
(87) *Hist. des Templ.*, 1, 385. Pour donner une idée des exagérations des écrivains, nous remarquerons que l'on a prétendu que l'Ordre possédait, en France seulement, quarante mille commanderies et deux millions d'écus de revenus.

Jérusalem. On conçoit aussi sans peine que le trésor de l'Ordre a dû être toujours considérable, chaque maison étant tenue d'y verser tous les ans une partie de son revenu (88); de sorte que le titre de « maître de la pauvre milice du Temple, » que l'on conservait en souvenir de l'origine de l'Ordre, ne laissait pas que d'offrir à la fin une assez étrange contradiction (89).

Dès les premiers temps l'Ordre fut accusé d'avarice. On prétendit que l'argent de Noureddin engagea les chevaliers à donner au roi Conrad, pendant le siége de Damas, l'ordre funeste de conduire son armée du côté de la ville où les provisions devaient nécessairement lui manquer (90). Le désir de garder pour lui la plus grande et la meilleure partie du butin, empêcha, dit-on, la prise d'Ascalon, nonobstant l'action courageuse du grand maître Bernard de Tremelay (91), et le même motif occasionna, plusieurs années après, la retraite des chrétiens de Toron. Il est moins facile de les absoudre d'avoir vendu le jeune Nasirreddin, fils d'Abbas, visir d'Egypte, qui dans sa fuite était tombé, avec tous ses trésors, dans les mains des Templiers (92), car ce crime rejaillit réellement sur l'Ordre tout entier. Il serait plus révoltant encore, s'il était vrai que Nasirreddin se fût fait instruire dans la religion chrétienne, avec le projet de l'embrasser (93). Mais ce qui peut faire douter de la vérité de ce récit, c'est que Guillaume de Tyr, le seul garant que nous en ayons et qui

(88) *Jacques de Vitry.*

(89) Lettre d'Herman Petragorin au roi Henri III d'Angleterre, dans *Matth. Paris.*

(90) *Bern. Thesaur.*, p. 766. D'autres, et surtout des auteurs modernes, l'ont copié. *Guil. de Tyr*, XVII, 5, dit seulement que certaines gens (il n'aurait pas désigné ainsi les Templiers) commirent cet acte de perfidie. *Jacques de Vitry*, c. 46, dit, avec les *Gesta Ludovici*, dans *Pithou*, SS. Hist. Franc. 153, que ce furent des barons syriens.

(91) *Guil. de Tyr*, XVII, 27. Mais par contre les raisons données dans l'*Hist. des Templ.*, I, 62, ne doivent pas être rejetées.

(92) *Guil. de Tyr*, XVIII, 9. Le prix avait été 60,000 florins d'or.

(93) *Ibid.*

n'était pas favorablement disposé pour l'Ordre, avoue que le grand maître Bertrand de Blanquefort était un homme pieux et craignant Dieu (94), tandis que si en effet l'Ordre prit part à cette honteuse transaction, il est impossible que le grand maître n'en ait pas eu connaissance et n'ait pas dirigé lui-même les négociations (95). Par la même raison, on ne saurait rendre, comme des modernes l'ont fait, l'Ordre responsable des meurtres de Boaldelles, ambassadeur des Assassins, par le sauvage templier (96) Gauthier de Melun. On prétend que le prince des Assassins, ayant lu le Nouveau Testament, avait été favorablement disposé pour la religion chrétienne, et qu'il avait proposé en conséquence au roi Amauri d'embrasser cette religion avec tout son peuple, si l'on voulait le décharger du tribut de 2000 pièces d'or qu'il payait aux Templiers. Amauri promit de dédommager les Templiers sur son propre trésor. Mais, comme l'ambassadeur retournait chez lui, Gauthier l'attaqua non loin des frontières, dans les montagnes, et le tua (97). Le roi demanda que le meurtrier lui fût remis pour le faire punir; mais le grand maître réclama les privilèges de l'Ordre, en vertu desquels il lui avait imposé une pénitence et l'avait envoyé au pape pour être jugé; en même temps il protesta contre toute violence qui serait faite aux frères. Mais Amauri, vivement irrité (98), suivit le conseil de ses barons, et ayant fait arracher le coupable du palais du temple à Sidon, il l'envoya en prison à Tyr.

Mais à ces accusations d'avarice on peut opposer des faits d'une nature tout opposée. On ne saurait douter que la prise de Jérusalem par Saladin n'ait porté un coup terrible aux Templiers, et qu'ils n'en aient souffert grave-

(94) *Guil. de Tyr*, XVIII, 14.

(95) *Hist. des Templ.*, I, 114.

(96) *Guil. de Tyr*, XX, 32.

(97) *Guil. de Tyr* en rejette la faute sur l'Ordre; mais *Oliverius* assure que Gauthier était animé d'une haine personnelle contre l'ambassadeur.

(98) *Guil. de Tyr*, l. c.

ment dans leurs intérêts. Or, malgré cela, ils dépensèrent des sommes considérables, sur ce qui leur restait, pour racheter des chrétiens captifs. Lorsque, plus tard, ils élevèrent, avec des frais immenses sur le promontoire escarpé du Mont-Carmel, le château des Pèlerins, cette forteresse presque imprenable, il est permis de croire que leur principal but était de pourvoir à leur propre sûreté, et de procurer à l'Ordre une résidence digne de lui; mais il n'en est pas moins vrai qu'ils rendirent par là un grand service à la chrétienté, puisque les contemporains déclarent que ce château embarrassa les Sarrasins plus que toute l'armée chrétienne (99), et que les quatre mille hommes qui, plus tard, en formèrent la garnison, arrêtèrent pendant assez longtemps les progrès de Coradin. De même encore le légat du pape et le patriarche attestèrent que les Templiers, ainsi que les chevaliers de Saint-Jean, contribuèrent à la prise de Damiette, non-seulement par leur valeur, mais encore par l'argent qu'ils fournirent aux assiégeants, au point d'épuiser presque entièrement leur trésor.

Ce qui parle encore plus en leur faveur, c'est la confiance que les papes et les princes leur témoignèrent. Ce fut à eux, toujours en commun avec les Hospitaliers, qu'après la prise de Jérusalem, on confia dans l'Occident la perception de l'impôt connu sous le nom de la dîme de Saladin. Lorsque des princes qui avaient promis d'aller à la Terre-Sainte, et à qui les circonstances ne permettaient pas d'accomplir leurs vœux, cherchaient à les remplacer par des distributions d'argent, c'était d'ordinaire aux Templiers qu'ils remettaient les sommes qu'ils voulaient donner; c'était eux que l'on chargeait de payer les soldats que, par pénitence, on était obligé d'envoyer à ses frais à la Terre-Sainte (100); à eux que l'on re-

(99) *Jacques de Vitry*, Hist., dans *Dom Martene*, Coll. ampl., VI, 288.
(100) *Matth. Paris*, p. 88.

mettait l'argent destiné à la défense de la Palestine; les simples fidèles plaçaient aussi dans leurs mains les sommes qu'ils avaient obtenu la permission de donner, en échange de l'accomplissement d'un vœu. Innocent III envoya aux deux Ordres deux mille sept cents marcs, indépendamment d'une autre somme de quatorze cents marcs, en les chargeant de s'entendre avec le comte Jean de Brienne sur l'emploi qu'il faudrait en faire (101 et 102). Honorius III donna des sommes plus fortes encore au palais du Temple, à Paris, et en fit passer en même temps une aux chevaliers à la Terre-Sainte. Lorsque les princes prenaient la résolution de venir au secours des chrétiens d'Orient par des subsides extraordinaires, c'était encore aux Templiers et aux Hospitaliers qu'ils confiaient le soin d'en régler l'emploi, après avoir vanté dans des documents officiels la fidélité et la probité de l'Ordre. Ainsi, Philippe-Auguste ayant fait remettre au maître du Temple, à Paris, la somme de cent cinquante mille marcs, celui-ci décida qu'elle servirait à l'entretien de cent chevaliers pendant trois ans, à l'achat de vaisseaux et d'autres moyens de défense, ainsi qu'à la solde des turcopoliers (103). Dans le traité que l'empereur Frédéric II conclut avec le pape à San Germano, le jour de Saint-Jacques, 1225, il fut convenu que, dans le cas où la croisade ne pourrait pas avoir lieu, l'empereur remettrait aux grands maîtres des trois Ordres militaires, y compris celui du Temple, cent mille onces d'or pour être employées aux besoins de la Terre-Sainte.

Mais sous d'autres rapports encore, ils jouissaient, en affaires d'argent, de la confiance particulière des rois. Jean Sans-Terre leur avait donné vingt mille marcs à garder (104). Plus tard, ce fut dans leur maison à Londres que se conservait le trésor royal, qui était administré par

(101 et 102) *Ep.* XII, 28.
(103) *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 1177.
(104) *Rymer*, I, 56.

des membres de l'Ordre. Quand l'empereur Baudouin de Constantinople engagea son comté de Namur à saint Louis, pour une somme que ce monarque lui prêta, l'administration du pays, jusqu'au remboursement du prêt, fut confiée aux Templiers (105). Des particuliers aussi leur remettaient la direction de leur fortune, et il ne paraît pas qu'ils aient eu à s'en repentir. Le lord grand juge d'Angleterre, frappé d'accusations très-graves, était tombé, en 1232, dans la disgrâce du roi. Il remit aussitôt tout son argent aux Templiers. Le roi l'ayant appris, fit faire des recherches chez le grand maître de l'Ordre, qui ne fit point mystère d'avoir reçu une cassette, contenant de l'argent, mais dont il ignorait le montant. Le roi soupçonnant que cette somme pouvait avoir été distraite du trésor public, voulait qu'elle lui fût remise; mais les Templiers répondirent qu'ils ne pouvaient s'en dessaisir sans la permission de celui qui la leur avait confiée; et, en effet, ce ne fut qu'après que le grand juge leur en eut donné l'autorisation qu'ils firent passer au roi la cassette avec sa clef (106). D'ailleurs, lorsque le sire de Joinville se plaint de la difficulté qu'il avait éprouvée à se faire rendre un dépôt de ce genre (107), il ne paraît pas, d'après son récit même, qu'il eût aucun soupçon que le refus tînt à des causes déshonorantes. Des faits de ce genre, dont le plus petit nombre, sans doute, est seul parvenu à la postérité, sont de nature à faire porter contre l'Ordre un arrêt moins sévère, sans prétendre acquitter pour cela tous ses membres des fautes qu'ils ont pu commettre individuellement dans l'occasion; et nous remarquerons à ce sujet que les plus anciens écrivains qui en parlent se montrent déjà fort peu d'accord dans les jugements qu'ils en portent (108).

(105) *Rymer*, I, 380.

(106) *Matth. Paris*, p. 261.

(107) *Joinville*, Mém., II, 188, dans la collection des mémoires.

(108) *Guillaume de Tyr* saisit toutes les occasions de dire du mal de l'Or-

En attendant, s'il n'est pas possible de justifier chez les Templiers des efforts qu'ils faisaient pour outrepasser les bornes de leurs droits et de leurs prétentions, nous ne pouvons pas non plus, d'un autre côté, nier qu'ils n'eussent fréquemment des injustices à souffrir. Telle fut l'origine d'une discussion très-vive qu'ils eurent avec le roi d'Arménie. Les Templiers possédaient le fort Gaston. Ce fort fut pris par les Sarrasins, qui l'abandonnèrent en apprenant les grands préparatifs qui se faisaient dans l'Occident. Le roi considérant la place comme une propriété sans maître, en prit possession pour lui-même. Les Templiers ayant réclamé, il promit de les satisfaire; mais quand le moment fut venu, il en appela au Siége Apostolique, et soutint devant lui que le fort avait appartenu à son oncle, et qu'il s'en était emparé les armes à la main (109). Alors les Templiers s'allièrent avec Boémond, comte de Tripoli, contre le roi, pour disputer à son neveu Raymond la principauté d'Antioche (110). Ils gagnèrent les habitants de la ville de ce nom en faveur de leur projet, et, soutenus par eux, ils forcèrent le roi à la retraite. Nouvelle plainte du roi au pape, et d'autant plus pressante, qu'il était en même temps menacé par les Sarrasins. Innocent désirait que le roi, par considération pour le Siége Apostolique, rendît aux Templiers le château de Gaston, et qu'il remît le soin de juger leurs prétentions respectives à lui-même, ou à deux commissaires qu'il allait envoyer sur les lieux (111). Le roi se montra disposé à faire ce que l'on exigeait de lui, et il offrit même de remettre son neveu aux Templiers pour l'élever, espérant par là lui assurer dans l'avenir de puissants protecteurs; il alla plus loin encore, et proposa à

dre. *Jacques de Vitry*, au contraire, qui devait le connaître aussi bien que lui, étant évêque d'Acre, en rend, quarante ans après, un témoignage beaucoup plus favorable.

(109) *Ep.* II, 259.

(110) *Ep.* II, 252.

(111) *Ep.* II, 259.

l'Ordre de l'aider de tous ses moyens à reprendre une autre forteresse; il ne demandait en retour que la coopération des chevaliers contre les infidèles. Mais plus ceux-ci reconnurent l'embarras où se trouvait le roi, moins ils voulurent entendre parler d'accommodement; ils lui retirèrent même toute espèce de secours (112), et n'hésitèrent pas à se déclarer ouvertement contre lui, en s'alliant avec le comte de Tripoli. En conséquence, le roi tomba sur leurs terres; il brûla les maisons, enleva les grains et mit les troupeaux en fuite. Ils évaluèrent le dommage à cinquante mille besants, somme qui était certainement exagérée. Le roi démolit en outre deux de leurs châteaux, et se vengea sur leurs personnes par des coups et par la prison. Alors le cardinal légat lança une excommunication contre le roi Léon (113); et sur la plainte de ses adversaires, le pape lui ordonna de cesser les hostilités, et de leur accorder des indemnités (114). A la fin, grâce aux efforts du cardinal Siffroi, la paix fut rétablie, et le roi supplia le pape de défendre désormais aux Templiers tout ce qui pourrait porter atteinte aux droits de son neveu (115). Or, comme le comte de Tripoli, qui, malgré les ordres du pape, n'avait pas évacué la citadelle d'Antioche, parvint de là à chasser le roi de la ville où le patriarche et la plus grande partie de la bourgeoisie avaient appelé son neveu Rupin, et comme d'un autre côté Léon refusa d'exécuter ce qu'il avait promis aux Templiers, nous pouvons en conclure que ceux-ci n'avaient pas non plus renoncé à leur alliance avec le comte (116). Quatre ans après, ils n'avaient pas encore recouvré leur château de Gaston, et Léon n'avait pas encore eu égard aux prières du pape; les hostilités con-

(112) *Ep.* V, 42.
(113) *Gesta Dei per Francos*, c. 118.
(114) *Ep.* VII, 189.
(115) *Ep.* VIII, 119, 120.
(116) *Ep.* XII, 8.

tinuaient sans relâche, et les Templiers, pour se dédommager de la perte de Gaston, se maintenaient, avec le comte, en possession de la citadelle d'Antioche, procédé du reste qu'Innocent n'approuvait pas (117). Au bout de deux mois, après que l'évêque de Crémone, alors patriarche de Jérusalem, eût fait inutilement une nouvelle tentative d'accommodement entre le roi et le comte (118), les affaires étaient encore dans le même état. Le roi persistait dans son refus de se soumettre à une sentence arbitrale et continuait à garder possession des biens de l'Ordre. De nouvelles sommations faites, au nom du pape, par le patriarche de Jérusalem, furent aussi vaines que des menaces. Puis, comme on eut recours au remède désespéré de l'excommunication du roi, la colère de ce prince contre les chevaliers en redoubla; il dévasta la campagne qui entourait leurs châteaux, dont il ne pouvait s'emparer, et tombait à l'improviste sur les chevaliers, lorsqu'ils cherchaient à y faire entrer des provisions. Alors le pape fit publier l'excommunication du roi dans tous les pays des environs, et il appela le roi de Jérusalem au secours d'un institut, dont la conservation était d'une si haute importance pour la Terre-Sainte (119). Plus tard le patriarche de Jérusalem parvint à conclure la paix entre Léon et les Templiers, et le roi offrit de les dédommager de toutes leurs pertes, pourvu qu'on levât l'excommunication (120). Nous ignorons l'issue de cette guerre, dont nous n'avons parlé que parce qu'elle touchait à l'histoire des Templiers. Il est probable que la mort de Léon, arrivée en 1219, y mit enfin un terme.

Les relations fréquentes des Templiers avec le Siége Apostolique, sous le pontificat d'Innocent, nous offrent un tableau frappant des rapports variés dans lesquels ils

(117) *Ep.* XII, 45.
(118) *Ep.* VIII, 123.
(119) *Ep.* XIV, 64, 65.
(120) *Ep.* XVI, 7.

se trouvaient mêlés et qui devaient souvent donner lieu à des querelles et des discnssions avec des personnes étrangères. Innocent commença par confirmer leurs droits et leurs franchises, qui avaient pris, depuis Alexandre III, un grand accroissement. Toutes les marchandises et denrées nécessaires à leur consommation devaient leur arriver libres de droits. Aucune contribution ne pouvait leur être imposée qu'avec l'autorisation du Siége Apostolique. Les évêques ne pouvaient lancer contre eux ni interdit ni excommunication; ils ne pouvaient pas non plus interdire leurs églises, étant immédiatement soumises au Siége Apostolique. L'évêque ne pouvait exiger le serment de fidélité, ni des chevaliers, ni des chapelains de l'Ordre, mais seulement des prêtres qui n'en faisaient point partie. Au contraire, l'Ordre avoit le droit d'exclure de la communion de l'Église tous les snbordonnés qui le quittaient sans l'autorisation du grand maître et du chapitre, ainsi que les chapelains qui remplissaient des fonctions dans des églises appartenant à des ecclésiastiques séculiers. Les chevaliers n'avaient point à s'occuper de diplômes ou de concessions contraires aux libertés de l'Ordre, car dans ce dernier cas ils étaient nuls, à moins que les Templiers n'y fussent directement nommés (121).

Il paraît pourtant que, nonobstant de fréquents avertissements, les Templiers ne se contentaient pas de l'interprétation naturelle des concessions pontificales, mais qu'ils se permettaient de leur donner un sens qu'Innocent ne pouvait souffrir avec indifférence et qui le forçait, malgré tont son amour pour l'Ordre, à lui reprocher souvent que « plusieurs de ses membres portaient, à la vérité, « la croix de Jésus-Christ sur la poitrine, mais ne s'ef- « forçaient pas de suivre ses enseignements. De cette « manière ils devenaient pour les autres, non point une « odeur de vie conduisant à la vie, mais une odeur de

(121) *Histoire des Templ.*, I, 207.

« mort conduisant à la mort, puisqu'ils enseignaient que « celui qui, par une contribution annuelle de quelques « deniers, se faisait agréger à leur Ordre, pouvait s'as- « surer une sépulture chrétienne, nonobstant tous les « péchés mortels qu'il pourrait commettre. » Il engageait en conséquence les chevaliers à éviter une pareille conduite à l'avenir, sans quoi le seul moyen de faire cesser l'abus des priviléges serait de les retirer.

Si les évêques de l'Orient se plaignaient des chevaliers, il parait que les légats du pape n'avaient pas non plus grand lieu d'en être contents : car Innocent rappela un jour au grand maître qu'il eût à recommander aux membres de son Ordre de ne pas manquer au respect qu'ils devaient aux envoyés du Siége Apostolique (122). Innocent leur faisait encore un reproche, quoiqu'en observant qu'il aimait mieux l'attribuer à l'ignorance qu'à une mauvaise intention : c'était d'avoir admis des personnes dans leurs maisons pour des présents, déguisés, à la vérité, sous le nom de secours, mais qui pour cela n'en étaient pas moins répréhensibles. Il se déclara aussi contre d'autres désordres qui s'y étaient introduits, et il chargea le patriarche de Jérusalem de blâmer ce qui s'était passé et d'en prévenir avec soin le retour (123). D'un autre côté nous voyons que l'Ordre, se soumettant scrupuleusement aux lois de l'Église, en refusait l'entrée à des excommuniés qui espéraient par ce moyen expier d'anciens péchés, et qu'il exigeait auparavant d'eux qu'ils obtinssent de leur évêque de rentrer dans la communion de l'Église (124).

Toutefois ces fautes que l'Ordre commettait, toutes graves qu'elles étaient, ne diminuaient en rien son importance pour la Terre-Sainte, ni la confiance que le pape mettait dans sa puissante coopération à la défense du pays (125). En conséquence, des discussions s'étant

(122) *Ep.* X, 121.
(123) *Ep.* XVI, 90.
(124) *Ep.* IX, 77.
(125) *Ep.* XI, 109.

élevées entre le roi Hugues de Chypre, devenu majeur, et le roi Jean de Jérusalem, et soit que le bruit se fût répandu à Rome que des troubles auraient éclaté dans les États de ce dernier, soit qu'Innocent ne fit que le craindre par suite de la mort de la jeune reine Isabelle, le pape mit toute son espérance dans les Templiers. Il les exhorta à défendre courageusement et noblement les États du roi, comme s'ils eussent été les leurs, et de faire de sa cause la leur propre, en autorisant le patriarche à les excommunier, dans le cas où ils ne rempliraient pas ce devoir (126).

L'enchevêtrement des propriétés et des droits pouvait donner lieu à des froissements, des erreurs et des querelles, qu'il n'était pas toujours possible d'éviter. Une de ces discussions s'étant élevée entre les Templiers et d'autres personnes, d'une part, et l'église de Saint-Jacques de Compostelle de l'autre, elle fut aplanie par des évêques qu'Innocent avait chargé de l'arbitrer (127). Le prévôt et les chanoines de Sisteron furent interdits, parce qu'au mépris de la décision du pape ils avaient empêché, à main armée, les Templiers de construire une maison de pierre sur un terrain qui leur appartenait (128). Les moines de Saint-Pourcain, dans la Basse-Auvergne, ne montrèrent pas moins d'audace en mettant le feu à une maison appartenant à l'Ordre, en commettant des actes de violence dans l'église des chevaliers et en élevant contre eux des prétentions opposées aux priviléges de l'Ordre (129). Parfois aussi il s'élevait des discussions avec des couvents au sujet de la dime à prélever sur des biens qui étaient devenus la propriété de l'Ordre (130), ou avec les ecclésiastiques séculiers au sujet de bénéfices qu'il avait acquis (131); puis avec l'évêque d'Osimo, au

(126) *Ep.* XV, 208, 209.
(127) *Ep.* XI, 31.
(128) *Ep.* VII, 101.
(129) *Ep.* V, 136.
(130) *Ep.* IX, 111.
(131) *Ep.* III, 45.

sujet de diverses prétentions, affaire dont le développement offre une nouvelle preuve du soin scrupuleux avec lequel tout se traitait devant le Siége Apostolique, et de la manière dont on savait à Rome rendre jnstice à tout le monde (132), ou concilier les parties dès qu'un accommodement devenait possible (133). L'empereur Henri de Constantinople avait enlevé à l'Ordre le château de Siton avec toutes ses dépendances, et ne voulait pas le rendre, nonobstant plusieurs sommations du pape (134). D'un autre côté les Templiers étaient accusés par les cluniciens, à qui ils avaient vendu diverses propriétés et redevances, d'avoir fait de grands dégâts dans le prieuré de la Charité; mais le pape ne crut pas devoir pour cela annuler la vente (135).

A Constantinople, les Templiers possédaient dans le qnartier de Saint-Homonée une maison de prières, dédiée aux saints Marin et Pantaléon, au sujet de laquelle un clerc leur suscita une querelle (136). Ils eurent encore plus besoin de l'intervention du pape à l'occasion des conquêtes des Latins sur l'empire de Bysance, conquêtes qui devinrent l'occasion de prétentions et de disputes de tout genre. A la tête de ceux qui nuisirent à l'Ordre en lui enlevant des biens qui lui avaient été donnés, se plaça l'empereur lui-même. De même qu'il lui avait pris Siton, cette forteresse que les chevaliers avaient construite à leurs frais comme une défense contre l'ennemi, pour la donner au chevalier de Trobelia, il leur arracha également celle de Ravennica, avec ses fiefs et dépendances, qui leur avait été donnée par le marquis Boniface de Montferrat. Nous savons que les archevêques d'Athènes et de Patras firent à l'empereur des représentations, pour en obtenir de lui la restitution, mais nous

(132) *Ep.* XIV, 20.
(133) *Ep.* XIV, 91.
(134) *Ep.* XIV, 109.
(135) *Ep.*, App. II, 45.
(136) *Ep.* XI, 36.

ignorons si ce fut avec succès(137). Du reste la marquise parait avoir été moins favorablement disposée envers l'Ordre que son mari l'avait été, car après sa mort elle inquiéta les chevaliers au sujet de certains domaines, à la cession desquels elle avait pourtant précédemment elle-même consenti (138). Des plaintes du même genre s'élevèrent contre les seigneurs de l'île de Négrepont et contre d'autres barons, qui voulaient reprendre ce que des membres de leur famille avaient donné aux Templiers (139). Ceux-ci n'étaient pas non plus toujours en paix avec les évêques. Ils se plaignaient depuis longtemps que l'archevêque de Patras leur avait enlevé une maison, avec tous les meubles qu'elle renfermait, et qui était estimée à un prix considérable. Des évêques chargés de juger entre eux l'avaient condamné à la rendre (140), moyennant la restitution d'une abbaye dont les Templiers s'étaient emparés de leur côté (141). En Romanie on se plaignit que l'évêque de Siton avait agi avec violence et arbitrairement dans ses fonctions ecclésiastiques (142).

Il était naturel qu'après avoir acquis une telle expérience, les chevaliers cherchassent à donner plus de sécurité à leur droit de propriété, en obtenant de Rome la confirmation des donations qui leur étaient faites. Mais ni les Latins qui avaient acquis des biens dans l'empire de Bysance, ni les nobles seigneurs de l'Occident ne se montrèrent fort disposés à cet arrangement. L'Ordre recevait des terres et des fermes, des maisons et des églises, et le don même d'un verger ne lui parut pas de trop peu d'importance pour en demander la confirmation au Siége Apostolique (143), ainsi qu'il l'avait fait pour ce qu'il

(137) *Ep.* XIII, 136, 137.
(138) *Ep.* XIII, 152.
(139) *Ep.* XIII, 153, 154.
(140) *Ep.* XIII, 155; XIV, 111.
(141) *Ep.* XIII, 156.
(142) *Ep.* XIII, 151.
(143) *Ep.* XIII, 143-150.

avait acquis en Hongrie (144). Il crut aussi devoir solliciter son autorisation pour des échanges qu'il avait faits dans ce pays (145).

§ III. — DES CHEVALIERS TEUTONIQUES.

Leur fondation. — Règlement. — Leur position dans la Terre-Sainte.

Peu de temps après la conquête de Jérusalem par Godefroi de Bouillon, beaucoup de pèlerins se dirigèrent d'Allemagne, ainsi que des autres pays de l'Europe, vers la Ville Sainte. Mais ignorant les langues qui s'y parlaient, les Allemands s'y trouvèrent souvent dans de grands embarras. Or, comme il arrivait parfois que des prêtres ou des fils de parents nobles se rendaient à Jérusalem dans le but d'y fonder un hôtel pour les pèlerins pauvres, la providence divine inspira à un homme de distinction de l'Allemagne, ainsi qu'à sa femme, le projet de fonder une maison de ce genre à l'usage des personnes de leur nation. Bientôt le doux son de la langue maternelle y en attira plusieurs, et le patriarche accorda volontiers alors la permission de construire une maison de prière. Conformément au sentiment de piété si général à cette époque, la maison de prière fut mise sous la protection particulière de la mère de Dieu (1). D'autres Allemands, attirés par les effets bienfaisants de cette fondation, déposèrent l'habit séculier et vouèrent leurs personnes et leurs biens à cet hospice pour le service de Dieu. Pour le reste de sa subsistance, il comptait sur la charité (2). Peut-être que

(144) *Ep.* XIII, 199.

(145) *Ep.* XIII, 198.

(1) C'est pourquoi les membres de l'Ordre qui se formèrent plus tard prirent le nom de frères de l'hôpital de Sainte-Marie de Jérusalem. La bulle de confirmation du pape Clément III les nomma fratres Theutonici Ecclesiæ S. Mariæ Jerosolymitanæ.

(2) *Jacques de Vitry. Gesta Dei per Francos,* I, 1085.

dans le silence et le secret, plus d'une blessure y fut guérie, plus d'un malheur soulagé et plus d'un infortuné conservé à sa patrie qu'il n'espérait pas revoir; toutefois cette fondation n'acquit jamais ni renommée ni importance.

Cependant, après la conquête de Saladin, l'armée chrétienne était campée devant Saint-Jean d'Acre, où elle souffrait de mille maux réunis. L'aspect des chrétiens allemands, leurs compatriotes, qui gisaient çà et là, sans secours et en proie à tous les besoins, engagea des bourgeois de Lubeck et de Brême, qui, au nombre de quatre cents, avaient suivi à la croisade le comte Adolphe de Holstein, à chercher les moyens de leur être utiles. Ils transformèrent la voile d'un grand vaisseau en une tente, sous laquelle ils rassemblèrent les blessés et les malades et entreprirent de les soigner. Afin de se faire reconnaître des soldats, chacun de ces bienfaisants gardes-malades, jeta sur ses épaules un morceau de la voile, auquel ils attachèrent une croix noire. Puis, quand, à la nouvelle de la mort de l'empereur Frédéric, le comte Adolphe se prépara à retourner en Europe, ces bourgeois confièrent le soin de la tente au chapelain et au chambellan du duc Frédéric de Souabe. Ceux-ci se persuadèrent que le salut de leur âme était attaché au scrupuleux accomplissement du devoir qui leur avait été imposé. Ils remplacèrent la tente par une maison à laquelle ils annexèrent une chapelle, toujours en l'honneur de la sainte Vierge, et ils donnèrent à tout l'édifice le nom de l'hôpital de Notre-Dame de la Maison Teutonique. Bientôt après des hommes honorables se réunirent à eux pour soigner les malades; parmi ces hommes il s'en trouva d'une naissance noble qui désiraient exercer pour Jésus-Christ une chevalerie à la fois spirituelle et temporelle, et plaire à Dieu également dans le soin des pauvres malades et dans les combats pour la conquête de la Terre-Sainte. Ils réunirent donc en eux les devoirs distincts des deux Ordres qui les

avaient précédés et posèrent le fondement d'une nouvelle association qui ne tarda pas à pouvoir se placer à côté des deux autres pour l'autorité et l'influence. Aussi les a-t-on comparés à la triple corde qu'il n'est pas facile de rompre (3).

Cette association trouva un protecteur dans le duc Frédéric. Dans une assemblée solennelle de tous les princes spirituels et temporels de l'Orient et de l'Allemagne, on délibéra sur la forme à donner à l'Ordre et sur le but qu'il devait se proposer; puis chacun des assistants donna l'accolade de chevalier à l'une des personnes qui se présentèrent à cet effet. Elles étaient au nombre de quarante, et le duc en ayant accordé l'autorisation, ils procédèrent à l'élection d'un maître : leur choix tomba sur Henri Walpot de Bassenheim. Le duc envoya ensuite les frères Gerlach et Jean au pape Clément III pour lui demander la confirmation du nouvel institut; elle eut lieu le 12 février 1191. Cette confirmation fut suivie de celle de l'empereur Henri VI; de sorte que l'association, reconnue à la fois par le pouvoir spirituel et temporel, acquit dès lors une existence réelle et parfaitement légitime (4).

Quand bientôt après les chrétiens se furent emparés de Saint-Jean d'Acre, Walpot acheta contre le rempart, près de la porte Saint-Nicolas, un terrain sur lequel il construisit une maison pour servir d'habitation aux chevaliers, un hospice pour recevoir les pèlerins et les malades, et une chapelle comme à Jérusalem. Malheureusement le fondateur et le protecteur de cet Ordre de chevalerie, le brave et prudent duc de Souabe, n'entra point vivant dans cette chapelle. Il y fut inhumé, étant mort le 20 janvier 1191, à la grande affliction de l'armée et après avoir livré à l'ennemi une bataille qui avait duré trois jours.

(3) *Jacques de Vitry*, p. 1084.
(4) *Hélyot*, III, 69.

La règle du nouvel Ordre, gardant en vue sa double destination, fut tirée en partie de celle des frères hospitaliers de Saint-Jean, mais plus particulièrement de celle des Templiers. Le récipiendiaire prenait l'engagement de soigner les malades et de combattre dans la Terre-Sainte contre les ennemis de la Croix. C'est pourquoi les frères furent d'abord divisés en militants et en servants, auxquels se joignirent ensuite les frères spirituels, au nombre desquels on compta des évêques et des chapitres entiers. Au bout de quelque temps il se forma une quatrième classe de membres de l'Ordre; ce furent ceux qui, restant à la vérité dans le monde, désiraient néanmoins se rattacher à l'Ordre par des prières et des dons, et qui obtenaient en conséquence la permission de porter la moitié de la croix qui servait de marque distinctive à ceux qui étaient tenus aux obligations entières des chevaliers (5). Pour être reçu dans l'Ordre, il fallait prouver une naissance, sinon noble, du moins honorable, et le récipiendaire devait être indépendant, en ce sens qu'il ne devait être ni serf, ni membre d'un autre Ordre, ni endetté, ni au service de qui que ce fût. Il ne devait avoir aucune maladie cachée, soit qu'il se consacrât à l'une ou à l'autre partie du service de l'Ordre. Il était en outre indispensable d'appartenir à une famille allemande. Celui qui, avant d'avoir accompli sa quatorzième année, éprouvait le désir d'entrer dans l'Ordre, pouvait se rendre auprès des frères pour y recevoir son éducation, et n'en restait pas moins le maître de choisir plus tard toute autre profession.

L'association ne possédant encore rien à l'époque de sa fondation, on déclarait sur-le-champ à celui qui se présentait pour y être admis que s'il était poussé par le désir de s'assurer une vie commode, il se trompait. La communauté n'avait à lui offrir que du pain et de l'eau avec un mauvais habit. En effet chacun de ses membres

(5) *Hist. des Templ.*, I, 174.

ne recevait que deux chemises, deux culottes, un justaucorps et un manteau; tout ornement des armes en métaux précieux était prohibé. Les frères n'avaient pour se coucher qu'une paillasse et un traversin. Dans la harangue que l'on adressait au récipiendaire, on exprimait clairement ce que l'Ordre exigeait de lui et ce qu'il avait le droit d'en attendre : « Il pourra arriver que tu « veuilles manger et qu'il te faille jeûner; que tu désires « jeûner et que tu sois forcé de manger; que tu préfères « dormir quand il faut veiller, et veiller quand il faut « dormir. Il pourra t'être ordonné d'aller ici ou d'aller « là, quand cela ne te convient pas; ainsi tu seras obligé « de renoncer à toute volonté personnelle et de préférer « l'Ordre à ton père et à ta mère, à ton frère et à ta sœur, « comme à tout ce que tu aimes. » Car dans cette association ecclésiastique, comme dans toutes les autres sans exception, à côté de la chasteté et de la pauvreté, l'obéissance était rangée comme un devoir essentiel, qu'il fallait jurer solennellement de remplir. Afin que la vie de chaque frère fût toujours placée sous les yeux du supérieur, les petites chambres qu'ils occupaient ne devaient jamais être fermées, et lorsqu'il s'éleva plusieurs maisons dans divers endroits, il fut décidé qu'aucune d'elles ne devait être habitée par moins de six frères. De même qu'aux Templiers, il ne leur était pas permis de rien posséder ni d'avoir aucun meuble qui fermât à clef. Les chevaliers ne pouvaient prêter de serment de fidélité à aucun laïque.

Les frères spirituels étaient tenus de réciter le bréviaire, mais les frères militants seulement l'Oraison dominicale et la Salutation Angélique; tous devaient recevoir sept fois par an le corps de Notre-Seigneur. Le pape Célestin leur donna pour vêtement un habit noir, et sur le manteau, dont la couleur était apparemment laissée à leur choix (6), une

(6) On lit, à la vérité, dans la plupart des historiens qu'il leur avait accordé un manteau blanc; mais les deux lettres d'Innocent (*Ep.* XIII, 125 et 126) paraissent indiquer que ce n'est que plus tard que l'usage en devint général

croix noire, dans laquelle, peu de temps après, on introduisit, pour celle du maître, la croix du royaume de Jérusalem (7). Plus tard, peut-être, ils adoptèrent, pour le manteau, la couleur blanche, comme plus commode. Mais les Templiers crurent pouvoir s'en plaindre, attendu que cela pouvait causer de la confusion avec leur Ordre, qui jouissait depuis si longtemps de la vénération générale. Les chevaliers teutoniques répondirent que la couleur différente de la croix formait une distinction suffisante. Cette discussion, si peu importante en elle-même et qui avait probablement pour origine la jalousie des Templiers, aurait pu donner lieu à des querelles sérieuses, si Innocent n'avait pas imposé, de part et d'autre, silence sur ce sujet. Le sceau représenta la sainte Vierge et l'enfant Jésus, en fuite pour l'Egypte.

Le pape Célestin ayant pris le nouvel Ordre sous la protection du Siége Apostolique, il lui assura aussi tous les droits et franchises dont jouissaient déjà les Templiers. Dans le nombre se trouvait la faculté d'avoir leurs propres prêtres et leurs propres lieux de sépulture, de pouvoir, pendant un interdit, célébrer le service divin avec les portes fermées, et le privilége de ne pouvoir être excommuniés par aucun évêque. Innocent, dès la première année de son pontificat, renouvela non-seulement toutes ces dispositions, mais en même temps il confirma la division des frères en chevaliers et en clercs; les premiers se consacraient aux armes et les seconds au service des pauvres et des malades (8). L'année qui précéda sa mort, il les affranchit de la dîme sur toutes les terres que les frères cultiveraient eux-mêmes ou à leurs frais, franchise

parmi eux; car le pape dit positivement : In confusionem ordinis supradicti (templariorum) *nuper* alba pallia portare cœperunt. Il ne se serait certainement pas exprimé ainsi, si le manteau blanc avait été d'ordonnance papale.

(7) Ce n'est que plus tard, et non pas dès lors, comme quelques écrivains le soutiennent, que l'on introduisit dans la croix l'aigle impériale, à laquelle saint Louis ajouta, en 1250, les fleurs de lis français.

(8) *Ep.* I, 570.

que dans quelques pays ils avaient déjà obtenue en partie de la munificence des évêques.

Pendant longtemps le chef de l'Ordre s'appela simplement le maître, ce ne fut que plus tard qu'on lui donna le titre de grand maître. Son élection, à laquelle ne prenait part dans l'origine que treize frères, huit chevaliers et quatre servants, dut se faire, d'après l'ordonnance d'Honorius III, par toute la communauté, ou du moins par tous les prêtres. On devait, avant d'y procéder, écouter une exhortation qui rappelait à l'assemblée que du choix d'un maître habile et vertueux dépendait l'honneur de l'Ordre, le salut des âmes, la voie de la justice et le maintien de la discipline. Ce même pape ordonna encore qu'aucune nouvelle loi ne pouvait être adoptée, sans le consentement du grand maître et des frères. Le maître des différentes maisons s'appelait, comme chez les Templiers, *præceptor*. Les dignitaires de l'Ordre étaient : le *grand commandeur*, lieutenant du grand maître et ayant l'inspection sur l'argent, sur les provisions de bouche et sur les moyens de transport; le *maréchal*, commandant et commissaire des guerres; le *grand hospitalier*, inspecteur et administrateur en chef des hôpitaux; le *maître de la garde-robe* et le *trésorier*. Ces derniers fonctionnaires furent introduits peu à peu, à mesure que l'Ordre augmenta en autorité et en nombre.

Dans ce siècle, il suffisait d'une impulsion pour la création d'un nouvel Ordre religieux, il ne manquait jamais de personnes disposées à y entrer; dès qu'une association avait obtenu la confirmation du chef de l'Église, son existence légale était assurée, et elle se voyait bientôt dotée de priviléges de divers genres et presque aussitôt de nombreuses propriétés. L'Ordre Teutonique obtint les uns et les autres. Othon commença par promettre sa protection impériale à tous les membres de l'Ordre et à tous ses biens; et après la révolution d'Allemagne, Frédéric II déclara que lorsque le maître et le principal ad-

ministrateur des biens de l'Ordre viendraient à la cour de l'empereur, ils seraient censés en faire partie, qu'ils y seraient convenablement traités; qu'ils auraient part aux largesses impériales, et enfin que deux des frères devaient résider habituellement auprès de l'empereur. Quelque temps après, l'empereur autorisa à donner à l'Ordre des fiefs de l'empire, confirma et étendit toutes les précédentes concessions, et se montra, en un mot, singulièrement favorable à son égard. Quant à Honorius III, il ne se borna pas à renouveler les dispositions bienveillantes de ses prédécesseurs, il y en ajouta d'autres; il défendit aux évêques et aux prélats de rien exiger de l'Ordre et il imposa même des contributions aux chrétiens, pour l'entretien des chevaliers teutoniques.

Mais ils n'eurent pas longtemps besoin de ces secours. Car dès que les chefs de la chrétienté eurent confirmé la communauté et que le bruit du but auquel elle se consacrait fut parvenu en Allemagne et dans les pays en relation habituelle avec elle, les donations ne lui firent pas faute. Son existence ne datait encore que de peu d'années, quand l'empereur Henri VI, qui la favorisait sans doute à cause de son frère, lui fit, pour premier don, la cession d'un couvent de cisterciens en Sicile. L'Ordre ne tarda pas à donner des preuves de son existence et de sa destination, en faisant construire des hôpitaux. Il ne voulait pas les renfermer dans l'Orient seul. Grâce à ses efforts, il s'en éleva dans plus d'une ville, et ces établissements firent connaître, dans un cercle plus resserré, ses dispositions bienfaisantes. Une des premières donations qui lui furent faites en Allemagne, fut probablement celle d'un terrain que l'archevêque Ludolphe de Magdebourg lui céda à Halle; là se construisit la première maison teutonique et elle devint l'objet de plusieurs libéralités de princes et de seigneurs, à compter surtout du moment où l'Ordre eut trouvé un zélé bienfaiteur dans le margrave Hermann de Thuringe. Au nombre de ses premiers bienfaiteurs se

place aussi le duc Léopold d'Autriche, qui, dès l'an 1210, se montra fort généreux à son égard. Sweder de Dingede ayant appris par expérience toutes les dépenses que les chevaliers avaient faites pour soulager les maux des chrétiens devant Damiette, il crut devoir les en dédommager par une donation considérable. Aussi dans les premières années du treizième siècle, nous trouvons déjà des prêtres qui desservaient, non de simples chapelles, mais des églises qui avaient été données à l'Ordre avec leurs villages. L'Ordre acquit une de ses plus belles propriétés au bout d'environ vingt-cinq ans d'existence, par l'entrée dans ses rangs des deux frères Henri et Frédéric de Hohenlohe, qui lui abandonnèrent, sans aucune réserve, les biens considérables qu'ils possédaient en Franconie, lui préparant par là un nouveau siége central, en Allemagne, qui lui devint plus tard nécessaire par la trahison d'un grand maître et d'un général d'armée. En effet, cette donation comprenait le comté de Mergentheim.

De nombreuses donations lui furent faites aussi dans l'Orient, en Italie, pays si étroitement uni à l'Allemagne, et en Sicile, qui, à l'époque de la fondation de l'Ordre, était réunie avec l'Allemagne sous le même souverain, et le fut quelque temps après de nouveau. Lorsque le nombre de ses membres s'accrut, le roi André II y trouva contre les dévastations des Cumanes un puissant rempart, à l'abri duquel il put encourager l'agriculture aux frontières jusqu'alors désertes de son royaume. C'est pourquoi, en 1211, il donna aux frères de l'hospice teutonique de Jérusalem, en Transylvanie, du côté de la demeure des Szekler, le Burzenland; et entre autres priviléges, il leur accorda celui de recevoir toutes les donations que ses sujets voudraient leur faire. Il put voir alors sur-le-champ comment les chevaliers construisaient des châteaux-forts sous la protection desquels le peuple se rassemblait de nouveau et cultivait la terre, tandis que les frères eux-mêmes augmentèrent si rapidement, qu'au bout de fort peu de temps

on put mettre leurs possessions sous les ordres d'un général particulier pour la Hongrie. Cependant après un court séjour dans ce pays, durant lequel ils furent perpétuellement en guerre contre les Cumanes, ils étaient parvenus à étendre les limites de leur territoire jusque dans le pays ennemi, à augmenter leurs forces et à remplacer les redoutes en bois qu'ils avaient élevées par des châteaux en pierre. Mais alors le pape ayant distrait le territoire des chevaliers du diocèse de Transylvanie, l'évêque Raymond devint hostile à l'Ordre, tandis que l'héritier de la couronne, Bela IV, se brouilla avec son père André, au sujet des domaines royaux qu'il lui reprochait d'avoir prodigués. Le résultat en fut qu'après cela l'Ordre eut moins affaire aux Cumanes qu'à ses adversaires à la cour, et qu'en 1225 son territoire lui fut enlevé de nouveau, sans que les représentations du chef de l'Église et de longues négociations avec le maître, amenassent autre chose que le dédommagement qu'en 1244 le roi Bela accorda aux chevaliers, en leur cédant d'autres propriétés dans son royaume.

Walpot de Bassenheim gouverna l'Ordre pendant dix ans, durant lesquels il avait augmenté considérablement ses forces, et s'était distingué par maint glorieux exploit, sans pourtant que l'histoire nous ait rien transmis de l'état de l'Ordre pendant cette époque. Après qu'Othon de Carpen eut prodigué les plus tendres soins aux frères et l'accueil le plus généreux aux pèlerins et aux malades, dans ses hospices de Saint-Jean d'Acre et de Jérusalem (9), la grande maîtrise passa à Hermann de Bart, sous lequel, par suite des secours que ses chevaliers donnèrent au roi d'Arménie contre le sultan de Cogni, leur nombre se trouva réduit à dix, et lui-même, blessé dans cette campagne, vint mourir à Acre le 20 mars 1210. Par ces événements, l'Ordre se trouva

(9) Le sultan Saladin permit à quelques frères de continuer, avec leurs servants, à se consacrer dans cet hospice au service des malades. *Chron. eq. ord. teuton.*, dans *Matth.*, Anal. V, 666.

placé, sous le rapport des services qu'il rendait à l'empire chrétien dans l'Orient, sur le même rang que ses deux aînés; aussi le successeur de cet Hermann, du même nom que lui, et de la noble maison de Salza, dans le duché de Meissen, n'eut-il pas beaucoup de peine, dans une grande maitrise de huit années, à porter son Ordre à un si haut point de prospérité qu'à sa mort il comptait près de deux mille chevaliers, tandis que pour les biens et la puissance réelle, il dépassa de beaucoup et l'Ordre des Hospitaliers et celui des Templiers. Toutefois cet élan extraordinaire ne fut pas uniquement l'effet de l'activité et de la prudence d'Hermann, mais encore d'une réunion d'heureuses circonstances, par suite desquelles l'Ordre Teutonique devint pour les frontières du Nord et de l'Europe ce que celui des chevaliers de Calatrava fut pour le Sud-Ouest, mais avec infiniment plus d'avantages pour lui-même que ce dernier ne fut jamais en état d'obtenir.

Cependant, quel que fût le zèle avec lequel Hermann travaillait au succès de la nouvelle destination à laquelle l'Ordre tendait dans l'Occident, son but principal, qui était la délivrance de l'Orient et le rétablissement du christianisme dans ces régions, lui tenait par dessus tout à cœur. Ce fut surtout à lui et à la valeur de ses chevaliers, que l'armée chrétienne dut la prise de Damiette (10), et quand bientôt après la ville fut reprise par les Sarrasins, il passa en Europe, afin d'y exciter un nouvel enthousiasme pour la réparation des malheurs que la religion avait éprouvés. On croit que ce fut lui qui inspira à l'empereur Frédéric II, dont l'épouse Constance venait de mourir, la pensée de demander en mariage Iolande, fille de Jean de Brienne et héritière du royaume de Jérusalem, afin d'ajouter encore cette couronne à

(10) *Oliverius* de captione Damiatæ, dans *Bongars*, Gesta Dei per Francos, I, 1189.

celles qu'il possédait déjà, et principalement de procurer à son royaume de Sicile tous les avantages qui devaient naturellement résulter pour lui de cette alliance. Par là les faibles débris du royaume de Jérusalem acquerraient un souverain assez puissant pour se mettre au-dessus de tous les partis et pour réunir leurs forces, trop souvent livrées à des divisions intestines, vers le but unique qu'elles n'auraient jamais dû perdre de vue. Hermann fut autorisé par Frédéric à faire part de ce projet au pape, qui, charmé de la proposition, invita le roi de Jérusalem à venir en personne s'en entendre avec lui. L'entrevue eut lieu l'année suivante à Ferentino; Hermann y assista. Jean céda à l'empereur ses droits sur Jérusalem; dans deux ans il devait s'y rendre avec une armée considérable. Hermann s'était assuré, par cette négociation, la faveur à la fois du pape et de l'empereur, de sorte que quand ce dernier crut devoir prendre en Sicile des mesures sévères contre les deux autres Ordres de chevalerie, les chevaliers teutoniques furent épargnés. Il chargea ensuite Hermann de se rendre en Allemagne, pour engager, en son nom, les princes à prendre part à cette croisade. Puis, lorsqu'en 1226 Frédéric, se trouvant engagé dans un grand démêlé avec les villes de la Lombardie, voulut solliciter la médiation du pape, ce fut encore Hermann qu'il envoya, conjointement avec l'archevêque de Tyr, porter à Rome la demande qu'il en faisait par écrit. Huit mois auparavant, il lui avait accordé la confirmation de cette éclatante mission, qui ouvrit à son Ordre un nouveau théâtre d'exploits glorieux et un développement de puissance qu'aucune autre association de ce genre ne put jamais acquérir.

S'il faut en croire la tradition, dès le septième siècle, un des nombreux missionnaires qui se dirigèrent d'Angleterre vers les régions septentrionales saint Suitbert, essaya le premier de planter les germes des doctrines chrétiennes sur les bords de la mer Baltique, dans les pays qui forment aujourd'hui la Prusse. Ce qui est plus

certain, c'est que vers la fin du dixième siècle de l'ère chrétienne, le duc de Pologne, Boleslas, facilita au second évêque de Prague, Adalbert, de la maison des ducs de Bohême, les moyens de prêcher les mystères de la rédemption dans la ville de Dantzick, déjà considérable par son commerce, et d'y initier plusieurs de ses habitants. Mais lorsque ce zélé missionnaire, après avoir enseigné aux naturels du pays cette sublime connaissance, voulut leur persuader d'y conformer leur vie et leurs mœurs, il paya de la vie son ardeur. Le même sort atteignit son successeur Bruno et le compagnon qu'il s'était donné. Tandis que les provinces voisines de Poméranie, de Courlande et de Livonie, avaient depuis longtemps embrassé le christianisme, ici ce ne fut que du côté de la Masovie que l'on put obtenir quelques rares conversions, jusqu'à ce qu'enfin, encouragés par le duc Conrad, des religieux de Cîteaux firent une nouvelle tentative pour exécuter dans ce pays ce que l'on essayait en vain depuis plusieurs siècles. Afin d'aider à ces faibles commencements, Innocent envoya le frère Christian, évêque de ces provinces, après l'avoir recommandé à la protection des ducs de Poméranie et de Masovie (11).

Chez ce dernier les princes du pays avaient, depuis deux cents ans, hérité, avec la souveraineté, d'une guerre, tantôt heureuse et tantôt malheureuse, et qui passait ainsi toujours d'un prince à l'autre. Ces combats sans cesse renaissants avaient enseigné aux Prussiens à profiter avec adresse des positions et des circonstances, tempérant ainsi avec prudence leurs dispositions naturellement sauvages, ce qui les rendit plus d'une fois formidables aux Polonais. A la vérité, le roi Casimir II était parvenu trois ans avant sa mort, c'est-à-dire en 1191, à en soumettre une partie, imposant à leur prince un tribut et le forçant à lui remettre des otages. Mais après la mort de Casimir,

(11) *Ep.* XV, 148.

ses deux fils s'étaient partagé ses Etats, en sorte que la Masovie et la Cujavie tombèrent dans le lot du plus jeune, Conrad : leur pouvoir affaibli donna de nouvelles forces à celui de leur voisin. Alors l'évêque Christian conseilla au duc de confier la défense de ses frontières à un Ordre semblable à celui qui existait depuis peu en Livonie, sous le nom de frères de l'Épée. Le duc suivit le conseil de l'évêque. Celui-ci trouva sans peine treize hommes pour former le noyau d'une association, à la tête de laquelle il plaça, comme maître, un certain Bruno; il leur prescrivit un habit semblable à celui des frères de l'Épée et leur donna le nom de chevaliers de Jésus-Christ. Mais ils ne tardèrent pas à échanger ce nom contre celui de chevaliers de Dobrin, d'un château que le duc avait fait construire sur les frontières et qu'il leur remit sous la condition que toutes les conquêtes qu'ils pourraient faire seraient partagées entre lui et l'Ordre. Dans les commencements, les chevaliers firent quelques incursions heureuses et enlevèrent aux Prussiens le district de Culm, dont le duc donna la moitié qui lui revenait à l'évêque Christian. Mais peu de temps après ils succombèrent sous les forces supérieures des ennemis des chrétiens, au point que cinq chevaliers seulement purent regagner le château, dans lequel de nouveaux secours, que Christian avait obtenus principalement de Pologne, les délivrèrent des attaques journalières et des insultes de leurs adversaires. Ce repos ne fut pas de longue durée. Les troupes auxiliaires partirent. Les Prussiens envahirent de nouveau les États du duc, où ils commirent les ravages les plus épouvantables, surtout contre les églises, les couvents et les prêtres, qu'ils regardaient sans doute comme les premiers auteurs des incursions auxquelles leur pays était perpétuellement en butte. Le duc fut forcé de se renfermer dans sa forteresse de Plotzk où il se crut même à peine en sûreté, et où en effet il avait tout à souffrir de l'audace des ennemis. Ayant convoqué les États de son duché,

Christian proposa d'appeler à son secours l'Ordre Teutonique dont la réputation s'étendait déjà fort au loin. Cette proposition, qui devait avoir pour base la confirmation de la cession du district de Culm, et l'abandon d'un territoire considérable sur les frontières de la Prusse, amena Christian d'abord à Rome, puis à Saint-Jean d'Acre, où se trouvait alors le grand maître Hermann de Salza. Celui-ci, après avoir pris l'avis des frères, consentit à ce qu'on lui demandait, et sollicita l'approbation du pape et de l'empereur. En attendant il envoya deux chevaliers au duc. Au mois de mars 1226, Frédéric II, alors à Rimini, assura à l'Ordre, en qualité de chef de l'empire, tout ce qu'il pourrait conquérir en Prusse, en propriété illimitée, franc de tout impôt ou corvée. Le pape Grégoire en fit autant. Les deux chevaliers, à leur arrivée dans le pays, justifièrent la bonne opinion que leur Ordre avait inspiré au duc. A sa prière et à celle de son épouse, ils se mirent à la tête de l'armée, pour s'opposer à une nouvelle invasion des Prussiens, et s'ils ne purent les repousser, ils parvinrent néanmoins à arrêter leurs progrès. Couverts de blessures, ils furent ramenés du champ de bataille à Plotzk où ils guérirent.

Sur ces entrefaites, l'empereur s'étant rendu en personne en Palestine, où sa présence fut marquée, moins par des hauts faits contre les Sarrasins que par ses querelles avec les deux autres Ordres de chevalerie, Hermann se montra fidèle et dévoué; aussi sa faveur augmenta-t-elle au point que Frédéric, après son entrée à Jérusalem, donna à l'Ordre le palais royal situé près de la tour de David (12). Puis ayant conclu la paix avec le sultan d'Égypte, Hermann accompagna en 1229 l'empereur dans la Pouille, et suivi d'un certain nombre de chevaliers, il se rendit lui-même auprès du duc. Au mois de juin de l'année suivante, ce prince, d'accord

(12) *Contin. Guil. de Tyr*, p. 669.

avec son épouse, ses trois fils et tous les grands du duché, renouvela la cession à l'Ordre du territoire de Culm, avec tous ses revenus, redevances (13) et droits, à perpétuité, ainsi que la libre disposition de tout ce qu'il enlèverait aux Prussiens et autres ennemis de la foi, en biens, meubles et immeubles. Il paraît aussi que l'évêque Christian, sentant la difficulté de maintenir contre les ennemis la possession de la partie du territoire de Culm que le duc lui avait donnée, le rétrocéda de même aux chevaliers, moyennant une rente annuelle; la donation de Conrad fut en outre confirmée par Grégoire IX.

Quelque temps après, le duc ayant fait construire pour les chevaliers la forteresse de Vogelsang, et le pape ayant adressé aux fidèles des diocèses de Magdebourg et de Brême, à ceux de la Pologne, de la Poméranie, de la Moravie et d'autres contrées du Nord, une exhortation, pour qu'ils prêtassent les secours les plus efficaces à l'Ordre, Hermann entreprit sa première expédition contre les pays qui, dans peu d'années, devaient être soumis à sa domination. Il y prit pied d'abord par la construction du château de Nischowo, sur la Vistule. Deux ans après la convention faite avec le duc, Hermann en partant pour visiter les cours d'Allemagne, où il espérait trouver de nouveaux secours, nomma le chevalier Hermann de Balk son lieutenant ou maître provincial en Prusse, et en désigna un autre pour général d'armée. Ceux-ci conquirent en peu d'années sur les Prussiens tout le pays où s'élevèrent les villes de Thorn, de Marienwerder, de Radsin et d'Elbing; bientôt les districts de Baiten, de Natangen et de Warmie, étant tombés au pouvoir de l'Ordre, d'autres places fortifiées y furent construites, de sorte qu'à la mort d'Hermann de Salza, les frères avaient déjà réduit une grande partie de ce pays, qui ne tarda pas à leur être soumis tout entier (14).

(13) Dans ce nombre se trouvaient des *castors* et toute espèce de gibier.
(14) *Hélyot*, III, 177.

Vers le même temps, la Livonie aussi embrassa la foi chrétienne; nous en avons rapporté les détails dans la vie d'Innocent III. Pour l'y conserver et l'y affermir, l'évêque Albert de Riga y fonda en 1204 un Ordre de chevalerie, d'après le modèle des Templiers, qui reçut le nom de l'Ordre des Porteurs d'épée, parce que les chevaliers portaient sur leur manteau une croix chargée de deux épées de gueules. Lorsqu'une personne voulait y entrer, le maître, dont le premier fut Winno de Rohrbach, chevalier aussi vaillant dans les combats que prudent au conseil, le frappait de son arme sur l'épaule, en lui disant : « Prends de ma main cette épée pour la dé« fense de Dieu et du pays de Marie; » car les contrées nouvellement converties avaient été placées sous sa protection. Les frères de l'épée se distinguaient de l'Ordre originaire d'Orient, en ce qu'ils reconnaissaient pour leur chef l'évêque de Riga qui leur avait cédé le tiers des revenus de son église; et le pape leur accorda, de son côté, le tiers de tout ce qu'ils enlèveraient aux infidèles. Leur valeur ne tarda pas à reculer les limites du christianisme, au point que la religion fit de grands progrès en Esthonie, et que l'on put y établir un évêque (15). Le grand maître Winno ayant été assassiné avec perfidie par un des frères, il eut pour successeur Volquin Schenk. Les rapports des chevaliers avec l'évêque de Riga ne furent pas toujours sans nuages, mais Innocent parvint à ramener entre eux la concorde. Les chevaliers étendirent leurs conquêtes sur la Courlande, que le roi Waldemar de Danemarck avait soumise après une brillante victoire remportée sur les Esthoniens, les Lettes et les Russes. Mais Volquin ne jugea pas que son Ordre fût assez fort pour résister à la vengeance que les Danois, ligués avec les Livoniens révoltés, se préparaient à tirer de cette expédition. Il envoya en conséquence le chevalier Jean de

(15) *Ep.* XVI, 128, 129.

Magdebourg auprès de Hermann de Salza pour lui proposer la fusion de son Ordre avec celui des chevaliers teutoniques, projet auquel Hermann travaillait déjà depuis six ans, et pour le prier en même temps de traiter cette affaire avec le pape. D'ailleurs, depuis la réunion des chevaliers de Dobrin avec les chevaliers teutoniques, les limites des deux Ordres se rapprochaient chaque jour davantage. Jean et Hermann étaient tous deux à Rome pour cette négociation, quand un troisième chevalier, Gerlach Rufus, y apporta la nouvelle que le grand maître Volquin, avec quarante-huit chevaliers et un grand nombre de servants, avaient péri dans une bataille contre les Lithuaniens. Alors Grégoire IX n'hésita plus. Hermann ayant promis de rendre l'Esthonie et la ville de Reval au roi de Danemarck, il consentit au projet de réunion; il donna aux frères porteurs d'épée le manteau des chevaliers teutoniques, et déclara que désormais les deux Ordres n'en faisaient plus qu'un. Aussitôt le maître provincial de Prusse, Hermann de Balk, fut ordonné par le grand maître, Hermann de Salza, dans la même qualité pour administrer la Livonie, et il s'y rendit accompagné de quarante chevaliers. Neuf évêchés, fondés en Prusse et en Livonie, furent chargés de maintenir et d'étendre la doctrine, par le culte et l'enseignement, pendant que l'épée des chevaliers, comme souverains du pays, devait les protéger. Ce fut ainsi qu'en fort peu de temps l'Ordre fonda dans ces pays une puissance plus considérable que celle de bien des royaumes, mais qui eut par la suite à souffrir mainte querelle extérieure.

Cependant les travaux de la Terre-Sainte devaient, pour le moment du moins, avoir encore la préférence sur les combats dans le nord de l'Europe. Aussi le vœu de prendre part à une croisade ne pouvait pas être arbitrairement changé en une expédition contre les infidèles d'Europe; il fallait pour cela la permission du pape. Il n'y avait d'exception, à cet égard, qu'en faveur des

pauvres d'Allemagne et de Pologne. La sollicitude pontificale s'occupait déjà de la civilisation des habitants encore sauvages de ces contrées. Honorius III défendit de vendre des armes et du sel aux Prussiens, parce qu'ils tuaient leurs prisonniers, et que, lorsque des parents avaient plus d'une fille, ils n'en laissaient d'ordinaire vivre qu'une seule. Il demanda au Danemarck de contribuer par de l'argent à l'érection d'écoles chrétiennes dans les pays conquis.

§ V. — DES ORDRES MILITAIRES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL.

Le même esprit qui, depuis deux siècles, se manifestait dans les pays de la chrétienté, sous des formes différentes, et suivant des règles variées, mais tendant au même but, soit qu'il livrât un combat spirituel aux séductions, aux jouissances et même aux besoins de la vie, ou bien qu'il luttât corporellement contre les ennemis de la foi, qu'il regardait comme des représentants visibles du démon invisible, c'est cet esprit qui poussait les hommes à servir Jésus-Christ d'une manière particulière; il devait surtout donner naissance à des associations formées pour ce même but, dans le pays où il était le plus facile de rencontrer les infidèles pour les combattre, et de trouver des âmes à gagner à la connaissance de Dieu, et ce pays c'est la Péninsule par-delà les Pyrénées. Mais comme les associations chevaleresques qui y prirent naissance, n'influèrent jamais sur les destinées du monde, autant que celles qui durent leur origine aux croisades, nous pouvons nous contenter d'en parler en peu de mots et seulement pour com-

pléter le tableau de l'époque. Tous ces Ordres de chevalerie prirent leur source dans les combats pour la foi.

On n'est pas complétement d'accord sur celui que l'on regarde comme le plus ancien et qui s'appelait l'Ordre du Saint-Sauveur. On prétend qu'il a été fondé, à la même époque que celui des Templiers (1), par Alphonse Ier, roi d'Arragon, après la prise de la ville de Montréal sur les Maures. L'Ordre, dit-on, aida plus tard ce roi à balayer complétement l'islamisme de l'Arragon (2). Nous avons rapporté plus haut comment Alphonse VIII, connu chez les historiens sous le titre d'empereur d'Espagne, céda aux Templiers la ville de Calatrava, située dans la province appelée plus tard la Manche, et comment ces chevaliers, après avoir conservé cette place pendant huit ans, craignant de ne pouvoir la défendre contre une armée mauresque qui s'avançait, la rendit à don Sanche, fils d'Alphonse. Épouvanté de cette résolution, le roi publia un édit par lequel il offrit de donner cette ville en toute propriété à quiconque s'engagerait à la défendre. Pas un baron, pas un chevalier, pas un homme de guerre ne s'offrit. Voilà que le moine de Cîteaux, Diego Velasquez, sentit ranimer dans son sein cet héroïsme dont il avait déjà donné tant de preuves dans les guerres de l'empereur Alphonse. Il se trouvait par hasard, avec son abbé de Fitero, à Tolède. Il conjura son supérieur de l'offrir au roi, en s'engageant à lui fournir les moyens de remplir sa promesse. L'abbé se laissa persuader. Dans les commencements on le regarda comme un fou (3); mais, à la fin, le roi fit rédiger le diplôme en faveur du couvent de Fitero. Raymond et Diego proposèrent alors, avec l'approbation de l'ar-

(1) Dans l'année 1118. D'autres placent sa fondation au quatorzième siècle. Cet Ordre est probablement le même que celui qui a été appelé l'Ordre du Saint-Sépulcre.

(2) *Hélyot*, VIII, 328.

(3) Cela se passait en 1158; voyez *Hélyot*, VI, 41.

chevêque de Tolède, de fonder un Ordre de chevaliers. Le chapitre général de Cîteaux en rédigea la règle, et Raymond fut placé à sa tête, mais en qualité de supérieur spirituel. Durant une sage administration de cinq ans, il peupla le pays désert des environs de Calatrava (4). Mais après sa mort les chevaliers élurent un grand maître dans leur sein, et s'arrangèrent à ce sujet avec l'Ordre de Cîteaux. Alexandre III confirma leur règle, à laquelle ces religieux avaient imprimé la sévérité de la leur, et en 1187, à la demande du grand maître, des peines sévères y furent ajoutées pour plusieurs fautes: car l'union avec les religieux n'avait pas été rompue. Le bonheur de leurs armes, interrompu momentanément par une défaite près d'Alarcos, et par la perte du siége de l'Ordre, mais qui ne fut pas détruit pour cela, leur procura de riches propriétés et un attachement de la part de la nation auquel ils durent un accroissement perpétuel de vaillants membres. Cette association chevaleresque donna naissance à un couvent de femmes, qui porta le même nom, avec l'habit et la règle de Cîteaux (5).

Vers le même temps les deux frères Suarez et Gomez construisirent, sous la protection de l'évêque de Salamanque, un château sur les frontières de la Castille, et s'associèrent avec d'autres personnes pour le défendre contre les Maures. Alexandre III confirma aussi cette nouvelle association, destinée à combattre les ennemis de la foi. Ayant prié l'archevêque Odon de Salamanque de rédiger leur règle, il est probable que, comme la précédente, elle aura été fondée sur celle de Cîteaux, Ordre auquel ce prélat appartenait. Le pape Lucius lui accorda plusieurs priviléges qui furent confirmés par Innocent III.

(4) Il y amena, dit-on, 20,000 colons, auxquels il distribua des terres à cultiver, et qui devinrent un rempart vivant pour la ville de Calatrava. *Mariana*, Hist. d'Esp.. II, 568.

(5) *Hélyot*, VI, 40, 62.

Vers cette époque le roi de Léon donna la ville d'Alcantara, en Estramadure, dont il venait de s'emparer, aux chevaliers de Calatrava, sous la condition que cette ville deviendrait le chef-lieu de l'Ordre dans le royaume de Léon, comme l'autre l'était en Castille, et que le nouvel Ordre, dit de San-Julian del Pereyro (du Poirier), se réunirait à lui. Mais ces conditions ne furent pas longtemps observées. Les deux associations se divisèrent à l'occasion de l'élection d'un grand maître, au sujet de laquelle ils ne purent s'entendre, et la branche la plus moderne prit le nom d'Alcantara, sans quitter pour cela son ancienne dénomination dans les actes authentiques (6).

La fondation des chevaliers de Saint-Jacques de l'Épée eut lieu pour les mêmes motifs que celle des frères Hospitaliers de Jérusalem. Le pèlerinage de Saint-Jacques dans le royaume de Léon était un des plus célèbres de l'Europe. Afin de faciliter le voyage des pèlerins, les chanoines de Saint-Elige en Galice avaient fait construire plusieurs hôtelleries sur les routes les plus fréquentées. Quelques gentilshommes de la Castille (7), riches et braves, réunirent leurs biens et leurs personnes, afin de ne vivre désormais que pour étendre l'empire du christianisme. Le cardinal Hyacinthe, légat du pape, leur persuada de se réunir à ces chanoines et d'adopter la règle de saint Augustin, pour autant du moins qu'il était possible de l'adapter à leur profession. Ceci se passait vers l'an 1175. Le pape Alexandre III confirma encore cette association, avec cette particularité qu'il était permis aux membres de se marier (8). Mais ils ne pouvaient contracter ce lien, sans avoir obtenu le consentement du roi, et il fallait que leurs femmes fussent d'une naissance égale à la leur. La continence leur était cependant imposée

(6) *Hélyot*, VI, 62, sqq.

(7) *Mariana*, II, 599.

(8) Les deux autres Ordres n'obtinrent cette permission qu'en 1540.

à certaines époques solennelles de l'année. Alexandre leur donna pour marque distinctive deux épées flamboyantes de l'apôtre de l'Espagne en sautoir sur un manteau blanc (9). L'Ordre était gouverné par un grand maître et un conseil de treize membres, choisis par lui, et qu'il pouvait destituer lorsqu'ils se montraient incapables, et lorsqu'ils faisaient des fautes (10). Par suite de son établissement même, l'Ordre se trouva avoir des membres ecclésiastiques qui écrivaient des livres et confectionnaient des ornements d'église, et des membres féminins (11). Son chef-lieu était à l'hospice de Saint-Marc, dans un faubourg de Léon. Il ne tarda pas à surpasser les deux autres Ordres espagnols en biens et seigneuries, ainsi qu'en autorité et en influence.

D'une réunion de gentilshommes, formée sous le règne du premier roi de Portugal, dans le but de se tenir, sans vœu ou règle particulière de vie, toujours prêts à porter les armes contre les Maures, sortit, en 1162, une dizaine d'années avant la fondation de l'Ordre de Saint-Jacques, une compagnie de chevaliers qui reçut le nom d'Ordre d'Avis, soit de l'endroit où, en 1187, il construisit une forteresse, soit de la circonstance de deux aigles qui se montrèrent dans les airs pendant qu'on en traçait l'enceinte. On dit que ce fut Jean Zuritu, abbé de Taraura, qui donna principalement au roi Alphonse le conseil de resserrer les liens qui unissaient les membres de cet Ordre, et de placer à leur tête l'infant don Pèdre, en qualité de grand maître. Celui qui voulait s'y faire admettre devait s'engager à défendre la foi chrétienne, à faire des œuvres de charité et à garder la chasteté. Chacun pouvait s'habiller comme il voulait, mais était tenu de porter un poitrail noir avec un capuchon. Ils étaient obligés de prier, de garder le silence et de prendre

(9) *Mariana*, II, 600.
(10) *Hélyot*, II, 303.
(11) *Ep.* XIII, 11.

leurs repas en commun. L'abbé de Citeaux donnait à l'Ordre un abbé comme chef spirituel, mais l'élection du grand maître se faisait conformément à la règle observée pour les élections dans l'Ordre de Cîteaux. L'élu devait obéir au roi, au pape et à l'abbé de Cîteaux, et cet Ordre avait une supériorité si marquée sur les chevaliers, que toutes les fois qu'un de ceux-ci rencontrait un de ses religieux sur la route, il devait descendre de cheval, lui demander sa bénédiction, et lui faire la conduite jusqu'à une certaine distance; le commandant d'un château devait aller au devant de tout religieux cistercien qui passait, lui en offrir les clefs et lui obéir s'il consentait à y entrer. La valeur de ces chevaliers leur procura plusieurs marques de la faveur royale. Innocent III les prit sous sa protection, et les chevaliers de Calatrava achetèrent leur réunion avec ceux d'Avis (12), par la cession de tout ce qu'ils possédaient en Portugal (13).

L'Ordre de l'Aile de Saint-Michel, en Portugal, fut aussi de très-courte durée. Fondé vers l'an 1171 par le roi Alphonse Ier alors octogénaire, il s'éteignit sous son fils Sanche Ier. La tradition racontait qu'Alphonse, au moment d'attaquer la formidable armée du roi maure Albarech, pour délivrer Santarem, avait aperçu dans les airs saint Michel qui, à sa fervente prière, avait mis le désordre dans les rangs ennemis; en conséquence, après la victoire, il fonda, dans le couvent d'Alcobaza, de l'Ordre de Cîteaux, cet Ordre, dans lequel on ne devait admettre que des gentilshommes, et dont les membres étaient spécialement chargés de défendre la bannière royale autour de laquelle ils devaient se rassembler (14). Ils s'obligeaient à l'humilité, à la répression des orgueilleux, à la défense des femmes, aux combats contre les

(12) Elle fut dissoute en 1358 par l'ordre du roi.
(13) *Hélyot*, VI, 77.
(14) *La Clède, Hist. du Portug.*, II, 126.

ennemis de la foi et à l'obéissance; ils devaient en outre réciter toutes les prières des frères lais de l'Ordre de Citeaux. L'abbé d'Alcobaza exerçait sur eux une sorte de surveillance. Le mariage leur était permis, mais une fois seulement, pourvu qu'ils eussent des enfants (15).

Si l'on pouvait prouver que l'Ordre de la Hache ait réellement existé, il serait unique dans l'histoire. Il ne se composait, dit-on, que de femmes. Quelques écrivains rapportent que dans l'année 1149 la ville de Tortose, qui avait été peu de temps auparavant prise sur les Maures, fut attaquée de nouveau par eux avec une telle fureur que presque tous les hommes ayant été tués, la perte en paraissait presque certaine. Sur quoi les femmes, sachant le sort qui les attendait, coururent aux armes et repoussèrent l'ennemi. Raymond Béranger, comte de Barcelone, les en récompensa en fondant pour ces héroïnes un Ordre qui reçut pour insigne une hache (16). Si le fait par lui-même est vrai, il est probable que Raymond ne fonda point un Ordre proprement dit, qui se serait perpétué par l'admission de nouveaux membres, mais une simple décoration personnelle à ces vaillantes guerrières.

(15) *Hélyot*, VI, 81.
(16) *Hélyot*, VIII, 506.

CHAPITRE XXVII.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE XIIIe SIÈCLE.

—

L'Église. — Les Ordres religieux. — Les Confréries.

La réponse de saint Thomas d'Aquin aux paroles de Jésus-Christ : « Tu as écrit du bien de moi, que veux-tu « pour récompense ? » — « Rien autre chose que vous-« même, Seigneur ! » résume d'une manière frappante l'esprit qui faisait agir les hommes à cette époque (1). L'Église reconnaissait, dans Jésus-Christ, le Verbe fait

(1) *Montalembert*, Histoire de sainte Elisabeth, Introd., p. LII.

homme et le Sauveur du monde; elle ne le regardait pas comme son fondateur, mais plutôt comme son centre, source de toute vie et vers qui toute vie retourne, avec lequel la vie doit s'unir, tant pour parvenir à la plus haute connaissance spirituelle que pour produire tous les phénomènes ultérieurs imaginables, se laissant exciter par la première, et déployant son activité dans les seconds. l'Esprit que le Christ avait promis à l'Eglise devait se révéler avec force et action dans deux directions différentes : au dehors, pour ramener vers ce centre divin ce qui en était encore séparé; au dedans, pour mettre en harmonie avec lui l'âme devenue chrétienne. La doctrine du Christ, de son essence et de sa relation avec les hommes, n'était pas pour l'Église un dogme purement objectif, ayant pour but d'exercer la perspicacité humaine et d'encourager la spéculation, c'était un fait réel qui plaçait la foi dans une perception subjective. Or, comme elle ne cherchait pas à influer sur une faculté ou une activité spéciale de la vie de l'homme, mais qu'elle voulait les chercher tous, les saisir tous, se les approprier tous, les pénétrer tous de cet esprit dont elle se reconnaissait être le corps, par cette raison il ne lui suffisait pas de considérer les hommes comme un immense assemblage de parties indépendantes les unes des autres, elle prétendait pénétrer aussi toutes les classes que ces individus formaient, en se réunissant dans divers buts temporels, afin de former ainsi un tout. Il fallait que l'espace et le temps, le cours tout entier de la vie de l'homme et chacun de ses instants, le plus élevé et le plus bas, le plus grand et le plus petit, fussent embrassés, animés par l'Église, mis en rapport avec le Sauveur du monde et son œuvre de rédemption, comme étant la seule veritable vie qui se prolongera dans toute l'éternité.

L'idée de l'Église, dont on ne se rendait pas alors un compte moins clair, parce que l'Église elle-même existait

alors dans toute la fraîcheur et la plénitude de la vie, et que le sentiment de la vie précède toujours de beaucoup la connaissance de ses lois, se présenta, à compter du temps que nous décrivons, d'une manière symbolique de plus en plus évidente, dans les divers édifices qu'elle éleva, de tous les côtés. Leur forme essentielle fut celle de la Croix, signe du salut, sur lequel Celui en l'honneur de qui ces monuments étaient construits, avait accompli la mission dont la consommation avait fait de sa personne divine, pour toute l'éternité, la pierre angulaire et inébranlable de tous ceux qui voudront bâtir sur le Christ. Au sommet le plus élevé de l'édifice brillait au loin, dans le vaste espace, ce signe qui n'avait été qu'indiqué au bas par de puissants fondements : l'emblême ineffaçable de la réconciliation des mortels déchus avec leur Père éternel. Au-dessous de la figure du Christ, étaient représentés les divers Ordres de l'Eglise; enfin, dans l'intérieur des murs, entourée en quelque sorte du du sacerdoce et soutenue par les voûtes, comme par les piliers de la vérité manifestée dans l'Écriture et dans la doctrine, se présentait l'enceinte où la foule se précipitait par des portes s'ouvrant vers tous les points de l'horizon, et semblables à celles de la ville céleste qui brillaient de l'éclat de toutes sortes de pierres précieuses (2). Et comme ces édifices étaient placés sur des collines, d'où ils planaient sur les travaux journaliers des hommes (3), ils indiquaient que la pensée et l'action doivent être dirigées vers le ciel; qu'en eux, comme dans l'arche protectrice, chacun trouverait un asile, et que leur nef condui-

(2) *Apoc.*, XXI, 19 sqq.

(3) Ce n'était pas seulement pour placer des chapelles ou les plus anciennes églises paroissiales que l'on choisissait de hautes collines que l'on pouvait apercevoir de loin, mais même dans les villes, les cathédrales sont en général situées sur les points les plus élevés. Le site seul d'une église suffit assez généralement pour indiquer si elle est de construction ancienne ou moderne.

sait vers un port assuré, à l'abri des flots agités du monde (4).

Dans cet espace sanctifié, réunissant tous les fidèles pour les conduire vers le grand temple vivant, ce n'était pas un souvenir historique, mais un renouvellement perpétuel de la grande œuvre de la Rédemption, d'une œuvre qui déjà accomplie, s'accomplit sans cesse de nouveau, qui déjà passée est cependant toujours présente, qui ayant été exécutée dans un lieu donné, se répète pourtant dans tous les lieux consacrés à cet effet, cet espace, disons-nous, formait le centre qui attirait et vivifiait tous les actes et toutes les pensées. La Croix, et la rédemption qui s'était accomplie sur elle et qui en découlait comme source de vie pour tout le monde, était le diamant qui étincelait au milieu des ténèbres de la vie temporelle. De même que le vaste intérieur d'une cathédrale était entouré de petites chapelles ouvertes dans toutes les directions, sans être séparées de l'ensemble, mais placées de manière que les flots d'êtres vivants pouvaient y entrer et en ressortir en liberté, ainsi les ordres religieux et de nombreuses associations formées dans un but général ou particulier, venaient se ranger autour de la grande société chrétienne, non pas dans le vain désir de se distinguer par une manière de vivre singulière, mais pour pouvoir accueillir plus facilement en elles tous les éléments de la vie spirituelle. Car il était donné à l'Église, tout en s'attachant fermement à un seul pasteur, à un seul troupeau, à un seul pâturage, à un seul Seigneur, à une seule manière de lui témoigner sa reconnaissance et son culte,

(4) L'expression dont on se sert en architecture pour désigner l'intérieur d'une église, tire peut-être son origine de cette idée allégorique, et se rapporte à la barque de Pierre; cette expression paraît remonter à une très-haute antiquité; car *Etienne Durand*, Rit. eccl. cath. I, 3, dit : « In hodiernum usque usum ecclesia *navis* dicitur; ut ipsum nomen sit adstipulatio *Apostolicæ constitutionis* de exstruendis ecclesiis instar navis ad orandum. In summo vero exstat altare, quasi puppis in navi. »

d'y joindre ce type de variété dans l'unité, empreint dans toute la création. De même encore que, dans l'édifice visible, il y a tant de parties qui paraissent former un tout indépendant, isolé, mais qui, lorsqu'on les examine de plus près, manifestent un rapport inséparable avec l'ensemble, ainsi l'Église vivante a su rattacher à elle toutes les diverses expressions de l'esprit et de la volonté, se les approprier et ne rejeter loin d'elle que ce qui, dans une orgueilleuse satisfaction de soi, essaie d'allumer seul le flambeau de la foi et de suffire seul à son existence spirituelle. Ce n'est pas la raison calculatrice, la sagesse minutieuse de ceux à qui le soin et la garde de l'Église ont été confiés, lorsqu'elle est entrée dans le monde, mais sa propre vie intime et pleine de vigueur, qui a donné naissance aux ordres religieux, pour servir de remparts contre la décadence et la dissolution; elle s'est préservée par là elle-même de l'opprobre des sectes, tout en ressentant une juste douleur pour l'apostasie. Toutes les fois qu'il se présentait dans le monde un phénomène qui attirait avec force les regards des hommes, l'Église savait l'attirer dans sa sphère, lui apposer le sceau de la vérité, lui imprimer une direction qui le préservait des erreurs et des contradictions vers lesquelles il aurait pu se laisser entraîner. C'est ainsi qu'elle s'appropria l'idée primitive des Vaudois, qui consistait en une vie plus austère, une retraite plus profonde et des prières plus fréquentes (5), par l'établissement des tiers-ordres de saint François et saint Dominique, et le bras de rivière qui se serait peut-être frayé un cours séparé se trouva ramené ainsi dans le lit commun du fleuve (6). Innocent fit la même chose par rapport aux pauvres de Lyon. Il examina leur doctrine,

(5) Les Vaudois rejetaient l'Eglise; les membres des tiers-ordres se développèrent par l'Église; les fruits étaient en apparence les mêmes, seulement les derniers demeurèrent attachés au tronc.

(6) « C'était la vie monastique introduite dans la famille et la société, » dit

et l'ayant trouvée conforme à celle de l'Église, il accorda volontiers à l'association les marques extérieures par lesquelles elle se distinguait. Il agit encore de même à l'égard des Humiliés.

Ce fut aussi vers cette époque et dans le même but, qui était de mener, dans la retraite, une vie tranquille, mais active, que, dans les Pays-Bas, s'établirent les béguines, dont l'exemple fut bientôt après suivi par les bégards. L'Église les reconnut aussi, ils ne se séparèrent pas non plus du tronc, et ne cherchèrent point à accommoder, dans la vie générale, une portion de cette vie à leur usage particulier. A tout prendre, un souffle nouveau rajeunit dans ce siècle la vie de l'homme, et l'Église, loin d'y mettre obstacle, s'efforça au contraire de le diriger, de conduire ce qui aurait pu s'égarer, abandonné à lui-même, de manière qu'il pût servir également à la gloire de son fondateur et au salut des individus.

Si l'Eglise allait au-devant de l'inclination des hommes à se réunir en associations plus resserrées, et dans des buts plus précis, tantôt par des ordres religieux, tantôt par des établissements qui tenaient le milieu entre ces ordres et la vie séculière, parfois aussi elle le faisait au moyen de confréries. Ces confréries étaient des associations, intimement unies par la foi à l'Église, et qui s'unissaient pour célébrer en commun certaines fêtes et se livrer à des exercices religieux. Par des actes de bienfaisance et de charité exercés dans un cercle souvent très-restreint, elles se rattachaient au monde extérieur. Elles se composaient tantôt de clercs seulement, tantôt seulement de laïques, souvent des uns et des autres; mais toutes tiraient leur origine de l'Église, étaient reconnues

en parlant des tiers-ordres, *M. de Montalembert*, Vie de sainte Elisabeth, Introd., p. LXI.

par elle et placées sous la protection de ses pasteurs. Une confrérie de treize ecclésiastiques se forma à Sens dans le but de célébrer quatre anniversaires pour ses membres et ses bienfaiteurs (7).

Une autre, sous le titre de Confrérie pour la protection des droits de l'évêque et du clergé, s'organisa en 1212 à Marseille, et les membres s'engagèrent en outre à se secourir mutuellement. Chaque membre était tenu de donner tous les dimanches un denier pour les pauvres. Elle payait les frais d'enterrement des pauvres décédés; tous les ans une messe était célébrée pour l'âme des vivants et des morts, et les pauvres de l'hôpital du Saint-Esprit étaient nourris du produit de la quête. Les discussions qui pouvaient s'élever entre les membres de la confrérie, devaient être terminées à l'amiable, et celui qui faisait du tort à un autre membre était repoussé de la confrérie. Les chefs pouvaient réunir aussi souvent qu'ils le jugeaient convenable les autres frères, pour les réprimander, mais cela devait toujours se faire en présence de l'évêque et du prévôt (8).

Vers le même temps, l'évêque Foulques de Toulouse forma une association du même genre, pour empêcher ses membres de tomber dans l'hérésie et de se livrer à la profession prohibée d'usurier (9). Dans ces circonstances l'Église elle-même encourageait la formation de ces subdivisions particulières, en exigeant seulement qu'elles ne se séparassent pas du monde. Elle ressemblait à une mère féconde qui ne cesse de produire des enfants vigoureux et pleins de santé, et qui s'élève glorieuse au-dessus de leur cercle joyeux. Elle encourageait la vie de l'esprit dans la science, la vie du cœur dans la contemplation de l'amour éternel, la vie

(7) *Gall. Christ.*, XII, 363.
(8) On peut en voir les statuts dans *dom Martene*, Thes., T. IV.
(9) *Gall. Christ.*, Archiep. Tolos., p. 23.

du libre arbitre dans l'exercice de toutes sortes d'œuvres de miséricorde. Elle embrassait toutes ces manières différentes par lesquelles la vie se manifeste, elle savait les fondre l'une dans l'autre et mettre chacune d'elles en rapport avec l'ensemble. Elle ne repoussait que l'insoumission et l'opposition systématique.

Cependant comme l'Église, avec toute la puissance de ses prétentions, portait en elle la conscience d'une destination spéciale, destination qu'elle n'avait point cherchée, qu'elle n'avait pas déduite d'une série de raisonnements, mais que Dieu lui avait donnée et prescrite, dans toute son étendue; par cette raison, il ne devait pas lui être permis de renoncer à la moindre partie de ce qui pouvait seule la faire arriver à cette destination, c'est-à-dire à sa liberté et à son indépendance de tout pouvoir placé hors d'elle. Les efforts qu'elle faisait pour assurer cette nécessité indispensable de sa véritable existence, dans toutes les circonstances et avec toutes les positions, se montrent si intimement mêlés à tous les actes et à toutes les mesures d'Innocent III, ils se présentent dans toute cette histoire d'une manière si évidente comme principe fondamental, qu'il serait superflu de l'exposer encore ici plus en détail. Mais cette liberté était celle du corps entier dans ses rapports avec toutes les autres associations existant à côté de lui, et non pas celle des différentes parties de ce corps par rapport à l'ensemble, liberté à laquelle, dans ce cas, l'orgueil seul pouvait prétendre ou vouloir donner une extension arbitraire. Dans le plus honteux asservissement du corps entier, cette liberté partielle peut toujours se rêver, mais elle conduit inévitablement à la dissolution, de sorte qu'à la fin l'union même se perd avec ce qui devait imprimer à l'ensemble le sceau sublime de l'unité. L'Église, animée par le sentiment du devoir et de la force qu'elle possédait comme corps bien organisé, a combattu pour cette

liberté; c'est ce que nous apprend son histoire de plusieurs siècles.

C'est à cette liberté de l'Église que le christianisme doit ses progrès, qui, dans ce siècle même, furent si grands et si brillants, en Allemagne, dans le Nord et dans l'Orient. Bien convaincus qu'ils n'étaient point les serviteurs d'un seigneur temporel, mais ceux d'un maître céleste, qu'ils ne remplissaient pas des fonctions sous un gouvernement terrestre, mais dans le royaume de la grâce divine, le pasteur du troupeau, par fidélité pour Jésus-Christ, l'habitant de la simple cellule, par amour pour lui, l'un et l'autre par compassion pour leurs semblables vivant dans les ténèbres de l'incrédulité, couraient vers les contrées lointaines, au milieu de sauvages idolâtres. La foi faisait leur force, le désir de sauver des âmes était leur guide, l'enthousiasme pour reculer les limites du royaume de Dieu, leur aiguillon. La connaissance de Jésus-Christ, l'accomplissement de sa volonté, l'espérance d'une félicité éternelle, qui faisaient leur bonheur ici-bas, devaient animer aussi ceux qui en étaient encore bien éloignés. Ils devaient renoncer à leurs inclinations sauvages, abandonner leurs mœurs grossières, s'incliner devant la Croix et s'avancer ainsi vers une nouvelle vie, vers des habitudes plus douces, vers une existence plus noble; car à mesure qu'ils participaient à la vie qui découle de Jésus-Christ, par le canal de l'Église, tout ce qui y était contraire disparaissait peu à peu.

La sublimité de l'Église, son esprit d'unité ramenant toutes choses vers le même but, se manifestait principalement en ce point que partout où elle envoyait ses missionnaires, les peuples qui les accueillaient et qui leur permettaient d'agir au milieu d'eux, soit au Nord, soit au Midi, étaient pénétrés du même esprit, instruits dans la même doctrine, soumis aux mêmes usages; lorsqu'un missionnaire en remplaçait un

autre, on était sûr qu'il marcherait dans la même voie, que le second n'offrirait d'autre différence avec le premier que la forme du corps, l'essence, le but serait le même, enfin l'Église cherchait à augmenter le nombre de ses enfants et non de ses partisans.

Partout l'Église accueillait dans son sein les nations comme les individus et s'efforçait d'influer sur les uns comme sur les autres. La première de ces influences s'exerçait par les solennités du culte, qui sanctifiait tout le cours de l'année, pour n'en faire en quelque sorte qu'une seule fête continuelle. Dans cet éclat général apparaissaient quelques points plus lumineux que les autres; c'étaient les jours qui rappelaient les événements les plus importants de la vie du Verbe fait homme, de celle de sa virginale mère, et de ceux qu'il avait choisis pour être les colonnes des vérités révélées, souvenirs adorables et glorieux pour toute la chrétienté. Le lien mystérieux d'une foi commune réunissait dans tous les pays du monde le genre humain, qui, éclairé, affermi, consolé par cette foi, s'agenouillait à la même heure devant les autels de son Dieu et au pied de la Croix. Entre ces fêtes solennelles, venaient se placer dans une riche variété, les fêtes particulières des diocèses, des villes, des maisons religieuses, des rangs, des professions et même des familles et des âges; on peut comparer encore cette variété à la grande et riche architecture des temples chrétiens, qui présentent à côté des statues colossales qui frappent de loin les yeux, une foule d'images plus petites et diminuant par degrés, jusqu'à celle qui orne une niche à peine perceptible. « Dans « la maison du Seigneur, dit un des plus illustres doc- « teurs de l'Église (10), il est toujours fête. Là on ne cé- « lèbre rien qui ait cessé d'être. Le chœur des anges,

(10) *S. Augustin* sur le ps. XLI, § 9.

« la face du Dieu présent, la joie sans mélange, est une
« fête perpétuelle. Le jour de la solennité est tel, qu'au-
« cun commencement ne l'ouvre, aucune fin ne le ter-
« mine. L'oreille du cœur est d'autant plus doucement
« flattée des sons de cette fête, qu'ils ne sont point inter-
« rompus par le tumulte du monde. Ces sons retentissent
« à l'oreille de celui qui marche dans cet admirable ta-
« bernacle de Dieu et qui contemple les miracles que ce
« Dieu a faits pour la rédemption des fidèles; c'est ce qui
« attire le cerf vers les sources rafraîchissantes.»

Dans l'ordonnance des fêtes, dans la place qu'elles occupent durant le cours de l'année, dans le choix des passages de l'Écriture sainte qui s'y lisent, dans les usages qui s'y observent, dans toutes ces choses extérieures, sur lesquelles nous passons légèrement parce que nous les regardons comme indifférentes ou fortuites, il se révèle au contraire un sens profond, un rapport réciproque, un ensemble, qui ne pouvait se développer que là où la vie avait pénétré dans la foi et la foi dans la vie. Afin que l'homme s'humiliât, l'Église a placé la fête de Saint-Jean Baptiste à l'époque où les jours commencent à se raccourcir; et afin que Dieu fût glorifié, elle célèbre la naissance de Jésus-Christ au jour où ils commencent à grandir (11). Le Samedi-Saint elle a choisi pour leçons, douze passages de l'Ancien Testament, qui contiennent toute la figure et les prophéties de l'ancienne alliance, par rapport à la substance de la nouvelle. Ce n'est pas même sans raison qu'elle en a supprimé les titres. Pour marquer le deuil, il n'est pas permis, pendant les soixante-dix jours qui précèdent la fête de Pâques, de chanter l'Alleluia, qui est le retentissement de la joie intérieure, la grâce de Jésus-Christ (12). Comme l'emblème du dogme le plus profond et le plus mystérieux du christianisme, trois

(11) *S. Augustin*, Sermo II, pour la fête de saint Jean-Baptiste.
(12) *Innoc.*, Myst. Miss., II, 32.

fêtes s'élèvent au-dessus de toutes les autres fêtes universelles ou particulières; chacune se célébrait pendant trois journées consécutives, toutes les trois ouvraient, réunies, les trésors de grâce de la très-sainte Trinité (13).

Parmi ces fêtes, il y en avait beaucoup semblables aux étoiles de diverses grandeurs, qui se montrent dans le ciel aux différentes époques de l'année, lesquelles fêtes n'étaient qu'annoncées au peuple et célébrées seulement par le clergé, dans lequel le peuple doit reconnaître et honorer son représentant devant l'Éternel (14); il était même positivement défendu de dénoncer à l'assemblée et d'imposer une pénitence à ceux qui ne voulaient point y prendre part. Mais toutes n'en devaient pas moins influer sur la vie, comme des appels d'en haut, comme des symboles, comme des moyens d'instruction, d'édification. Elles facilitaient le dévouement à Celui devant qui l'humilité a trouvé grâce, qui a donné l'esprit de sagesse aux docteurs, la fidélité aux pasteurs, le courage aux martyrs, la soumission volontaire aux pieux serviteurs, et elles garantissaient en même temps la réception des grâces dont la source était toujours ouverte. C'est pourquoi, dès les temps primitifs, on avait introduit dans la célébration de ces fêtes des paroles et des cérémonies qui pouvaient paraître des ornements arbitraires ou même inutiles, à ceux qui ne voulaient pas prendre la peine d'en pénétrer le sens. Mais nous ne pouvons nous décider à croire que ce sens soit toujours et partout demeuré caché au peuple, qui avait de si fréquentes relations avec les pasteurs et les gardiens de l'arche sainte.

On se tromperait cependant si l'on croyait que les lois et les ordonnances eussent dès l'origine réglé l'ordre de toutes ces fêtes et même de celles qui n'étaient connues et

(13) Les trois éléments de la messe, le pain, le vin et l'eau, sont aussi la figure de la Trinité.

(14) C'est pour cela que l'on distinguait les *festa chori*, des *festa fori*.

célébrées que dans une sphère restreinte. Beaucoup d'entre elles sont nées de la volonté et de la reconnaissance des fidèles qui tantôt honorent ainsi la mémoire des pasteurs qui brillèrent jadis parmi eux de la lumière de la foi et d'une sainte vie, tantôt rappellent annuellement le souvenir de quelque bienfait du Très-Haut ou l'érection d'une église, solennité à laquelle ils convient leurs voisins (15). Le clergé les a laissées s'introduire d'elles-mêmes dans les habitudes du peuple chrétien, et ce n'est que par la suite qu'il en a ordonné la continuation; parfois lorsque la célébration d'une fête était devenue peu à peu générale dans l'Église, une ordonnance pontificale venait la prescrire jusque dans les lieux où elle était demeurée jusqu'alors inconnue (16). Il n'y aurait point en effet d'opinion plus étrange que celle qui regarderait les chefs de l'Église et leurs conseillers comme formant une sorte de comité d'organisation, tels que ceux qui existent de nos jours, sans cesse occupés de ce qu'ils veulent ordonner, prescrire, introduire; opinion qui se baserait sur une sorte de théorie d'usurpation papale et d'extension systématique de la prétendue superstition, dont le plan général serait formé d'avance et dont ce comité chercherait toutes les occasions d'appliquer l'une après l'autre toutes les parties. Loin de ressembler au mode d'organisation moderne, dont nous avons fait tant et de si tristes expériences, tout découlait de la vie réelle. La plupart des choses qui sont devenues peu à peu des lois de l'Église, étaient depuis longtemps répandues au

(15) La fête annuelle de la Dédicace de l'Église est déjà citée dans les décrets du concile tenu par l'évêque Ayton de Bâle en 822 avec cette observation: Quod vicinis tantum circummorantibus indicendum est, non generaliter omnibus. (C'est-à-dire pas dans tout le diocèse.) Mais dès le temps de Constantin-le-Grand, nous voyons qu'il était d'usage de consacrer les édifices destinés à servir d'églises.

(16) C'est ainsi que peu de jours après son élection, Innocent ordonna à l'évêque de Worms d'introduire dans son diocèse la fête de la Conversion de saint Paul. *Ep.* 1, 44.

loin par l'effet d'un usage volontairement adopté, avant que les papes, les conciles généraux ou provinciaux y fissent attention; puis quand ils croyaient devoir s'en occuper, ils les examinaient et les maintenaient par leur approbation. Tout ce que l'Église approuvait ainsi était sorti, dans l'origine, des habitudes de la vie, avait profondément pénétré dans la vie, et l'Église ne faisait que régler la coutume afin qu'elle ne fût pas abandonnée à l'arbitraire ou au hasard. En attendant, si, d'un côté, les fêtes servaient à maintenir l'union des hommes avec Celui qui, par tant de messagers et tant de modèles d'une vie tournée vers lui, les a appelés à le connaître, à l'aimer et à l'imiter, d'un autre côté elles leur procuraient du soulagement dans les travaux de leur vie terrestre; c'étaient des jours de paix; le peuple dont l'existence est souvent si pénible, se reposait au pied de ses autels, et un rayon de joie vivifiante déchirait le sombre nuage qui ne recouvre que trop fréquemment cette vie passagère.

Mais il y avait une chose que les chefs de l'Eglise, les principaux évêques avaient surtout à cœur: savoir que par le nombre des prêtres, par la richesse de leurs habits, par tous les ornements intérieurs de l'Église, le culte augmentât en gravité, en dignité et en pompe, et par la même raison, en influence sur l'esprit de ceux qui y assistaient. Innocent témoignait une grande bienveillance à l'évêque qui montrait de la sollicitude à cet égard (17); et le chapitre qui laissait diminuer le nombre de ses membres recevait à ce sujet d'utiles avertissements (18). On employait déjà les soieries les plus précieuses pour les habits que les dignitaires revêtaient les jours de grande fête (19), et le prix de la matière était encore

(17) *Ep.* I, 166, 254, 276.

(18) *Ep.* I, 36.

(19) Kilidsch Arslan, sultan d'Iconium, ayant fait présent en 1172 à Henri-le-Lion de magnifiques étoffes, ce prince les trouva trop riches pour son

souvent rehaussé par celui du travail; les évêques se plaisaient à perpétuer leur mémoire en léguant quelque ornement de ce genre à l'Eglise qu'ils avaient gouvernée (20). Mais les paroles de Célestin III au prévôt et au chapitre de Brandebourg font voir que l'on n'attachait pas à ces objets plus de prix qu'il n'était juste et convenable de le faire : « Certes la semence de la parole divine « est précieuse, quel que soit celui qui la répand, et l'ha- « bit que porte le prédicateur est moins important que « les choses qu'il proclame. Mais attendu que l'esprit de « l'homme s'attache en même temps à l'habit et au dis- « cours, il a été établi dans l'Eglise de Dieu des marques « de distinction avec lesquelles il faut en célébrer les cé- « rémonies et en annoncer la parole, mais ceux-là seu- « lement doivent les revêtir à qui la bienveillance apo- « stolique les a accordées. »

Il était défendu aux prêtres de célébrer la messe devant un autel mal tenu, et les conciles provinciaux recommandaient surtout de veiller à ce que les linges de l'autel et les calices fussent toujours propres (21). On regardait comme au-dessous de la dignité de la plus haute solennité de l'Église, de la mystérieuse présence de Celui devant qui tout genou doit ployer, de le recevoir dans des vases qui ne fussent pas faits des métaux les plus précieux; c'est pourquoi des évêques s'engageaient mutuellement à ne plus consacrer de calices d'étain (22). Afin que tout le monde pût faire monter sa prière à Dieu, dans le moment de l'élévation du corps de Notre-Seigneur, l'usage s'introduisit, et devint bientôt un ordre, d'en avertir en agitant une sonnette (23). Les cloches et dans les grandes églises des orgues mélodieuses, qui de-

usage personnel et il les réserva ponr en faire faire des ornements pour la messe.

(20) *Lebeuf*, Hist. d'Aux., I, 310.

(21) *Odo Paris. Ep. Const. Synod.*, dans *Mansi*, Conc. Coll. T. XXII.

(22) Entre antres au concile de Rome en 1189.

(23) *Add. Guillielmi Ep. Paris ad statuta Card. Gual.*, *ib.* p. 763.

puis longtemps servaient à donner de la pompe au culte, devinrent d'un usage de plus en plus général; et l'on fit les premières plus grandes et plus nombreuses, afin d'exciter même au loin la piété des fidèles. L'usage dans certaines fêtes de relever les ornements artificiels des autels par des fleurs naturelles, était fort ingénieux. L'ordonnance significative d'allumer dans l'église des cierges, comme emblême de la lumière éternelle et non-créée qui émane de l'Église pour éclairer les ténèbres de la vie terrestre (24), n'était pas encore générale à cette époque, du moins on ne voyait pas encore une lampe brûler jour et nuit devant le maître-autel pour désigner la lumière de la grâce qui éclaire l'homme partout et dans tous les temps. On trouve du reste, dans les cartulaires, de nombreuses donations faites spécialement pour le luminaire, et des évêques pleins de sollicitude léguaient des sommes à cet effet à plus d'une église de leurs diocèses. Ce fut pour augmenter la dignité du culte que l'évêque Adolphe d'Osnabruck introduisit dans son église l'usage de la cire en place de suif. L'Église ne s'appropriait rien, quelque peu important que ce pût être, quelque éloigné que fût son rapport à l'usage et au service, sans lui donner la consécration, lui imprimer le sceau mystérieux, qui pouvait seul le rendre digne de sa destination et le faire entrer en quelque sorte dans la vie de l'Église.

Mais ce n'était pas seulement dans l'intérieur de la maison de Dieu que la célébration des jours de fête devait se mettre dans un accord plus parfait avec leur importance; des prêtres zélés s'efforçaient d'écarter tout ce qui pouvait extérieurement paraître contraire à la bienséance. Le dimanche devait être consacré tout entier au service du Seigneur et exempt de tout travail corporel. Les annales de cette époque, parmi tant d'autres événements merveilleux et surnaturels dont elles entremêlent

(24) *Innoc.*, Myst. Miss., II, 21.

leurs récits, nous rapportent plusieurs exemples de punitions diverses infligées à ceux qui profanaient le dimanche par le travail, et en revanche de bénédictions miraculeuses répandues sur les travaux de ceux qui les interrompaient par respect pour le jour du Seigneur, ainsi que du châtiment de ceux qui blasphémaient, ou qui se moquaient des choses saintes (25). Les personnes à qui l'on n'accordait pas même le dimanche pour se reposer étaient plus malheureuses que des bêtes de somme (26). C'est pourquoi des prêtres zélés insistaient, et souvent avec succès, sur l'abolition des marchés qui, dans beaucoup d'endroits, se tenaient le dimanche (27). Bien moins encore fallait-il profaner ce jour par des divertissements mondains; quoique l'Église défendît de labourer et de creuser la terre, cela pouvait se permettre plutôt encore que de danser (28). L'évêque Sigewin de Camin croyait que l'endroit et le jour étaient profanés lorsque des femmes publiques paraissaient le dimanche dans l'église: il ne les y souffrait que le vendredi. Innocent s'éleva contre les bouffonneries qui déshonoraient le culte dans les églises de Pologne, avec la force qui convenait au gardien suprême du sanctuaire, et il exhorta l'archevêque de Gnesen à faire cesser une impiété si scandaleuse (29).

Mais la pensée fondamentale d'où l'Église tirait tout ce qu'elle ordonnait concernant la célébration du culte et ce qui y avait rapport, à quelque égard que ce fût, était celle de l'obligation imposée à l'homme de glorifier et de louer Dieu. D'où, par l'effet d'une réaction naturelle, revenait à lui, tout ce qui pouvait l'élever vers la piété,

(25) On trouve plusieurs récits de ce genre dans *Manrique*, Annales de l'ordre de Citeaux.

(26) *Pierre de Blois*, Ep. 14; il y compte parmi les dangers de la vie de cour : Homines in curia sabbathizare non vidi.

(27) *Rad. Coggesh.*, dans *Recueil*, XVIII, 49.

(28) *Concil. Paris.*, de l'an 1212, dans *Mansi*, XXII, 834.

(29) *Ep.* IX, 235.

l'affermir dans la foi, lui donner la force de mener une vie agréable à Dieu, le pénétrer de consolation et le rendre heureux dans l'espérance certaine d'une félicité éternelle. De là cette sollicitude pour que ce service fût non-seulement réglé de la manière la plus stricte, observé avec la plus grande exactitude, mais encore célébré avec toute la solennité possible, afin d'exciter une vive sympathie dans le cœur de l'homme. Le principal objet des décisions des conciles diocésains était de veiller à la célébration du culte et de publier à ce sujet des exhortations et des décrets. Ils donnaient des prescriptions exactes sur la manière de célébrer les offices dans les différentes saisons de l'année, sur celle de sonner les cloches, pour annoncer les fêtes, sur la distribution des prières et le reste du service. Les heures appelées *officium* pour les clercs exclusivement, devaient être exactement partagées entre le jour et la nuit et strictement observées, surtout les jours fériés, ainsi que les réglements l'indiquaient, c'est-à-dire avec les habits prescrits pour les officiants, avec le chant convenable pour les chantres, avec l'expression juste pour les lecteurs, avec le nombre de cierges voulu, en sonnant les cloches comme il le fallait, enfin, avec une tenue pleine de dignité. On était convaincu que celui qui, par un motif coupable, se permettait de nuire au culte, ne le faisait point avec impunité. Il était du devoir de l'archidiacre de veiller à ce que dans chaque église il y eût un missel exact et lisible, que l'édifice fût toujours en bon état de réparation, qu'il possédât les meubles nécessaires, et que ce qui pouvait y manquer lui fût donné avant l'expiration d'une année. Un diacre ne devait se permettre de remplir les fonctions de prêtre que dans des cas d'urgente nécessité. Le soin que le prêtre devait prendre de ne paraître dans l'église qu'avec la tenue convenable et de porter visiblement la tonsure, marque de sa profession (quoique ce fussent là des choses extérieures, elles n'é-

taient pourtant pas sans importance, et par conséquent sans influence), avait pour effet que le peuple aussi regardait l'Église comme un lieu où il devait se montrer autrement que lorsqu'il se livrait à ses occupations ordinaires. C'est pourquoi les chevaliers, aux jours de grandes fêtes, aimaient à se rendre à l'église en habit écarlate, et tous les autres fidèles imitaient cet exemple, chacun selon son rang et sa fortune. Les pasteurs avaient l'ordre positif de n'en pas permettre l'entrée aux infidèles, de la part de qui l'on pouvait craindre des railleries ou du trouble (30). Avec de telles idées, avec des coutumes semblables nous ne sommes pas surpris que l'on ait cru qu'une mort funeste était réservée par la providence aux impies qui volaient et profanaient l'Église.

Ces hommes qui vivaient tout entier dans et avec l'Église, par et pour elle, s'efforçaient de donner à toutes choses que l'on pouvait voir ou entendre, qui étaient constantes ou variables, importantes ou indifférentes, une signification mystique. Les différentes parties de l'édifice de l'église, les diverses pièces du costume sacerdotal, leur couleur (31), les offices du jour, le choix des passages qui se lisaient, tout cela offrait un sens mystérieux, qui se rapportait à la personne du Rédempteur et à l'œuvre de la rédemption, qui s'y reflétait. On trouvait dans la division de chacune des heures fixées pour le service divin, un rapport mystique à l'histoire de la Passion. Le cardinal Damiani expliquait de cette manière les différentes coutumes qui existaient dans les églises paroissiales et dans celles des couvents (32). Le nombre d'heures n'est jamais au-dessous de trois ni au-

(30) *Hugues de Rouen* contre les hérétiques, II, 8.

(31) *Innoc.*, Myst. Miss., I, 65.

(32) On prend plaisir souvent à reprocher à l'Église de vouloir tuer la vitalité. Mais le gouvernement de l'Église n'a jamais été le despotisme. Elle a toujours laissé les idées particulières subsister à côté des idées générales, tant qu'elles ne cherchaient point à se placer au-dessus de celles-ci. Les or-

dessus de neuf, et, les jours de fêtes solennelles, ces heures se récitent à Rome en latin et en grec. Or Amalarius disait que leur nombre avait été fixé pour représenter les neuf chœurs des anges et les trois degrés de la révélation: avant la loi, sous la loi et par l'alliance de la grâce; et les deux langues signifiaient la réunion des Églises latine et grecque. L'écrivain le plus célèbre et le plus influent de cette époque dit: « Dans l'Église visible, la diversité et la quantité des « pierres et du bois désignent les différents ordres de « fidèles; le pavé et le toit sont l'image des supérieurs et « des subordonnés; les fenêtres par lesquelles le jour y « arrive peuvent être comparées aux prédicateurs qui « éclairent les autres fidèles. Les fondements sont Jésus-« Christ sur lequel repose tout le poids de l'Église. « L'entrée représente la foi, l'autel est Dieu; le vaste es-« pace de la nef, la charité; la hauteur, l'espérance; la « longueur, la persévérance; les candélabres sont les « forces de l'Écriture sainte et les cymbales sont l'ex-« pression de la joie (33). » Nous avouerons volontiers que quelques unes de ces explications sont trop recherchées, que l'esprit humain s'y laisse aller à des subtilités, et que si quelque individu a pu trouver une signification à une chose ou à une autre, il n'est guère possi-

dres, les confréries, beaucoup d'autres établissements de ce genre en sont des preuves vivantes. Lorsque dans quelque endroit une église avait des coutumes qui lui étaient particulières, Innocent les laissait subsister, pourvu qu'elles ne fussent point contraires aux lois générales. (*Ep.* VI, 222.) Quels sont les barbares? ceux qui confirment par leurs réglements des usages chers au peuple, ou ceux qui les lui enlèvent par amour de leur lumière propre et individuelle? Quels sont les esprits bornés? ceux qui laissent subsister ce qui n'est pas contraire à la plus haute pensée, ou ceux qui, après avoir posé une limite arbitraire à ce qu'il faut faire ou croire, retranchent sans miséricorde, par des ordonnances d'Eglise, tout ce qui dépasse cette limite, sans égard pour la douleur qu'ils causent? Quels sont les despotes? ceux qui laissent une liberté fort grande aux coutumes locales, ou ceux qui suppriment tout ce qui ne s'accorde pas avec les usages adoptés?

(33) *Bern. Abb.* contre les Vaudois, c. 12.

ble que le peuple ait pu partager ces vues. Mais si tout le monde n'est pas en état d'apprécier à sa juste valeur cette richesse mystique, il y a pourtant peu de personnes qui aillent jusqu'à la mépriser complétement. D'ailleurs on se formait alors assez généralement une idée fort juste des diverses parties du culte, de ses cérémonies particulières, de l'utilité des images, de la manière dont il faut les considérer et du respect qu'on doit leur témoigner.

Or, de même que le cours entier de l'année, par rapport aux fêtes de l'Église, la disposition de ces fêtes dans tous leurs détails particuliers, le culte avec toutes ses cérémonies devait être pour l'homme un cri perpétuel de *Sursum corda !* De même aussi la messe, renouvellement et offrande du sacrifice sur la Croix, moyen d'union de l'homme avec Dieu et des hommes entre eux, était le fondement et le sommet, la moelle et la racine de tout le culte; la messe était le centre autour duquel venait se ranger tout ce qui existait ou tout ce qui se faisait dans l'Église; la messe était le premier de tous les sacrements, elle représentait la Croix et le sacrifice qui avait été accompli pour le salut des hommes. Car en général ce signe de la victoire était attaché à tout ce qui était saint aux yeux du chrétien, à tout ce qui devait le sanctifier et même à tout ce qui devait servir à son usage; il était « le mys-« tère de la foi, le pivot de l'espérance, la clef de la « science, l'image de la justice, le joyau des rois, l'é-« clat des prêtres, la consolation des pauvres, le guide « des aveugles, l'espoir des désespérés, la résurrection « des morts (34); » c'était le signe que le chrétien avait reçu en entrant dans la vie, qui l'accompagnait dans toutes ses actions, et, après qu'il en était sorti, se plantait sur le gazon qui couvrait ses restes mortels. De

(34) *Innoc*, Myst. Miss., II, 44.

même pendant la messe, le signe de la Croix venait se joindre à tous les mouvements du prêtre, depuis son apparition au pied de l'autel, jusqu'à son départ (35). La messe devait nécessairement renfermer en elle l'essence la plus intime du culte, par la ferme conviction que sous la forme visible des éléments, on recevait le vrai corps de Jésus-Christ, et que l'œuvre de la rédemption y était sans cesse présent et renouvelé. « Car, lors« que la voix du prêtre retentit, les cieux s'ouvrent, les « anges se rassemblent, et par l'œuvre du Saint-Esprit, « le visible et l'invisible, le terrestre et le céleste s'unis« sent (36). » Le prêtre offre le vrai sang de l'agneau immolé (37); il participe à la Passion de Jésus-Christ; par son entremise, le pain et le vin se changent en la réalité de la chair du Christ (38). C'est pourquoi on a dit que ce sacrifice était un abîme sans fond (39), et que l'on exigeait une sainteté éclatante de la part de ceux qui préparent, reçoivent et donnent à d'autres le corps du Seigneur. Cette croyance à la présence réelle de Jésus-Christ faisait naître un ardent désir de s'unir à lui par le sacrement de l'autel; une mysticité par laquelle la vie des fidèles se dissout complétement dans son ardent amour pour l'objet de sa foi. C'est ainsi que l'on nous parle de femmes de cette époque qui ne trouvaient le repos de l'âme qu'en recevant le plus souvent possible le corps de Notre-Seigneur (40).

(35) Innocent, dans son ouvrage des Mystères de la Messe, dit que, pendant le sacrifice, le prêtre fait vingt-cinq fois le signe de la croix, tandis qu'aujourd'hui le Rituel romain en indique cinquante-cinq.

(36) *Pierre de Blois*, Ep. 123.

(37) *Id.*, Ep. 139.

(38) In carnem Christi transsubstantiatur. (*Pierre de Blois*, Serm. 38.) — Pane et vino transsubstantiatis. (*Ep.* 140.) D'où l'on voit que ce n'est pas, comme on l'a prétendu, le quatrième concile de Latran qui s'est servi le premier de cette expression. Il est même probable que Pierre de Blois ne fut pas non plus le premier qui l'a employée.

(39) *Pierre de Blois*, Ep. 140.

(40) *Vincent de Beauvais*, Spec. Hist., XXX, 15.

Il résultait naturellement du respect sans bornes qu'on lui portait, qu'il fallait mettre le plus grand soin à la préparation du signe visible sous lequel ce bien suprême se cachait invisible. A Cluny, on prenait le froment le plus pur que les greniers fournissaient et on le triait grain par grain. On lavait ensuite avec soin ceux que l'on avait choisis, on les mettait dans un sac spécialement destiné à cet usage, et que l'on envoyait au moulin par un serviteur de confiance. Vêtu d'un costume demi-ecclésiastique, et tellement couvert qu'on ne lui voyait que les yeux, il s'occupait à moudre le grain après avoir fait laver le tamis. A son retour, quatre frères, lavés, peignés et vêtus d'aubes, se rendaient la nuit dans l'église où ils chantaient matines et récitaient les litanies et les psaumes de la pénitence, après quoi ils se mettaient à changer, avec les soins les plus minutieux, la farine en hosties; on prenait les mêmes précautions pour la cuisson; pendant tout ce temps, il fallait garder le silence si scrupuleusement que pas le moindre souffle de ceux qui y étaient employés ne devait toucher les hosties (41). Il y avait une règle pour la manière dont le prêtre devait les prendre, les placer dans un vase bien propre, et les porter aux malades précédé d'un cierge allumé. Le respect qu'inspirait cette sainte action faisait qu'il n'était pas permis à un prêtre d'y procéder plus d'une fois par jour (42); ce même sentiment lui défendait toute précipitation, le mettait sur ses gardes contre toute erreur possible, punissait toute irrégularité et déclarait incapable d'offrir le sacrifice quiconque était atteint de graves infirmités.

Ceux qui, dans le moyen âge, se sont occupés de rechercher et d'expliquer les usages de l'Église, donnent une raison pour que chaque mouvement du prêtre, la

(41) *Consuet. Cluniac.*, chez d'*Achery*, Spicil., I, 694.
(42) *Ep.* VIII, 201.

place et le nombre des signes de la croix (43), chaque mot séparément, les phrases qu'ils forment et les sons qu'ils font entendre se rapportent exactement à l'institution de la grâce divine, à la personne de Jésus-Christ et à son œuvre de rédemption (44). L'attention que les théologiens et les ascètes donnaient à la chose même, et l'Église à la capacité et à la dignité de ceux à qui elle était confiée, était partagée par les laïques parce qu'elle était aussi un objet de la plus haute importance. Celui qui, étant dans l'église, n'y restait pas dévotement jusqu'à la fin de la messe, était exclu de la communion, comme perturbateur du culte (45).

C'était un jour bien solennel que celui où un nouveau prêtre disait sa première messe. Ses parents, ses amis, une foule de peuple se rassemblaient pour y assister; la curiosité et la complaisance étaient probablement pour bien des personnes de plus puissants motifs qu'une sympathie et une piété véritables. Aussi les religieux de Cîteaux jugeaient-ils convenable de ne pas publier d'avance ces solennités. Si celui qui remplissait ainsi pour la première fois les plus hautes fonctions du sacerdoce, était le fils de parents distingués, il ne manquait pas d'offrir de riches dons à son église. En songeant à la vénération inexprimable, incommensurable, que la nature mystérieuse de la messe devait exciter dans les fidèles, on conçoit facilement que ceux qui étaient plus consciencieux que les autres devaient se demander: Qui est-ce qui en est digne? Et en même temps qu'il y en avait qui

(43) Ce nombre est toujours impair, 1, 3, 5; les premiers indiquent l'unité de la substance et la trinité des personnes divines et le dernier représente les cinq souffrances différentes de Jésus-Christ pendant sa Passion. *Binterim*, IV, II, 254.

(44) Innocent lui-même a traité ce sujet dans le plus grand détail et avec la profondeur ordinaire à cette époque, dans ses six livres *de Mysterio Missæ*. Dans cet ouvrage, qu'il écrivit n'étant encore que cardinal, le mot *transsubstantiatio* se rencontre fréquemment.

(45) *Innoc.*, Myst. Missæ, III, 6.

n'osaient la célébrer que les dimanches et les fêtes, ou qui se bornaient à une seule dans chaque endroit (46); on conçoit enfin qu'on lui attribuât une sorte de pouvoir magique que certaines gens essayaient parfois d'appeler à leur aide, dans des vues qui n'étaient pas des plus honorables (47). Les conciles défendirent sévèrement cet abus et blâmèrent avec force les prêtres qui, par avarice, engageaient des laïques à faire dire des messes.

(46) Abrégé de l'Hist. de Fr., par *Mézeray*, II, 365.

(47) *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 290, tiré des plaintes de Pierre-le-Chantre.

du but pour lequel elle avait eu lieu, on commençait l'année tantôt à Noël et tantôt à Pâques, ce qui avait surtout lieu à Pâques. Comme si l'homme ne vécût réellement que pendant le temps qu'il passe dans la maison du Seigneur, l'Église marquait, dans la suite des jours, d'une couleur éclatante, ceux qui l'appelaient dans cette maison, tandis qu'au contraire elle nommait jours de repos, ceux qui étaient destinés au travail (2). Les premiers n'étaient pas désignés par de simples nombres, ou par quelque dénomination particulière, mais en général par les premiers mots des chapitres de l'Écriture sainte qui se lisaient à la messe du jour (3): Les jours du mois n'étaient pas non plus toujours désignés par leur chiffre, mais plus souvent par la fête de l'Église, sa vigile ou son octave (4). Les heures de la journée encore étaient marquées non par l'horloge, mais par le nom de l'office qui appelait les prêtres au chœur : on disait prime, tierce, vêpres. Il n'y avait pas jusqu'aux habitudes et aux besoins de la vie commune qui ne se coordonnassent avec celle de l'Église, et les aliments même que le peuple avait coutume de prendre les jours de grande fête, offraient un rapport symbolique avec leur signification spirituelle, et ce rapport s'observe encore aujourd'hui partout où l'influence profonde que l'Église exerce sur le peuple n'a pas été complétement perdue ou annulée (5). C'est ainsi que l'a-

(2) Le jour du sabbat, comme étant aneiennement d'institution divine et parce qu'autrefois on y ehantait les premières vêpres du dimanehe, eonserve seul son nom, et le lendemain fut appelé *Dies Dominica ;* les autres jours furent simplement désignés comme *feria*, I, II, ete.

(3) Les protestants ont eonservé eet usage pour la plupart des dimanehes qui précèdent eelui de la Trinité.

(4) Aujourd'hui encore, conservant ses aneiennes coutumes, l'économie rurale rattaehe plusieurs de ses observations et de ses règles à des jours de saints.

(5) C'est ainsi qu'à Naples presque tous les mets que l'on mange pendant la semaine de Pâques, depuis l'agneau pascal jusqu'au pain lui-même, a, dit-on, une signification de ce genre. On assure que souvent on marquait en marge des livres d'Eglise les mets qu'on devait servir dans ehaque période ecclésiastique et qui étaient fixés par le Rituel.

vertissement de songer pendant le temps à l'éternité, sur la terre aux choses du ciel, et durant le pèlerinage au lieu de repos, se renouvelait dans toutes les circonstances et dans tous les événements de la vie.

La même sollicitude qui veillait, de tant de manières différentes, sur l'ensemble du genre humain, afin d'imprimer à l'homme le sceau de la Divinité, et de l'en pénétrer, s'occupait avec non moins d'ardeur de chaque individu. Car c'est là ce que l'Église offre surtout de sublime, de supérieur à tous les établissements de l'homme ; nous voulons dire qu'elle se regardait comme liée à l'individu autant qu'à la masse, qu'elle n'accordait pas plus de soin à l'un qu'à l'autre, qu'elle embrassait tous deux dans un même amour. Elle ne se contentait pas d'ouvrir ses trésors à tout le monde, en laissant à chaque homme en particulier à choisir ce qu'il voulait en prendre; elle ne se bornait pas à soigner chaque individu, dans la pensée que par ce moyen l'ensemble se trouverait pourvu de lui-même. Elle ne ressemblait pas à un gouvernement féodal qui ne connaît que des membres et des associations, et demeure ignorant des parties dont ces membres ou ces associations se composent; bien moins encore pouvait-on la comparer aux états despotiques ou aux pays constitutionnels des temps modernes, qui ne voient que des assemblages d'individus, sans membres et sans associations. Elle n'était pas un professeur qui ne dit que ce qu'il est chargé d'enseigner, qui laisse à ses auditeurs le soin d'appliquer ce qu'il vient de leur communiquer; elle était une institution qui savait enseigner et surveiller l'application de ses enseignements.

C'était à leur naissance même que l'Eglise prenait les hommes sous sa protection par le baptême, que le clergé était obligé de conférer comme apportant le salut et qui était regardé comme si nécessaire qu'il pouvait être donné non-seulement par un laïque ou un schismatique, mais

même par un juif ou un schismatique. C'est pourquoi l'Église n'a jamais approuvé qu'on le retardât jusqu'à l'âge mûr (6), quoiqu'il se présente quelques exemples de cet usage (7).

Lorsque la vie intérieure de l'âme s'éveillait avec la faculté de percevoir, l'Église instruisait l'enfant, lui faisait acquérir la connaissance des choses du ciel, et le formait à sa véritable destination, non point par une lettre morte, par quelques formules et prescriptions empreintes dans la mémoire, mais en l'introduisant au sein d'une vie active et animée. Il était initié à l'existence spirituelle par des symboles mystérieux et frappants, par des exercices variés, par les accords d'une musique solennelle, par les couleurs variées des rayons d'une lumière unique; car ce que nous demandons aujourd'hui aux écoles, on le trouvait alors dans la vie même de l'Eglise. Les rapports des chrétiens avec Dieu et les hommes, la foi et une conduite agréable à Dieu, ne s'inspiraient pas dans l'esprit comme des notions abstraites, ils se présentaient au contraire devant les yeux sous la forme d'êtres réels, les saints, auxquels l'Église rendait des honneurs qui devaient servir à exciter l'émulation, et à porter ses membres à la reconnaissance envers Dieu pour tous les dons parfaits qu'il accordait aux hommes. En effet, il n'y a pas un sentiment chrétien, devenu par les actes une vertu, pas un exemple d'accomplissement fidèle ou dévoué des devoirs de la vie, par l'union avec Celui qui a opéré notre salut, qui ne fût offert à l'imitation des fidèles par l'intercession de quelque personnage éminent en vertu (8).

(6) *Grégoire de Nysse* a écrit contre ceux qui diffèrent le baptême; voyez ses œuvres, I, 956 sq.

(7) Le grand shuvan de Servie, quoique d'origine chrétienne, ne recevait le baptême qu'à l'âge de trente ans. *Engel.*, Hist. de Hongrie, III, 205.

(8) *Reinhard*, Morale, I, 59; quatrième édition.

Le chrétien, après avoir été conduit à une connaissance spirituelle pleine de vitalité, devait la voir affermie par la bénédiction de l'évêque, dont l'imposition des mains fait entrer le fidèle dans une relation immédiate avec Celui qui est la voie et le salut, la force et la lumière du pèlerinage terrestre. En conséquence, on exhortait le chrétien à ne pas attendre que l'évêque se présentât par hasard dans le lieu de sa demeure, mais d'aller au-devant de lui. Cette cérémonie de la Confirmation lui donnant, pour la première fois, l'entrée dans le cercle des enfants de Dieu, complétement justifiés, il lui était permis de changer pour un autre le nom qu'il avait reçu au baptême (9). Le sacrement de la Pénitence et celui de l'Eucharistie n'étaient en réalité que le renouvellement des deux premiers, qui accompagnaient le chrétien dans tout le cours de sa vie, l'un la régénération commencée par le baptême, l'autre la confirmation reçue pour conserver toujours cette régénération par une union toujours vive avec Jesus-Christ. Or comme la présence du Chef invisible de l'Église en tout temps et en tout lieu, formait l'essence du sacrement de l'Eucharistie, il fallait que toutes les fois qu'elle passait, chacun l'adorât à genoux, en joignant les mains et en priant (10). Puis, à la fin de sa vie temporelle, l'homme recevait avec l'Extrême-onction la consécration pour une existence plus heureuse ; et en même temps, le corps de Jésus-Christ qu'il prenait de nouveau, lui confirmait cette consécration, d'autant plus que l'on croyait que celui qui s'était mis par sa faute dans l'impossibilité de la recevoir, perdait ses droits au royaume de Dieu.

Mais la sollicitude de l'Église pour le chrétien ne se terminait pas là, à beaucoup près : car elle ne regardait

(9) Cela n'était pas d'obligation, mais n'était pas non plus défendu.
(10) *Odonis Paris. Ep. Const. syn.*

pas séparé d'elle celui qui n'était plus visible dans son sein; les services pour les morts, les intercessions, les anniversaires servaient de consolation aux parents qui survivaient, d'enseignements salutaires à la communauté, d'excitation à un sentiment de bienveillance chrétienne, et maintenaient fermement la conviction que cette vie et l'autre ne sont point séparées par un abîme, mais que la mort n'est autre chose qu'un passage (11). Ainsi se perpétuait entre les membres de l'Église militante et ceux de l'Église triomphante, entre celle qui aspire à la perfection, celle qui se purifie pour y arriver, et celle qui y est déjà parvenue, une union spirituelle qui confondait les vivants et les morts dans un culte commun et perpétuel de souvenirs et de prières (12).

C'est ainsi que l'Église se montrait un guide, une nourrice, une consolatrice, dans les circonstances les plus importantes de la vie pour quiconque se reconnaissait pour un de ses membres. Mais elle gravait encore son essence, elle imprimait, par la consécration ou les bénédictions, son sceau sur tous les autres actes. De même que la

(11) C'est ainsi que le prieur de Cluny consolait la comtesse Blanche de Champagne. *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 1055.

(12) Il est possible que l'usage d'oublier les morts qui vous sont les plus chers, aussitôt que la terre a recouvert leurs restes, soit le plus raisonnable et le plus avantageux dans la pratique, puisqu'en effet les morts ne peuvent plus être utiles à rien; mais cet usage est certainement le plus sec et le plus glacial. Elle est du moins plus tendre, plus douce, plus bienfaisante, la doctrine qui nous permet non-seulement de croire, mais encore de confesser la conviction que des relations avec ces morts chéris n'ont point cessé d'exister (*).

(*) Comme l'auteur est combattu, dans cette note, entre les préjugés de son éducation protestante et son bon sens, son bon cœur, son intelligence des dogmes catholiques! Il croit à la doctrine qui enseigne que *les morts n'ont point cessé d'exister;* or ils peuvent être placés auprès de Dieu, si leur vie a été digne de cette gloire; comment la prière d'un chrétien dans le ciel n'aurait-elle pas au moins autant d'efficacité que la prière du chrétien sur la terre? Il est donc insensé de soutenir que *les morts ne peuvent plus être utiles à rien;* cette pensée appartient au matérialisme, qui nie l'immortalité de l'âme et la vie future. (S.-C.)

hiérarchie ecclésiastique présentait trois degrés différents, ceux de tonsuré, de prêtre et d'évêque, cette même hiérarchie se retrouvait dans toutes les autres professions : dans la chevalerie, les trois degrés se composaient des pages, des écuyers et des chevaliers susceptibles de combattre dans les tournois; dans les arts libéraux et dans les sciences, il y avait les bacheliers, les licenciés et les maîtres; dans les métiers, les apprentis, les ouvriers et les anciens. Si la profession ecclésiastique était regardée comme un service militaire pour la défense du Roi des rois, la chevalerie, que les souverains temporels appelaient si souvent à leur aide, devait conserver quelque rapport avec l'autre en assistant assidûment à la messe, ce qui était en effet une de ses obligations.

Les pays se divisaient en évêchés (13), disposition qui exerçait sur le bien-être des hommes l'influence la plus élevée et la plus essentielle, et qui demeurait la plus indépendante des vicissitudes qu'entraînaient les rapports temporels. Comme rien de ce qui servait à l'usage de l'Église ne pouvait y entrer qu'après qu'une consécration l'en eut rendu digne, il fallait que sa bénédiction donnât une valeur plus grande, un rapport mystérieux à tous les objets dont le chrétien avait véritablement besoin. L'armure dont l'écuyer, devenu chevalier, allait désormais se couvrir, recevait cette bénédiction; les champs étaient bénis après leur ensemencement et la protection divine était implorée pour leurs produits; cette bénédiction devait écarter les accidents et le danger d'une maison nouvellement bâtie et permettre à son propriétaire de l'habiter avec joie et confiance. Ce n'était pas seulement l'union matrimoniale, d'institution divine, rentrant exclusivement dans le domaine de l'Église, qui recevait la

(13) Voyez *Guil. de Nangis* à l'occasion de la réunion de la Normandie à la France.

bénédiction, mais encore le lit nuptial et l'accouchée, lorsqu'au bout de quarante jours elle revenait pour la première fois dans la maison de Dieu.

Ceux qui ont écrit l'histoire de ces siècles ont fait entendre de vives plaintes et ont souvent reproché à l'Église de s'être placée au-dessus de l'Etat, d'avoir usurpé ses droits, d'avoir entravé son développement. L'Église ne s'est point placée au-dessus de l'Etat. Elle se trouvait naturellement placée à côté de lui, comme existant simultanément, quoique son origine remontât bien au-delà de celle de tous les gouvernements établis. Sortie d'un principe tout différent, ayant un but tout à fait distinct du leur, elle se mouvait dans une sphère qui n'était point celle de l'Etat politique. Elle ne pouvait pas être placée au-dessous de lui, car, par cela même, elle aurait cessé d'exister, ou du moins elle n'aurait pu être une institution unique et générale; si elle n'avait pas porté en elle-même le droit de vivre, elle n'aurait pas pu vivre en liberté. Elle était, sans aucun doute, plus élevée que l'Etat, sans que pour cela il fût possible de fixer le rang que devaient occuper deux institutions indépendantes l'une de l'autre. Elle était plus élevée, en ce sens que son origine remonte immédiatement au Seigneur de toutes choses, que la durée de son existence dépasse de beaucoup celle de tous les Etats, qu'elle ne connaît point de limites, mais qu'elle embrasse tous les pays dans sa vaste circonférence, sans qu'aucun d'eux la renferme. Appelée à l'existence par l'esprit qui gouverne tout, afin de diriger, d'éclairer et d'instruire les esprits dans la science qu'aucun espace, aucun temps ne peut renfermer, son développement était tout spirituel; il fallait donc qu'elle s'appropriât les intelligences, qu'elle prît intérêt à leur perfectionnement et que, par la même raison, elle considérât les choses visibles, terrestres et temporelles comme des moyens nécessaires, comme des instruments indispensables, pour amener à leur but céleste les âmes qui lui étaient confiées. Quand elle enseignait

aux grands que toute puissance vient de Dieu, que chacun est responsable envers lui de la manière dont a été employée celle qu'il a reçue, qu'après une vie promptement écoulée l'homme né dans la pourpre n'aura pas plus d'autorité qu'un mendiant; quand elle promettait le même avenir au petit comme au grand, leur montrait à tous deux un but indépendant des distinctions mondaines, leur reconnaissait à tous deux la même valeur comme hommes; quand elle imposait également ses ordonnances, ses commandements, ses lois aux princes comme aux sujets; quand elle prenait enfin sur la terre la position de Celui qui ne connaît entre les hommes d'autre distinction que celle de leurs qualités intérieures, elle laissait les gouvernements suivre librement leur cours, car ils avaient pour but ce qui est matériel, terrestre et passager; l'autorité de l'Église ne s'exerce que sur les esprits, ne touche que les choses du ciel, ne s'occupe que de ce qui est impérissable et par conséquent le même pour chaque individu, quelle que soit sa position dans la société humaine.

C'est dans l'Eglise seule que cesse la distinction des rangs, à laquelle la société ne doit jamais renoncer, mais qu'elle maintenait alors avec plus de force qu'elle ne put en conserver par la suite. Il fallait que cette distinction cessât; car celle de la naissance et de la profession qui n'avait de rapport qu'au temporel, ne pouvait pas avoir de l'importance à côté des exigences plus élevées de la culture de l'esprit par la science et de la volonté par la piété. Dans le but exclusif que se proposait l'Église et qui était de préparer l'homme à ce qui est éternel et impérissable, elle plaçait le prince à côté du moine et imprimait à celui qui était né dans l'obscurité, mais qui possédait les qualités de l'âme, le même éclat qu'à ses serviteurs les plus élevés. C'est ainsi qu'il lui était accordé d'égaliser les différences causées par le développement des intérêts purement humains; d'ouvrir au désir naturel à l'homme

de s'élever au-dessus de ses semblables, une carrière aussi honorable que légitime, et de procurer des travaux aussi nobles qu'avantageux à des facultés, généreuses dans leur origine, mais que le découragement et le dépit de se voir fermer toutes les routes auraient peut-être jetées dans les erreurs les plus funestes. D'ailleurs la belle ordonnance de l'édifice de l'Église, son organisation bien combinée, la profonde prudence qui se manifeste dans son administration, la sagesse qui brille dans sa législation, la suite bien entendue de tous ses règlements, la régularité qui règne dans la manière dont elle traite les affaires, réagissaient d'une manière aussi efficace que bienfaisante sur l'organisation des Etats temporels. En beaucoup de choses elle a été le modèle des peuples, et l'on peut par conséquent l'appeler avec raison leur institutrice. On a appris beaucoup de choses d'elle, il y a beaucoup d'institutions auxquelles elle a donné l'impulsion, et dont il faut chercher en elle le premier germe.

Mais si un grand nombre de ces institutions lui doivent leur origine, si elle a établi beaucoup de règles dont on a profité pour le gouvernement de l'État, et que les siècles modernes ont revendiqué comme leur propriété et leur héritage exclusif, il ne faut pas croire pour cela que l'Église ait usurpé sur les attributions du gouvernement ; c'est qu'elle regardait et avait le droit de regarder les affaires qui devenaient ainsi l'objet de ses règlements, comme faisant essentiellement partie de son domaine. Ils n'étaient dirigés ni contre l'organisation intérieure des États, ni contre les droits de ceux qui étaient placés à leur tête, ni contre les attributions spéciales de la plus haute autorité temporelle, mais contre des fautes morales, qui mettaient en danger l'existence même de la société, et qui paraissaient incompatibles avec la souveraineté de Jésus-Christ qui s'étend sur le monde entier. Les efforts de l'Église tendaient évidemment à adoucir les hommes, à modérer la

grossièreté de leurs habitudes, à améliorer leurs mœurs, à rendre leur esprit plus susceptible d'accueillir les vérités divines, et à rendre en général leurs relations respectives plus amicales et par conséquent leur position plus supportable. C'est là ce que, depuis l'origine, elle a compris devoir être sa haute et spéciale mission; et elle n'a rien négligé pour l'accomplir, autant du moins qu'elle pouvait être accomplie.

Les souverains reconnaissaient cette action spirituelle de l'Église, non pas comme celle d'un tuteur chargé de contrôler l'autorité temporelle, mais comme celle d'une puissance placée au-dessus de la leur, parce qu'ils honoraient le principe vital et le but de l'Église, comme plus noble que les leurs; ils les reconnaissaient, disons-nous, en mettant, de leur propre mouvement, les conventions qu'ils faisaient avec leurs sujets, sous la protection de l'Église, et en déclarant qu'ils méritaient de perdre sa grâce, s'ils les violaient (14). En proclamant la paix de Dieu, l'Église mettait à l'ardeur belliqueuse de ces siècles le seul frein qu'elle fût en état de supporter et plaçait les personnes sans défense, momentanément du moins, à l'abri des désastres qui ne cessaient de fondre sur elles. L'Église seule se prononça contre le trafic des hommes et déclara que c'était un crime de vendre des chrétiens pour les réduire en esclavage. Elle interposa son autorité pour mettre un terme à l'avide amour du gain qui, même en temps de guerre, vendait des vivres et des munitions aux ennemis, non-seulement de l'État, mais ce qui était pis encore, de la religion (15). Du reste elle ne se mêlait du commerce que pour autant que l'exigeaient la sûreté générale de la chrétienté ou la surveillance de l'ordre moral; et en conséquence elle désapprouvait fortement qu'on s'y livrât,

(14) *Lebeuf*, Hist. d'Aux., II, 123.
(15) *Conc. lat.*, III, can. 24.

dans le voisinage des églises, les jours consacrés au service du Très-Haut.

Par la conviction intime qu'il était de son devoir, sans égard aux peuples et aux pays, de s'opposer à tout ce qui était contraire aux préceptes d'une haute morale et aux vrais droits de l'homme, comme étant les commandements de Dieu même, Célestin III autorisa l'archevêque Humbert de Cantorbéry à excommunier tous ceux qui augmentaient les droits et rendaient les grandes routes dangereuses pour la sûreté des voyageurs (16). Ce fut encore l'Eglise qui, ne pouvant lui épargner les périls de l'élément perfide, s'occupa de mettre du moins à l'abri des dangers de la piraterie le négociant qui unit ensemble les contrées les plus éloignées, et contribue ainsi à l'agrément et à la commodité de la vie. Elle ne pouvait considérer comme ses enfants ceux qui ne regardaient pas cet abominable métier de pirate comme une profession déshonorante (17); aussi les premières lois pénales contre la piraterie émanèrent-elles de l'Eglise. Les mêmes motifs engagèrent les papes, à compter de Grégoire VII, à travailler pour la suppression de l'abominable droit d'épave, en vertu duquel, sur les bords de la mer Baltique, les personnes même tombaient dans la servitude. Lorsque les ordonnances des rois coopéraient avec les censures de l'Église, l'effet n'en était que plus certain; mais en tout cas l'honneur en doit rester à ceux qui donnèrent la première impulsion. Puis l'Eglise excommuniait solennellement tous les ans les magiciens, les parjures, les incendiaires, les voleurs et les brigands. Elle ne cherchait pourtant nullement, en cela, à venir au secours de la police ou de la justice criminelle, bien moins encore à usurper leurs fonctions, elle voulait seulement faire ce que, d'après sa conviction, il ne lui était pas permis

(16) *Recueil*, XIX, 334.

(17) On trouve dans *Matth. Paris*, p. 399, une preuve qu'en 1243, elle l'exerçait encore légalement en Angleterre.

de négliger. La punition temporelle et corporelle de ces crimes, ainsi que d'autres encore, qu'il n'est pas même possible de nommer, elle l'abandonnait au pouvoir séculier en déclarant que c'était à lui seul que ce devoir incombait. Ses efforts tendaient à réprimer et à déraciner les crimes; quant aux châtiments, elle ne les exerçait que dans une sphère plus resserrée, en ordonnant d'éloigner les clercs qui étaient convaincus d'un crime et de suspendre de leurs fonctions les évêques qui hésitaient à les punir (18). En déclarant du reste que des églises ou des chapelles ne pouvaient être déplacées, pour établir des fortifications, sans la permission du chef de l'Eglise, et toujours de telle manière que les intérêts des paroissiens n'en souffrissent pas, elle ne faisait que maintenir ses propres droits (19), qui méritaient d'être reconnus et respectés autant que ceux de toute autre association.

Ce fut encore l'Eglise qui adoucit les riguenrs de la servitude, ne pouvant l'abolir tout à fait, ce qui aurait été réellement une usurpation des droits d'autrui. Elle blâma la sévérité des traitements, et elle fit plus encore, puisque, en leur inspirant la véritable intelligence de sa doctrine, elle décida un grand nombre de seigneurs à regarder l'affranchissement de leurs serfs comme une bonne œuvre qui ne pouvait manquer de contribuer à leur salut (20). Elle améliora en outre la position de ceux qui restaient serfs, en exigeant au moins pour les siens, la faculté de déposer en justice, dans les affaires qui concernaient l'Eglise, ce qui ne leur était jamais permis ailleurs.

Elle ne ferma pas l'entrée de la profession ecclésiastique aux serfs, exigeant seulement qu'ils fussent affranchis

(18) *Conc. Paris.* ann. 1212, IV, 20, 21, dans *Mansi*, Conc., XXII, 843.

(19) *Honorii III*, Ep., dans *Recueil*, XIX, 678.

(20) Beaucoup de diplômes de cette époque affranchissent des serfs, *in remedium animæ*. D'après *Mézeray*, Abr., II, 185, cela se faisait en France par un grand nombre de testaments.

d'avance, ce qui était conforme à la règle, puisque ni le prêtre, ni le membre d'une corporation ecclésiastique, ne devait être sous la dépendance personnelle d'un autre homme. Si, d'après cela, nous trouvons beaucoup d'évêques d'une origine obscure, nous ne pouvons guère douter qu'il n'y en ait eu quelques-uns dans le nombre qui étaient nés dans la servitude. Grégoire IX rendit un plus grand service encore à la liberté en déclarant que le fils légitime d'un serf ou d'une femme libre pouvait recevoir l'ordination, nonobstant toute réclamation de la part de son seigneur.

Dans notre système nous ne pouvons désapprouver que d'après la loi civile le meurtre fût puni de mort. En Souabe l'usage ajoutait encore à la sévérité de la peine, en obligeant l'incendiaire condamné à mort, à porter, en marque d'ignominie, s'il était un homme libre, un chien, et s'il était un serf, une selle d'un comté dans le comté voisin. Il est plus difficile de justifier la peine du talion lorsqu'il s'agissait de quelque mutilation, et moins encore quand les arrêts de la justice, qui devraient être impartiaux, étaient souillés par de la cruauté (21). L'Église montrait à cet égard plus de douceur. Elle ne condamnait à la mort pas même celui qui tuait un évêque, espérant l'amener au repentir et à la conversion, en lui imposant une pénitence qui devait durer toute sa vie. Ainsi un homme qui, fait prisonnier par les Sarrasins, et mourant de faim, avait tué et mangé sa propre fille, et avait après cela tué et fait cuire aussi sa femme, mais sans pouvoir toucher à sa chair, fut condamné par Innocent à mener pendant trois ans une vie errante, dans le jeûne, la prière et les actes de pénitence, et à venir ensuite se mettre à la disposition du chef de l'Église. Il faut observer qu'il avait confessé lui-même au pape, en fon-

(21) Un chevalier ayant volé deux vaches à une vieille femme, le comte de Flandre le fit jeter, armé de pied en cap, dans de l'eau bouillante. *Iperii* Chron., in d'*Achery* Spicil., I, 609.

dant en larmes, le crime épouvantable qu'il avait commis (22). On vit même l'Église implorer la grâce de personnes condamnées à mort, afin de leur faire passer le reste de leurs jours dans la pénitence et dans la prière, pour obtenir la grâce divine; c'est peut-être là l'origine du droit que possèdent en quelques pays les dignitaires de l'Église de délivrer des mains de l'exécuteur les criminels qu'ils rencontrent marchant au supplice.

C'est toujours par suite du même système que l'Église s'opposait à l'usage né, soit de la superstition, soit d'une orgueilleuse confiance dans leur force ou leur courage, qui portait les hommes à remettre la décision de leur droit à ce courage même, soit enfin du seul amour des combats, qui les engageait à risquer leur vie sans aucun motif réel. En effet l'Église désapprouvait hautement les ordalies, les duels judiciaires et même les tournois, et elle ne cessait, autant qu'il lui était possible, de travailler à leur abolition, par des avertissements et par des ordonnances. Dans beaucoup d'endroits on avait conservé la coutume des ordalies. Innocent les condamna en citant les paroles de Jésus-Christ : Vous ne tenterez point le Seigneur votre Dieu (23). Les prêtres qui consentaient à bénir les moyens par lesquels le jugement de Dieu devait avoir lieu encouraient une peine. Comme on voulait les y forcer, dans l'île de Sardaigne, le pape rappela les lois de l'Église à ce sujet en remarquant qu'aucun juge laïque ne pouvait s'arroger le droit de punir un prêtre qui s'y refusait (24). Cette coutume, originaire du paganisme, avait pu être tolérée en quelques endroits par l'Église chrétienne, par les mêmes motifs pour lesquels Moïse avait permis le divorce aux juifs, mais les papes s'étaient de tout temps déclarés contre

(22) *Ep.* V, 78.
(23) *Ep.* XIV, 138.
(24) *Ep.* VII, 113.

cet usage (25), et ils firent en sorte qu'il s'éteignit peu à peu et finit par tomber dans un oubli complet. Le concile de Latran le prohiba positivement, et défendit en même temps aux prêtres d'écrire ou de dicter des défis. On jugeait aussi que les laïques devaient être libres de ne pas l'accepter. Un évêque ayant demandé s'il était permis de décider par un duel à qui appartenait le droit de présentation à une église, Célestin III répondit : Cela n'est permis ni dans ce cas ni dans aucun autre; les lois étant décidément contraires au duel, il faut l'abolir parmi les fidèles. Saint Bernard l'attaque particulièrement avec toute l'ardeur de son zèle, avec toute la puissance de sa parole (26). Il était non-seulement défendu aux clercs de se battre en personne, mais cela ne leur était pas même permis par procureur et pour défendre les biens de l'Église.

Ce fut peut-être le même principe en vertu duquel Innocent s'était prononcé contre les ordalies, qui engagea l'Église à blâmer les tournois comme un usage funeste, et à s'y opposer avec une fermeté constante, bien qu'infructueuse. Innocent ne se montra pas à cet égard moins sévère que ses prédécesseurs, et s'il lui arriva une seule fois de modérer la peine, il voulut néanmoins que la défense demeurât en pleine vigueur (27). L'issue de plusieurs de ces jeux chevaleresques prouva bien que le principe était juste, du moins dans son application. Ainsi, nonobstant le choix d'armes courtoises, le margrave Théobald de Vohburg fut grièvement blessé par son ami le comte Gerwich de Bolmundstein, à la profonde douleur et au sincère repentir de tous deux. Du reste il faut que le blâme de l'Eglise ait été généralement

(25) Quand l'archevêque de Salzbourg confirma, en 1171, au couvent de Saint-Guy l'ancien droit, *aquæ aut ferri*, le pape Alexandre III ne voulut pas l'insérer dans sa bulle. *Mon. Boic.*, V, 238.

(26) *Bern. Abb.*, Ep. 176.

(27) *Ep.* X, 74.

approuvé, si la plainte du poète était fondée, d'après laquelle ces jeux avaient tellement dégénéré de leur nature primitive, qu'ils étaient changés en des combats furieux et mortels. C'est pour cela que, dans une occasion de ce genre, à Neuss, en 1241, les corps de soixante chevaliers ou écuyers jonchèrent le terrain, malheur que l'on aima mieux attribuer au pouvoir du démon, qui l'aurait occasionné en jetant la confusion parmi les guerriers.

Il n'entre pas dans notre sujet de donner ici un aperçu de la doctrine de l'Église pendant le treizième siècle ; nous avons fait connaître en son lieu comment Innocent s'exprimait sur ses différentes parties ; mais quelques passages peuvent faire connaître qu'elle n'avait pas autant dégénéré, que l'on paraît porté à le croire, du véritable esprit qui doit dans tous les temps et par tous les partis faire reconnaître la parole du Maître suprême, et que, dans la pratique du moins, elle a souvent porté d'excellents fruits. La profonde conviction que, par la prière, on obtient l'objet des vœux les plus ardents et les plus purs (27 bis) est commune aux chrétiens de ce siècle et à tous ceux qui, à quelque époque que ce soit, ont attaché plus de confiance aux prières adressées à Jésus-Christ, qu'aux objections élevées contre elles par la raison humaine. On peut juger différemment le mérite de la confession ; sa nécessité a été non-seulement soutenue par les plus illustres docteurs, mais encore généralement avouée, au point que les biens de celui qui, après huit jours de maladie, mourait sans avoir rempli ce devoir, échéaient au seigneur temporel (28).

(27 *bis*) Louis VII était convaincu qu'il ne devait qu'à elle la naissance de son fils. *Capefigue*, I, 78.

(28) Il paraît que cette coutume était fort ancienne. Voyez *Du Cange*, au mot *intestatus*. Elle se trouve dans les *Etablissements de saint Louis*. *Hist. litt. de la Fr.*, XVI, 90.

Les pénitences consistaient dans la privation de certains plaisirs, ou bien dans l'obligation de porter, à certains jours fériés, des habits plus grossiers, et dans l'exclusion des droits de l'Église; quelquefois les peines étaient plus sévères. On obtenait des indulgences quand on aidait à la construction d'une église (29), quand on assistait à la dédicace d'une église nouvelle (30), ou à l'anniversaire de la dédicace d'une ancienne église, indulgences qui supposaient toujours une confiance entière dans la miséricorde de Jésus-Christ; encore ces indulgences n'étaient-elles accordées que pour peu de temps. De même, le droit d'asile des lieux saints n'avait été accordé que pour faire voir la clémence de l'Église, dans les bras de laquelle le coupable poursuivi venait se jeter comme dans ceux d'une tendre mère. Du reste il n'y trouvait saufs que la vie et les membres, mais non une impunité complète; l'Eglise rendait le serf qui s'était enfui, ou permettait qu'on vînt le reprendre moyennant l'assurance du pardon; quant aux grands criminels, aux brigands, aux voleurs de grands chemins, elle les laissait appréhender partout où on les trouvait. Elle n'avait pas besoin d'exhorter ses membres à être libéraux d'aumônes; ils les répandaient avec joie, suivant l'exemple de Jésus-Christ qui avait renoncé à tout pour nous tout donner; qui ne demandait pour ses représentants, les pauvres, qu'une partie de nos richesses périssables, afin de nous assurer en récompense la possession des trésors éternels. Quelque difficulté que l'on oppose à la croyance que l'aumône porte des fruits au centuple, qu'elle est l'eau qui éteint le feu du péché, qu'elle tire l'âme de plus d'un embarras, il n'en est pas moins certain que cette croyance a produit les effets les plus

(29) Le quart des péchés véniels était remis à ceux qui porteraient des pierres pour les reconstructions de l'église de Saint-Arbogast de Strasbourg, dévastée par Philippe de Souabe.

(30) Diplôme pour la dédicace de l'église de Sainte-Croix, à Montpellier.

avantageux. Les actes de charité étaient généralement durables, c'étaient des fondations d'hospices, des legs à des couvents ; d'autres fois c'étaient des distributions dans des temps de disette, ou bien des répartitions journalières faites par des hommes puissants ou riches. Celui qui avait fait un vœu se croyait engagé par là envers Dieu et coupable d'un grand parjure s'il ne l'accomplissait pas. L'évêque Conrad de Halberstadt, ayant promis d'échanger sa dignité et ses richesses contre la vie retirée du couvent, ne se tranquillisa que lorsqu'il se vit dans la possibilité d'exécuter son projet, et bien qu'il agît en cela d'une manière contraire à la déclaration positive d'Innocent, il aurait cru en y renonçant suivre la volonté d'un homme et désobéir à Dieu. Innocent rejeta toutes les raisons qu'une femme alléguait pour empêcher son mari d'accomplir le vœu qu'il avait fait d'aller à la Terre-Sainte (31). Mais lorsque les circonstances, plus fortes que la volonté, rendaient cet accomplissement impossible, le chef de la chrétienté pouvait relever d'un vœu et le remplacer par quelque autre obligation.

Non-seulement le mariage était reconnu indissoluble, des peines sévères étaient en outre encourues par ceux qui en souillaient la sainteté. Il n'y a pas d'écrivain qui ose excuser l'adultère ou même le traiter avec légèreté ; toutes les fois que l'on en parle, c'est toujours dans les termes de la plus haute désapprobation, et tels que la violation des commandements de Dieu doit les dicter à tout homme honnête. Alors même que l'on ne croyait pas pouvoir refuser la rupture des liens matrimoniaux, tandis que les motifs pour la désirer ne paraissaient pas suffisamment fondés, ce blâme se fait jour ; ainsi l'on remarque que l'évêque de Beauvais avait été puni d'avoir consenti au divorce de Philippe-Auguste avec Ingeburge, par la prison qu'il subit près de Richard-Cœur-de

(31) *Ep.* XVI, 108.

Lion. Ce divorce et d'autres dont nous avons parlé dans la vie d'Innocent III font voir jusqu'à quel point l'Eglise résistait à la dissolution du mariage. Un cas s'étant présenté où les deux parties s'étaient également rendues coupables d'adultère, Innocent déclara que les fautes se balançaient des deux côtés, et que le mari devait garder sa femme (32); il força également un autre mari de garder la sienne, quoiqu'un clerc se fût vanté d'en avoir abusé (33). Lorsqu'une séparation avait lieu, il fallait que la sentence en fût prononcée publiquement, usage du reste général devant les tribunaux ecclésiastiques (34). En attendant, les époux ainsi séparés n'étaient libres que de corps et de biens, le lien intérieur n'était pas considéré pour cela comme dissous. On louait avec raison dans un prince de n'avoir jamais fait aucun excès de table, de ne s'être pas livré aux plaisirs des sens et d'avoir toujours été fidèle à sa femme (35). On a remarqué aussi qu'à cette époque, l'amour conjugal inspirait les poètes même au-delà du trépas de l'épouse, et que ce n'est que plus tard que la poésie commença à prêter son charme séducteur à l'amour illégitime (36). Les mariages clandestins n'étaient pas non plus approuvés par l'Eglise; il était défendu aux prêtres de les bénir (37).

Si la dépravation des mœurs était grande, du moins l'Eglise ne négligeait rien pour y mettre des bornes. D'abord en faisant prêcher des sermons de pénitence dont il n'était pas permis d'exclure les prostituées; puis en refusant la communion aux femmes qui tiraient du profit de ce honteux métier; enfin par les faveurs qu'elle accordait aux malheureuses filles égarées qui consentaient à

(32) *Ep.* XI, 101.

(33) Le clerc, pour cette parole seule, fut puni de la perte de son bénéfice. *Ep.* I, 143.

(34) *Pierre de Blois*, Ep. 38.

(35) Louis VIII, père de saint Louis. *Chron. Turon.*, p. 317.

(36) *Montalembert*, Hist. de sainte Elisab., p. 135.

(37) *Odonis Ep. Paris. Const. Synod.*

quitter le sentier du vice, soit en leur facilitant l'entrée d'un couvent, soit en approuvant les mariages qu'elles parvenaient à contracter (38). Il est certain que si d'un côté la dépravation passait toutes les bornes et bravait le devoir et la honte, d'un autre côté, on déversait sur elle le blâme le plus sévère, sans égard pour le rang des personnes; ce que l'on ne connaissait pas encore, c'était l'art de jeter sur le vice un vernis séduisant, comme on l'a fait quelques siècles plus tard. Il n'eût guère été possible à l'Eglise de se prononcer plus fortement qu'elle ne le fit par l'évêque Hugues de Lincoln, lorsqu'il ordonna d'éteindre les cierges qui, dans l'abbaye de Gladstone, brûlaient autour du cercueil de Rosemonde Clifford, maîtresse du roi Henri II, et de porter ce cercueil hors de l'église, parce que la défunte avait vécu dans l'adultère avec le roi.

La délicatesse de sentiment qui s'efforçait de régler par des lois les plus doux devoirs de l'humanité, et qui ordonnait que la meilleure place auprès du feu appartiendrait à la mère du jeune époux, ne pouvait infliger une simple punition à l'homme qui se permettait une grave insulte envers une femme d'honneur; ses biens propres étaient confisqués et il était déclaré incapable de posséder un fief. Quelle attrayante image de vertu féminine et de fidélité chevaleresque à sa parole, ne trouvons-nous pas, d'une part, dans la jeune Ludmille, veuve du comte Albert de Boyne, et, de l'autre, dans le duc Louis de Bavière! Ce prince la poursuivant de ses protestations d'amour, elle le conduisit devant une tapisserie sur laquelle on avait peint trois chevaliers et lui dit: « Jurez en présence de « ces trois témoins que votre intention est de me prendre « pour votre épouse en face de la sainte Eglise. Si vous « le faites, je suis à vous. » Louis ayant juré, Ludmille s'écria: « O vous, trois chevaliers, vous l'avez entendu! » Sur quoi trois voix lui répondirent à la fois: « Oui! » Le

(38) *Ep.* I, 112.

duc souleva la tapisserie et reconnut qu'il avait prêté ce serment en présence de trois chevaliers vivants; ne voulant pas le violer, il épousa en effet Ludmille.

L'Eglise s'efforçait d'ailleurs de donner aux serments la plus grande solennité, afin d'en bien inculquer l'importance. On les prêtait sur l'Evangile, et l'on touchait de saintes reliques, en prononçant les paroles sacramentelles (39).

(39) *Ep.* IX, 178.

CHAPITRE XXIX.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Influence de l'Église sur les mœurs des chrétiens.

Le jeûne était intimement lié à la célébration des grandes fêtes. La mortification du corps devait faciliter l'essor de l'âme vers la piété, la préparer par les privations à servir Dieu plus dignement, la rendre plus accessible à la Grâce. L'archevêque Absalon de Lund, en qualité de ministre haut placé de Jésus-Christ, croyait devoir le vendredi s'abstenir de tout aliment quelconque et même à Rome quand des affaires l'y appelaient. Les quarante jours qui précèdent la fête de Pâques étaient regardés comme un temps de préparation pour le combat. Alors chacun ne mangeait qu'une fois par jour. Il n'y avait pas de position assez élevée, pour permettre d'éluder un usage aussi généralement établi (1). Dans les dangers éminents, dans les grands malheurs qui accablaient la chrétienté, on ordonnait des jeûnes extraordinaires soit pour implorer la grâce de Dieu afin qu'il les détournât,

(1) *Mézeray*, Abrégé, II, 356.

soit pour donner une marque de repentir pour les péchés qui les avaient occasionnés. On était d'opinion que le chrétien devait quelquefois se mortifier, afin de bien se convaincre qu'il ne pouvait rien par lui-même, et se soumettre à quelque privation pour prouver son humilité devant Dieu. Ainsi, quand on eut reçu de Palestine et d'Espagne de tristes nouvelles des progrès des Sarrasins, un concile assemblé à Montpellier, en 1195, voulant d'ailleurs ramener les clercs à une vie plus simple, ordonna que chacun devait se contenter de deux mets à son repas (2). Reste à savoir quelles sont les personnes qui ont raison : celles qui croient qu'il faut combattre pour gagner le royaume de Dieu ou celles qui pensent qu'on y arrive en restant en repos.

Pour nous faire une juste idée des principaux points de doctrine que, par un grand nombre de moyens différents, l'Eglise cherchait à imprimer dans le cœur de chaque chrétien et par lesquels elle voulait engager chaque fidèle à l'œuvre de son salut, nous n'avons qu'à nous rappeler les douze conseils que Conrad de Marbourg donna à son écolière spirituelle, sainte Elisabeth. « Supportez avec « patience, à cause du mépris, une pauvreté volontaire. « — Tendez avant tout à l'humilité. — Renoncez aux « plaisirs mondains et aux concupiscences de la chair.— « Soyez compatissante pour le prochain. — Portez tou« jours Dieu dans votre cœur et dans vos pensées. — « Remerciez Dieu de ce que, par sa mort, il vous a « délivrée de l'enfer et de la mort éternelle. — Puisque « Dieu a tant souffert, par amour pour vous, portez aussi « votre croix en patience.— Consacrez-vous tout entière « à Dieu, corps et âme. — Rappelez souvent à votre « mémoire que vous êtes une créature de la main de « Dieu, et efforcez-vous par conséquent d'être un jour « éternellement avec Dieu. — N'hésitez pas à faire aux

(2) *Mansi*, Conc. Coll. T. XXI, 667.

« autres ce que vous voudriez qu'on vous fit. — Songez
« sans cesse au peu de durée de la vie de l'homme, jeunes
« et vieux meurent également; tendez donc sans relâche
« à la vie du ciel. — Ayez toujours regret de vos péchés,
« et priez Dieu de vous les pardonner (3). »

Malgré ces faits, on a souvent reproché à l'Eglise de n'exercer sur les hommes qu'une influence extérieure, et de ne pas agir véritablement sur le cœur. On croyait que la forme, si saisissante pour les sens, sous laquelle elle se présentait, était incompatible avec une force active et vivifiante. On arrivait à se persuader que ceux qui avaient gouverné l'Eglise n'avaient dirigé leurs vues que sur son existence temporelle; qu'ils n'avaient cherché que les moyens de l'enrichir; mais ceux qui pensaient ainsi n'avaient nulle idée de ce qui était caché sous cette enveloppe ou peut-être même, dans leur impiété, s'efforçaient-ils de l'étouffer. Cependant l'histoire les contredit à chaque pas. Elle nous fait voir que l'invisible a toujours été mis au grand jour par le visible, que le corps a été modelé par l'esprit, que l'Eglise, qui embrasse l'ensemble, a agi sur cet ensemble, par le moyen des individus. Si la réalité du dogme de l'Eucharistie, la plus haute idée de l'Eglise, telle que nous l'avons développée plus haut, n'a jamais été atteinte par des millions d'hommes, si un grand nombre de ces hommes n'en ont même jamais été touchés, cela n'empêche pas que l'on ne puisse présenter beaucoup d'exemples individuels d'une vie spirituelle, dans son plus beau développement. Quelle que soit l'opinion que l'on entretienne sur le dogme de l'Eucharistie selon l'Eglise, il est certain du moins que la conviction du sublime privilége que Dieu avait accordé à certains hommes d'être les seuls qui fussent dignes de lui offrir son Fils, ne pouvait pas

(3) *Montalembert*, p. 86. Il cite dans la note le passage originel tiré de *Toppius*. Description de la ville d'Eisenach.

demeurer partout sans influence sur le maintien des autres dispositions morales naturelles à l'homme. On pourrait à cette occasion demander quelle forme extérieure de la médiation du christianisme en faveur des hommes, a porté des fruits plus abondants, quant aux devoirs les plus essentiels de la religion, à la foi, qui triomphe de tout, à l'humilité qui s'oublie elle-même, à la charité pleine de dévouement?

Nous allons citer quelques exemples, pris dans les différentes classes de la société, et qui serviront à prouver que le christianisme n'exerçait pas sur les cœurs une influence purement extérieure; toutefois pour bien apprécier ces exemples, il faudrait commencer par savoir si les fruits qui, à une époque quelconque, ont été développés par un sentiment chrétien, doivent être absolument dédaignés parce qu'aujourd'hui on est convenu d'accorder la préférence à des motifs d'un autre genre. Traitera-t-on d'insensés les princes qui écrivaient, en tête de leurs diplômes : « Si Dieu nous a élevé au sommet de la puissance terres- « tre, c'était pour que nous reconnussions que nous « étions ses créatures, » et qui en concluaient ce qui suit : « Et par conséquent pour que nous traitassions les reli- « gieux avec la plus grande bienveillance et que nous « étendissions, autant que possible, notre sollicitude « pour eux jusque dans l'avenir. » Etaient-ils donc coupables ces princes quand ils rattachaient la grâce divine et le salut de leur âme à la fidèle protection de la religion, qui ne peut exister sans une autorité qui la surveille et la maintienne, comme cette autorité elle-même ne peut se conserver sans des personnes qui la représentent? Voici donc comment un autre prince s'exprime à ce sujet : « Dieu, ordonnateur et protecteur de toutes choses, nous « a confié l'autorité du glaive temporel, afin que, par « notre sollicitude, nous assurions tout ce qui peut procu- « rer le repos et la tranquillité aux pauvres de Jésus- « Christ, qui exercent le ministère du culte, dans les

« églises remises à nos soins, et que nous recevions en « retour la grâce divine, le secours et le salut (4 et 5).

N'était-ce donc là qu'un usage extérieur, une coutume sans importance, introduite par un clergé, qui, pour son avantage personnel, menait les hommes par la lisière, lorsque nous voyons les généraux d'armée, d'accord avec tous leurs soldats, songeant à l'issue incertaine de la bataille, se réconcilier avec Dieu par la pénitence, avant de combattre, et renouveler entre eux les assurances de pardon et d'amitié (6)? Traçons le tableau d'une de ces préparations et de ses effets. La veille de la bataille que les croisés allaient livrer à Vorylas, neveu du roi Johannite de Bulgarie, le chapelain Nicolas se présenta au milieu des guerriers et leur parla en ces termes: « Mes chers « seigneurs, qui êtes rassemblés ici pour le service de « Notre-Seigneur, Dieu veuille que les efforts que vous « avez faits, les dangers que vous avez courus jusqu'à « présent n'aient pas été inutiles! Vous êtes dans une « contrée étrangère; vous n'avez pas une forteresse, pas « un asile pour vous réfugier; vous ne possédez que vos « boucliers, vos lances, vos épées, vos chevaux; mais « vous avez l'aide de Dieu que vous ne manquerez pas « d'obtenir si vous vous confessez (7). La confession « fait naître le repentir dans le cœur et lave les péchés; « c'est pourquoi je vous conseille à tous de vous con- « fesser.» Le lendemain matin tous coururent aux armes, et les chapelains célébrèrent une messe du Saint-Esprit pour demander le triomphe des armes chrétiennes. La messe finie, tous ces braves se confessèrent (8) et reçu-

(4-5) Dipl. du duc Ferri de Lorraine, dans *Dom Calmet*, Hist. de Lorr., preuv., p. 47.

(6) C'est ce qu'on leur vit faire avant l'attaque sur Constantinople, et l'on pourrait en citer encore une infinité d'exemples, comme entre autres celui des Croisés avant la bataille d'Antioche. *Guil. de Tyr*, p. 723. — *Capefigue*, IV, 90.

(7) « Laquelle vous sera preste par tant, que vous soiez confiez a nostre poir. »

(8) « Apres cen se confesserent le preudome de l'ost. »

rent le corps du Seigneur avec le plus profond respect. On prit ensuite la croix sur l'autel et on la remit au seigneur Philippe pour qu'il la portât. Ce fut ainsi que l'on marcha contre l'ennemi. Quand on en fut proche, Nicolas leur recommanda encore une fois la confiance en Dieu et le courage. Puis le seigneur Philippe prit la parole : « Mes chers seigneurs ! dit-il, au nom de Dieu, que « chacun se conduise en vaillant chevalier. Mettez votre « confiance dans le Seigneur, qui a tant souffert pour « vous de douleurs et de maux, qui a souffert une mort « sanglante pour le péché d'Adam et d'Ève, et qui par « là nous a rachetés des ténèbres de l'enfer, auxquelles « sans lui nous étions tous livrés. Celui qui donne sa vie « pour lui, arrivera par lui dans le sein d'Abraham. Tout « ce peuple que vous voyez devant vous ne croit ni en Dieu « ni en sa puissance. Vous, au contraire, vous qui par « l'ordre du Saint-Père êtes rassemblés ici de tant de « pays différents, soyez confessés, soyez purifiés de la « souillure du péché et du vice. Vous êtes le blé, voyez « là-bas la paille ! Au nom de Dieu, efforcez-vous de « *valoir chacun un châtelain* (9), que le cœur de « chacun devienne plus grand que son casque. Au nom « de Dieu, je vous ordonne de charger l'ennemi. Je vous « absous encore une fois, au nom de Dieu, de tous les « péchés que vous avez commis jusqu'à ce jour (10). »

Ne serait-ce donc que de l'adresse l'art de se servir utilement des faiblesses de l'homme, l'art de savoir employer dans les moments convenables les moyens les plus sûrs, semblable à un général moderne, si longtemps victorieux, qui remplissait d'ardeur le cœur de ses soldats, par le souvenir de leurs précédents triomphes? Philippe-Auguste, se préparant à la bataille de Bouvines,

(9) Parce que c'était aux plus vaillants que l'on confiait la garde des châteaux.

(10) *Cont. de l'hist. de Villehard. d'après les mémoires de Henri de Valenciennes*, dans *Recueil*, T. XVIII.

exhorta ses guerriers à se confesser, « afin que la mort « ne surprît aucun d'eux saus qu'il y fût préparé. La victoire sur l'ennemi leur deviendrait bien plus facile, « après que, par une humble confession, ils se seraient « mis en état de grâce devant Dieu (11). » Qui nous persuade que ce même Philippe-Auguste, en suivant pieds nus une procession pour demander à Dieu de délivrer sa ville de Paris d'une grande inondation, n'ait agi que pour sauver les apparences et par asservissement à une opinion généralement reçue (12)? Ce ne pouvait du moins pas être là le motif qui l'engagea à inscrire dans son testament qu'il voulait que l'on commençât par remettre aux exécuteurs la somme de 50,000 livres parisis, afin que, d'après l'inspiration que Dieu lui en avait accordée, ils pussent la consacrer à dédommager tous cenx à qui, pendant sa vie, il aurait pu demander, extorquer ou retenir injustement quelque chose. Si Richard d'Angleterre traita indignement les lois de la morale, les plus saints devoirs des monarques, dans sa violence effrénée, à plus forte raison ne devons-nous pas regarder comme suspects les mouvements d'un sentiment chrétien qui n'était pas encore tout à fait éteint dans son cœur, lorsque ne pouvant vaincre la haine profonde qu'il portait au roi de France, nous le voyons, pendant sept ans entiers, n'osant communier, pour ne pas profaner le sacrement qu'il respectait encore au milieu de ses égarements. Rien ne pouvait plus changer son sort, rien ne pouvait jeter encore quelque éclat sur une vie si agitée, lorsque plein de repentir des chagrins qu'il avait jadis causés à son père, Richard les confessa avant de mourir et voulut les réparer du moins quand il ne serait plus (13 et 14). N'a-t-il donc

(11) *Geneal. Com. Fland.*

(12) *Magn. Chron. belg.*, p. 217.

(13-14) Il demanda à être enterré aux pieds de son père. (*Rad. Coggesh.*, *Rec.*, XVIII, 85.) Cette remarque est tirée du nécrologe de l'abbaye de Fontevrault.

aucun prix, ce réveil de la conscience au moment où l'on passe du temps à l'éternité; cette foi inébranlable à un avenir de félicité éternelle, qui vient retentir, comme une musique céleste, au milieu des chants gracieux et des plaisirs de la vie; faut-il regarder tout cela comme une trompeuse image sortie du cerveau d'un poëte? Ecoutez le roi Ferdinand de Castille qui avait remporté sur les Maures plus de victoires qu'aucun de ses ancêtres, qui avait reconquis au christianisme en Espagne des provinces plus vastes qu'aucun de ses prédécesseurs; qui réunit à tant d'avantages celui d'avoir été, de l'aveu de tout le monde, un héros et un monarque plus chrétien qu'aucun d'eux; écoutons-le parler sur son lit de mort: « Seigneur, « vous avez tant souffert par amour pour moi, et moi, « malheureux, qu'ai-je fait pour l'amour de vous (15 « et 16)? » Oserons-nous dire après ces exemples que le culte extérieur du christianisme ait empêché que son essence pure et intime se soit développée? On peut en porter le jugement que l'on veut, on peut l'appeler en définitive enthousiasme ou superstition, il faut convenir qu'une force supérieure à celle qui dicte les résolutions de l'homme, devenait nécessaire pour que Henri le Barbu, duc de Silésie, et son épouse Hedwige, pussent accomplir pendant trente ans leur vœu de ne plus avoir ensemble aucun rapport sensuel et de marquer par des signes visibles, que tout en remplissant les devoirs de leur haute position, ils se livraient, pour se préparer à la vie éternelle, à des austérités pour lesquelles, d'ordinaire, on a besoin de la solitude du cloître. Il fallut une force non moins grande pour porter le jeune landgrave Louis de Thuringe à renvoyer avec une somme d'argent la jeune fille qu'un chevalier libertin avait introduite dans sa chambre (17 et 18). L'habitude

(15-16) *Montalembert*, Intr., p. XXXVIII.

(17-18) *Montalembert*, p. 34. Le duc dit en outre au chevalier que s'il arri-

de porter sur lui l'image du Sauveur (19) avait pris sa source chez ce prince dans un profond sentiment chrétien. Il en donna de fréquentes preuves, car toutes les fois qu'il allait à Reinhartsbrunn, fondation qu'il avait pris tant de plaisir à former, il ne la quittait pas sans visiter l'hospice et l'hôpital, sans adresser aux malades des paroles de consolation et leur laisser en partant des marques de sa générosité (20).

Si, convaincu de ces vérités éternelles et animé de sentiments semblables, le doge de Venise, Orion Malipiero, aux approches de la vieillesse, après une longue vie passée au milieu des affaires de l'Etat, se retira dans un couvent, il est certain que son esprit avait reconnu clairement le vide des choses de la terre et compris la véritable destination de l'homme. Lorsque l'inquiétude causée par un songe, qui rappelait un acte de brigandage commis (21), ou lorsque la crainte de la mort excitait un repentir des injustices que l'on avait faites à un couvent et poussait à en faire pénitence, l'étincelle divine ne brillait pas à la vérité d'une flamme bien vive chez ceux qui éprouvaient ces tardifs remords, mais elle n'était du moins pas entièrement éteinte dans leur cœur; non plus que chez toutes les personnes qu'un ardent désir de se réconcilier avant la fin de leur vie, avec leur Maître céleste, portait à des actes de bienfaisance, puisqu'un vrai repentir permet aux plus coupables même d'espérer le salut. Ainsi Bouchard de Montmorency ordonna qu'immédiatement après sa mort on recherchât avec soin toutes les personnes à qui il pouvait avoir fait quelque tort, afin de les en dédommager le plus complétement et le plus prompte-

vait le moindre mal à la jeune fille, il le ferait pendre sur-le-champ, sans autre forme de procès.

(19) *Montalembert*, 29.

(20) *Id.*, p. 30.

(21) *Capefigue*, IV, 86.

ment possible (22). S'il y avait beaucoup de personnes qui ne se rapprochaient du Très-Haut que vers la fin de leur vie, d'autres, au contraire, s'y décidaient dès le milieu de leur carrière mortelle, excitées par un ardent désir qui s'élevait en elles. Gottschalk de Volmarstein, chanoine de Saint-Pierre de Cologne, ne le cédait à personne en magnificence, au point que son frère avait coutume de dire de lui qu'il ne connaissait d'autre sujet de réflexion que celui de satisfaire le désir qui l'entraînait vers les choses nouvelles. Or ce frère étant de retour d'un voyage, fut très surpris de trouver Gottschalk dans un couvent, où il se montrait aussi grave, aussi zélé, aussi pieux qu'il était léger auparavant (23). Lorsqu'un seigneur affranchissait ses serfs dans l'église ou par testament, convaincu qu'il assurait par là le salut de son âme, c'était une œuvre qui ne devrait rien perdre de son mérite à nos yeux, parce que nous ne sommes plus dans le cas d'en faire autant. Il en est de même de la joie qu'un père éprouvait d'avoir donné cinq fils à l'Église, comme le fit un comte de la Lippe; ou bien de l'usage où certains pères étaient de porter leur enfant au berceau devant l'image de Jésus crucifié et de le consacrer à son service, usage que l'on aurait tort de blâmer comme une preuve de l'ignorance d'un temps plongé dans les ténèbres.

La chevalerie (et la vie de tout chrétien devrait être considérée comme une chevalerie vouée au service militaire sous la bannière de la Croix), la chevalerie, disons-nous, s'engageait par serment à défendre le christianisme, ses ministres et ses Lieux Saints (24). En assis-

(22) *Art. de vérifier les dat.*, XII, 12.

(23) *Hist. Monast. Villariens.*, chez *Dom Martene*, Thes. T. III

(24) *La Curne de Sainte-Palaye*, Mém. sur l'anc. chev., I, 134, cite les vers suivants d'un ancien poète :

> Chevaliers en ce monde cy
> Ne peuvent vivre sans soucy;
> Ils doivent le peuple defendre
> Et leur sang pour la foy espandre.

tant fréquemment à la célébration du mystère de la Messe, la chevalerie devait se donner des forces pour remplir avec joie les devoirs chrétiens qu'elle s'était plus particulièrement engagée à exercer, pour protéger les veuves, les orphelins, tous ceux en un mot qui souffraient injustement. L'entrée dans la carrière de la chevalerie avait lieu par l'Eglise, au milieu des bénédictions qu'elle appelait sur le récipiendaire et le regard fixé sur ce qu'elle exigeait de lui. A-t-on beaucoup gagné à ce que le christianisme ait passé de la vie dans la science, de la pratique dans les opinions? En Angleterre l'écuyer à qui sa naissance permettait d'aspirer à la chevalerie, se rendait la veille du jour où il devait être armé, chez un prêtre à qui il se confessait, puis il passait la nuit dans l'église à veiller et à prier. Le lendemain matin, il entendait la messe, pendant laquelle son épée était posée sur l'autel. Après l'Evangile le prêtre la lui passait autour du cou avec des bénédictions; puis le jeune homme communiait avec le prêtre et était déclaré légitime chevalier. En France aussi les chevaliers prenaient leur épée sur l'autel, s'avouaient fils de l'Eglise et promettaient de porter les armes en l'honneur du Sacerdoce, pour la protection des pauvres, pour la punition des criminels et pour la délivrance de la patrie (25).

Les classes moyennes, dans les pays où, comme en Italie, elles existaient alors déjà, fournirent aussi des hommes pieux et zélés pour les œuvres de charité chrétienne. Raymond Palmarii, né de parents honnêtes et aisés, sans être riches, consacra sa fortune au soulagement des pauvres, et écoutait souvent la prédication de la parole divine; il soutint avec fermeté la perte de ses fils; après la mort de sa femme il chercha de la consolation au pied des autels et finit par fonder un hôpital où il soignait lui-même les malades. Walther Garbani offrit vers le même

(25) *Pierre de Blois*, Ep. 94.

temps un exemple semblable à Lodi. Dans ses vêtements et sa nourriture, il se bornait au strict nécessaire, mais il dépensait ses richesses en aumônes et en voyages, afin d'exciter partout à la construction d'hôpitaux. Il se fit lui-même garde-malade, et son exemple agit si puissamment sur ses compatriotes, que beaucoup d'entre eux, indifférents à la vie actuelle, ne songèrent plus qu'à se préparer pour l'avenir éternel, les uns dans la solitude, les autres dans des maisons religieuses. Il ne manque pas d'exemples de riches qui ont recherché la pauvreté, et de personnes chez qui l'avidité d'acquérir les trésors éternels a été aussi grande et aussi active qu'en montrent, pour les biens périssables de la terre, des hommes qui se vantent des grands progrès de l'esprit humain. La confession, la pénitence, la crainte de la justice rétributive, amenèrent bien des gens à réparer avant leur mort les iniquités qu'ils avaient commises. On raconte qu'un opulent usurier de Paris éprouva des remords de sa vie passée. Il alla donc avouer franchement ses torts à l'évêque Odon qui, en ce moment, s'occupait de la construction de l'église de Notre-Dame. L'évêque lui ayant conseillé de consacrer ses biens mal acquis à cette œuvre pie, l'usurier pensa que cet avis pouvait être dicté par un intérêt personnel. Il crut d'après cela devoir encore consulter le célèbre Pierre le chantre. Celui-ci l'engagea à faire crier dans les rues, dans les carrefours, qu'il était prêt à restituer à tout le monde les intérêts usuraires qu'il avait perçus. Quand il l'eut fait, il revint trouver Pierre en disant qu'il lui restait encore beaucoup d'argent. « Maintenant, dit « celui-ci, vous pouvez consacrer ce qui vous reste à des « œuvres pies (26). »

L'influence du christianisme se montra surtout puissante sur les femmes, depuis celles qui avaient vu le jour

(26) *Crevier*, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 212.

dans les palais des rois, jusqu'à celles des dernières classes de la société. Il n'y a point d'époque qui puisse compter autant de princesses dont la vie tout entière ait offert à la postérité un modèle aussi parfait du plus pur amour de Dieu, des vertus les plus éclatantes, des plus beaux actes d'humanité; il n'y a point d'époque qui présente un aussi grand nombre de femmes ou de filles qui, en tournant leur cœur vers Dieu, et en agissant sur elles-mêmes et sur leur entourage, aient été autant éclairées ou affermies par le christianisme. Marie et Marthe eurent chacune une foule de disciples, et quelques femmes réunirent les mérites de l'une et de l'autre. Si l'on en rencontre qui sont fortement enchaînées dans les liens du monde, ce qui n'a jamais manqué et ne manquera jamais au christianisme, à quelque époque et sous quelque forme que ce soit, d'un autre côté, on en trouve aussi beaucoup qui, au milieu des embarras et des tumultes de ce monde, se sont efforcées d'obtenir le bonheur suprême, à force de prières et de privations, de désirs et d'espérance, de foi et de charité. Telle fut Gherardesca de Pise qui, ayant acquis la certitude que son hymen demeurerait stérile, engagea son mari à renoncer aux biens terrestres et aux agréments qu'ils procurent, pour passer le reste de leur vie à se préparer dans un cloître aux joies célestes. La sœur Ubaldina, née dans le château de Culcinaja, ne fut pas la seule qui, dès sa plus tendre jeunesse, se consacra au soin des malades et qui, après avoir médité au pied de la Croix, retournait à leur chevet avec un renouvellement de courage (27). Le diocèse de Liége était surtout célèbre par la piété de ses femmes. On y voit des demoiselles riches qui s'étaient vouées à la pauvreté du Seigneur; des veuves qui, dans les prières, les veilles et le travail, se montraient aussi fidèles au Seigneur qu'elles l'avaient été à leurs maris; des matrones qui veillaient à

(27) *Vertot*, Hist. des Chev. de Saint-Jean de Jérus., I, 260.

la pureté des jeunes filles et qui leur enseignaient ce qu'il fallait faire pour plaire à leur époux céleste. Elles souffraient avec patience les calomnies d'hommes sans pudeur, qui se raillaient de leur manière de vivre, inventaient pour elles des sobriquets et mettaient leur vertu en doute. Lors de la prise de Liége par le duc Henri de Brabant, beaucoup de femmes n'ayant pu trouver d'asile dans les églises, préférèrent la mort à l'outrage et s'élancèrent dans le fleuve. Aussi regarda-t-on comme une marque particulière de la protection divine que, pendant une famine qui dura trois ans, pas une seule des femmes de Liége ne mourut ou ne fut même forcée de demander la charité. Il y en eut dans le nombre qui, consumées de l'amour de Dieu, sentaient affaiblir leur corps, à mesure que leur âme acquérait plus de force. D'autres se dissolvaient dans ces désirs de charité; elles fondaient en larmes toutes les fois qu'elles pensaient à l'Eternel et ne s'épuisaient pourtant pas. D'autres encore passaient des journées entières dans le silence, insensibles à tout ce qui se faisait autour d'elles, au point de ne pas même sentir des blessures. Lorsqu'elles rentraient dans la vie commune, elles se sentaient animées d'une gaieté extraordinaire, ou bien elles ne trouvaient de repos qu'en recevant fréquemment le Corps du Seigneur, qui apaisait leur faim par une nourriture céleste (28). L'auteur de la vie de sainte Julienne crut devoir remarquer qu'elle avait avoué à ses amies que, même dans ses pensées, les désirs charnels lui étaient aussi étrangers que l'envie de ronger des ossements de morts. Cet auteur ajoute que c'est un phénomène rare parmi les mortels de conserver jusqu'à l'innocence des pensées.

La résolution de s'éloigner de la société des hommes et de se retirer dans une étroite solitude pour ne s'occuper que de Dieu et de l'autre vie, peut devenir l'objet d'appréciations diverses; mais ce qui est certain, c'est qu'un cœur livré

(28) *Vincent de Beauvais*, Spec. hist., XXX, 11-15.

à la mollesse serait incapable de la prendre cette résolution; elle suppose une haute gravité, un désir ardent de pénétrer les mystères divins, une volonté puissante de sacrifier le présent qui nous touche de tous côtés à un avenir éloigné et mystérieux. Que cette résolution soit chrétienne ou non, c'est un point sur lequel aucune discussion n'est possible, mais on ne saurait pourtant nier qu'elle ne soit le résultat d'un sentiment excité dans ces hommes par le christianisme et qui leur fait franchir les bornes du temps. On trouve encore dans le cours de ce siècle quelques exemples de ces reclus solitaires. On raconte d'une certaine Gotelinde qu'elle passa ainsi trente-deux années. Une autre femme prit une résolution semblable à la fleur de l'âge; bientôt après, la faiblesse humaine s'étant emparée d'elle, elle eut peur et hésita; encouragée cependant par sainte Julienne, elle ne se laissa plus arrêter dans l'exécution de son dessein et elle devint l'amie intime de cette sainte. Toutefois l'Église était bien éloignée d'exiger que l'on prît de semblables résolutions légèrement et poussé par un zèle aveugle. Elle faisait au contraire pour les ecclésiastiques un devoir de ne pas souffrir que le peuple et particulièrement les femmes fissent des vœux sans les avoir mûrement pesés, sans avoir obtenu la permission de leurs maris et pris conseil de leurs prêtres (29). Personne certes ne refusera le témoignage d'une haute raison à ce prêtre qu'une femme était venue prier de la relever du vœu qu'elle avait fait de ne jamais cracher dans l'église, même quand elle aurait mal aux dents, vœu qu'il lui était devenu impossible de tenir : « Crachez dans « l'église, ma fille, toutes les fois que vous en aurez « besoin, répondit le prêtre, mais n'y causez plus; cra- « cher n'est pas un péché, mais causer en est un. »

Nous n'hésitons pas à déclarer avec un écrivain, profondément versé dans l'histoire du moyen âge, qu'il appré-

(29) *Odonis Const. Synod.*

cie avec une rare perspicacité, que le culte de la sainte Vierge, qui s'étendait de plus en plus, avait pour résultat de donner aux femmes une plus haute importance (30), et nous y ajouterons que cette importance a dû réagir sur leurs sentiments et leur vie. Jésus-Christ était reconnu et adoré comme le Sauveur de tous les hommes. Les épouses et les vierges devaient nécessairement regarder comme un honneur pour leur sexe qu'une d'elles eût été choisie pour être sa mère. Elle était un modèle pour les unes comme pour les autres, et la puissance la plus élevée se réunissant en elle avec la vertu la plus éclatante, on conçoit que celles qui sentaient le besoin de se recommander à cette puissance, devaient faire tous leurs efforts pour se rapprocher autant que possible de cette vertu. Du reste, il y a lieu de croire que ce fut l'Ordre si influent des Serviteurs de Marie, qui contribua plus particulièrement à produire ce résultat. Il avait choisi la sainte Vierge pour sa patronne, et il avait joint les honneurs qu'il lui rendait à l'adoration du Rédempteur. Combien la pieuse châtelaine ne devait-elle pas se sentir remplie de dévotion, embrasée d'amour, animée par le désir de glorifier Marie par ses sentiments et par sa vie, lorsqu'on la lui présentait comme « une protection dans le tumulte du monde, sur la mer « orageuse de la vie! » Lorsque le prêtre dont elle écoutait la voix avec une entière confiance, lui disait : « Levez les yeux vers elle, embrassez-la, louez-la, aimez-« la ; car si Marie consent à vous protéger, vous serez « forte contre tous vos ennemis (31). »

Des royaumes et des républiques se mettaient par choix sous sa puissante protection. Le chevalier lui vouait ses armes, consacrées aux combats pour la foi ; car dès sa plus tendre jeunesse il avait entendu dire : « Choisissez-la pour « mère, pour nourrice, pour épouse, pour amie ; une

(30) *Montalembert*, Introd., p. LXXXVII.

(31) *Adami Abb. Persenniæ*, Ep. I, dans *Dom Martene*, Thes., I, 756.

« fois que vous lui aurez donné votre amour et que vous « aurez ressenti la douceur ineffable d'être aimé d'elle en « retour, vous n'aurez plus d'inclination pour aucune « autre (32). » Son enthousiasme était excité par des légendes dans lesquelles on lui montrait ceux qui avaient préféré le culte de Marie aux plaisirs séduisants du monde, élevés aux honneurs et doués de grâces extraordinaires. Elle était la muse du poëte, et l'homme qui se vouait à la vie ou aux travaux spirituels ne connaissait pas de but plus noble que de se consacrer dans le premier cas à son service (33), dans le second à répandre sa gloire (34). C'est ainsi qu'avec la dévotion à Marie son culte s'étendait toujours davantage dans l'Église. Tantôt c'était un chevalier qui reconnaissait que, pour plaire au démon, il aurait pu désavouer Jésus-Christ, mais jamais sa Mère; tantôt c'était un diplôme pour lequel elle était censée avoir servi de témoin (35): ces exemples nous fournissent une idée assez juste de ce qu'était dans ce siècle le culte de Marie.

C'est surtout dans les poëtes de cette époque que nous voyons combien le culte de Marie était tendre, intime, souvent enthousiaste et combien était sublime l'idée que l'on s'était faite de sa pureté, de sa dignité, de sa puissance. Tout ce que l'Écriture sainte offrait de plus significatif, le monde de plus brillant, la charité de plus doux, l'imagination de plus hardi, était rassemblé comme dans un bouquet odoriférant pour la glorifier et lui en faire hommage. Elle est le vase de pureté de la sainte Trinité, la Mère de Celui par qui toutes choses sont; son nom

(32) *Dom Martene,* Thes., I, 682.

(33) L'Ordre des Serviteurs de Marie, fondé vers la fin de l'époque qui nous occupe.

(34) Tel que *Bonaventure* qui, indépendamment du Psalterium et du Psalterium minus B. M. V., écrivit encore le Speculum B. M. V., l'ouvrage peut-être le plus répandu dans le moyen âge.

(35) Charta fundat. Eccl. Beatæ Mariæ de Plancy; dans la *Gallia Christiana,* Instr. Eccl. Arausicanæ n° X. « Testes sunt domina regina cœlorum. »

renferme en soi toutes grâces (36), c'est pourquoi l'homme peut avec justice implorer son intercession : car son Fils lui accorde tout ce qu'elle lui demande. Elle est au-dessus de toutes choses ; elle précède tous les anges, les patriarches, les apôtres, les confesseurs, les martyrs et les saints. Si les anges eux-mêmes ne peuvent suffisamment louer Marie, à plus forte raison les hommes ne doivent-ils jamais s'en lasser, bien qu'ils sachent qu'il ne leur est pas possible de le faire d'une manière qui soit parfaitement digne d'elle.

Il est certain que, sur ce point, ainsi que sur toutes les actions des hommes qui reconnaissaient les idées chrétiennes, comme fondement et comme but de leurs pensées, de leurs sentiments, de leurs espérances, le clergé exerçait une grande influence ; et cela à l'égard de tous les membres divers de la hiérarchie sociale, par l'action de sa propre hiérarchie. Il n'y avait personne, quelque élevé que fût sa position, qui pensât qu'elle pût lui donner le droit de s'y dérober ; personne non plus, d'une condition assez basse, pour croire qu'il ne fût pas l'objet d'une égale attention, en ce que les grands et les petits ont de commun entre eux. Quelque haute que soit l'idée que l'on se fasse de la dignité royale et de la puissance séculière, nous ne pensons pas qu'elle puisse être rabaissée par l'existence d'une autorité qui n'emploie que des armes spirituelles et qui se croit obligée tantôt de recommander aux rois de traiter leurs sujets avec douceur, tantôt de leur rappeler que la bonté et la clémence sont les plus beaux ornements des princes ; d'une autorité qui adressait aux grands la question de Grégoire IX aux magnats polonais : s'ils croyaient pouvoir répondre, devant Dieu, du salut des âmes de

(36) *Reinmar von Zweter* composa un poème sur les attributs de Marie, dont les lettres initiales formaient son nom ; elle était considérée comme : *Médiatrix*, *Auxiliatrix*, *Reparatrix*, *Illuminatrix* et *Adjutrix*. Ainsi le clerc *Guillaume* faisant l'éloge de son maître *Radulphus*, disait que dans les syllabes de son nom, *Ra* signifiait ratio ; *dul*, dulcedo et *fus*, fultus. (*Not. et Extr.*, V, 277.)

ceux que le Seigneur avait rachetés par son propre sang, et qu'ils chargeaient de surveiller les oiseaux et les bêtes des forêts? Etait-ce usurpation pour les membres du haut clergé de refuser même aux souverains l'espérance de trouver grâce devant Dieu, tant qu'ils ne renonceraient pas à des actes de criante injustice? C'est ainsi que les évêques d'Autriche exigèrent du duc, au moment de sa mort, qu'il remît en liberté les otages que le roi Richard d'Angleterre lui avait livrés. Puis, quand ce prince et les seigneurs de ses Etats eurent juré de les renvoyer et que son fils ne voulut pas exécuter la condition, le clergé refusa d'inhumer le feu duc. A la fin, le jeune prince rendit la liberté aux otages et leur remit même 4000 marcs, sur la rançon extorquée au roi, pour qu'ils les lui rapportassent. Un évêque à cheveux blancs excédait-il ses droits, lorsqu'il exhortait le fils du roi à prêter l'oreille aux conseils qu'il lui donnait d'éviter de faux amis, d'agir en toutes choses avec prudence, de commander à lui-même d'abord et puis aux peuples, de respecter la justice, de joindre la clémence à la sévérité, d'exercer la première de préférence à la seconde, mais de ne jamais épargner les coupables et surtout de se rappeler qu'un roi doit mourir aussi bien qu'un pauvre? Les constitutions et les chambres représentatives donnent-elles aux souverains de plus sages avis?

Examinons maintenant les fruits qu'a produits l'influence incontestablement prépondérante et pénétrant partout du clergé, en sa qualité de soutien de l'Église, et quels en ont été les effets. Le grand levier qui mettait en mouvement la vie intérieure de l'homme était la conviction qu'une autre existence, des trésors plus riches, une joie plus pure étaient réservés aux chrétiens. Par conséquent dans la vie actuelle rien ne devait lui paraître assez difficile pour ne pas s'y soumettre, assez précieux pour ne pas y renoncer avec joie ; et comme la conduite d'aucun homme ne peut être exempte de reproche devant Dieu, il devait

s'efforcer de faire en sorte que Dieu pût contempler ses œuvres avec satisfaction, et qu'il pût mourir avec la certitude d'avoir part au bonheur que Jésus-Christ nous prépare. Ce levier était dans les mains du clergé; il s'en servait pour agir de différentes manières sur le cœur des hommes, tantôt par des résolutions prises pendant la vie, tantôt par des dispositions en vue d'une mort prochaine. Il est possible que la philosophie, dans ses jugements, cherche souvent en vain à concilier l'opposition que présentent les actions d'une vie avec les sentiments manifestés à son terme. On ne saurait disconvenir que l'Église n'ait retiré de grands profits de ce désir de mettre plus d'harmonie entre le présent et l'avenir; mais en revanche il y a lieu de douter que les intérêts les plus sacrés aient été sacrifiés pour parvenir à ce but unique. Pour le laïque comme pour le clerc, l'Eglise était ce qu'il y avait de plus grand; elle renfermait en elle tous les biens les plus précieux du présent et de l'avenir. Le laïque, aussi bien que le clerc, regardait comme un devoir sacré et comme une garantie de la jouissance du bonheur éternel, de lui donner des preuves de reconnaissance pour ses bienfaits et d'honorer en elle, par des sacrifices, la source de toutes les grâces. Quand même nous regarderions le zèle qui s'est manifesté pendant ce siècle, pour faire aux églises et aux couvents des donations entre vifs ou par testament, comme l'effet d'un préjugé, et les prêtres ainsi que les religieux comme les promoteurs de ce préjugé, il faut au moins convenir qu'il était honorable et ne cachait pas en secret une tendance différente de celle qu'il proclamait en public (37).

L'empressement à abandonner toutes ses propriétés

(37) En premier lieu, il serait difficile de prouver que les nombreuses donations faites aux églises et aux couvents aient eu lieu par la seule influence du clergé et qu'elles n'aient pas été souvent le résultat d'un mouvement spontané. Secondement, il serait bien plus difficile encore de montrer que le désir d'obtenir des donations ait été l'unique but pour lequel cette influence a été mise

temporelles à des instituts, sans en retirer aucun avantage terrestre et uniquement dans le but de témoigner de son respect pour Dieu et de son amour pour le prochain, ne montre pas non plus un cœur fermé aux sentiments généreux et se contentant des apparences extérieures. On n'aurait pas dû oublier, en portant un jugement sur cette époque, que presque tout ce que le christianisme possède aujourd'hui de moyens matériels pour soutenir sa doctrine et le culte commun de Dieu, et tout ce dont il jouit sans embarras, il le doit aux sacrifices pieux et désintéressés de ces siècles, que ceux-là même qui en recueillent le fruit, traitent souvent avec le plus grand dédain. Il est d'ailleurs bien différent que des institutions de bienfaisance doivent leur existence aux résolutions spontanées de la charité chrétienne ou à ce que l'on appelle les ressources du trésor public (38). Par la situation dans laquelle se trouvait autrefois la puissance des princes, le premier cas s'applique à toutes les fondations qui doivent leur origine ou leur dotation aux souverains des grandes ou des petites nations.

Puisque les commandements divins mettent l'amour de Dieu à la tête de tous les devoirs des hommes, les puissants et les riches croyaient montrer par des actes leur respect pour ces commandements, en fondant des instituts pour l'honorer, pour étendre ou enrichir son service. « Le privilége des rois, disait-on, exige que, de même qu'ils surpassent toutes les puissances en sublimité, ils soient aussi pour tout le monde des exemples de piété et de vertu, et ils ne doivent jamais négliger le devoir de la libéralité, lorsqu'il s'agit de relever l'éclat de la religion et d'étendre le service du nom de Dieu. » Si les laïques

en usage, tandis que celui de faire une œuvre agréable à Dieu n'en ait été que le prétexte. Enfin il faut remarquer que dans les deux cas que l'on suppose, l'aveuglement n'aurait pas pu s'étendre si loin ni se prolonger pendant si longtemps.

(38) C'est-à-dire au moyen de nombreux impôts et de contributions forcées.

pensaient ainsi, les archevêques et les évêques durent aussi regarder la libéralité comme une œuvre méritoire qu'ils devaient encourager de toutes leurs forces. Reconnaissants de la grâce de Dieu qui les avait élevés si fort au-dessus des autres hommes, les princes croyaient ne faire que remplir une partie de leurs devoirs de souverains en reconstruisant des églises (39), en les agrandissant et les décorant; en confirmant les fondations faites par leurs prédécesseurs, y en ajoutant d'autres, en accordant des faveurs à des couvents et à des maisons d'Ordres militaires (40). La seule ville de Magdebourg, qui n'avait certes pas une grande importance, comptait à cette époque plus d'églises, que mainte capitale de nos jours (41). Pour rester en communication avec Dieu, on construisait dans le château solitaire, dans la forêt écartée, sur la bruyère isolée, des chapelles que l'on dotait et dans lesquelles, avec la permission de l'évêque diocésain, des chapelains exerçaient les fonctions curiales, afin que les seigneurs châtelains, les forestiers et les bergers ne se trouvassent pas trop souvent privés des cérémonies du culte. D'autres chapelles durent leur origine aux saintes reliques rapportées de l'Orient et qu'il fallait loger d'une manière convenable. Lorsque la population augmen-

(39) On peut reconnaître un singulier contraste entre cette époque et la nôtre, en ce que les journaux ne tarissent pas d'articles à la louange et à la gloire du prince qui, après une foule de suppliques, de pétitions et de longues délibérations, se décide enfin à doter une grande capitale d'une nouvelle église, en y employant d'ailleurs les fonds d'un trésor qui a depuis longtemps dévoré les sommes provenant des fondations pieuses des temps passés. Autrefois on aurait trouvé tout simple qu'un roi fît bâtir des églises quand le peuple en avait besoin.

(40) Voyez ce que dit du comte Guillaume de Montpellier, l'*Hist. du Langued.*, III, 119.

(41) La ville fut consumée par un incendie en 1188, avec deux couvents et douze églises ou chapelles. (*Chron. Mont. Ser.*, p. 52.) A la fin du treizième siècle la ville de Pavie renfermait jusqu'à cent trente-trois églises. (*Anon. de laud. Papiæ*, c. 16.) Combien y en a-t-il aujourd'hui à Hambourg, cité bien plus considérable?

tait, les conciles pourvoyaient au besoin d'églises, besoin que l'on regardait à cette époque comme le plus urgent de tous. Était-il donc si désavantageux pour les contemporains et pour la postérité, de croire que les bienfaits accordés aux églises et aux couvents pouvaient effacer bien des péchés et d'agir en conséquence? C'est parce que l'empereur Henri VI avait été cause de la mort de l'évêque Albert de Liége, qu'il y fonda un autel. Et comme à cette époque l'Eglise était regardée, par toute la terre, non-seulement comme universelle, mais encore comme unique, la bienveillance qu'on lui témoignait ne se bornait pas à l'église du lieu de sa demeure, de son voisinage immédiat, ou même à celles de la contrée tout entière, elle s'étendait jusqu'aux pays les plus lointains. Si nous ne blâmons pas l'empressement avec lequel on contribue, même de loin, à l'entretien ou à la restauration d'un monument national, dans le seul but de prouver son amour pour les arts (42), pourquoi blâmer ce même empressement lorsque, excité par la gloire de Dieu et la persuasion que par là on parvient à assurer son propre salut, on fournit en même temps à l'artiste le moyen de développer son talent? Si les étudiants de Vienne se réunirent pour bâtir une église (43), ce ne fut pas non plus en vain que l'évêque de Vérone fit un appel aux habitants de sa ville pour qu'ils contribuassent à la restauration d'un temple, vénérable par les reliques de plus d'un illustre martyr; leur bien-être temporel et leur félicité éternelle y étaient également intéressés.

Un monument précieux des sentiments qui régnaient à cette époque nous a été conservé dans le testament du

(42) Les motifs qui ont fait agir les personnes qui, en ces derniers temps, ont porté des pierres du Neckar pour l'achèvement de la cathédrale de Cologne, seraient-ils plus louables que ceux qui excitaient à des contributions en argent, à des offres de travail gratuit et à des services de tout genre lors de la fondation de cette même cathédrale. Y avait-il moins de mérite à ériger une église que la colonne d'Arminius?

(43) *Ep.* IX, 188.

comte Guillaume de Montpellier. Il voulut qu'on l'enterrât dans le cimetière de l'abbaye de Gros-Bois, de l'Ordre de Cîteaux, et que l'on donnât pour cela cent livres aux religieux de cette maison. Il légua des sommes d'argent et des calices à plusieurs églises et hôpitaux. Une chartreuse devait recevoir un lest de poisson salé, à condition que l'on y prierait pour son âme. Il donna sous la même condition à cent pauvres prêtres des soutanes neuves, ainsi que des bas, des souliers et des chemises. Ses héritiers devaient habiller à neuf tous les ans trente pauvres le jour de Pâques et treize le jour de Noël. Il consacra 100 marcs au rachat des prisonniers et autant pour doter de pauvres filles. Il répandit aussi des bienfaits sur d'autres églises ainsi que sur ses chapelains, et ordonna de dire 5000 messes pour le repos de son âme. Il légua à son fils aîné ses seigneuries, au second un château avec 1000 sols de revenu annuel. Ses quatre autres fils devaient entrer dans l'état ecclésiastique, deux comme chanoines et deux comme religieux, chacun avec 100 livres de dot. Il défendit à son fils de rien changer à ses chapelles, à leurs trésors et à l'ordonnance du culte. En attendant la majorité de ce fils, qu'il fixa à 25 ans, un évêque et un prévôt devaient administrer ses domaines et ils étaient autorisés à excommunier le jeune homme dans le cas où il ne remplirait pas exactement toutes les clauses de ce testament (44). Pourquoi se railler de la sollicitude que témoigne une âme pieuse et attentive pour assurer l'exécution de ses dernières volontés et qui menace de la colère céleste quiconque oserait les violer?

Si ces preuves actives de l'existence d'un sentiment chrétien naissaient de la joie que l'on éprouvait à pouvoir et à devoir contribuer à la gloire de Dieu et de son Fils unique (45), ainsi que de la femme bénie, dans les en-

(44) D'*Achery*, Spicil., III, 565 sq.

(45) Par toutes les cérémonies de l'Église, on voit clairement que le culte, dans sa véritable signification objective, était regardé et maintenu comme un

trailles de laquelle ce Fils avait pris la nature humaine, il ne manquait pas non plus de personnes chez lesquelles ce sentiment se manifestait en agissant sur leurs alentours. L'amour que l'on portait à Jésus-Christ trouvait dans les pauvres et les malheureux, qu'il avait si particulièrement recommandés à la protection des siens, des objets qui parlaient au cœur des riches, et excitaient le désir de glorifier son nom. La famine, plaie qui à cette époque visitait les pays plus fréquemment que de nos jours, était regardée, en quelque sorte, comme un appel tout particulier de Dieu, afin de lui rendre ce qu'il avait, dans sa libéralité, accordé à quelques individus. On ne se contentait pas de la pensée que l'on avait donné quelque chose, mais on continuait à donner tant que cela était nécessaire. Nous avons déjà fait voir de quelle manière les couvents répondaient à cet appel. La seule abbaye de Clairvaux nourrit une fois 2000 personnes pendant toute la durée d'une disette, sans compter les autres aumônes qu'elle répandit. On a vu aussi comment Innocent agit dans une circonstance semblable, et comment l'évêque Guillaume de Nevers ne se montra pas moins généreux que l'abbaye de Clairvaux. Les princes, dans ces temps désastreux, ne songeaient pas seulement à prendre des mesures de précaution, à faire des ordonnances sur la police des marchés, ils ne croyaient pas avoir rempli toutes leurs obligations en délivrant une gracieuse ordonnance sur leur cassette privée; ils s'occupaient activement des moyens de faire cesser les souffrances du peuple. Dans une de ces occasions malheureuses, la landgrave Elisabeth de Thuringe ne se contenta pas d'abandonner le produit de cer-

service rendu au Très-Haut, en respect, louange et reconnaissance, et cela conformément au sens primitif du mot *colo*. D'après cette idée, les prêtres étaient les serviteurs de Dieu, dont le service n'avait pas besoin de la présence de laïques, bien que ceux-ci pussent y prendre part dans l'église qui demeurait toujours ouverte, toutes les fois qu'ils en éprouvaient le désir. Il était naturel que les dimanches et les fêtes, ce service se rendît en commun, par les uns et les autres, avec une solennité plus grande qu'aux jours ordinaires.

tains biens vendus, déposé dans le trésor de son mari absent, et qui s'élevait à la somme considérable, pour le temps, de 64,000 florins, elle ouvrit encore tous les magasins, fit cuire du pain dans les fours du château et distribua journellement, de sa propre main, la nourriture à 900 personnes (46).

Mais ces bienfaits n'étaient que passagers. Ceux qui s'accordaient pour toujours ou du moins pour un temps considérable, étaient infiniment plus importants. Dès les temps les plus anciens les païens furent témoins de l'active charité des chrétiens pour leurs frères. L'empereur Julien qui se flattait de pouvoir introduire dans le paganisme tout ce qu'il y avait de généreux dans la religion du Christ, afin de la combattre plus efficacement, vante déjà le zèle des chrétiens à enterrer les morts, à accueillir les étrangers, à soigner les malades, à fonder des hôpitaux, et il exprime le désir que les païens les imitent en cela comme en autres choses (47). Toutes les institutions de bienfaisance dont le genre humain jouit encore aujourd'hui, tout ce qui a été fait pour protéger les indigents et les délaissés, depuis le moment de leur naissance (48), jusqu'à celui où leur dépouille mortelle est rendue à la terre, dans toutes les phases de leur vie, sous toutes les formes de souffrance, doit son origine à l'Eglise, soit directement, soit indirectement, par les sentiments qu'elle a éveillés, affermis ou rendus efficaces (49); elle en a fourni l'exemple, elle en a donné l'impulsion, et souvent même elle a procuré les moyens

(46) *Montalembert*, p. 104. L'ancien auteur de la vie de sainte Elisabeth estime la valeur de ce qui a été dépensé de cette manière, à celle de deux grands châteaux et de plusieurs villes du pays.

(47) Voyez la lettre de *Julien* au grand prêtre Arsace en Galatie; Ep. 49, de l'édition de Spanheim. Voyez aussi *Mosheim* : de Studio Ethnicorum Christianos imitandi, Diss. ad hist. eccl. part., 1, 330 sq.

(48) L'hospice des enfants trouvé fondé par Innocent, près de l'hôpital di Santo Spirito in Sassia. Un autre du même genre fut fondé à Montpellier en 1204. Voyez la *Gazette Universelle* d'Augsbourg, année 1824, suppl., n° 81.

(49) Le premier hospice pour les aveugles, celui des Quinze-Vingts, fut fondé

d'exécution; et si ces moyens n'ont jamais manqué nulle part, c'est à son influence sur l'esprit des hommes qu'il faut l'attribuer. On a fait à cette époque des choses incroyables (50); tout ce qui s'exécute aujourd'hui même n'est que la suite d'une impulsion donnée alors; tout ce qui aujourd'hui répand le bonheur par mille canaux différents, a été disposé, préparé, pendant le moyen âge. Tous les pays goûtent encore aujourd'hui les fruits de l'arbre qui fut planté dans ces siècles, et que les temps modernes peuvent se faire un mérite seulement de conserver et de soigner.

Nous croyons bien faire en jetant encore un regard sur les établissements de bienfaisance établis à cette époque. Il y en a beaucoup qui durent leur fondation et leur dotation à des rois et des princes, non pas en leur qualité de chefs de l'Etat, mais comme en étant les habitants les plus riches en terres et en argent. Ce n'était pas le monarque, c'était le chrétien qui les fondait, les dotait, les enrichissait, soit qu'ils dussent leur origine à l'impulsion spontanée des particuliers, ou à l'action combinée des bourgeois d'une ville, ou à celui qui était placé au-dessus des uns et des autres, toujours est-il qu'aucun but politique n'animait leurs fondateurs, qui n'étaient mus que par la force vivifiante du christianisme; puis leur existence et leur durée ne s'assuraient pas par la ressource des impôts, mais par des contributions volontaires. Qu'importe que l'impulsion ait été donnée par la pensée de se réconcilier avec Dieu, ou par celle que les fautes commises pendant la vie doivent être réparées par des œuvres de charité? Il n'en est pas moins vrai qu'à cette pensée, quelque jugement que l'on en porte, le genre humain doit une source inépuisable de bienfaits, qu'il n'aurait jamais obtenus des réflexions les plus phi-

à la vérité par saint Louis, mais tout le monde connaît la piété de ce roi et son dévouement à l'Eglise.

(50) En France seule on comptait 20,000 hôpitaux.

losophiques sur la doctrine des devoirs. D'ailleurs il n'est guère possible de nier que si cette conviction n'avait jamais existé, les hommes eussent été bien moins avantageusement traités. Ce fut ce motif pratique qui engagea Berthold de Zæhringen qui avait fait bâtir à Zurich un hôpital, à l'abandonner au Siége Apostolique, moyennant une redevance d'un florin d'or: car bien qu'il fût très-riche et souverain d'un vaste pays, il était convaincu que sa fondation serait ainsi mieux protégée contre tous les événements qu'elle ne pouvait l'être par la puissance temporelle. L'hôpital de la Madeleine, sur le Brul à Gotha, ne doit également son existence qu'à la joie avec laquelle on consacrait ses biens temporels à secourir les pauvres; il fut fondé vers ce temps par le pieux landgrave Louis ou par son épouse Elisabeth qui avait reçu à juste titre le surnom de Mère des Pauvres. Quand une maison était fondée pour soulager les maux de l'humanité, elle ne manquait pas de trouver plus tard des bienfaiteurs. Des seigneurs, même parmi ceux qui ne possédaient pas de grandes richesses, ne se montraient pas moins généreux que d'autres. Ainsi Aimond, l'un des neuf fils du comte Thomas de Savoie, qui n'avait eu pour sa part que le Chablais et une petite partie du Bas-Valais, fonda un hôpital à Villeneuve (51). Quand même un phénomène que, de nos jours, on rejetterait dans le domaine des fables, devenait le motif d'une résolution de ce genre (52), elle n'en était pas pour cela moins avantageuse aux contemporains et à la postérité.

Les évêques, par leur position dans l'Eglise, par leurs fonctions, par l'influence favorable que l'exercice consciencieux de ces fonctions donnait à la personne du prélat, étaient mis à même de faire à cet égard de bien plus

(51) *Levade*, Dict. du C. de Vaud au mot Villeneuve. On lit la traduction du diplôme dans le *Conservateur Suisse*, VII, 262.

(52) *Albéric*, p. 346.

grandes choses encore. L'un remplissait ses devoirs de chrétien et de dignitaire de l'Eglise, par la fondation d'un nouvel institut (53); l'autre, en assignant aux habitants d'un institut déjà existant, un revenu en nature pris dans ses greniers (54); un troisième, en remettant à un couvent, même avant sa mort, une partie de sa succession (55). Stadt-am-Hof doit aux évêques de Ratisbonne un hospice dans lequel, indépendamment des gens de service, on nourrissait cent pauvres, et ce nombre augmenta avec les moyens d'y pourvoir. L'évêqne Conrad lui assura le privilége qu'aucune partie de ses biens ne pourrait jamais être vendue à l'encan, et que la haute surveillance de la maison ne sortirait jamais des mains de l'évêque et du chapitre. En considérant que le soin des pauvres malades est de toutes les affaires la plus importante, l'archevêque Guillanme de Reims agrandit un hospice pour lui faciliter le moyen d'accneillir nn bien plus grand nombre de patiens, et il ordonna en même temps d'avoir plus d'égard, par la suite, à la position de celui qui demandait à y entrer, qu'on ne l'avait fait jusqu'alors. Il dota la maison de pain, de fruits et de vin, avec du bois de chauffage et de cuisine, avec des vêtements et tout ce dont un malade pouvait avoir besoin; il régla ce qui avait rapport au blanchissage, et il nomma un domestique spécialement chargé de soigner deux vaches (56). Afin de ne pas être écrasé par les paroles: « Allez dans le feu de l'enfer; » mais pour se sentir rempli d'une volupté céleste par nne douce voix disant: « Venez, les bénis du Père, » un évêque de Lisieux fit la même chose que son contemporain de Reims, se flat-

(53) L'archevêque Pierre de Sens, devant les portes de cette ville. *Gall. Christ.*, XII, 59.

(54) *Gall. Christ.*, XI, 781.

(55) Guillaume d'Auxerre. *Lebeuf*, I, 324. Hist. Epp. Autiss., dans *Labbé*, Bibl. T. I

(56) *Gall. Christ.*, X, 52.

tant que dans l'institut qu'il avait agrandi, on exercerait désormais les sept œuvres de miséricorde qui peuvent effacer les sept péchés mortels (57).

Les prélats et les couvents ne le cédèrent point à cet égard aux évêques. Le prévôt de Liége fonda sur les bords de la Meuse un hospice pour des vieillards des deux sexes. Le prévôt Reinhold de Hildesheim fit bâtir près du Dammthor l'hôpital de Saint-Jean, pour des étudiants malades, principalement pour ceux de la cathédrale, et y attacha quelques femmes pour les soigner. Quand une fondation de ce genre devenait nécessaire, les couvents et les chapitres y contribuaient. Les premiers étant souvent obligés, par des donations faites dans ce but, à accueillir des malades, ils préféraient dans bien des cas fonder à cet effet des maisons spéciales pour éviter l'inconvénient de loger des étrangers avec les religieux (58), et pour procurer en même temps plus d'espace aux malades, ainsi que des soins mieux dirigés. Cela leur devenait, ainsi qu'aux chapitres, d'autant plus facile, que des bienfaiteurs prévoyants distinguaient parfois dans les legs qu'ils leur faisaient, ce qu'ils désiraient consacrer à ce but de ce qui devait tourner au profit direct des religieux, en décidant que dans aucun temps ces deux destinations ne devaient être confondues, tandis que des hôpitaux placés dans l'enceinte même des couvents jouissaient de dons spéciaux.

On voit dans Raymond de Palmarii, de Plaisance, un exemple de la manière dont de simples particuliers imitaient les princes et les évêques. Il voulut fonder un hospice pour de pauvres étrangers et pour des malades des deux sexes. Le clergé de la cathédrale lui en procura l'emplacement, et dans l'année 1178, la maison se trouva construite. Son exemple ne demeura pas stérile ; d'autres

(57) *Gall. Christ.*, XI, 210, 253.
(58) *Ep.* VI, 111.

recueillirent des dons, ou bien ouvrirent leurs maisons pour répandre des secours. Il rechercha ensuite des femmes égarées et repentantes, et les plaça dans la maison, pour les faire diriger vers le bien, sous la surveillance de femmes vertueuses ; il y fit porter aussi des enfants illégitimes ou exposés. Il devint en outre le protecteur et le conseil des veuves, des orphelins et des malheureux. Mais comme sa fortune personnelle ne suffisait pas à de si vastes projets, il engagea les personnes riches à le seconder. Puis, après avoir dirigé sa fondation avec le plus grand zèle, pendant vingt-deux ans, il en confia en mourant le soin à ceux qui l'y avaient aidé, sur quoi les autorités de la ville la prirent sous leur protection.

Il est naturel de penser que les bourgeoisies des villes ne furent pas les dernières à se joindre à ces œuvres de piété, puisqu'elles devaient en retirer les premiers avantages. Celle de Liége érigea sur le mont Cornel une léproserie, qui devait servir en même temps d'asile à des personnes bien portantes des deux sexes, et où les pauvres trouvaient le logement et la nourriture. Le Tyrol comptait à cette époque beaucoup de maisons de ce genre. A peine une ville s'élevait-elle qu'elle trouvait dans la bienfaisance de ses habitants le moyen de pourvoir à ce besoin. On voit dans quelques diplômes que les personnes recueillies dans ces établissements y recevaient tout ce qui pouvait leur être nécessaire ; non-seulement on leur donnait du vin, mais on lavait leur linge et on raccommodait leurs habits.

Mais ni le fondateur, ni le bienfaiteur de ces instituts ne se contentaient de veiller seulement aux besoins matériels de ceux qui y étaient admis ; ils s'occupaient toujours aussi de leurs âmes. Convaincus que les malades exigent autant de soins spirituels que corporels, les hôpitaux étaient annexés à des églises ou donnés à des chapitres, afin que tous les dimanches un prêtre pût les visiter, répandre sur eux de l'eau bénite, y faire des

prières et y donner une bénédiction. On les construisait souvent à côté des couvents, auxquels ils étaient annexés avec le fonds de la dotation, tandis qu'une ordonnance épiscopale déclarait positivement qu'aucun abbé, prieur, économe ou hospitalier ne pouvait détourner ce fonds de sa destination. Sous la protection royale, ce qui était consacré aux pauvres et ce qui était destiné au culte devaient jouir d'une égale sécurité. On aimait à organiser les hôpitaux à l'instar des couvents et souvent même on les mettait sous la direction d'un ecclésiastique, quoique, dans ce cas, ils courussent le risque d'être détournés de leur but primitif, par le grand nombre des prêtres qui s'y introduisaient (59). Quand les hôpitaux étaient subordonnés à celui de Saint-Jean de Jérusalem, la place de directeur en devenait parfois assez importante pour donner lieu à des discussions, dont la décision était portée jusqu'à Rome, quand il fallait y recourir (60). Aussi des fondateurs prudents défendaient-ils dans leurs diplômes de convertir en bénéfices ce qui était destiné aux pauvres. D'un autre côté, les évêques croyaient leur rendre un service essentiel en les enlevant à la juridiction séculière.

D'autres maisons, que l'on rattachait souvent aux précédentes, étaient spécialement destinées à la réception de pauvres voyageurs, et établies sur les routes les plus fréquentées. C'était là incontestablement un bienfait, quand même elles n'offraient, comme les caravansérails turcs, qu'un abri, du feu, de l'eau et quelques secours que l'homme peut donner. Le fondateur comptait ordinairement sur l'appui d'autres bienfaiteurs qui mettraient en état d'en faire davantage. Des colléges pour recevoir des jeunes gens pauvres, mais doués d'heureuses dispositions, se rencontrent déjà dès le douzième siècle. La charité

(59) Ordinationes pro nosocomio factæ a Stephano Noviomensi episcopo, in d'*Achery*, Spicil., III, 584.

(60) *Ep.* VII, 68, 69.

chrétienne ne se bornait pas à secourir une seule nature de besoins, elle s'occupait encore de ceux que nous ne connaissons plus ou pour lesquels les secours ne nous sont plus nécessaires. C'est ainsi qu'avant même la fondation de l'Ordre de la Merci qui se chargeait du rachat des chrétiens réduits en esclavage par les Sarrasins (61), la charité chrétienne y avait déjà pourvu par des fondations. Des morts abandonnés trouvaient des personnes généreuses qui s'occupaient de les inhumer et de remplir auprès d'eux les offices qu'ordonne la charité chrétienne. Le docteur en médecine Britinoro, de Bologne, légua par son testament une somme pour restaurer la voie Emilienne, mu sans doute uniquement par sa pitié envers ceux qui étaient obligés de parcourir cette route. Par cette même raison, l'Église ayant aussi en vue le bien des âmes, elle fit rendre en Danemarck une loi qui ordonnait d'entretenir avec soin les chemins et les ponts. Si, à l'occasion de dispositions bienfaisantes de ce genre, il s'élevait parfois des plaintes de ce que la perversité croissante des hommes obligeait à de grandes précautions pour faire en sorte que les intentions des bienfaiteurs fussent exactement et fidèlement suivies, on ne se doutait pas qu'un temps viendrait où la destruction de tant d'institutions fondées par une charité prévoyante, serait regardée comme un progrès, et où une dévastation sauvage serait célébrée comme l'heureux essor du génie.

Mais encore le trésor de la charité chrétienne n'était pas à beaucoup près épuisé. Bien des gens n'ayant point de richesses temporelles à offrir, consacraient plus encore leurs propres personnes au service des malades et des indigents. De même que dans beaucoup d'hôpitaux les hommes et les femmes étaient également soignés (62), on voyait aussi des hommes et des femmes se vouer indis-

(61) *Ep.* I, 232.
(62) *Ep.* VII, 69.

tinctement à les desservir (63). A cet égard la landgrave Elisabeth peut servir de modèle. Veuve à l'âge de vingt-un ans, elle descendait tous les jours de son château, dans l'hôpital situé au bas, où vingt-huit femmes malades, des dernières classes du peuple, étaient reçues et soignées; celles-là même dont les gardes s'éloignaient avec répugnance étaient consolées par la princesse. Elle leur distribuait des aliments et des remèdes et pansait de ses propres mains leurs plaies ou leurs abcès (64). Parfois plusieurs femmes, à son exemple, se réunissaient pour soigner ces hôpitaux sous la surveillance d'un couvent (65). Ce fut dans un but si généreux que le sire Gaston de Didier assembla les frères de Saint-Antoine, pour former, non point un Ordre religieux, mais une confrérie de laïques qui avaient pour seule obligation de prendre soin des malades abandonnés. Nous avons déjà parlé des frères hospitaliers qui s'étaient organisés en véritable Ordre. Les Porte-croix étaient encore une confrérie du même genre ; ils s'engageaient non-seulement à soigner les malades, mais encore à parcourir, quand il faisait mauvais temps, les grandes routes pour porter secours aux voyageurs égarés ou surpris par la tempête.

Si les lépreux étaient des objets de la sollicitude particulière de l'Eglise, ainsi que de la bienveillance de ses membres, cela tenait à l'opinion que Dieu témoignait d'une manière spéciale son amour aux hommes qu'il éprouvait par des malheurs et des souffrances. Les soins que l'on prodiguait aux lépreux n'avaient pas leur principale source dans le désir de protéger la santé des autres (66), mais dans la sympathie pour les malades que

(63) *Jacques de Vitry*, Hist. orient., c. 25.

(64) Voyez le huitième chapitre de *Montalembert* : « De la grande charité de la chère sainte Elisabeth et de son amour pour la pauvreté. »

(65) *Ep.* VI, 111.

(66) C'est ce qui la distingue, comme œuvre de la charité, des simples précautions sanitaires.

l'on regardait comme les enfants chéris de l'Eglise (67). Leur séparation d'avec les habitants sains d'un endroit ne se faisait pas par ordre des autorités, mais par l'Eglise et avec beaucoup de solennité. Comme ils devaient être désormais séparés du reste des vivants, on célébrait pour eux une messe des morts; tous les vases dont ils devaient se servir dans leur isolement étaient bénis; le clergé et les fidèles, précédés de la croix, les conduisaient à leur demeure, sous le toit de laquelle le prêtre posait du gazon cueilli dans le cimetière en disant: « Soyez morts pour « la terre; ressuscitez pour Dieu! » La plantation d'une croix devant la maison, avec un tronc dans lequel le passant déposait son aumône, terminait la touchante cérémonie, qui acquérait une plus grande importance par le souvenir de Lazare, du Sauveur et de Marie-Madeleine (68).

(67) *Montalembert*, p. 218, cite une bulle de Clément III pour la léproserie de Sablé, intitulée : Dilectis filiis leprosis de Sabolio.

(68) *Montalembert*, p. 219.

CHAPITRE XXX.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Etat des croyances dans la société. — Obéissance et humilité. — Rapports des princes avec leurs sujets. — Délicatesse de conscience. — Les prêtres en qualité de conseils dans la vie privée. — Respect pour le droit. — Manière sérieuse d'envisager la vie. — Attente de la fin du monde. — Epitaphes.

En s'adressant à une époque qui met plus d'importance aux paroles qu'aux actions, à la doctrine qu'à la conduite, à l'apparence de la vie qu'à la vie même, et qui ne sait pas en apprécier l'expression alors qu'elle ne trouve pas de livres qui traitent de sa forme et de ses contours, il peut être convenable de remarquer que dans le siècle dont nous parlons, on n'était pas non plus dépourvu de la connaissance objective de la doctrine chrétienne, soit dans son ensemble, soit dans ses diverses parties; que l'on jugeait du motif spirituel de la vie chrétienne aussi parfaitement que de cette vie elle-même, que l'intérieur n'était point négligé pour l'extérieur et que celui-ci n'était même regardé que comme la manifestation de l'autre dans son sens le plus admirable. A la vérité il n'est parvenu jusqu'à nous, de ce siècle, que de faibles restes d'écrits d'où l'on

puisse tracer un tableau de la foi chrétienne dans toutes ses ramifications. Mais si de ce peu il est encore possible d'extraire un grand nombre de traits où elle se montre dans toute sa pureté, on pourra, sans crainte de se tromper, en tirer une conclusion pour l'ensemble, à moins que l'on ne veuille soutenir que les écrivains d'où ces passages sont pris, étaient les seuls qui eussent conservé quelques traces de cette connaissance (1).

Cette époque, comparée à toute autre, se montra plus spécialement comme une époque de foi : d'une foi vigoureuse, ferme, inébranlable, d'une foi qui n'avait pas commencé par le doute, mais qui était l'enfant incontestablement légitime de la Révélation. Cette foi fondée sur la conscience du péché originel et de l'impossibilité pour l'homme de faire le bien par ses propres forces, se rattachait fermement et intimement à l'Incarnation de Jésus-Christ, qui, pour effacer la coulpe du péché, a pris la nature divine jointe avec la nature humaine, qui nous a délivrés par son obéissance et par sa servitude, qui nous a rachetés par sa mort, qui nous a ouvert le ciel par son sang, qui nous a guéris par ses plaies. C'est pourquoi, en avouant humblement la miséricorde infinie de Dieu, on peut, avec un ancien Père de l'Eglise, dire que notre faute était une heureuse faute, puisqu'elle avait donné lieu à l'exercice de cette miséricorde. Mais par cette même raison, il n'en est pas moins du devoir de l'homme d'aspirer après la grâce de Dieu et d'en sentir tout le prix; c'est aussi pour cela que toutes les prières qui s'élèvent journellement de la chrétienté, sont la propriété, non-seulement de ceux qui prient, mais de tous les chrétiens; la prière de chacun

(1) Nous avons lu avec attention quelques-uns des plus célèbres *minnesaenger* (troubadours) appartenant sans contestation à cette époque, tels que *Walter von der Vogelweide*, *Reinmar von Zweter*, *Gottfried von Strasburg*, *Klingsor* et ses compagnons les *Winsbecke*, et nous y avons trouvé l'expression d'une foi ecclésiastique aussi rigide et de convictions chrétiennes aussi pures qu'il puisse s'en offrir dans quelque siècle ou se présenter sous quelque forme que ce soit.

est faite au nom de tous et celles de tous profitent à chacun ; car c'est Dieu qui doit exciter en nous la volonté de faire le bien et l'action qui la suit. Toutefois, comme moyen de réconciliation, pour autant du moins qu'elle est possible à l'homme lui-même en qualité de pécheur, il nous est offert la confession et la contrition, sans lesquelles nul ne peut échapper à la damnation. Il est en effet impossible de séparer la contrition de la rémission des péchés; celle-ci est la suite naturelle de l'autre. C'est elle seule qui a sauvé Madeleine. Il n'y a que les larmes du repentir qui sauvent de la perte éternelle et qui fraient la route du ciel. Une sincère contrition est un don de la grâce de Dieu, qui ne dispense pourtant pas de la pénitence imposée par le prêtre. Si tous les hommes désirent une heureuse fin, Dieu seul peut la donner, et il la donne lorsqu'elle a été précédée d'une vie conforme à ses volontés. De là le conseil de vivre ici-bas de manière à ce que l'âme soit heureuse là-haut.

Ce qui précède se retrouve en substance dans tous les principaux écrivains et poëtes de l'époque; et qui pourrait refuser à ces convictions chrétiennes le témoignage d'être en parfaite harmonie avec le dogme de la Rédemption, pris dans son véritable sens? Mais ceux dont les paroles sont arrivées jusqu'à nous, auraient-ils été par hasard les seuls qui aient eu cette connaissance? En réfléchissant à leur position et à leurs rapports sociaux, on trouvera facilement la réponse à cette question. Feuilletez les écrits de tant de docteurs ecclésiastiques et vous sentirez vos derniers doutes se dissiper. Ce que les uns ont fait, ce que les autres ont dit selon l'occasion, s'éclaircit réciproquement. Nous croyons avoir prouvé que ce siècle n'est resté en arrière d'aucun autre ni en connaissance ni par conséquent en action chrétienne.

Deux vertus, si intimement liées entre elles qu'il est presque impossible de les séparer, furent le résultat de la manière dont on comprenait l'ensemble de la vie; cette

manière était à son tour la suite de la notion qu'on s'était faite du christianisme, qui, dans l'œuvre de la Rédemption, met une si grande importance à l'obéissance que Jésus-Christ rend à son Père céleste et à l'humilité qui lui fait échanger sa gloire contre la servitude. La position du prêtre à l'égard de Dieu était fondée tout entière sur l'obéissance. Car comme on regardait le dogme, avec tout ce qui s'y rattache, comme un don du ciel, on croyait pouvoir exiger l'obéissance de quiconque voulait diriger sa vie d'après la volonté manifestée de Dieu. Cette obéissance était donc la première chose que l'on exigeait du religieux; celui qui entrait dans un ordre militaire s'y engageait également; le vassal y était tenu envers son seigneur, et y manquer était en quelque façon le plus grand crime qu'il pût commettre. L'obéissance était le mobile de ce siècle, et comme on prétend aujourd'hui qu'elle est indigne de l'homme, on veut la remplacer par la liberté. « Mais, dit un contemporain, l'homme ne peut « pas rendre sans obstacle à son Seigneur suprême l'o- « béissance qu'il lui doit; des puissances s'élèvent contre « lui, qui le retiennent et l'empêchent de faire son de- « voir. Il a trois ennemis à combattre : le démon, sa « propre chair et le monde. Au démon il doit opposer « l'humilité; c'est la vertu qu'il craint le plus; sa chair, « il la dompte par les souffrances et les contrariétés; la « puissance du monde qui se fonde sur la ruse, il la sur- « monte en la fuyant et en la méprisant (2). »

La plupart des ouvrages de cette époque qui s'efforcent, avec tout le pouvoir de l'éloquence, de rendre l'homme attentif à sa destination éternelle, enseignent, indépendamment de l'obéissance, l'humilité de l'esprit, le mépris ou du moins le détachement des biens temporels, la patience dans les afflictions, comme étant les meilleurs moyens d'unir le présent avec l'avenir (3). Le christia-

(2) *Etienne de Tournay*, Ep. 176.
(3) *Pierre de Blois*, Ep. 12.

nisme n'était certes pas seulement une enveloppe extérieure pour celui qui, dans une grave maladie, écrivait à son ami qui lui en témoignait son regret : « Je remer-« cie l'auteur de toute grâce de ce qu'il a daigné me « châtier dans sa miséricorde. Car comme je marchais, « orgueilleux au milieu de choses grandes et merveilleu-« ses, et comme une prospérité continue m'avait, pour « ainsi dire, élevé au-dessus des vents, Dieu s'est pen-« ché vers moi pour m'élever véritablement, et Celui « qui est avant tous les temps, m'a broyé et humilié. « D'un cœur impénitent, j'accumulais les vengeances « sur ma tête, pour le jour du terrible jugement ; mais « Jésus-Christ a changé pour moi la colère en grâce, et il « m'a envoyé une maladie, afin que je ne devinsse pas « encore plus malade. Je souffre toujours beaucoup, et je « demande à Dieu de le supporter patiemment ; car sans « la patience, les souffrances corporelles ne contribuent « point au salut. Mais si j'en ai, la mort passagère écar-« tera une mort durable, et une douleur temporelle me « sauvera des peines éternelles (4). » Le duc Frédéric d'Autriche reconnut aussi dans les embarras corporels qui l'assaillirent, à son retour de la Palestine, la grâce divine châtiant l'enfant qu'elle aimait. Cette humilité à laquelle on attachait un si grand prix, inspirait le désir de gagner les trésors du ciel, par le renoncement aux richesses de la terre ; elle apprenait à la châtelaine à préférer un époux céleste au noble duc qui recherchait sa main, et l'obscurité du cloître à l'éclat de la cour (5). La princesse qui, rencontrant sur le bord d'un ruisseau boueux une vieille femme rechignée, lui abandonna le chemin le plus sûr, au risque de tomber dans l'eau (6), donna une grande preuve d'abnégation et d'humilité ; et

(4) *Pierre de Blois*, Ep. 31.

(5) *Id.* Ep. 35.

(6) C'était sainte Elisabeth. Elle tomba réellement dans cette eau trouble. Plus tard on éleva à cette place une colonne où cet événement était célébré dans une inscription pompeuse. *Paullini* Annal. Isenac., p. 39.

c'est ce que fit aussi ce prévôt de race noble, qui renonça à ce rang pour devenir, à sa demande, d'abord sous-prévôt, puis aumônier et enfin inspecteur du bétail du couvent.

Les relations des personnages distingués du pays avec leur souverain étaient franches, libres, sans crainte de reproches, ainsi qu'il convient à des gentilshommes. Lorsque, vers la fin de l'an 1227, le landgrave Louis de Thuringe, revenant de la croisade, mourut à Brindes à la fleur de son âge, son frère Henri, surnommé Raspo, se chargea de la tutelle de son jeune neveu Hermann; mais ce ne fut pas dans des vues honorables; il avait formé au contraire le projet de profiter de la jeunesse de l'orphelin pour le dépouiller de l'héritage paternel. Il chassa de Wartbourg son neveu et ses nièces avec leur mère, Élisabeth, plus tard canonisée, et fit publier dans toute la contrée qu'il en voudrait à quiconque les accueillerait. Un prêtre compatissant prit pitié de sa malheureuse princesse et préféra obéir à Dieu plutôt qu'à cet ordre barbare. Sur ces entrefaites, des chevaliers qui rapportaient le corps du landgrave, arrivèrent auprès d'Élisabeth, à qui son oncle l'évêque Eckbert de Bamberg avait cédé le château de Bodenstein. Elle pria ces seigneurs de prendre auprès de son beau frère sa défense et celle des droits de ses enfants. Le corps fut inhumé dans le caveau de Reinhartsbrunn, au milieu des regrets de tout le peuple pour la mort prématurée d'un prince si vertueux. Aussitôt que la cérémonie fut terminée, le sire Rodolphe de Varila rappela aux autres chevaliers la promesse qu'ils avaient faite à Bamberg. Ils résolurent de charger quatre d'entre eux de rappeler au landgrave son devoir. Le sire Rodolphe prit la parole au nom de tous : « Monseigneur, dit-il, mes amis, vos vassaux, m'ont « prié de vous parler en leur nom. En Franconie et en « Thuringe, nous avons entendu rapporter de vous des « choses si étranges que nous avons rougi par la pensée

« que chez un prince il pût y avoir tant d'impiété, d'in-
« fidélité et d'improbité. Qu'avez-vous fait, jeune sei-
« gneur? Quels conseils avez-vous suivis? Comment
« avez-vous pu, au lieu de l'honorer et de la consoler,
« chasser ignominieusement de vos châteaux et de vos
« villes l'épouse de votre frère, la veuve délaissée, la
« fille des rois, semblable à une femme de mauvaise vie?
« Vous vous êtes déshonoré en la livrant à la misère, en
« la laissant errer sur les routes comme une mendiante.
« Pendant que votre frère perd la vie par amour pour
« Dieu, vous repoussez durement loin de vous ses
« orphelins que vous auriez dû, en fidèle tuteur, bénir
« et protéger; vous les forcez même à se séparer
« de leur mère, pour ne pas mourir de faim avec elle!
« Est-ce là de l'amour fraternel? Sont-ce là les leçons
« que vous avez reçues de votre frère, ce prince ver-
« tueux, qui n'aurait pas agi ainsi envers le dernier de ses
« sujets? Le paysan le plus grossier n'oublierait pas à ce
« point ce qu'il doit aux siens. Quelle confiance pouvons-
« nous mettre désormais dans votre foi et dans votre
« honneur? Vous savez que le devoir des chevaliers est de
« protéger la veuve et l'orphelin, et vous êtes le premier
« à opprimer la veuve et les orphelins de votre frère. Je
« vous le dis sans fard: cela crie vengeance à Dieu! »

La duchesse Sophie, mère du feu prince et de Henri, fondait en larmes; son fils baissait les yeux sans rien dire; sur quoi le sire Rodolphe poursuivit en ces termes:

« Monseigneur! qu'aviez-vous à craindre d'une pauvre
« veuve isolée, malade, délaissée, profondément affli-
« gée? En quoi cette sainte et vertueuse dame aurait-
« elle pu nuire à vos desseins, alors même qu'elle serait
« demeurée en possession de tous vos châteaux? Que
« dira-t-on maintenant de vous dans les pays étrangers?
« Fi! quelle honte! Je rougis seulement en y pensant.
« Oui! sachez-le: vous avez offensé Dieu; vous avez
« déshonoré toute la Thuringe; vous avez souillé la

« gloire de votre maison ! Je crains en vérité que le « courroux de Dieu ne se fasse cruellement sentir au « pays, si vous ne faites pénitence, si vous ne vous ré- « conciliez avec cette pieuse dame, et si vous ne ren- « dez aux enfants de votre frère ce que vous leur avez « enlevé. » Les assistants tremblaient en entendant un discours si courageux; mais Dieu toucha le cœur du prince. Des larmes roulèrent de ses yeux; il fut quelque temps sans pouvoir parler; enfin, il dit: « Je me repens « sincèrement de ce que j'ai fait; je ne prêterai plus « l'oreille à ces perfides conseillers: rendez-moi votre « confiance, votre amitié. Élisabeth peut exiger de moi « ce qu'elle voudra; je vous donne tout pouvoir de dis- « poser de mes biens et de ma vie. » Le sire de Varila reprit: « C'est ainsi seulement que vous pouvez éviter le « courroux de Dieu. » Puis s'étant rendu avec ses compagnons auprès d'Élisabeth pour lui demander quelles conditions elle voulait imposer, elle s'écria: « Je ne de- « mande ni ses châteaux, ni ses villes, ni ses propriétés « territoriales, rien de ce qui pourrait me causer de « l'embarras ou des distractions. Je serai reconnaissante « envers mon beau-frère, si sur ce qui me revient pour « douaire, il me donne ce dont j'ai besoin pour assurer « le salut de l'âme de mon époux bien-aimé et de la « mienne. » Ce fut ainsi que s'opéra la réconciliation, et Elisabeth revint à Wartbourg avec ses enfants (7).

De tout temps on a pu et dû exiger que chez tout le monde, mais surtout chez ceux qui sont chargés de garder le sanctuaire, d'enseigner la doctrine, d'exercer le culte, les discours et les actions se réunissent pour prouver que les mystères du sanctuaire, la doctrine et le culte se sont tellement identifiés avec eux, que leur influence inspiratrice se manifeste dans tout l'ensemble de leur vie. Nous avons fait voir en plusieurs endroits de cet ouvrage,

(7) *Montalembert* (tiré de la chronique de *Rothen*, p. 1905).

comment des évêques et des abbés, des prêtres séculiers et des religieux, s'efforçaient autant qu'ils le pouvaient de remplir cette obligation ; mais en même temps nous avons montré que parfois l'homme restait insensible aux inspirations les plus nobles et les plus efficaces, sans que l'on doive douter pour cela de leur valeur, ou qu'il faille tirer une conclusion opposée de cette apparente contradiction. Si nous rencontrons assez souvent dans ce siècle un défaut de probité, foulant aux pieds tout sentiment honnête, et le despotisme de l'arbitraire le plus absolu, d'un antre côté nous y voyons aussi de nombreux exemples de la délicatesse la plus scrupuleuse, du dévouement le plus pur, de la piété la plus sincère. Des fragments d'écrits de divers ecclésiastiques, auxquels on ne fait souvent guère attention (8), offrent l'empreinte la plus claire d'efforts fixement dirigés vers les choses éternelles, d'un désir sans bornes de s'abreuver de l'Écriture sainte et des ouvrages des Pères, et d'une tendance vers le ciel, par une vie spirituelle et active, dont les jouissances terrestres ne pouvaient point entraver la marche (9). Lorsqu'un prêtre était convaincu que toute la prospérité, tout l'honneur de l'Eglise, dépendait de la gravité dont elle imprégnait la vie, il n'était guère possible qu'il n'appliquât pas cette vérité à sa propre conduite. Celui-là en était incontestablement pénétré, qui, pendant que l'incendie dévorait son couvent, ne voulut pas quitter l'autel avant d'avoir achevé de dire sa messe, et faillit rendre par là sa retraite impossible (10). Quelques changements qui se soient opérés depuis ce temps dans les idées et dans les opinions, il faut convenir que le pape Célestin III donna la preuve à la fois d'une

(8) Les collections de *Dom Martene* et de *Durand* en renferment un grand nombre.

(9) Nous ne citerons que les deux petites préfaces des extraits de deux ouvrages spirituels d'anciens prêtres. *Dom Martene*, Thes., I, 667, 668.

(10) *Guibert*, abbé de Gembloux. Ep. I, dans *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 933.

haute vénération pour le caractère du prêtre chrétien, et d'une délicatesse de conscience qui reculait devant la plus petite irrégularité, par la conduite qu'il tint dans la circonstance suivante. Un médecin célèbre par plusieurs cures fort belles, mais qui avait aussi perdu beaucoup de ses malades, désirait se faire ordonner prêtre; mais le pape lui conseilla, si sa conscience lui reprochait la moindre négligence dans les cas malheureux de sa pratique, de ne pas prendre les ordres majeurs (11). Pouvons-nous blâmer ceux qui ne se croyaient pas dignes de dire la messe, avant de s'être confessés, lorsqu'ils avaient éprouvé une impureté nocturne ? Un chapelain, qui montait à cheval pour sa santé, mais qui ayant été jeté à terre, tua dans sa chute un enfant qu'une femme portait dans ses bras, se regardant comme la cause involontaire d'un meurtre, ne crut plus être digne de célébrer les mystères du culte, et se suspendit lui-même (12). Les amis d'un diacre à qui l'abbé d'un couvent voisin avait donné un petit bénéfice, qu'il lui avait ensuite repris, résolurent de le venger. Quoique le diacre les suppliât d'épargner au moins la vie de l'abbé et de ne rien faire qui pût lui faire perdre à lui-même les ordres, ou mettre le salut de son âme en péril, ils frappèrent l'abbé tellement qu'il en mourut peu de jours après. Le diacre jugea que pour faire pénitence il devait non-seulement s'abstenir de toutes fonctions ecclésiastiques, mais encore se retirer dans un couvent. Ce ne fut que longtemps après qu'il adressa timidement à Rome la question de savoir s'il pourrait reprendre ses fonctions (13). Un jeune garçon qui avait occasionné involontairement la mort de quel-

(11) *Mansi*, Coll. conc., XXII, 636.

(12) *Ep.* III, 19. Innocent ordonne une enquête et sa reintégration s'il est reconnu innocent.

(13) *Prima coll. decret. Innoc. III*, tit. XXXIV; *Baluze*, I, 595, où l'on trouve plusieurs exemples de blessures faites à d'autres par des clercs, et toujours avec le même résultat.

qu'un, entra dans un couvent pour faire pénitence et tranquilliser sa conscience (14).

Considérée sous un autre point de vue, la conduite de Roger, prévôt de la cathédrale de Magdebourg, manifeste la preuve d'un sentiment profond, servant à déterminer une ferme volonté. Il jouait un jour aux échecs; son maître d'hôtel se tenait à côté de lui. Un jeune garçon vint dire à l'oreille de celui-ci qu'un pauvre malade demandait un peu de vin. Le prévôt l'ayant entendu, dit qu'on lui en donnât. Le maître d'hôtel lui fit observer qu'il n'avait plus qu'un seul tonneau de vin et qui n'était pas même encore percé, mais le prévôt n'en réitéra pas moins l'ordre. L'autre fit semblant de se disposer à obéir, mais il renvoya le messager sans lui rien donner. Au bout de quelques heures les cloches sonnèrent pour un mort. Le prévôt demanda pour qui c'était, et le jeune garçon répondit que c'était pour la pauvre femme. « Mais on lui aura « donné le vin, je pense, » dit Roger. Sur la réponse négative, le prévôt fit appeler son maître d'hôtel, l'accabla de reproches, et ordonna de répandre tout le vin contenu dans ce tonneau. « Car jamais, dit-il, je n'em« ploierai pour mon propre usage une liqueur dont une « très-petite partie a été refusée à Jésus-Christ dans la « personne d'un pauvre. » Il renvoya en même temps le maître d'hôtel, en lui défendant de jamais reparaître en sa présence. Quelque jugement que l'on porte d'ailleurs sur le caractère de Conrad de Marbourg, l'obligation qu'il imposa à la landgrave Élisabeth de ne toucher à aucun mets servi sur sa table, sans s'être assurée d'avance qu'ils provenaient des biens héréditaires de son mari et non d'impôts extorqués à ses pauvres sujets (15), fait voir en lui une délicatesse de conscience excitée par

(14) *Ep.* VII, 72.
(15) *Montalembert*, p. 48.

la pensée de ses devoirs envers le ciel, et qui lui faisait blâmer courageusement dans les princes tout ce qui pouvait faire tort à ceux qu'ils étaient appelés à gouverner.

L'évêque Hugues de Lincoln donna une belle preuve de véritable humilité dans la réponse qu'il fit à son chancelier. Hugues ayant embrassé un lépreux, le chancelier remarqua qu'il n'avait pas autant de pouvoir que saint Martin, de qui le baiser les guérissait. « Le baiser de saint « Martin, répondit l'évêque, guérissait le corps des « lépreux, et le baiser du lépreux guérit mon âme (16). » Les subordonnés ne craignaient point, dans ce siècle, de parler franchement avec leurs supérieurs des devoirs de leur haute position, de leur représenter sérieusement et souvent avec des expressions très-fortes, comment ceux qui étaient revêtus de hautes dignités pouvaient s'en rendre indignes (17). Un évêque, sur son lit de mort, ne croyait pas compromettre son rang et sa dignité, en rassemblant autour de lui ses domestiques et en les conjurant, les larmes aux yeux, de lui pardonner les faiblesses de sa vie et en leur offrant en retour son pardon pour les leurs (18). Bernard Iterius écrivant un livre de prières en l'honneur de tous les saints, songeait avec satisfaction qu'il se préparait à lui-même une récompense dans le ciel, pour l'usage que d'autres feraient de ce livre (19). Quoique nos convictions puissent être différentes, quoique nous sachions apprécier bien des choses avec un esprit plus libre, il doit nous être impossible de refuser notre respect à la pensée de l'archevêque Ubaldo de Pise qui fit venir à grands frais, pour le cimetière de son église, de la terre desenvir ons du Saint-Sépulcre (20), afin de mettre les

(16) *Trivetti*, Chron., dans d'*Achery*, Spicil., III, 178.

(17) L'abbé Guibert de Gembloux à l'archevêque Philippe de Cologne. *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 916 sq.

(18) *Lebeuf*, Hist. d'Aux., I, 311.

(19) *Notices et extr.*, I, 586.

(20) On trouve des détails à ce sujet dans la *Chronique de Pise*. *Muratori*, appl. T. 1.

morts dans un rapport plus immédiat avec le Seigneur de la vie. Lorsque l'illustre archevêque Rodrigue de Tolède prit la résolution, pendant la guerre contre les Sarrasins, non-seulement de vendre tous ses effets les plus précieux pour subvenir aux besoins des pauvres, mais encore de se rendre avec ses chanoines aux postes des frontières, afin que celles-ci fussent mieux défendues, ces belles actions perdent-elles de leur prix parce que ce pieux prélat aimait autant mourir de faim que d'user de mets défendus pendant le carême? L'évêque Raymond de Nocera ayant été plusieurs fois, la nuit, surpris par le sommeil pendant sa prière, prit le parti de coucher par terre; certes il devait sentir en lui une force plus qu'humaine, puisqu'elle le mettait en état de supporter cette austérité.

Personne ne sera disposé à accorder plus de valeur qu'il n'en mérite, au repentir pour de grands crimes qui se manifeste au moment de la mort; il n'est permis à aucun mortel de juger des effets que ce repentir peut avoir pour l'éternité. Mais ce qui est certain, c'est qu'il ne peut exister que là où, contre le fardeau des erreurs, il s'est maintenu un contre-poids quelconque, quoique, à la vérité, toujours comprimé et souvent avec violence. En soutenant que ce réveil tardif est sans valeur aucune, on empiéterait sur les droits de Celui « qui s'est réservé « à lui seul le jugement, » de qui « les pensées ne sont « pas nos pensées. » C'est ainsi qu'à l'approche de ses derniers moments, l'évêque Hugues de Chester vit apparaître avec effroi devant ses souvenirs toutes les énormités de sa vie; il demanda qu'une rude pénitence lui fût imposée avant de mourir et il ordonna, par son testament, de distribuer tous ses biens aux couvents, qu'il avait opprimés pendant sa vie, et aux pauvres (21). On retrouve même la conscience de la nécessité de remplir strictement ses devoirs, dans les jugements de la multitude qui re-

(21) *Matth. Paris*, p. 134.

garda comme une punition de Dieu la mort d'un indigne évêque, avant qu'il fût sacré (22), et l'attaque d'apoplexie dont fut frappé un abbé qui s'était exprimé d'une manière peu respectueuse au sujet du saint patron de son couvent (23).

En qualité de conseillers de princes et de seigneurs, d'hommes faits et de jeunes gens, de femmes et de filles, des prêtres vertueux exerçaient sur les opinions et les actions de bien des gens une influence beaucoup plus grande que de nos jours, et plus avantageuse pour exciter et maintenir un véritable sentiment chrétien, que ne peut le faire un simple jugement général et n'entrant dans aucune particularité. C'est ainsi que la comtesse du Perche plaça sous ce rapport sa confiance dans l'abbé Adam de Persignie. Elle le pria de la diriger dans une vie pieuse et toujours tournée vers les choses du ciel. Il lui conseilla, en conséquence, avant tout, d'avoir un cœur humble, car lui seul peut espérer le repos, et puis la crainte et le respect pour les commandements de Dieu. Les jouissances corporelles, les vains amusements, le luxe des habits, déjà blâmés par l'Apôtre (Tim., II, 9) et puis par les hommes sévères et zélés de tous les siècles, ne convenaient surtout point, lui dit-il, à une fille de Dieu, car on ne peut le devenir que par une sainte simplicité. « Songez à ce que « vous devez à Celui qui vous a créée, qui vous a décorée « de sa ressemblance, qui vous a visitée dans son Incar- « nation, qui vous a instruite par ses leçons, qui vous a « rachetée par sa Passion, qui vous a glorifiée par sa « résurrection, qui vous a affermie par la grâce du Saint- « Esprit ! Vous vous devez à lui qui s'est donné tout en- « tier à vous ; vous vous devez tout entière, corps et « âme. Il a cédé, à la vérité, votre corps à votre mari, « mais il ne reconnaît à personne de droit sur votre âme ;

(22) *Albéric*, p. 340.
(23) C'était Etienne, abbé de Saint-Vannes. *Gall. Christ.*, XIII, 1295.

« lui seul est l'époux de cette âme. Ornez donc cette
« noble partie, par laquelle vous êtes unie à Jésus-Christ ;
« ornez-la de désirs louables et vertueux, afin que vous
« receviez du Saint-Esprit les germes des bonnes œuvres.
« Tout ce que vous pensez, ce que vous dites, ce que
« vous faites de bien vient du Saint-Esprit. Si aux trois
« dons de l'état du mariage, qui sont la fidélité, l'espérance
« de la postérité et le sacrement, vous joignez des œu-
« vres de miséricorde et de piété, et si vous usez des cé-
« rémonies de l'Église et du jeûne pour perfectionner
« votre vie spirituelle, vous ne serez pas bien éloignée
« de votre salut (24). » Il enseigna de même à la comtesse
de Chartres la manière d'exercer la simplicité et de res-
treindre ses besoins, au milieu de la pompe et du superflu,
en lui présentant le tableau de l'homme riche et du pauvre
Lazare, et l'exhorta surtout à ne point opprimer ses su-
jets. Toutes nos pensées, tous nos soins doivent avoir
pour objet de décorer notre âme, sur laquelle Dieu a
imprimé son image et à laquelle il a promis la joie inal-
térable d'une éternelle félicité (25).

Ce même abbé donna les conseils suivants à un jeune
gentilhomme : « L'amour pour le Verbe fait homme est
« une véritable force : le connaître, c'est vivre ; le servir,
« c'est commander ; se dévouer à lui, c'est le salut. C'est
« là la philosophie des humbles, la sagesse des simples,
« la joie des adolescents, la plénitude des adultes. Ten-
« dez vers cette philosophie, honorez-la, cherchez à
« vous en approprier les fondements. C'est par sept éche-
« lons que l'homme parvient jusque dans le sanctuaire
« de cette philosophie. Le premier c'est l'humilité, par
« lequel l'homme arrive à se connaître lui-même ; le se-
« cond, la chasteté, qui fuit la concupiscence ; le troi-
« sième, la sobriété, mère de la chasteté, qui retient

(24) *Adami Abbatis Persenniæ* Epist. *Dom Martene*, Thes., I, 677.
(25) *Ibid.*, p. 753.

« le corps sur la pente rapide de la mort; le quatrième,
« la véracité, qui préserve les lèvres du mensonge et de
« la fourberie; le cinquième, la bienveillance, qui fait à
« chacun ce que l'on voudrait qu'on nous fit; le sixième,
« la libéralité, qui vient avec plaisir au secours du mal-
« heur; le septième, la charité, qui se pénètre tellement
« de Dieu qu'elle ne s'oppose à aucun de ses commande-
« ments. Au haut de ces sept échelons nous attendons
« la félicité éternelle (26). »

De même que la variété et la spécialité étaient les marques distinctives de la loi à cette époque, on y remarquait aussi un respect particulier pour tous droits existants et prouvés. Nous ne prétendons pas dire que ce respect ait pu aller jusqu'à empêcher les usurpations et les abus d'autorité; ils étaient même beaucoup plus fréquents alors que de nos temps; mais la différence, c'est qu'alors l'injustice et la violence ne cherchaient point à passer pour autre chose que ce qu'elles étaient et que personne ne s'y trompait; elles dédaignaient de se couvrir avec hypocrisie du manteau de la justice, et le bon droit, quand il parvenait à se faire jour, trouvait des oreilles plus attentives qu'aujourd'hui, tandis que les plus hautes autorités ne croyaient pas s'avilir en reculant devant la force de la vérité. L'empereur Frédéric avait eu des discussions avec le duc de Zaehringen, au sujet de quelques parties de ses domaines, et les avait terminées en cédant au duc la suzeraineté sur trois évêchés de la Bourgogne, moyennant quoi le duc abandonna celle de Genève au comte Amédée de Genevois. Cependant l'évêque Arduce, ayant appris ce qui se passait, se rendit, avec les archives de son siége, à Besançon, où Frédéric tenait en 1162 sa cour. L'évêque ayant remarqué que, par suite des diplômes de ses prédécesseurs, l'empereur n'avait pas eu le droit de faire cette renonciation, Frédéric s'empressa de prendre

(26) *Ibid.*, p. 681.

l'avis de ses évêques et de ses prieurs il s'y soumit, révoqua publiquement la cession qu'il avait faite à Berthold, rendit à l'évêque ses droits et déclara que l'empereur n'en possédait aucun dans l'église de Genève, si ce n'est celui de faire chanter, lorsqu'il s'y trouvait en personne, les litanies par l'évêque et le clergé (27). Il est certain que bien des actes qui, dans un temps plus reculé, acquéraient force de loi par des formes symboliques, durent alors être mises par écrit et être scellées d'un sceau, ce qui donna lieu à bien des plaintes, sur la nécessité de prendre plus de précautions, le cours des temps et des sentiments hostiles ayant fait perdre bien des souvenirs, détruire bien des preuves. Il est néanmoins satisfaisant de voir que les supérieurs reconnaissaient l'obligation de faire respecter tous les droits, de maintenir tout ce qui avait été positivement concédé et d'affermir la confiance réciproque. L'horreur qu'inspirait l'impiété, pour qui les volontés les plus pures n'étaient pas sacrées, dictait ces imprécations par lesquelles on cherchait, trop souvent en vain, à mettre les actes à l'abri de la prévarication.

Une force vitale qui débordait et franchissait toutes les limites, entraînait souvent les hommes dans l'égarement, dans le crime et dans des actes qui dès lors excitaient les regrets et qui seront à jamais des souvenirs d'horreur. Mais toutes les fois que l'on se laissait guider par la réflexion, que le sentiment chrétien n'était pas repoussé, on voyait régner cette idée sérieuse de la vie qui s'exprime dans tant de livres et d'actes, avec l'empreinte d'une haute dignité. Les sentiments de bien des hommes se reflètent dans les paroles de l'abbesse Fridelunde de Quedlinbourg : « Rien n'est plus salutaire à l'homme que de se « tourner, au milieu des vicissitudes de la vie terrestre, « avec toutes les forces de son esprit vers les choses éter- « nelles, et d'acheter, au prix de biens passagers, des tré-

(27) Voyez ce diplôme remarquable, dans *Spon*, Hist. de Genève, II, 24.

« sors impérissables. C'est pourquoi bien des gens ouvrent « l'oreille à la voix de Dieu qui nous crie : Vendez ce « que vous possédez et donnez-le aux pauvres, et vous « amasserez un trésor dans le ciel ! les uns abandonnant « leurs richesses, se sont retirés dans des déserts ou dans « des couvents, pour se livrer à la vie contemplative ; « d'autres, tout en persévérant dans la vie active du monde, « ont imité l'exemple de Zachée, qui donna une partie « de son bien aux pauvres et conserva le reste pour fournir à ses besoins et pour faire des aumônes. »

De tout temps les hommes les plus vertueux et les plus généreux, dans la conviction de leur imperfection et de leur faiblesse propres, et à la vue de tant de vices et d'immoralités, se sont sentis remplis d'une profonde mélancolie, qui s'est souvent manifestée par des expressions pleines d'amertume contre leurs contemporains. Ils voyaient leur génération courir à grands pas vers l'abîme. De là tant de plaintes, se renouvelant dans tous les siècles, tantôt en termes généraux, tantôt, lorsque la portion vertueuse de la société s'est plus affermie dans sa foi en Dieu et à sa révélation, dans des expressions plus positives sur l'égarement de leurs contemporains, qui s'éloignaient volontairement du sentier des commandements divins, ou se soulevaient contre eux avec audace.

Au milieu de cette nuit obscure, de cette profonde douleur, perce, comme un rayon de lumière, la conscience d'un dévouement sans bornes à la volonté divine, dans la conviction que l'Éternel se sert souvent de la malignité des hommes pour accomplir ses vues bienfaisantes. Ainsi les contemporains regardaient le cruel et impie Ezzelin comme un instrument dans la main de Dieu pour punir les coupables habitants de la Marche de Trévise. Car les bons s'encourageaient par la pensée que Dieu s'était réservé la vengeance, et qu'il ne permettait pas que des biens mal acquis portassent des fruits salutaires.

D'autres, mécontents d'eux-mêmes et remplis d'une tristesse qu'ils ne parvenaient pas à vaincre à l'aspect des crimes auxquels tant d'hommes se livraient dans leur impiété, se persuadaient que la longanimité de Dieu était enfin épuisée, et ne doutaient pas que le grand jugement, qui doit détruire le genre humain sorti de sa voie, et se glorifiant dans son péché, ne fût sur le point d'avoir lieu. Aussi les discours et les poëmes du temps s'accordent pour nous dire que la fin du monde approche. « Réveille-toi, ô chrétien, le jour va paraître; le coq a « déjà chanté deux fois ! » dit le minnesaenger Reinmar von Zweter. Et son confrère le célèbre Walther von der Vogelweide : « Tous les signes nous annoncent l'approche du jour que chrétiens, juifs et païens doivent « craindre également. » — « C'est à nous, écrivait l'abbé « Guibert de Gembloux à l'archevêque de Cologne, qu'il « est réservé d'assister à la consommation des temps. « Notre siècle monstrueux a produit toutes sortes d'animaux féroces sous forme humaine. Mais nous sommes « si accoutumés à leur aspect qu'il ne nous fait plus « frémir (28). » Le poëte aussi, au milieu des plaisirs de la cour et du service des dames, éprouve une sensation d'amertume à la vue de la dépravation du monde. Il sent le besoin de s'en éloigner. Les joies que le monde lui offrait jadis sont dissipées; ce monde n'a plus de louanges que pour la richesse impitoyable, la fidélité et la vérité ont perdu tout leur prix, et l'honneur est foulé aux pieds. Il s'éloigne donc du monde, de ses joies et de ses trésors; il n'y a plus qu'un seul projet auquel il veut se consacrer, qui soit digne de l'occuper tout entier, pour lequel il veut vivre; parce qu'il lui promet, non les biens de la terre, non la faveur des grands, mais une couronne impérissable; c'est le combat pour la Terre Sainte, dans lequel il quitte

(28) *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 916.

le service de la terre pour entrer dans celui du ciel, et d'où, s'il y périt, il arrive tout droit dans le royaume de Dieu. Plein de mélancolie en songeant aux illusions que le monde offre à ceux qui lui accordent leur confiance, il leur lègue en mourant tout son malheur, afin que Jésus-Christ le purifie avant qu'il ne tombe dans la vallée des réprouvés.

Cependant, au milieu des plaintes qui s'élèvent au sujet de la dépravation générale, présage du jugement dernier, des voix plus consolantes se font entendre ; elles reconnaissent dans ce monde si dégradé un côté moins sombre et même quelques traits dignes d'imitation. Il y eut des personnes qui, par une étude plus approfondie de l'Écriture sainte, jointe à l'observation de la marche des événements du monde, crurent reconnaître en effet que ce monde tirait à sa fin (29). D'autres égaraient la foule avide du merveilleux par les explications effrayantes qu'elles faisaient de toutes sortes d'événements (30). Un troisième en trouvait une preuve plus certaine dans l'apparition de tant d'hérésies (31). Il n'y a point de siècle qui ait le droit de reprocher à un autre siècle sa trop grande impatience à soulever prématurément le voile dont une sage prévoyance a caché pour nous l'avenir, puisque tous ont commis la même faute. Toutefois, il y avait, même au fond des cloîtres, des esprits assez clairvoyants pour traiter de faux prophètes les hommes qui soutenaient que l'Antechrist était déjà venu, et que le jour du jugement approchait (32) ; ou bien qui, comme Etienne de Tournay, demandaient en plaisantant pourquoi l'on s'occupait encore des affaires de ce monde, puisque nous tou-

(29) Tel fut l'abbé Joachim de Flora, avec ses prophéties de la prochaine venue de l'Antechrist. *Vinc. de Beauvais*, Spec. hist. L. XXIX.

(30) *Guib. Abb. Gemb.* Ep. *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 928.

(31) *Eckbert* contra Catharos Sermo I, où il s'appuie principalement sur *Matth.*, XXIV.

(32) Comme entre autres l'auteur de la chronique de la Mer-Morte, dans *Dom Martene*, Thes. T. III.

chions à la fin de toutes choses (33). Plus d'un astrologue crut pouvoir en prédire le moment, s'appuyant sur les prétendues observations d'un astronome arabe. C'était en 1185, au mois de septembre, par suite de la conjonction de plusieurs planètes, ce qui devait occasionner des pestes, des tempêtes, des famines, une terrible dévastation d'une grande partie de la terre. Cette prédiction passant ensuite de bouche en bouche, on y ajoutait la venue de l'Antechrist (34). Ces récits répandirent une épouvante générale, bien des gens se préparèrent des demeures souterraines; d'autres instituèrent des jeûnes et des pèlerinages. « Mais, ajoute « le chroniqueur, pour bien faire voir que la sagesse du « monde n'est que folie, Dieu voulut que précisément « cette année-là le temps fût d'une beauté remar- « quable. »

C'est surtout dans les épitaphes que les sentiments profonds et généreux de cette époque s'expriment en général de la manière la plus touchante. Tantôt elles nous parlent des vicissitudes et du néant de toutes les choses de la terre (35), auxquelles se bornent et se dissipent néan-

(33) *Etienne de Tournay*, Ep. 238.

(34) *Rigord*, de gest. Phil.-Aug. Celui qui donne le plus de détails à ce sujet est *Rog. Oved.*, dans *Savile*, SS. p. 624 sq.

(35) L'épitaphe de l'évêque Hildebert du Mans est, à la vérité, d'une époque un peu plus reculée, mais elle est remarquable par la beauté de la poésie. Cet évêque eut à souffrir de grandes persécutions de la part du comte Rohan du Maine et fut obligé de se réfugier à Rome. L'épitaphe commence ainsi :

Nuper eram dives multisque beatus amicis,
Et risere diu prospera fata mihi.
Sæpe mihi dixi : Quæ sunt tam prospera rerum?
Quid sibi vult tantus, tam citus agger opum?
Hei mihi! Nulla fides, nulla est constantia rebus;
Res ipsæ, quid sint, mobilitate docent.
Res hominum atque homines levis aura versat in horas,
Et venit a summo summa ruina gradu.
Cuncta sub ancipiti pendent mortalia casu,
Et spondent propria mobilitate fugam.
Quidquid habes hodie, cras te fortasse relinquet,
Aut modo dum loqueris, desinit esse tuum.

moins tous les efforts de l'homme (36), pour ne laisser, quand on a reconnu ce néant, d'autres sentiments que celui de ses péchés et du besoin de la grâce de Dieu (37); tantôt elles rappellent que la véritable vie ne commence qu'à la mort (38); qu'au milieu de toute la variété des situations temporelles, il n'y en a qu'une seule qui soit vraie (39), que c'est à celle-là seule qu'il faut penser, et que l'on est par conséquent doublement à plaindre quand on la néglige pour ne s'occuper que des intérêts terrestres. C'est pourquoi ces inscriptions sollicitent en général les prières du lecteur (40); ou bien elles se consolent par la pensée que si le corps est livré à la corruption, l'âme a trouvé grâce, par l'intercession de la sainte Vierge, et à cause de quelques œuvres de charité chré-

Has audit fortuna vices, regesque superbos
Aut servos humiles non sinit esse diu.
Illa dolosa comes, sola levitate fidelis,
Non impune favet, aut sine fine premit.
Illa mibi quondam vultu blandita sereno,
Mutavit vultus, nubila facta suos.

On la trouve tout entière dans *Crevier*, Hist. de l'Univers. de Paris, I, 234. Il n'est pas sûr que ce soit une véritable épitaphe. Nous croyons que c'est plutôt un poëme composé par l'évêque sur les vicissitudes des choses humaines.

(36) Voyez le commencement de l'épitaphe du roi Henri II d'Angleterre, dans *Bulley*, Hist. Univ. Paris., II, 475.

Sufficit hic tumulus, cui non suffecerat orbis,
Res brevis est ampla, cui fuit ampla brevis.

(37) Cette pensée est exprimée dans une épitaphe du chanoine Adam de Saint-Victor, qui était gravée sur une plaque de cuivre sur la porte de l'Eglise; on la trouve dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XV, 40.

(38) Hinc abiit, sed non obiit, sed transivit ad esse.

Dernier vers de l'épitaphe d'un abbé d'Orbay, dans la *Gall. Christ*. T. IX.

(39) Quod es, fui; quod sum, eris.

Epitaphe de l'abbé Barthélemi de Saint-Paul, dans l'évêché de Verdun. *Gall. Christ.*, XIII, 1332.

(40) Quisque *Pater noster* pro præsule dicat,
Ut jungatur ei, qui super astra micat.

Gall. Christ., I, 775.

tienne (41). Mais le docteur zélé désire, même après la mort, continuer à remplir auprès des passants son ancien et auguste ministère, en leur rappelant la fragilité de la vie (42).

(41) A (lis) Comitissa pia de Soisson, quæ jacet hic,
Regno felici tecum sit virgo Maria,
Mater egenorum, multorum plena bonorum.
Heu! laus horum cibus est vermiculorum.

Art de vérif. les dates, XII, 261.

(42) Pierre Comestor composa pour lui-même cette épitaphe :

Vivus docui, nec cesso docere f—
Mortuus, ut dicat, qui me videt incineratum :
Quod sumus, iste fuit, erimus quandoque, quod hic est.

Crev'er, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 212.

CHAPITRE XXXI.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE XIIIe SIÈCLE.

Côté défavorable. — Description générale de l'état de la société. — Plaintes à ce sujet — Contre le clergé, — Contre la noblesse. — Les mœurs. — L'usure. — Rareté du blasphème proprement dit. — Autorité du clergé.

En décrivant la position de l'Eglise à l'égard du genre humain, notre intention n'a pas été de répandre ou de flatter l'opinion qui tendrait à faire croire que les circonstances de cette époque ne se présentaient que sous un aspect favorable et satisfaisant. Si l'homme qui peut jeter autour de lui un regard, libre de toutes préventions, quelque anciennes, quelque chères qu'elles lui puissent être ; si l'homme qui cherche à se tracer à lui-même et aux autres un tableau fidèle de ce qu'il a reconnu, si cet homme, disons-nous, se sent dans l'impossibilité de s'accorder avec ceux qui s'efforcent d'attribuer des motifs blâmables à tout se qui se présente à leurs regards, surtout dans une certaine sphère, ou bien qui en appréciant les développements et les tentatives ne s'attachent qu'à ceux qui ont échoué, qui ont été mal calculés ou dignes de reproches, nous ne croyons pas non plus être

du nombre de ceux qui ferment volontairement les yeux sur ce qui est réellement répréhensible. Si dans nos opinions nous ne nous sommes point laissé séduire par des idées, des manières de voir, des positions, qui ne se sont manifestées que plus tard, et si nous avons porté sur bien des événements de l'époque qui nous occupe un jugement qui s'écarte de celui que la tradition a fait adopter généralement, nous croyons avoir prouvé que l'équité qui nous a engagé à reconnaître le bien quand nous l'avons trouvé, ne nous a pas entraînés dans l'injustice opposée en refusant d'avouer le mal, et que l'éclat de la lumière ne nous a pas ébloui au point de nous dérober l'ombre avec tout ce que ses traits présentent de douloureux.

Il y a une chose surtout que nous ne devons jamais perdre de vue en portant un jugement sur ce siècle, et en appréciant les assertions vagues et généralisées que l'on a exprimées à son égard; c'est qu'en aucun temps les contrastes n'ont été plus marqués, contrastes qui ne se sont pas seulement bornés aux masses, mais qui se sont montrés jusque dans les individus; et que l'influence de la vertu et la puissance du vice poussaient alternativement les hommes vers l'instinct du bien et du mal. A côté de l'état monastique, dont la loi suprême était une obéissance destructive de toute volonté propre, se plaçait la chevalerie avec ses idées d'honneur, qui ne supportait rien de la part de qui que ce fût : ici l'on voyait le scrupule qui ordonnait d'accomplir son vœu, de tenir sa promesse dans toutes les circonstances imaginables (1), et là une coupable légèreté qui poussait à l'artifice et à la fraude; tantôt c'était

(1) Le roi Louis VII avait fait le serment de ne jamais reconnaître l'archevêque de Bourges, et attira par là l'interdit sur son royaume. Saint Bernard écrivit à ce sujet à Innocent II, pour lui faire observer que chez les Français c'était un déshonneur que de manquer à un serment publiquement prêté, alors même qu'il s'agissait de quelque chose de mal.

une abnégation qui se flattait de remporter la palme du martyre par des privations qui dépassent presque les limites de la possibilité, et tantôt une insatiable avidité de jouissances; celui-ci sacrifiait avec joie tout ce qu'il possédait dans un but qu'il croyait être agréable à Dieu; celui-là se livrait à un brigandage qui ne respectait ni le profane ni le sacré; chez l'un la philanthropie franchissait de beaucoup les bornes que notre civilisation moderne y a posées (2); chez l'autre, une jouissance barbare se repaissait à la vue des souffrances et de la mort; le désir de combattre les mouvements de la concupiscence s'imposait d'un côté des douleurs approchant du martyre (3), tandis que de l'autre le penchant à la luxure dégénérait en une absence totale de honte; à côté de la conduite la plus déréglée, la plus dissolue, on voyait la piété la plus ardente, la plus tendre, s'efforçant d'imiter le modèle le plus parfait de toute pureté, la mère de Dieu; à côté de la conscience la plus timorée (4), le sacrilége oubli de toute justice humaine ou divine; à côté d'un orgueil qui ne reconnaissait aucune volonté supérieure à la sienne, un esprit de pénitence qui ne croyait pas qu'aucune humiliation pût suffire pour réparer ses torts (5); enfin, le respect pour sa simple parole poussé chez l'un

(2) Sainta Marguerite de Hongrie, nièce de sainte Élisabeth, remplissait, comme elle, les fonctions de simple garde-malade dans les hôpitaux; elle enlevait la vermine des malades, et quand il n'y avait point de vase disposé pour la recevoir, elle la prenait dans les mains et la déposait dans son giron. *Vita S. Margar.*, dans *Act. SS.*, 28 juin.

(3) Sainte Wilberge portait habituellement une ceinture de fer, qui finit par s'enfoncer dans la chair, qui s'abcéda; le pus rouilla la ceinture, qui se rompit et entraîna la chair avec elle. *Raumer*, VI, 282.

(4) Il y eut des personnes qui, en relevant d'une maladie dans laquelle elles avaient reçu l'Extrême-Onction, croyaient qu'il ne leur était plus permis de remplir les devoirs conjugaux; mais on les blâmait. *Luc. Tudens.*, adv. Albig., II, 1.

(5) La comte Philippe de Namur, étant sur son lit de mort, pria son confesseur, quand il ne serait plus, de lui faire mettre une corde autour du cou, et de le faire traîner ainsi dans la rue jusqu'au lieu de sa sépulture, disant que, puisqu'il avait vécu comme un chien, il était juste qu'il mourût de même. *Alberic*, p. 468.

au point de se croire tenu à consentir aux demandes les plus déraisonnables (6), tandis qu'en traitant avec l'autre on était obligé de stipuler par écrit jusqu'aux moindres conditions d'un traité et de le placer sous la garantie des plus horribles imprécations.

Si dans le corps chargé d'administrer, de conserver et d'étendre l'Église, il s'est trouvé plusieurs membres dont la conduite a mérité de graves reproches, il est tout naturel qu'il ait dû en être de même chez ceux sur qui l'Église devait exercer son influence. On en trouve le tableau dans la description que fait un prêtre de la manière de vivre à cette époque (7). Il y porte un jugement impartial, il apprécie le bien et blâme ouvertement le mal; n'exagérant ni l'un ni l'autre, et ne parant son discours d'aucun ornement suspect.

« Autrefois, dit-il, des barons généreux portaient de « mauvaises peaux de mouton et des fourrures de re« nard, dont plus tard des personnes des classes moyennes « dédaignèrent de se revêtir. On imagina ensuite, pour « complaire aux goûts divers des hommes, des habits « variés et précieux, dans lesquels ils ressemblaient sou« vent à des diables en peinture (8), et qu'ils désignè« rent sous des noms de leur invention. Ils adaptèrent « aux manteaux des manches si larges qu'ils ressemblè« rent à des chapes. La jeunesse des deux sexes se cou« vrait la tête, d'abord de bonnets, puis de chapeaux de « toile, et, enfin, de poil de chameau. Tous les jeunes « gens portèrent des souliers longs et pointus; les bottes

(6) L'architecte Lombard Barratier éleva à Venise, sous le dogat de Ziani, les deux colonnes de la place de Saint-Marc. On lui permit de fixer lui-même le prix de son travail, après qu'il fut achevé. Il demanda d'établir entre les deux colonnes des jeux de hasard, qui du reste étaient sévèrement défendus. Le doge préféra lui accorder cette faveur plutôt que de manquer à la parole qu'il lui avait donnée. *Daru*, Hist. de Venise, I, 206.

(7) Chronica *Gaufredi*, Prioris Vosiensis, cap. 73, 74 (écrite vers l'an 1184), dans *Labbé*, Bibl. mscr., t. II.

(8) Quas quidem in speculis et singulis minutissime frepantes. Qui est ce qui oserait aujourd'hui traduire en latin un journal des modes?

« qui autrefois étaient à l'usage de peu de personnes et « seulement des nobles, sont aujourd'hui la chaussure des « peuples. Ils se coupaient les cheveux et laissaient croî« tre leur barbe; maintenant les paysans et les domesti« ques même se rasent. Je ne parle pas seulement des « longues robes avec lesquelles les femmes se montrent « dans les rues. Le prix du drap et des fourrures a dou« blé. Les m..... portent des habits plus riches qu'autre« fois des barons, qui tenaient table ouverte tous les « jours, qui nourrissaient les bourgeois et faisaient la « charité aux pauvres. Des étrangers sans domicile s'in« troduisent dans les demeures des citoyens. Tout le « monde veut se marier, ce qui morcelle les héritages. « Toutefois le peuple s'abstient plus strictement qu'autre« fois de beurre le vendredi et de viande le samedi. Mais « les hommes devraient plutôt manger de la viande et « commettre moins de péchés. En attendant, il est dan« gereux de jeter du mépris sur une bonne coutume, « quand même on ferait du mal, tout en l'observant, « car on pourrait par là réduire les hommes au désespoir. « Mais il faut les avertir, les exhorter à rentrer dans la « bonne voie; on est certainement dans la mauvaise « quand on jeûne, à la vérité, mais que l'on vole son « prochain. Il se fait beaucoup de bien aux enterrements « et le peuple en profite. Il y a des personnes qui déprécient « l'Eucharistie en disant que la messe est une fort bonne « chose, mais qu'il n'y a personne qui soit digne de la célé« brer. Nous savons que cela est ainsi ; il faut donc nous « y préparer par la pénitence, car si personne ne distri« buait ou ne recevait le corps de Notre Seigneur, nous « serions les plus malheureux des hommes. »

Les reproches qu'il fait aux clercs sont plus graves. « Des moines, dit-il, abandonnent leur ancien habit et « courent les rues dans un costume nouvellement in« venté ; ils mangent de la viande à leur gré. Les que« relles les plus scandaleuses s'élèvent à l'occasion des

« élections, au point que je connais un couvent qui a
« quatre abbés vivants. Les Cisterciens répandent à la
« vérité d'abondantes aumônes, chantent mélodieuse-
« ment au chœur, et font beaucoup de bien. Mais, d'un
« autre côté, ils attirent à eux, par ruse ou par force,
« les biens et les revenus d'autres Ordres; et ne se font
« aucun scrupule de rayer du calendrier des noms de
« saints, dans le diocèse même où ils sont enterrés. Les
« évêques exigent des paroisses des contributions extra-
« ordinaires, et en vendent la cure pour de l'argent. Ils
« ne donnent pas gratuitement les églises aux clercs,
« mais les forcent à leur faire des présents, après quoi
« ceux-ci tondent les brebis comme des mercenaires.
« Les résultats sont plus tristes encore lorsque les curés
« donnent à leurs paroissiens l'exemple d'une vie déré-
« glée. Les princes et les chevaliers détruisent mainte-
« nant les églises que leurs pères ont bâties. Dans l'ori-
« gine, on regardait les usuriers comme coupables; au-
« jourd'hui ils sont devenus si communs qu'ils donnent
« à l'usure le nom de redevance, comme si c'était un
« produit du sol. Toute chair est pleine de vices. C'est
« parce que le mariage entre parents est devenu si fré-
« quent chez les grands et chez les petits, que Dieu a per-
« mis que les champs de l'Aquitaine fussent ravagés par
« des bêtes malfaisantes. »

Au fond nous voyons faire les mêmes plaintes dans tous les siècles. Cela provient de ce que les hommes honnêtes rêvent une société idéale, et exigent d'elle des vertus auxquelles un individu pourra atteindre çà et là, mais qui doivent toujours rester étrangères à la multitude; ils reconnaissent que le malaise que les hommes ressentent généralement a sa source dans leur propre faute, et ils se retirent en eux-mêmes jetant sur le présent un regard de mécontentement. Toutes ces plaintes ne sont au fond que des variantes de ce qu'a dit le plus ancien des historiens: « Mais Dieu voyant que la malice

« des hommes qui vivaient sur la terre était extrême,
« et que toutes les pensées de leur cœur étaient en tout
« temps appliquées au mal, il se repentit d'avoir fait
« l'homme sur la terre, et il fut touché de douleur jus-
« qu'au fond du cœur. » Déjà saint Chrysostome éleva la voix contre la dépravation des mœurs (9), et l'on pourrait citer des exemples semblables dans toutes les époques. Il y en a pourtant quelques-uns qu'il faut plutôt regarder comme des formules destinées à faire de l'effet que comme des témoignages offrant une importance réelle. Tel est l'exorde de certain diplôme, où l'on se plaint de ce que toute vérité, tout droit et toute justice ont disparu, d'où a résulté la nécessité de rédiger par écrit tout ce que les hommes veulent régler avec équité et prudence, afin que cela soit observé à toujours. Celui-là montrait plus de résignation, qui, convaincu que, dans cette vallée de larmes, le scandale est inévitable, se soumettait à la nécessité d'être témoin des ruses de la perfidie, de l'infamie du crime, de l'avidité du brigandage, du tourbillon des erreurs, des tempêtes de l'hérésie. Car au milieu de tous ces maux la foi de Pierre, la foi catholique s'élève comme un phare qui s'aperçoit de loin (10). Un autre écrivain fait précéder le récit de la prise de Jérusalem par Saladin d'un sermon de pénitence sur la dépravation des mœurs, dans lequel il attaque surtout les clercs, sur ce qu'ils ne remplissent pas les devoirs de leur profession, de ce qu'ils ne paissent pas par la parole le troupeau du Seigneur, et puis, quand on ne les estime pas, se plaignent que la fin des temps approche, parce que le clergé n'est plus respecté.

Nous avons fait connaître plus haut comment certains évêques ne le cédaient pas aux laïques les plus corrompus en gourmandise, en prodigalité, en avarice et en défaut de dispositions ecclésiastiques; comment des clercs cau-

(9) Homil. 36, in I Cor.

(10) *Hugo Rothomag.*, Ep. contr. hæret. sui temp., I, 20.

saient de nombreux scandales par leur conduite et leur manière de vivre ; comment des abbés se montraient en tout l'opposé de ce qu'ils avaient promis d'être en entrant dans leur ordre et comment il y avait des couvents où tous les liens de la discipline s'étaient relâchés. C'est là le côté sombre à la fois de la profession et du siècle. Le séjour de l'université n'exerçait pas toujours une influence favorable sur les futurs ministres de l'Église. L'officialité de Paris se plaignit de ce que les étudiants forçaient souvent les portes des maisons et en enlevaient par violence les femmes et les filles ; elle fut obligée de leur interdire le port d'armes sous peine d'excommunication (11). Deux neveux d'un archidiacre de Paris s'impatronisèrent dans sa maison, s'emparèrent de son administration et s'en servirent pour se livrer à de honteuses exactions. Fatigués des représentations que le prieur de Saint-Victor ne cessait de leur faire, ils l'assassinèrent en pleine rue (12). Des abbés se montraient dans des tournois et préféraient la lance au bréviaire, des expéditions militaires aux cérémonies du culte. On accusa un abbé de Disiboden, d'avoir séduit des religieuses et d'avoir commis des actes de violence contre ses subordonnés. On voyait des moines entourer les grands pour obtenir de l'appui contre leurs supérieurs (13). A Lauternberg, après s'être souvent plaints que la nourriture n'était pas suffisante, ils attaquèrent le cuisinier, qui fut obligé de se défendre à l'aide d'un grand couteau de cuisine. En attendant, il ne faut pas perdre de vue que tantôt les évêques et tantôt le Siége Apostolique s'efforçaient de remédier à ces abus par des enquêtes, des punitions, des transferts dans d'autres couvents et parfois même dans d'autres ordres.

On ne saurait nier que de nombreuses plaintes ne se soient élevées contre le clergé tant séculier que régulier,

(11) *Crevier*, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 334.
(12) *Mézerai*, II, 359.
(13) *Ep.* I, 29.

qu'on ne lui ait reproché surtout l'amour de l'argent et l'avarice, que leur enseignement et leur vie, leur habit et leur conduite ne s'accordassent pas toujours. Mais faut-il attacher plus de poids au blâme qu'aux preuves du contraire? N'est-il pas vrai que l'on s'aperçoit plus promptement de ce qui contraste avec une position quelconque, que de ce qui s'accorde parfaitement avec elle? N'avons-nous jamais entendu reprocher un trop grand attachement aux biens temporels; rappeler tantôt sérieusement et tantôt en plaisantant qu'il faut écouter les discours et ne pas imiter la conduite, et cela à l'égard de personnes qui se croyaient sous tous les rapports infiniment supérieures à celles de cette époque? Le poëte von Zweter n'aurait-il pas bien jugé les hommes de tous les temps en remarquant que les laïques ont toujours cherché à imiter les clercs? Nous ne prétendons pas justifier absolument par là les circonstances de ce siècle, mais seulement poser le fait qu'aucune classe, dans aucun temps, n'a été exempte de défauts moraux, mais que le monde a toujours montré plus de perspicacité à découvrir ces défauts, qu'à rendre justice à la vérité qui se cache modestement dans les ténèbres.

Henri II qui, du reste, était doué de plusieurs qualités dignes d'un prince, les obscurcissait moins encore par les accès de colère auxquels il se livrait (14) que par un libertinage qui lui fit poursuivre l'épouse de son propre fils. A vrai dire la reine Éléonore, sa femme, n'était pas faite pour lui donner une bien haute idée de la vertu et de la dignité féminines. Car après avoir été mariée au roi de France, elle s'en fit répudier pour se jeter dans les bras de Henri, son amant, qui l'épousa plus tard.

On reproche aux chevaliers de mettre leur gloire dans la dissolution, de regarder l'adultère comme une preuve de courage, de trouver la récompense de leurs exploits dans les faveurs secrètes qu'ils obtenaient de leurs maî-

(14) *Pierre de Blois*, Ep. 66.

tresses. On vante à la vérité dans le vieux comte Baudouin de Guines, sa bienfaisance, sa prudence dans le conseil et dans l'action, et plusieurs autres qualités encore. Mais on ajoute qu'à l'égard des femmes il ne le cédait pas au roi Salomon, au point qu'il ne connut jamais lui-même le nombre de ses enfants. Le son du cor-de-chasse lui était plus agréable que celui des cloches, les aboiements des chiens le touchaient plus que les sermons du prédicateur, et il tournait ses regards plus attentivement vers le faucon qui fendait les airs, que vers le prêtre dans la chaire (15). La noblesse était souvent accusée de viol (16). Raymond, neveu du roi Léon d'Arménie, enleva la sœur du roi Hugues de Chypre, à son fiancé, Othon d'Impera, et l'épousa lui-même (17). La conduite de Peronella Dalesmannini, troisième femme d'Ezzelin le moine, fut un exemple du scandale le plus effréné. Elle s'était laissée enlever à son premier mari par le second, qu'elle quitta pour son troisième; après s'être jetée dans les bras d'un quatrième, elle épousa Ezzelin en cinquièmes noces, et le quitta, par jalousie, pour prendre un sixième mari. Le crime contre nature ne fut pas non plus tout à fait inconnu à cette époque. Les poëtes en accusent surtout les clercs. En attendant, sans nier absolument ce qu'ils en disent, nous ne devons pas oublier qu'il leur est en général fort difficile de retenir le trait d'esprit qui se présente sous leur plume (18).

(15) *Lamberti*, Hist. Com. Ardens. et Guisnens, c. 90, 88, dans *Ludwig*, Reliq. VIII, 485 sq.

(16) *Capefigue*, I, 117.

(17) *Ep.* XIV, 105.

(18) Voici ce qu'on lit à ce sujet dans une pièce de vers français de l'époque :

> Vilain mestier clercs nous apprennent,
> Quand ils *la* laissent et *lui* prennent.
> La grammaire *hic* à *hic* accouple,
> Mais nature maudit le couple.
> Nature rit, si comme moi semble,
> Quand *hic* et *hæc* joignent ensemble.

La cruauté souilla le caractère de plus d'un prince de cette époque, à commencer par l'empereur Henri VI. Quant à la punition que Philippe de Souabe infligea à des soldats qui avaient enlevé une religieuse, en les faisant jeter dans un vase d'eau bouillante, elle tenait moins à son caractère qu'à l'esprit du temps. Les princes qui se déshonorèrent le plus par leur cruauté furent ceux des îles Britanniques. Henri II, pendant ses discussions avec l'archevêque de Cantorbéry, ordonna de crever les yeux à tout prêtre séculier et de couper les jambes à tout religieux qui s'adresserait au pape. Richard I punissait les délits de chasse, par la castration, la brûlure, la mutilation des pieds et des mains (19). La même peine était infligée aux faux monnayeurs. Un comte écossais avait levé l'étendard de la révolte, sur la fausse nouvelle de la mort du roi Guillaume d'Angleterre; ce prince l'ayant fait prisonnier, commença par lui faire crever les yeux (ce que du reste le comte avait fait faire lui-même auparavant à un évêque); puis le roi lui fit arracher les parties honteuses, fit subir la castration à tous ses parents jusqu'au quatrième degré, et en définitive le fit mourir avec tous ses complices. Il faut convenir que l'arrêt porté par le pape contre un homme qui avait coupé la langue à un évêque ne fut pas à beaucoup près aussi sévère. Cet homme, poussé par le repentir, étant allé à Rome, il fut condamné à retourner chez lui à pied, vêtu d'un habit de lin; arrivé dans le diocèse de l'évêque qu'il avait outragé, il devait parcourir la province, la langue attachée par un cordon et une verge à la main, se coucher par terre devant la porte de toutes les églises, s'y laisser fouetter, jeûner tout le jour et garder le silence; puis aller faire la guerre pen-

Mais *hic* et *hic* chose est perdue,
Nature en est tôt esperdue.

Capefigue, IV, 352.

(19) *Blakstone*, On the civil laws of Engl., IV, 433.

dant trois ans à la Terre-Sainte et jeûner au pain et à l'eau tous les vendredis. On lui laissa néanmoins l'espoir qu'un évêque pourrait adoucir sa peine (20). Quand le duc Albert de Brunswick fit pendre la tête en bas un comte d'Eberstein pour brigandage, la justice pouvait du moins excuser cette sévérité; mais il n'en fut pas de même d'un comte Henri de Schauenbourg, qui reçut le surnom de la Hache, parce qu'il faisait d'abord lier des prisonniers et leur faisait ensuite abattre les jambes. Quand, après la mort de Henri VI, le prévôt de la cathédrale de Magdebourg sollicita de Philippe de Souabe la place de chancelier de l'empire, le frère de celui qui occupait alors cette place, de l'évêque Henri de Wurzbourg, crut ne pouvoir mieux faire échouer son projet qu'en lui dressant une embuscade pour lui crever les yeux; puisqu'il lui serait après cela naturellement impossible d'écrire.

On trouve dans l'histoire d'Innocent III de nombreux exemples des horreurs qui accompagnaient non-seulement les guerres nationales, mais encore les petites querelles particulières qui s'élevaient entre les seigneurs féodaux, souvent pour les causes les plus frivoles, et uniquement par amour pour les combats et pour le pillage. Cela se remarque surtout pendant la lutte pour la couronne impériale. Il n'y eut plus alors aucune dignité dans la foi et la fidélité, dans la constance et la fermeté; de sorte que selon les circonstances, selon l'espoir d'une récompense, souvent même par la seule légèreté, les princes s'attachaient tantôt à l'un des concurrents, tantôt à l'autre; mais il y a plus encore, les frères combattaient contre les frères, les plus proches parents se trouvaient dans des partis opposés; il n'y avait plus de sûreté pour les courriers; ceux qui devaient chanter les louanges de Dieu ne le faisaient qu'avec nonchalance.

Le diocèse de Munster eut beaucoup à souffrir des

(20) *Ep.* V, 77.

discussions qui, à l'occasion de l'élection d'un évêque, s'élevèrent entre des ecclésiastiques et des serfs d'une part, le comte et des hommes libres de l'autre. La même année une *feuda* sanglante éclata entre le duc de Bavière et l'évêque de Ratisbonne. De part et d'autre il y eut des châteaux détruits, des villages brûlés, des fermes et des églises pillées, des autels dépouillés, enfin les impiétés les plus inouïes furent commises. On trouve un exemple du peu d'importance des motifs qui faisaient courir aux armes, au lieu d'invoquer la justice, dans ce qui se passa à l'occasion du sceau de l'université de Paris. Jusque dans l'année 1221, cette université s'était servie du sceau du chapitre de la cathédrale. Plus tard elle s'en fit faire un particulier. Le chapitre se trouva offensé et porta plainte devant le légat du pape. Celui-ci fit briser le sceau de l'université et lui défendit d'en faire faire un autre. A cette nouvelle les étudiants se rassemblèrent en groupes armés. Ils assaillirent la maison du légat et en formèrent le siége en règle, de sorte que le roi fut obligé d'y envoyer des troupes (21). Certes on ne s'étonnera pas de voir les seigneurs temporels se livrer à des hostilités réciproques, quand on trouve un patriarche d'Aquilée, à l'occasion d'une guerre des habitants de Trévise contre leurs voisins, engager l'évêque de Bellune à profiter de l'occasion pour surprendre une de leurs villes, ce qui lui coûta plus tard la vie; renouveler ensuite lui-même la guerre et s'efforcer de regagner par l'intervention du pape, ce que le sort des combats lui avait fait perdre.

Nous ne serons pas surpris non plus de voir chez la noblesse le penchant pour les actes de violence, amener le goût d'opprimer les maisons religieuses, et l'avidité pour l'argent faire oublier le respect qu'on leur témoignait encore généralement. Il n'y a peut-être pas un seul couvent de quelque importance, dont les annales ne soient

(21) *Chron. Turon.*, dans *Dom Martene*, Coll. ampl. V, 1067.

remplies de plaintes sur ce qu'il avait à souffrir, tantôt de la part de voisins puissants et avides, tantôt de celle de la personne même qui était chargée de le protéger; en attendant, il y en a peu qui aient eu autant à supporter que l'abbaye de Vezelay de la part du comte de Nivernais(22). Il y avait des provinces où l'on était obligé de faire garder la nuit les églises contre les attaques des brigands et des impies(23) Si, pendant l'incendie d'un couvent, des voleurs s'y présentaient, sous prétexte de porter du secours, mais en réalité pour s'emparer de tout ce qu'ils pouvaient emporter, c'est là un fait qui se renouvelle sans doute souvent aujourd'hui, dans les pays même où, pleins d'amour-propre, l'on s'accorde pour ne parler qu'avec le plus profond mépris de ces siècles de barbarie. Il n'y a certes rien qui soit digne d'éloge dans la légèreté qui faisait honorer comme des saints les pèlerins qui mouraient sur le bord des routes, au point de se disputer même leurs restes, non plus qu'à la coutume de traiter dans les églises les affaires temporelles (24); toutefois, dans le premier de ces abus, il faut voir plutôt un désir exagéré de s'assurer la protection des saints, que l'intention de commettre une impiété; tandis que c'est moins à l'amour des querelles qu'à un zèle poussé trop loin, qu'il faut attribuer les combats que se livraient les pèlerins pour avoir le droit de veiller auprès de l'autel de Saint-Jacques de Compostelle (25).

« La coutume des chevaliers de nos jours, dit un des « écrivains les plus estimables de cette époque, est de « n'observer aucune coutume. Celui qui tient les discours « les plus obscènes, qui sait proférer les plus horribles

(22) *Capefigue*, t. I. Les lettres d'Innocent renferment beaucoup de détails à ce sujet et qui mettent à même de juger de la conduite arbitraire du comte dans cette occasion.

(23) *Irreligiosi:* c'étaient sans doute des schismatiques qui se faisaient un mérite de profaner les églises. Voyez l'ordonnance de l'évêque Odon de Paris pour son diocèse. *Gall. Christ.*, VII, 82.

(24) *Matth. Par.*, ad ann. 1197, 1200, 1204.

(25) *Ep.* X, 75.

« blasphèmes, qui exprime le moins de crainte pour « Dieu, qui traite ses serviteurs avec le plus de mépris, « qui s'embarrasse le moins de l'Église, acquiert dans « les assemblées des chevaliers la réputation d'être le plus « vaillant, le plus glorieux. Leurs champs de bataille « sont des orgies, ils vivent dans l'oisiveté et déshonorent « la chevalerie par une conduite honteuse et dépravée. « S'il leur arrive une fois par hasard de faire une action « d'éclat, ils s'en vantent sans cesse, et vivent pendant « tout une année du travail d'un seul jour (26). »

Ce n'était pas seulement dans leurs châteaux que les nobles se mettaient en embuscade pour piller les voyageurs ou pour leur extorquer des rançons exorbitantes, il y en avait même qui se livraient à de véritables vols sur les grands chemins (27). Non-seulement les familles, mais jusqu'aux religieux dans leurs cellules, n'étaient pas toujours en sûreté contre les attaques des brigands et des assassins (28). On rencontre aussi souvent des incendiaires, parfois payés pour commettre leurs crimes (29). Les Allemands accusaient principalement les habitants de Paris du crime contre nature et de l'usure, le commerce de l'argent étant déjà une nécessité, mais n'étant encore réglé par aucune loi (30); d'un autre côté les Italiens reprochaient aux Allemands leurs habitudes sauvages et grossières (31).

On peut juger de l'excès auquel était porté alors en France ce que l'on appelait l'usure, sans égard au taux de l'intérêt, par l'ordonnance de l'Église qui défendait

(26) *Pierre de Blois*, Ep. 94.

(27) *Orderic Vital*, ad ann. 1198. — *Capefigue*, I, 117.

(28) *Etienne de Tournay*, Ep. 176.

(29) Voyez l'enquête contre l'archevêque de Besançon (*Ep.* XV, 125), et celle qui se fit contre l'évêque de Genève (*Spon*, Hist. de Genève, I, 407).

(30) *Otto de S. Blas.*, c. 47.

(31) Il parait qu'en Italie il était passé en proverbe de dire : furiosis calcaribus equitare, *more theutonico*. (*Murat.* Antiq., II, 417.) *Jean de Salisbury* fait aux Allemands le reproche *inebriari vino*.

aux prélats d'accorder des bénéfices aux fils ou aux petits-fils des usuriers, même pour des services rendus (32). Nous avons déjà fait connaître comment l'Église usa de toute son autorité pour poser des bornes à l'usure. Nous allons donner ici encore quelques preuves de l'importance qu'elle y mettait et des inconvénients réels auxquels son existence donnait lieu (33). Quand un homme se livrait à l'usure, sa femme pouvait demander sa séparation *mensæ* (34). Il valait mieux pour elle demander l'aumône avec ses enfants que de participer au péché en jouissant de ses fruits. Les prélats étaient tenus de rechercher les usuriers, d'en tenir note, de les avertir chacun trois fois et de les exclure ensuite de la communion de l'Église. Leurs domestiques étaient soumis à la même peine, et il était défendu aux avocats de se charger de leur cause. L'usurier ne pouvait pas tester, même en faveur d'un couvent. Les abbés et les prêtres qui les admettaient dans leurs églises et qui leur accordaient la sépulture, devaient être destitués. Si un usurier se repentait avant de mourir, il devait remettre le bénéfice qu'il avait tiré de son commerce à l'évêque, pour que celui-ci le rendît aux personnes lésées; toutefois l'évêque pouvait, selon les circonstances, lui accorder des secours à lui-même, s'il avait de petits enfants, s'il était réduit à la misère, s'il avait pris la croix, s'il tombait malade. Si tous les avertissements demeuraient inutiles et si l'usurier mourait dans l'impénitence, l'Église ne voulait point de son corps et le diable pouvait emporter son âme.

Nous trouvons peu d'exemples de blasphèmes contre Dieu, mais bien contre le signe visible qui le représen-

(32) Ils fondaient des écoles dans lesquelles leurs enfants recevaient des leçons du métier; mais il était défendu de leur apprendre à écrire, *sed veram doctrinam addiscere*. Il paraît même que dans plusieurs villes les usuriers formaient des corporations: Synagogæ constitutæ, quas communias vocant;... diabolica instituta, ecclesiasticis institutis contraria.

(33) *Concil. Paris.* de anno 1212. *Dom Martene,* Coll. ampl., t. VII.

(34) Sed nunquam thori.

tait, comme à la prise de Constantinople; mais dans ce cas les avides croisés calmaient leur conscience par la pensée que les objets qu'ils profanaient ainsi appartenaient à un culte qui leur était étranger. Quant au coup de flèche que Werner de Bolanden lança contre le crucifix sur les remparts de Saint-Goar, c'était plutôt l'acte d'un soldat, ivre de la fureur des combats, qu'un sacrilége intentionnel (35). Sainte Élisabeth ayant exhorté un aveugle, à qui elle donnait des soins dans son hospice, à songer aussi au salut de son âme, celui-ci commença par se moquer de la coutume superstitieuse à laquelle, disait-il, on voulait le soumettre; mais il ne put résister longtemps aux discours touchants de sa bienfaitrice, et il finit par se confesser (36). Le doute que beaucoup de personnes, à Paris, exprimaient au sujet de la résurrection de la chair, tenait à quelque doctrine hérétique dont elles étaient imbues. Mais, ni par l'effet d'un crime, ni par légèreté, ni par désespoir, ni par tous ces motifs réunis, les hommes n'en étaient encore venus au point d'attenter à leur propre vie. L'exemple que présenta, en 1206, la petite ville de Stein, d'un homme qui commit un suicide par dégoût de la vie, est peut-être unique pendant le cours d'un siècle et dans l'Europe entière. Un historien allemand, tout en se plaignant amèrement, rend à ses compatriotes la justice d'avouer que la religion est toujours honorée parmi eux et que ce n'est pas la piété qui leur manque.

Cette position de l'Église à l'égard de l'existence générale des hommes, ce rapport des clercs avec l'Église, l'influence de tous deux sur les relations des hommes, mais surtout sur ce qui regardait leurs intérêts les plus précieux et leur fin dernière, Dieu et l'éternité, devait nécessairement donner au clergé une importance plus

(35) *Alberic.*, p. 422. *Rigord* rapporte la même chose d'autres endroi s.
(36) *Montalembert*, p. 214.

grande qu'aucune autre classe de la société n'en acquit jamais. A la vérité l'orgueil, le dédain, l'avarice ont plus d'une fois étouffé chez quelques-uns le respect général et donné lieu à des embarras passagers; mais il est probable que le maréchal de l'empire Arelat exagérait ses plaintes, lorsqu'il disait à l'empereur: « Vos princes et « vos guerriers n'ont laissé aux hommes vénérables qui « consacrent le corps de Jésus-Christ, que ce qu'il leur « a été impossible d'enlever. Ils leur ont laissé la vie, « mais non la liberté; et au pied de leurs autels dévastés, « la seule consolation qui reste à ces malheureux est de « pouvoir subsister des dons d'autres malheureux. Ceux « qui ruinent l'Église par les contributions qu'ils lui « imposent, se disent ses protecteurs; c'est une honte « pour l'empire romain, à qui la défense des autels a été « confiée, de souffrir de la part de ses sujets une conduite « semblable. »

Mais si ces actes coupables demeuraient parfois momentanément impunis, les crimes qui se commettaient contre des ecclésiastiques finissaient toujours par être vengés. Ainsi tous les habitants du Puy se révoltèrent contre les assassins de leur évêque et détruisirent leurs châteaux (37). Des chevaliers ayant pendu un clerc et l'ayant ensuite enterré, l'évêque de Chartres les força à l'exhumer avec les mains et à le remettre en terre dans le cimetière, sans qu'ils pussent se servir de pioche ni d'aucun autre instrument, et puis d'aller pieds nus en pèlerinage à Rome (38). Philippe-Auguste porta un arrêt bien plus sévère contre un chevalier qui avait pendu un frère lai de Prouilli (39). Mais en revanche, il traita moins sévèrement les chanoines de Reims, à qui il avait demandé du secours dans ses guerres contre l'Angleterre et qui lui avaient répondu qu'ils ne pouvaient faire autre chose pour lui que

(37) *Alberic.*, ad ann. 1219.
(38) *Rad. Coggesh.*, p. 118.
(39) *Ibid.*

de prier Dieu pour le succès de ses armes. Quelque temps après Enguerrand de Coucy s'étant joint au comte de Rethel et au sire de Rosoy, dévasta leurs terres. Les chanoines ayant à leur tour imploré le secours du roi, ce prince leur dit : « Je ne puis faire autre chose pour vous que de prier « le sieur de Coucy de ne plus vous inquiéter (40). »

(40) *Art de vérif. les dates*, XII, 229.

CHAPITRE XXXII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

L'Écriture sainte. — La prédication. — Le culte des saints. — Les canonisations. — Les reliques.

Il est vrai qu'à cette époque l'Écriture sainte n'était pas généralement répandue, et il l'est aussi qu'indépendamment des obstacles qu'y opposaient et les circonstances du temps et celles de l'état de la civilisation, on ne jugeait pas convenable d'en répandre généralement la lecture. Il n'entre pas dans les attributions de l'historien d'examiner jusqu'à quel point cette mesure, de laquelle il n'est guère possible de séparer le droit d'interprétation individuelle, est susceptible de se concilier avec une foi vive et avec l'existence d'une doctrine reçue d'en haut (1). L'expérience pourrait peut-être fournir la solution de ce problème*. Mais il était naturel que l'Église n'éprouvât pas un grand désir de répandre indéfiniment l'Écriture sainte, en voyant que son contenu pris à la lettre donnait lieu, non-seulement à des attaques contre certaines ordonnances et institutions de l'Église, qu'elle

(1) Voir à ce sujet les vers du poëte anglais Dryden, dans son poëme de *la Biche et la Panthère*, v. 462-465.

* L'expérience a prononcé. Le protestantisme n'a jamais pu devenir une Église précisément à cause de ce prétendu droit d'interprétation individuelle. (S.-C.)

regardait comme étant de fondation divine, mais encore à l'établissement de doctrines et de formules, qui rendaient impossible l'existence de l'unité de croyances. Elle le pouvait d'autant moins que la Bible était regardée et respectée, même par les laïques de qui elle était connue, non pas comme un assemblage d'écrits qui ne devaient leur autorité qu'à leur ancienneté, ni comme un livre abandonné à l'interprétation de quiconque le lisait, pour que chacun en fixât le véritable sens en proportion de sa perspicacité, de la tournure de son esprit, ou même de son inclination, mais comme étant dans son ensemble l'œuvre de l'inspiration divine. Mais ce que nous nous proposons d'établir ici, c'est qu'une défense formelle de lire la Bible, ainsi que beaucoup de personnes le prétendent, n'a jamais existé.

Celui qui se laisse bercer encore par l'illusion que l'Écriture sainte était inconnue, même aux clercs, celui-là n'a jamais parcouru aucun ouvrage, grand ou petit, qui ait été écrit à cette époque sur quelque sujet théologique; il n'a vu aucun des sermons qui sont arrivés jusqu'à nous. Nous avons démontré plus haut qu'Innocent connaissait l'Écriture sainte plus à fond peut-être qu'aucun théologien ou prédicateur de notre siècle. Nous voyons la preuve d'une science non moins grande dans les lettres de Pierre le Vénérable, d'Étienne de Blois, de Guibert de Gembloux et d'une foule d'autres, sans parler des ouvrages composés pour réfuter les hérétiques. D'ailleurs à quelle source les nombreux professeurs de théologie devaient-ils puiser la matière de leurs leçons? Aussitôt qu'un couvent était fondé et avait acquis un certain degré de stabilité, le soin principal de ses premiers abbés était de se procurer tous les livres de l'Écriture sainte, bibliothèque (2) qui devenait le fondement d'une plus considérable où l'on faisait entrer aussi des ouvrages

(2) C'était le nom que l'on donnait assez souvent alors à l'Écriture sainte.

sur d'autres sujets; on regardait même cette acquisition comme tellement nécessaire qu'on la consignait dans les annales de la maison. « Personne, dit saint Dominique, « ne peut annoncer aux autres hommes les vérités du « salut, sans connaître l'Écriture sainte; » aussi recommande-t-il à ses enfants d'étudier sans relâche les deux Testaments. Un prêtre qui désirait se joindre aux disciples de cet Ordre, demanda un délai pour avoir le temps d'acheter un Nouveau Testament. Et comment pourrait-on faire un reproche à ceux qui ne possédaient pas même ce dernier, quand tous les mémoires du temps nous apprennent combien il était difficile de s'en procurer, et combien le prix en était élevé ?

A la vérité, la critique n'était pas le sujet auquel on se livrait de préférence dans ce siècle. A cette époque, tout était vie, tout partait de la vie et tout devait y retourner. La critique est en quelque sorte la réflexion sur la vie. L'Écriture sainte était pour les docteurs de l'Église un fleuve qui coulait à pleins bords, et dont chaque goutte d'eau reflétait la vie; une unité parfaite, dans chaque partie de laquelle habitaient la force et la plénitude du tout. De là, quatre manières différentes d'expliquer chaque passage, ceux mêmes qui n'ont pour nous aucune valeur pratique pour l'instruction, et qui permettaient d'y trouver ou du moins d'y rattacher tout ce qui pouvait être utile à chaque cas particulier dont il s'agissait de décider. Si nous expliquons bien des choses d'une façon trop humaine, trop basse, trop restreinte, leur manière d'appliquer l'Écriture sainte cherchait partout des choses d'une sublimité à laquelle il était impossible d'atteindre, ou d'une profondeur inscrutable ou d'une inépuisable richesse. Si c'est avec raison que nous reprochons aujourd'hui aux rationalistes une sécheresse désespérante, on pouvait alors avec la même justice exhorter les commentateurs à ne point obscurcir le texte par des questions subtiles, à ne pas tirer de fausses conclusions, à ne pas rechercher

de vains raffinements (3). Plusieurs clercs composèrent des commentaires sur certains livres en particulier; mais comme ils se fondaient généralement sur ce même principe de la quadruple interprétation, ils trouvaient constamment dans ces livres, sinon la substance, du moins les points principaux de la doctrine de l'Église, et, sous ce rapport, le Cantique des Cantiques, par son sens mystique, semblait, plus que tout autre, désigner l'union de Jésus-Christ avec l'Église. En attendant, ceux qui se flatteraient de trouver dans les commentateurs de cette époque des éclaircissements sur les lettres et les textes, sur l'étymologie des mots et les changements qu'ils ont subis, sur les coutumes et les opinions des juifs, n'y verront rien qui puisse les satisfaire; ceux-là seulement les consulteront avec fruit, qui veulent pénétrer, avec un cœur tourné vers Dieu, dans les profondeurs de la Révélation divine. On croyait avoir assez fait pour la critique en comparant ensemble les principales copies de la Vulgate, ou tout au plus, comme à Cîteaux, et, plus tard, le cardinal Hugues de Saint-Cher, par la comparaison des textes originaux. Ce qui prouve cependant le fréquent usage que l'on faisait de l'Ecriture sainte, c'est que ce même Hugues sentit la nécessité de faciliter à jamais cet usage par la composition d'une concordance, dans laquelle il se fit aider par cinq cents religieux de l'Ordre de Saint-Dominique dont il était membre lui-même (4).

Il est certain que le texte de l'Ecriture sainte n'était pas connu, dans son ensemble, de la masse des fidèles. Mais ils n'ignoraient pour cela ni les mystères de sa révélation, ni ses commandements et ses exhortations. Le culte, les exercices religieux, les églises avec leur

(3) C'est ainsi que s'exprime le *chantre Pierre* de la cathédrale de Paris, dans un ouvrage dont les manuscrits ont des titres différents, et qui, sous celui de *Verbum abbreviatum*, a été imprimé en 1639, au Mans, chez Galopin. *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 288 sq.

(4) *Hist. litt. de la Fr.*, XVI, 70.

décoration ne les annonçaient pas, à la vérité, à l'oreille, mais ils les présentaient au sens intime, par la réunion de tous les moyens dont ils se servaient pour les exposer. Ce n'était pas seulement la partie historique de l'Ecriture sainte, mais encore les points les plus éclatants de la vie et des œuvres de l'Eglise, dans la personne des hommes pleins d'enthousiasme, qui s'étaient unis à elle par leurs doctrines et leurs actions, que l'on présentait aux chrétiens sous un grand nombre d'aspects différents. Nous pouvons comparer sous ce rapport l'Eglise à une république, qui vient d'assurer son existence par une suite de combats et au milieu de dangers et de peines de toute espèce. L'histoire de cette lutte, les exploits des courageux citoyens qui ont donné l'exemple aux autres, n'ont pas encore été mis par écrit, et pourtant les membres de cette république nouvelle en connaissent tous les moindres détails, bien mieux que ne le sauront plus tard ceux qui en compulseront les annales. Le christianisme existait alors dans la vie des hommes plus que dans leur esprit; il était le résultat de leur expérience et non de leur examen.

On nous apprend que le landgrave Hermann de Thuringe ne se couchait jamais sans avoir lu quelques pages soit dans la Bible, soit dans les chroniques de l'Allemagne; et les écrivains plus modernes ne mettent point en doute que les princes de ce siècle ne fussent familiarisés avec son contenu. Ils n'avaient pas besoin d'ailleurs d'une traduction en langue vulgaire, car la plupart d'entre eux savaient le latin. Dès lors cependant il existait déjà de ces traductions. Elles n'étaient point défendues, mais l'évêque avait le droit de décider quelles parties pouvaient être laissées dans les mains des laïques (5). Personne ne s'opposa à ce que l'empereur Conrad IV fit traduire en allemand plusieurs livres de l'Ancien Testament. En 1177 maître Lambert traduisit à Liége des vies

(5) *Mirœi*, Opp. Dipl., I, 564.

de saints en français (6); Pierre Valdus fit de même pour plusieurs livres de la Bible; Guillaume le Conquérant l'avait précédé dans cette entreprise (7), et le moine Grimoald de Saint-Millhan le suivit (8). Vers le même temps le moine anglais Cadmon traduisit la Genèse et le livre du prophète Daniel en vers anglo-saxons (9), et il y a tout lieu de croire que d'autres pays ne demeurèrent pas en arrière à cet égard. Aussi les chefs suprêmes de l'Église ne blâmèrent jamais les traductions de l'Écriture sainte, mais ils condamnèrent sévèrement l'application que l'on voulait en faire.

Il est possible que l'on ait attaché plus d'importance au culte proprement dit, à la glorification et l'adoration de Dieu, par le chant des prêtres, aux usages et à la messe qu'à l'instruction du haut de la chaire; que l'on regardât comme le premier devoir des fidèles d'offrir leurs hommages à Dieu et au Rédempteur du monde; que l'on se persuadât que la réception de sa grâce en était la suite inévitable; mais c'est à tort que l'on a cru pouvoir conclure de là que la prédication ait été négligée. La manière de voir généralement adoptée quant au rapport de la prédication avec la messe paraît pouvoir se résumer dans ces mots du roi Henri III d'Angleterre: « J'aime « mieux voir souvent mon ami que d'en entendre seule- « ment parler (10). » Mais la prédication que saint Ambroise avait déjà reconnue pour être la plus importante des fonctions épiscopales était encore regardée sous le même aspect. Le concile de Latran en avait fait un devoir positif, au point que si l'évêque en était lui-même incapable, il devait s'y faire remplacer par un au-

(6) *Alberic.*, p. 359.

(7) *Roquefort*, de l'État de la poésie française dans les XII[e] et XIII[e] siècles, Paris 1821, p. 45.

(8) *Hist. litt.*, VII, LIV.

(9) Il en existe une copie du commencement du onzième siècle, dans la bibliothèque Bodléienne à Oxford. *Waagen*, Œuvres d'art et artistes d'Angleterre et de Paris, II, 26.

(10) *Matth. Par.*, cont., p. 680.

tre. Nous avons déjà dit qu'Innocent prêchait souvent, même après qu'il fût monté sur le trône pontifical, et qu'Alexandre III s'accusait de ne pas pouvoir remplir comme il l'aurait dû cette partie de ses fonctions (11). On en facilitait par divers moyens l'accomplissement aux jeunes clercs (12), et l'on composait des livres qui rendaient plus aisé l'usage qu'il fallait faire de l'Écriture sainte. A la vérité, à cette époque, les sermons ne s'occupaient pas du développement systématique des dogmes, et moins encore de dissertations en règle sur la doctrine des devoirs. Ils se rattachaient en général aux différentes fêtes, ce qui fournissait au reste de fréquentes occasions de parler, soit des dogmes, soit des devoirs. Les autres étaient surtout des sermons de pénitence; et nous avons vu de quel effet ils étaient souvent suivis, dans l'histoire de Foulques de Neuilly et dans celle d'Eustache d'Elay. Il y avait une autre espèce de sermons, dont l'effet était bien plus sûr encore; c'étaient ceux qui exhortaient à la croisade contre les Sarrasins, contre les hérétiques du midi de la France, contre les païens du Nord. Ceux-ci étaient prêchés par des prédicateurs ambulants, le plus souvent chargés de cette mission par le chef de l'Eglise, mais parfois aussi s'y consacrant de leur propre mouvement. Puis on aimait à saisir l'occasion de phénomènes inattendus de la nature, de grands désastres; ces sermons ne demeuraient presque jamais sans résultats, mais qui n'étaient point durables, parce que l'on regardait la pénitence comme accomplie par un acte passager. C'est ainsi qu'à Utrecht, en l'an 1173, l'enlèvement du corps de Notre-Seigneur, de deux églises différentes, ayant été suivi d'une inondation, accompagnée d'une tempête épouvantable, qui se prolongea pendant trois jours, l'abbé de Saint-Paul monta en chaire, le jour

(11) *Alberic.*, p. 362.

(12) L'abbé Guibert de Nogent-sous-Coucy écrivit un livre : « quo ordine « sermo fieri debeat. »

de l'Ascension, et exhorta le peuple à implorer la grâce du Très-Haut, par des jeûnes, des veilles, des pèlerinages, des aumônes, des actes d'humilité, sans quoi il devait s'attendre à de plus grands malheurs encore. Le même soir un incendie ayant dévoré plusieurs belles maisons, on ne manqua pas de dire que ce désastre avait été annoncé d'avance par le prédicateur; aussi quand l'évêque imposa une pénitence générale à tout son diocèse, elle s'accomplit avec un redoublement de dévotion.

Il n'y a pas de doute que toutes ces prédications faites en présence des laïques ne fussent prononcées en langue vulgaire, et il ne faut pas nous étonner s'il ne nous en est rien parvenu. Il n'était guère d'usage de les écrire d'avance, et personne ne pouvait songer à en faire un recueil. Il est probable que les moyens d'instruction chrétienne ne manquaient pas, mais, par suite des circonstances du temps, cette instruction se donnait plutôt individuellement, et ne s'adressait point, comme aujourd'hui, à beaucoup de lecteurs inconnus de celui qui la donnait(13).

Des sermons dans la langue du pays ont été prêchés de tout temps. Et même à l'époque où les deux principales langues dans lesquelles l'Ecriture sainte était le plus répandue, étaient encore des langues vivantes, et dans les pays où on les parlait, on faisait des discours au peuple, traitant spécialement des vérités sacrées(14). Dès le temps de Charlemagne, les évêques ordonnèrent non-seulement que l'on prêchât souvent, mais encore que l'on s'exprimât de manière à être compris du peuple (15). Hincmar

(13) L'abbé Adam de Persigny dit dans une lettre d'un style ascétique adressée à la comtesse de Chartres : « Laicò sermone tibi scripsisse debueram, nisi quia te comperi latini sermonis aliquantulam intelligentiam comperisse. » (*Dom Martene*, Thes., I, 756.) Sans cela, il lui aurait écrit la même chose dans la langue du pays.

(14) Ils s'appelaient en latin *tractatus populares*, et chez les Grecs *homilia*, expression qui, du reste, a été aussi adoptée dans la première de ces langues. « Etsi *orationum* nomen præferant hi libri, *homiliis* tamen similes magis esse, » dit *saint Augustin*, in Ps. CXVIII, proem.

(15) De officio prædicationis, ut juxta quod bene vulgaris populus intelli-

de Reims l'imposa aux prêtres comme une obligation dont ils ne pouvaient point se dispenser (16). Quelque temps après, un concile tenu à Mayence ordonna que les évêques possédassent des sermonaires *(homiliarii, sc. libri)* qui devaient servir aux prêtres à enseigner le peuple dans la langue vulgaire. Aussi n'hésitons-nous pas à croire que le sermon que l'archevêque Aribon de Mayence prêcha le jour de Noël, dans la cathédrale de Paderborn, n'ait été prononcé dans la langue du pays; et si le successeur de ce prélat, Bardon, reçut les sermons de Chrysostome, ce ne fut certainement pas pour être prêchés dans une langue que le peuple ne comprenait pas (17).

Au commencement du douzième siècle, les preuves devinrent plus nombreuses quant à la France. L'évêque Hildebert du Mans, si célèbre par sa science et pour son esprit, prêchait à la vérité mieux en latin, mais cela ne l'empêchait pas de parler aussi au peuple en français (18). Saint Vital, fondateur de l'abbaye de Savigni, prêchait au contraire exclusivement dans cette langue et acquit la réputation d'un orateur du plus grand mérite (19). Ce que nous venons de dire de l'évêque Hildebert s'applique aussi à saint Bernard, qui composa en outre, dit-on, des cantiques en langue vulgaire (20). Or si parmi les faibles restes des anciens temps qui sont parvenus jusqu'à nous, nous retrouvons un nombre assez considérable de sermons,

gere possit, assidue fiat. (*Cap. ann.* 813, c. 14.) Croirait-on qu'il y a des personnes qui ont prétendu que c'était là une ordonnance impériale, quoique le titre des Capitulaires (Capit. ed. *Chénier*, I, 502) dise positivement : « Capitula de *confirmatione* Constitutionum, quos Episcopi in Synodis auctoritate regia nuper habitis constituerunt. »

(16) *Thomassin*, IV, 562.

(17) Ut easdem homilias quisque aperte transferre studeat in rusticam romanorum linguam theodiscam, quo facilius cuncti possint intelligere. *Conc, Mogunt.*, an. 847, c. 2; *Harzheim*, Conc. germ.

(18) *Mabillon*, Annal., III, 303.

(19) *Ibid.*, I, 70.

(20) *S. Bernh.*, Op. I, 706, 716.

appartenant au onzième et douzième siècle (21), nous pouvons avec raison en conclure que la coutume en était générale, surtout quand nous voyons plus tard les Franciscains obtenir la permission de prêcher dans les rues, ce qui prouve évidemment que cela avait lieu en langue vulgaire. A l'une des fêtes de Marie, la landgrave Sophie de Thuringe invita sa belle-fille Elisabeth à l'accompagner à l'Église, parce qu'indépendamment de la « belle messe » des chevaliers teutoniques, elles y entendraient probablement aussi un sermon (22). Une preuve de plus que ces sermons se faisaient en langue vulgaire se voit dans le bref que Grégoire IX écrivit en Allemagne, où il dit que les personnes qui logent chez elles des femmes de mauvaise vie, ne doivent pas les empêcher d'aller assister aux sermons de conversion. Tout cela suffit pour faire voir que la prédication n'était pas tellement négligée. Nous venons de parler de saint François et de ses compagnons; l'ordre fondé par son illustre contemporain reçut le nom qui le distinguait, de la prédication qui formait sa principale vocation. Les Sommes, que l'on regardait comme des abrégés de la doctrine chrétienne, les articles de foi, l'oraison dominicale, la salutation angélique, devaient être communiqués au peuple dans les langues des divers pays, fortement gravés dans la mémoire de tout le monde, et les prêtres étaient chargés d'exhorter les fidèles à souvent les répéter (23). D'ailleurs dans le petit nombre d'ouvrages composés, à cette époque, par des laïques et qui sont parvenus jusqu'à nous, nous trouvons non-seulement la connaissance de la partie historique de la Bible, mais encore la reproduction même des termes bibliques, d'où nous pouvons conclure que ces écrivains n'étaient pas les seules

(21) Un recueil de ces sermons, écrits en même temps, se conservait dans la bibliothèque des Feuillants de Paris; *Mabillon* en rapporte le commencement dans sa préface des Sermons de saint Bernard.

(22) *Montalembert*, p. 21.

(23) *Odo Ep. Paris.*, Const. Synod.

personnes qui possédassent cette connaissance, et que plus d'une opinion erronée n'est due qu'à l'absence de preuves certaines et positives du contraire.

Tout peuple a ses héros dont il rappelle le souvenir avec orgueil; tout Etat a ses législateurs dont il célèbre la renommée; tout pays a ses bienfaiteurs, de qui la mémoire est bénie de la postérité; toute ville a ses fondateurs que les habitants citent avec joie; toute famille a sa souche dont les descendants sont fiers; plus ces héros, ces législateurs, ces bienfaiteurs, ces fondateurs, ces souches, remontent à une antiquité reculée, plus les fruits qu'ont produits leur courage, leur sagesse, leurs sacrifices, leurs joies, leur fidélité, conservent de fraîcheur; plus l'esprit du peuple, le sentiment de la postérité, est encore susceptible d'apprécier ce qui est grand et beau, plus le peuple a conservé l'habitude de la vie commune; moins tout cela s'est dissous dans ses désirs, ses efforts, son activité individuelle, plus ses membres se sentent excités par la puissance de l'émulation; moins chacun d'eux se confond dans la masse générale; plus aussi ces grands modèles antiques se rapprochent pour eux du temps présent; mieux ils distinguent les rapports qu'ils ont avec eux-mêmes, plus ils aiment à les entourer d'un éclat qui, en augmentant leur importance, rejaillit sur ceux à qui ils ont consacré leurs soins, leurs pensées et leurs actions.

Telle est la brillante jeunesse dont l'Église chrétienne conserve le souvenir; d'autant plus brillante qu'elle n'a pas tiré son origine des hommes, comme celle des peuples et des gouvernements; qu'elle n'est point limitée comme les pays et les royaumes; mais que, partie d'en haut, pénétrée et animée d'un esprit divin, elle a reçu pour théâtre de ses combats, de ses travaux et de ses efforts créateurs et organisateurs, le globe tout entier, ou du moins les trois parties alors connues, et que sa mission trouve à la vérité son point de départ dans le temps, mais avec un but unique et commun placé dans

l'éternité. A compter du moment où Notre-Seigneur chargea les missionnaires qu'il s'était choisis, de répandre la foi sur toute la terre, il se forma une légion de héros qui coururent, pleins de courage, au-devant de toutes les peines et de tous les périls, supportèrent avec constance les humiliations et les persécutions, souffrirent avec calme le martyre et tous les genres de supplices; à côté de champions de la foi, brillant à travers tous les siècles, il s'éleva en même temps une succession d'hommes qui surent pénétrer dans les profondeurs de la Révélation, mettre au jour la sagesse cachée, proclamer les grandes vérités du salut; docteurs des peuples dans tous les temps, il se rassembla une foule de personnes qui, dans un pieux combat contre toutes les inclinations vicieuses, s'efforcèrent d'obtenir la couronne de l'honneur, se présentant comme des modèles par leurs paroles et leur vie, plantant avec une infatigable persévérance l'Église dans des contrées où elle n'avait pas encore pénétré; ce furent là les héros, les législateurs, les bienfaiteurs de la chrétienté. Elle ne pouvait pas songer à eux sans se les figurer jouissant de cet héritage de félicité dans lequel le Verbe est venu nous introduire, par son Incarnation et sa Passion, et dont il nous a imposé la participation comme premier et dernier devoir. Or ces bienheureux ont déjà obtenu le prix auquel les fidèles tendent encore ici-bas; et dès les temps les plus reculés, l'usage avait déjà prévalu de ne les désigner qu'avec le titre qui exprimait la conviction que leur foi et leur charité, leurs humiliations et leurs souffrances, leurs peines et leurs travaux, avaient reçu la récompense qui leur était due, par le bonheur de contempler Dieu face à face (24).

(24) Le jour anniversaire du martyre de saint Polycarpe, les fidèles de Smyrne célébrèrent un office au sujet duquel l'auteur de la Vie de saint Ignace dit : « Deum datorem honorum laudavimus et sanctum beatum diximus, vobisque diem et tempore indicavimus; ut tempore ejus martyrii convenientes, athletæ et generoso Martyri communicemus. » *Binterim,* V, 1, 107.

Pendant ce temps, ils devaient, en qualité de bienfaiteurs et de modèles, être honorés par une mémoire annuelle et recommandés à l'imitation des fidèles, les uns dans toute la chrétienté, les autres dans quelque église particulière qu'ils avaient fondée, dans quelque troupeau pour lequel ils avaient vécu. On les regardait comme participant plus particulièrement à la faveur divine, et étendant sur leurs frères cette sollicitude qu'ils n'avaient cessé de leur témoigner pendant la vie et qu'ils leur continuaient après la mort, alors qu'ils s'étaient élevés victorieux, de cette existence passagère, vers l'incorruptibilité. C'est pour cela que l'on croyait devoir demander leur intercession par des prières. En eux se présentait l'idéal de l'humanité chrétienne, tant par les bienfaits qu'ils avaient répandus pendant leur vie sur elle, que par les efforts qu'ils avaient faits pour parvenir au grand but commun à tous les chrétiens. Mais ce n'étaient point des modèles qu'il était impossible d'imiter; de même qu'ils s'étaient élevés, d'autres pouvaient s'élever encore. Ce n'étaient point des modèles morts qui n'influaient sur les esprits que par le reflet de leurs actions, mais ils se rapprochaient des vivants, comme des aides étroitement unis avec eux, qui les secouraient par leur intercession et qui leur servaient en même temps de garants; c'étaient des langues qui proclamaient hautement la dignité à laquelle la grâce de Dieu daignait élever les hommes. Mais ce que le chrétien sensible, qui aime à rattacher au présent le passé aussi bien que l'avenir, qui ne veut pas séparer le pèlerin voyageur de celui qui est déjà revenu dans la maison paternelle, ce qu'il regarde, disons-nous, comme si important, était souvent défiguré par l'exagération. Ce qu'il y avait de réellement bienfaisant, soit qu'il eût été accordé par la parole ou par les œuvres, par l'enseignement ou par la vie, ne suffisait plus; on cherchait l'extraordinaire, on courait après le merveilleux, on s'emparait de l'incroyable. Celui qu'on avait jusqu'alors honoré, on l'adorait;

le modèle devenait un seigneur tout puissant; l'intercesseur un véritable protecteur, et c'est ainsi qu'une foi sans mesure se répandit dans l'Église *.

Les premiers qui, après les apôtres, furent jugés dignes d'une si grande distinction, ce furent ceux qui souffrirent le martyre pour la confession de la foi chrétienne. On retrouve encore là ce que l'on a vu dans la jeunesse des États. Une auréole plus brillante entoure la tête des héros qui défendent les premiers moments de l'existence des empires, et les font triompher des dangers qui les menacent, que celle des hommes qui, dans l'intérieur, leur donne des lois et une organisation stable. Dès les temps les plus anciens de l'Eglise, le jour anniversaire de la mort des martyrs était célébré par ceux dont les pères avaient été témoins de leur vie et de leur trépas. On lisait à cette occasion aux fidèles le récit de leur fermeté dans les souffrances qu'ils avaient endurées (25). L'influence de semblables modèles, jointe à la grâce de Dieu et à la coopération du Saint-Esprit, devait servir à encourager les chrétiens, et à leur faciliter les moyens de repousser les séductions du monde, d'abandonner leur âme à Jésus-Christ, et de compter pour rien les souffrances du corps (26). Le pape Félix ordonna de faire mémoire de leurs noms, pendant la messe (27). Les sermons en leur honneur remontent à la même époque. En attendant, ces martyrs étaient regardés comme la propriété commune de toute la chrétienté, et non pas seulement celle du pays dans lequel ils avaient terminé leur carrière, ou de l'église à laquelle ils avaient appartenu, à tel point qu'alors même que leurs noms et leurs actes n'étaient

(25) *Concil. Carthag.*, III, c. 47.

(26) *Notker*, Notat. de Vir. illustr., c. 10; *Galland*, Bibl. Patr. Max., XIII, 758.

(27) *Raban Maur*, de Inst. cleric., II, 43.

* Les exagérations signalées ici par l'auteur ont pu se rencontrer dans quelques individus, mais elles n'ont jamais été approuvées et sanctionnées par l'Église. (S.-C.)

point connus, et dans la seule supposition qu'il devait nécessairement y en avoir beaucoup, l'Eglise se plaisait à les célébrer. C'est pour cela que, dès le quatrième siècle, l'Eglise grecque institua la fête de Tous les Saints et surtout des martyrs, qui fut bientôt célébrée aussi dans l'Eglise d'Occident (28). C'est aussi pour cette raison que dans les églises considérables, on trouvait des livres spécialement consacrés à décrire la vie de ceux qui appartenaient plus particulièrement à l'Eglise universelle, et que des évêques soigneux se faisaient un devoir de les procurer à leurs églises, avec d'autres objets dont elles avaient besoin (29). Il est probable que ces livres n'étaient pas destinés à être lus publiquement, mais à servir aux prédicateurs pour y puiser la matière de leurs sermons.

Il n'y eut, dans le cours des temps, point de royaume, point de province, point de ville, point d'âge, point de sexe, point de profession, qui ne pût présenter quelques personnes sorties de son sein, et qui avaient acquis une brillante renommée par leurs œuvres pour Jésus-Christ, par la confession éclatante de leur foi, par les vertus qui avaient signalé leur vie, et que l'on regardait en conséquence comme doués d'une grâce toute particulière de Dieu. Par suite de la solennité au moyen de laquelle leur mémoire devait se perpétuer éternellement, par le profond respect qu'on leur témoignait, se forma peu à peu l'idée que, grâce à l'intercession de ces favoris de Dieu, couronnés de la victoire, on pouvait se flatter de voir ses prières plus promptement exaucées, surtout quand il s'agissait d'obtenir une protection spéciale, ou d'écarter quelque danger imminent dont on était menacé. Quand après cela un secours inattendu arrivait effectivement, il ne faut pas s'étonner si l'on était facilement entraîné

(28) Elle se célébrait originairement dans l'octave de la Pentecôte. Grégoire III la fixa au 1er novembre, et Grégoire IV l'étendit à toute l'Église. *Binterim*, V, I, 487 sqq.

(29) Voyez *Lebeuf*, Hist. d'Auxerre, II, dipl. 67.

dans l'erreur d'attribuer ce qui était dû à la toute-puissance ou à la grâce de Dieu, au saint de qui l'intercession seule avait paru être utile. Lorsqu'en 1206 la Seine s'éleva à une hauteur si extraordinaire que l'on allait en bateau dans les rues et sur les places de Paris, que beaucoup de maisons menaçaient de s'écrouler, que les ponts en pierre étaient ébranlés, l'effroi s'empara du peuple, et des prières accompagnées de gémissements furent adressées à sainte Geneviève, pour demander son intercession auprès de Dieu. Les reliques de la sainte furent retirées par le clergé de dessous l'autel où elles reposaient, et portées par ce clergé, réuni à celui de toutes les autres églises, au roi et à une grande foule de peuple, sur le pont menacé, qu'on leur fit parcourir deux fois dans sa longueur pendant que les piles craquaient, et qui se rompit en effet une demi-heure après, sans qu'il en coûtât la vie à personne. On regarda cette circonstance comme un nouveau miracle dû à l'intercession de la sainte patronne de la ville (30). C'est ainsi que lorsqu'on échappait à quelque grand danger, ou que l'on voyait cesser quelque plaie cruelle, on aimait à l'attribuer à la Mère bénie du Sauveur (31).

Mais la source des grâces divines, si elle ne coulait pas aussi abondamment que dans les temps primitifs, n'était pas tarie pour cela. Dans le temps présent, comme dans un passé très-rapproché, il se trouvait toujours des hommes de tous les rangs et de toutes les professions qui méritaient sous plusieurs rapports d'être honorés comme les bienfaiteurs de leurs frères en Dieu, d'être proposés comme d'éclatants modèles de ce que l'homme, vu sa destination finale, doit se proposer de devenir. En général, c'était l'opinion des contemporains et celle de la

(30) Rapport de l'évêque à ce sujet. *Gall. Christ.*, VII, 83, instr., p. 228.

(31) En l'an 1166, des loups affamés parcoururent les villages du diocèse de Rhodez et tuèrent plusieurs enfants; « Hæc pestilentia sedata est per B. M. V. de rupe amatoris, i. e. Rochemador. » *Alberic*, p. 316.

communauté particulière dans laquelle ils avaient accompli leur carrière, qui s'exprimaient les premiers à ce sujet; l'Église, dans la personne de son chef, se réservait de décider s'ils étaient réellement dignes de cet honneur, de cette distinction. Ce sont là les canonisations à l'égard desquelles on a répandu tant d'idées fausses. Elles ne sont autre chose que la déclaration émanée du Souverain Pontife, que tel ou tel chrétien a si fort brillé par sa foi et par ses œuvres, que l'on peut entretenir une conviction parfaite, qu'il jouit de la félicité suprême auprès de Dieu, et qu'il mérite en conséquence les honneurs qu'il est permis aux fidèles de rendre aux bienheureux; surtout en ce sens qu'ils peuvent aussi se recommander à son intercession. C'est ainsi que la bulle de canonisation de Gérald, abbé et fondateur de l'abbaye de Grosbois, rendue par Célestin III (32), commence en ces termes: « De même qu'un vase d'or plein de parfums précieux, « les prières des bienheureux répandent, devant la face « du Très-Haut, une agréable odeur, qui chasse l'infec- « tion qu'exhalent nos péchés. » C'est pourquoi il est salutaire d'honorer leur mémoire (33).

Du reste les Souverains Pontifes agissaient à cet égard avec la prudence la plus scrupuleuse. Quand l'évêque et le chapitre de Worcester s'adressèrent à Innocent pour le prier de canoniser l'évêque Wulstan, et qu'ils citèrent les miracles qui avaient eu lieu devant son tombeau, comme une preuve que Dieu l'avait admis au nombre des bienheureux, le pape répondit: « C'est ce dont Dieu « est meilleur juge que les hommes. » Il ordonna en conséquence à deux évêques et à deux abbés de se rendre dans l'église de Worcester, d'y assembler le chapitre et tout le peuple, et de leur prescrire un jeûne de trois jours. Pendant ce temps, tous devaient invoquer en com-

(32) *Etienne de Tournay*, Ep. 225, 31.
(33) *Vita S. Geraldi*, in *Act. SS.* 5 apr.

mun Celui qui est la voie, la vérité et la vie, pour que, dans une affaire de cette importance, il daignât les instruire de la vérité. Ensuite les commissaires devaient interroger certains témoins désignés sur la conduite et sur les miracles du défunt. L'évêque porta lui-même à Rome le résultat de l'instruction suivie par l'assemblée, en y joignant une vie du défunt composée en langue anglaise plus de cent auparavant; ces actes furent soumis aux cardinaux, à qui le pape demanda leur avis (34). Ceux-ci ayant déclaré que l'on pouvait accéder à sa demande, le pape déclara solennellement que la personne en question était ajoutée au nombre des saints de l'Église (35). Le pape rédigeait alors, pour l'ordinaire, les prières par lesquelles le nom du nouveau saint devait être rappelé à la messe.

En général, il s'écoulait un temps assez considérable entre la mort d'une personne et le moment où elle était déclarée digne d'une semblable distinction. Des hommes tels que Bernard de Clairvaux, François d'Assise, Dominique et un petit nombre d'autres (comme, par exemple, sainte Élisabeth) furent des exceptions. Ce ne fut qu'en 1200 qu'Innocent prononça en faveur de l'impératrice Cunégonde dont les évêques Othon II et Thiémon de Bamberg poursuivaient la canonisation depuis un grand nombre d'années. Peu de temps après sa mort, elle eut lieu en faveur de l'archevêque Guillaume de Bourges, sur les vertus duquel le prieur de Grandmont parla avec enthousiasme dans l'assemblée des cardinaux (36). Dans Homobon de Crémone, Innocent voulut honorer la piété manifestée par l'exer-

(34) Il est toujours dit : « de fratrum nostrorum consilio canonizavimus et decrevimus ipsum in sanctorum catalogo numerandum. » Bulle de Célestin III, *in Act. SS.* 5 apr.

(35) *Ep.* VI, 62. Nous avons déjà parlé de la canonisation de saint Guilbert de Sempingham. Voyez aussi les actes de la canonisation de la landgrave Elisabeth, chez *Montalembert*, p. 393 sqq. Partout on retrouve le même soin et la même prudence.

(36) *Gall. Christ.*, II, 63.

cice zélé et pieux du culte, par ses efforts pour le rétablissement de la concorde entre les citoyens divisés, par toutes sortes d'œuvres de miséricorde (37). Nous ne trouvons pas à la vérité dans la mort de l'archevêque Reynier de Spalatro des motifs suffisants pour prononcer sa béatification. Il parcourait les limites de certaines propriétés qui avaient appartenu précédemment à son église, mais qui se trouvaient alors en possession des Slaves. Ceux-ci croyant qu'il voulait les priver de leur bien, tombèrent sur lui et l'assassinèrent; on jugea d'après cela qu'il avait rendu, par sa mort, témoignage à la vérité. En revanche ne serons-nous pas forcés de reconnaître dans Raymond de Palmarii un homme qui méritait incontestablement d'être conservé ainsi dans le souvenir de la postérité, et de lui être présenté comme un modèle à suivre? Indépendamment de sa sollicitude pour les malheureux de toute espèce, dont nous avons déjà parlé, toute sa conduite montrait en lui le plus parfait chrétien, dans le sens le plus étendu du mot. Il exhortait les puissants à l'équité, il rappelait aux juges le jugement qu'ils auraient à subir eux-mêmes, et ses discours faisaient sur tous l'impression la plus vive. Il réconciliait les ennemis en leur présentant l'exemple de Celui qui avait tant souffert sur la Croix pour nous réconcilier avec Dieu. Les citoyens de Plaisance étaient divisés par des discordes civiles, il se montra sur la place publique, la croix à la main, en les suppliant de conserver la paix entre eux. Il se jeta même au milieu d'armées étrangères qui se préparaient à combattre, dans l'espoir d'empêcher que des chrétiens ne tuassent d'autres chrétiens. Il fut maltraité par les combattants et le souffrit avec résignation. Quand il voyait les préparatifs de tournois ou de jeux grossiers, il élevait la voix et proclamait que ces divertissements ne pouvaient se concilier avec le soin que tout chrétien

(37) *Ep.* I, 530.

doit à son corps et à son âme. Il entrait dans les prisons pour convertir les prisonniers, pour les consoler, les nourrir, les soigner (38). Quand il se sentit près de mourir, il exhorta son fils unique à accomplir le vœu qu'il avait fait jadis pour lui au pied des autels, et à se consacrer à la profession ecclésiastique. Comme après sa mort, au souvenir d'une pareille vie, vint se joindre le bruit de miracles, il fut mis au rang des saints. Car l'Église avait pour principe cette maxime d'Honorius : « Il « faut que les œuvres soient prouvées par des miracles, « et les miracles par des œuvres. »

On ne saurait disconvenir toutefois que l'on n'honorât bien des saints dont la vie et les œuvres étaient totalement inconnues, qui n'avaient peut-être même jamais existé et de qui l'on rapportait des actions qu'il était impossible qu'ils eussent jamais faites (39). Car une fois que les saints eurent acquis une si grande importance, une fois qu'on eut commencé à les considérer comme étant dans un rapport si intime et si miraculeux avec les hommes, une fois que les églises qui étaient assez heureuses pour posséder les reliques de ces hommes de Dieu, eurent gagné une si grande renommée, il n'y eut pas d'endroit dont les habitants ne voulussent avoir auprès de Dieu un représentant à eux et entourer d'éclat la maison du Seigneur. « En filant leur quenouille, dit l'abbé Guibert (40), « les vieilles femmes inventent une foule de contes au « sujet de leur prétendu patron, qu'elles soutiennent « ensuite à l'aide de leur langue et parfois même de leur « fuseau. »

L'Église enseignait qu'il était permis de se recomman-

(38) Et c'est donc là l'époque livrée, dit-on, à un désespérant ascétisme, et qui n'avait aucune idée d'une morale véritable et pure ! Notre siècle ne manque certes pas de science, mais qu'il nous montre des hommes de cette trempe !

(39) Voyez *Mabillon*, Epistola de cultu sanctorum ignotorum.

(40) *De pignoribus Sanctorum*, c. I.

der à l'intercession des saints. « Connaissant nos dangers « et nos tentations, puisqu'ils en ont supporté eux-mêmes « de semblables, ils nous ont laissé de précieux gages « dans leurs reliques. Membres avec eux du même corps, « nous devons d'autant moins douter de leur tendre sym- « pathie, qu'ils attendent le moment où nous serons réu- « nis à eux (41). » Si les laïques ont été à cet égard plus loin qu'ils n'auraient dû, ce n'est pas la faute de l'Église(42). En permettant dès les temps les plus anciens d'honorer les héros et les flambeaux de la foi, elle n'a pas nui à l'adoration qui est due à Dieu et au Verbe incarné; elle n'a pas prétendu arracher les premiers à la place où ils se trouvent, pour les mettre à celle qui appartient exclusivement à Celui qui est en tout et au-dessus de tout. L'Église a été plus loin avec sa sagesse accoutumée, elle a défendu, les jours de grande fête, toute mémoire des saints, même de celle qui est placée au-dessus de toutes les autres (43), afin d'enseigner que partout où luit le soleil unique de la vie, l'éclat des plus brillantes étoiles disparaît. Ce n'était pas non plus un acte d'usurpation de la part des papes, mais l'effet d'une sage précaution quand ils défendirent d'honorer un saint sans leur autorisation. En effet on a vu un homme tué dans un accès d'ivresse et que ses concitoyens voulaient faire passer pour un saint (44), tandis qu'un abbé chercha, pour de l'argent qu'on lui avait donné, à faire canoniser un jeune paysan qui venait de mourir (45).

Ce que nous venons de dire des saints peut s'appliquer

(41) *Bernh. Abb.*, Sermo in Festo OOSS.

(42) Dans les plus anciens canons de la messe, on trouve déjà des saints, dont les noms devaient être prononcés pendant le sacrifice, afin de perpétuer leur mémoire. Voyez *Binterim*, IV, III, 424 sqq.

(43) La fête de l'Annonciation est renvoyée après Pâques, lorsqu'elle tombe dans la semaine sainte.

(44) *Baron.*, Annal. ad ann. 1181, n. 6.

(45) *Guibert*, de pign. Sanct., I, 2.

aussi aux reliques. L'abus s'y rencontrait de même à côté de l'usage. Mais quoi que l'on puisse dire contre les reliques, il y a peu de personnes qui soient complétement dépourvues d'inclination pour elles, et celles-là ne sont certes ni les plus distinguées, ni les plus éclairées, ni les plus sensibles, ni les plus ardentes. Le fils qui conserve avec un respect tout particulier quelque objet dont son père s'est servi ; le rejeton d'un illustre aïeul qui garde précieusement tout ce qui lui en rappelle le souvenir ; le propriétaire d'un cabinet de curiosités qui attache un prix imaginaire à tout ce qui a appartenu à quelque personnage haut placé ou qui s'est élevé par son mérite ; le collecteur d'autographes, qui ne connaît pas de plus grand bonheur que de posséder celui de quelque vaste génie ; le curieux qui enlève une écharde du prétendu lit de Luther au Wartbourg, qui achète à prix d'or la plume avec laquelle Bonaparte a signé son abdication, qui coupe un petit morceau des rideaux de Voltaire à Ferney, tous ces gens que font-ils, si ce n'est d'aller à la recherche de reliques d'une grande valeur à leurs yeux? Celui qui peut de sang-froid jeter dans la rivière le cœur de son ami mort, pour ne rien conserver qui ressemblât à une relique, était peut-être un homme très-sensé, très-judicieux, mais il manquait bien certainement de délicatesse et de sensibilité ; et celui dont on vante les hautes qualités avait complétement foulé aux pieds ces sentiments, lorsque dans son inimitié pour une croyance religieuse qu'il venait d'abandonner, il se laissa entraîner jusqu'à dérober à jamais à la reconnaissance de la postérité les restes de son illustre aïeule, de la pieuse princesse, de la bienfaitrice des pauvres, du modèle de sa famille (46).

(46) Le landgrave Philippe de Hesse déclara qu'il fallait porter le corps de sainte Elisabeth dans un endroit où personne ne le retrouverait. Il tint parole : on ne sait pas, en effet, ce que ce corps est devenu. C'est ce même landgrave auquel on a donné le surnom de *Magnanime !*

Les Israélites, à leur sortie d'Égypte, emportèrent avec eux dans la terre promise(47) les restes du patriarche Jacob et ceux de Joseph, les premiers parce que le mourant l'avait ordonné (48), les autres parce que Joseph avait été l'un des soutiens de son peuple (49), par conséquent comme une marque de reconnaissance qui est une manière d'exprimer le respect. La première trace d'honneurs rendus à ces restes insignes remonte aux temps primitifs du christianisme, quand le corps de saint Polycarpe se conservait et était exposé à Smyrne. Avant Constantin on n'avait pas osé les chercher et les exhumer, les lois romaines ne permettant pas d'ouvrir les tombeaux. Cet empereur en accorda l'autorisation.

A compter de ce moment les choses prirent une autre face. L'admiration que l'on accordait principalement à ceux qui avaient sacrifié leur vie pour la défense de la foi, l'enthousiasme que faisait naître le récit de leur mort, la foi à la récompense qui leur était accordée par la vue de Dieu, tout cela se réunit pour donner à leurs actes une plus grande autorité. Saint Augustin déjà leur attribuait une puissance mystérieuse en faveur des fidèles (50); il pensait que Dieu conduisait à leur découverte par des phénomènes particuliers (51). Leurs noms étant prononcés pendant le sacrifice de la messe, on regardait un autel comme particulièrement sacré quand il renfermait quelques-uns de leurs restes; d'où il résulta que, par la suite, leur présence devint indispensable; le concile de Carthage ordonna même de détruire tous les autels élevés en plein air, sous lesquels il était certain qu'il ne se trouvait point de reliques de martyrs. Bien que Vigi-

(47) *Exode*, XIII, 19.
(48) *Genèse*, L, 25.
(49) *Syrac.*, XL, 17.
(50) *De Civit. Dei*, LXXII, c. 8.
(51) *S. August.*, de Nativ. Steph. mart., sermo V.

lance s'élevât déjà contre le respect que l'on témoignait aux reliques et qu'il traitât de coutume approchant du paganisme, celle de couvrir d'étoffes précieuses les châsses qui les renfermaient (52), il fut pourtant impossible d'étouffer la croyance à leur influence salutaire et aux signes miraculeux qu'ils produisaient (53). Bientôt on commença à étendre l'idée que faisaient naître le corps ou les membres du saint, à leurs habits et aux objets dont ils s'étaient plus particulièrement servis. Les Grecs surent dès lors profiter de cette croyance pour gagner de l'argent (54). En attendant, il est très-remarquable qu'à compter du quatrième siècle, tous les plus célèbres Pères de l'Église, tant grecs que latins, ne se bornèrent pas à partager cette croyance aux effets merveilleux des reliques des héros de la foi, mais encore qu'ils la soutinrent avec force dans leurs écrits, quoique le reproche d'entretenir des vues intéressées ne pût en aucune façon s'adresser à eux. Mais il en résulta que la croyance en acquit un fondement d'autant plus solide et que l'usage s'en étendit au point de dépasser bientôt toute mesure juste et convenable*.

Or, plus était grande la joie que l'on devait naturellement ressentir de la possession de restes semblables, plus aussi devait-on attacher de prix à posséder, non-seulement quelques-unes, mais encore un grand nombre de ces reliques. Mais quand même il n'en eût pas été

(52) *Hieron.*, c. Vigil. 4.
(53) *Greg. M.*, Dial. II, 38.
(54) *Greg. M.*, Ep. III, 30. On y trouve une histoire de ce genre.

* L'écrivain protestant traite d'*exagération* et de *superstition* l'enthousiasme des catholiques pour les reliques des héros de la foi, cela se conçoit; mais on remarquera que quand il est obligé de signaler l'origine de ce culte, les sentiments qui l'inspirent, il justifie l'Église et les catholiques. Quelques exagérations particulières, non sanctionnées par l'Église, quoique très-respectables, ne prouvent rien contre le culte des saints et de leurs reliques. (S.-C.)

ainsi, il était tout simple que l'on éprouvât une grande satisfaction, lorsque, longtemps après sa mort, on retrouvait le corps soit du fondateur d'une église, soit de l'évêque qui avait rassemblé un troupeau de fidèles; aujourd'hui encore ne se réjouit-on pas quand on retrouve la tombe inconnue de quelque homme d'un grand mérite ou d'une réputation qui s'étendait au loin; ne proclame-t-on pas cet événement comme l'effet du plus heureux hasard?

L'abbé Suger dit, en parlant du désir qu'il éprouvait d'exposer les principales reliques de Saint-Denis : «Comp-« tant sur ces nombreuses, ces saintes reliques, pour « en obtenir la force dont j'avais besoin pour remplir « mes fonctions, j'aurais perdu beaucoup de temps, « par le grand désir que j'éprouvais de les voir et de les « baiser, si je n'avais pas craint par là d'offenser Dieu. « Mais la piété me donna de la hardiesse; leur antiquité « exigeait que la vérité fût connue; je fixai donc le jour « et le moyen qu'il fallait employer pour exposer ces « saintes reliques (55 et 56).» Cette opinion ne fut pas partagée à tous égards par Guibert qui, au commencement du douzième siècle, était abbé de Nogent-sous-Coucy (57) et qui, parmi plusieurs autres écrits, a laissé quatre livres sur les saints et leurs reliques. Ce n'est pas qu'il rejetât les respects qu'on leur rendait, ni même la protection que l'on en attendait; mais il voulait d'abord que leur authenticité fût certaine, et ensuite que ceux à qui elles avaient appartenu, eussent mérité cette distinction. «Trop « souvent, dit-il, tout cela leur manque, la supercherie « seule leur a donné de l'importance, de sorte que dans ce « cas elles méritent plutôt le nom de calomnies que celui « de gages précieux.» Il se prononça de la manière la plus

(55 et 56) *Suger*, Libr. administr., c. 32.

(57) Voyez des détails sur sa personne dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, X, 433 sq., et dans *Hamberger*, IV, 89.

sérieuse, et par des motifs philosophiques, contre certaines des reliques qui se rapportent à la personne de Jésus-Christ ou de sa Mère (58 et 59).

Dès que la foi eut attribué à ces reliques une si grande importance, dès lors elles durent être regardées comme des trésors dont la possession devenait pour des églises nouvellement fondées aussi précieuse que celle des biens temporels qu'on leur donnait; des registres en étaient formés; et tout chef, soit d'une église, soit d'un couvent, devait par-dessus tout s'occuper d'en augmenter le nombre; puis, lorsqu'il y était parvenu, il avait autant de droit à une mention honorable dans les annales de son institut, que celui qui en avait maintenu les droits ou étendu les propriétés. Aussi quand une église était consumée par un incendie, le premier soin de l'évêque ou de l'abbé était de remplacer les reliques perdues. Si l'on avait réussi à sauver du désastre celles du saint auquel l'église ou le couvent était dédié, on en envoyait des parcelles en divers endroits, pour obtenir en retour des contributions pour la reconstruction de l'édifice (60). Lorsqu'on dédiait des églises ou des autels, dans lesquels ces reliques ne devaient jamais manquer, pour rappeler aux chrétiens que leur espérance de l'immortalité reposait sur des tombeaux, on n'oubliait pas de les énumérer avec soin dans les annales. Une quantité innombrable de reliques passa dans l'Occident, après la prise de Constantinople, prise à laquelle le désir d'en posséder contribua avec plusieurs autres causes.

(58) De Sanctis et eorum pignoribus. D'*Achery* a publié ses œuvres à Paris, 1651, in-f°.

(59) On aurait grand tort cependant de compter l'abbé Guibert au nombre des adversaires de l'Église. Il ne combattait que l'erreur et l'abus; car la manière dont il se déclara contre les audacieux qui traitaient des dogmes de l'Église comme ils feraient de la première question venue (Opp. p. 203) ne montre pas un esprit opposé à l'Eglise.

(60) *Pierre de Celles*, Ep. I, 18; IV, 5.

Mais cette circonstance ne servit pas seulement à entretenir une pieuse illusion, le nombre d'objets tout-à-fait absurdes en reçut une augmentation considérable. Ainsi il y eut beaucoup de saints dont on montra plus de têtes que n'en possédait le monstre Géryon (61), ou un si grand nombre de parcelles que si on les avait toutes réunies, il en serait résulté qu'il aurait surpassé pour la taille le géant Antée. Il en résulta à la fois des doutes sur leur authenticité et des querelles entre les églises (62); tandis que le désir de gagner de l'argent s'en étant mêlé, ces querelles se propagèrent d'une manière scandaleuse dans le peuple (63). On exposait et l'on contemplait avec respect des objets qui n'auraient eu aucune valeur, alors même que la simple réflexion n'eût pas suffi pour en démontrer la fausseté. Ainsi l'abbaye de Gladstone en Angleterre se vantait de posséder non-seulement un morceau de la crèche dans laquelle Notre-Seigneur avait reposé, la verge avec laquelle Pilate l'avait fait frapper, l'éponge qu'on lui avait tendue sur la croix, mais encore une partie de l'or que les mages lui avaient offert, un des cinq pains d'orge dont il avait nourri le peuple, et même une des pierres que le démon lui avait présentées pour qu'il les changeât en pains; et ce qu'il y avait de plus admirable, sans contredit, parmi toutes ces reliques, c'était une partie du trou dans lequel la croix avait été plantée sur le mont Golgotha (64). Sans compter la croix de Jésus-Christ, et son sang qui existait en grande abondance, il y avait bien d'autres objets qui se rapportaient à sa personne.

(61) Comme, par exemple, de l'apôtre saint Jacques. *Guibert*, dans sa note 609, demande si saint Jean-Baptiste avait deux têtes, parce que l'on en montrait une à Constantinople et une autre dans l'abbaye de Saint-Jean-d'Angély.

(62) Paris et l'abbaye de Saint-Denis soutenaient également qu'ils possédaient le corps de saint Denis. (*Gesta Phil. Aug.*, chez *du Chesne*, SS. V, 257 sq.) L'abbaye de Saint-Emeran, à Ratisbonne, élevait la même prétention.

(63) *Ep.* XV, 10.

(64) *Monast. anglic.*, I, 5.

Innocent fit le bonheur de l'évêque de Liége en lui envoyant une larme de Notre-Seigneur (65), et d'autres reliques encore, mais à l'égard desquelles il s'en rapporte à Dieu; l'archevêque de Besançon donna à une église des morceaux du linceul de Jésus-Christ, renfermés dans une boite d'argent (66); à Trèves, les habitants se félicitèrent mutuellement lorsque l'archevêque Jean, en faisant enlever les vieux autels et ouvrir les châsses, y trouva la robe sans couture du Sauveur. Nous ignorons si sa dent de lait que l'on montrait à Constantinople a passé ou non dans l'Occident (67). Le vieux comte Arnoud d'Ardres portait autour du cou, dans un étui, un poil de la barbe de Jésus-Christ; toutefois le prêtre Gauthier de Cluse, qui écrivit l'histoire des comtes d'Ardres, ses parents, est assez sincère pour avouer qu'il ne le regardait nullement comme authentique (68). En revanche, l'évêque Adhémar, du Puy, vit son crédit singulièrement baisser auprès des croisés, lorsqu'il osa mettre en doute l'authenticité de la lance trouvée à Antioche et que l'on assurait être celle avec laquelle on avait percé le côté du Rédempteur. L'archevêque Hartwich de Brême fut moins incrédule lorsqu'il fit présent à son église de l'épée avec laquelle saint Pierre avait coupé l'oreille à Malchus. A Laon on conservait du lait de la sainte Vierge dans une colombe de cristal (69). L'évêque Conrad de Halberstadt se regardait comme particulièrement favorisé du ciel, pour avoir pu rapporter chez lui de la chair de l'apôtre saint Paul. En définitive il valait mieux avoir

(65) *Hist. monast. S.-Laur. Leod.*, daos *Dom Martene*, Coll. ampl., t. VI, 1097. Plus tard l'évêque donna ce précieux trésor à l'abbé de Saint-Laurent, dans la même ville.

(66) *Chifflet*, Vesootio, II, 256.

(67) Une seconde, qui se montrait à l'abbaye de Saint-Médard, doona lieu à la note 609 de l'ouvrage de *Guibert*, cité ci-dessus.

(68) *Lambert*, Hist. Comit. Ardens. et Guisneos., dans *Ludwig*, Reliq. VIII, 362.

(69) *Guibert*, l. c.

des reliques dont l'origine était absolument inconnue, plutôt que celles dont nous venons de parler, ou bien celles de Salomon (70), ou des choses d'une absurdité complétement révoltante (71). Un fripon offrit à une abbesse de lui vendre une crotte de l'âne que Jésus-Christ montait en entrant à Jérusalem, mais il fut éconduit comme il le méritait.

Cependant les souverains pontifes et les conciles, tant généraux que particuliers, s'opposèrent autant qu'ils purent à de semblables abus. Ils commencèrent par prohiber l'achat des reliques, attendu que le désir d'en posséder donnait lieu à un commerce frauduleux et faisait offrir en vente des corps et des ossements déterrés, auxquels on attachait des noms de saints imaginaires (72). Le quatrième concile de Latran ne fit que renouveler d'anciennes prescriptions en ordonnant qu'aucune nouvelle relique ne devait être l'objet d'honneurs publics qu'après avoir été reconnue par le pape. Et nous avons déjà fait voir qu'Innocent n'accordait pas légèrement cet avantage à tous les objets auxquels une piété exaltée attachait du prix. L'achat de ces restes vénérés demeurant défendu, et le désir d'en posséder n'en étant pas pour cela moins vif, tandis que la vertu qu'on leur attribuait était poussée jusqu'à l'absurdité, on employait, pour s'en procurer, tous les moyens possibles et qui souvent n'étaient pas des plus honorables, mais que l'on croyait suffisamment justifiés par leurs motifs. En premier lieu les rois (73), les évêques et les couvents se les demandaient réciproquement et promettaient en retour leur amitié ou des grâces spiri-

(70) Qui venaient d'être découvertes. *Alberic.*

(71) L'église d'Ægeri se vantait, en 1226, de posséder une branche du buisson ardent de Moise et un peu de la terre dont Dieu s'était servi pour faire le premier homme. *Stadlin*, Hist. du cant. de Zug, II, 11, note 2.

(72) *Guibert* blâme ce commerce. On vendit ainsi à un évêque de Bayeux le corps d'un paysan nommé Exupère, comme étant celui du saint de ce nom.

(73) Philippe-Auguste pria l'abbé de Castres de lui céder une parcelle du corps de saint Vincent. *Gall. Christ.*, 1, 65.

tuelles. Les princes et les grands entreprenaient des voyages en Palestine, dans l'espoir de revenir chargés de précieuses reliques. Les évêques s'en procuraient avant de retourner dans leurs diocèses et en donnaient à leur propre église, à leurs amis, à des couvents qui leur avaient offert l'hospitalité pendant leur voyage (74). Il y eut des abbayes qui firent partir exprès des députés pour Constantinople. Les reliques étaient léguées par testament, comme des objets de prix, ou bien on les donnait pour récompenser des services rendus (75), pour offrir un témoignage de respect, pour s'assurer la reconnaissance des hommes (76). On les mettait en gage, on les échangeait contre des biens-fonds. Le chanoine d'Arronaise, qui crut avoir trouvé dans les ruines d'Ostie les os de sainte Monique, les prit secrètement sous sa garde (77). On employa aussi la ruse pour se procurer des reliques; nous en avons donné un exemple plaisant dans la vie d'Innocent III; et l'on ne dédaignait pas non plus d'user de force, quand il le fallait (78). Quand on apprit à Gênes que les Vénitiens étaient partis de Constantinople, chargés de leur butin sacré, un Génois équipa deux bâtiments armés et le leur enleva. Il fit donner à sa patrie un morceau de la croix de sainte Hellène, et garda le reste dans l'espoir qu'un jour quelque prince lui en offrirait une somme considérable. Dans les guerres, il arrivait d'ailleurs souvent que les reliques étaient enlevées aux églises comme un véritable butin; aussi avait-on coutume, par précaution, de les cacher sous la terre. On ne balançait même pas

(74) *Gall. Christ.*, IX, 365.

(75) C'est ainsi que l'abbé Guillaume, de Saint-Vincent de Castres, donna au prince royal de France la mâchoire de saint Vincent, en considération des services qu'il avait rendus dans la guerre contre les Albigeois.

(76) La sainte couronne d'épines fut engagée aux Vénitiens par l'empereur Jean de Constantinople. *Dandolo*, Chron., p. 349.

(77) *Hist. litt. de la Fr.*, XV, 46.

(78) Par les Vénitiens, pour se procurer une image de la sainte Vierge. *Ep.* IX, 248.

quelquefois à commettre un vol dans toutes les formes. La maison à qui ce malheur arrivait en ressentait un chagrin qui ne peut se comparer qu'à la joie dont elle était remplie en retrouvant l'objet volé. Quand elle était assez heureuse pour pouvoir le racheter, aucun sacrifice ne lui coûtait pour y parvenir. Lorsque le roi Louis de France entendit rapporter que des voleurs avaient enlevé le chef de sainte Geneviève, il jura, par un horrible serment, si la chose était vraie, de chasser à coups de fouet tous les chanoines de l'église, et de confier à d'autres la garde du saint trésor. Mais l'abbé Guillaume s'étant assuré que le chef de « la précieuse perle de la France » était toujours à sa place, il entonna un cantique d'actions de grâces auquel la voix de tout le peuple se joignit. Rien ne pouvait exciter le courroux des habitants d'une ville comme de voir abandonner à un étranger des reliques dont ils étaient fiers.

Quand il devait en arriver quelque part, cet événement s'annonçait longtemps d'avance. Si le chemin le plus direct n'offrait pas une assez grande sûreté, on n'hésitait pas à faire un détour très-considérable (79). Le jour de l'arrivée étant fixé, le clergé, le peuple de tout le diocèse et même des habitants de lieux assez éloignés se rassemblaient pour y assister. Tout le monde allait au devant de la châsse. L'évêque qui l'apportait la faisait poser sur un brancard. Puis elle était portée solennellement à l'église, avec des chants et des prières; on l'exposait pendant quelques jours à la vénération des fidèles, après quoi on la déposait dans le trésor de l'église. La translation des reliques d'une église dans une autre avait lieu aussi avec la plus grande solennité; une foule de membres du clergé et des laïques de toutes les classes les

(79) Voyez l'annonce de l'archevêque Reinhold de Cologne, au chapitre, aux savants et aux bourgeois de cette ville, pour leur dire qu'il a reçu de l'empereur Frédéric les corps des trois rois de l'Évangile, et qu'il va les apporter. *Mir.*, Opp. dipl., 1148.

accompagnaient (80). Quand le corps de saint Ulric fut tiré de son caveau à Augsbourg, l'empereur Frédéric et plusieurs princes de l'empire le portèrent avec les plus grandes marques de respect.

Ce n'était pas par là seulement que l'on montrait sa vénération pour les corps des saints et tout le prix que l'on y attachait; les ornements dont on les chargeait en donnaient une preuve nouvelle et durable. Rien n'était assez riche pour les recouvrir; on réunissait à cet effet l'art, l'imagination et le travail des plus habiles ouvriers; l'artiste croyait, en se surpassant lui-même pour y concourir (81), s'assurer la faveur de celui à qui ces dépouilles avaient appartenu. Des hommes riches et puissants, des dignitaires de l'Église envoyaient souvent des présents d'or et de pierres précieuses pour orner convenablement les reliquaires (82). On faisait des souscriptions pour remplacer des châsses de bois par d'autres plus précieuses (83). On employait surtout l'or, l'argent et les pierres fines pour orner les cercueils des fondateurs et des saints patrons de couvents (84). En l'an 1207, le corps de saint Benoît, qui reposait à Fleuri-sur-Loire, dans une châsse fort simple (85), fut placée dans une autre qui coûta 23,000 écus (86). Il existe encore quelques-unes de ces châsses, faites à cette époque; elles se conservent dans les trésors des princes, où les connaisseurs viennent les admirer comme des monuments précieux d'un temps où les artistes, animés et enthousiasmés par le but qu'ils se proposaient, produisirent des ouvrages qui ne le cèdent à ceux d'aucun autre siècle.

(80) *Alberic*, p. 346. *Giannone*, Ist. di Nap., II, 355.
(81) *Guibert* blâme aussi très-sévèrement cette coutume.
(82) *Etienne de Tournay*, Ep. 178.
(83) *Gervas. Præmonstr.*, Ep. 113.
(84) Celui de Saint-Josse-sur-Mer. *Gall. Christ.*, X, 1293.
(85) *Gall. Christ.*, XII, 58.
(86) *Bernh. Iterii*, Chron., dans *Recueil*, XVIII, 227.

Mais la vénération que l'on montrait pour les reliques, les dépenses que l'on faisait pour les décorer, l'opinion que l'on avait de leur pouvoir et des effets surnaturels qu'elles produisaient, étaient tellement liées entre elles qu'il devenait impossible de les apprécier avec certitude et impartialité. La confiance que l'on mettait dans ces reliques ne devait-elle pas se manifester par une dépense qui ne permettait de regarder à aucun sacrifice? Cet objet dont le prix s'annonçait par un si grand éclat extérieur, ne serait-il donc qu'un souvenir précieux, une marque visible, servant à rappeler une personne ou un événement? Et comme, dans l'opinion des hommes de cette époque, les reliques jouissaient d'une importance bien plus grande, le nom des saints ou la renommée de leurs miracles attiraient dans les églises de nombreux adorateurs (87), qui y répandaient des aumônes, employées, à la vérité, parfois à des usages généraux (88), mais qui le plus souvent étaient distribuées entre les clercs. En conséquence, des églises qui étaient riches en belles reliques obtenaient facilement à Rome le privilége, en faveur des pénitents qui viendraient les visiter, d'un adoucissement à la pénitence qui leur avait été imposée (89). On leur attribuait le pouvoir de protéger contre les inondations de la mer, contre la famine et la contagion, la guerre et la mort; de ramener avec elles dans le pays la paix et la tranquillité. Aussi les emportait-on avec soi quand on allait en voyage, et on les mettait avec soin à l'abri de la soldatesque. Dans les traités, les donations, les arbitrages, leur attouchement tenait lieu

(87) *Anon. Laudun. Chron.*, dans *Recueil*, XVIII, 713.

(88) L'évêque Nivelon de Soissons donna à l'église de Châlons un doigt de saint Étienne, patron de cette église, qu'il avait reçu de Cuel, et il ordonne que si, par vénération pour de si précieuses reliques, des fidèles y viennent en pèlerinage et distribuent des aumônes, la moitié soit donnée à l'église et l'autre moitié consacrée à la construction du pont de la ville. *Gall. Christ.*, X, 129.

(89) *Ep.* II, 503.

de serment. Lorsqu'en 1191, Louis, fils du roi de France, tomba dangereusement malade de la dyssenterie, on organisa dans le palais une procession, dans laquelle les moines portèrent le clou de la vraie croix et les épines de la couronne de Notre-Seigneur, ainsi que le bras de saint Siméon; ils y chantèrent et récitèrent des prières, pendant lesquelles ils touchèrent avec ces reliques le bas-ventre du jeune prince, qui ne tarda pas à guérir (90). On se racontait avec effroi que des personnes qui avaient touché irrévérencieusement des reliques, en avaient été punies bientôt après. Ainsi à San Germano, un homme ayant voulu arracher des reliques sous un autel dédié à la sainte Vierge, en avait retiré le bras tout ridé et paralysé, tandis que d'autres qui, par respect, avaient emporté de la poussière du tombeau de l'évêque Ruffin d'Assise, étaient tombés malades et s'étaient égarés en route.

(90) *Rigord*, c. 23.

CHAPITRE XXXIII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Pèlerinages. — Croyance au merveilleux. — Crainte du démon. — Prédictions. — Astrologie, etc.

Lorsqu'après plusieurs générations, les membres d'une famille, qui a trouvé dans un pays étranger la fortune et une nouvelle patrie, se plaisent néanmoins à visiter les lieux qu'habitaient jadis leurs ancêtres; lorsque le guerrier se fait conduire à l'endroit où un général illustre a donné des preuves de sa valeur et de la perspicacité de son coup d'œil; lorsque tous les hommes se sentent émus à l'aspect des lieux où s'est passé un grand et décisif événement, où un personnage célèbre a vécu, rien de plus naturel que le sentiment qui les anime; tantôt c'est un attrait mystérieux d'affinité qui nous pousse; tantôt un vague désir de rattacher le présent au passé; tantôt un mouvement de reconnaissance; tantôt enfin le besoin de ranimer son propre courage par le souvenir des grands hommes de l'antiquité. Cet attrait, ce désir, entraînèrent, dès les premiers siècles du christianisme, les évêques, les docteurs, les martyrs dans la contrée des miracles et du salut; ils ne croyaient avoir complétement affermi leur

foi, éclairé leur esprit, renforcé leur cœur à l'exercice des vertus chrétiennes, qu'après avoir adoré Jésus-Christ dans les lieux où l'Évangile de la Croix a jeté son premier éclat.

N'y avait-il pas d'ailleurs certains passages de l'Ancien Testament qui justifiaient l'usage d'aller de préférence dans certains lieux désignés, offrir l'hommage de son respect et de sa reconnaissance à Celui qui, à la vérité, est présent partout et qu'aucun espace ne renferme? Ce même usage, qui se retrouve encore dans tant d'autres religions (1), ne prouve-t-il pas qu'il est naturel à l'homme de se figurer qu'il existe tel lieu où les sentiments qui l'animent pour Dieu sont plus vivement excités que partout ailleurs? N'y a-t-il pas aussi quelque chose qui élève l'âme vers de plus hautes réflexions, par la pensée qu'une seule et même inspiration a poussé vers le même endroit tant de milliers d'hommes venus des régions les plus lointaines; que le même besoin rapproche tant d'inconnus et entoure comme d'un seul lien tant d'hommes qui bientôt après vont se séparer de nouveau pour ne plus se revoir sur cette terre?

Il ne faut pourtant pas oublier que cet usage a dans bien des cas encouru le blâme d'illustres docteurs des deux églises, et ce blâme doit paraître mérité quand il s'applique, par exemple, à ceux qui cherchaient à découvrir le tas de fumier sur lequel Job s'est assis (2). Ces docteurs mettaient avec raison plus de prix à des preuves positives de convictions chrétiennes, données dans son pays, qu'à des voyages longs, pénibles et souvent périlleux (3): mais il y a pourtant deux choses qu'il ne faut pas perdre de vue. La première, c'est que ces écrivains ne blâment pas sans

(1) *S. Jérôme*, Ep. ad Marcellam, 17, chez *Thomassin*, t. VI, 281.

(2) *S. Chrysost.*, Hom. ad pop. Antioch., IV.

(3) Non dixit Deus : vade in Orientem et quære justitiam; naviga in Occidentem, ut accipis indulgentiam; sed dimitte inimico tuo et dimittetur tibi. *Augustin.*, de Martyr, l. III.

restriction la visite de ces lieux, mais seulement la préférence qu'on serait tenté d'accorder à ces voyages, sur une conduite pieuse et chrétienne chez soi; et la seconde que, plus tard, lorsque le voyage de la Palestine commença à être en vogue dans l'Occident, ce n'étaient pas les hommes légers ou sans piété qui s'y laissèrent entraîner, ce qui était plus commun quand le but du pèlerinage était peu éloigné, mais des gens vraiment dévots et, dans le nombre, beaucoup d'évêques et de princes (4); et en outre, ce genre de pèlerinage ne pouvait se faire qu'à grands frais et souvent avec danger de mort (5).

A Rome on honorait les reliques des deux principaux missionnaires de la foi. C'était aussi de ce côté que se dirigeait surtout la piété dans les premiers temps. Chrysostome regrette que les soins du sacerdoce et ses forces physiques ne lui permettent pas d'aller au moins contempler les chaînes de Pierre et la prison où Paul a gémi (6). Bien des gens, tels que Paulin de Nole et d'autres, y sont allés plusieurs fois dans le cours de leur vie. C'était là que demeurait le représentant que le Seigneur avait établi sur l'Église; là était le centre de son gouvernement. La dévotion, les affaires, peut-être aussi la curiosité y attirèrent, dans le cours des siècles, des évêques et des princes, des clercs et des laïques de toutes les classes et toujours en plus grand nombre, au point que des conciles ordonnèrent que personne ne pourrait aller à Rome sans la permission de son évêque (7), cherchant par là à y mettre des bornes, tandis que plusieurs voix s'élevèrent pour les blâmer; du reste, le pèlerinage de Rome, et plus souvent encore celui de Jérusalem, étaient imposés comme pénitence.

(4) *Rad. Glab.*, Hist., IV, 6, dans *Pithou*, Hist. Franc. SS., p. 46.

(5) Sur 7,000 pélerins qui sortirent d'Allemagne en 1065, il n'y rentra qu'environ 2,000.

(6) *Chrysost.*, in Epist. ad Eph. Hom. il. VIII.

(7) *Concil. Seligenstad*, de l'an 1012, dans *Thomassin*, VI, 321.

Il n'y avait point de pays qui ne conservât le tombeau de quelque homme dont la parole, dans une antiquité reculée, y avait planté les premiers germes de la doctrine qui réconcilie avec Dieu; tout diocèse possédait les restes d'un de ses premiers pasteurs, qui, par la tradition de hautes qualités, d'éclatantes vertus, avait acquis des droits à la reconnaissance de la postérité. Ce qui attirait depuis trois siècles les hommes vers ces lieux, c'était d'abord le désir de louer celui qui avait ainsi montré sa miséricorde envers les hommes, puis celui de s'affermir en se rapprochant tantôt du fondateur, tantôt de celui qui avait étendu la doctrine du salut chrétien; enfin, pour mieux s'assurer, conformément à la croyance généralement répandue, de son intercession et de sa protection. Telles furent l'origine et l'extension des pèlerinages, dans lesquels le but que l'on se proposait, le sentiment dans lequel on les entreprenait, les dispositions que faisaient naître le séjour et les prières prononcées dans des lieux semblables, sanctifiaient ces lieux mêmes; et l'on finissait par croire que la grâce y était répandue dans sa plus grande profusion.

Les pèlerinages les plus nombreux, considérant la distance, les difficultés et les dangers, étaient toujours ceux de Jérusalem et de la Terre-Sainte. Mais, pour y aller, il fallait des préparatifs; des masses de peuple ne pouvaient pas se mettre facilement en mouvement, afin d'y séjourner dans la prière et la dévotion. On conçoit que nous ne parlons pas ici des croisades. Aussi ce n'est pas à l'égard de ces pèlerinages que l'on peut appliquer cette idée de désordre et de frivolité que l'on s'est accoutumé à regarder comme inséparable de tout autre; bien au contraire, ils excitaient le plus souvent des sentiments élevés, ils causaient des impressions salutaires et durables, ils faisaient prendre de pieuses résolutions. Joachim, plus tard abbé de Flora, ayant fait dans sa jeunesse le pèlerinage de la Terre-Sainte, en rapporta un ferme désir d'entrer dans un ordre religieux. Il ne se laissa pas ébranler par

les discours de son père, qui lui disait : « C'est donc ainsi « que vous remplirez l'attente que j'avais formée de vous ? « Nous avons tous placé en vous l'espoir de l'élévation « de notre maison, de la gloire de notre race. Pourquoi « voulez-vous détruire cette espérance? » Le désir de visiter les saints lieux de la Palestine, au sujet desquels le chrétien entendait depuis son enfance répéter tant de récits merveilleux et attendrissants, et surtout le tombeau du Sauveur, ce désir devenait assez puissant pour faire abandonner à un jeune homme sa profession et tous les projets formés pour son avenir.

D'autres qui ne voulaient pas passer la mer étaient attirés, soit par la dignité supérieure de l'église de Rome, soit par la renommée de Saint-Jacques de Compostelle. Ces deux villes étaient celles qui jouissaient, sous ce rapport, de la plus grande célébrité dans tout l'Occident, et qui attiraient les pèlerins de tous les pays et de toutes les langues. Ceux mêmes qui avaient traversé les mers ne perdaient pas pour cela le désir de visiter Compostelle ; mais c'était toujours à Rome que se rendaient le plus grand nombre de pèlerins; à Rome, centre de la chrétienté, et qui devait présenter tant d'attraits aux chrétiens fidèles. Ils y allaient chantant des hymnes à la louange de Dieu et de ses saints. Et lorsque du sommet des Apennins ils voyaient s'étendre devant eux avec ses clochers, ses tours et ses remparts, la ville éternelle, autour de laquelle tournait, depuis deux mille ans, toute l'histoire du monde; quand son étendue et sa beauté frappaient les yeux de leur corps, tandis qu'en imagination ils se présentaient tout ce qui dans ces lieux avait été enseigné, fait, souffert et accompli depuis l'origine du christianisme, il n'était pas possible que leur enthousiasme n'éclatât pas par des chants plus joyeux encore (8).

(8) L'hymne ci-dessous, trouvé depuis peu dans un vieux manuscrit, et qui a été communiqué à l'auteur par son ami M. le conseiller Schlosser de Francfort, est sans doute un chant de pèlerins, qu'ils entonnaient au moment où ils

Indépendamment de ces pèlerinages si intéressants pour toute la chrétienté, chaque pays, chaque diocèse, plusieurs villes, abbayes ou couvents avaient les leurs. Ainsi, en Angleterre, on allait visiter le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry ; en France, celui de saint Martin de Tours; en Allemagne, celui de saint Boniface de Mayence. Les plus célèbres de tous furent partout ceux où, à quelque image de la sainte Vierge, se rattachait la tradition d'une foule de grâces ou de secours miraculeux. Qui pourrait les compter? Qui pourrait calculer tout ce qui a été ressenti, excité, loué? Mais lorsque la visite d'un de ces lieux fut devenne une habitnde de tous les ans, quand elle fut en quelque sorte imposée, comme une obligation pour tous ceux qui demeuraient dans un certain rayon, alors l'impulsion n'en étant pas le résnltat d'un mouvement spontané, des désordres pouvaient facilement en être la suite. Mais cela devait naturellement être moins ordiuaire là où des communes tout entières, leur prêtre à leur tête, portant le signe du salut, se rendaient en procession, priant et chantant des hymnes, au lieu

apercevaient la ville de Rome. Nous avons tout lieu de croire qu'il n'a jamais encore été imprimé.

O Roma nobilis, orbis et domina
Cunctarum urbium excellentissima,
Roseo martyrum sanguine rubea,
Albis et virginum liliis candida :
Salutem dicimus tibi per omnia,
Te benedicimus, Salve per sæcula!

Petre, tu præpotens cœlorum claviger,
Vota præcantium exaudi jugiter ;
Cum bis sex tribuum sederis arbiter,
Factus placabilis, judica leniter,
Teque precantibus nunc temporaliter
Ferto suffragia misericorditer!

O Paule, suscipe nostra precamina
Cujus philosophos vicit industria ;
Factus œconomus in domo regia
Divini muneris appone fercula ;
Ut, quæ expleverat te sapientia,
Ipsa nos repleas tua per dogmata!

où reposait l'apôtre qui leur avait apporté la foi, comme le faisaient les diverses communes du diocèse de Wurzbourg lorsqu'elles allaient au tombeau de saint Kilian. Mais, là où la foule se rassemblait spontanément, il y avait quelquefois lieu de se plaindre que des motifs de toute espèce y réunissaient les hommes; que si les uns y venaient pour prier, les autres y cherchaient des occasions de désordre; ceux-ci s'y rendaient pour donner, ceux-là pour prendre; il y en avait qui y établissaient des cabarets, qui cherchaient querelle, qui se livraient à des orgies; enfin, on disait que Satan venait se mêler aux solennités chrétiennes. Mais il n'y avait point de la faute du clergé, qui s'en plaignait plus hautement que personne (9).

Deux forces motrices, exerçant l'une et l'autre une grande influence, se présentent à cette époque en action dans la vie de la masse des chrétiens : la première était la croyance à une intervention extraordinaire de la puissance divine dans les affaires des hommes; et l'autre,

(9) Nous allons rapporter ici l'opinion d'un homme d'esprit (protestant), sur ce que nous venons d'esposer jusqu'ici. *Solger*, Œuvres posthumes, t. I, dit en parlant de l'église d'Einsiedlen : « Nous venions donc de visiter un de « ces lieux que la pieuse foi de l'enfance des peuples avait rendus sacrés, et « dont ils avaient fait le séjour de leurs dieux (!). Quant à nous, qui avons « été élevé dans ce qu'on appelle l'Église de la raison, ou pour mieus dire, « de l'intelligence réfléchissante, cet aspect nous frappe d'étonnement, et « nous avons peine à croire à l'aveuglement du peuple. Mais nous devrions « nous mettre à la place de ceux qui avaient sucé avec le lait les idées et les « images d'une religion plus animée, et si l'on peut s'exprimer ainsi, plus poé- « tique. Celui qui ne peut en esprit arriver jusqu'à Dieu (qui donc le peut?) « doit le chercher dans des images, il ne se trompe pas. La réforme a voulu « élever l'homme, de l'image de Dieu jusqu'à Dieu lui-même; mais la plupart « n'ont pas eu assez de force pour prendre un tel essor; ne connaissant pas la « véritable intelligence, ils ont tué l'imagination, ce sublime organe de la re- « ligion, et se sont perdus dans les basses régions de la raison commune : « c'est pourquoi ils vivent maintenant tout à fait privés de Dieu, et ils s'en « glorifient. Qu'est-ce qui est donc plus grand, de vivre sans Dieu, ou avec « l'image de Dieu? qu'est-ce qui est plus pieux, de renoncer entièrement à « ce Dieu que l'on ne peut atteindre, ou de le rabaisser jusqu'à soi pour se le « rendre plus humain, plus familier? »

l'opinion que tous les malheurs qui arrivaient, soit à tous les chrétiens, soit à chaque homme en particulier, étaient des punitions pour des péchés commis. Les hommes ne se contentaient pas de croire à un Dieu dont il était impossible d'approcher, qui dirige, à la vérité, toutes choses, mais qui cache les moyens dont il se sert pour les diriger; ils voulaient reconnaître ce Dieu partout, le voir toujours à côté d'eux; ils voulaient qu'il se manifestât sans cesse d'une manière inattendue et surprenante, s'écartant du cours naturel des choses, tantôt pour sa propre glorification, tantôt pour soutenir l'homme pieux dans le plan de vie qu'il s'était proposé, pour ramener le pécheur à résipiscence, pour le faire se repentir et se corriger, pour conduire l'impie à la contrition, pour punir le blasphémateur; enfin, pour donner de grands avertissements à des milliers d'esprits indécis. Presque tous les écrivains de ce siècle parlent de ces événements extraordinaires; il y en a même quelques-uns qui en ont formé des recueils (10); tout cela prouve combien la croyance aux miracles était généralement répandue, à quel point elle avait pénétré dans la vie intime des hommes. Il y en a certainement beaucoup que l'on reconnaît au premier abord comme fabuleux; d'autres n'ont fait qu'en prendre l'apparence par les ornements que l'on a ajoutés peu à peu à des faits véritables; pour quelques-uns, la critique doit avouer qu'elle ne peut que les nier, sans être en état d'en prouver la fausseté. Du reste, quelque résolution que l'on prenne à cet égard, il y a un fait positif qu'il est impossible de méconnaître : c'est que la croyance à tant de miracles n'est pas restée sans influence sur une foule innombrable de personnes. Par elle, incontestablement, plus d'un cœur chrétien a été touché; par elle, plus d'une volonté chrétienne a été dirigée; par elle, plus d'une vie

(10) *Pierre-le-Vénérable*, de Miraculis sui temporis, dans *Marrier*, Bibl. Cluniac.; *Cæsarius Heisterbac*, LL. XII dialogorum de miraculis, visionibus, etc., Coloniæ 1591; *Th. Cantipratanus*, apum LL.

chrétienne a été préservée. Plusieurs de ces prétendus miracles sont sans doute puérils; et pourtant, à travers ces légendes, on voit briller, comme de l'or pur, la foi en un pouvoir suprême, qui remplit tout, qui agit en tout, qui est présent partout, qui protége paternellement les âmes pieuses, qui soutient la faiblesse, et qui souvent écrase impitoyablement les impies. Au milieu de ce que ces miracles offrent souvent de grossièrement matériel, éclate néanmoins la pensée du ciel, qu'ils forcent les mortels à reconnaître, en leur imposant l'irrésistible conviction que là est la seule vérité, l'unique but vers lequel doivent s'adresser tous leurs désirs et toutes leurs forces (11). C'est pourquoi les hommes de ce siècle ne trouvaient rien qui choquât la raison dans le récit qui, parfois, se propageait d'un pays à l'autre, d'un chevalier mort qui était revenu à la vie, et avait raconté des choses étonnantes, tantôt sur les souffrances des damnés, tantôt sur les peines des pauvres âmes du purgatoire (12).

A cette croyance se rattachait, car elle partait de la même source, la conviction que les phénomènes extraordinaires de la nature, les malheurs effrayants causés par les éléments déchaînés, n'étaient pas sans motifs; qu'ils ne renfermaient pas en eux seuls toute leur importance; enfin, qu'ils ne s'épuisaient pas dans les effets visibles qu'ils produisaient, mais qu'ils étaient nécessairement liés à d'autres phénomènes encore à venir et dont ils étaient d'infaillibles précurseurs. Or, cette pensée, qui liait d'une manière inséparable l'invisible avec le visible, ce qui restait caché avec ce qui apparaissait aux regards, ce qui arrive actuellement avec ce qui est enveloppé dans les nuages de l'avenir, avait précisément pour fonde-

(11) « La moindre petite légende catholique a gagné plus de cœurs à ces « éternelles vérités que toutes les dissertations des philosophes. » *Montalembert*, p. XCVIII.

(12) *Bonincontri*, Hist. Sic., dans *Lami*, delic. erud. V, 268, et *Alberic*, p. 345.

ment la croyance que, par le moyen de ces avis, de ces pressentiments, de ces visions qui annonçaient l'avenir, de coupables projets pouvaient être rompus, et que l'homme pouvait être retenu sur le bord de l'abîme. Par la même raison, lorsque les circonstances ne permettaient pas de croire à l'intervention de Dieu ou des êtres que l'on regardait comme étant dans un rapport plus direct avec lui, on se figurait naturellement que le séducteur, le meurtrier originel du genre humain, faisait valoir son autorité; et, comme on regardait certaines forces comme produites par la puissance du démon, on soupçonnait d'avoir conclu un pacte avec lui, ceux qui parvenaient à maîtriser ces forces en tout ou en partie.

Ainsi des inondations, des saisons improductives, des orages en hiver furent regardés comme des présages de l'emprisonnement et des autres malheurs du roi Richard d'Angleterre (13). Des phénomènes semblables firent plus tard rentrer en lui-même celui qui avait causé ces malheurs: car lorsque, dans l'année 1195, plusieurs villes en Autriche furent consumées par le feu; lorsque le Danube sortit de son lit; que les grandes chaleurs de l'été grillèrent les moissons; que les champs furent ravagés par des insectes; que des maladies contagieuses firent périr les hommes; que dans un carrousel à Gratz le duc tomba de cheval et se cassa la jambe, qui ayant été mal remise dut être plus tard amputée, mais avec si peu de succès que ce prince y succomba à la fleur de son âge; alors et au moment de mourir, il reconnut dans tous ces désastres le doigt de Dieu, qui le punissait d'avoir retenu Richard prisonnier et d'avoir exigé, en lui rendant la liberté, des otages et une rançon énorme; aussi s'empressa-t-il de renvoyer chez eux les otages et de restituer au roi une partie de la rançon (14). Les tempêtes, les tremblements

(13) *Rad. Goggesh.*, p. 74.

(14) *Guil. Neubrig.*, V, 6. *Matth. Par.*, ad ann. 1195. *Rad. de Diceto*, *Imag. hist.*, p. 698.

de terre, la peste et d'autres maux qui fondirent sur le Portugal furent attribués au mariage, contraire aux lois de l'Église, de l'infante Thérèse avec le roi Alphonse de Léon, son cousin germain. Un historien nous apprend que Dieu envoya des plaies semblables pour avertir les rois de France et d'Angleterre de ne point se faire la guerre, mais que ces princes ne voulurent point comprendre l'avis (15). Cependant c'est par les mauvaises récoltes et les orages que l'Éternel dit aux rois de cesser leurs querelles, de même que lorsqu'il fait naître des monstres, il offre aux hommes l'emblème de leur volonté déréglée qui leur fait commettre des crimes. La mort d'un prince était souvent annoncée par des phénomènes extraordinaires dans le ciel; au soleil, ou par l'apparition de comètes, comme avant la mort de Philippe de Souabe (16); seulement la coïncidence n'était reconnue qu'après coup. C'est ainsi que lorsqu'au mois d'avril 1212 on eut vu le soleil danser et sa lumière changer de couleur, on regarda cela comme une marque de joie, que les astres avaient donnée d'avance, de la défaite des Maures par les Chrétiens près de Naves de Tolosa (17). D'ailleurs les hommes les plus instruits n'étaient pas sans ajouter foi aux présages, dont une connaissance plus exacte de l'antiquité paraissait leur offrir de nombreux exemples.

Cependant, par une juste compensation, on était également convaincu que lorsque Dieu visitait les pays par de graves désastres, il punissait les péchés des peuples autant que ceux des rois. « Si Dieu, dit Pierre de Blois, « punit le peuple à cause des fautes de David, il lui « arrive aussi parfois de punir le chef pour les fautes des « membres, et il commence alors la rétribution par le

(15) *Rad. Coggesh.*, p. 78.

(16) *Chron. Turon.*, dans *Recueil*, XVIII, 303. *Rigord*, dans l'avant-dernier chapitre.

(17) *Albéric*, p. 461.

« sanctuaire (18). » Quelquefois aussi on regardait des phénomènes désastreux de la nature comme des punitions pour la violation des lois de l'Église ; l'incendie d'un couvent était un arrêt de Dieu sous une forme générale ; quand c'était une ville entière qui brûlait, on s'inclinait devant la justice publique ou tout au moins cachée de l'Éternel. L'opinion qui paraît la plus étrange est celle de Rigord, que depuis que la Croix est retombée dans les mains des Sarrasins, tous les enfants des chrétiens ne font plus que vingt ou vingt-deux dents, au lieu de trente ou trente-deux (19). Dans la perte d'une bataille, dans une sanglante défaite, dans les révolutions des empires, on reconnaissait aussi la main de Dieu qui punissait les péchés des hommes. Quant à la guerre, Saint-Augustin avait déjà dit : « La providence divine a coutume de cor- « riger et de broyer les hommes corrompus par la guerre, « tandis que par ces mêmes maux elle éprouve les hommes « bons et pieux (20). »

Mais les princes ont leurs propres fautes à expier comme les autres hommes. Les contemporains du roi Henri II d'Angleterre ne virent dans les chagrins que lui causèrent ses fils que la punition méritée des moyens qu'il avait employés pour épouser sa femme. C'était, disait-on, pour son propre malheur qu'Éléonore lui avait donné ces enfants. D'un autre côté, si le mariage de Berthold de Zaehringen demeura stérile, ce fut la suite de sa cruauté et de sa méchanceté. On voyait le doigt de Dieu dans ce qui arriva à Pierre de Courtenay, qui, après avoir épousé Iolande, sœur de l'empereur Henri de Constantinople, ayant été après la mort de son beau-frère élu pour lui succéder, fut fait prisonnier en se rendant dans ses États et ne put jamais ceindre la couronne : en effet, il avait persécuté l'Eglise d'Auxerre et avait été plusieurs fois

(18) *Pierre de Blois*, Ep. 106.
(19) *Rigord*, ad ann. 1187.
(20) *De civit. Dei*, I, 1.

excommunié (21). La mort prématurée de l'évêque Jaroslaw de Breslau, qui n'avait joui de cette dignité que pendant trois ans, parut être une juste rétribution pour la cruauté avec laquelle il avait chassé du pays sa belle-mère, pendant une grossesse. En attendant on pensait que la charité chrétienne ordonnait de croire que Dieu, en faisant mourir de douleur le roi Henri II, n'avait pas voulu l'épargner dans cette vie, afin de pouvoir lui témoigner toute sa miséricorde dans l'autre; c'est par la même raison que la foi chrétienne regardait le martyre comme une grâce du ciel (22).

A côté des avertissements, des visitations, des punitions, on citait aussi des secours et des protections extraordinaires. Dans mille occasions que l'on traite aujourd'hui d'heureux hasards, on révérait alors les décrets bienfaisants de la divinité. Si cela avait surtout lieu lorsqu'il s'agissait de défendre et de sauver des clercs, ce n'était pas tant à cause de leurs personnes que par suite des croyances générales. C'est ainsi que l'on admira la protection particulière que Dieu accordait au clergé dans le grave accident arrivé à Erfurt pendant la diète que tenait dans cette ville l'empereur Frédéric I. Une foule de peuple s'étant rassemblée pour voir l'empereur paraître sur un balcon, entouré de toute sa cour, soudain huit grosses poutres qui soutenaient le balcon et qui étaient posées sur un égout, se rompirent, et entraînèrent dans leur chute huit princes, plusieurs comtes et barons, et plus de cent chevaliers, tandis que pas un seul évêque, pas même un seul clerc ne reçut le moindre mal. Quiconque ne rejette pas comme une vaine superstition la croyance que sans la volonté de notre Père qui est au ciel, pas un seul cheveu de notre tête ne peut tomber, regardera sans doute comme une marque de la puissance

(21) *Hist. Epp. Autiss.*
(22) *Albéric*, p. 404.

divine que lorsqu'à Dinant un fragment de rocher tomba sur l'église, pendant la messe, et tua ou blessa trente-six hommes, le prêtre qui était à l'autel en sortit sain et sauf. On vit en même temps un avertissement à la pénitence et une marque visible de cette protection, en ce que la chute des vieilles tours de l'église d'Auxerre n'eût pas eu lieu précisément au moment où l'on sonnait les cloches pour une grande fête, où la foule y était rassemblée, où les chanoines étaient occupés aux cérémonies du culte dans le chœur placé sous les tours, mais en ce que cet accident arriva un peu plus tard; puis quand on déblaya les décombres, on en retira un crucifix qui était resté entier, et un enfant de chœur en sortit sans la moindre blessure (23 et 24).

Les hommes étaient surtout portés à tirer des circonstances extérieures, des présages heureux ou malheureux, et ils voyaient plus volontiers encore dans les phénomènes extraordinaires, tantôt l'annonce de ce qui devait arriver, tantôt la révélation d'événements passés, mais qui étaient demeurés inconnus. On regarda comme un présage favorable pour Marie, épouse de Pierre d'Aragon, que son fils fût venu au monde la veille de la Purification. Comme elle voulait lui donner le nom d'un apôtre, mais ne pouvait se décider entre eux, elle alluma douze cierges, à chacun desquels elle donna le nom d'un des apôtres, et elle choisit celui des cierges qui s'éteignit le dernier; ce fut Jacques. L'archevêque Wichmann de Magdebourg se faisait souvent amuser, pendant ses repas, par des bateleurs (*histriones*). Peu de temps avant sa mort on fut surpris de le voir un jour se lever précipitamment et faire sortir de la salle à manger un de ces bouffons; celui-ci regardant sa conduite comme une plaisanterie de prince, y rentra quelques instants après; mais cette fois l'archevêque le poussa dehors de ses propres mains. Le

(23 et 24) *Hist. Epp. Autiss.*

prélat étant venu à mourir, comme il était fort gros, on fut obligé, pour l'ensevelir, de le faire ouvrir pour retirer les entrailles de son corps. Or, comme cette opération fut faite par ce même bateleur que l'archevêque avait chassé de sa présence, on fut convaincu que l'émotion du prélat avait été causée par un pressentiment de ce qui devait arriver. On assurait que, par des révélations surnaturelles, les supercheries de marchands et d'usuriers avaient été découvertes, que des discours ou des actes impies, ou bien le mépris des dons de Dieu, avaient été instantanément punis; que des crimes longtemps demeurés impunis avaient enfin été mis au jour. Ainsi un prêtre espagnol ayant eu commerce avec une femme et s'étant présenté pour dire la messe, une colombe vint à deux reprises, après la consécration, enlever l'hostie et vider le calice, et ce ne fut que la troisième fois, après qu'il se fut confessé et eut fait pénitence, que la colombe rapporta tout ce qu'elle avait pris. Un jour, pendant la messe, un simple frère lai, aux mots : *supplices, te rogamus*, vit un petit nuage se former entre le calice et la croix, puis quand le prêtre éleva le calice, il y remarqua une lueur comme celle que répand un cierge, et il sortit de l'un et de l'autre une main qui écrivit sur la nappe de l'autel des avertissements sérieux. Ce miracle se renouvela pendant quatre messes consécutives, mais chaque fois avec des signes précurseurs différents.

Les croyances de cette époque ne permettaient pas de douter que l'œil des hommes pieux ne pût devenir assez perçant pour pénétrer soit dans le monde caché des esprits, soit dans un avenir encore inconnu; elles ne trouvaient non plus rien de surprenant à ce qu'un homme d'une haute dévotion pût voir le démon emporter dans l'abîme de feu l'âme d'un ivrogne et lui présenter une coupe pleine de poix et de soufre. Lorsqu'un aveugle-né prédit à la mère d'Othon l'élévation de son fils sur le trône impérial et à une veuve les discussions qui allaient s'élever dans l'em-

pire, par suite de la double élection, ce don de prophétie fut attribué à la haute piété de l'aveugle, à sa vie austère et à ses fréquentes visites aux églises. La nuit même de la mort du roi Richard, l'évêque Hugues de Lincoln en avait été, dit-on, averti par un songe excessivement pénible, tandis qu'un autre évêque l'avait apprise à Rome par une vision. Le roi Guillaume d'Ecosse avait levé en l'an 1199 une armée avec laquelle il se proposait d'envahir l'Angleterre. Avant de partir pour son expédition, il alla passer à Dunfermlin une nuit près du tombeau de sainte Marguerite, reine d'Écosse. Un songe qu'il y eut et qui lui conseilla de ne point aller en Angleterre lui parut être un avis du ciel et il s'empressa de congédier son armée. Dans une autre occasion un songe empêcha également un homme puissant de suivre le projet qu'il avait formé d'opprimer un couvent. Toutefois des voix prudentes s'élevèrent aussi pour mettre les hommes en garde contre leur penchant naturel à vouloir connaître l'avenir par le moyen de songes, de visions, d'événements fortuits; elles leur disaient: l'ennemi du genre humain se sert souvent de ces illusions pour induire les hommes en erreur. Le chrétien ne doit pas chercher à pénétrer l'avenir; il doit avec humilité l'abandonner à la direction de Celui qui fait tout pour le mieux et qui n'a besoin des conseils de personne (25). On croyait que ce don de prophétie était surtout accordé à de pieuses vierges, telles que sainte Angèle, une certaine Elpide qui habitait un village dans l'archidiocèse de Sens (26), Julienne d'Ognies, Elisabeth de Schœnau, Hildegarde, abbesse du couvent de Saint-Rupert à Bingen ; cette dernière entretenait à ce sujet une correspondance suivie avec les papes, les empereurs, les archevêques et les évêques de son temps, et était consultée par eux dans les affaires

(25) *Pierre de Blois*, Ep. 65.
(26) *Albéric*, p. 288.

les plus importantes; elle y était encouragée par saint Bernard (27). Cette célèbre abbesse composa plusieurs ouvrages et entre autres le recueil de ses visions, révélations et décisions; on y trouve bien des choses obscures, mystérieuses, redondantes, mais aussi quelques-unes où l'on ne peut méconnaître une âme pieuse et une disposition vraiment charitable; telle fut sa réponse à une dame noble qui n'avait pas d'enfants et qui se persuadait qu'Hildegarde avait le pouvoir de faire cesser sa stérilité: « Je prierai pour l'accomplissement de vos désirs, mais « Dieu seul choisit ceux qu'il veut bénir en leur donnant « des enfants (28). » Innocent disait que tout esprit n'est pas digne de foi. Il y a cependant des cas où il faut préférer une pieuse crédulité à un doute impie. En conséquence, un vieux prêtre lui ayant fait part d'une vision qu'il avait eue, dans laquelle saint Pierre lui avait révélé que plusieurs des autels de son église n'avaient pas encore été consacrés, le pape donna ordre au cardinal qui le représentait de procéder immédiatement à cette cérémonie; car en supposant même que cet avis ne fût pas exact, cette double consécration ne pouvait avoir aucun inconvénient (29).

La pensée effrayante que l'ancien ennemi de Dieu et des hommes poursuivait sans cesse ceux-ci par des moyens secrets et extraordinaires, cette pensée donnait du poids aux avertissements des évêques de ne point ajouter foi légèrement aux prophéties; ainsi l'évêque de Soissons engage ses ouailles à ne pas croire à celles de certain vieillard qu'une jeune fille avait découvert par hasard dans une caverne et qui prédisait l'avenir à la foule avide de merveilleux qui accourait auprès de lui (30). Si dans les événements heureux on reconnaissait la présence de Dieu et des êtres célestes, on croyait aussi que le démon et

(27) *Bern. Abb.*, 366.
(28) *Mézeray*, II, 377.
(29) *Ep.* I, 359.
(30) *Albéric*, p. 357.

ses anges étaient toujours prêts à faire le mal ; on ne mettait pas même en doute qu'ils ne se laissassent tenter par la beauté d'une femme. On croyait que le malin esprit et ses acolytes jouissaient d'un grand pouvoir (31) et pouvaient annoncer des malheurs à ceux dont les yeux avaient acquis la faculté de le voir (32). Il s'ensuivait que quelques personnes faisaient des pactes avec lui, et s'imaginaient pouvoir par là exécuter des choses impossibles à d'autres hommes ; tel fut ce barbier de Châlons qui avait la réputation d'être devenu puant (33). Toutefois il n'était pas sans exemple que le démon lui-même trouvât les désirs des hommes tellement abominables qu'il lui en refusait l'accomplissement (34). En attendant, comme l'Église nous apprend que tout péché est entré dans le monde par les séductions de l'ange déchu, il ne faut pas nous étonner, qu'à une époque qui implantait si fortement la foi dans la vie, on fût convaincu que ces séductions continuaient toujours à agir et que le mal qu'elle devait rejeter était dû au concours de la volonté humaine avec cette influence immédiate et funeste. Lorsqu'un seigneur, après avoir cherché à étendre ses droits au delà de leurs limites naturelles, rentrait en lui-même, il attribuait au démon l'erreur dans laquelle il était tombé (35), et le clerc ne doutait pas que toutes les chansons obscènes n'eussent été composées par le diable.

Mais, dans ces occasions, l'Église se présentait encore pour enseigner des doctrines plus raisonnables. Bien qu'elle ne niât pas le pouvoir du démon et des malins es-

(31) On ne douta pas, par exemple, qu'il n'eût joué un rôle dans la demande en divorce de Philippe-Auguste.

(32) *Albéric*, p. 556.

(33) *Albéric*, p. 555.

(34) *Albéric* raconte, p. 545, l'histoire d'un *nécromancien* par le secours duquel plusieurs personnes avaient obtenu ce qu'elles désiraient ; mais l'une d'elles ayant exprimé un désir infâme, le diable répondit qu'il ne lui était pas permis de se prêter à de semblables demandes.

(35) *Galiffe*, Matériaux pour l'histoire de Genève, I, 19.

prits sur les hommes, elle avait horreur de tous les arts mystérieux dont on se servait pour obtenir leurs services dans un but quelconque. Alexandre III défendit de célébrer la messe pendant une année à un prêtre qui avait voulu découvrir un voleur au moyen de l'astrologie (36). L'assemblée générale de l'ordre de Citeaux, tenue en 1183, décréta des peines sévères contre tout membre de l'Ordre qui se serait mêlé de prédire l'avenir. Honorius III regardait même comme une pratique fort blâmable de consulter le sort dans les élections ecclésiastiques (37). Le plus sage de tous fut le roi de Hongrie Colomas, qui ne voulait pas qu'on parlât de sorcières, parce qu'il n'y en avait point.

Avec cette croyance au merveilleux, si généralement répandue, devait s'allier une grande crédulité. Gervais de Tilbery partageait l'opinion de plusieurs de ses contemporains, qui regardaient comme une vérité incontestable que Virgile, qui jouissait de l'honneur d'être regardé comme un magicien par excellence, avait fabriqué, par sa *science mathématique*, une mouche devant laquelle toutes les autres mouches d'une grande ville se sauvaient ; il pensait également que sur un des côtés du marché à la viande de Naples, Virgile avait renfermé dans un mur un morceau de viande auquel il avait communiqué une vertu si grande, que la chair des animaux s'y conservait aussi longtemps que l'on voulait sans acquérir ni mauvais goût ni mauvaise odeur; sans compter l'influence de deux visages qu'il avait sculptés contre une des portes de la ville, et auxquels, toujours par sa science mathématique, il avait donné le pouvoir d'exercer à jamais une influence sympathique sur tous ceux qui entraient par cette porte. Gervais assure avoir éprouvé lui-même l'effet de ces visages.

(36) *Decret. Greg.* IX, L. V, tit. XXI.
(37) *Decret. Greg.* IX, l. c.

De là la croyance aux vertus particulières de certaines pierres précieuses et de leur influence sur les hommes ; de là la confiance que plusieurs personnes mettaient en certains jours pour entreprendre leurs projets, tandis que d'autres jours leur causaient de la méfiance et de la crainte ; de là la croyance de l'influence que les astres et leur position respective exerçaient sur les destinées des hommes et sur le succès de leurs entreprises, de la possibilité d'y lire comme dans un livre mystérieux, croyance qui procura aux astrologues une haute faveur auprès des grands. Et pourtant c'est encore un simple religieux qui, dans sa parole naïve, renverse tout le système des astrologues. « Si Dieu est avec nous, dit-il, nous n'avons rien à craindre de Mars, de Saturne et de Jupiter (38). » Mais toute la nature était un miracle que l'on n'avait pas encore pénétré, un livre tout plein de profonds mystères, de sorte que des choses qui nous sont familières aujourd'hui devaient causer alors un étonnement général (39). On cherchait avec effroi à reconnaître l'action des démons dans des phénomènes où nous ne voyons aujourd'hui que les effets remarquables des forces renfermées dans toute la création. Ainsi l'on croyait qu'Alexandre-le-Grand, pour punir une des tribus juives de sa vie déréglée, l'avait renfermée dans les montagnes de la Tartarie, sur lesquelles il avait adapté des trompettes fabriquées avec tant d'art, qu'elles sonnaient toutes les fois que le vent y pénétrait et faisaient croire aux coupables que l'armée du vainqueur du monde approchait pour les exterminer, de sorte qu'ils n'osaient bouger. A la longue, des nids de hiboux ayant bouché l'ouverture de ces trompettes, les prisonniers étaient sortis de leurs retraites et avaient ravagé le monde sous le nom de Mongoles. Cette ignorance des plus simples lois de la nature, cet amour pour le mer-

(38) *Monach. Patav.*, in Murat. SS. 698, 705.

(39) *Guillaume de Nangis*, Chron. (voyez *d'Achéry*, Spicil. III, 19) regarda comme miraculeuse la liqueur sucrée que fournissent les pucerons.

veilleux, dut faire ajouter foi facilement à l'annonce que la mer ne tarderait pas à se dessécher et que l'on pourrait aller commodément à pied de Gênes en Syrie, tandis que d'un autre côté on attribua à une inspiration la découverte d'une mine de houille à Kock, près de Liége.

CHAPITRE XXXIV.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE XIIIe SIÈCLE.

Manière de vivre dans les différentes classes de la société. — Fêtes. — Costumes. — Luxe. — La fête des fous. — Les fêtes populaires.

On pourrait croire que dans les coutumes de l'Eglise, dans le culte des saints et de leurs reliques, dans cette croyance aux miracles et dans cette crainte du démon, tout ce qu'il y a de spirituel dans la religion s'est dissipé pour céder la place au matériel. Mais si nous considérons le siècle dans son ensemble, si nous interrogeons les témoignages qui en sont arrivés jusqu'à nous, si nous conservons l'impartialité nécessaire en les appréciant, nous serons obligés d'avouer que la foi remplissait les esprits plus vivement et avec plus de connaissance que là où, par le désir de rendre la religion tout à fait immatérielle, elle avait fini pour ainsi dire par s'évaporer entièrement. Si nous examinons les usages, si nous contemplons la vie de tant de millions de personnes, vie passée dans les combats et les privations, dans les luttes et dans l'abnégation, dans le repentir et la pénitence, si nous ouvrons les livres, nous verrons partout la preuve d'une conviction

vive et inébranlable de l'union du ciel et de la terre; de l'intervention sensible, facile à reconnaître, se manifestant ouvertement, de Dieu, sur tout le genre humain et sur chaque individu en particulier. Des signes en sont donnés de toutes parts, en tout temps, à tout le monde; le bonheur et le malheur, les accidents et les secours, tout a le même but : celui d'avertir, d'exciter à la pénitence, d'instruire. Ce qui se rapporte à l'ensemble doit réagir sur l'individu, ce qui touche l'individu doit frapper l'ensemble; et l'on serait même tenté de croire que l'histoire de cette époque, en citant par écrit les sentiments et les opinions inculqués dans l'esprit des peuples, n'est qu'un commentaire perpétuel de la parole de l'Apôtre : « Nous savons que tout tourne à l'avantage de ceux qui aiment Dieu; » donnant ainsi une théodicée composée, non d'après des motifs de raisonnement, mais par une série do faits réunis.

Si nous cherchons à connaître la manière de voir des hommes de ce siècle, nous reconnaîtrons qu'à côté d'une grande magnificence et de dépenses considérables dans les fêtes et les réjouissances, elle était misérable sous d'autres rapports. Commençons par celle des princes. Plusieurs d'entre eux, ce qui pouvait être du reste la suite d'un goût qui leur était particulier, n'avaient point de résidence fixe, mais parcouraient leurs États, demeurant tantôt dans une ville, tantôt dans une autre. Pierre de Blois dit, en parlant de Henri II d'Angleterre : Salomon disait qu'il y avait trois choses difficiles à découvrir et une quatrième complétement inexplicable. Il aurait pu en ajouter une cinquième : la route que suit un roi d'Angleterre. Pierre ajoute qu'il a couru de tous les côtés pour chercher le roi, et ne sait plus où s'adresser; il a envoyé des messagers dans toutes les directions sans pouvoir découvrir en quel lieu on peut le trouver (1). A la cour on n'observe aucun ordre pour

(1) *Pierre de Blois*, Ep. 41.

manger, pour dormir ou pour veiller. On nourrit les commensaux de la cour de pain mal pétri, mal levé, lourd comme du plomb, à moitié cuit; de vin trouble, aigre, éventé, que l'on est obligé d'avaler au lieu de boire, les yeux fermés et en serrant les dents; la bière y est aussi détestable au goût qu'horrible à voir. Vu le grand nombre de personnes que l'on est obligé de nourrir, on tue indifféremment les bêtes malades et saines. Le poisson est souvent mort depuis quatre jours. Les domestiques ne s'embarrassent pas le moins du monde des subordonnés, pourvu que la table du maître soit garnie d'un grand nombre de mets. Certainement bien des gens succomberaient à une si mauvaise nourriture, si la faim ne s'accommodait de tout. Joignez à cela l'insolence, la grossièreté des écuyers. Quand le roi fait dire qu'il veut se mettre en route le lendemain pour un endroit quelconque, aussitôt tout le monde se met à courir comme autant d'insensés; les chevaux de somme foulent aux pieds d'autres chevaux de somme; les chariots se heurtent et se renversent: c'est un spectacle infernal. Si le prince a fixé l'heure du départ pour le matin, il est probable qu'à midi il reposera encore; les chevaux sont chargés, les chariots restent immobiles, les coureurs dorment, les marchands courent effarés çà et là; chacun murmure; on s'informe auprès des prostituées, auprès des cabaretiers suivant la cour, à quel endroit le prince veut aller. Après avoir attendu si longtemps, on est encore heureux de trouver un logement et des provisions, car il y a un si grand tumulte de chevaux et de piétons, que l'enfer semble déchaîné. Puis, tout à coup, le roi change d'avis et se dirige sur quelque maison solitaire qui ne renferme des provisions que pour lui seul; qui ne sait si l'embarras qu'éprouvent les gens de sa suite ne contribue pas à le divertir? Il nous arrivait souvent de nous égarer pendant trois ou quatre milles dans quelque forêt obscure où nous nous réjouissions de trouver à la fin une misérable cabane. Là on se disputait jusqu'à tirer l'é-

pée pour de grossiers aliments. Je n'ai rien dit des portiers qui tendent toujours la main et qui mentent, soit qu'ils disent que le roi dort, ou qu'il est malade, ou qu'il assiste au conseil. Cerbère lui-même n'est pas à comparer à un portier (2).

De même qu'à la cour d'Hermann de Thuringe et du duc d'Autriche, particulièrement à celle de Léopold-le-Glorieux, les ménestrels se rassemblaient pour l'amusement des nobles seigneurs, qui les nourrissaient et les honoraient; ils accompagnaient leurs protecteurs de pays en pays, de cour en cour, de fête en fête, pour les embellir par leurs chants; de même aussi les grands des autres nations réunissaient, autour de leurs personnes, des hommes qui les amusaient par des récits de légendes, de faits historiques, de contes et de poëmes héroïques. Auprès du comte d'Ardres, vivait un vieux chevalier qui réjouissait ses oreilles attentives, en lui racontant les exploits des empereurs de Rome, ceux de Charlemagne, de Roland, d'Olivier et du roi Arthus de Bretagne ; un autre lui décrivait la Terre-Sainte, le siége d'Antioche et l'aspect du pays en Arabie, à Babylone et dans les contrées d'outremer. Puis venait un des alliés de sa maison qui parlait des aventures d'Angleterre, de Gormond et d'Isambert, de Tristan et d'Yseult, de Merlin et de Mertulfe, des anciens seigneurs, ses propres aïeux, et de la construction de son château. Le vieux seigneur retenait volontiers tous ces hommes auprès de lui ; car il se plaisait à écouter leurs récits. Mais chez d'autres on accueillait plus souvent et l'on préférait des hommes de plaisir de toute espèce. Ils y trouvaient un lieu tout préparé pour leurs ébats. Ils flattaient la bouche pleine ; ils admiraient les saillies et même les sottises de leurs patrons ; par leurs louanges et leurs cajoleries, quelquefois aussi par des gestes peu séants, des discours et plaisanteries obscènes, en un mot, par

(2) *Id.*, Ep. 14.

des bouffonneries de toute sorte, ils se faisaient donner de l'or et de l'argent, des chevaux et de riches habits. Il y avait des seigneurs qui, sans pouvoir se comparer à des princes pour la puissance et la richesse, n'en prodiguaient pas moins à des gens de cette espèce, des sommes considérables, puis les calices d'argent de leurs chapelles, leur vaisselle plate, des habits, des armes et des chevaux de grand prix (3). Quant à Philippe-Auguste, on a noté à sa louange, pour la postérité, qu'il n'avait aucun goût pour de semblables plaisirs, et qu'il aimait mieux être généreux pour les pauvres (4). Paris, Padoue et Salerne étaient regardées comme les trois villes où allaient se former les jeunes gens qui voulaient jouer un rôle dans le monde; c'est de la célèbre école de cette dernière ville que sortaient, dans les occasions importantes, les médecins attachés aux grands.

Il est incontestable qu'à cette époque la maison des plus grands souverains de la chrétienté était infiniment plus simple, le nombre de leurs domestiques plus restreint, la dépense journalière beaucoup moins considérable que de nos jours chez un prince du second rang. On n'aurait pas eu besoin alors de gros volumes pour contenir le nombre immense d'employés de la cour, depuis les plus élevés jusqu'à la foule des domestiques inférieurs, désignés souvent sous les noms les plus bizarres et chargés des soins les plus extraordinaires. En revanche, quand il se donnait de grandes fêtes, aux noces princières, lors des visites de seigneurs étrangers, le nombre de convives que l'on réunissait, la consommation qui avait lieu, la magnificence que l'on déployait, laissaient très-loin derrière eux ce que l'on voit aujourd'hui en ce genre, sauf ce qui regarde la magnificence. Telle fut la fête que donna l'empereur Frédéric Ier, quand ses fils, Henri et Frédéric,

(3) *Lambert*, Hist. des comtes d'Ardres et de Guines, dans *Ludwig*, Reliq., VIII, 490.
(4) *Rigord*, dans *Pithou*, SS. 179.

furent faits chevaliers. Parvenu lui-même au faîte de la puissance, il voulut se montrer dans tout son éclat. Cette solennité eut lieu à Mayence le jour de la Pentecôte de l'an 1184. Il y convia, non-seulement tous les princes de l'Allemagne, tant ecclésiastiques que séculiers, mais encore tous les abbés et les chevaliers. Il adressa des invitations dans tous les pays chrétiens de l'Europe, et jusqu'en Espagne et en Illyrie. En conséquence, dans la semaine de la Pentecôte, on vit arriver, indépendamment des princes et jeunes seigneurs, quarante mille chevaliers et d'innombrables gens de service (5); il aurait été impossible de compter les personnes qui affluaient de toutes parts. Il n'y eut qu'un petit nombre d'entre les invités qui trouvèrent moyen de se loger dans la ville. Aussi, à l'entour d'un palais construit à la hâte pour l'empereur, d'une grande église et d'hôtels pour les princes, on vit s'élever, sur les bords du Rhin, une seconde ville formée de tentes de toutes couleurs et de maisons en bois, et qui recevait en abondance, par le fleuve, tous les approvisionnements nécessaires, grâce à la prévoyance de l'empereur. On y était amplement fourni des vins les plus précieux et des mets les plus recherchés, que l'on avait fait venir même des pays étrangers. Le peuple aussi fut traité aux frais de l'empereur. Des rois, des princes et des voyageurs remplissaient, en personne, les fonctions des grandes charges de la cour. On admira la beauté des femmes, la magnificence des costumes, l'éclat des armes des chevaliers, le choix des chevaux qu'ils montaient; on se divertissait aux jeux chevaleresques; on écoutait avec intérêt les vers du poëte et le chant des ménestrels. Tout ce que l'Allemagne renfermait de puissance temporelle, de grandeur spirituelle, de distinction de tout genre, était réuni en ce lieu, et pendant longtemps les chants des

(5) L'archevêque Philippe de Cologne avait à lui seul une suite de quatre mille personnes.

poëtes, venus même de l'étranger, se plurent à célébrer le souvenir de ces jours de bonheur (6), qui ne furent troublés que par un seul accident. La veille de la Pentecôte, il s'éleva une tempête qui renversa l'église, les hôtels de plusieurs princes, et durant laquelle quinze personnes furent blessées.

Ce qu'il y avait de beau dans ces fêtes, c'est que l'on y faisait participer autant de personnes que possible, et que, par de riches dons, on voulait que leur mémoire se prolongeât le plus possible. Lors de la visite que le roi Jean d'Angleterre fit à Philippe-Auguste en 1201, celui-ci ouvrit ses caves à la suite du monarque anglais, et se montra en outre prodigue de présents envers elle (7). Le duc Léopold d'Autriche, dont la grande générosité a été chantée par les poëtes, ayant marié une de ses filles à un prince saxon, équipa, à cette occasion, deux cent cinquante écuyers; il fit des présents en or, en argent, en chevaux et en habits à plus de mille chevaliers; on eût dit qu'il voulait vider son trésor; il tenait table ouverte pour plus de cinq mille personnes. Il y eut des jeux chevaleresques, des bals, des réunions de belles femmes. Trois ans plus tard, lors du mariage de la fille aînée de Léopold, Marguerite, avec le roi Henri, fils de l'empereur Frédéric II, la foule fut si grande, que près de quarante personnes, parmi lesquelles il se trouva des prêtres et des religieux, furent étouffées. Dans ces occasions, les bouffons ne manquaient pas, non plus que les personnes qui buvaient par gageure. Un de ces individus, assistant aux noces du comte Arnaud de Guines, paria, si le comte voulait promettre de lui donner un cheval, qu'il mettrait la bouche à la bonde de son plus fort tonneau de bière, et ne quitterait pas la place qu'il n'eût vidé le tonneau jusqu'à la lie. Il exécuta effectivement ce qu'il avait en-

(6) Le Français *Guyot de Provins*. Voyez *Notices et extraits*, II, 282.
(7) *Rigord*.

trepris, et en signe de victoire, il éleva le robinet qu'il tenait à la main, et demanda un peu vivement son cheval. « Laissez le temps de le brider, » s'écria le comte, qui ayant fait signe à deux valets, ceux-ci prirent le buveur et lui donnèrent l'estrapade, supplice qui s'appelle en latin *equuleus :* le comte avait ainsi rempli sa promesse. Au mariage de Robert, fils du roi Louis de France, on vit faire plusieurs tours d'adresse ; il y eut un homme qui dansa à cheval sur la corde ; deux autres montèrent sur des bœufs, couverts d'une étoffe rouge, et donnèrent du cor à chaque plat que l'on apportait sur la table du roi (8).

Une variété extrême régnait dans la manière dont les évêques vivaient et réglaient leurs maisons, selon qu'ils croyaient devoir tenir le rang de barons auquel leurs possessions territoriales leur donnaient droit (9), ou qu'ils préférassent se montrer les ministres de Dieu, les pasteurs de leurs troupeaux. Il y en eut à qui l'on ne peut refuser une réputation de générosité, mais qui l'exerçaient plutôt en faveur des chevaliers et des gens qui les divertissaient et n'en donnaient pas les preuves qui conviennent plus particulièrement au caractère épiscopal (10). D'autres qui ne pensaient pas que les revenus de l'Église dussent passer à des chasseurs et à des parasites, ne craignaient pas d'acquérir une renommée d'avarice (11). Ils s'entouraient de clercs, avec qui ils tenaient des conversations sur des matières religieuses et scientifiques ; renonçaient à toute pompe mondaine dans les habits et dans la nourriture, dans l'intérieur de leur maison comme au dehors, quelque plaisir qu'ils aient pu y prendre auparavant (12); et en restreignant, autant que possible, leurs besoins personnels, ils dépensaient des revenus

(8) *Albéric*, p. 562.
(9) *Pierre de Blois*, Tract. de institut. Episc., p. 537.
(10) *Id.*, Ep. 20.
(11) *Id.*, Ep. 38.
(12) Tel fut l'archevêque Thomas de Cantorbéry. *Matth. Paris*, p. 98.

souvent très-vastes en aumônes, en fondations pieuses, en embellissements d'églises, qu'ils enrichissaient. Innocent lui-même leur en donnait l'exemple, bien différent en cela de l'antipape Anaclet, chez qui la gourmandise seule eût suffi pour l'empêcher d'être reconnu (13). En conséquence, il fit défendre aux clercs, par le concile de Latran, de prendre part à des festins, et surtout à ceux qui se prolongeaient fort avant dans la nuit, ainsi qu'à toutes conversations inutiles et aux paris à qui pourrait supporter le plus de vin. La chasse, le jeu de dés et les plaisirs bruyants, étaient déjà précédemment défendus (14).

Nous avons déjà parlé de la manière dont on vivait dans les couvents. Elle n'était rien moins que voluptueuse. Les jours de fêtes, à la vérité, on servait quelques plats de plus et de meilleur vin, et l'on y joignait des dons et des bienfaits. Les chroniqueurs ont marqué les époques où l'on commença à servir sur la table de meilleur pain, de la bière plus forte, avec autant de soin que, de nos jours, les habitants d'une ville inscrivent, dans leurs annales, le jour de l'ouverture d'une nouvelle salle de spectacle ou de bal. On voit une preuve de la modestie qui régnait alors dans les couvents, par la circonstance que le chapitre de la cathédrale de Milan prescrivit à l'abbé un menu plus considérable, les jours où il était tenu d'inviter les religieux à dîner avec lui (15).

Les hautes classes de la société sont comprises sous la dénomination de chevalerie; les uns se rangeaient parmi les maîtres et chevaliers complets, les autres parmi les apprentis, écuyers ou pages; au-dessous de ceux-ci, il y avait les hommes servants. Tous suivaient la cour du roi,

(13) Elle lui est reprochée par l'archidiacre Arnaud de Séez. Les *Vies des Pontifes romains*, dans *Muratori*, II, I, 335, ne parlent que de son avarice, de son pillage des églises et des séductions dont il usait envers les grands et les petits.

(14) *Ep.* VII, 75.

(15) Le repas devait consister en trois services de trois plats chacun. Voyez le menu pour l'an 1149, dans *Muratori*, Antiq., II, 313.

des princes ou des grands vassaux, dans leurs voyages. Les armes étaient leur marque distinctive, leur honneur, leurs instruments. La guerre avait imprimé son sceau sur toutes les professions, seulement chacun l'exerçait d'une manière différente. Le chevalier combattait les ennemis de sa foi, de son prince, de sa patrie ; le prêtre, les pécheurs et les hérétiques ; le maître ès-arts devait disputer avec ceux qui soutenaient des opinions qu'il regardait comme erronées. Les thèses étaient pour ceux-ci ce que les tournois étaient pour la noblesse, des occasions de déployer, d'exercer sa force et son adresse. En vain l'Église défendait ces tournois, en vain quelques princes, tels que Richard-Cœur-de-Lion, les prohibèrent sous peine d'amende, l'amour de la jeunesse pour les jeux guerriers alla au point qu'elle s'y rendait publiquement et solennellement.

A côté des armes, l'amour fut à cette époque un puissant levier ; il poussait au service des dames et à la poésie, de sorte que la jeunesse noble consacrait son service à son prince et à sa dame, se piquant d'une égale fidélité à l'un et à l'autre. Le jeu de dés était regardé, au contraire, comme indigne d'un chevalier (16), on le croyait inventé par le diable pour lui gagner des âmes par ses attraits. Tout le monde était tenu de conserver le sentiment des bienséances ; ainsi, par exemple, on aurait cru y manquer en se mariant trop promptement après la mort de son père (17). Savoir lire était, pour un chevalier, un mérite tout particulier : en effet, il y en eut beaucoup auxquels ce mérite manquait, bien que leur réputation comme chanteurs soit arrivée jusqu'à nous. La punition de porter un chien (*harnecar*) pour ceux qui commettaient quelque action indigne d'un chevalier, existait toujours. Le comte Frédéric de Ferretti fut condamné par l'empereur Frédéric II à porter un chien sur ses épaules, à la distance de deux

(16) *La Curne de Sainte-Palaye*, II, 157.

(17) *Beka*, de Ep. Ultraject, p. 36. *Heda*, p. 185. *Joh. a Leid.*, Chron., p. 177.

lieues, pour avoir enlevé une portion de terre appartenant à l'évêque de Bâle, et pour avoir retenu ce prélat prisonnier dans son château (18).

Voici comment on décrit les premières années d'un jeune seigneur. En entrant dans l'adolescence, il accompagnait son père aux jeux chevaleresques. Un peu plus tard, on l'envoyait à la cour de quelque prince pour y apprendre les usages et le service de la chevalerie; il y luttait d'adresse avec d'autres jeunes gens, et cherchait en outre à s'y distinguer, par son enjouement, ses reparties spirituelles, sa libéralité envers tout le monde. C'est ainsi qu'il avançait vers l'âge où il devait recevoir l'ordre de la chevalerie. Mais quel que fût l'éclat dont cette cérémonie était entourée à la cour du prince, le jeune homme préférait qu'elle eût lieu en présence de son père. Celui-ci appelait alors auprès de lui, pour le jour de la Pentecôte, tous ses fils, tant légitimes que bâtards, et il avait souvent un si grand nombre de ces derniers, qu'il ne savait pas même tous leurs noms; d'autres jeunes gens s'y rendaient aussi pour être faits chevaliers en même temps que le fils de la maison et devenir ainsi ses compagnons d'armes. On préparait, à cette occasion, de grands festins avec une abondance extraordinaire de viandes et de vins. Aussitôt qu'Arnaud de Guines, dont nous racontons ici l'histoire, eut été revêtu de l'armure, il se présenta au milieu des chanteurs, des musiciens, des bouffons et des gais compagnons à qui il fit des cadeaux, pour prix des vers qu'ils récitaient en son honneur. Le lendemain, il se rendit, au son des cloches, à l'église, précédé du clergé séculier et régulier, chantant en son honneur des hymnes à la louange de la Sainte-Trinité, et au milieu des acclamations du peuple. La cérémonie achevée, il quitta le château de son père et, accompagné de deux frères d'armes, il parcourut le pays, s'arrêtant partout où un tour-

(18) *Art de vérif. les Dates*, XI, 191.

noi avait été disposé, et se montrant partout aussi vaillant que généreux (19). Si par ce moyen il s'attachait les jeunes gens et gagnait leur amitié, il s'assurait la bienveillance des vieillards et des infirmes, en écoutant avec patience les longs récits de leurs aventures, de leurs exploits et des merveilles dont ils avaient été témoins (20).

Voyons maintenant la description du château d'un seigneur puissant et riche. Il ressemblait à un labyrinthe; il y avait d'innombrables greniers, appartements et chambres. Au rez-de-chaussée se trouvaient les celliers, les dépôts de graines, les caveaux pour les tonneaux, les emplacements pour les cuves et autres ustensiles de ménage. Au premier étaient les appartements d'habitation, la boulangerie et la tonnellerie; la grande chambre à coucher pour le maître et la maîtresse et non loin de là les dortoirs pour les domestiques mâles et femelles. Une séparation pratiquée dans la chambre du maître formait un cabinet où, soit de grand matin, soit au déclin du jour, ou bien quand quelqu'un était malade, qu'on se faisait saigner et lorsqu'il y avait des petits enfants, on allumait du feu. Cet étage communiquait avec la cuisine, sous laquelle on avait pratiqué d'une part des étables à cochons, des poulaillers pour les oies, les chapons et les autres volailles, et de l'autre part les pièces nécessaires aux cuisiniers et aux cuisinières et pour apprêter les mets. Le second étage renfermait les chambres des fils et des filles de la maison, ainsi que celles des gardiens chargés de veiller pendant la nuit. Là se trouvaient des passages qui conduisaient du château dans l'église, d'une chambre à l'autre et dans le grand salon de compagnie, appelé *logium*, du mot grec *logos*, parce que c'était là qu'on se livrait aux plaisirs de la conversation. Ce salon communiquait avec la chapelle qui était ornée de tableaux

(19) *Lamb.*, Hist. com. Ardens. et Guisnens, dans *Ludwig*, Reliq., VIII, 489 sq.
(20) *Id.*, p. 498.

et de boiseries sculptées, d'un travail si admirable, qu'elles rappelaient le temple de Salomon. On n'était pas surpris si des convives et des étrangers ne se reconnaissaient pas dans toutes ces pièces, puisque des personnes qui vivaient depuis l'enfance dans cette maison, n'auraient pu dire le nombre de ses grandes et petites portes ou de ses fenêtres (21).

Dans les villes et surtout dans celles d'Italie, où la liberté avait procuré aux habitants plus de bien-être que dans celles des autres pays, tandis que leurs inclinations naturelles et la douceur du climat inspiraient le goût des plaisirs, les fêtes n'étaient pas moins fréquentes que dans les cours des princes chevaleresques. La liberté des mœurs, la civilisation, le goût de la société qui régnaient dans les grandes villes se réunissaient pour rendre plus facile à la fois l'ordonnance et l'exécution des réjouissances publiques. Dans plusieurs de ces villes on avait disposé un local où des jeunes gens sortis de l'enfance, s'assemblaient, et, se partageant en deux bandes, se livraient des combats simulés. Mais, de même que dans les tournois, ces combats étaient par fois ensanglantés ; en conséquence, Pierre Parentius ne voulut pas les permettre à Orvieto pendant le carême. Dans d'autres villes on célébrait parfois des jeux chevaleresques auxquels les voisins ne manquaient pas de venir assister. C'est ce qui se fit à Venise, en l'honneur du marquis Azzo d'Este; Ezzelin s'y rendit avec onze compagnons, tous vêtus de même, si ce n'est que le manteau du chef était doublé d'hermine et ceux des autres de petit-gris d'Esclavonie. Une fête populaire avait lieu tous les ans à Venise, le jeudi gras, en mémoire de la victoire remportée sur le patriarche Ulric d'Aquilée. Il avait été fait prisonnier en 1160, et pour obtenir sa liberté, il fut obligé de promettre qu'à l'avenir lui et ses successeurs dans le patriarcat, enverraient tous

(21) *Lambert*, Hist. des comtes d'Ardres et de Guines, dans *Ludwig*, Reliq., VIII, 549.

les ans à Venise un taureau, douze cochons engraissés, douze très-gros pains et une certaine mesure de vin. Tous ces comestibles étaient déposés sur la place de Saint-Marc. Alors le doge, accompagné des principaux conseillers, sortait de la grande salle du palais, tenant en main un bâton garni de fer, avec lequel il renversait des châteaux construits en planches, pour indiquer que c'était ainsi qu'avaient été renversés les châteaux du patriarche. Cela fait, on tuait les animaux et on les distribuait au doge et aux conseillers comme butin fait à la guerre. Les Génois célébraient la victoire qu'ils avaient remportée sur ceux de Savone et d'autres, qui s'étaient révoltés contre eux en l'an 1227, par des réjouissances dans lesquelles le podestat, la noblesse et d'autres citoyens honorables distribuaient des habits aux bateleurs qui s'y rendaient de toutes les parties de l'Italie; on y faisait aussi de grands festins. Quelque temps après les Pisans célébrèrent l'heureuse issue de leur guerre contre les Lucquois, non-seulement en frappant des médailles, mais encore par des jeux guerriers qui se renouvelaient peut-être tous les ans. Il en était de même à Padoue, pour la course des chevaux, où des prix étaient distribués aux vainqueurs. Ces courses et une messe solennelle devaient rappeler le souvenir de leur délivrance du tyran Ezzelin.

Le podestat de Trévise donna en 1214 une fête magnifique. On construisit un fort qui reçut le nom de château du plaisir et de la gaieté. Les habitants de Padoue furent invités à la fête. La garnison du fort se composa de dames et de demoiselles avec leurs femmes de chambre. Elles étaient obligées à le défendre, sans le secours d'aucun homme. Les remparts étaient faits de peaux d'hermines et d'autres fourrures, de raz de Chypre, de pourpre, de velours, d'étoffes rouges, de tissus d'or (22) et autres semblables. Au lieu de casques, les

(22) C'étaient des étoffes d'or et de soie appelées *baldachini*, parce qu'elles venaient principalement de Baldach (Babylone). *Muratori*, Ant., II, 416.

dames portaient sur la tête des couronnes ornées de perles et de pierres précieuses de toutes couleurs. Les projectiles lancés par les assiégeants furent des pommes, des dattes, des muscades, des pâtisseries, des roses, des lis, des violettes, des flacons d'eau de rose, des fleurs de couleurs éclatantes et toutes sortes de parfums. Malheureusement une fête, commencée sous de si joyeux auspices, se termina tristement et eut des suites fâcheuses. Beaucoup d'hommes et de femmes de distinction de Venise y assistaient avec la bannière de Saint-Marc. Pendant que ceux-ci luttaient avec ceux de Padoue à qui pénètreraient les premiers dans le fort, le porte-étendard de Venise se moqua d'un des Padouans, qui, dans son dépit, déchira un coin de la bannière. On fut aussitôt obligé de suspendre les réjouissances, qui ne furent pas reprises, et il s'ensuivit une guerre et une inimitié irréconciliable entre les deux villes. Une fête d'un autre genre s'était célébrée six ans auparavant à Padoue. Le jour de la Pentecôte, les habitants de la ville, ceux de chaque quartier portant un costume distinct, se rassemblèrent dans un pré, où dames et chevaliers, jeunes et vieux, nobles et bourgeois se réjouirent pendant quelques jours, dans une fraternelle égalité, par des chants et des divertissements de toute espèce.

Les fêtes de Pavie étaient célèbres, parce qu'elles se renouvelaient tous les ans. Les citoyens se partageaient en deux bandes qui devaient combattre l'une contre l'autre. On avait pris des précautions contre les accidents, car on ne permettait que des armes de bois. Dans cette même ville on se plaisait à voir la procession, le jour de la fête de l'évêque Syrus, à laquelle assistaient le conseil de la ville et tous les corps de métiers, chacun précédé d'un cierge de couleur orné des emblèmes de leur métier et d'un écusson armorié. Les aubergistes faisaient porter devant eux un fort en pâtisserie, lequel, en arrivant à la porte de l'église, ils jetaient aux enfants du peuple; les oiseliers

avaient un arbre aux branches duquel étaient suspendus un grand nombre d'oiseaux que l'on abandonnait aussi aux enfants. Le jour de la Pentecôte, on jetait du toit des églises dans la cour, des roses, des fruits, de la pâtisserie, mais chaque pièce était attachée à un petit morceau de bois allumé, et quand les enfants voulaient s'en emparer, on leur jetait encore des étoupes enflammées, et la confusion qui en résultait devenait un sujet de gaieté. Le divertissement des feux de la Saint-Jean, si généralement répandu dans la chrétienté, prenait à Pavie une forme particulière. On plantait des deux côtés de la grande rue des arbres, auxquels on mettait le feu. Les citoyens, musique en tête, traversaient cette allée enflammée, pour se rendre sur une hauteur où le podestat prononçait le panégyrique de la ville. Il ne paraît pas qu'Innocent ait été opposé à de semblables réjouissances. Pendant son séjour à Viterbe, en 1209, la société des fous, dont le nom seul indiquait la gaieté, disposa une fête de ce genre. On dressa un mât de cocagne, appelé arbre du plaisir, et l'on distribua des prix à ceux qui en atteignirent le sommet. Ce même pape avait assisté avec satisfaction aux exercices chevaleresques que Jean de Ceccono avait fait faire en sa présence.

Quant à ce qui regarde les mœurs, les usages intérieurs, les repas et tout ce qui y a rapport, nous trouvons, pour l'Italie, qui à cette époque était beaucoup plus avancée que les autres pays de l'Europe, des renseignements fort contradictoires et que l'on ne peut concilier qu'en supposant que ceux qui vantent la simplicité des mœurs de cette péninsule n'ont considéré que la vie ordinaire des habitants, tandis que ceux qui nous parlent de sa magnificence, des grandes dépenses qui s'y faisaient et des agréments dont on y jouissait, se sont plutôt attachés à peindre la position du petit nombre de personnes riches et d'un rang élevé. Les habitants des ports de mer à qui le commerce avait probablement donné des goûts d'é-

conomie, et que leurs relations habituelles avec l'élément dangereux rendaient plus sérieux de caractère, furent jugés de la manière suivante par un témoin non suspect : « Ils sont graves, prudents et calmes ; sobres dans le « manger et le boire ; leur langage est élégant, mais un « peu diffus ; ils sont sages dans leurs entreprises et ont « fort à cœur la prospérité de la république ; ils sont « d'ailleurs économes, prévoyants pour l'avenir, afin de « ne tomber dans la dépendance de personne. Mais pré- « cisément par suite de leur grande sobriété, ils vivent « beaucoup plus longtemps dans les contrées de l'Orient « que les autres occidentaux qui s'y transportent (23). »

Il y a toutefois un point sur lequel nous sommes tenté d'ajouter foi à l'écrivain, qui peint leur manière de vivre comme fort simple : « Au commencement du treizième « siècle, dit-il, on ne se servait pas encore d'assiettes « pour distribuer les mets à chaque convive ; au souper, « il n'y avait point de chandelles sur la table ; un jeune « garçon ou une domestique tenait une torche pour éclai- « rer la pièce. Les hommes portaient des manteaux de « fourrures non recouverts, ou bien des manteaux de « drap sans fourrures ; les femmes avaient des jupes de « toile. On voyait peu d'or ou d'argent sur les habits ; les « gens du peuple mangeaient trois fois par semaine de la « viande fraîche cuite avec des légumes, et soupaient avec « les restes froids du dîner. L'été, l'usage du vin n'était « pas général. La cave et le garde-manger tenaient peu « de place. On n'avait pas besoin d'une grande fortune « pour se marier ; car les femmes faisaient peu de dépen- « ses pour la toilette et les jeunes filles pour leur coiffure. « Les armes et les chevaux étaient le luxe des hommes, et « des tours crénelées l'orgueil de la noblesse riche. » C'est ainsi que parle Ricobaldi de Ferrare. Nous attacherions peu d'importance aux paroles d'un témoin uni-

(23) *Jacques de Vitry*, Hist. de Jérusalem, c. 62.

que, si le trisaïeul du plus illustre poëte de l'Italie ne nous apprenait la même chose d'une époque qui répond à la seconde moitié du douzième siècle. « Alors, dit-il, les femmes ne cherchaient point encore à attirer les regards par leur riche parure; le père ne frémissait pas à la naissance d'une fille, par la pensée de la dot qu'il faudrait lui donner un jour; personne ne songeait à imiter dans son intérieur la mollesse de Sardanapale. Les citoyens les plus opulents de Florence portaient encore des casaques de cuir avec des boutons d'os et des peaux non recouvertes de draps fins; les femmes sortaient sans être parées et passaient le temps avec leur rouet et leur fuseau (24). »

Malgré cela il est certain, d'après les descriptions que nous avons citées plus haut, que dans des occasions particulières ou de grandes solennités, les femmes étalaient beaucoup de magnificence dans leurs atours. Certes personne ne trouvera modeste le repas auquel Jean de Salisbury assista dans la maison d'un homme riche de la Pouille. Il dura trois heures entières; on y servit tous les mets les plus recherchés qu'avaient pu fournir Constantinople, Alexandrie, la Syrie et la Palestine, comme si la Sicile, la Calabre, la Pouille et la Campanie n'en produisaient pas d'assez délicats. L'abondance qui régnait à ce repas ne pouvait se comparer qu'à la manière dont les domestiques étaient dressés et à leur attention pour les convives. Mais l'une et l'autre étaient encore surpassées par la politesse exquise du maître de la maison. On sait que l'empereur Frédéric faisait venir du vin de Grèce, et les meilleurs poissons de Resina pour en faire des gelées; il faisait faire aussi des sirops et du sucre de violettes; car il donnait autant de soin à sa table qu'à l'administration de ses États. Les reproches que Pierre Damien fait aux cardinaux pour leur ostentation, montrent que les occasions d'en déployer ne manquaient jamais. « Les mets

(24) *Dante*, Paradis, chant XV.

« qu'on leur sert, dit-il, répandent un parfum d'épiceries « des Indes; des vins travaillés avec art brillent dans des « coupes de cristal; partout où ils posent le pied, le « plancher est couvert de riches tapis; les murs des cham- « bres sont garnis de tapisseries et les plafonds même « sont recouverts de peur qu'il n'en tombe quelque chose. « Le pourpre royal n'a plus de prix quand la couleur est « unie; des couvertures bariolées ornent le lit qui s'élève « à une grande hauteur. Les fourrures indigènes sont « trop communes; on ne veut plus que de celles qui « viennent de par-delà les mers, parce que leur prix est « plus élevé. Les peaux de mouton et d'agneau sont dé- « daignées; il faut de l'hermine, de la zibeline ou de « la martre (25). »

On sait que le roi Roger de Sicile après avoir fait une campagne heureuse en Grèce, ramena avec lui dans ses États beaucoup d'habiles ouvriers qu'il avait trouvés dans les villes grecques, afin de perfectionner les fabriques de soieries établies de temps immémorial dans l'île. Le plus bel atelier était placé près du palais et le travail s'y faisait sans doute pour le compte du roi lui-même. On y tissait des étoffes de plusieurs couleurs, en deux ou trois fils; d'autres dans lesquelles on introduisait des fils d'or; d'autres encore qui représentaient des tableaux; on y faisait entrer aussi des pierres précieuses, des perles et de l'or en lames, le tout avec un art infini. La cochenille était généralement connue et l'on s'en servait pour teindre la soie dont on faisait le velours *(examitus)* et la laine pour les draps écarlates. Les fabriques de draps florissaient surtout dans la Flandre où les ouvriers en laine formaient de puissantes corporations, dont les membres individuels se distinguaient par leurs richesses et les corps par une influence qui, dans plus d'une occasion, balança le pouvoir des princes et le courage de la noblesse. Pise,

(25) *Muratori*, Antiq., II, 310.

Florence et surtout Milan étaient aussi célèbres pour ces fabriques; dans cette dernière ville elles se trouvaient principalement dans les mains des Humiliés qui venaient d'être fondés. Le coton, dont la matière première était apportée par mer d'Égypte en Italie ainsi qu'en Espagne, était fabriqué dans ces deux pays, où l'on en faisait principalement des vêtements. L'Allemagne était célèbre pour le linge, de sorte que quelques couvents étaient obligés de fournir annuellement à l'église de Saint-Pierre une contribution en linge pour les surplis, et dans d'autres pays on avait coutume de dire que les nappes d'autel étaient de travail allemand pour indiquer leur belle qualité (26).

Les étoffes de soie servaient d'abord et principalement pour des ornements d'église; il faut pourtant qu'on en ait fait d'autres usages, puisqu'il est dans la nature de l'homme de ne pas se contenter de la pensée qu'il possède un genre de richesse quelconque, mais d'aimer encore à s'en repaître les yeux; d'ailleurs nous avons des preuves suffisantes de ce fait. Le plaisir que des gens riches et élevés en dignité prennent à se vêtir d'étoffes précieuses remonte bien plus haut que ce siècle. L'empereur Alexis admira les magnifiques garnitures d'hermine, de martre et d'autres riches fourrures des manteaux de Godefroi de Bouillon et de ses compagnons; les prélats et les princes fastueux de l'Italie s'en paraient aussi, de sorte que le commerce des pelleteries et l'art de les préparer était devenu une profession importante. Les habitants de Mantoue ayant conclu en 1208 la paix avec ceux de Ferrare, il fut spécialement stipulé que ces derniers devaient placer aux foires les fourreurs (*pelliparii*) de Mantoue à côté de ceux de leur propre ville.

Le luxe et le goût de la dépense ne se développant jamais subitement dans un pays, mais le progrès, du moins

(26) *Lebeuf*, Hist. d'Aux., II, dipl. 76.

sous ce rapport, étant graduel, nous pouvons juger de l'état des choses à cette époque par les détails que nous possédons sur celle qui l'a immédiatement suivie. Dans son expédition contre Charles d'Anjou, en 1268, Conradin fut reçu à Rome avec les cérémonies suivantes. Des troupes de chevaliers, vêtus d'habits fort riches et de diverses couleurs et couverts d'armes éclatantes, allèrent, avec une grande foule de peuple, à sa rencontre jusqu'à la prairie de Saint-Pierre, près de Montemalo. Dans la ville, des chœurs de jeunes filles chantaient accompagnées de cymbales, de trompettes, de timbales et de violons. Afin de déployer leurs richesses en vêtements précieux, on avait tendu des deux côtés des rues par lesquelles Conradin devait passer pour se rendre au capitole, des cordes auxquelles étaient attachées des robes de soie et des fourrures ornées d'anneaux, de bracelets, de chaînes de cou de toute espèce, des bijoux de pierres précieuses, des bourses de soie et de petits meubles élégants faits de toutes sortes de matières de prix par les plus habiles ouvriers d'en deçà comme d'au delà de la mer (27).

Quand un pays ou du moins certaines classes de ses habitants jouissent d'une situation propice, on aime à en faire montre par tout ce que la nature produit de précieux, par tout ce que l'art parvient à exécuter de beau. Il arrive souvent alors que les besoins du corps doivent servir à développer la satisfaction que l'on en éprouve. Cette prospérité conduit aussi à des efforts perpétuels pour se manifester par le changement fréquent des objets et par les formes nouvelles qu'on leur donne. Le sentiment que nous venons d'indiquer peut être jugé sous deux points de vues différents : l'un grave et sérieux, d'après lequel tout ce qui se rapporte à la vanité ne paraît pas pouvoir se concilier avec la dignité de l'homme ; l'autre qui con-

(27) On se rappelle comment Charlemagne, dans une partie de chasse près de Forli, fit rougir les seigneurs de sa cour des riches habits qu'ils portaient. *Monach. S. Gall.*, l. II, c. 27, dans *Pertz* Monum. II, 760.

sidère le luxe et la vanité qu'il déploie, comme un moyen d'exciter l'activité parmi les hommes, d'augmenter leurs relations et de répandre l'aisance par un grand nombre de canaux différents. L'Église s'est placée dans la première de ces positions; elle a blâmé sévèrement dans ses serviteurs tout changement de costume, tout ce qui pouvait extérieurement les rapprocher des laïques; puis, chez les laïques, elle s'est efforcée de mettre des bornes au luxe par des ordonnances qui, jusque dans un temps fort rapproché du nôtre, ont été imitées par les autorités séculières et dont les dispositions n'étaient pas aussi nuisibles qu'on pourrait le croire à la prospérité véritable, alors plus généralement répandue et plus assurée. Mais quelque jugement que l'on porte sur des ordonnances semblables, elles ont pour nous cet avantage, qu'elles nous apprennent, après tant de siècles, quelle était la forme qu'à telle ou telle époque avait pris le luxe et l'amour de la magnificence. Ainsi nous voyons que les femmes du midi de la France portaient alors des robes tailladées (28), faites d'étoffes précieuses et auxquelles elles ajoutaient encore de longues queues traînantes (29). Cependant, d'après la pensée de l'Église, ces robes ne devaient offrir ni indécence ni vanité. On prenait grand soin des cheveux. On raconte de l'évêque Godefroi, d'Amiens, que l'Église compta plus tard au nombre de ses saints, que des jeunes gens s'étaient présentés un jour à lui pour communier avec les cheveux frisés et bouclés avec art; mais trouvant cette parure contraire à la bienséance, il les renvoya, comme on faisait pour les femmes de mauvaise vie, sur quoi ils renoncèrent à ces vains ornements (30). L'abbé Joachim de Flora rapporte que, dans sa jeunesse, il avait été assez faible pour faire teindre ses cheveux noirs en châtain par

(28) Incisas vestes vel linguatas. *Conc. Montispess.*, dans *Mansi*, Conc. XXII, 667.

(29) Corporis longitudinem superflue excedentes.

(30) *Mézeray*, Abr. II, 376.

un coiffeur allemand, mais que rougissant plus tard d'une si ridicule vanité, il s'était fait raser la tête, pour qu'ils reprissent leur couleur naturelle. Toute espèce de soin particulier des cheveux était strictement défendu aux clercs. Il paraît aussi qu'il était d'usage de se faire teindre la barbe; on blâmait fortement les clercs qui la laissaient croître à la manière des laïques (31).

Quand on songe que l'on reprochait à Thomas Becket, lorsqu'il était chancelier d'Angleterre, comme une dépense extravagante, de faire couvrir tous les jours les planchers de son appartement de paille fraîche; que dans les villes d'Italie on ne connaissait pas encore l'usage des chandelles de suif et que l'évêque Adolphe fut le premier qui fit allumer des cierges de cire dans la cathédrale d'Osnabruck; que plus tard l'empereur Rodolphe rapiéçait de ses propres mains ses modestes habits, on devra conclure de ce petit nombre de faits que la manière de vivre des classes inférieures devait être misérable sous tous les rapports. Mais l'uniformité de la vie était variée par les solennités de l'Église, par les processions, les pèlerinages, les visites aux églises du voisinage, par bien des cérémonies enfin au moyen desquelles l'Église intervenait dans l'existence des hommes. Mais on aurait eu tort d'imiter partout l'exemple que Paris donnait le jour de la Circoncision de Notre-Seigneur, et que suivaient plusieurs autres villes de France, par la célébration de la fête des fous (*festum fatuorum*), pendant laquelle, en mémoire des anciennes calendes de janvier (32), les clercs des ordres mineurs et les sous-diacres (33) imitaient les dignitaires de l'Église, comme autrefois à Rome les esclaves imitaient leurs maîtres (34), et cela en parodiant les plus

(31) *Greg.* VII, Ep. VIII, 10.

(32) *Du Cange*, au mot *Kalendæ*. Ce ne fut que dans le dix-septième siècle que les dernières traces de cette fête disparurent dans quelques églises. *Gall. Christ.*, VII, 80.

(33) On la nommait aussi pour cette raison la Fête des sous-diacres.

(34) La Faculté de théologie de Paris, dans un rapport rédigé en 1444, dit

saints mystères. On élisait à cet effet dans les cathédrales un évêque des fous, qui, revêtu de toutes les marques de la dignité épiscopale, et accompagné d'une suite nombreuse, dirigeait les cérémonies de cette journée, mélange de ridicules folies et d'usages ecclésiastiques. On chantait des vers amphigouriques(35) et d'absurdes litanies sur des tons faux, et la gaieté finissait par dégénérer en licence. Les usages et les folies n'étaient pas les mêmes dans toutes les églises. Le jour de Saint-Étienne ne se célébrait pas d'une manière beaucoup plus convenable. Cependant les légats des papes, les évêques (36) et plus tard la faculté de théologie de l'université de Paris s'occupaient sérieusement d'abolir ces coutumes scandaleuses. Elles ne purent échapper non plus à l'attention d'Innocent (37); mais sa défense ne parvint malheureusement pas à faire cesser un abus si enraciné.

Les habitants de Sancerre avaient une coutume bien plus innocente. Tous les ans ils s'armaient pour aller attaquer leurs voisins du bourg de Saint-Satur, et ils en ramenaient chez eux un prisonnier qu'ils livraient à leur prévôt, pour qu'aux fêtes de Pâques il lui donnât la liberté, comme fit Pilate à l'égard de Barrabas. Le comte Étienne abolit cet usage pour l'an 1190, et les habitants le remplacèrent par une descente qu'ils faisaient tous les ans, le lundi de Pâques, à Saint-Satur, le *roi des jeux* à leur tête, et en tuant tous les chiens qu'ils rencontraient sur leur route. Mais comme il en résultait de fréquentes batteries, le comte Guillaume, fils d'Étienne, fut obligé de supprimer cette coutume (38). Le jour de la

positivement : a ritu paganorum et infidelium idololatrorum initium et originem assumpsit.

(35) Hæc est clara dies, clararum clara dierum;
Hæc est festa dies, festarum festa dies.

Voyez *Tilliot*, Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des fous.

(36) Entre autres l'évêque Odon de Paris. Voyez *Gall. Christ.*, VII, 78.

(37) *Decret.*, l. III, tit. 1, ch. 12.

(38) *Art de vérifier les dates*, X, 309.

Pentecôte, toute la population mâle de Hoya, vieillards et jeunes gens, avait coutume de porter des habits de femmes. Ils élisaient un empereur, un roi, un duc, un comte et un abbé, qui marchaient à leur tête; les uns portaient des cuirasses avec des épées nues, d'autres des pelisses sens dedans dehors ; tout le reste était habillé en femmes; ils marchaient ainsi en colonne, sur deux de front, et chantaient en parcourant les rues de la ville et la campagne des environs. La fête qui se célébrait autrefois sur les bords du lac de Genève, pour remercier le ciel d'une riche vendange, fête qui était, surtout à Vevay, l'occasion des plus grandes réjouissances, remontait peut-être, dans son origine, au siècle que nous décrivons. Il est probable que beaucoup d'autres fêtes du même genre avaient réuni les habitants de divers lieux dans des plaisirs pris en commun, fêtes que les malheurs des temps, et surtout les longs désastres causés par la guerre de trente ans, auront fait cesser, ou dont on aura du moins, par la même raison, oublié l'antique origine.

CHAPITRE XXXV.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Instruction publique. — Écoles. — Épiscopales et conventuelles. — Écoles des villes. — Universités. — Paris. — Bourges. — Toulouse. — Bologne.— Cambridge. — Oxford. — Vienne. — Naples. — Palencia. — Salamanque. — Ecole de Salerne. — Ecoles juives. — Grades universitaires. — Organisation intérieure. — Désordres.

Il ne saurait entrer dans le plan de cet ouvrage de consacrer une espace considérable à décrire en détail l'état des sciences, de l'instruction et des beaux-arts pendant le cours de ce siècle (1). L'auteur ne possède pour cela ni les connaissances nécessaires, ni les sources où il pourrait les puiser. Toutefois, afin d'offrir un tableau fidèle de l'époque, il est nécessaire de donner une idée générale de la situation des choses à cet égard. On reconnaît donc d'abord que la principale matière dont la science s'occupait, lui était offerte par l'Église ; car la théologie était non-seulement placée à la tête de toutes les connaissances humaines, mais encore les esprits les plus distingués s'y livraient spécialement, et en outre les moyens que

(1) En se servant du mot de *siècle* l'auteur entend parler de l'espace des cent années dont le règne d'Innocent forme le centre, c'est-à-dire depuis le milieu du douzième jusqu'au milieu du treizième siècle.

l'on devait employer pour mettre en œuvre cette matière ainsi que toutes les autres, et pour répandre les connaissances, émanaient également de l'Église ; tandis que par elle, enfin, l'art avait reçu un nouveau souffle de vie.

Nous allons commencer par les moyens qui existaient pour exciter et répandre la culture de l'esprit. L'assertion qu'avec la chute de l'empire romain dans l'Occident, toutes les connaissances scientifiques étaient tombées aussi, est vraie sous un rapport, mais fausse sous un autre. Premièrement, il faut observer que comme propriété commune de la société, ces connaissances étaient perdues longtemps avant qu'Odoacre eût porté le dernier coup à cet empire chancelant : car Ammien Marcellin, comme historien, Ausone et Claudien comme poëtes, sont les seuls qui, pendant un long espace de temps, se soient distingués chez un peuple qui possédait déjà une foule de modèles infiniment supérieurs à eux dans tous les genres. Mais en même temps une autre manière de penser, un autre art d'exprimer les pensées, en partie aussi une autre langue, s'étaient formés et développés peu à peu en silence et à l'insu de ceux qui se regardaient encore avec orgueil comme les héritiers de la renommée et de l'éclat d'illustres aïeux. Une nouvelle science, une nouvelle éloquence, une nouvelle poésie, avaient remplacé les anciennes; à mesure que les unes se mouraient, celles-ci s'élevaient pleines de vigueur et de vie, c'étaient celles du christianisme. Leur appui était le clergé. Si elles n'étaient pas comme les précédentes, un bien commun aussi généralement répandu, elles ne furent du moins jamais entièrement négligées par ceux qui devaient succéder à leurs fondateurs comme gardiens du trésor qu'ils en avaient reçu. La science était devenue chrétienne, ou pour mieux dire on n'en exerçait presque exclusivement que la partie qui se rapportait au christianisme, qui pouvait se concilier avec le christianisme; elle s'était réfu-

giée dans les instituts créés par le christianisme ; ceux qui étaient chargés de veiller sur la religion se paraient plus particulièrement de ses dons. Si Grégoire le-Grand défendit aux évêques la lecture des ouvrages païens, on voit pourtant, par l'histoire du sous-diacre Arator, qui récita quatre fois de suite, dans l'église de Saint-Pierre-ès-Liens à Rome, aux applaudissements d'une nombreuse assemblée, un poëme épique sur l'histoire des apôtres (2), on voit pourtant, disons-nous, que le goût des productions de l'esprit, s'il avait pris une autre direction, n'était pas éteint; et le biographe de ce même pape vante l'élégance avec laquelle les personnes qui l'entouraient s'exprimaient en latin.

L'instruction et la culture de l'esprit étaient, comme autrefois dans l'Orient, revenues à ceux dont le devoir était de conserver la plus haute des sciences, qui avaient la garde du sanctuaire. La grande association dont chacun était heureux de faire partie, l'Église, veillait à ce qu'ils ne la négligeassent pas. Par les assemblées du clergé, par les ordonnances des évêques, tant comme réunions étendues des pasteurs et des gardiens de l'Église, que par leurs efforts personnels, on ne négligeait rien pour s'assurer qu'il ne manquerait jamais de prêtres vertueux et instruits. Il était impossible en effet qu'ils pussent remplir convenablement leurs fonctions, sans une éducation préparatoire. Aussi, dès la fin du sixième siècle, des conciles d'Espagne ordonnèrent que les jeunes gens, aussitôt qu'ils auraient pris la résolution de se consacrer à l'Église, fussent instruits sous les yeux de l'évêque, et fixèrent les connaissances indispensables que l'on avait le droit d'exiger de chacun d'eux (3). Mais il est certain qu'ils ne se bornaient pas à cette instruction obligatoire. Nous en avons la preuve dans saint Fulgence, qui savait

(2) *Thomassin*, IV, 598.

(3) *Thomassin*, IV, 595, cite plusieurs décrets semblables de différents conciles.

par cœur Homère tout entier, qui avait lu presque tout Ménandre, et qui parlait le grec si facilement, qu'on aurait cru qu'il avait été élevé parmi des Grecs; il ne fit pas moins de progrès dans le latin; et quand il fut devenu évêque, il sut exciter dans son clergé le même goût pour l'étude (4). En Italie, il était d'usage que les curés prissent des jeunes gens chez eux pour les préparer à l'état ecclésiastique. Un concile de Vaison transporta cet usage en France. Animé du même sentiment, Etherius, évêque de Luçon, chargea un prêtre de l'éducation des enfants de cette ville (5). Et cette éducation ne se bornait certainement pas aux points indispensables, puisqu'à l'entrée du roi Gontran dans Orléans, la jeunesse de la ville le complimenta en vers syriaques, hébraïques et latins (6).

On sait tout ce que Charlemagne, de concert avec des évêques illustres, qu'il rassembla autour de sa personne, fit pour répandre dans le clergé de ses États les connaissances scientifiques. Ce fut dans ce but et pour fonder une saine théologie, qu'il prit des mesures pour que des écoles fussent établies dans les cathédrales et dans les couvents, où l'on pût acquérir une connaissance approfondie des saintes Écritures et de tout ce qui se rapporte à la science chrétienne (7). Des savants appelés par lui étant venus de Grèce, il les plaça dans diverses abbayes pour y enseigner leur langue; cela devait se faire surtout à Osnabruck, dont l'évêque fut désigné pour l'ambassade de Constantinople. On assure que Charlemagne ordonna que, dans cette église, il fallait qu'il y eût toujours des ecclésiastiques qui sussent la langue grecque aussi bien que la latine (8). Des dispositions semblables à celles de

(4) *Ferrerius*, vita Fulgentii, passim.
(5) *Grég. de Tours*, Hist., l. IV, 36.
(6) *Id.*, Hist., l. V, c. 45.
(7) C'est ce qui se voit par sa remarquable lettre à l'abbé Baugulfe, dans les *Capit. des rois de Fr.*, éd. *Chénier*, I, 201.
(8) *Baron.* ad ann. 804, n. 12.

Charlemagne pour ses États furent prises par les papes pour l'Église tout entière. Eugène II dit au concile de Rome de l'an 826 : « Nous apprenons que dans quelques « endroits il n'y a point de maîtres et que l'instruction y « est négligée. C'est pourquoi nous ordonnons à tous les « évêques et à tous les curés de leurs diocèses, d'instituer « des maîtres qui puissent donner avec zèle des leçons de « lecture et enseigner les arts libéraux et la doctrine du « salut. » Peu de temps après Léon IV déclara : « Dans « le cas où les professeurs d'arts libéraux seraient plus « difficiles à trouver, nous voulons du moins que des « maîtres d'Écriture sainte ne manquent nulle part, et « qu'ils rendent compte tous les ans à l'évêque de la ma- « nière dont ils ont rempli leurs fonctions. Car comment « pourrait-on être capable de bien servir Dieu, quand « on n'a pas été convenablement instruit (9) ? »

En conséquence, à compter de ce moment, nous voyons des écoles établies dans toutes les cathédrales; elles jouirent d'une renommée tantôt plus, tantôt moins étendue ; elles furent plus ou moins fréquentées, selon que des évêques pleins de sollicitude y attachaient plus d'importance et y appelaient des professeurs plus distingués. La preuve que l'on était difficilement élevé à l'épiscopat sans avoir acquis l'instruction, ce sont des paroles de l'évêque Rathers de Vérone, qui se plaint de ce que beaucoup de gentilshommes font étudier leurs fils, plutôt par le désir d'en faire des évêques que par celui de servir dignement le Seigneur (10). Il n'est sans doute pas nécessaire de rappeler l'éclat dont s'entourait l'école de Latran à Rome. La place de bibliothécaire du Vatican était déjà si importante à cette époque, que Léon IV crut ne devoir la confier qu'à un cardinal (11). En Allemagne une des écoles les plus célèbres était celle d'Utrecht où l'arche-

(9) *Thomassin*, IV, 627.
(10) *Ratherius* de contemptu canonum, dans *d'Achery*, Spicil., t. I.
(11) *Thomassin*, IV, 599.

vêque Balderich de Cologne, frère de l'empereur Othon, lisait les auteurs grecs et latins; à Paderborn, saint Meinwerk s'occupa d'avoir des professeurs de grammaire, de rhétorique, de philosophie, de géométrie, d'astronomie et généralement de toutes les sciences mathématiques. On y lisait Horace, Virgile, Stace et Salluste. De cette école sortirent les évêques les plus distingués de l'Allemagne. L'évêque Ulric d'Augsbourg, dont l'école était ouverte à des jeunes gens de toutes les classes, observait avec soin les élèves, afin de donner des bénéfices à ceux qui étudiaient avec le plus de zèle. La plupart des collégiales imitèrent à cet égard les cathédrales et fondèrent aussi des écoles, lesquelles, plus tard, furent spécialement destinées aux jeunes gens qui se proposaient d'entrer dans l'institut.

Les écoles diocésaines les plus nombreuses, les mieux montées, celles qui déployaient le plus d'activité, étaient celles de la France. Il n'y en a pas une seule qui ne se soit distinguée à une époque ou à une autre, et plusieurs ont conservé leur réputation pendant une longue suite d'années. On est frappé de surprise en songeant à la foule d'hommes remarquables qu'elles renfermèrent, au grand nombre d'archevêques, d'évêques, d'abbés, de professeurs, dans toutes les branches de la science, qu'elles produisirent; aux élèves innombrables venus de l'Italie et de tous les pays de l'Europe qui s'y rassemblaient et dont plusieurs s'élevèrent aux plus hautes dignités de l'Église (12). Tantôt les évêques enseignaient eux-mêmes, tantôt on prenait les professeurs dans leur chaires pour en faire des évêques, et alors ils avaient soin de se faire remplacer par des hommes qui pussent maintenir la réputation de leurs écoles. On disait de l'un d'eux qu'il était le modèle et le flambeau de la vérité

(12) *L'Hist. littér. de la Fr.*, IX, 32-61, renferme à ce sujet de nombreux et intéressants détails.

dans les affaires litigieuses, tant spirituelles que temporelles (13); d'un autre qu'il était un inépuisable vase de science (14); quant à saint Bernard, qui enseignait à l'école de Chartres, on l'appelait la source débordante de la science française (15). Ces écoles étaient les pépinières du clergé, non-seulement du diocèse auquel elles appartenaient, mais encore de l'Église tout entière.

Depuis que saint Benoît avait fondé l'ordre célèbre auquel il donna son nom, et que Mont Cassin avait ouvert la fameuse école d'où sortirent un si grand nombre de papes, de cardinaux, d'évêques et d'écrivains distingués, il n'y eut point de pays qui ne possédât quelques couvents qui lui rendaient les mêmes services que la maison centrale rendait à l'Italie. En effet il ne tarda pas à s'établir, dans tous les temps et pour toutes les branches de l'ordre des Bénédictins, cette règle invariable, qu'indépendamment des louanges de Dieu que ses membres devaient réciter journellement, il leur était encore permis de se livrer à l'étude des sciences (16). L'école de Saint-Denis fleurit jusqu'à une époque rapprochée de celle où nous vivons. Des fils de ducs, de comtes et même de rois (17) y furent élevés; peu de temps avant l'élévation d'Innocent au trône pontifical, le roi Louis et son ministre l'abbé Suger y reçurent leur éducation, et ce grand homme y eut une suite de savants successeurs, versés également dans les sciences et dans la langue grecque (18). Les autres écoles célèbres de la France étaient celle de Noirmoutiers, celle de Saint-Remi et Saint-Nicaise à Reims, celle de Saint-Médard à Soissons (19); celle de Fleurus, de Bec et de Cluny, où le contempo-

(13) *Mabill.*, Annal. III, 346.
(14) Jean de Paris. *Bullet*, Hist. de l'Univ. de Paris, I, 751.
(15) *Joh. Sarisber.* Metalog., l. I, c. 24.
(16) *Pierre de Celles*, Ep. VII, 7.
(17) *Chron. Centulens.*, dans *d'Achery*, Spicil., t. II.
(18) *Hist. litt. de la Fr.*, IX, 93.
(19) *Ep.* XIII, 312.

rain de Suger, Pierre, fut digne à tous égard de se placer à côté de lui. On cite encore les écoles abbatiales de Saint-Bertin et de Lissiez, dans le diocèse de Cambray, et surtout celles de Saint-Victor et de Sainte-Geneviève à Paris (20). Ces écoles formèrent aussi plusieurs excellents évêques et dignes prêtres, plusieurs écrivains qui s'occupèrent de sujets ayant rapport à la foi et à la science chrétienne; des historiens d'un grand mérite en sortirent; tels furent Sigebert de Gemblou, Othon de Freisingen, Richer de Vassor et beaucoup d'autres, sans lesquels cette époque pourrait être en effet appelée une époque de ténèbres, puisque nous serions privés de la lumière qu'ils y répandirent.

Quant aux écoles des îles Britanniques, ce sont celles de l'Irlande qui remontent à la plus haute antiquité. Puis vint celle de Cambridge et un peu plus tard celle de la riche abbaye de Saint-Alban. En Allemagne on remarque celle de Fulde, où Raban ouvre la longue suite de professeurs dont les noms sont arrivés jusqu'à nous. Les abbayes de Saint-Gall et de Reichenau, voisines l'une de l'autre, luttèrent d'autorité, de richesse et d'importance, et avec tant de succès, que saint Wolfgang, plus tard évêque de Ratisbonne, non content de ce qu'il aurait pu apprendre dans une école secondaire, et voulant se diriger vers l'endroit de l'Allemagne où les sciences avaient pris le plus grand développement, se rendit à Reichenau. Malheureusement à l'époque que nous décrivons, ces deux abbayes ne possédaient plus l'esprit qui les animait précédemment et aucune autre ne les avait complétement remplacées; il y avait pourtant des écoles dans beaucoup de couvents. Au commencement du treizième siècle on citait surtout celle de Mariengaard, près d'Utrecht, de l'ordre de Prémontré, à laquelle l'abbé Sibrand, célèbre lui-même comme historien,

(20) *Hist. litt. de la Fr.*, t. IX.

donna pour directeur un savant distingué appelé Frédéric. Indépendamment des Livres Saints, premier et principal sujet d'instruction dans toutes les écoles de cette classe, on y enseignait aussi l'histoire profane et l'on y expliquait les poëtes latins.

Ces écoles étaient ouvertes à tout le monde, et pas seulement à ceux qui se destinaient à l'Église ou qui voulaient entrer dans un ordre. Le choix d'une profession dépendait des progrès que l'on faisait et de l'inclination de chaque élève. On commençait par enseigner les éléments dont la connaissance devait précéder nécessairement toutes les autres études. C'est pourquoi ces écoles se distinguaient en extérieures et en intérieures, en basses et en hautes, ainsi que les objets sur lesquels l'instruction se donnait. Dans les premières on enseignait, comme éléments indispensables de toute instruction, les trois premiers des sept arts libéraux ou ce que l'on appelait le *trivium*, savoir la grammaire, la rhétorique et la dialectique ; et dans les secondes, les quatre autres, ou le *quadrivium*, c'est-à-dire l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie. On admettait dans cette division les élèves qui avaient réussi dans la première ; et pour terminer, ceux qui se destinaient à l'Église ou à la vie monastique, apprenaient la théologie.

Le séjour aux écoles, tant diocésaines qu'abbatiales, se prolongeait souvent pendant fort longtemps. L'abbé Joachim rapporte que dans la sienne, il s'est occupé pendant quatorze ans de l'étude de la grammaire. Parfois même elles étaient visitées par des hommes déjà revêtus de dignités dans l'Église. Ainsi Albert, prévôt de la cathédrale de Magdebourg, était à l'école de Cologne lorsqu'il fut élu archevêque. Nous ne devons donc pas nous étonner si les élèves de Lauterberg, ne pouvant supporter la discipline sévère que leur imposait le maître, lui administrèrent le fouet, et, lorsqu'il voulut les punir, résolurent de

s'en venger ; le directeur de l'école d'Adelberg fut plus maltraité encore.

Si les écoles tiraient évidemment leur origine de l'Église et si c'étaient pour l'Église qu'elles avaient été établies, si par conséquent tout ce qui a été fait dans ce siècle, par rapport aux sciences, avait sa source dans l'Église, il existait pourtant encore d'autres écoles, indépendamment de celles des cathédrales et des couvents. L'abbé Guibert de Nogent assure que, de son temps, il n'y avait pas en France une ville ni même un bourg qui ne possédât une école où les personnes même de basse extraction pouvaient se faire instruire ; et c'est peut-être pour cette raison que la France fut appelée la contrée riche en écrivains (21). Des auteurs modernes ont non-seulement soutenu, mais encore démontré que, depuis le temps de Charlemagne, aucun siècle ne produisit un nombre aussi incroyable d'hommes versés dans les sciences que le douzième et la première moitié du treizième ; et que cette époque présente une richesse étonnante d'ouvrages de tout genre et un grand nombre de génies remarquables (22). Aussi parmi les personnes qui cultivent les sciences, il y en a plus d'une qui sont convaincues, avec raison, que « les écrits seuls assurent aux hommes « une renommée éternelle, renommée qui, dans le « cours des siècles, brave les inondations, les incendies « et les tremblements de terre. Les princes et tous ceux « qui dirigent les destinées de la terre, ne sauraient « mieux perpétuer leur gloire qu'en cultivant l'amitié des

(21) Gallia scriptoribus dives. *Gesta Tancredi*, dans dom *Martene*, Thes. III, 148.

(22) *Hist. littér. de la Fr.*, IX, I, 2. Les notices sur les écrivains de ce siècle et sur leurs écrits remplissent à elles seules six volumes in-4°. Celui qui voudra bien se donner la peine de les parcourir, aura sans doute de la difficulté à se rendre compte de l'emploi si fréquent, de nos jours, de cette expression : les ténèbres du moyen âge.

« hommes qui possèdent le talent de transmettre par « écrit leurs actes à la postérité (23). »

Paris avait plusieurs écoles communales. Londres en possédait déjà trois sous le règne de Henri II. On y expliquait les auteurs latins, et les élèves les plus avancés y soutenaient des thèses tous les dimanches au soir. On cite avec un éloge tout particulier une autre école encore qui florissait vers la fin du douzième siècle (24). Mais c'est toujours à la sollicitude de l'Église que l'on doit l'impulsion qui portait à fonder ces écoles. Un concile tenu à Mayence au milieu du neuvième siècle ordonne que les enfants doivent être envoyés soit dans les écoles des couvents, soit dans celles des paroisses, afin qu'ils puissent apprendre au moins le *credo* et l'oraison dominicale, dans leur langue maternelle. L'évêque Théodulphe d'Orléans ordonna que les prêtres, tant dans les villes que dans les villages, tinssent des écoles et ne renvoyassent aucun enfant qui viendrait leur demander de l'instruction. Il leur était en outre défendu de rien exiger pour cela ; si les parents donnaient volontairement quelque chose par charité, il leur était permis de l'accepter avec reconnaissance (25). Des dispositions de ce genre se renouvelaient de temps à autre, et les prêtres veillaient à leur exécution.

Jusque dans les pays où le christianisme venait à peine de prendre racine, l'Eglise s'occupa immédiatement de fonder des écoles. Nous avons déjà rapporté comment Honorius III demanda au Danemarck des contributions pour en établir dans la Prusse qui venait d'être convertie. En 1228, l'évêque de Modène, y ayant été envoyé en qualité de légat, n'hésita pas, malgré sa grande difficulté, à apprendre la langue du pays et à traduire dans cette

(23) *Pierre de Blois*, Ep. 77.
(24) *Dom Martene*, Coll. ampl., I, 934.
(25) *Thomassin*, IV, 607.

langue l'ouvrage de Donat (26). Alors même que l'on fondait des écoles séparées de l'Eglise, elles n'en conservaient pas moins une étroite liaison avec elle, et la manifestaient en ce que c'était aux chefs ecclésiastiques qu'il fallait demander l'autorisation de les ouvrir (27), et en général elle promettait à celui qui en entreprenait une, que la sienne demeurerait la seule, dans un certain rayon (28). D'un autre côté, Frédéric II donna pour instruction, à son justicier de la Terre de Labour, de ne gêner en rien le maître qui, dans quelque lieu que ce fût, entreprendrait d'enseigner aux enfants les éléments de la grammaire. Les personnes opulentes donnaient à leurs enfants des précepteurs, ce qui était doublement avantageux aux étudiants; d'une part, en leur procurant une existence honorable; et de l'autre, en les forçant à se donner à eux-mêmes une instruction plus approfondie.

A côté de toutes ces écoles, il s'en élevait d'autres encore que des maîtres ès-arts ou des clercs entreprenaient pour leur propre compte. Ce n'était pas toujours l'intérêt qu'inspirait la jeunesse et le désir de répandre l'instruction qui les y poussait, mais bien l'envie de s'enrichir. Abeilard avoue lui-même que ses cours lui rapportaient beaucoup d'argent. On sait qu'il en était de même pour d'autres professeurs; et ils n'employaient pas toujours pour cela les moyens les plus honorables. Cet abus s'étant introduit jusque dans les écoles des cathédrales, un blâme mérité ne se fit pas longtemps attendre. Le pape Alexandre donna des ordres sévères pour faire cesser une spéculation si honteuse (29). Il paraît que des professeurs de ce genre se montrèrent aussi en Allemagne; on sait, du moins, qu'il en est venu de là à Paris. Les paroles d'un Allemand qui occupe un rang distingué parmi les savants

(26) *Albéric*, p. 527.
(27) *Dom Martene*, Coll. ampl., III, 853.
(28) *Mir.*, Opp. dipl., II, 64, 128.
(29) *Hist. litt.*, IX, 25.

et les écrivains de son siècle, Berthold de Constance, offrent un beau portrait d'un digne professeur : « Le maître, « dit-il, ne doit enseigner ni ponr la gloire ni pour un avan« tage temporel, mais uniquement par amour pour la « science. S'il tient trop à sa propre réputation, il ne mettra « aucun intérêt aux progrès de son élève; il aura peur, « au contraire, qu'il ne l'égale ou même ne le surpasse. « S'il aime l'argent, il lui sera égal ce qu'il enseigne, « pourvu qu'on le paie. En ce cas, il prendra plus de plai« sir aux choses frivoles qu'à celles qui sont utiles. Mais « s'il enseigne, au contraire, par amour pour la science, « il n'éprouvera point de jalousie, il ne gardera pas pour « lui la vérité reconnue, la diminution du nombre de ses « élèves ne le rendra pas négligent; mais il se montrera « actif et zélé, afin de s'instruire en instruisant les autres. « Les élèves, de leur côté, ne doivent pas être récalci« trants à l'enseignement; ils ne doivent pas être orgueil« leux et se croire autre chose que ce qu'ils sont. Ils « doivent aimer leur maître comme un père, et mieux « encore. Cela n'est pas seulement juste, mais encore né« cessaire; car nous ne nous attachons qu'aux paroles « des professeurs que nous aimons. Il est facile au talent « d'apprendre quelque chose, et de grands progrès sont « aussi possibles. La jeunesse est l'âge le plus convena« ble pour s'instruire ; car Platon a dit que quand la cire « est trop molle, l'empreinte ne s'y conserve pas ; et quand « elle est trop dure, elle ne s'y forme pas. »

On consacrait aussi, dans les écoles qui n'étaient point attachées à des couvents ou à des églises, un temps considérable à la langue latine. Pour la grammaire, on se servait de Priscien, ou, du moins, en France, d'ouvrages plus modernes. Pour s'y affermir, on lisait principalement les poëtes anciens et quelques poésies chrétiennes. Les exercices étaient si fréquents et si réglés qu'un élève qui n'était pas tout à fait dépourvu d'intelligence, parvenait à lire et à écrire en un an, ainsi qu'à connaître l'usage

des mots les plus habituels ; en deux ans il savait appliquer couramment les principales règles de la syntaxe. Ainsi l'on s'efforçait de mettre en rapport la pensée et la parole. Voilà cependant qu'un homme s'efforça d'inspirer le mépris d'une voie trop pénible, selon lui, et prétendit acquérir de la réputation et des partisans, en échangeant l'enseignement ancien et approfondi, contre un plus aisé, mais par cela même plus superficiel. De grands mots vides de sens, des gestes exagérés, de grossières injures contre ceux qui expliquaient les anciens, joints à des questions puériles, à une ridicule accumulation des parties négatives du discours, tels étaient les moyens dont cet ignorant se servait en s'en applaudissant, tandis qu'il ne communiquait à ses disciples que sa propre ignorance et sa suffisance. Leur principale force consistait, à ce qu'il paraît, à poser sur toutes choses une foule de questions, et à ne donner sur rien de réponse positive. C'est pour cela que le maître Guillaume de Conches les comparait à certain forgeron de sa connaissance qui, lorsqu'il tirait un morceau de fer de la forge et qu'on lui demandait ce qu'il allait en faire, répondait toujours : « Que sais-je? *Peut-être* un couteau, une faux, un soc de charrue! » et qui en effet ne produisait jamais ce qu'il voulait, mais ce que le hasard amenait. Un partisan de l'enseignement solide désigne le novateur sous le nom de Cornificius, qui devint ensuite celui de toute sa race. Il faut toutefois remarquer que ce ne fut là qu'un phénomène local, et, selon toute probabilité, passager.

Dans le cours du douzième siècle, un certain Maximien composa, pour l'enseignement de la langue, un livre élémentaire qui fut pendant longtemps en usage dans les écoles de la France (30). Pour les commençants, on avait un abrégé de la grammaire de Priscien. Un ouvrage du même

(30) *Hist. litt. de la Fr.*, XVI, 343.

genre de Pierre Hélie (31) fut adopté dans plusieurs écoles de France (32). Mais ils furent tous remplacés par ceux d'Évrard de Béthune (33) et d'Alexandre de Villedieu, qui offraient l'avantage de présenter les règles de la grammaire en vers. Le livre de ce dernier, intitulé *Doctrinale puerorum*, fut en usage (34) chez les personnes de toutes les classes (35). Le même auteur composa, toujours en vers, un livre des éléments de l'arithmétique (36). Nous ne savons pas si l'on se servait aussi dans les écoles de son introduction à l'art épistolaire, intitulé *Epistolæ secundum actum dictatæ* (37). On possède encore de lui un abrégé du contenu de la Bible en douze cents vers hexamètres, composés dans le but de mieux en imprimer le sens dans la mémoire, et qui, selon toute apparence, était aussi d'usage dans les écoles (38). Cette forme était en général si bien accueillie, qu'on l'employa même dans la langue vulgaire, pour traiter divers sujets (39). Le célèbre Pierre-le-Chantre, qui enseigna pendant quarante-deux ans à Paris, imagina, pour faciliter aux pauvres étu-

(31) « Un des premiers hommes de son siècle pour les belles lettres. » *Hist. lit.*, XI, 86.

(32) *Hist. litt.*, IX, 144.

(33) Son *Græcismus* contenait 2200 vers, que Conrad de Mure porte à 10,000, ce qui le rendit inutile pour le but primitif.

(34) *Hist. litt.*, XVI, 188. — *Trithemius*, de script. eccl..

(35) Le vieux cardinal Bessarion ayant été envoyé comme ambassadeur à Louis XI et au duc de Bourgogne Charles-le-Téméraire, adressa par inadvertance la parole au duc le premier, sur quoi le roi répondit avec malice à son discours par ce vers du *Doctrinale puerorum* d'Alexandre qui lui était resté dans la mémoire :

Barbara, Græca, genus retinent, quod habere solebant.

Le cardinal, qui était âgé de soixante-treize ans, fut tellement affligé de cette épigramme, qu'il en mourut de chagrin, avant d'être de retour à Rome. *Not. et Extr.*, V, 514.

(36) *Hist. litt.*, XVI, 113.

(37) *Hist. litt.*, XVI, 168.

(38) Summa, sc. argumenta capitum omnium biblicorum utriusque Testamenti, dans *de la Haye* Apparatu ad Bibl. Max. T. XIX.

(39) Notice de quelques ouvrages intitulés Doctrinal, dans *Not. et Extr.*, V, 512 sq.

diants les moyens de connaître l'histoire de l'Ancien Testament, de faire dessiner cette histoire sur du parchemin (40).

Une différence essentielle entre cette époque et celle dans laquelle nous vivons, c'est qu'alors une foule de choses naissaient graduellement et se développaient peu à peu d'elles-mêmes, tandis qu'aujourd'hui les choses nouvelles arrivent toutes faites, et se placent immédiatement dans toute leur perfection au sein de la société, ce qui est sans doute très-avantageux, pourvu que la société ne manque ni de la volonté, ni de la force nécessaire pour les maintenir dans cette perfection. Ce fut de la manière indiquée plus haut que se formèrent, dans les siècles passés, les instituts d'instruction supérieure que nous avons coutume de désigner sous le nom d'universités (41), et à la tête desquels se place l'université de Paris. En faisant remonter, comme on le faisait autrefois, son origine à Charlemagne (42), on a à la fois tort et raison. Raison en ce que cet empereur, le plus grand de ceux qui ont régné sur l'Occident, donna à Paris la première impulsion scientifique, qui ne s'est jamais ralentie depuis; tort, si l'on pense qu'il eût véritablement fondé dans cette ville une institution pour les hautes études. L'école de la cathédrale et celles de Saint-Victor, de Sainte-Geneviève et de Saint-Germain, continuèrent à fleurir, au point que des étrangers qui plus tard parvinrent, dans leur pays, à jouir d'une grande autorité, venaient de tout temps pui-

(40) *Albéric*, p. 442.

(41) Nous attachons à ce mot l'idée d'une abstraction. Par *université* nous avons coutume d'entendre l'enseignement de toutes les sciences. A cette époque, au contraire, cette expression renfermait une idée purement concrète, celle d'un tout ou d'un ensemble. Ainsi, Eugène III, écrivant aux chanoines de S. Geneviève, leur dit : *Universitati Vestræ*. Si plus tard on l'appliqua aux institutions d'enseignement supérieur, ce n'était point la science que l'on désignait ainsi, mais les hommes, tant les professeurs que les élèves. Quant à la réunion de l'enseignement des diverses sciences, on se servait de l'expression de *studium generale*. *Hist. litt.*, XVI, 46.

(42) Comme entre autres Bullet.

ser à Paris leur instruction et la culture de leur esprit (43). On vit bientôt paraître des professeurs qui enseignaient librement et qui, selon qu'ils avaient plus de connaissance et plus de talent pour leur état, attiraient auprès d'eux des jeunes gens de contrées fort éloignées. En attendant, la base de l'enseignement reposait toujours sur ce qu'on appelait alors les arts libéraux ; si, de loin en loin, il se présentait un professeur en théologie, tels que Lanfranc et Abeilard, ce ne fut que par exception. Il faut donc regarder l'enseignement des arts libéraux (44) comme renfermant le germe des universités qui s'élevèrent plus tard ; la preuve en est que longtemps après que ces universités eurent pris la forme qu'elles conservèrent, on continua toujours à en prendre le recteur parmi les professeurs d'arts libéraux (45).

A l'époque où l'enseignement qui se donnait à Paris, s'étendait déjà sur toutes les branches des connaissances humaines et attirait des jeunes gens avides d'instruction, de toutes les classes et de tous les pays de la chrétienté, cet enseignement reposait encore sur l'école de la cathédrale ou sur celle des couvents, ou bien sur les entreprises de quelques hommes isolés, sans que soit le pouvoir temporel, soit l'autorité spirituelle, s'en occupassent, si ce n'est pour confier une sorte d'inspection générale au chancelier de la cathédrale (46); non pas pourtant qu'il eût reçu pour cela une mission spéciale, mais seulement parce qu'à cette dignité se rattachait la surveillance générale de toutes les écoles, qui étaient censées dépendre de l'évêque et lui être toutes tacitement soumises. Une querelle en-

(43) Tels furent les trois illustres contemporains, l'archevêque Gebhard de Salzbourg, l'évêque Altmann de Passau et l'évêque Adalbert de Wurzbourg.

(44) Il n'est pas sans intérêt de parcourir l'ordre des douze années d'étude d'un jeune homme, depuis les premiers rudiments jusqu'à la théologie, ainsi que le décrit *Jean de Salisbury*. Metal. II, 10.

(45) *Hist. litt.*, IX, 79.

(46) Quelques restes s'en sont conservés jusque dans ces derniers temps. *Hist. litt.*, XVI, 45.

tre les étudiants et les bourgeois s'étant élevée en l'an 1200, et ces derniers ayant porté plainte au roi, ce fut là la première démarche tendant à la reconnaissance publique de la communauté des maîtres et des écoliers de Paris. On peut regarder le diplôme de Philippe-Auguste, qui affranchit les premiers de la juridiction temporelle, comme le premier acte de reconnaissance de l'université comme corporation existante. Cet acte fut suivi de la nomination d'un représentant devant les tribunaux, qui porta le nom de syndic, ce qui donna à l'Université toutes les qualités d'une personne juridique. Après cela elle rendit des ordonnances sur divers points concernant les rapports de ses membres entre eux (47).

Sa reconnaissance par l'Église, comme institution qui pouvait lui rendre aussi des services, manquait cependant encore; mais elle ne se fit pas longtemps attendre. Avant même qu'Innocent eût admis l'Université dans la sphère de l'Église, par des dispositions positives, il crut devoir, non-seulement en qualité d'ancien étudiant lui-même, mais encore comme chef de l'Eglise, devoir étendre sur elle sa bienveillance et sa sollicitude. Il blâma les maîtres ès-arts libéraux de leur costume peu séant, de leur négligence à assister aux convois des clercs et de l'inobservation des règles dans l'exercice de leurs fonctions (48). Mais il reconnut plus formellement et plus solennellement encore l'Université comme membre de l'Église, en chargeant son légat en France, le cardinal Robert Courçon, de rédiger des règlements positifs pour l'école qui venait de prendre une forme plus fixe. Elle fut considérée principalement comme une institution théologique; et l'on ne s'occupa en conséquence des sept arts libéraux que comme branches préparatoires, et ensuite de la théologie proprement dite. Les qualités que devaient avoir les profes-

(47) *Ep.* XI, 274, se rapporte à ces statuts qui venaient d'être publiés. Nous ne les possédons plus. *Crevier*, Hist. de l'univ. de Paris, I, 204.

(48) *Ep.* XI, 174.

seurs, les ouvrages qu'il fallait expliquer, les conditions auxquelles les professeurs de théologie devaient se soumettre, les obligations naturelles des étudiants furent fixées en vertu de la haute surveillance pontificale.

Au bout de quelque temps l'Université acquit un nouvel éclat par les ordres de Saint-François et de Saint-Dominique, qui se livrèrent avec tant d'ardeur à l'étude de la théologie. A la vérité ils n'y prirent fermement pied qu'à la suite de discussions qui faillirent amener la dissolution de l'université même. Elles eurent lieu en 1229 et nous aurons occasion d'en parler plus bas. Ce fut à cette occasion que les Dominicains s'engagèrent à remplacer par des membres de leur Ordre les professeurs de théologie qui s'étaient retirés, et les Franciscains imitèrent leur exemple. Plusieurs circonstances se réunirent pour peupler les écoles du nouvel Ordre, pour leur donner une plus grande considération et pour exciter la jalousie des professeurs pris dans le clergé séculier. Ceux-ci exposèrent, dans une lettre adressée à tous les prélats, que sur douze chaires de théologie, trois étaient réservées au chapitre de la cathédrale, et cinq à divers ordres anciens, mais que les Dominicains et les Franciscains s'étaient efforcés de s'en emparer aussi; qu'il ne restait plus pour ceux qui avaient fait des études spéciales, afin de pouvoir professer, que deux chaires; si celles-ci leur étaient enlevées, les jeunes gens, en perdant l'espoir de devenir un jour professeurs, perdaient aussi l'aiguillon le plus actif pour exciter leur zèle et leurs efforts (49). Nous dépasserions de beaucoup les limites dans lesquelles l'étendue de cet ouvrage nous oblige de rester sur ce sujet, si nous entrions dans les détails des discussions qui s'élevèrent entre l'Université et les Ordres, et si nous voulions expliquer comment, dans les hostilités réciproques, les publications d'écrits tels que l'*Évangile éternel* et *les Dangers de ces der-*

(49) *Bullet*, III, 255. *Crevier*, I, 369 sq.

niers temps, menaça les travaux de ces Ordres d'une catastrophe dont ils ne furent préservés que par la protection d'Alexandre IV. Mais l'école même y gagna une plus haute renommée, car les deux Ordres donnèrent pour professeurs à l'Université, leurs membres les plus distingués, leurs génies les plus profonds, parmi lesquels Thomas d'Aquin et Bonaventure furent seuls en état d'effacer une faculté tout entière.

A la vérité, Honorius III, afin de réunir toutes les forces sur la théologie, défendit d'enseigner le droit à Paris (50); mais l'étude n'en fut pourtant pas bannie, non plus que celle de la médecine, dont la théorie et la pratique pouvaient, peu de temps auparavant, s'y acquérir pour le moins aussi parfaitement que partout ailleurs (51). Cependant l'étude de la médecine fut de nouveau interdite à quiconque faisait profession de l'état ecclésiastique, ce qui n'empêcha pas que cette science n'y trouvât encore parfois et des professeurs et des praticiens. En attendant, ce qui prouve qu'à compter de ce moment l'Université fut regardée comme un membre respectable de l'Église une et universelle, c'est que tous les papes qui succédèrent à Innocent III s'occupèrent constamment d'elle par des dispositions, par des ordonnances et par une intervention active dans les disputes qui y survenaient. Eux seuls lui donnaient des lois, les rois se bornaient à lui accorder des droits et des priviléges.

L'extension qui fut donnée à ces priviléges, au détriment des bourgeois, et ne pourrait-on pas ajouter à celui de la justice, se voit précisément par l'événement qui donna lieu à la première mesure du roi en faveur de la communauté des professeurs et étudiants de Paris. C'était en 1200. L'archidiacre Henri de Liége avait envoyé son do-

(50) Par la bulle *Inter Specula. Bullet,* III, 69.

(51) Cum etiam de facultate, quæ de sanandis corporibus et sanitatibus conservandis scripta est, plena et perfecta inveniretur doctrina. *Albéric,* p. 451, à l'an 1209.

mestique dans un cabaret pour chercher du vin. Il s'y prit de querelle avec le cabaretier, et dans la dispute on lui cassa sa cruche. Le domestique s'en retourna auprès de son maître pour se plaindre. Aussitôt tous les étudiants allemands se précipitèrent dans le cabaret et maltraitèrent le maître. Le peuple s'ameuta à son tour, et, le prévôt des marchands à sa tête, il se rendit à l'auberge habitée par les étudiants allemands. La maison fut prise d'assaut; Henri fut tué avec une ou deux autres personnes. Le roi, fort irrité de la part que le prévôt avait prise à cette émeute, le fit jeter en prison avec plusieurs autres individus compromis; leurs maisons furent abattues, leurs terres dévastées, leurs propriétés confisquées. Quant au prévôt, quoique les étudiants déclarassent qu'ils se contenteraient de la fustigation, on lui donna le choix entre la prison perpétuelle et l'épreuve par l'eau, sous la condition d'être pendu s'il succombait, et s'il y résistait, d'être banni de Paris pour toute sa vie et déclaré incapable de jamais remplir aucune fonction publique. Tous les bourgeois furent obligés de jurer que lorsqu'ils verraient maltraiter un étudiant par un de leurs concitoyens, s'ils voulaient se borner à être spectateurs afin de pouvoir rendre témoignage, ils devaient jurer, disons-nous, d'arrêter le bourgeois et de le livrer aux tribunaux royaux. En même temps, on leur défendit d'arrêter un étudiant, même en cas de grave méfait, ou du moins, s'ils le faisaient, ils devaient le livrer sur-le-champ au juge ecclésiastique. Tout prévôt, en entrant en charge, devait jurer d'observer ces dispositions (52).

Hors de Paris et dans le reste de la France, il s'éleva encore des institutions de hautes études, embrassant leurs diverses branches, une entre autres, sous saint Louis, à Bourges, où il existait depuis longtemps une école de théo-

(52) *Crevier*, I, 281. Ce serment continua d'être prêté jusqu'en 1592.

logie assez importante (53), quoiqu'il ne soit pas certain que l'on pût dès lors lui donner le nom d'université (54); celle de Toulouse l'avait incontestablement. D'après le traité, une partie de l'argent au moyen duquel le comte Raymond fut obligé d'acheter la paix, devait être consacré à l'entretien de ce dernier institut. Sur huit professeurs, quatre devaient enseigner les connaissances générales, deux la théologie et deux le droit canon (55). Cette école ayant été instituée par Grégoire IX dans le but d'opposer la doctrine catholique à l'hérésie, elle demeura étroitement unie à l'Église; le chancelier de la cathédrale devait être son chancelier, et il fut particulièrement recommandé aux professeurs de théologie de se poser comme tels et non comme amateurs de la science profane (56); et afin de parvenir plus sûrement à leur but, de se servir de la langue vulgaire de préférence à celle des savants. Du reste les membres de l'université de Toulouse furent aussi affranchis de la juridiction séculière, et ils obtinrent les mêmes priviléges que ceux de Paris (57).

Ce que Paris était pour la théologie, Bologne le devint pour le droit, sans renoncer pour cela soit aux arts libéraux, soit à la médecine, soit à la théologie (58); seulement ces dernières sciences n'y acquirent jamais autant d'importance que celle du droit. Ainsi que les autres, cette école se forma peu à peu de celles des couvents et des écoles particulières établies par des hommes d'une éru-

(53) Il est question d'un P. Parvus qui theologiæ scholis apud Bituriges præfuerat, et qui comptait parmi ses auditeurs, non-seulement des chanoines, mais jusqu'à l'évêque lui-même. Innocent voulut qu'on l'admît au nombre des chanoines. *Gall. Christ.*, II, 61.

(54) *Hist. litt.*, XVI, 56.

(55) *Albéric*, p. 529.

(56) *Hist. du Languedoc*, t. III, pr. p. 533.

(57) Voyez la lettre de Grégoire IX au comte de Toulouse, dans *d'Achery*, Spicil. III, 605.

(58) Alexandre III y professa lui-même pendant quelque temps.

dition profonde et d'un talent extraordinaire pour le professorat. La protection que l'empereur Frédéric Ier accorda à l'extension des instituts de haute instruction, fit généralement reconnaître comme telle l'école de Bologne, et les dispositions des papes la firent entrer dans l'Église. A la suite de dissensions qui s'élevèrent en 1213 entre les étudiants lombards et toscans, beaucoup de jeunes gens se rendirent à Vienne, et les chefs se sentant incapables de rétablir l'ordre, invoquèrent l'autorité du podestat, qui rendit des ordonnances sévères. Honorius III lui recommanda la douceur, mais ses exhortations n'ayant point été écoutées, il annula les ordonnances du magistrat et prescrivit des mesures plus convenables, pour rétablir l'ordre et la tranquillité.

Ce fut de la même manière que prirent naissance les universités d'Angleterre. Vers la fin du onzième siècle cinq professeurs de l'école de Saint-Evroul en France allèrent s'établir dans le village de Cottenham. De là ils se rendirent tous les jours à la ville de Cambridge, où Sigebert, roi des Estangles, avait déjà fondé une école, et ils y faisaient des cours. Ils attirèrent un si grand nombre d'auditeurs qu'un grenier qu'ils avaient loué se trouva être, dès la seconde année, trop petit pour les contenir, et bientôt après l'église elle-même ne fut plus assez vaste. Le matin un des cinq professeurs donnait aux plus jeunes garçons une leçon de grammaire d'après Priscien; en même temps un autre professait, pour des étudiants plus avancés, la logique d'après Aristote; plus tard commençait le cours de rhétorique d'après Quintilien et Cicéron; enfin un autre cours sur l'Ecriture sainte était ouvert aux prêtres et à ceux qui avaient achevé le cours des sciences préparatoires. Ces commencements eurent des résultats si avantageux, ils formèrent un si grand nombre de professeurs et d'élèves, que, dès avant la fin du douzième siècle, Cambridge put fournir des professeurs et des maî-

tres à toute l'Angleterre (59). Oxford paraît s'être formé un peu plus tard, mais de la même manière (60). Il y avait probablement là aussi des maîtres ès-arts libéraux qui, de leur propre mouvement, donnaient des leçons et qui ne tardèrent pas à avoir des écoliers en grand nombre. Indépendamment des sciences qui se rattachaient aux arts libéraux, l'enseignement du droit canon y acquit une si grande réputation, qu'à la fin du douzième siècle, beaucoup de jeunes gens s'y rendirent de France et des Pays-Bas (61), et qu'elle fut regardée plus tard comme la seconde université de la chrétienté (62). Le roi Richard fut le premier qui y fit quelque attention, et Jean, son successeur, lui accorda des lettres de confirmation. Une émeute qui eut lieu en 1209 et qui conduisit trois étudiants d'abord en prison et de là sur l'échafaud, dispersa les professeurs et les élèves; plus de trois mille quittèrent la province; il n'en resta pas un seul (63). Cinq ans après ils revinrent, ayant obtenu satisfaction et des garanties pour leurs droits. A compter de ce moment l'université prit une telle extension, que, sous Henri III, on y comptait, dit-on, jusqu'à 30,000 étudiants (64).

Pour ce qui regarde les autres universités, nous savons, par exemple, que celle de Vienne dut son origine à l'émigration de quelques professeurs et étudiants de Bologne; mais elle ne subsista pas longtemps et n'acquit jamais une grande considération, les dissensions qui s'étaient élevées à Bologne ayant été promptement apaisées. Une autre colonie bolonaise, fondée quelque temps après à Padoue, dans des circonstances semblables, se maintint

(59) *Hist. litt.*, IX, 106.

(60) La tradition d'après laquelle cette université aurait été fondée par Alfred-le-Grand, ne repose sur aucun témoignage digne de foi.

(61) *Hist. litt.*, IX, 216.

(62) *Matth. Par.*, p. 636.

(63) *Id.*, p. 159. — La plupart allèrent à Cambridge.

(64) *Hallam*, II, 704.

plus longtemps; dans l'un et l'autre cas, les autorités temporelles n'y intervinrent en rien. En revanche il y eut une autre université créée par elles et qui fut, dans ce siècle, la seule de ce genre; ce fut l'université de Naples, fondée en 1224 par l'empereur Frédéric II. A la vérité Naples n'avait jamais manqué d'écoles; mais Frédéric forma le grand projet d'y établir un institut dans lequel on enseignerait en même temps les arts libéraux et toutes les sciences. Il y fut poussé par la grandeur de la ville, la beauté de sa position, l'aménité de ses mœurs, la facilité des approvisionnements, par terre et par mer, et l'avantage pour les jeunes gens de n'avoir point à s'exposer aux dangers des longs voyages. Il appela de tous les pays les hommes qui avaient acquis le plus de réputation dans les sciences, et leur assura des traitements considérables. Il garantit aux jeunes gens qui voudraient venir de chez l'étranger à Naples, la sûreté de leur personne et de leurs propriétés, les affranchit de tous droits et redevances, leur accorda leurs propres chefs, fixa le prix du loyer de leurs logements, et désigna des personnes à qui ils pourraient, sous certaines conditions, emprunter de l'argent; mais il fut aussi le premier prince qui, par une pensée incompatible avec toute véritable liberté et toute juste appréciation de la dignité des sciences, imagina le monopole universitaire, plus de cinquante ans avant qu'on y songeât en aucun autre pays (65).

Les universités d'Espagne étaient placées dans une liaison intime avec l'Église; leur fondation eut aussi lieu vers la même époque. La première fut celle de Palencia en Castille, fondée en 1208 ou 1209. Elle dut à la vérité son origine au roi Alfonse, qui y appela des professeurs de France et d'Italie et leur assigna des traitements; mais le premier conseil lui en fut donné par le célèbre archevêque Rodrigue de Tolède, qui lui fit sentir toute

(65) *Pierre le Vén.* Ep. III, 11.

la gloire qu'il en retirerait. Celle de Salamanque, dans le royaume de Léon, était encore plus intimement attachée à l'Église; sa position à cet égard était exactement la même que celle de l'Université de Paris. Quelques personnes veulent faire remonter beaucoup plus haut son école de théologie, probablement parce que l'on y a retrouvé des traces plus anciennes d'enseignement. Ce ne fut pourtant qu'en 1222 qu'Alfonse IX la fonda; elle fut ensuite considérablement augmentée par Alfonse-le-Sage et placée sous la surveillance de deux dignitaires de l'Église.

A côté de ces écoles qui cultivaient une partie plus ou moins vaste du grand domaine de la science, il y en eut d'autres qui se firent connaître en se livrant plus particulièrement à l'enseignement d'une de ses branches. En Italie l'école de Salerne surpassait toutes les autres par son antiquité ainsi que par la réputation qu'elle s'acquit pour l'enseignement des sciences médicales; on attribue sa fondation au médecin africain Constantin. Pise, Ravenne et Arezzo étaient célèbres pour leurs écoles de droit, et Innocent IV en créa aussi une à Rome. En France, Orléans était surtout renommée pour le droit canon et civil; cette école compta plusieurs hommes d'État distingués sortis de son sein (66). Des jeunes gens d'une haute naissance la fréquentaient; quelques-uns d'entre eux furent tués dans une émeute populaire, où il y eut beaucoup de sang versé (67). On croit que vers la fin de l'époque dont nous traitons, cette école fut érigée en université (68). L'école de médecine de Montpellier, protégée plus tard par le comte Guillaume, lutta avec Salerne et effaça par son éclat les autres enseignements qui, selon toute apparence, se donnaient aussi dans cette ville (69). La haute surveillance de cet institut

(66) *Hist. litt.*, IX, 59 sq.
(67) *Matth. Par.*, p. 295.
(68) *Hist. litt.*, XVI, 57.
(69) *Id.*, XVI, 58.

résidait chez l'évêque et son grand vicaire. Elle obtint de grands priviléges du cardinal Conrad, évêque de Porto.

Les juifs aussi prirent part à ce mouvement général vers l'étude des sciences. Ils fondèrent de leur côté plusieurs universités, dont la plus célèbre fut celle de Lunel, dans les environs de Montpellier. Indépendamment de la science du Talmud, ils étudièrent principalement la médecine, et ils traduisirent en leur langue plusieurs ouvrages de médecine arabe. Dans aucun siècle, avant et depuis cette époque, ils n'ont pu énumérer autant de professeurs renommés (70). Leur voyageur Benjamin de Tudela en trouva plusieurs réunis à Salerne.

Il existe des opinions diverses sur l'ancienneté du titre de docteur et sur son rapport avec celui de maître. Quelques personnes ont pensé que le second avait été remplacé par le premier. Mais on peut prouver, non-seulement que ces deux titres ont existé simultanément, mais encore que l'on s'en servait indistinctement pour désigner le même professeur. Dans l'origine il paraît que le titre de docteur se donnait principalement à ceux qui expliquaient dans leurs cours le livre des sentences théologiques de Pierre-le-Lombard (71). Or une grande preuve de la liaison des instituts de hautes études avec l'Église, c'est que l'examen de ceux qui se proposaient pour exercer le professorat et la décision de leur capacité, décision qui seule leur conférait le titre de professeur et le droit d'enseigner, se donnait, sinon par l'évêque lui-même ou par le prêtre placé à la tête de l'institut, du moins en leur nom. L'intention de l'Eglise était d'offrir par là à chacun la garantie que le professeur qui enseignait la plus sublime de toutes les sciences, ayant été examiné et ap-

(70) *Hist. litt.*, IX, 132 sq. On n'a qu'à se rappeler Moïse Maimonides, David Kimchi, Salomon Jarchi, David Cohen, etc. Voyez *Hist. litt.*, XVI, 337 sq. *Sur quelques rabbins du commencement du treizième siècle.*

(71) *Hist. litt.*, IX, 18.

prouvé par elle, était digne en effet de toute confiance.

Si nous jetons un regard sur l'organisation intérieure des universités et sur la position de leurs étudiants, nous voyons d'abord, par les priviléges particuliers qui leur furent accordés et notamment par leur affranchissement de la juridiction séculière, qu'on leur appliqua les idées généralement adoptées alors sur la position de l'Église à l'égard de la puissance temporelle. Le motif de cet affranchissement ne doit se chercher ni dans le désir d'honorer la carrière des sciences, ni dans l'opinion, du reste erronée, d'en encourager les progrès, moins encore dans l'espérance d'attirer par là les étrangers; d'ailleurs cet affranchissement n'en était pas un à proprement dire : c'était tout simplement une disposition qui plaçait l'université dans le ressort d'une des grandes juridictions alors existantes. De même que l'Eglise et ses ministres étaient rangés sons des chefs particuliers, mais qui eux-mêmes étaient soumis à une législation et à un mode de procédure régulière, de même le personnel des universités fut déclaré dépendant de cette législation, à d'autant plus juste titre qu'elle avait toujours pour chef un dignitaire de l'Eglise. Lorsque le nombre des étudiants augmenta, ceux qui appartenaient au même pays, à la même province, s'unirent plus étroitement ensemble; et ces associations furent désignées tantôt sous le nom de leur patrie, comme à Paris, où l'on disait les Français, les Picards, les Normands, les Anglais (72), tantôt d'après la situation de cette patrie, comme à Bologne, les Cisalpins et les Transalpins. Les querelles entre ces diverses nations étaient assez fréquentes, et elles avaient souvent pour origine l'habitude d'attribuer à chacune d'elles quelque mauvaise qualité (73).

Des bienfaiteurs fondaient et dotaient des maisons où

(72) Ceux-ci furent remplacés au quinzième siècle par les Allemands. *Hist. litt.*, XVI, 43.

(73) *Bullet*, II, 688.

de pauvres étudiants étaient logés et nourris; à Paris les couvents riches en établirent à l'usage des jeunes religieux de leurs Ordres respectifs qui désiraient visiter les écoles (74). Telles furent les maisons des Mathurins, des Bernardins, des Augustins, des Carmes, des Cluniciens, des Prémontrés, de l'abbaye de Saint-Denis. Les Franciscains et les Dominicains y avaient d'ailleurs des couvents habités à la fois par les professeurs et les étudiants de ces Ordres. D'autres abbés consacraient un certain revenu pour l'entretien de quelques jeunes gens de leurs couvents (75). Les jeunes chanoines qui se rendaient à Paris pour y achever leurs études, conservaient pendant ce temps la jouissance de leurs prébendes, et Innocent regardait comme un attentat contre le droit pontifical de dispense, de vouloir les en priver (76).

Mais le désir de s'instruire ne s'unissait pas toujours à une conduite aussi honorable qu'on aurait pu l'espérer. A la vérité les personnes bien pensantes proclamaient qu'il n'y a point de véritable science qui n'ait la justice pour compagne, et que celui qui tout en s'instruisant se démoralise, perd plus qu'il ne gagne. Il existait à la vérité des statuts qui avaient pour but le maintien de l'ordre et l'encouragement au travail. On remarquait ceux qui s'absentaient des cours; ceux qui n'y assistaient jamais étaient renvoyés. Des examens servaient d'aiguillon au zèle; des punitions, telles que l'emprisonnement et même des coups, réprimaient la mauvaise conduite. Mais, malgré tout cela, Jacques de Vitry trace un tableau fort triste de la vie des étudiants de Paris au commencement du treizième siècle. « Ils mettent leur gloire, dit-il, « dans l'ivrognerie, le libertinage, les querelles, les « batteries et même le meurtre (77). » Nous avons rap-

(74) *Hist. litt.*, XVI, 53.
(75) *Gall. Christ.*, VIII, 391.
(76) *Ep.* X, 61, 200.
(77) *Jacques de Vitry*, Hist. Occident., c. 2:

porté plus haut les règlements que l'officialité se vit forcée de publier. Car il y avait souvent des rassemblements dans lesquels ces jeunes têtes n'étaient que trop disposées à recourir aux armes. Les événements de 1228 furent encore plus graves que ceux dont nous avons rendu compte. Plusieurs Picards eurent une dispute avec un cabaretier du faubourg Saint-Marceau sur le prix de son vin. Celui-ci appela à son secours les voisins, contre lesquels les étudiants ne se sentirent pas assez forts. Ils allèrent donc recruter des partisans par la ville, se placèrent à leur tête, distribuèrent des coups de bâton à tous ceux qu'ils rencontrèrent sur leur chemin, se présentèrent ensuite furieux devant le cabaret, défoncèrent les tonneaux et abattirent la maison. Le doyen de Saint-Marceau, qui administrait le faubourg, se plaignit à la reine, le roi étant en campagne. Celle-ci envoya la troupe contre les étudiants. Les soldats rencontrèrent quelques jeunes gens qui jouaient devant la porte de la ville, ils tombèrent sur eux et tuèrent un Normand et un Flamand. Les professeurs prirent la défense des innocents maltraités; ils suspendirent leurs cours, demandèrent satisfaction, et lorsqu'elle leur fut refusée ils quittèrent tous ensemble la ville. Cependant le roi d'Angleterre, depuis longtemps jaloux de la prospérité des écoles de Paris, invita les professeurs et les étudiants à passer dans son royaume, en leur disant qu'ils n'avaient qu'à choisir chacun l'endroit de ses Etats qu'il leur plairait d'habiter, et qu'il leur accorderait sur-le-champ tous les priviléges et franchises qu'ils désireraient. Plusieurs mille d'entre eux se rendirent en effet à Oxford; d'autres allèrent dans différentes villes de France. Enfin, à la prière du roi, le pape parvint à négocier un accommodement; mais la querelle dura trois ans (78). A Oxford, en 1230, les étudiants menacèrent la vie du cardinal

(78) *Bullet,* III, 132.

Othon. Le cuisinier du cardinal avait jeté sur l'un d'eux de l'eau chaude; sur quoi ils s'ameutèrent, tuèrent le cuisinier d'un coup de flèche et forcèrent le cardinal à se réfugier dans un clocher, et il fallut l'intervention du roi lui-même pour qu'il en pût descendre.

La majorité des étudiants ne se composait pas, comme aujourd'hui, de très-jeunes gens; on peut calculer, au contraire, que la plupart d'entre eux avaient beaucoup plus de vingt ans. Nous pouvons en juger par les règlements que les Cluniciens envoyèrent à Paris, au commencement du quatorzième siècle, pour fixer le temps nécessaire aux études. Deux années devaient être consacrées à l'étude de la logique; puis trois années pour la philosophie, et enfin cinq années entières pour la théologie. Ceux qui ensuite se destinaient à la carrière de l'enseignement, devaient, d'après les ordonnances des papes, étudier encore huit années, ou du moins six années, si l'on ne voulait être que maître ès-arts (79). D'après cela, le grand nombre d'étudiants que l'on nous dit avoir fréquenté ces écoles (il y en avait jusqu'à deux mille à Bologne) ne nous paraîtra pas aussi exagéré qu'il le serait aujourd'hui, où peu d'étudiants passent plus de trois ans à la même université.

(79) *Crevier*, I, 300, 298.

CHAPITRE XXXVI.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Les sciences. — La théologie. — La morale. — La philosophie. — La jurisprudence. — La médecine. — Les sciences naturelles. — L'optique. — L'astronomie. — La physique. — Les mathématiques.

L'Eglise voulant pénétrer dans l'intérieur de la vie de l'homme social, en coordonnant et en ennoblissant sa vie extérieure, il était naturel que la science, qui avait pour but de concilier la révélation faite à l'Église, son explication, son développement et son application à la vie, ainsi que les dogmes que la foi ordonne de croire, avec les idées que l'intelligence humaine est en état de concevoir d'elle-même; que cette science, disons-nous, tînt un rang supérieur à toutes les autres; que celles-ci lui fussent toutes subordonnées; qu'elles servissent principalement à la compléter et à la glorifier, tandis qu'à leur tour elles fussent ennoblies par elle. « L'Europe, dit « un profond penseur moderne (Windischmann), n'a at- « teint ce haut point de civilisation et de connaissance « auquel elle est parvenue, que parce qu'elle a commencé « par la théologie, et parce que toutes les autres sciences, « appuyées et soutenues par ce trône divin, nourries « par ce suc divin, ont fait des progrès à vue d'œil. »

Nous voyons en conséquence les plus grands génies, les hommes les plns remarquables, les savants les plus distingués de cette époque, cultiver la théologie. Il est vrai que la fusion des idées individuelles avec la foi de l'Eglise, l'application d'une dialectique alambiquée à l'explication des vérités révélées de la foi, a donné naissance à cette théologie scolastique dont le nom seul est devenu, pour beancoup de personnes, le synonyme d'une chose incompréhensible, confuse, étrange, absurde; il est encore certain qu'en transportant les ouvrages d'Aristote dans l'Occident, on a donné une grande prépondérance au goût pour les définitions subtiles, qui trouvait amplement de quoi se nourrir et dans les formes dialectiques de cet auteur et dans ses opinions métaphysiques, surtout quand ses commentateurs arabes, Avicenne et Averrhoès, eurent acquis une autorité égale à la sienne. Des idées platoniciennes se glissèrent aussi inaperçues dans l'esprit de quelques professeurs, bien que l'on ne puisse pas prouver qu'il ait existé une communication directe avec Platon. L'Eglise et les papes avaient donc bien raison de répéter à plusieurs reprises la défense de faire usage, dans les cours, des ouvrages des anciens philosophes sur la physique et la métaphysique, et cela prouve en même temps avec quel zèle ils veillaient sur la pureté et sur la clarté de la doctrine, ainsi que sur l'influence que cette doctrine exerçait sur la vie des hommes. Mais le goût pour ces ouvrages, surtont après que l'empereur Frédéric II eut ordonné de traduire la plnpart des livres d'Aristote, devint trop général; les génies les plus profonds de leur temps, ceux même qui se montrèrent de fermes appuis de la science et de la croyance de l'Eglise, tels que saint Thomas et Albert-le-Grand, étaient trop prévenus en leur faveur; l'application de la méthode d'Aristote à la théologie s'était trop enracinée, pour que ces défenses pussent avoir un effet très-puissant. On ne saurait pourtant nier que l'union des formes et des principes

du péripatétisme avec la doctrine de l'Eglise, entraîna quelques personnes dans une fausse route et par suite dans l'erreur; que d'autres y puisèrent le désir de tout expliquer, et les poussèrent aux questions et aux recherches les plus inconvenantes. Si nous examinons la théologie de ce siècle sous ce point de vue seul, nous nous plaçons incontestablement dans la position la plus étroite qu'il soit possible de choisir. Si l'on veut l'échanger contre une plus large, on ne pourra s'empêcher d'avoir égard à trois considérations.

En premier lieu, on ne saurait disconvenir que par ces questions mêmes, quelque peu édifiantes, quelque condamnables que puissent être quelques-unes d'entre elles, la doctrine de la foi n'ait été éprouvée et affermie jusque dans ses plns grandes profondeurs; qu'il eût été impossible de mieux repousser plusieurs attaques contre sa pureté, qu'en se servant d'armes semblables. En parlant à des personnes de croyances différentes, à des juifs ou à des mahométans, disait Alain de Lille, il n'était pas possible de se passer de motifs tirés de la raison, pour prouver la vérité des dogmes chrétiens. Or, ces personnes étaient versées également dans les formes, dans les principes et dans la doctrine d'Aristote, qui jouissait auprès d'elles d'une autorité prépondérante. Voilà donc un premier motif pour chercher à se mettre, sous ce rapport, en état de raisonner avec elles.

Secondement, nous devons reconnaître que, parmi les personnes qui ont parcouru cette route, il y en a eu beaucoup qui, tout en examinant les dogmes sur tous leurs aspects, en les commentant à grands frais de perspicacité et même de subtilité, en cherchant à éclairer plusieurs questions réellement blâmables en apparence, ne se sont pourtant point écartées de la doctrine de l'Eglise; et bien loin de prétendre lui imposer leurs propres spéculations, se sont, au contraire, soumises en toute humilité à sa discipline, au point que, s'il leur arrivait parfois d'attacher

une trop grande importance à quelque erreur de leur invention, ils avaient assez de franchise, non-seulement pour la reconnaître, mais encore pour s'en confesser. Si, d'une part, les deux contemporains, saint Thomas d'Aquin et saint Bonaventure, se sont montrés inimitables dans leurs profondes spéculations; d'une autre part, ils brilleut comme les flambeaux des siècles par l'hnmilité enfantine avec laqnelle ils rapportent tout à Dieu et à son Fils, ainsi qn'à la doctrine, pour le maintien et la protection de laqnelle Jésus-Christ a établi l'Eglise.

Troisièmement enfin, on ne doit pas oublier que quand même ce penchant à vouloir tout approfondir et expliquer aurait entraîné dans quelques erreurs, elles ne se sont manifestées que dans les hautes régions de la métaphysique, dans ses distinctions et ses positions, mais qu'elles n'ont influé en rien sur le christianisme pratique. C'étaient des erreurs de l'école, mais non de la vie. Ceux qui se laissaient surprendre par l'erreur et ceux qui la combattaient étaient tous au fond des métaphysiciens, et les uns n'avaient pas plus que les autres l'intention de se mettre en opposition avec la doctrine de l'Eglise; la seule différence entre eux c'était que ceux-là pensaient que la métaphysique leur fournissait un moyen de mieux faire comprendre et de mieux affermir la doctrine de l'Eglise, là où définitivement tous les appuis humains lui manquent, tandis que ceux-ci disaient que les vérités révélées avaient posé aussi des bornes à la métaphysique. L'homme pouvait peut-être d'autant plus facilement s'élever à une hauteur éblouissante, qu'il n'était pas forcé, comme de nos jours, de se charger d'une masse de connaissances réelles, qui le retiennent comme un poids sur la surface et l'empêchent de prendre son essor, de même qu'un vaisseau, qui a besoin d'un chargement pour pouvoir sans danger sillonner les mers. Ce qu'il y a du reste de certain, c'est que, dans le principal siége de cette

théologie, à Paris, l'Ecriture sainte n'a jamais été négligée et qu'on n'a jamais cessé de l'expliquer.

Il y a du reste une circonstance qui a dû nécessairement avoir une très-grande influence sur cette application des formes de la dialectique, sur cette liaison de la science humaine avec la sagesse divine : c'est que beaucoup de maîtres, après avoir commencé par professer les sciences générales ou bien la philosophie proprement dite, ne passaient à l'enseignement de la théologie qu'à l'âge où il était permis de s'y livrer. En attendant, on n'en demeurait pas moins convaincu que l'humilité est la seule clef qui puisse ouvrir les profondeurs de cette sagesse divine, tandis que l'orgueil en ferme irrévocablement l'accès. On en voyait la preuve incontestable dans l'aventure du chanoine Simon de Tournay, célèbre professeur de théologie de Paris (1). On dit qu'un jour, voulant épuiser tout ce qui a rapport au dogme de la Trinité, il lui était devenu impossible de terminer dans une seule leçon. Le lendemain il développa les points les plus difficiles avec une telle clarté et un accord si parfait avec la doctrine de l'Eglise, que ses auditeurs ravis le supplièrent de leur dicter ce qu'il venait de dire, afin qu'ils pussent le mieux conserver dans leur mémoire. Un succès si brillant l'étonna, et levant les yeux au ciel, il s'écria avec un grand éclat de rire : « Petit Jésus ! petit Jésus ! comme j'ai bien « affermi et relevé votre commandement dans la leçon « que je viens de donner ! Si j'étais un de vos méchants « adversaires, je pourrais l'affaiblir et le déprécier par des « raisons bien plus puissantes encore ! » A peine avait-il prononcé ces mots, qu'il perdit non-seulement la parole, mais encore la raison, et qu'il devint l'objet des railleries de tous ceux qui avaient été témoins de cet évènement. Ce ne fut qu'au bout de deux ans que l'on parvint à lui faire bégayer de nouveau l'oraison dominicale (2).

(1) *Hist. litt.*, XVI, 388 sqq.
(2) *Matth. Par.*, 144.

La forme que l'on donnait principalement à l'ensemble de la théologie, était celle d'un recueil de sentences tirées des Pères de l'Eglise sur chacun des dogmes en particulier (3), et que l'on appelait pour cette raison simplement Sentence. C'est pour avoir fait un semblable recueil que le célèbre évêque de Paris, Pierre de Novare, dit le Lombard, reçut le surnom de Maître des Sentences; et son ouvrage jouit d'une si haute réputation, que l'on compte plus de deux cent cinquante savants qui l'ont commenté. Son autorité était devenue si grande, qu'au quatrième concile de Latran, Innocent III fit rejeter un livre de l'abbé Joachim de Flora, par la seule raison qu'il avait prétendu pouvoir convaincre son maître d'erreur, et le pape se donna la peine d'expliquer le véritable sens du passage un peu obscur de Pierre (4). D'autres célèbres professeurs, se sentant en état de composer eux-mêmes leurs leçons, de développer et d'expliquer, d'après leurs propres idées et dans une forme de leur choix, les notions de la doctrine de la foi, conservèrent à leurs ouvrages le titre de Somme, une fois adopté. La plus importante, soit par son étendue, soit par la manière dont le sujet est traité, soit enfin par l'autorité qu'elle a acquise, fut la Somme de saint Thomas d'Aquin. Elle comprend, dans le premier des trois livres dont elle se compose, la nature des choses, le Créateur et la créature; dans le second livre, la doctrine générale des devoirs; et dans le troisième, l'Incarnation et les sacrements. Pierre Lombard consacra, au contraire, le premier livre de ses Sentences exclusivement au dogme de Dieu; le second à la création, sous le rapport des facultés et de la destination des hommes créés, et en même temps à la doctrine des devoirs. L'Incarnation et la doctrine des sacrements forment le troisième et le quatrième livre de son ouvrage.

(3) *Hist. litt.*, XIII, 606.
(4) *Albéric*, p. 424.

On serait néanmoins dans une grande erreur, si l'on croyait que la manière de traiter la théologie, connue sous le nom de forme scolastique, fût la seule dont on se servît, quoiqu'elle ait été choisie généralement de préférence par les hommes qui ont joui de la plus haute réputation. Il ne manquait pas de professeurs, et surtout d'ecclésiastiques, qui regardèrent l'invention de questions subtiles et difficiles à résoudre, qui n'offraient d'ailleurs aucune utilité pratique, comme dangereuse, et ne pouvant que nuire à une théologie véritable et féconde en résultats. Saint Bernard n'estimait aucunement les docteurs qui cherchaient à expliquer des questions de foi par l'emploi de la raison humaine, ou à les éclaircir par la science profane ; il se laissait facilement prévenir contre eux. Pierre de Celles se déclare de la manière la plus positive contre ceux qui, pour nous servir de son expression, « voulaient planter la forêt d'Aristote autour de la « forêt du Seigneur, » et qui inventaient une nouvelle langue pour répondre à des questions qu'il leur prenait fantaisie de poser (5 et 6). Le célèbre professeur de théologie, Pierre le Chantre, compare ces questions à des arêtes de poisson qui écorchent le gosier et empêchent d'avaler, parce qu'elles entravent les progrès de la véritable théologie.

A côté de cette méthode, qui était la plus généralement reçue et la plus influente, il s'en éleva deux autres qui servirent en quelque manière de contrepoids, et bien qu'elles n'obtinrent jamais la même autorité que la première, elles empêchèrent du moins que sa domination ne devînt exclusive. La première peut être appelée la méthode pratique; elle était représentée, au commencement de notre époque, par l'école de Saint-Victor de Paris ; l'autre, qui était la méthode mystique, au lieu d'expliquer et de développer la foi, se défendait pour ainsi

(5 et 6) *Pierre de Celles*, Sermons, dans ses œvres, p. 369 sq.

dire en elle ; ses réflexions et ses renseignements ressemblaient plus à des prières qu'à une explication. Cette méthode fut celle de saint Bernard ; ses principaux partisans habitaient les couvents. C'est encore là qu'il faut chercher les écrivains appartenant au domaine de la théologie pratique. Le nombre est assez considérable de ceux qui nous ont laissé des ouvrages plus ou moins étendus, soit sur quelque dogme en particulier, soit sur l'explication de la doctrine de la Révélation appliquée à la vie des chrétiens, ou bien encore sur quelque passage de l'Ecriture sainte, toujours composés dans ce sens et dans ce but. Nous ne citerons parmi eux que le seul Henri, de l'abbaye de Bourg-Dieu en Berry, qui se fit une grande réputation par ses commentaires sur la plupart des livres de la Bible, et principalement sur Isaïe et les épîtres de saint Paul. Il y montre non-seulement une connaissance profonde des principaux Pères de l'Eglise, mais encore un véritable sentiment chrétien, tendant à prouver la sincérité de la foi par les bonnes œuvres.

Il est digne de remarque qu'à cette époque où l'on s'occupait des recherches les plus profondes et souvent les plus hasardées sur les dogmes de l'Église, on ait déployé en même temps la plus stricte surveillance à les maintenir dans une inaltérable pureté ; qu'à une époque où l'Eglise jouissait de l'influence la plus puissante et son chef d'une autorité incontestée, que précisément à cette époque, disons-nous, se rapporte l'origine obscure d'un livre, d'une existence douteuse, qui osa attaquer et même nier d'une manière impie les fondements à la fois de l'apparence extérieure et de la substance intrinsèque de l'Église : en effet, ce livre refusait au Sauveur du monde jusqu'à sa dignité morale d'homme et le plaçait à côté de Moïse et de Mahomet, parmi les grands imposteurs du genre humain. C'est le célèbre professeur de Paris, Simon de Tournay, que l'on regarde comme le premier qui

ait émis cette opinion (7); plus tard, afin d'animer davantage le pape contre l'empereur Frédéric, on l'attribua aussi à ce monarque; mais celui-ci s'empressa de charger son secrétaire de l'en défendre devant tous les chefs de l'Église, par la publication de sa profession de foi chrétienne. En attendant, on ne parla, dans les commencements, de cette opinion, que comme ayant été émise verbalement et d'une manière vague; ce ne fut que plus tard que l'on supposa un livre spécialement composé sur ce sujet et que, jusque dans ces derniers temps, on l'a attribué tour à tour à tous les hommes dont on connaissait l'hostilité à l'Église ou au christianisme en général (8). La vérité est probablement que ce discours impie aura été en effet prononcé quelque part à cette époque, qu'il aura acquis de la publicité et qu'ensuite chacun lui aura donné un auteur, selon ses dispositions personnelles ou malveillantes.

La morale n'était pas traitée comme une science particulière, mais comme faisant partie de la théologie. On lui accorde toujours une place dans la Somme, en la rattachant généralement à l'anthropologie chrétienne. L'essence même du christianisme exige qu'elle se lie à la foi, de même que dans le paganisme on sentait la nécessité de faire de l'éthique, tantôt une science indépendante, tantôt une branche des systèmes philosophiques, à moins de mettre entièrement de côté la question des devoirs de l'homme. L'union de la morale avec la foi s'accorde du reste avec les effets de celle que le christianisme a introduite dans le monde. Si la foi doit posséder une force vivifiante pour conduire à la sanctification, si celle-ci doit être le résultat de celle-là, il n'en est pas moins vrai que la foi est morte

(7) D'après *Thomas Cantiprat*, Ap., il l'aurait prononcée dans son cours et aurait été sur-le-champ frappé d'apoplexie.

(8) Tels que Pierre Arétin, etc. *Lettre sur le prétendu livre des trois imposteurs*, dans le *Menagiana*, IV, 374.

quand les œuvres lui manquent. Toutes les fois qu'il se publiait un ouvrage où le christianisme était considéré principalement du côté pratique et dans son application à la vie (9), il ne traitait pas la doctrine des devoirs d'une manière spéculative, mais comme une injonction de l'Église à ses membres, et elle mettait par conséquent la foi comme condition préalable. Pour donner une idée de la morale de ce temps-là, on peut citer les paroles suivantes qui se trouvent en tête d'un ouvrage important sur ce sujet. « Vivre parfaitement, c'est vivre humblement, « amicalement, respectueusement. Humblement, par « rapport à soi-même ; amicalement, par rapport au pro- « chain; respectueusement, par rapport à Dieu. Toutes « vos résolutions doivent tendre à faire la volonté de Dieu « en toutes vos pensées, en toutes vos paroles, en toutes « vos actions, par l'intermédiaire de vos cinq sens. Ré- « fléchissez toujours d'abord si ce que vous allez faire ne « serait pas contraire à la volonté de Dieu; s'il l'est, ne « le faites point, dussiez-vous courir risque de la vie. On « me demandera peut-être quelle est la volonté de Dieu? « Je répondrai : rien que notre sanctification; car l'Apô- « tre a dit : la volonté de Dieu est votre sanctification, et « il veut dire par là : Dieu veut que vous soyez saints. »

Si, en proportion des ouvrages purement théologiques, le nombre de ceux qui traitent de la morale sont peu nombreux, il ne manque pourtant pas d'écrits, dont les uns en embrassent des parties considérables ou examinent leurs rapports avec certaines classes de la société, ou en expliquent des maximes particulières. Dans ce nombre il faut compter les *Méditations* de saint Bernard. Godefroi de Vendôme commenta trois vertus des clercs; l'abbé Vazelin-de-Saint-Laurent, de Liége, écrivit sur les devoirs

(9) On peut compter dans ce nombre le *Verbum abbreviatum* de Pierre-le-Chantre, qui porte même dans quelques manuscrits le titre d'*Ethica*, et celui de *Summa de suggillatione vitiorum et commendatione virtutum*. *Hist. litt.*, XV, 288.

des gens mariés ; un autre, sur les péchés ; Pierre de Celles, sur la conscience. La Somme des cas de conscience de Pierre de Poitiers appartient aussi à ce genre d'ouvrages ; le même peignit aussi, sur du parchemin, en figures emblématiques, les vertus auxquelles l'homme doit tendre et les vices qu'il doit fuir (10). Les extraits de l'Écriture sainte, de Pierre de Riga, quelles que soient leur étendue et leur singularité (11), étaient néanmoins de nature à mieux inculquer certains commandements dans l'esprit.

On aimait encore mieux traiter la morale sous une forme poétique, en vers didactiques, en allégories, en apologues. Il parut un grand nombre d'ouvrages de ce genre. En tête il faut placer l'*Anticlaudien*, d'Alain de Lille, poëme didactique qui eut beaucoup de lecteurs pendant tout le moyen âge, et dont le titre est expliqué ainsi : « Ou de la nature d'un homme parfait dans toutes les vertus (12). » Pour rendre odieuse la mémoire de Rufin, Claudien imagine une ligue de tous les vices contre la vertu, ligue dont cet homme d'État était l'instrument ; Alain, au contraire, réunit toutes les vertus pour chasser les vices de la terre. Les sept arts libéraux construisent un char qu'ils remettent à la raison ; l'attelage se compose des cinq sens ; la Sagesse s'élève avec le char dans les airs où elle rencontre la Théologie ; et comme, à l'aspect du firmament étoilé, elle est prise d'un éblouissement, la Foi vient à son secours, et, guidée par elle, elle arrive auprès de l'Éternel. Là elle fait connaître le motif de sa venue.

(10) *Hist. litt.*, IX, 189.

(11) Il se compose de 15,056 vers ; la première partie ne renferme pas un seul *a*, la seconde pas un seul *b*, et ainsi de suite pour tout l'alphabet.

(12) Il renferme les dix commandements dans les quatre vers suivants :

Sperne deos, fugito perjuria, sabbata serva,
Sit tibi patris honor, sit tibi matris amor ;
Non sis occisor, fur, mœchus, testis iniquus,
Vicinique thorum resque caveto suas.

Bullet, II, 767.

Dieu lui accorde sa demande, et lui remet, ainsi qu'elle le désire, une âme ornée de toutes les vertus. A son retour, elle confie son trésor à la nature, qui revêt cette âme d'un corps convenable, c'est-à-dire de celui d'un homme parfaitement vertueux, et la fortune y ajoute encore ses dons. Cependant, à la vue d'un mortel possesseur de tant d'avantages, la jalousie de l'enfer s'éveille et elle envoie une légion de vices pour l'attaquer; il leur oppose ses vertus et supporte avec une grande force d'âme les maux inséparables de l'humanité (13). L'évêque Robert, de Lincoln, écrivit aussi de son côté, sur les vertus et les vices, un poëme qui, aujourd'hui, lasserait apparemment notre patience, car il se composait de sept mille vers (14).

La doctrine d'une disposition intérieure à remplir ses devoirs, jointe à un maintien agréable, ou en d'autres mots, celle des bonnes mœurs et de la politesse, devant être moins une science qu'une pratique, ce sujet se traitait surtout dans la langue du pays et presque exclusivement en vers. Les conseils du père et de la mère Winsbeck, à leur fils et à leur fille, sont à proprement dire un traité de morale populaire; il en est de même des leçons du roi d'Écosse, Tirol, à son fils Friedebrand. Le même sujet par rapport à la politesse, est traité avec plus de détails dans le *Freidank*, et un peu plus tard dans le *Convive velche*, de Thomasin de Zerclair. Les fables composées à l'imitation d'Ésope ont un but semblable. La même chose eut lieu en France. Une morale populaire, jointe à des leçons de prudence, était répandue au loin dans les distiques de Caton, qui furent en outre traduits en vers français. Dès le milieu du douzième siècle (15), et sous le titre de prédilection, de *Doctrinal*, ils trouvèrent de nombreux imitateurs (16). Tel fut le *Doctrinal*

(13) *Hist. litt.*, XVI, 396-423.

(14) *Id.*, XVIII, 443.

(15) *Id.*, *ib.*, 827.

(16) *Not. et Extr.*, p. 509.—*Hist. litt.*, XVIII, 828 sq.—*Not. et Extr.*, 515. —*Id.*, 267.

d'un auteur nommé Sauvage. D'autres cherchèrent à répandre leurs maximes de morale par des allégories, comme Omons, auteur du *Trésor du monde*, dans un écrit intitulé le *Volucrène,* pendant que ceux qui ne s'attachaient qu'aux formes de la politesse extérieure (17), s'occupaient moins de la morale elle-même.

Au commencement de notre époque, la philosophie se bornait encore presque exclusivement à la logique et à la dialectique. Beaucoup de personnes attachaient même une importance prépondérante à celle-ci. On allait au point de ne plus les regarder l'une et l'autre comme des moyens nécessaires ponr parvenir à un but plus élevé, mais comme des sciences par elles-mêmes, à l'étude desquelles on se livrait avec une énorme dépense d'esprit et à l'exclusion des objets que l'on aurait véritablement dû connaître. On s'y égarait dans d'inutiles discussions de syllabes et de lettres, on courait sans cesse après la science, sans pouvoir y parvenir, et l'on finissait par tomber dans un havardage qui ne menait à rien. Il se présenta une foule de professeurs de logique et de dialectique, autour desquels s'empressa une foule bien plus grande encore d'avides disciples, qui crurent être parvenus au plus haut point d'érudition, quand ils se virent en état de marcher sans embarras dans un cercle artificiel de formules. Il ne manqua pas non plus d'écrivains de ce genre, dont un des plus célèbres fut Adam du Petit-Pont, auteur de l'*Art de discuter* (*Ars disserendi*)). Là toutes les opinions étaient rassemblées; là on demandait des raisons et l'on y opposait des contradictions accumulées. Jean de Salisbury, qui avait passé une partie de sa vie dans les écoles de dialectique, ayant retrouvé plusieurs condisciples, reconnut qu'il n'avait presque

(17) C'est ce que dit *Robert de Blois* dans son *Chastiment des Dames*. Il veut leur apprendre comment :

> En lor aler, en lor venir,
> En lor tesir, en lor parler,
> Se doivent moult amesurer.

rien appris, et n'avait fait de progrès qu'en arrogance; de sorte que l'expérience lui fit conclure qu'à la vérité la dialectique pouvait aider à acquérir des connaissances, mais que par elle-même elle était morte et stérile, et qu'elle ne rendait l'esprit susceptible de saisir les produits de la philosophie que lorsqu'elle était fécondée d'autre part; mais il ne méconnaissait pas pour cela le véritable prix de la logique et de la dialectique, non plus que l'indispensable nécessité, pour un véritable savant, d'y être versé.

On nomme Roscelin de Compiègne comme le premier qui appliqua à la théologie les formes de la dialectique, et qui développa dans cette science toutes ces inutiles questions, appelées quodlibétiques, qui devinrent parfois des germes d'hérésie. Cependant Abailard se vante d'avoir été le père de cet enseignement (18). Plus tard on appliqua ces mêmes formes à la jurisprudence, qui en ressentit aussi leur influence mortelle.

Par la suite on se rejeta de préférence sur la métaphysique d'Aristote, qui devint par là, surtout pour la théologie, une autorité plus imposante encore, et qui trouva de nombreux traducteurs et commentateurs (19). Mais quand David de Dinant et Arnaud de Bresse se laissèrent entraîner par la philosophie d'Aristote à exprimer et à répandre des doctrines incompatibles avec la révélation chrétienne, l'Église dut nécessairement fixer son attention sur cette philosophie. « Car, disait-elle, un être « simple n'a ni quantité ni qualité. Tel est Dieu, telle « est la matière primitive. Or peut-on imaginer deux êtres « simples ? Non. Ils ne pourraient se distinguer que par « des qualités différentes. Mais cette distinction est con- « traire à la notion de la simplicité. Il faut par conséquent « que Dieu et la matière soient la même chose. Le mou- « vement éternel et nécessaire de l'élément primitif, force

(18) *Hist. litt.*, IX, 209.
(19) *Id.*, XVI, 101.

« toutes les formes différentes à rentrer dans le sein de « l'être des êtres (20). » Grégoire IX avait donc bien raison et remplissait fidèlement le devoir d'un chef vigilant de l'Église, lorsqu'il écrivait aux professeurs de théologie de Paris : « Ne préférez pas, par vanité, la philosophie « à votre science, qui est le véritable esprit de vie et « qui préserve de l'erreur. Ne cherchez pas à devenir des « savants en apparence; ne quittez pas l'élément céleste « pour l'élément vil et misérable du monde et de la na- « ture. Ceux qui enseignent la science des écoles sur « les choses naturelles, n'offrent à leurs auditoires que des « feuilles et pas de fruits; leur esprit, nourri pour ainsi « dire de pelures, devient incapable de supporter des « aliments plus solides. »

Elle était donc simple, plus d'accord avec la foi chrétienne, cette philosophie qui regardait la création du monde comme une œuvre de l'amour de Dieu pour les créatures, qu'il voulait faire participer à cet amour et à sa toute-puissance. Le créateur a doué l'homme du libre arbitre qui le met en état de faire le bien et le mal. Car s'il ne pouvait faire que le bien, ce bien ne pourrait pas lui être imputé. Quand on renferme un homme pour l'empêcher de mal faire, on commet sur lui un acte de violence, et c'est ce que Dieu ferait s'il forçait l'homme à lui obéir. Il nous a donné la raison; cela doit suffire. Celui qui l'écoute vit selon la volonté de Dieu. Le vicieux ferme l'oreille à sa voix, n'écoutant que celle de ses passions, et se plonge ainsi dans l'abîme (21).

Le droit canon avait la première place dans l'étude de la jurisprudence. En effet l'Église était placée au-dessus de tous les rapports purement terrestres, et son droit était le même pour les habitants de tous les pays de la chrétienté. Nous avons déjà rapporté comment ce droit prit un

(20) *Capefigue*, IV, 296.
(21) *Image du monde; Not. et Extr.*, V, 248.

nouvel élan à Bologne, sous Gratien. Une connaissance approfondie du droit canon, autant que de la théologie, formait une partie essentielle de celles que l'on exigeait d'un digne évêque; il y eut même à cette époque plusieurs pasteurs plus versés dans l'une que dans l'autre; et parmi les chefs de l'Église, on en cite un grand nombre, dans tous les grades, qui se distinguèrent tant par la culture que par l'application de cette science, tandis que son enseignement conduisait aux plus hautes dignités de l'Église. Grégoire IX lui donna bien plus d'importance encore, par sa nouvelle collection de décrétales, que le dominicain Raymond de Pennaforte rédigea par son ordre et qu'il fut prescrit d'enseigner dans toutes les écoles, avec défense aux particuliers de former d'autres collections. Si auparavant des jurisconsultes, tels que Bernard de Pavie et Pierre de Bénevent, s'étaient occupés de faire des suppléments au décret de Gratien, cet usage cessa. D'un autre côté l'enseignement ne pouvant plus se borner à ce décret, mais devant s'étendre aussi à la nouvelle collection, les commentateurs s'en multiplièrent. La dénomination de *Somme*, déjà reçue pour les traités de théologie, fut adoptée aussi pour le droit canon. Le cardinal Henri d'Ostie se distingua d'une manière si éminente à cet égard que le Dante le présente comme le modèle de tous ceux qui cultivaient cette science (22); vers le même temps l'évêque Guillaume Durand, de Mende, acquit une renommée durable par son Miroir du Droit.

Le droit civil ne fut pas moins cultivé. Si, dans l'origine, l'étude de cette science influa sur la manière dont on traita en Italie le droit canon, en revanche les travaux des papes sur les sources du droit ecclésiastique, engagèrent à les imiter à l'égard du droit civil des divers pays. D'abord les professeurs de Bologne, appuyés par l'autorité impériale, s'occupèrent du rétablissement du droit

(22) *Paradiso*, X, 82, 83.

romain en Italie, où il n'avait jamais été complétement abandonné. Le caractère qui distingue particulièrement cette époque de la nôtre, est le respect pour les choses qui existent, dont l'expérience a démontré la bonté et auxquelles les peuples se sont attachés, tandis qu'aujourd'hui on détruit tout ce qui est ancien pour élever un édifice nouveau, d'après de vagues théories et dans une glaciale uniformité. Cependant les papes ne favorisaient pas le droit romain, parce qu'il posait l'autorité temporelle comme la source uuique de tout droit, et qu'il devait par conséquent, dans son application, affaiblir celui de l'Église. C'est pourquoi ils défendirent à l'université de Paris d'enseigner la jurisprudence temporelle et à tous les clercs de la pratiquer (23); cette défense était observée avec d'autant moins de rigueur par ceux-ci que cet enseignement conduisait aux richesses et à l'autorité (24). En attendant, l'école de droit de Bologne effaçait toutes les autres. Azzo mit aussi en usage le titre de *Somme* pour les ouvrages qui traitaient de cette science; il en composa deux qui jouirent d'une grande réputation, mais qui furent bien surpassés par la Glose d'Accurse (25), que l'on regarde encore aujourd'hui comme un chef-d'œuvre de jurisprudence générale.

Les peuples de la Germanie possédaient tous leurs Codes; ils étaient clairs, simples, comme leur vie était alors et comme l'exigeaient le petit nombre de points de contact que les hommes avaient entre eux. A mesure que ces points se multipliaient, on complétait les lois, d'après l'expérience ou la nécessité, par la répétition de ce

(23) Rigord nous apprend que cela n'empêcha pas qu'on n'y fît toujours des cours de droit civil. *Crevier,* 1, 316.

(24) *Hist. litt.,* XVI, 79.

(25) *Bayle*, Dict., au mot *Accurse*. On prétend, mais sans preuves, que c'est lui qui le premier se servit de la phrase : *græca sunt, non leguntur.* On lui a reproché aussi d'avoir soutenu que la théologie était iuutile pour connaître les choses de Dieu, que l'on pouvait apprendre suffisammeut dans le droit romain.

qui avait été appliqué dans des cas précédents. Charlemagne n'eut pas la prétention de détruire toutes ces jurisprudences diverses, que les peuples soumis à son empire avaient adoptées et qui faisaient partie de leurs mœurs; il ne pensait pas qu'il rendrait ses sujets plus heureux en soumettant aux mêmes lois tous ceux qui lui obéissaient, depuis l'Èbre jusqu'au Weser, depuis l'Oder jusqu'au Tibre. Le despotisme dans les temps anciens se manifestait plutôt comme une suite d'actes de violence et d'arbitraire isolés, que comme un système réfléchi, qui regarde non-seulement comme un droit, mais encore comme une obligation de tout soumettre à une forme unique. Or à cette époque les pays étant subdivisés en une foule de seigneuries plus ou moins considérables, il s'y forma autant de coutumes différentes, qui furent suivies bien longtemps avant que personne songeât à les mettre par écrit. Cela eut lieu d'abord pour celles qui furent imposées aux communes par leurs fondateurs. Ainsi, tandis que les fondements du droit, qui sont les mêmes en tout temps et en tout lieu, se maintenaient également partout, il s'y joignait une variété infinie de coutumes particulières et locales.

Par la forme nouvelle que l'émancipation des peuples septentrionaux donna au midi de l'Europe; par la perte des livres qui traitaient du droit romain; par le changement total dans les rapports des personnes et des choses entre elles et les unes avec les autres, il s'était peu à peu développé partout certaines coutumes de droit auxquelles une application constante et l'habitude de tout décider d'après elles avait donné force de lois. Il s'ensuivit qu'en Italie, à côté de ceux qui connaissaient et appliquaient le droit écrit, il venait s'en placer d'autres qui, versés dans la tradition, jugeaient dans certains cas d'après elle. En France la Loire fut la limite entre les deux régions du droit écrit et du droit coutumier. Au midi de ce fleuve on suivait les codes de l'empereur Théodose et des Visigoths;

au nord on ne connaissait que la coutume. Vers la fin du douzième siècle on commença à rédiger ces coutumes par écrit dans quelques villes (26) et quelques seigneuries. Le développement du droit canon et l'étude renaissante du droit romain ne furent sans doute pas sans influence sur le perfectionnement du droit coutumier, surtout en ce qui concernait la procédure, ainsi qu'on le voit par les Établissements de saint Louis (27). Il est probable que Eike-von-Repkow, dans la rédaction de son Miroir de la Saxe et un peu plus tard un autre écrivain dans celle du Miroir de la Souabe, auront pris pour modèles les diverses collections de décrétales, et que par la même raison les ouvrages sur le droit romain auront engagé Beaumanoir et Desfontaines à en composer de semblables sur les coutumes locales (28).

On sait que la médecine a été principalement cultivée par les Arabes, tant en théorie qu'en pratique, et que c'est par les relations avec eux que cette science fut remise en honneur dans l'Occident (29). Bien que les chefs de l'Eglise en eussent interdit l'étude aux clercs, nous trouvons cependant beaucoup de personnes dans les Ordres qui s'y sont livrés. Aussi Rigord, à la fois le médecin et l'historiographe de Philippe-Auguste, était bénédictin de Saint-Denis. Le médecin qui soigna Jean-sans-Terre, dans sa dernière maladie, était abbé de Croxston. Saxo Grammaticus

(26) Dans le nombre on remarque surtout le *Coutumier* qu'Evrard de Béthune rédigea en 1233, pour la ville de Dendermonde, de concert avec les notables de cette ville. *Hist. litt*, XVIII.

(27) *Montesquieu*, Esprit des Lois, XXVIII, c. 37, pense que l'ouvrage que nous connaissons sous le titre d'Établissements de Saint-Louis, ne se compose pas de ces établissements mêmes, mais d'un travail fait sur eux.

(28) Le premier fut l'auteur du *Coutumier de Beauvoisis*, commentaire sur le droit français, comparé aux deux codes romains; le second, qui fut surnommé le Justinien de la France, composa, sous le titre de *Reine Blanche*, un commentaire sur les anciennes coutumes, et sous celui de *Conseil*, un recueil de notes; il y ajouta le *Livre de Justice et du Plet*, qui est une comparaison de l'ancien droit français avec le droit romain. *Capefigue*, IV, 294.

(29) Avicennes, Rhazès et quelques autres écrivains arabes étaient les principales autorités sur lesquelles on s'appuyait.

ne parle pas avec un grand éloge de celui qui traita le roi Waldemar I de Danemarck, dans sa dernière maladie; il s'appelait Jean et était aussi abbé. En 1275, Pierre d'Espagne, médecin et auteur d'ouvrages sur la médecine, monta sur le trône pontifical, sous le nom de Jean XXI; il avait étudié à Montpellier; du reste sa renommée comme médecin valut mieux que celle qu'il s'acquit comme pape; dans cette dernière qualité, il ne mérita guères d'éloges que pour les secours qu'il accordait aux pauvres étudiants. L'abbé Wichard de Saint-Michel, à Hildesheim, avait été reçu docteur en médecine. Les religieuses elles-mêmes n'étaient pas sans connaissances médicales. L'abbé Pierre de Cluni fut guéri d'une maladie par deux de ses nièces, religieuses à Marcigni (30). On pourrait citer une longue suite de chanoines, d'abbés, de moines qui exercèrent la médecine avec gloire et succès (31). Un professeur de Padoue se mit même en contradiction avec les papes en écrivant un livre pour prouver que, d'après le droit divin, l'exercice de la médecine revenait nécessairement aux clercs et que ce n'était que par condescendance de leur part qu'elle avait passé aux laïques (32). En attendant, la défense fut plus efficace lorsqu'elle fut adressée, comme chez les Dominicains, par les supérieurs aux membres de leur Ordre (33).

Du reste on compte aussi des auteurs sur la médecine parmi les clercs; ainsi l'abbé Charles de Pimel laissa un recueil de recettes. Toutefois cette science fut celle sur laquelle ils écrivirent le moins. Egide de Corbeil fut en France, sinon le seul, du moins le plus célèbre auteur médical. Ses ouvrages sur l'hydroscopie, sur le pouls et sur les effets des médicaments composés étant tous écrits en

(30) *Pierre le Vénérable*, Ep. VI, 39.

(31)) *Hist. litt.*, IX, 193.

(32) *Ibid.*, p. 195.

(33) L'assemblée générale de l'an 1243 rendit une ordonnance par laquelle les religieux, « non studeant in libris physicis, nec etiam scripta curiosa faciant. » *Dom Martene*, Thes. IV, 1685.

vers hexamètres, n'ont pas la forme scientifique, quel que soit du reste leur mérite (34). C'est enfin à cette époque que remonte un traité sur la peste qui renferme des traductions d'Hippocrate, de Galien et de plusieurs auteurs arabes (35). Le résumé le plus complet de l'état des connaissances médicales pendant ce siècle se trouve peut-être dans le Miroir doctrinal de Vincent de Beauvais, qui a consacré à ce sujet tout son treizième chapitre et qui traite aussi de la diététique.

Les mêmes personnes s'adonnaient parfois à la médecine et à la chirurgie, tandis que cette dernière science était assez souvent cultivée seule (36), mais sans connaissances de la construction du corps humain, sans instruments convenables, sans l'adresse requise. On en voit la preuve dans la manière dont fut traité le roi Richard d'Angleterre. Il ne faut donc pas nous étonner si l'opération de la taille ne réussit pas chez Markwald. L'empereur Frédéric II eut donc bien raison lorsqu'il ordonna l'étude de l'anatomie pratique, avec des examens. Dès lors on se livrait à des railleries contre la médecine. Un contemporain, qui n'épargne dans ses écrits aucun rang ni aucune profession, disait : « Il n'y a pas un médecin « qui ne voie à regret ses parents et ses amis se bien « porter; pas un qui en faisant une visite à quelqu'un, « ne le trouve malade et ne lui prescrive un remède. « Fou qui se fie à un art semblable (37). » L'état de la science à cette époque fait concevoir pourquoi les médecins composaient eux-mêmes les remèdes qu'ils ordon-

(34) *Hist. litt.*, XVI, 506 sq.

(35) *Ibid.*, p. 97.

(36) Il y a un poëme où on les distingue ainsi :

« ..... li haut phisicien
Et tout li bon cerurgien. »

(37) « Fox est, qui en tel art se fie; » tiré de la Bible de *Guyot de Provins*, dans *Not. et Extr.*, V, 293.

naient (38). Tontefois, en France (39), de même qu'en Angleterre, on parle de la profession d'apothicaire comme distincte de celle de médecin (40).

On connaissait peu les médicaments, et l'on préférait généralement la méthode prophylactique par les purgations et surtout par de fréquentes saignées (41). Les règles diététiques, rédigées en vers au commencement du douzième siècle par Jean de Milan, médecin à Salerne, étaient sans doute assez généralement connues, et il est probable aussi que l'on avait égard à l'influence physique sur la santé. Le petit nombre d'ouvrages qui traitent de la préparation des médicaments et de leurs effets, sont presque tous d'origine arabe (42). On attribuait encore une grande vertu aux remèdes secrets. La chimie n'était encore que de l'alchimie. On citait une foule d'hommes, depuis Adam, qui s'étaient occupés de cette science. Ceux mêmes qui doutaient que l'on pût de cette manière transmuter d'autres matières en métaux précieux, ne se permettaient pas du moins de publier leurs objections (43). On supposait que les métaux et quelqnes autres matières possédaient des vertus mystérieuses, dont on voulait se rendre maître afin de pouvoir, non moins mystérieusement, les faire agir sur d'autres corps. On espérait, par

(38) Le chanoine Abbon d'Auxerre, qui était en même temps médccin, cite dans son testament, non-seulement tous les termes de médecine, mais encore tontes sortes de vases, de pots, ainsi qu'un mortier de métal servant aux prépations pharmaceutiqnes: *Labbé*, Bibl. mscr., I, 465.

(39) L'auteur du poëme du *Renard contrefait* dit :

> ..... Quand aucun phisiciens,
> Ou ancuns des *practiciens*,
> Font ponr malade chirop fair.

(40) Il est question dans *Not. et Extr.*, V, 507, not., d'un « Richardus, regis Henrici (II) apothecarius, » et qui fut plus tard évêque de Londres.

(41) On saignait souvent dans les couvents et à des époques réglées; mais certes on ne poussa jamais aussi loin l'abus de la saignée que ne le fit le roi Louis XIII, qui, s'il faut en croire Amelot de la Houssaye, se fit saigner 47 fois dans une année, sans compter 215 médecines et 212 lavements.

(42) *Hist. litt.*, XVI, 99.

(43) *Vincent de Beauvais*, Spec. doctrin., XII, 105.

des formules de toute espèce, exécuter ce qui était sinon impossible par soi-même, du moins au-dessus des bornes de la science, dans l'état où elle se trouvait alors. Il est probable que Roger Bacon avait connaissance d'un mélange qui, tant par sa composition que par ses effets, ressemblait à notre poudre à canon. Il dit, dans son ouvrage *De nullitate magiœ :* « Pour imiter le ton« nerre et les éclairs, il faut mêler du soufre, du salpêtre, « du charbon : si l'on renferme ce mélange dans un « vase creux et qu'on l'allume, il éclate avec de la lu« mière et un bruit qui ressemble au tonnerre. » On croit du reste que cette description se rapportait au feu grégeois qui répandit une si grande terreur parmi les croisés et qui se lançait par des machines (44).

On s'occupa peu de l'histoire naturelle, dans le sens le plus étendu du mot, et la connaissance que l'on en avait était fort restreinte. On trouve quelques traces fort légères de botanique, éparses dans de grands ouvrages. La zoologie fut cultivée en France par deux écrivains, l'un desquels, de même que plus tard, en Allemagne, le chantre Conrad de Mure, adopta la forme poétique et dont l'autre préféra la prose. Du reste l'un et l'autre donnèrent des preuves à la fois de leur faible instruction et de leur crédulité, en ajoutant foi à une foule d'erreurs et d'opinions fabuleuses généralement adoptées à cette époque (45). Il y est question de griffons avec

(44) *Joinville*, Mém., 1, 90, et *Du Cange*, Obs. nº 104. Dans un autre endroit Joinville compare aussi le feu grégeois à la foudre.

(45) Comme, par exemple, que dans l'œil de la hyène il y a une pierre, et que celui qui la possède est en état de prédire l'avenir; que le caméléon n'a point de chair ni de nerfs en été, et seulement un peu en hiver; que la belette conçoit par l'oreille et met bas par la bouche, et qu'elle peut rendre la vie à un de ses petits mort-né; que quand la baleine se sent bien, elle élève le dos au-dessus de l'eau, que le vent y porte du sable et de la terre, qu'il y croît des arbres, et qu'il arrive souvent que des marins la prenant pour une île, y débarquent et y allument du feu, dont la chaleur faisant souffrir l'animal, il plonge de nouveau et entraîne avec lui tout l'équipage au fond de la mer. Voyez à ce sujet le Trésor de *Brunetto Latini*. *Not. et Extr.*, V, 274, et *Vincent de Beauvais*, Spec. Natur.

des corps de lion, des ailes et des serres d'aigle (46).

Les connaissances en minéralogie n'étaient pas beaucoup plus étendues (47). Les objets dont elle s'occupe étaient considérés plutôt sous le point de vue de certains effets mystérieux et sympathiques (48) ou bien sous celui d'une signification symbolique (49), que d'après leurs véritables propriétés.

Ce qui est certain, c'est que la boussole était connue en France au commencement du douzième siècle, quoique l'on ne sache pas à qui l'on en doit la découverte. Les anciens ne la connaissaient pas, bien qu'Albert-le-Grand cite un passage d'Aristote, d'après lequel on s'en serait servi dès lors pour la navigation (50). Le premier vestige que l'on en trouve est dans un poëme français de l'an 1200 (51) ; un Italien en parle un peu plus tard (52). Mais il est difficile de la décrire plus clairement que ne le fait le cardinal Jacques de Vitry. « Quand une aiguille « de fer a touché, dit-il, un aimant (53), elle se tourne « toujours vers le nord ; c'est pourquoi elle est fort né« cessaire à ceux qui veulent traverser la mer (54). »

Si nous voulons parler de l'optique, nous devons encore, de même que pour toutes les sciences qui ont la nature pour objet ou pour fondement, remonter aux Arabes, parmi lesquels Alhasen fut celui qui la cultiva plus particulièrement. C'est d'après lui et d'après ce qu'il

(46) Ces livres portent le titre de *Bestiaire ;* l'un est l'œuvre d'un prêtre normand, appelé *Guillaume ;* l'auteur de l'autre est *Richard de Furnival. Not. et Extr.*, V, 275 sq., et *Hist. litt.*, XIX, 660.

(47) Ce même Guillaume écrivit encore un *Lapidaire*, aussi en vers.

(48) Dans son ouvrage *De virtutis lapidum.*

(49) Voyez la bulle d'Innocent au roi d'Angleterre.

(50) *Hist. litt.*, XVI, 114.

(51) Voyez la Bible de *Guyot de Provins.*

(52) *Brunetto Latini*, dans son ouvrage intitulé *Trésor. Not. et Extr.*, V, 268 sq.

(53) Il l'appelle *admant*, ainsi que *Vincent de Beauvais*, et ce mot est resté dans la langue française.

(54) *Jacques de Vitry*, Hist. Orient., L. I, c. 89, dans *Gesta Dei per Francos.*

trouva chez les Grecs que l'Allemand Vitello, écrivit, en même temps que Nemorarius, un ouvrage spécial sur cette science. Elle n'était pas non plus étrangère au franciscain Jean Peccam, archevêque de Cantorbéry; mais ce fut surtout Roger Bacon qui s'y livra; il possédait encore l'ouvrage de Ptolomée, qui est perdu aujourd'hui (55); il observa les effets de la réfraction et de la lumière; on prétend qu'il construisit des miroirs ardents, et il parle de la chambre obscure, des lunettes d'approche et des bésicles (56); ces dernières furent inventées, peu de temps après la fin de notre époque, en Italie, par Alexandre Spina ou par Sabino degli Amati (57).

Les connaissances en astrologie se rattachent encore davantage aux Arabes, de qui la traduction de l'Almageste de Ptolomée était pour ainsi dire le code de cette science; elle fut traduite d'arabe en latin, en faveur des savants de l'Occident. Bacon, qui occupe là encore la première place, reconnut par ses observations sur la réfraction des corps célestes, sur les équinoxes et les solstices, plusieurs erreurs dans le calendrier, et en proposa au pape Clément IV la rectification, dont l'initiative est due à l'Eglise, comme tant d'autres améliorations, desquelles l'habitude nous a fait oublier l'importance. Depuis longtemps des clercs observaient avec le plus grand soin les mouvements du soleil et de la lune, et posaient des règles pour calculer les variations de ces deux astres. Jean Campano, de Novare, est un des plus anciens et des plus féconds écrivains sur l'astronomie; il a laissé plusieurs ouvrages sur cette science. Parmi beaucoup d'autres savants qui s'en sont occupés, nous ne citerons que l'empereur Frédéric II et Gérard de Sabionetta, dont les observations, souvent fort justes, sont mêlées de prédictions astrologiques.

(55) *Hist. litt.*, XVI, 116.
(56) *Capefigue*, IV, 269.
(57) Il mourut en 1317. *Manni*, Trattato degli occhiali da naso, dit que sur son épitaphe il est désigné comme inventeur des lunettes.

Si l'astronomie n'était pas absolument confondue avec l'astrologie, elle s'y mêlait du moins le plus souvent. Le grand Bacon lui-même n'est pas tout à fait exempt de préjugés à cet égard. La prédilection que témoignèrent pour elle les princes et d'autres personnages illustres, lui procura un grand crédit et de nombreux protecteurs et adeptes dans tous les royaumes de la chrétienté. Assez longtemps après notre époque, un évêque d'Auxerre, de la maison de Talleyrand, écrivit un ouvrage sur l'astrologie (58). Bien que l'on connût depuis longtemps la cause des éclipses de soleil, on ne pouvait pas repousser la pensée que ces phénomènes, ainsi que l'apparition des comètes, annonçaient des événements importants sur la terre. L'opinion générale était que les trois règnes de la nature n'existaient que par l'influence des astres; cette influence devenait la condition de toutes les propriétés du corps; d'elle dépendait leur mouvement; parmi les planètes, c'était Mars, Jupiter et Saturne qui exerçaient la plus grande action sur les choses de la terre et qui donnaient lieu aux résultats les plus remarquables (59). Un écrivain distingué, Jean de Salisbury, dit à ce sujet: « Il « ne faut pas s'étonner que l'on ait permis autrefois l'as- « trologie, puisque c'est un astre qui a annoncé la ve- « nue de Dieu fait homme et conduisit auprès de lui les « mages qui venaient lui offrir les prémices de la foi. » Peu de temps après notre époque, l'astronomie fit de grands progrès, grâce au roi Alfonse X et aux tables qu'il fit dresser, tables qui portent encore son nom. Enfin, quant à l'astronomie populaire, les idées répandues ne paraissent pas avoir été par trop fautives (60).

Un siècle très-avancé ne pourrait qu'avec injustice reprocher à une époque qui l'a précédé de six cents ans, de ne pas posséder les connaissances, résultats d'une

(58) *Flos planetarum. Lebeuf,* Hist. d'Aux., I, 851.
(59) Voyez l'*Image du monde, Not. et Extr.*, V, 259.
(60) *Vinc. de Beauv.*, Spec. Hist., II, 25.

longue suite d'observations et de découvertes, une seule desquelles était souvent la condition indispensable de cent autres. Cette observation s'applique surtout à l'histoire naturelle, à la physique et à tout ce qui en dépend, sciences qui, de nos jours, ont pris une extension si merveilleuse. Il faut avouer pourtant que dans le siècle dont nous nous occupons, on montrait en général peu de goût pour les sciences expérimentales, auxquelles on préférait la dialectique et les subtilités de la métaphysique, tandis que la trop grande prédilection que l'on avait pour Aristote, même sous le rapport matériel, nuisait aux progrès que l'on aurait pu faire. Une physique qui n'a pas pour base des expériences et des observations, est un édifice que l'architecte essaie d'élever dans l'air. En attendant, moins on se mettait en peine d'établir des fondements assurés, plus on se livrait avec ardeur à l'étude de la philosophie naturelle, non pas, à la vérité, dans des ouvrages spéciaux, mais dans des traités théologiques, où les chapitres de la création et des rapports de Dieu avec le monde fournissent l'occasion de s'occuper de cette science.

Du reste elle devait nécessairement se borner à des propositions informes, expliquées par des conclusions sans fin, tandis que d'après certaines expressions, incompréhensibles ou mal interprétées d'Aristote, aidées des pensées de quelques autres philosophes grecs, chacun inventait une ontologie conforme à son goût individuel. Omons pensait que Dieu avait, à la vérité, créé la matière brute, mais qu'il avait laissé à la nature le soin de lui donner une forme, ne se réservant que celle de l'homme, afin que la nature n'y mêlât rien de nuisible. D'un autre côté il faisait cependant de la nature un instrument dans la main de Dieu, lui enlevant ainsi la puissance formatrice qu'il lui avait précédemment accordée (61). Saint Thomas place la substance et les qualités de toutes les choses

(61) Voyez l'*Image du monde*, *Not. et Extr.*, V, 247.

de la terre sous des influences cosmiques. Ainsi, par exemple, la puissance magnétique provient, selon lui, d'une formation secrète que les corps célestes et les pouvoirs spirituels lui ont imprimée. Selon saint Bonaventure, l'élément est la matière de toutes les choses composées ou susceptibles de l'être. Les éléments sont au nombre de quatre; mais il y a au-dessous une matière primitive, qui diffère des éléments ainsi que de leurs produits; elle s'en distingue, tant par la substance que par la forme, tant par la nature que par la puissance, et comme il ne s'y mêle rien d'étranger, elle n'est point sujette à la corruption (62).

Quoique, dans le quadrivium, les mathématiques aient été comptées parmi les sept arts libéraux, il n'y eut pourtant pas, jusqu'au commencement du douzième siècle, de science aussi négligée qu'elle. On en trouvait rarement des professeurs dans les écoles (63). Il paraît pourtant que, plus tard, des relations plus suivies avec les Arabes eurent enfin de ce côté une influence avantageuse. Car enfin, puisque Pierre de Blois se plaignait de ce que beaucoup de jeunes gens, avant même d'avoir appris la grammaire, se mettaient à parler du point, de la ligne et de la surface (64), il faut bien que la géométrie n'ait pas été tout à fait abandonnée. Puis, comme on voit paraître, l'une après l'autre, diverses traductions d'Euclide, on doit en conclure que cette science était toujours plus ou moins cultivée. Les magnifiques églises, dans la construction desquelles toutes les proportions mathématiques sont strictement observées, prouvent aussi que les règles en étaient parfaitement connues. On nomme d'ailleurs, entre autres, quelques hommes, tels que Jean Campanus de Novare et Jourdain Nemorarius (65), qui se firent une

(62) *Hist. litt.*, XVI, 107.
(63) *Id.*, IX, 196.
(64) *Pierre de Blois*, Ep. 103.
(65) Voyez, au sujet de ce dernier, qui était apparemment contemporain de

réputation par leurs ouvrages sur la géométrie. Il existe encore aujourd'hui, à la Bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris, des manuscrits sur la géométrie, du temps de saint Louis, dont toutes les figures sont tracées avec de l'or (66).

Il est probable que cette négligence ne s'est jamais étendue jusqu'à l'arithmétique. Cependant on se contentait tout juste de ce qui était nécessaire pour calculer le jour de Pâques et les autres fêtes mobiles, ce qui était de la plus haute importance pour l'Église (67). D'ailleurs les dispositions des théologiens à chercher une signification mystérieuse aux nombres de l'Écriture sainte, devait donner à la science des nombres une importance plus grande même qu'elle ne le mérite. On voit en effet qu'elle devint la cause de bien des illusions et que l'on s'en plaignit. Mais après que Léonard Fibonaci, de Pise, eut apporté, au commencement du seizième siècle, les chiffres d'Orient en Europe, l'arithmétique et toutes les branches de connaissances qui ont besoin du secours des nombres ne purent manquer de prendre un plus grand essor. Un des premiers qui s'en servit fut l'Anglais Holywood (*Sacrobosco*), dans son ouvrage sur le cercle, qui ne tarda pas à acquérir une grande renommée ; ils trouvèrent ensuite accès dans le calendrier, et permirent à Vincent de Beauvais de donner l'idée la plus nette du calcul décimal (68). Ce Fibonaci paraît avoir eu aussi quelque teinture de l'algèbre ; Roger Bacon tira ce qu'il en savait des auteurs grecs (69).

l'autre, *Hist. litt.*, XVIII, 140 sq. Son *Arithmeticorum elementa* et son ouvrage *De ponderibus*, ont conservé pendant longtemps de la réputation.

(66) *Hist. litt.*, XVI, 115.

(67) Voyez la lettre de *Jean de Coutances*, à l'abbé Guibert de Savigny, dans *Dom Martene*, Thes. I, 362.

(68) *Vincent de Beauv.*, Spec. doctr. L. XVI.

(69) *Hist. litt.*, XVI, 114.

CHAPITRE XXXVII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

La grammaire. — Les langues. — L'histoire. — La poésie historique. — La biographie et l'art épistolaire. — La géographie. — Les voyages. — Les ouvrages encyclopédiques. — Le commerce des livres. — Les bibliothèques. — La poésie. — Essais de poésie dramatique.

En parlant de la grammaire, comme d'un moyen indispensable de se former à l'éloquence, ainsi que de la connaissance de l'antiquité et des langues qui s'y rattache, nous retrouvons l'homme le plus étonnant de son siècle, à qui toutes les sciences étaient également familières, le grand Roger Bacon, qui s'éleva par la force de son génie au-dessus de tous ses contemporains. Il possédait le grec, l'arabe et l'hébreu, et l'on trouve dans ses ouvrages les remarques les plus profondes sur le rapport du discours à la pensée, sur l'influence que la langue exerce sur le caractère et les opinions des peuples; il déduit les marques distinctives des différentes langues, leur ressemblance et leurs différences; il avait même formé le plan d'une grammaire générale (1).

On reconnaît que l'enseignement de la langue latine

(1) *Hist. litt.*, XVI, 138.

n'était pas négligé, surtout en France, par les ouvrages de plusieurs auteurs qui appartiennent à cette époque ou à celle qui la précéda immédiatement, et entre autres d'Hildebert du Mans. Les ouvrages des Pères de l'Église, la différence de la doctrine et de la philosophie chrétienne en général, avaient donné à la langue latine une couleur nouvelle; de sorte que l'on ne doit ni appliquer sans réserve aux ouvrages de cette époque les règles de l'antiquité classique, ni méconnaître tout à fait son influence, et cela d'autant moins que dans les œuvres de Jean de Salisbury, de Pierre de Cluny, de Pierre de Blois et de plusieurs autres, on trouve de nombreuses preuves que les écrivains classiques et surtout les poëtes, y compris même Claudius, étaient assez généralement connus (2). Quant à la science qui, sous le nom de philologie, est parvenue aujourd'hui à une si haute perfection, il faut convenir qu'alors on n'en avait pas la moindre idée. Tout semble démontrer que les poëtes et les philosophes latins étaient lus plus assidûment que les historiens, et l'on aimait à en citer des passages pour en orner les discours. Tacite se trouvait dans les mains de peu de personnes (3); mais il existe des preuves que ni Suétone, quoique l'un des écrivains les plus rares, ni même Macrobe, Martial, et jusqu'à Pétrone, n'étaient tout à fait inconnus (4). L'école de Bologne se distingua aussi par d'excellents professeurs de grammaire, dont les noms sont cités avec éloge. La France peut se vanter d'avoir produit le premier essai d'un dictionnaire (5).

(2) On en voit la preuve dans le titre d'*Anti-Claudianus*, qu'Alain de Lille choisit pour titre de son livre.

(3) *Pierre de Blois*, Ep. 101.

(4) Voyez à la suite de l'édition de *Jean de Salisbury*, Polycraticus, Leyde, 1639, l'*Index auctorum, quos auctor in hoc opere nominatim laudat*. Il est remarquable que parmi les auteurs que Vincent de Beauvais ne connaissait point, tels que Lucrèce, Catulle, Tite-Live, Tacite, Pomponius Mela, Silius Italicus, les deux historiens forment la seule exception dans cet index. Ausone manque chez tous deux, tandis que d'autres ont connu Lucrèce.

(5) Sous le titre de *Dictionarium locupletissimum*. *Capefigue*, IV, 312.

Mais les philosophes, les théologiens, les logiciens, les dialecticiens, tous ceux en un mot que l'on peut comprendre sous la dénomination de scolastiques, avaient, par une application arbitraire des mots, par l'invention et l'introduction de tournures nouvelles et généralement forcées, gâté la langue et le style (6), et contribué peut-être par là à faire négliger l'enseignement de la grammaire et à lui enlever tout intérêt (7), puisque du moment où il cessa d'être profitable on en vit disparaître peu à peu les professeurs. Même dans les couvents, cet enseignement fut abandonné par degrés, au point que le légat du pape à Toulouse fut obligé de se plaindre de l'ignorance, devenue générale dans le midi de la France, et d'ordonner que, pour la dissiper, il y eût dans chaque couvent un maître de langue latine. Nous apprenons aussi qu'en Angleterre les écoles de grammaire demeuraient vides et que tous les étudiants ne s'occupaient que du droit (8). Toutefois ce mépris n'était pas universel; il se forma des partis qui se désignèrent réciproquement par des sobriquets (9), et des plaisants imaginèrent de raconter l'histoire d'un combat qui aurait eu lieu entre eux et à l'issue duquel la grammaire et l'éloquence s'étaient retirées à Orléans; mais le récit se terminait par la déclaration qu'il serait désormais loisible de cracher au visage de tout clerc qui ne connaîtrait pas les règles de la grammaire (10). Il est probable que c'est cette ignorance de la langue latine qui rendit plus commune, vers le milieu du treizième siè-

(6) C'est pourquoi dans la *Bataille des sept arts*, Barbarisme combat sous les drapeaux de Logique.

(7) *Pierre de Blois*, Ep. 101. Cette lettre est très-intéressante, tant parce qu'elle fait connaître l'état de l'instruction à cette époque, que par la justesse des principes que l'auteur y pose.

(8) *Matth. Par.*, ad ann. 1250.

(9) Les scolastiques appelaient les grammairiens *Gomereaux*, et les grammairiens les scolastiques, *Quiqueliques*.

(10) La Bataille des sept arts, par *Henri d'Andeli;* on en trouve un résumé dans *Not. et Extr.*, V, 496 sq.

cle, l'usage de la langue vulgaire dans les arts et les diplômes.

La langue grecque n'était non plus, ni complétement négligée, ni généralement répandue. Le pape Eugène III, en chargeant Borgondio de Pise de la traduction de plusieurs pères de l'Eglise grecque (11), prouve par là que la connaissance de cette langue existait encore en Italie; et il en était sans doute de même à l'abbaye de Clairvaux en France, où ce pape avait reçu son éducation. On raconte que, dans un étang près de Kayzerslautern, on prit en 1497 un brochet, portant un collier de métal avec une inscription grecque, d'après laquelle l'empereur Frédéric II aurait fait jeter ce poisson dans l'étang. D'ailleurs, il est fort possible que ce prince ait en effet appris cette langue, puisqu'elle se parlait encore en beaucoup d'endroits de la Sicile. Il est certain que Jean de Salisbury et Othon de Freisingen y étaient versés. Cependant, ni les croisades ni la prise de Constantinople n'inspirèrent le goût de la langue grecque, comme on aurait pu le penser. Peut-être faut-il attribuer cette circonstance au mépris que l'on éprouvait pour les Grecs, que l'on regardait comme des enfants dénaturés de l'Eglise. Toutefois, c'est à cette époque que remonte la traduction de plusieurs auteurs grecs, et notamment d'Aristote.

Le nombre de ceux qui entendaient l'hébreu était assez considérable. On en cite plusieurs, tels que l'archevêque Hugues de Rouen (12), et un auteur anonyme qui écrivit contre les Juifs (13). Quoiqu'il fût défendu aux religieux de Citeaux d'apprendre cette langue de maîtres juifs, il est certain que tous les membres de cet Ordre ne l'ignoraient pas, puisque l'abbé Etienne chargea quelques-uns d'entre eux de comparer la Vulgate avec le texte original. Ainsi encore Roger Bacon et Robert, évêque de Lincoln

(11) *Dom Martene*, Coll. ampl. I, 817, 828.
(12) *Id.*, Thes. V, 1001 sq.
(13) *Id.*, V, 1566.

en Angleterre, Albert-le-Grand en Allemagne, entendaient l'hébreu. Lorsqu'en 1240 des rapports sur le contenu du Talmud amenèrent à Paris une enquête et la condamnation de ce recueil, deux théologiens en furent les traducteurs et les interprètes (14).

Les relations avec l'Espagne, ainsi que les croisades, firent connaître la langue arabe, vers laquelle on se sentait entraîné par les ouvrages de médecine, d'astronomie et de magie qu'elle avait produits. Il est probable qu'il y avait au moins autant de personnes qui savaient l'arabe que le grec. Pierre de Cluny envoya quelques hommes en Espagne pour traduire le Coran, afin qu'il pût le réfuter (15). Le même Gérard de Crémone, qui traduisit l'Almageste de Ptolomée, avait appris l'arabe en Espagne. Albert-le-Grand entendait, dit-on, aussi le chaldéen. Destinés à annoncer la doctrine du salut dans la chrétienté et au dehors, il est probable que les Dominicains se seront particulièrement appliqués à l'étude de l'arabe, surtout après que leur général Humbert de Romanis les y eut engagés par ses ordres et par son exemple (16). Nous possédons encore la traduction qu'il fit de la lettre du khan des Tartares à saint Louis. On cite encore Guillaume de Morbeck et l'italien Ricordo, qui eurent besoin de connaître cette langue, l'un pour ses missions, et l'autre pour sa réfutation du Coran.

Les connaissances en histoire étaient aussi faibles que l'histoire elle-même était fautive, surtout en ce qui avait rapport à une antiquité un peu reculée. On n'en possédait pas même le premier fondement, c'est-à-dire une chronologie exacte du temps qui s'est écoulé jusqu'à la naissance de Jésus-Christ. Eusèbe avait calculé pour cette période un espace de cinq mille deux cents ans; mais plus tard les

(14) *Crevier*, I, 383.

(15) Libri duo adversus nefandam sectam Saracenorum, dans *Mart. et Dur.*, Coll. ampl., t. IX, 1120 sq.

(16) *Dom Martene*, Coll. ampl. IV, 1708.

tables alfonsines le fixèrent à six mille neuf cent trente-quatre ans. Sans compter que beaucoup de sources et de secours que nous possédons aujourd'hui n'étaient pas encore connus alors, on ne savait pas même se servir convenablement de ceux que l'on avait. On savait cependant assez exactement l'époque de l'Incarnation, calculée depuis la fondation de Rome, et toutes celles qui avaient été fixées et adoptées étaient d'autant plus positivement indiquées. Toutes les fois qu'un auteur de ce siècle traite de l'histoire ancienne, il mêle les événements, confond le vrai avec le faux et ne puise presque jamais aux sources originales. Mais il n'en est pas de même pour ce qui se rapproche de son temps et lorsqu'il raconte les événements qu'il connait par lui-même ou dont il a été le témoin oculaire. La plupart de nos historiens étaient des clercs, et nous pouvons les partager en quatre classes: premièrement ceux dont les ouvrages appartiennent à l'histoire universelle, comme les chroniques de Sigebert de Gembloux, d'Albéric de Trois-Fontaines, etc., qui consultent tant les écrivains qui les ont précédés que leurs contemporains, et qui indiquent les sources où ils ont puisé ; puis viennent les histoires spéciales de certains pays ou de certaines époques, et ce sont celles dont ce siècle peut offrir le plus grand nombre. L'illustre abbé Suger, de Saint-Denis, se distingua particulièrement sous ce rapport, en rassemblant en un seul corps d'ouvrage les anciennes annales, et en donnant les notes nécessaires pour les faire continuer sans interruption (17) ; il ouvrit par là une riche mine d'anciennes traditions et de monuments historiques, auxquels vinrent se joindre, à la vérité, bien des légendes qui n'étaient rien moins que prouvées. Qui pourrait ne pas admirer la vaste érudition et la douceur de caractère qui se manifestent dans les ou-

(17) *La Curne de Sainte Palaye* lui a consacré une notice particulière dans les *Mém. de l'acad. des inscr.*, XV, 580.

vrages historiques d'Othon de Freisingen, qui, malgré sa proche parenté avec un puissant empereur, et les secours qu'il en avait reçus pour écrire son histoire, a su néanmoins éviter toute basse flatterie en racontant ses actions (18). Si l'archevêque Rodrigue de Tolède ne décrivit pas dans un style aussi élégant que César, les événements de son temps, auxquels il prit une si grande part, il ne cède certainement pas à l'auteur latin en véracité. Celle d'Arnold de Lubeck, qui raconte les événements qui se sont passés dans le Nord, mérite d'autant plus de confiance qu'il fait usage de documents au sujet d'événements semblables survenus en même temps dans d'autres pays. L'histoire du royaume de Jérusalem, par Guillaume de Tyr, offrira, aujourd'hui même, de l'agrément à tout lecteur qui préfèrera la fidélité et la simplicité du récit aux fleurs de la rhétorique et à un ton doctoral et arrogant. Hugues Falcand (19) ne parle, à la vérité, que de ce qu'il a vu pendant un court séjour en Sicile, mais dans un style agréable et avec esprit. L'influence que, par des études plus approfondies et une civilisation plus avancée, Paris exerçait sur le Danemarck se fait reconnaître dans l'historien de ce royaume. Quoique Matthieu Paris ne dédaigne pas toujours de consigner des récits fabuleux dans son ouvrage, et quoique, dans son hostilité pour les deux nouveaux ordres religieux, il se laisse parfois entraîner à des sorties trop vives contre le centre de la chrétienté, on ne peut pourtant pas lui refuser les éloges qui lui sont dus pour le zèle qu'il met à approfondir les histoires de son temps.

La troisième classe est celle des annales des églises et des couvents, dans lesquelles se trouve consigné en peu de mots tout ce qui les intéressait le plus particulièrement. Selon toute apparence, la plupart d'entre elles n'ont

(18) Voyez le jugement qu'en porte le *P. Le Long*, Bibl. Hist. II, 43.
(19) Abbé de Saint-Denis, après son retour de Sicile. *Hist. litt*, XV, 574.

point d'auteur proprement dit, étant l'ouvrage de différentes personnes qui en étaient successivement chargées. Si leur contenu n'est pas d'une haute importance, il n'est pas non plus sans quelque valeur, et nous devons encore aujourd'hui de la reconnaissance aux dispositions qui obligeaient tous les couvents dépendant de l'abbaye de Corbie à écrire leurs annales. On en retrouve de semblables dans les recueils formés plus tard en divers pays. On accordera plus d'importance aux auteurs qui ont écrit l'histoire de leurs couvents, d'après des documents et des diplômes, et qui en approchant du temps où ils ont vécu eux-mêmes ont donné tantôt des récits plus avérés de tous les événements qui, de près ou de loin, directement ou indirectement, influèrent sur la prospérité de leur maison, et tantôt, du fond de leur cellule, ont jeté un regard sur ce qui se passait dans le monde. Ces histoires offrent les sources les plus précieuses d'instruction à quiconque désire s'occuper des siècles écoulés. De ce nombre sont les annales de l'abbaye de Centulum, publiées par d'Achery, celles de Bernard Iterius, et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer ici.

Celui qui regarde la forme adoptée par les historiens romains comme la seule bonne, ne trouvera certes aucun attrait à la lecture de ces annales; au lieu du langage vigoureux, du style clair et harmonieux, de l'expression profonde de l'âge mûr, il n'y trouvera que le récit d'un écolier sans expérience. Et pourtant il y a quelque chose de singulièrement touchant dans la simplicité, dans la franchise, dans le naturel qui dédaigne toute espèce d'ornement, dans la naïveté qui n'élève pas même un doute sur les faits les plus difficiles à croire. D'ailleurs, dans ces ouvrages règne plus visiblement la ferme croyance à une Providence qui dirige les choses de ce monde et à la double intervention de Dieu, tantôt par des événements heureux comme récompenses, tantôt par des désastres comme châtiments ou avertissements. Tandis que les

historiens anciens et modernes ne voient les causes des événements que dans les dispositions cachées des hommes puissants, ou dans les rapports de ces mêmes événements les uns avec les autres, cette simplicité pleine de foi et de piété ramène tout à Celui qu'elle adore comme le maître des destinées, en grand comme en petit, en général comme en particulier.

Cette époque nous offre aussi plusieurs poëmes latins, qu'on peut appeler épiques ou plutôt historiques, et dans le nombre il y en a deux qui se distinguent des autres, tant par le sujet lui-même que par la manière dont il est traité. Dans la Philippide de Guillaume Brito, on trouve plusieurs passages qui rappellent Lucain et Stace; des descriptions qui portent l'empreinte d'un véritable génie poétique; les ornements n'en sont ni recherchés ni surchargés, et l'auteur a su non-seulement y garder une juste mesure, mais encore les placer dans les endroits précis où ils doivent faire le plus d'effet. Le second de ces poëmes est celui qui a été composé sur les campagnes de l'empereur Frédéric en Italie, et dont l'auteur était, selon les uns un Italien, selon les autres un Français, mais plus vraisemblablement le même cistercien allemand qui nous a laissé une histoire de Constantinople sous l'empereur Baudouin. S'il est au-dessous des précédents pour la forme et la tournure poétique, il s'élève au-dessus des autres poëtes de son temps, et rappelle souvent son modèle Lucain. Un philologue du seizième siècle (Conrad Rittershaus) ne l'a pas trouvé indigne de son attention.

Nous ne manquons pas de biographies d'hommes et de femmes qui se sont fait remarquer à cette époque. Ce sont d'abord ceux qui ont mérité que l'Église les plaçât au rang des saints. Le temps où ces biographies étaient regardées comme des contes ridicules, et méprisées à cause des miracles qui y sont rapportés, est passé aujourd'hui, et l'on en est venu à reconnaître qu'indépendamment de ces miracles, on y trouve encore des détails

précieux et de tous les genres sur l'histoire du temps. Il en est de même à l'égard d'un grand nombre de lettres que nous possédons. On y retrouve, plus encore que dans les histoires, toutes les imperfections de la langue de cette époque, tous les défauts de style; mais en revanche, celles qui sont adressées à des amis, offrent un tableau fidèle des opinions régnantes avec toutes leurs qualités et tous leurs défauts. Beaucoup d'entre ces lettres ont été écrites par les hommes les plus influents, dans des circonstances et à l'occasion d'affaires importantes (20), et elles sont par conséquent des sources où il faut absolument puiser, si l'on veut connaître parfaitement le siècle. Celui dont le goût n'a point été gâté par un style recherché et visant à l'esprit, celui qui aime la simplicité et le naturel dans les expressions, joints à des sentiments pieux, bienveillants et graves, d'accord avec le sujet et le but, celui-là lira avec un vrai plaisir les annales de ce siècle dans leur langage souvent si plein de sincérité.

C'est vers le milieu de cette époque que l'on trouve le premier monument historique dans une langue moderne; c'est le récit de l'expédition et de la prise de Constantinople sous Baudouin de Flandre, par Godefroi de Villehardouin. Sa lecture nous introduit au milieu du cercle des plus vaillants guerriers. Ce ne sont point des réflexions sur leurs exploits et leurs victoires, sur leurs dangers et leurs peines, sur leurs vues et leurs projets; l'auteur, comme nous venons de le dire, nous place au milieu d'eux; tous les événements se développent dramatiquement sous nos yeux: à la veille des grandes actions, les héros énoncent franchement, succinctement et sans rien déguiser, leurs pensées les plus intimes, leurs espérances et leurs craintes. Il n'y a pas jusqu'à la langue, avec sa

(20) « Une épître de saint Bernard remuait l'univers catholique. » *Capefigue*, IV, 326.

pauvreté, sa naïveté et sa franchise, qui ne contribue à donner à ce tableau animé une couleur qu'il n'aurait jamais pu recevoir d'une simple représentation objective. Durant le demi-siècle qui s'écoula entre Villehardouin et Joinville, qui décrivit de la même manière des événements semblables, le premier n'eut d'autre imitateur que Henri de Valenciennes, qui continua son histoire. Contemporain de Joinville, Jean Villani commença à écrire l'histoire en italien; mais avant l'un et l'autre, Jacques-le-Conquérant écrivit l'histoire de ses propres exploits, dans la langue castillane. Peu à peu les langues modernes furent employées aussi dans la rédaction des actes publics: la première trace s'en voit dans l'île de Sardaigne en 1132. A la cour d'Angleterre, le français demeura en usage, à cause de l'origine de la maison royale (21). En Allemagne la langue du pays ne fut adoptée que plus tard pour les annales, et quant aux diplômes, on n'en retrouve que de bien faibles traces dans la seconde moitié de notre époque. On dit pourtant que le premier recès de l'empire rédigé en allemand, est de ce siècle. Dans les pays septentrionaux, l'usage s'introduisit plus tard encore.

De toutes les sciences, celles que l'on connaissait certainement le moins, c'étaient la cosmologie et la géographie. Le chancelier de l'église d'Amiens, qui passait pour être fort riche, ne possédait pas un seul ouvrage géographique (22). Guillaume de Conches comparait le monde à un œuf, dont la terre est le jaune, l'eau le blanc, l'air la pellicule, et le feu qui entoure tout le reste, l'écaille (23). Il existe un ouvrage en langue provençale, d'après lequel, pendant la nuit, le soleil éclaire alternativement la mer et le purgatoire. La terre est portée par la mer, la mer par des pierres, celles-ci par les quatre évangélistes, qui le sont à leur tour par un feu spirituel à l'i-

(21) Henri II fit rédiger son testament en Français. *Hist. litt.*, XVI, 155.
(22) *Hist. litt.*, XVI, 120.
(23) *Id.*, XII, 461.

mage des archanges (24). Ceux qui admettaient la figure ronde de la terre et qui reconnaissaient par conséquent que deux personnes partant du même point dans des directions opposées, devaient se retrouver, à moins d'obstacles, au point opposé (25), ceux-là même, disons-nous, ne faisaient point de difficulté de croire à des pygmées qui vieillissaient au bout de sept ans, à des cynocéphales, à des hommes qui avaient les yeux sur les épaules et la bouche sur la poitrine, et à beaucoup d'autres choses de ce genre que l'on trouve figurées jusque dans des ouvrages du seizième siècle. Le même auteur qui compare les montagnes sur le globe de la terre à des cheveux sur une pomme, regarde les volcans comme les cheminées de l'enfer, qu'il place au centre de la terre (26). Il est digne de remarque que le bienheureux Alpais de Cudot, dans le diocèse de Sens, eut dans une vision la représentation de la terre, telle que la science nous la montre aujourd'hui, c'est-à-dire comme un sphéroïde, entouré d'eau, et le soleil beaucoup plus grand que la terre (27). Mais en général on croyait que la terre était carrée et que ses côtés étaient baignés par l'Océan, lequel était comme suspendu dans l'air de façon que si un marin laissait tomber son couteau dans la mer, celui-ci pouvait, en sortant, s'introduire, par une fenêtre ouverte, dans la maison de ce même marin.

L'existence des antipodes ne se présentait plus qu'avec timidité, depuis que l'évêque Virgile avait été blâmé dans le neuvième siècle pour y avoir cru. En attendant, on ne doutait pas qu'ils n'eussent aussi le ciel au-dessus de leur tête, bien que l'on ne regardât pas comme absolu-

(24) *Hist. litt.*, XVI, 119.

(25) « Si que andui egaument alassent,
Il convendroit qu'il s'encontrassent
Desous le leu dont il se meurent. »

(26) Dans le grand poëme intitulé : *Image du monde* (tableau de l'univers). *Not. et Extr.*, V, 243 sq.

(27) *Robert Altissiod.* Chron., p. 85.

ment impossible qu'ils vécussent même sous la terre (28). Le chroniqueur Robert de Saint-Marien à Auxerre, soupçonna même l'existence d'une quatrième partie de la terre, mais que la chaleur du soleil rendait selon lui inhabitable (29). Guillaume de Conches croyait aussi que la zone torride et les deux zones glaciales ne pouvaient servir de demeure aux hommes, et cette opinion paraît avoir été généralement adoptée (30.) A tout prendre, la géographie physique offrait un singulier mélange d'idées justes et absurdes ; il en est de même de la géographie proprement dite ; aussitôt qu'elle sort des limites de l'Europe, la vérité se cache sous un torrent de notions fantastiques. Les montagnes d'or de l'océan Indien, gardées par des dragons ; le paradis ceint d'une muraille de feu qui s'élève jusqu'au ciel, l'île perdue des Bienheureux dans le voisinage de l'Afrique, telles sont les rêveries que l'on trouve dans les écrivains de cette époque.

Si les religieux de Saint-Martin de Tours étaient si ignorants de la position de leur propre patrie, qu'ils ne savaient pas même où était située l'ancienne abbaye de Ferrière (31), en revanche Othon de Freisingen connaissait parfaitement, non-seulement les pays d'Europe, mais encore ceux de l'Orient (32). On peut citer après lui l'archevêque Guillaume de Tyr, et l'abbé Pierre Mirmet d'Andernes, qui, avant d'avoir obtenu ce rang, entreprit des voyages en Espagne et en Afrique, pour acquérir des connaissances en géographie (33), et qui compara ensemble les mœurs et les usages des fidèles et des infidèles

(28) On lit dans un ancien manuscrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris : « Manifestum est, quod Antipodes (homines in alio orbe) supra se cœlum habent. Quod autem vivere possint subtus terram, non repugnat fidei. *Nouv. tr. de dipl.*, III, 349.

(29) *Rob. Altiss.*, Chron., p. 6.

(30) *Hist. litt.*, XII, 461.

(31) *Narratio restaurationis Abb. S. Mart. Turon.*, dans *d'Achery*, Spic. II, 901.

(32) *Hist. litt.*, VII, c. 3.

(33) *Chron. Andrens.*, dans *d'Achery*, t. II, et *Hist. litt.*, XV, 48.

de ces pays. Mais ce fut surtout Vincent de Beauvais qui s'occupa de rassembler tous les détails géographiques qu'il put trouver chez les anciens.

La géographie fit incontestablement de grands progrès par les croisades et par les entreprises de commerce des villes italiennes. L'abbé Emon de Werum nous a laissé le journal d'une croisade des Pays-Bas en Palestine. Le récit des voyages du juif Benjamin de Tudela est plus étendu et renferme des renseignements fort précieux. Mais nous devons bien davantage encore aux Franciscains et aux Dominicains, qui eurent assez de courage et de dévouement pour aller prêcher, comme missionnaires, la parole de vie jusque dans les régions les plus reculées du globe. Armés de la ferme conviction que leur premier devoir était de gagner des âmes au Seigneur, ils partaient pour les pays lointains dans le but tantôt de ramener leurs frères schismatiques dans le giron de l'Église, tantôt de conduire à la foi des princes infidèles. Les uns se mettaient en route de leur propre mouvement, les autres étaient envoyés soit par les chefs de l'Église, soit par les souverains. Leurs premiers périls se trouvaient sur les chemins qu'ils devaient traverser; puis, arrivés au but de leur voyage, ils étaient en danger d'être assassinés par les sauvages, ou du moins réduits à un dur esclavage; mais à toutes ces souffrances, comme à celles de la faim et de la soif, de la chaleur et du froid, des mépris et des humiliations, ils opposaient une intrépidité à toute épreuve. La certitude de faire la volonté de Dieu, de répandre la foi chrétienne, de cimenter l'union de ceux qui la professaient, cette conviction leur donnait la force de tout supporter. Les rapports qu'ils ont rédigés de ces missions sont les plus anciennes descriptions que nous possédions des pays et des peuples.

Les maux que la chrétienté souffrit par les incursions des Tartares engagèrent Innocent IV, après le concile de

Lyon, à leur opposer l'arme à la fois la plus forte et la plus pacifique : la parole de la Croix; et de les changer, s'il était possible, d'ennemis de la chrétienté qu'ils étaient, en membres de son corps. Il envoya en conséquence les dominicains André de Lonjumeau (34), Simon de Saint-Quentin et le frère Ascelin auprès de Bajothnoy, khan des Tartares. Ils traversèrent la Syrie, la Mésopotamie et la Perse, et arrivèrent sur la rive orientale de la mer Caspienne; ils nous ont laissé un récit plein de candeur de leur séjour à la cour tartare, des dangers qui les y menacèrent et des mauvais traitements qu'ils eurent à souffrir (35). En même temps, le franciscain Jean de Piano Carpino y alla aussi par l'ordre du pape, en traversant l'Allemagne, la Pologne et la Russie. Ce fut lui qui donna les premiers détails exacts sur ce pays et ses habitants, au sujet desquels tout ce que l'on savait se bornait à ce qu'ils étaient paresseux, adonnés à la chasse et à l'ivrognerie. Il passa de là en Géorgie, où les Dominicains avaient dès lors un couvent à Tiflis (36). Son rapport fait connaître le pays des Tartares, leurs coutumes et les contrées qui dépendent d'eux, avec plus de détails et d'exactitude que celui du frère Ascelin (37); c'est le récit d'un voyage, rédigé avec la simplicité d'un religieux et la franchise de son siècle.

Quand saint Louis était, en 1249, dans l'île de Chypre, il y arriva un certain David, chargé d'une lettre du prince tartare Sartach, qui exprimait le désir d'embrasser le christianisme. Le pieux monarque crut devoir faire

(34) On l'appelait aussi *Longimel*. Voy. *Hist. litt.*, XVIII, 447.

(35) *Vincent de Beauvais*, Spec. hist. XXIX, 69-89, nous a conservé le récit de Simon de Saint-Quentin. L'ouvrage donné par *Bergeron*, Voy. dans les XII-XV[e] siècles, I, 68 sq., sous le nom d'Ascelin, n'est qu'une traduction de Vincent de Beauvais. *Hist. litt.*, XVI, 123; XVIII, 401.

(36) *Vincent de Beauvais*, Spec. Hist. XXXII, 24, parle d'un nommé Guichard de Crémone, qui habitait là depuis sept ans, et qui accompagna le frère Jean auprès du Khan des Tartares. Il dit lui-même que ce Guichard lui a été fort utile.

(37) Voyez *Bergeron*, I, 152.

tout ce qui dépendrait de lui pour faciliter l'exécution de ce projet ; il lui envoya donc le franciscain Guillaume de Ruisbroeck (38), à qui André de Lonjumeau donna, d'après sa propre expression, plusieurs renseignements utiles (39). Trois dominicains l'accompagnèrent. Le récit de son voyage et de son séjour chez les Tartares (40) est non-seulement plus détaillé, mais encore plus agréable à lire que celui de ses précurseurs. Quand il cite des choses incroyables et qu'il n'a appris que par ouï dire, il a soin d'en faire la remarque ; pour celles qu'il a connues ou observées par lui-même, il les raconte avec une naïveté bien digne de foi (41).

A juger des représentations de la terre ou de quelques pays en particulier, qui nous sont restés du commencement du seizième siècle, celles qui existaient trois siècles auparavant devaient être bien imparfaites. Eginhard nous raconte que Charlemagne possédait deux tables d'argent, sur lesquelles étaient tracés les plans de Bysance et de Rome, et une troisième avec la mappemonde en figures très-déliées (42). Le chanoine Henri de Magnac avait fait pour l'empereur Henri V une carte du monde. Jacques de Vitri dit qu'en faisant la description de l'Orient, il avait sous les yeux une carte géographique (43). Le dominicain, auteur des annales de Colmar, dessina la lune sur douze peaux de vélin. Une chronique qui se termine avec le règne de Saint-Louis et qui se conserve à la bibliothèque Sainte-Geneviève, contient une carte géo-

(38) Rubruquis ; c'était un Brabançon. *Hist. litt.*, XIX, 114.

(39) *Hist. litt.*, XVIII, 448.

(40) Ils trouvèrent à la cour de Mangu-Khan, une femme de Metz que les Tartares avaient emmenée avec eux de Hongrie, ainsi qu'un orfèvre de Paris qui travaillait pour le Khan, c. 34.

(41) Ce récit, chez *Bergeron*, est traduit de l'anglais, mais il a été collationné avec deux manuscrits latins.

(42) Ex tribus orbibus connexa totius mundi descriptionem subtili ac minuta figuratione. *Eginh.*, Vita Caroli M., c. 33.

(43) *Jacques de Vitry*, Hist. orient., I, c. 91.

graphique qui n'a d'autre mérite que d'offrir la preuve évidente de l'imperfection et de l'inexactitude de ces premiers essais de l'art (44).

De même que Roger Bacon embrassait toutes les connaissances de son siècle par son génie, Vincent de Beauvais le faisait par son érudition. L'ouvrage que le premier nous a laissé sous le titre d'*Opus majus* est une véritable encyclopédie, dans laquelle ce vaste génie ne se borne pas à nous faire connaître, en quelque sorte historiquement, l'état des sciences par des extraits des ouvrages d'autrui; mais il les examine, les scrute, et fait voir les erreurs qui s'y sont glissées, les obstacles qui s'opposent à leurs progrès, les difficultés contre lesquelles l'esprit humain doit lutter pour parvenir à les perfectionner. On y trouve les observations les plus profondes sur l'astronomie, la physique, l'optique, la perspective, la mécanique, les sciences réelles et spéculatives. Quant à Vincent de Beauvais, son ouvrage est une encyclopédie dans la véritable acception du terme; une œuvre qu'il était bien difficile qu'un seul homme entreprît, plus difficile encore qu'il achevât (45). Il est possible qu'un livre publié à peu près vers cette époque, en vers français, par un certain Omons, et intitulé « L'image du monde (46), » lui en ait fourni la première idée. Quoi qu'il en soit, il forme 82 livres, divisés en 9905 chapitres, et équivaut à 60 ou 70 volumes in-8° de la justification et de l'épaisseur ordinaire d'aujourd'hui (47); il traite de toutes les sciences

(44) *Hist. litt.*, XVI, 127.

(45) Dans sa forme actuelle, cet ouvrage se compose de quatre parties ou miroirs, savoir : *Speculum naturale, doctrinale, historiale* et *morale*. On croyait que la dernière partie était restée imparfaite et avait été complétée par un inconnu beaucoup moins instruit que Vincent de Beauvais. Mais les auteurs de l'*Hist. litt.* prouvent, t. XXIII, p. 475, que cette partie est tout entière supposée et que le projet de Vincent n'avait jamais été de donner une quatrième partie, puisque, dans les meilleurs manuscrits, il parle « de trifaria divisione totius operis; » et dit aussi : « opus universum in tres partes... distinxi.

(46) *Not. et Extr.*, V. 243 sq.

(47) C'est le calcul des auteurs de l'*Hist. litt.*, XVIII, 455.

et de tous les arts libéraux ; de la jurisprudence et de l'astronomie, de la théologie et de l'arithmétique, de la grammaire et de la diététique ; en un mot de tout ce que l'on savait alors, de tous les sujets sur lesquels on avait écrit ; de la politique et de l'économie domestique et rurale ; de l'éducation et des coutumes ; des rapports, des devoirs et des obligations des personnes de toute classe, de tout ce qui peut fixer l'attention des hommes, dans le passé comme dans le présent, dans les régions les plus hautes et les plus basses. Il avait lu presque tous les auteurs latins (48), et ceux d'entre les grecs qui avaient été traduits, la plupart des Pères de l'Église, beaucoup d'ouvrages arabes et tous les historiens qui avaient écrit au temps où il vivait ; il introduisit dans son ouvrage plusieurs fragments d'anciens écrivains et des résumés des écrits contemporains ; il est devenu par là une source féconde d'instruction ; les auteurs qui l'ont suivi l'ont souvent consulté, et il a joui longtemps d'une haute estime ; aujourd'hui encore on pourrait le parcourir avec fruit dans mainte recherche scientifique. Or ce qui augmentera notre étonnement, c'est de savoir que ce même auteur a écrit sur plusieurs autres sujets des ouvrages qui ne sont pas sans mérite (49). Un peu plus tard, Brunetto Latini, qui avait été le maître du Dante (50), publia une encyclopédie intitulée *Trésor*. Cet ouvrage est aussi divisé en quatre parties. La première traite de la création, de Jésus-Christ, et des apôtres, de l'histoire sacrée et profane et de quelques autres sciences ; la seconde parle de la morale et est tirée principalement d'Aristote ; la troisième s'occupe de logique et de rhétorique, et la quatrième, qui passe pour meilleure, de la politique et de l'art de la guerre (51).

(48) On trouve dans l'*Hist. litt.*, XVIII, 82, le titre du petit nombre de ceux qu'il ne cite point.

(49) Voyez *Hist. litt.*, XVIII, 459 sq. Le plus connu de ces ouvrages est celui qui est intitulé *De eruditione seu modo instruendorum filiorum regalium*.

(50) *Not. et Extr.*, V, 268.

(51) *Id.*, V, 266 sq.

La disposition de cet ouvrage étant beaucoup moins vaste que celle du précédent, son exécution est aussi beaucoup moins parfaite (52).

Dès avant le commencement de l'époque que nous décrivons, l'abbé Rupert de Deuz se plaignait de ce que l'on écrivait trop, disant que les ouvrages des Pères de l'Église suffisaient et qu'il n'était pas même possible de les lire tous; où prendre donc le temps de lire aussi les nouveanx ouvrages? « A quoi sert, dit un autre, que les mo« dernes se glorifient de leur science, comme s'ils étaient « plus imposteurs que les anciens? » En revanche on lit chez d'autres : « On ne saurait trop écrire; pourvu que « l'on conserve la pureté de la foi, il est bon que la vé« rité soit envisagée sous divers points de vue, afin de « la mieux connaître (53). » Or l'Église veillait sur la foi. Elle marchait à cet égard sur les traces de saint Paul, qui exerça la censure à Éphèse (54). Le concile de Soissons censura, vers cette époque, l'ouvrage d'Abailard sur la Trinité, plusieurs livres d'Aristote et quelques autres ouvrages qui renfermaient des hérésies patentes. Saint Bernard se soumit volontairement à la censure d'un ami, mais sans doute plutôt pour la langue et le style, lorsqu'il envoya à Pierre de Cluny un de ses manuscrits, en y joignant un grattoir, afin qu'il pût effacer tout ce qui ne lui plairait pas.

Il est sans doute inutile de remarquer que les livres devaient être rares et chers, mais on les renchérissait encore par la coutume de tracer les lettres initiales en or. Le célèbre Odofred raconte lui-même que, pendant son séjour à Paris, son père lui faisait une pension de cent livres par an, mais que cela ne lui suffisait pas, parce qu'il faisait orner (*babuinare*) ses livres, à la manière des autres étudiants de distinction, qui cherchaient

(52) *Hist. litt.*, XIX, 503.
(53) *Hugo Rothom.* Dial. procem., dans *Dom Martene*, Thes. V, 897.
(54) *Actes des Apôtres*, XIX, 19.

à se faire remarquer tantôt par les ornements fantastiques des livres dont ils se servaient, tantôt par leur dimension gigantesque (55). Il y avait plusieurs caractères d'écriture (56), de même qu'aujourd'hui les divers peuples ont des manières différentes d'écrire. En général cependant l'écriture devenait de plus en plus difficile à déchiffrer; on y introduisait les abréviations les plus arbitraires et l'on supprimait les marques distinctives indispensables (57). Les Dominicains seuls s'efforçaient d'écrire toujours d'une manière lisible (58). Des manuscrits ornés d'arabesques sur les marges, de miniatures, de riches dorures, destinés à l'usage d'un prince, ou au trésor d'un couvent, coûtaient souvent des prix énormes; celui d'un in-folio ordinaire s'élevait à 4 ou 500 francs, valeur actuelle (59). On comptait en France seulement 40,000 copistes qui habitaient pour la plupart des couvents (60); il n'est pas impossible que des religieuses même se livrassent à cette industrie. Ces copistes faisaient remettre leur travail aux libraires qui se trouvaient principalement à Paris (61), où ils étaient soumis à des règlements particuliers et avaient des appréciateurs de livres pris dans leur sein. Ils exposaient parfois en vente des bibliothèques entières (62).

Nous avons fait connaître plus haut la sollicitude des abbés pour augmenter le nombre des livres de sa maison et jusqu'à quel point bien des couvents étaient fiers de ceux qu'ils possédaient. Un abbé français, appelé Udon, obli-

(55) Un auteur anglais dit que l'on avait besoin de deux chaises pour ouvrir ees *bestiales libri*.

(56) Dans le testament par lequel le eardinal Guala lègue sa bibliothèque à l'abbaye de Saint-André à Verceil, il est question de livres écrits en « littera parisiensi, boloniensi (ceux-ci étaient les plus estimés), anglicana, antiqua lombarda, antiqua aretina. » *Frova*, Vit. eard. Gualæ Biehcrii, p. 175.

(57) *Nouv. tr. de dipl.*, III, 472.

(58) *Dom Martene*, Thes. IV, 1719.

(59) *Hist. litt.*, XVI, 39.

(60) *Id.*, p. 38.

(61) *Pierre de Blois*, Ep. 71.

(62) *Dom Martene*, Thes. I, 502.

geait tous les prieurs et tous les curés qu'il nommait, à payer à son convent un tribut annuel en livres (63). D'autres abbés l'imitèrent. A Corbie chaque nouveau religieux devait faire présent d'un livre au couvent. L'abbé Meinier de Saint-Victor à Marseille donna des ordres pour prévenir la perte des livres dont le couvent était fort riche en tous genres (64). A cet effet on devait tous les ans relire le catalogue dans le chapitre et le comparer à l'effectif existant dans la bibliothèque. Moyennant de telles précautions, il n'est pas surprenant que l'abbaye de Fontfroide pût faire présent en une fois de 60 volumes à celle de Vaubonne qui venait d'être fondée (65). Les nouveaux Ordres ne se montrèrent pas moins zélés à cet égard que les anciens; les assemblées générales des Dominicains surtout prirent plusieurs résolutions au sujet des livres (66). Le catalogue de la bibliothèque d'un comte anglais de cette époque offre un grand intérêt; elle était surtout riche en poëmes épiques *(romances)* (67).

Des prieurs, des évêques et d'autres prêtres fondaient aussi des bibliothèques qu'ils léguaient en mourant à des écoles ou à des couvents. Un prévôt de la cathédrale de Verdun, appelé Guillaume, possédait, au commencement du douzième siècle, une bibliothèque si considérable, qu'on la comparait hyperboliquement à celle de Ptolémée Philadelphe ou à celle d'Eusèbe de Césarée (68). Philippe de Beauvais légua une belle collection de livres à sa cathédrale (69) et l'évêque Pierre de Nemours, avant de partir pour la croisade, donna à l'abbaye de Saint-Victor, à Paris, une bible en 22 volumes (70). L'archevêque Pierre

(63) *Mabillon*, Ann. O. S. B. T. VI, app., p. 561.
(64) *Dom Martene*, Coll. ampl. I, 1020.
(65) *Gall. Christ.*, VI, 487.
(66) Voyez *Dom Martene*, Thes., t. IV.
(67) *Hist. litt.*, XIX, 623.
(68) *Historia Ep. Virdun.*, dans *d'Achéry*, Spicil. II, 252.
(69) *Gall. Christ.*, IX, 729.
(70) *Id.*, VII, 90.

de Narbonne consacra ses livres aux étudiants qu'il entretenait dans sa ville, mais en leur défendant de les vendre (71). Saint-Louis, pendant son expédition dans l'Orient, prit la résolution de former une bibliothèque composée principalement d'écrivains ecclésiastiques. Tant qu'il vivrait, il voulait qu'elle demeurât ouverte aux savants, aux professeurs et même aux étudiants; mais après sa mort, elle devait être distribuée entre plusieurs couvents (72).

Le phénomène qui s'observe dans la suite des progrès du genre humain se présente aussi dans ceux des divers peuples, c'est-à-dire que la poésie précède la prose. Si, à l'époque que nous décrivons, les peuples qui parlaient la langue romane ne nous offrent encore que de timides essais en prose, la poésie répand au contraire déjà un suave parfum chez tous les peuples chrétiens de l'Occident, quelle que fût la langue qu'ils parlassent. Il ne saurait être question ici de cette poésie, qui se couvrant, non sans peine, d'un costume étranger, s'exprimait en latin, et ne pouvait par conséquent pénétrer dans la vie des hommes et exciter dans leurs cœurs soit des sentiments tendres, soit de généreuses résolutions. La poésie amoureuse et les chants héroïques retentissaient également, surtout en France, mais dans ce royaume une limite était tracée, qui séparait le domaine de l'un de celui de l'autre; au midi de cette limite on chantait l'amour, au nord c'était la gloire. Jadis cette ligne était celle qui divisait la langue d'oc de la langue d'oil. Depuis le golfe, sur les rivages duquel se terminent les Alpes maritimes, qui séparent l'Italie de la France, jusqu'à Barcelone, régnait, avec divers dialectes, la langue limousine. Sa poésie était douce, agréable et suave comme elle; chaude comme le soleil du climat, colorée et odoriférante comme les fleurs qui

(71) *Gall. Christ.*, VI, Instr. Eccl. Narbon. 62.
(72) *Hist. litt.*, XVI, 34.

naissent sur son sol. L'amour est le principal sujet dont elle s'occupe, mais avec des expressions et des formes variées à l'infini. Chez l'un c'est l'ivresse du plaisir, chez un autre les gémissements de la douleur, un troisième décrit longuement la métaphysique du sentiment. Mais pour tous la poésie était le *gai saber*, la gaie science; malheureusement elle s'égarait souvent dans la recherche de l'expression et plus encore de la forme (73).

Depuis que Guillaume VIII, comte d'Anjou, célébra en vers son expédition de Jérusalem et composa des chansons amoureuses, on n'entendit plus que des chants joyeux dans les châteaux, aux fêtes et dans toutes les réunions de plaisir. Les seigneurs eux-mêmes joignaient leurs voix à celles des chœurs; les dames récompensaient par un gracieux sourire les vers composés en leur honneur; le peuple prêtait l'oreille aux sons qui retentissaient dans les vastes appartements, remplis d'une joyeuse foule, et les expressions devenaient de plus en plus conformes aux dispositions du moment, tout en augmentant leur richesse et leur variété.

Le contact avec l'Espagne mahométane, mais plus probablement l'hérésie qui ne s'était pas tout à fait éteinte avec la domination des Visigoths, mais qui continua pendant longtemps encore à se propager en secret, précisément dans le même temps où cet amour du chant venait tout à coup de se réveiller, imprima à cette poésie une teinte d'impiété, qui ne se borna pas à des railleries contre le clergé, au mépris public de l'Église, mais dégénéra même parfois en une grossière immoralité, qui ne se cachait que difficilement sous des fleurs et des images.

Dans le pays de la langue d'oil, dont une partie était apparenté avec la Bretagne par une origine com-

(73) *Rambaldo di Vacchera* composa un *Canzone* dont la première strophe était en provençal, la seconde en toscan, la troisième en français, la quatrième en gascon et la cinquième en espagnol. Plus tard le Dante en écrivit une où chaque ligne était dans une langue différente.

mune, et l'autre par l'obéissance au même souverain, là la poésie offrait généralement un caractère plus grave et présentait une image plus vraie de la vie sociale, telle qu'elle s'était développée sous l'influence de l'Église. On y rencontre, à la vérité, encore les vieilles traditions païennes de sorciers et de fées, mais aussi c'est là qu'on voit poindre la première légende du saint Gréal, qui n'était visible que pour les chrétiens, et qu'aucun païen ne pouvait apercevoir; c'est là que de la chronique de Turpin on voit sortir la troupe de héros chrétiens qui se rassemblent autour de Charlemagne, fléaux des Sarrasins et pèlerins aux Saints Lieux (74); là retentit le bruit de la bataille de Roncevaux; là, chez Fleur et Blanchefleur, l'amour terrestre est épuré par l'amour divin, tandis que chez Aucassin et Nicolette, malgré toute son ardeur, cet amour ne perd rien de sa naïve pureté; enfin, dans les poëmes où l'on fait paraître Énée et Alexandre-le-Grand, les héros se montrent, par leur conduite et par leurs sentiments, les vaillantes épées de leur siècle.

Et ce goût pour la poésie se réveilla en même temps chez tous les peuples, depuis l'Italie jusqu'en Islande. Selon leurs diverses nationalités, elle prit l'une ou l'autre de ces directions. Celle des Provençaux donna le signal à l'Italie, dont les poëtes se rassemblaient à la cour de Azzo VII, d'Este. A leur tête se place Foulques de Marseille (75), dont les premières années s'écoulèrent en Provence. D'un autre côté on trouve plusieurs Italiens dont les noms se rattachent à des poésies provençales, et parmi ceux-ci le plus illustre fut, sans contredit, Sordello, également célèbre comme chevalier, podestat, voyageur et poëte (76).

Cependant la poésie, qui commençait à être cultivée en

(74) Un ancien poëme français raconte, « *comment Charles de France voiet in Jerhusalem et a Constantinoble.*

(75) *Hist. litt.*, XVIII, 588.

(76) *Art de vér. les dat.*, XVII, 303.

langue italienne, n'était pas non plus étrangère à Sordello. Ciullo dal Camo est le plus ancien poëte italien que l'on connaisse. Il chantait en Sicile du temps de Saladin : il fut suivi de Folcacchieri; puis, l'illustre roi des poëtes, couronné par l'empereur Frédéric, attiré par saint François dans sa nouvelle confrérie, Pacifico; un peu plus tard Guido Guinicelli, célébré par le Dante. La poésie italienne se forma surtout au sonnet. Si l'on peut élever des doutes sur l'authenticité d'un sonnet attribué à l'empereur Frédéric Ier, et si son fils Henri choisit pour ses compositions poétiques sa langue maternelle, il est du moins certain que la poésie italienne fut cultivée à la cour enjouée et imaginative de Frédéric II, et qu'il s'y essaya lui-même, ainsi que ses fils Mainfroi et Enzio. En Espagne, le roi Alfonse d'Aragon fut un des premiers poëtes. Le Portugal ne demeura pas non plus en arrière. Dans le Nord, la cour de Danemarck retentit des chants des scaldes, sous Waldemar Ier, Canut VI et Waldemar II. Un poëte saxon, en chantant l'infidélité de la dame Grimhilde, et en portant une cuirasse sous ses vêtements, s'efforça de mettre le duc Canut Laward sur ses gardes contre la trahison du roi Magnus. Pendant ce temps, Snorre Sturleson rassemblait en Islande les anciennes traditions des rois.

Ce fut surtout dans le midi de l'Allemagne que la poésie prit une tournure indépendante, bien que dans ses premières épopées elle empruntât principalement la matière de ses chants à la France septentrionale et à l'Angleterre. La poésie lyrique, dont les trésors nous sont ouverts, les recueils des *minnesænger*, malgré toute la gaîté naturelle à ces enfants de la joie, porte néanmoins l'empreinte de cette modestie, de cette chasteté qui est le véritable caractère distinctif du peuple allemand. Le blâme qui s'y montre de loin en loin pour les fautes des clercs, ne se présente pas sous une forme qui puisse troubler une piété vraie, une foi sincère, un entier dévouement à l'É-

glise ; l'amour n'est ni cette ardeur dévorante qui stimule la passion, ni le fade jeu d'esprit d'une métaphysique alambiquée; c'est une aurore gaie, vivifiante, dont les rayons pénètrent l'épaisseur des forêts ponr venir se jouer sur le gazon fleuri ou dans les ondes du ruisseau limpide.

Ce qui appartient absolument en propre à la nationalité allemande, ce sont les traditions réunies des Amelungen et des Nibelungen, lesquelles forment ensemble une grande épopée, dont la composition a eu lieu probablement vers le milieu de l'époque que nous décrivons (77). Puis encore le grand poëme héroïque dont la matière est venue en partie du Nord. Sortie de la Grande-Bretagne, la légende du saint Gréal se transplante avec ses éléments chrétiens en Allemagne, et sous la forme de Titurel, Percival et Lohengrin, elle devient en quelque sorte la personnification poétique du moyen âge, dans ses plus sublimes rapports d'idéalité et de réalité, ceux du christianisme et de la chevalerie. Celle-ci paraissait, d'une part, se rattacher au paganisme avec ses magiciens et ses géants, dans Iwain et Lancelot du Lac, ainsi que dans les poëmes qui rappellent le roi Artus et sa table ronde, dont les récits étaient probablement arrivés par la même voie; d'un autre part, au contraire, les chevaliers se montraient pénétrés par le christianisme, dans les poëmes qui ont pour centre Charlemagne, et surtout dans Guillaume d'Oranse, dans Fleur et Blanchefleur, et même dans les Quatre Fils Aimon. Il fant chercher l'origine de ces derniers en France, et il en est de même de ceux dont la scène est, à la vérité, placée dans l'antiquité, tels que l'Énéide, de Henri de Veldegk, et l'Alexandréide de Lamprecht, mais qui représentent néanmoins les idées, les mœnrs et les formes du moyen âge.

(77) On attribue le *Nibelungenlied*, dans la forme actuelle, à Henri d'Ofterdingen, qui apparait avec Wolfram d'Eschielbach et Klingsor dans la guerre du Wartburg.

Il existe plusieurs poëmes de ce temps qui sont essentiellement chrétiens, et à leur tête il faut placer celui de Barlaam et Josaphat, dont le but est de peindre le pouvoir du christianisme sur le paganisme, et sa glorification dans l'homme et par l'homme. D'autres poëmes encore tombent dans le domaine de l'Église, comme la Vie de la sainte Vierge par Werner, les aventures et les combats de quelques saints, décrits souvent à la prière d'une dame, qui portait une vénération particulière à l'objet de ces chants (78). En attendant, ces prétendus poëmes ne sont, le plus souvent, que des chroniques rimées; telle était la Vie de sainte Élisabeth de Thuringe, et un grand nombre d'autres qui furent composées vers la fin de cette époque. C'est aussi alors que parut un ouvrage qui, pour le mérite poétique, peut se placer à côté des meilleurs, mais qui, venu aussi d'Angleterre en France, se plut à revêtir de couleurs brillantes et d'un charme séducteur, une suite d'aventures scandaleuses, d'adultères entassés sur adultères; nous voulons parler du roman de Tristan et Yseult, par Godefroi de Strasbourg.

C'est ainsi que cette époque se reflétait d'une manière bien plus nette et plus précise qu'on ne se l'imagine communément, jusque dans les forces motrices de la vie la plus intime et la plus spirituelle, dans la poésie. Si dans le midi de la France et si chez quelques poëtes des autres pays elle s'est laissé dominer par l'esprit de négation, en général cependant elle choisit des images tirées du christianisme, et alors même qu'elle n'en fait pas son but principal, elle peint une vie modelée sous l'influence de la foi.

(78) C'est ainsi que le *Roman de Ste Geneviève* fut composé à la demande d'Éléonore, dernière comtesse de Valois. Il commence par ces vers :

> « La dame de Valois me prie,
> De mettre en bon roman la vie
> D'une sainte, que maint elle clame, etc. »

Les premiers germes, bien faibles encore, de la poésie dramatique et des représentations théâtrales, furent aussi produits, soignés et cultivés par l'Église. Ces représentations, à la vérité, fort limitées dans les commencements, se rattachaient parfois aux principales fêtes de l'Église. En attendant, la poésie de ces pièces était moins mauvaise que l'exécution, car on avait pour l'une des modèles que l'on ne possédait pas pour l'autre. Les premiers poëmes dramatiques des temps chrétiens sont probablement ceux de la savante Roswitha, abbesse de Gandersheim. Elle avait Térence sous les yeux; mais en opposition avec le poëte latin, elle voulait représenter le triomphe de la chasteté. On sait qu'elle ne se bornait pas à écrire ses pièces, mais qu'elle les faisait encore représenter par les religieuses de son couvent. On ne représentait certainement en aucun lieu autre chose que les circonstances de la vie des saints (79). L'abbé Richard de Saint-Albans appela un certain Godefroi du Mans pour conduire son école; mais quand celui-ci arriva, il trouva la place déjà prise. Il alla en conséquence demeurer, pendant quelque temps, dans la ville voisine de Dunestaple, où il composa la vie et le martyre de sainte Catherine; et pour représenter sa pièce, il emprunta au sacristain de Saint-Albans les habits de chœur (80). Selon toute apparence, les représentations publiques de pièces de ce genre n'étaient pas sans exemple à Londres. Nous trouvons en même temps des commencements semblables en France. Guillaume de Blois, père du célèbre archidiacre de Bath (81), passa pour avoir composé une tragédie et une comédie, mais dont la première n'était apparemment qu'une satire et l'autre un sujet

(79) *Matth. Par.*, Vit. Abb. S. Alb, p. 35.

(80) *Id.*, l. c. Malheureusement sa maison brûla avec les habits la nuit qui précéda le jour fixé pour la représentation. L'historien dit à ce sujet : nesciens quomodo hoc damnum restauraret, se ipsum reddidit in holocaustum Deo, assumens habitum religionis, etc. » Bientôt après il fut fait abbé.

(81) *Pierre de Blois*, Ep. 93.

profane (82); elles n'étaient par conséquent pas destinées à être représentées. Peu de temps après, Nicolas de Mira composa la Conversion d'un roi païen de l'Afrique; on publia aussi en langue vulgaire l'Apothéose des croisés morts en combattant, dont le sujet offrait un mélange de sacré et de profane (83). Nous savons qu'à Venise les prêtres représentaient l'Annonciation, et prononçaient les paroles qui se trouvent dans l'Évangile, et l'on rapporte de la représentation de la Passion de Notre-Seigneur à Forli, que le clergé joua la pièce d'une manière méritoire et fort digne d'éloges. Nous devons croire que cet exemple fut suivi aussi en Allemagne, bien que nous ne sachions pas si le jour de Pâques, la pièce de la Venue et la chute de l'Antechrist, pièce destinée surtout à maintenir la suprématie de l'Église et de l'Allemagne sur tout le reste du monde, a réellement été représentée.

C'est donc ainsi que l'Église, même à cet égard, a donné la première impulsion à un art, qui, dans les merveilleux développements qu'il a pris, après s'être détaché de l'Église, s'est plus d'une fois mis en opposition avec elle, pour entraver son action sur les hommes, qui a mis en mouvement des forces inouïes, a fécondé les génies les plus sublimes, et est devenu un besoin de première nécessité pour la plupart des hommes.

(82) Elles sont perdues toutes deux. *Hist. litt.*, XV, 413.
(83) *Hist. litt.*, XVI, 277.

CHAPITRE XXXVIII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Les beaux-arts. — La musique. — L'architecture. — La sculpture. — La peinture sur verre. — La peinture. — La mosaïque.

L'importance du chant pour le culte chrétien est généralement reconnue ; on sait aussi la peine que l'empereur Charlemagne se donna pour transporter le chant romain de ce côté des Alpes. L'usage des orgues ne demeura pas sans influence sur la musique d'église. Cet art était particulièrement cultivé par les clercs ; aussi, dès la fin du onzième siècle, on trouve auprès des cathédrales un chantre nommé d'office (1), ou du moins quelqu'un qui était chargé de diriger le chant (2). Le douzième siècle compte plusieurs écrivains qui se sont occupés du chant ou qui ont composé des morceaux de musique pour l'Église. Le plus grand nombre d'entre eux appartient à l'ordre de Cîteaux, dont les abbés Étienne et Bernard accordèrent une grande attention à cet art, et mirent surtout une grande importance à en maintenir la gravité

(1) Il était en quelque manière maître de chapelle.
(2) *Ep.* I, 46.

et la dignité (3), tandis qu'au contraire les cluniciens encoururent le reproche de l'amollir et de ne s'attacher qu'au plaisir de l'oreille. Saint Bernard était convaincu que le chant ne devait être ni dur ni efféminé; il devait plaire à l'oreille tout en excitant le cœur; il devait consoler et tranquilliser. Le chant devait fixer l'attention sur les paroles, et en porter pour ainsi dire le sens dans l'âme (4). Mais malgré le reproche que l'on a fait aux cluniciens, leur abbé Pierre a eu le mérite d'être le premier à introduire dans le chœur le chant mesuré.

Ce qui dans l'origine ne reposait que sur des essais arbitraires, ne tarda pas à être assujetti à des règles certaines, et ce fut ainsi qu'au commencement du treizième siècle on arriva à faire chanter à trois parties. On eut aussi plus d'égards à la mesure. On désigne un certain Franco, maître à Paris, qui vivait apparemment dans le onzième siècle, comme celui qui le premier donna des règles fixes pour la mesure. Du reste, les papes agirent aussi à cet égard avec une grande prudence. Ils ne permirent les chants plus fleuris que les jours de grande fête, et voulurent que les jours ordinaires la dignité du chant demeurât intacte : par cette dignité, ils entendaient l'unisson. Si d'un côté on faisait les plus grands efforts pour introduire ces premiers chants dans l'Eglise, aux dépens du dernier qui était plus sérieux et plus solennel, de l'autre les papes ne négligeaient rien pour prévenir cette usurpation. Cependant, en France, saint Louis favorisait l'innovation (5), parce qu'il trouvait qu'elle donnait plus d'éclat au culte. Toutefois nous croyons pouvoir affirmer que de tous les arts, la musique fut celui qui, à cette époque, avait fait les progrès les moins sensibles, et cela nonobstant l'admiration avec laquelle les écrivains du temps parlent des chants des troubadours français et des musi-

(3) *Hist. litt.*, IX, 200.
(4) *S. Bern. abb.* Ep. 398.
(5) *Capefigue*, IV, 376.

ciens ambulants de l'Allemagne, ainsi que du talent avec lequel les uns et les autres s'accompagnaient de leurs instruments. Si l'on ajoutait foi à ce qu'ils en disent, on courrait risque de se laisser entraîner par son imagination bien au-delà de la réalité (6). On ne manquait pourtant pas d'instruments de musique de toute espèce (7).

Quand une religion est parvenue à un certain point de développement, elle s'identifie en quelque sorte avec les édifices qu'elle élève. Ils portent le sceau de la pensée fondamentale qui vit en elle, celui de sa force créatrice. Les temples gigantesques de l'Inde sont l'expression du culte offert à la terrible puissance de la nature; leur masse énorme de pierres, dans l'assemblage desquelles on remarque pourtant une règle et un ordre, indique les forces qui nous paraissent avoir été mises en œuvre pour parvenir à la merveilleuse construction de la terre. Leurs proportions sont colossales comme le contenu de leurs vedas, incommensurables comme les onze cents écoles pour l'interprétation de ces livres saints, fabuleuses comme les légendes sur la fertilité du pays. Les vastes péristyles de l'antique Egypte, avec leurs sphynx silencieux couchés entre les gigantesques colonnes, les uns et les autres rangés en un ordre simple et grave, sont le symbole de la marche perpétuelle et uniforme des astres, dont l'observation formait l'occupation des prêtres, la connaissance l'objet de leurs mystères, l'adoration celui du culte général. Dans les temples plus modernes de la Grèce qui tantôt dominaient les flots azurés, tantôt s'élevaient au sommet des montagnes, rafraîchis par de doux zéphyrs et renfermant dans leur enceinte des statues humaines que leur beauté et leurs proportions parfaites ennoblissaient jusqu'à en faire des images de la divinité, on reconnaissait le culte que ce peuple rendait à la force

(6) *Capefigue*, IV, 377.

(7) Dans un ancien poëme de *Guillaume de Machault*, intitulé « Le temps pastour, » on en compte 30. *Hist. litt.*, XVI, 274.

virile, à la grâce virginale, à la sagesse ordonnatrice, à la musique enivrante, en un mot, à tous les dons du corps ou de l'esprit. Le temple de Salomon présentait à la vue de tout Israël, dans des caractères enchâssés de marbre et d'or, cette déclaration proclamée sur le mont Sinaï : « Israël, le Seigneur ton « Dieu est un seul Dieu ! » Et par le mystère dont se couvrait le sanctuaire, il rappelait ce commandement : « Tu « ne te feras point d'images taillées ; » de sorte que même après avoir été purifié, le fils de la terre ne devait contempler que de loin Celui dont il n'était pas permis d'approcher.

Mais ni les vastes structures de l'Inde et de l'Egypte, ni les temples élégants de la Grèce, ni l'édifice merveilleux élevé par Salomon, ne se rapportent aux commencements des cultes religieux auxquels ils étaient consacrés. Il fallait que ce culte eût d'abord acquis une certaine puissance sur les hommes, qu'il eût pénétré leur âme, fécondé leur nature spirituelle, plié leur volonté, excité leur industrie, avant que leur pensée pût imaginer rien de semblable, et que les formes de l'art pussent arriver à maturité. Mais alors le culte devint l'élément générateur qui appela à la vie de semblables créations, et en même temps le centre dans lequel vinrent se réunir les facultés spirituelles; on vit l'habileté artistique, les forces physiques, les moyens temporels, les volontés combinées des prêtres, des princes et des peuples, se coaliser pour arriver à un but commun et à la plus grande perfection qu'il fût donné d'atteindre, ce qui auparavant paraissait peut-être impossible, et a fait demander plus tard comment donc on avait pu rassembler tant de moyens divers d'exécution.

La même chose eut lieu à l'égard de l'architecture chrétienne : dans ses commencements et tant qu'elle luttait encore pour arriver à la perfection, nous pouvons

la désigner d'après les pays et les peuples(8) ; mais du moment qu'elle fut devenue l'image de la foi, force vivifiante qui pénètre tout, elle ne dut à bon droit porter d'autre nom que celui d'architecture chrétienne ; car ce que la foi voulait, d'un côté, faire comprendre sous le rapport spirituel, et de l'autre désigner comme but suprême de la vie, c'est-à-dire la connaissance du Père de la miséricorde gouvernant tout l'univers, mais se rapprochant de chaque homme en particulier, partout et en tout temps, par une foule immense de membres intermédiaires ; puis le triomphe de l'esprit sur la matière, c'est là ce que cette architecture devait rendre visible ; elle devait devenir le symbole matériel de ces grandes vérités fondamentales. Si la foi se figurait la Rédemption ayant eu lieu dans la région centrale de la terre et dans la plénitude des temps ; si l'histoire voulait faire comprendre à tout le monde, et chaque individu se convaincre lui-même que dans tous les événements, espérés ou inattendus, heureux ou tristes, les innombrables fils de la grâce divine aboutissent toujours à chaque homme en particulier, de même cette architecture introduisait le chrétien au milieu de cette grande œuvre du salut, qui embrasse tout, et, dans le vaste ensemble de ses diverses parties, constitue la médiation perpétuelle et variée, par les hommes et pour les hommes. Or, comme l'humanité chrétienne, pour parvenir à l'esprit par la matière, n'avait jamais atteint le but de plus près qu'à cette époque ; comme le désir de se détacher du monde, de se livrer exclusivement à la contemplation, d'arriver, quant aux privations, jusqu'aux dernières limites du possible, de renoncer pour le salut aux richesses temporelles, de sacrifier sa vie pour un bien immatériel, n'avait jamais été aussi général que dans ce siècle, nous oserions dire que ce même penchant a pris un corps

(8) L'architecture bysantine, gothique, allemande.

dans l'architecture, dont les ouvrages s'élèvent, légers, transparens, élancés, et pourtant inébranlables, tandis qu'ils ne s'approprient que la quantité de matière la plus indispensable, afin que chez eux aussi l'esprit se montre vainqueur du corps, et puisse monter librement et sans obstacle jusqu'à sa source éternelle. Puis encore cette richesse illimitée de formes diverses, chacune desquelles semble destinée à remplir une destination différente, mais qui sont toutes liées à l'ensemble par leur nombre et leur ordonnance, par la même loi et le même but, offrent ainsi l'image de l'Eglise qui, par tant de milliers de membres, suivant tant de carrières diverses et sous tant d'expressions différentes de la vie, concourent à former le grand temple vivant de Dieu, par *une* foi, *un* esprit et *une* loi de charité.

C'est précisément à l'époque que nous traitons que se rapportent et le perfectionnement de cette architecture et l'étonnante variété de ses créations dans tous les pays. Elles furent, tant par leur conception que par leur exécution, des œuvres de la foi ; le prince de l'Eglise qui formait le projet d'une de ces constructions, l'architecte qui combinait les moyens de l'exécuter, tant de milliers d'hommes qui, pendant un si long cours d'années, y coopéraient de tant de manières différentes, devaient nécessairement recevoir de la foi la première impulsion et la constance requise pour mener à bien le projet. Les rois, les évêques et les artistes, pensaient comme cet architecte spirituel qui put dire de lui-même : « Pour moi, j'ai « jeté les fondements comme fait un sage architecte ; un « autre bâtit dessus. » Comme lui, tant de grands génies, qui avaient observé la structure intérieure de l'Eglise, étaient bien convaincus que, quoi qu'il ne leur fût pas donné d'en voir l'achèvement, la double promesse qui leur avait été faite de l'éternité de l'Eglise et de la perpétuité de l'esprit qui la gouvernait, s'accomplirait, et qu'il ne manquerait jamais de bras qui travailleraient avec

zèle à terminer ce qu'ils avaient entrepris. Ils se consacrèrent donc, en pieux et fidèles ouvriers, au succès de leur maître, en lui abandonnant le soin de la direction définitive. C'est pourquoi l'histoire et la tradition se réunissent pour nous apprendre que ceux qui formèrent les premiers plans de ces monuments merveilleux, leurs auteurs, dans le vrai sens du mot, alors même qu'elles ne nous ont point conservé leurs noms (9), étaient des artistes pleins de foi, de dévouement à Dieu, de piété et d'humilité. Sans s'inquiéter de la gloire qui devait leur en revenir, et comme s'ils ne demandaient qu'à remplir leurs devoirs de chrétiens, ils ont avec reconnaissance rendu à Dieu, dans leurs chefs-d'œuvre, ce qu'il leur avait donné en facultés morales, perfectionnées et glorifiées par sa grâce manifestée en Jésus-Christ.

Ce serait une peine inutile que de chercher l'origine de ces créations (aussi supérieures aux édifices religieux de tous les autres cultes, que la religion chrétienne l'est elle-même à toutes les autres croyances), soit en Grèce, soit chez les Arabes, soit dans les forêts de l'antique Germanie. L'Italie avait, à la vérité, sous les yeux les restes de l'architecture romaine; mais précisément par cette raison et par l'impossibilité de se débarrasser complétement de ses anciens souvenirs, il lui était difficile de féconder le germe de formes toutes nouvelles. Les anciennes lois du grand et du beau n'y ayant pas encore perdu toute leur force, il s'y agissait moins d'en imaginer de nouvelles que d'appliquer celles qui existaient déjà à une autre destination; les résultats de ces efforts furent l'admirable édifice de Justinien à Constantinople et l'église de Saint-Paul hors des murs de Rome. D'un autre côté, il y a une distance de tant de siècles entre les bosquets sacrés des Celtes ou les forêts des Germains et

(9) C'est ainsi que le nom de l'architecte de la cathédrale de Cologne est demeuré inconnu, de même que celui de l'architecte qui éleva la magnifique église de Sainte-Élisabeth à Marbourg. *Montalembert*, p. 347.

les premiers développements d'un germe architectural, dont les fruits furent si admirables, que tous les souvenirs de ces bosquets et de ces forêts durent être complétement effacés par le grand changement que les nonvelles croyances amenèrent dans les conditions et les phénomènes de la vie (10). Une opinion bien plns étrange encore est celle d'après laquelle ces édifices, qni, même indépendamment de tout rapport à la croyance, offrent nn si grand attrait et parlent si vivement à l'esprit, ne seraient que les produits d'une imagination désordonnée. Il snffit d'en examiner un seul pour se convaincre que l'imagination n'y a point triomphé de la raison, calculant toutes choses avec netteté, ordre et mesure; mais que l'une et l'autre se sont mutuellement pénétrées, après avoir reçu par la foi la plus sincère et la plus pure, la consécration nécessaire ponr créer ces sublimes monuments.

Ces monuments sont nés d'une autre manière de considérer le monde, d'autres convictions, d'autres efforts, d'une autre connaissance des rapports de l'infini au fini et de la destination de l'homme, que les édifices religienx d'aucun pays, d'aucun peuple, d'aucune époqne quelconque. Ils ont eu pour père le christianisme seul. C'est une pensée sublime, inexprimable, mystérieuse, que les églises chrétiennes nous font comprendre, par leur parole éclatante; et la célébration d'un mystère étant le premier, le plus grand but auquel ils soient consacrés, ils sont à lenr tour un mystère et le type de celui ponr lequel ils doivent servir. Les ogives de la cathédrale chrétienne sont l'emblème de la pensée qui s'élance vers les cieux, de même que

(10) La remarque que les plus anciennes églises qui existent encore ne portent pas la plns légère ressemblance avec ces prétendnes forêts de chênes, prouve jusqu'à l'évidence que cette supposition était absolument arbitraire. An nombre des plus anciennes églises que nous connaissions, il s'en trouve deux situées dans l'île d'Ufnau, dans le lac de Zurich. Elles remontent au neuvième siècle et ressemblent parfaitement à celles qni sont représentées sur les plns anciens portails d'église, ainsi qne sur les sceaux portés par les fondateurs. Et pourtant ces monuments sont de trois cents ans plus rapprochés des forêts de chênes.

nous devons y être excités par les paroles du Rédempteur, par les leçons des apôtres, par l'exemple des ministres les plus distingués de l'Église, par la persévérance des confesseurs, par la patience des martyrs, par la pureté des vierges. Nous avons déjà fait voir plus haut que l'architecture chrétienne devait être regardée comme le type de la structure spirituelle de l'Église. La parole éternelle de la vérité elle-même avait offert aux architectes tous les traits principaux du plan de l'édifice; ils ne pouvaient pas, ils n'osaient pas en aller chercher ailleurs des modèles. Leur édifice devait former le saint temple du Seigneur, posé sur les fondations des apôtres et des prophètes, ayant Jésus-Christ pour pierre angulaire. C'est pourquoi la forme généralement adoptée est celle d'une croix; le carré formé par la rencontre du chœur et de la nef désigne les évangélistes, tandis que, conformément à cette fondation, la voûte est supportée par douze colonnes qui sont les douze apôtres.

Non seulement ces édifices créés par le christianisme, inspirés de son esprit et qui servent à le glorifier, nous pénètrent d'une admiration dont la nature est toute différente de celle qu'excite en nous la vue d'autres monuments superbes; mais ils nous donnent le pressentiment de l'éternité, que nous ne pouvons à la vérité jamais saisir, et que nous sentons pourtant nous toucher de si près; en entrant dans ces églises catholiques nous ne respirons pas seulement le souffle de l'Être mystérieux, dont la présence parle si clairement à notre esprit, qui nous élève au-dessus des temps et de l'espace et descend pourtant dans chaque individu, comme s'il n'existait que pour lui seul, mais nous nous sentons encore saisis d'étonnement à l'aspect de la richesse inépuisable qui se déploie jusque dans les parties les moins importantes, les plus imperceptibles. Les Grecs cherchaient à représenter une grave harmonie par une exacte symétrie des diverses parties; mais le sens infiniment

plus profond de l'architecture chrétienne trouva moyen de conserver cette harmonie au milieu d'une variété infinie; elle se montra par là animée de ce même esprit qui dans la création de l'univers a déployé l'élégance et la légèreté unies à la solidité, la puissance et la durée, empreinte miraculeuse qui se retrouve dans l'ensemble, comme dans chacune de ses parties, sons quelque point de vue qu'on les considère. Par cette variété infinie de bordures, de festons, de chapiteaux, de torses, de flèches (11), tous subordonnés à une seule grande idée régnant dans tout l'ensemble, l'œil du spectateur n'est jamais fatigué, jamais rassasié; il est toujours agréablement ému, sa sensibilité est échauffée, son âme rehaussée. Il sent son esprit élevé par ces colonnes accouplées, si libres, si élancées et pourtant si solides, qui, à leur sommet, s'enlacent en de nombreux rameaux. Sa poitrine s'élargit à la vue de ces voûtes hardies; ces feuillages, ces roseaux, ces statues, ces arabesques, lui offrent une foule de points de repos. Il ne peut quitter ces ciselures, ces sculptures déliées dans lesquelles l'habile emploi de l'outil a su rendre la pierre obéissante comme la pensée. La même variété que l'Eglise a su imprimer au culte qui se célèbre dans un édifice, et qui néanmoins dans sa réalité n'a qu'un but et une fin, se retrouve encore emblématiquement dans les édifices mêmes. Quelle exactitude dans chaque partie! quelle fidélité en grand comme en petit! quelle convenance dans les choses les moins importantes aussi bien que dans le tout! Chaque partie, parfaite dans son individualité, concourt à la perfection de l'ensemble, tandis qu'aujourd'hui nous ne savons qu'entasser des masses de pierres. On dirait que de même que dans la construction de l'Église spirituelle,

(11) Nous renvoyons à cet égard au Voyage pittoresque en Normandie et en Bretagne, par *Charles Nodier* et ses collaborateurs, où, dans la description des chapiteaux des anciennes églises, il fait voir que ce sont tantôt de simples ornements, tantôt des indications historiques, tantôt des symboles.

chaque fidèle est rendu digne de faire partie de la strncture totale, ainsi dans l'église matérielle chaque pierre est taillée avec un soin particulier, afin qu'elle acquière une plus grande valenr par rapport au tout. Lorsqu'un historien tel qn'Albéric nous dit que le seul projet de bâtir nne nouvelle église et de la doter de tout ce qni est nécessaire pour en rehansser l'éclat, est un acte plus glorieux pour un prince que l'exploit le plus brillant, il faut convenir que l'exécution de ce projet est un acte plus glorieux et digne d'une renommée plus durable encore et aussi indestructible que l'édifice lui-même.

Peu de temps encore avant l'époqne dont nous traitons, la plupart des églises, excepté en Italie, étaient en bois et généralement petites et peu remarquables. Jusqu'à la mort de l'évêque Berthold de Wurzbourg en 1186, la cathédrale de cette ville n'était pas construite en pierre, et il y a tout lieu de croire que celle de Salzbourg ne l'était pas non plus, car elle fut, vers ce temps, consumée par un incendie. Les églises d'Angleterre qui remontaient au temps des Anglo-Saxons n'étaient pas d'une matière plus solide. C'est pourquoi on jugea digne de remarque que l'église que Charlemagne dédia au Rédempteur, à Paderborn, était en pierre. En France on regardait l'église de l'abbaye de Saint-Georges de Bocherville, près de Rouen, comme une des plus belles qui eussent été construites, dans l'intervalle qui sépara l'ancienne architecture romaine de l'architecture chrétienne (12). Les premiers monuments de cette dernière se montrent dans l'église de Cluny, objet de l'admiration de toute la France. L'évêque Berneward de Hildesheim fut le seul de son temps, en Allemagne, qni se distingua par la construction et la décoration de ses églises; et celle que l'empereur Henri III fit bâtir peu de temps après, à grands frais,

(12) *Achille Deville*, Essai historique et descriptif sur l'Église et l'Abbaye de Bocherville, 1827.

à Goslar, sous la dédicace des apôtres saint Simon et saint Jude, fut un des édifices les plus remarquables de l'époque intermédiaire.

Mais au commencement de celle à laquelle nos recherches sont consacrées, il s'éleva dans tous les pays de l'Europe chrétienne, dans beaucoup d'évêchés, de seigneuries et de villes, un ardent désir de créer de nouvelles églises, merveilleux monuments, un seul desquels épuiserait aujourd'hui toutes les ressources d'un empire. Cette activité créatrice, qui se réjouissait dans sa foi, se manifesta d'une extrémité de l'Europe à l'autre. Dans le Nord le plus reculé, l'archevêque Eystein posa les fondements de cette cathédrale de Drontheim, dédiée au saint roi Olaf, et qui, pour la solidité et la richesse, passait pour le plus beau et le plus parfait édifice de toute la péninsule Scandinave. Ses sculptures étaient comparées même à celles de Saint-Pierre de Rome. L'évêque Pierre d'Arhuus jugeant qu'un temple en bois n'était pas digne du Dieu que l'on y révérait, commença la construction d'une église en pierre. Adzer, premier archevêque de Lund, entreprit la crypte de sa cathédrale, qui passe encore aujourd'hui pour un magnifique ouvrage. Si ces contrées septentrionales ne possédaient pas de grands artistes pour mettre la dernière main à tous les détails de ces monuments, les évêques ne manquaient pas du moins du courage nécessaire pour les commencer; du reste l'Angleterre leur fournissait d'habiles ouvriers lorsqu'ils en avaient besoin; car à compter du règne du roi Henri II, la plus grande activité s'y déploya, sous ce rapport, pendant plus d'un siècle. Évêques et chapitres, abbés et couvents luttèrent à l'envi à qui élèverait les églises les plus magnifiques, les plus merveilleuses. Le marbre et la pierre y furent apportés, en quantités énormes, des pays étrangers; des architectes et des artistes célèbres y furent appelés de toutes parts. Ce fut alors que l'on bâtit la cathédrale d'York, la plus parfaite quant à l'intérieur;

celle de Durham, celle de Salisbury, la plus belle de toutes. L'évêque Hugues de Lincoln voulut que son église de Notre-Dame fût la plus élégante, et il atteignit son but; car pour la justesse de ses proportions, la belle harmonie de toutes ses parties et la délicatesse du travail de chacune d'elles en particulier, elle est regardée comme l'édifice chrétien le plus remarquable de l'Angleterre et elle est l'orgueil des habitants de la ville. L'Irlande même ne demeura pas en arrière. Félix O'Dunally éleva en 1180 la cathédrale de Saint-Canice, dans le comté de Kilkenny, qui ne le cède point à celle de Dublin pour la beauté et la grandeur. Les églises des abbayes de Westminster et de Croyland ne sont point inférieures aux cathédrales, et l'on admire le chœur de l'église du Christ, à Cantorbéry, qui fut commencé par un architecte de Sens. « En admettant, dit un écrivain moderne (*Berington*), que la superstition ait tracé le plan de cet édifice et en ait dirigé l'exécution, de quel nom désignerons-nous le zèle réformateur dont le marteau changea, quelques siècles plus tard, ces monuments orgueilleux en monceaux de ruines? »

On lit avec plaisir la description des solennités qui accompagnaient la pose de la première pierre d'une église. L'abbaye de Croyland consacra quatre années à rassembler d'immenses provisions de matériaux, en fer, cuivre, or, argent, pierres, mortier et tout ce qui était nécessaire pour bâtir. Enfin parut le jour tant désiré où l'on devait mettre la main à l'œuvre. On en publia au loin l'annonce. De tous côtés arrivèrent des abbés, des moines, des religieuses, des prêtres, des comtes, des barons, des chevaliers, des dames, des demoiselles, du peuple de toutes les classes. L'abbé Geoffroi monta en chaire et prononça un sermon pendant lequel des larmes de joie inondaient ses joues. Puis il posa la première pierre à l'angle, entre l'Ouest et le Nord; la seconde fut posée par le chevalier Richard de Rulos, grand ami de l'abbé, qui plaça

dessus un don de 20 livres. Ensuite vinrent le chevalier Geoffroi Riedel, son épouse Geva et sa sœur Aricie. Le mari plaça sur sa pierre dix marcs et chacune des dames offrit de payer pendant deux ans les gages d'un tailleur de pierres. La pierre du second angle fut posée par l'abbé de Thorney, frère de l'abbé de Croyland, qui l'accompagna aussi d'un don. Le baron Alain de Crown et trois autres membres de sa maison placèrent sur leurs pierres respectives chacun un diplôme accordant le droit de patronage sur une église. D'autres comtes, barons, chevaliers, châtelains et demoiselles suivirent et offrirent de l'argent, des terres, des diplômes ou des services pour contribuer à cette œuvre pie. Les pierres des deux angles nord et sud furent posées par les abbés et les religieux de deux couvents; celles de trois piliers du côté nord, par les curés de trois paroisses voisines; le premier était accompagné de cent quatre de ses paroissiens, chacun desquels offrit de travailler gratuitement à la construction, un jour par mois jusqu'à l'achèvement de l'édifice. Soixante paroissiens accompagnaient le second de ces curés et quarante-deux le troisième, qui tous firent la même offre. Trois autres curés firent la même chose pour trois piliers du côté sud; l'un avec 220 hommes et 10 marcs; le second avec tous ses paroissiens, portant 20 mesures de froment et autant d'orge; le troisième amenait 84 hommes qui offrirent 6 marcs, l'usage de leur carrière et deux hommes pour y travailler. L'abbé adressait une allocution à chaque personne qui posait une pierre, l'admettait dans la confrérie et lui accordait une part dans les prières et les bonnes œuvres du couvent. La cérémonie terminée, il invita à dîner tous les assistants, au nombre de cinq mille personnes. Le repas fut plein de gaieté, et quand tout le monde fut parti, on commença les travaux de ce vaste édifice, dont les clochers s'élèvent par-dessus les arbres de la forêt voisine et attirent de loin les regards

des voyageurs. Faut-il vraiment se réjouir de ce que de semblables superstitions aient cessé d'exister?

La France égala et surpassa même peut-être l'Angleterre, tant pour le nombre que pour la majesté et l'élégance de ces édifices chrétiens. Dans l'espace d'un siècle et demi, qui s'écoula entre la dédicace de la cathédrale de Laon (13) et l'achèvement de celle de Chartres, qui prit le même temps à bâtir, n'ayant été dédiée qu'en 1260, la France vit s'élever d'abord l'église de l'abbaye de Prémontré, grâce à la prudence et à l'habileté de Hugues, compagnon de saint Norbert, qui en fit une nouvelle merveille du monde (14); puis par le zèle infatigable de l'abbé Suger, celle de Saint-Denis dont on a dit que le prince le plus puissant de notre temps pourrait à peine en construire une semblable (15) et dont la décoration intérieure surpassa encore la beauté du dehors (16). Après celle-là vint l'église de Notre-Dame de Paris, bijou précieux que les évêques de cette ville aimaient comme la prunelle de leurs yeux. En même temps furent bâties la cathédrale d'Amiens, à laquelle Etienne de Tournay contribua, et celle de Reims, dont on calcula que la dépense surpasserait les ressources de la France actuelle, quoique bien plus étendue qu'elle ne l'était alors. La cathédrale de Beauvais remonte à la même époque, ainsi que celle par laquelle on remplaça l'église de Rouen, consumée par le feu en 1200, et qui fut achevée dans le court espace de 17 ans; presque tous les siècles suivants ont contribué à enrichir ce superbe monument (17). Il serait trop long

(13) En 1114. *Hist. litt.*, III, 220.

(14) *Hist. litt.*, IX, 221.

(15) *Id.*, IX, 220.

(16) Suger en fait une description remarquable dans son ouvrage sur l'Administration.

(17) Surtout le cardinal d'Amboise. Le dix-huitième siècle aussi n'a pas laissé d'y imprimer quelques traces de son mauvais goût. Voyez le Voyage pittoresque en Normandie et en Bretagne, par *Ch. Nodier*, II, 49.

d'énumérer ici tant d'autres églises de villes ou de couvents; et comme tous ces édifices n'étaient pas uniquement commandés par la nécessité, mais plutôt par le désir de glorifier Dieu, on n'y épargnait rien de ce que l'art, le travail et la dépense pouvaient faire pour ajouter à leur magnificence. Car, nonobstant son amour pour la pauvreté, saint Bernard lui-même se crut en droit, dans son église de Clairvaux, de lutter de grandeur et d'éclat avec celles des autres couvents (18).

L'Allemagne ne le céda ni à la France, sa voisine, ni à l'Angleterre, sa mère spirituelle. Cent cinquante ans avant l'époque dont nous traitons, on avait déjà posé la première pierre de la cathédrale de Strasbourg (19); mais elle attendit près de deux siècles la venue de celui « à qui « le génie devait inspirer la volonté d'élever cette masse « énorme semblable à un grand arbre de Dieu, étendant « au loin ses mille branches, ses milliers de rameaux, « ses feuilles nombreuses comme les grains de sable « au bord de la mer, pour proclamer partout la gloire « du Seigneur, son maître (20). » Vers le milieu du douzième siècle, le duc Conrad de Zaehringen commença la construction du munster de Fribourg qui est, à la vérité, l'une des moins grandes cathédrales, mais qui fait cependant la plus vive impression, parce qu'elle est du petit nombre de celles qui sont tout à fait achevées. En même temps l'évêque Walther de Breslau élevait sa cathédrale sur le modèle de celle de Lyon; elle fut achevée en 20 ans, ce qui est fort prompt en comparaison du temps que d'autres églises exigèrent. Le douzième siècle fut encore témoin du commencement de Saint-Étienne de Vienne; cinquante ans plus tard on commença la ca-

(18) *Hist. litt.*, IX, 221.

(19) On voit par le style de la crypte sous le chœur, que cette partie est d'une bien plus haute antiquité que le reste.

(20) *Goethe*, De l'architecture allemande, Œuvres, XXXIX, 346, de l'éd. in-8°.

thédrale de Sainte-Gudule de Bruxelles, celles d'Utrecht, de Magdebourg, de Ratisbonne et de Trente, que l'évêque Frédéric de Wangen enrichit des plus admirables trésors de l'art. Les siècles suivants donnèrent naissance aux églises d'Amersfoort, de Sainte-Élisabeth de Marbourg; celle du couvent d'Altenzell en Saxe offre encore, dans ses ruines, un chef-d'œuvre d'architecture chrétienne. Ses colonnes élancées, ses élégantes ogives, les mosaïques du pavé, le grand et riche maître-autel, tout cet ensemble devait offrir un aspect magnifique. Si l'église de l'abbaye de Dunes ne pouvait se comparer à beaucoup d'autres pour ses dimensions et pour la variété des ornements, elle avait néanmoins cela de remarquable qu'elle fut bâtie en moins de cinquante ans par les 400 religieux du couvent, sans aucun secours étranger. La réputation des Allemands comme architectes, tant pour la théorie que pour la pratique, s'étendit au delà des limites de leur pays; on en voit la preuve par le fait que Guillaume d'Innsbruck fut chargé de diriger la construction de la tour de Pise; il est, en outre, à peu près certain que beaucoup d'églises de la haute Italie furent bâties ou du moins décorées par des Allemands. Enfin c'est vers la clôture de notre époque que se place le commencement d'un édifice que l'évêque Conrad de Cologne, ne croyant pas pouvoir faire un meilleur usage des vastes richesses qu'il possédait, se flatta de rendre supérieur en grandeur et en magnificence à tous ceux qui existaient jusqu'alors(21).

Il est digne de remarque que cette architecture chrétienne ne jeta nulle part de racines moins profondes, ne se développa nulle part avec moins d'éclat qu'en Italie. A Rome, par exemple, où, du temps des seuls Hohenstauffen, plus de vingt églises furent bâties ou restaurées, on n'en voit pas une qui soit construite dans ce style, pas une qui puisse se comparer au munster de

(21) *M. de Montalembert*, p. LXVIII, dit que la cathédrale de Cologne était « un défi jeté à l'impuissance moderne. »

Fribourg, à l'église de Sainte-Elisabeth à Marbourg, pour ne pas parler de tant d'autres plus célèbres, soit en Allemagne, soit dans le reste de l'Europe. Les souvenirs de l'antiquité y étaient trop présents; ils n'avaient point cessé d'exercer leur influence sur les artistes du pays, et la culture des beaux-arts n'y avait jamais été interrompue pendant longtemps, de sorte que l'on n'y avait pas eu besoin d'inventer une nouvelle forme artistique et de la conduire par degrés à son perfectionnement. Toutefois la partie supérieure de la péninsule ne demeura pas étrangère à ce mouvement; ces formes, nées du christianisme sans mélange étranger, n'y furent pas dédaignées; là aussi on chercha à se les approprier. Pise acheva, vers cette époque, son bijou de Marie della Spina, qu'avec ses 242 colonnes au dehors, et 246 au dedans, on dirait sorti de la main d'un orfèvre. C'était comme un défi porté à la ville de Sienne, dont l'église surpasserait peut-être en beauté celle de Pise, si elle était achevée. Orvieto, toute petite qu'elle était, ne se crut pas au-dessous d'une semblable entreprise (22), ni l'ordre de Saint-François trop pauvre, pour perpétuer de cette manière, à Assise, la mémoire de son fondateur. Le plan proposé par un Allemand, y obtint la préférence sur ceux de tous les autres architectes. La Sicile même éprouva l'influence de ce sentiment qui cherchait à manifester, par l'érection d'édifices nouveaux et magnifiques, la puissance de la foi sur les cœurs. L'archevêque Gautier de Palerme fit abattre sa cathédrale pour en élever à sa place une autre bien plus vaste et plus belle. Le roi Roger bâtit celle de Catane et Guillaume II la superbe église de Montreale avec ses colonnes de granit. Mais les anciens temples, les théâtres et les autres monuments de l'antiquité, offraient en trop grand nombre les plus beaux chefs-d'œuvre de l'art, pour que l'on pût facilement

(22) Cette belle cathédrale fut bâtie de 1206 à 1214. *Montalembert*, p. LXXI.

résister au désir d'achever promptement ce que l'on avait commencé.

En Espagne ce furent encore les évêques qui, sans se laisser arrêter par le malheur des temps, voulurent représenter par de sublimes monuments la puissance de la foi, par laquelle le peuple se sentait enflammé, enthousiasmé excité aux exploits les plus héroïques. L'évêque Maurice de Burgos, anglais de naissance, et animé peut-être par le souvenir de ce qu'il avait vu dans sa patrie, posa les fondements de cet édifice admirable qui existe encore aujourd'hui et qu'il eut la joie de voir terminer. Rodrigue de Tolède bâtit la grande église de Talavera; le grand chancelier du royaume consacra ses revenus d'abord à la construction de l'église, plus tard cathédrale de Valladolid, et puis quand il fut devenu évêque d'Osma, de celle de son propre diocèse. D'autres évêques imitèrent de si louables exemples; il s'éleva une foule d'églises chrétiennes, qui offrirent une tout autre importance que les superbes cathédrales de Cordoue et de Grenade, auparavant consacrées à un culte différent. Dans toute l'Espagne chrétienne, mais surtout dans le royaume de Léon, les mêmes efforts se manifestèrent que dans les autres pays. Là comme ailleurs, d'anciennes églises, jadis élevées à grands frais, furent abattues afin d'être remplacées par des constructions plus en rapport avec le symbole mystérieux de la confession chrétienne.

Mais comme les entreprises commencées dans la joie de Dieu ne peuvent être menées à bien que si elles sont exécutées avec contentement par les hommes, on s'efforçait surtout de faire en sorte que de mesquines considérations ne causassent pas d'irritation dans les esprits. La satisfaction générale devait être un lien d'union entre les nombreuses individualités, pour les rattacher à un but commun. Les ouvriers devaient savoir qu'ils consacraient leur temps et leur peine à la glorification de Celui qui rend au centuple ce qu'on lui a donné. Aucune

mésintelligence ne devait s'élever entre ceux qui travaillaient pour un profit temporel et ceux qui ne demandaient de salaire qu'à Dieu. Ainsi, à Pise, on accorda aux deux architectes un traitement mensuel considérable, plus fort dans la saison des longs jours, et l'on y ajoutait encore, comme encouragement, une gratification à la fin de chaque année. Les distributions d'argent, de vivres et de comestibles qui se faisaient aux ouvriers les jours de grande fête, sont une preuve de l'esprit de bienveillance qui régnait à cette époque. Des retenues se faisaient naturellement pour les cas d'absence volontaire; il en était de même dans les maladies, parce que sans doute alors le salaire était remplacé par les soins et les médicaments. Lorsque des accidents arrivaient sans que les ouvriers en éprouvassent du mal, on se persuadait que c'était à la protection du saint patron de l'église qu'ils devaient leur salut.

Quand on réfléchit à tous les édifices religieux qui, dans le cours d'un seul siècle, ont été entrepris, exécutés, achevés, principalement par des évêques et des chapitres, on se demande, malgré soi, comment cela a été possible, comment ils ont pu réunir l'argent nécessaire? L'histoire répond : par un magnanime dévouement, par une franche coopération, avec la foi pour mobile de l'un et de l'autre. En premier lieu, la plupart des églises possédaient des biens spécialement consacrés à cet usage (23). Cependant ces biens n'auraient pas pu suffire à une semblable dépense, sans d'amples contributions parties d'autres sources. C'étaient d'abord les évêques qui donnaient leurs épargnes et une partie de leurs revenus. Ainsi l'évêque Guillaume d'Auxerre, voyant de nouvelles églises s'élever de tous les côtés, tandis que la sienne était vieille et pauvre,

(23) Celle de Pise en avait un si grand nombre, jusque dans l'empire Grec, qu'un de ses régisseurs résidait habituellement à Constantinople. *Raumer*, VI, 530.

et ne voulant pas rester en arrière de ses voisins, donna, la première année, indépendamment des revenus de l'Église, 700 livres de son propre bien, et plus tard au moins 10 livres par semaine. Dans d'autres occasions, les évêques, pour encourager les ouvriers, se mettaient eux-mêmes à l'ouvrage: c'est ce que fit l'évêque de Freisingen pour sa cathédrale. Hildebert du Mans se montra souvent la toise et l'équerre à la main (24). Après les évêques venaient les chapitres, dont quelques-uns possédaient de grandes richesses, qu'ils sacrifiaient volontiers, mais qui même ne suffisaient pas toujours (25). Les bénéficiers de l'église-mère renonçaient sans difficulté, pour sa restauration, à une partie de leurs revenus (26). A Beauvais on leva, pendant dix ans, comme contribution extraordinaire de construction, une année des revenus de tous les bénéfices vacants; on posa pour le même espace de temps un impôt spécial sur toutes les églises du diocèse, la dixième partie de tous les revenus de l'évêque, des chanoines et de tout le clergé de la cathédrale, enfin la dixième partie aussi de toutes les ventes de biens-fonds de l'Église (27). Or, comme tout cela ne suffisait pas encore, on quêta les contributions volontaires des laïques, d'abord dans le diocèse même et puis dans ceux des environs. L'opinion publique regardait les dons faits à cette intention comme des œuvres de charité d'un mérite tout particulier (28). On y attacha des indulgences, et les évêques envoyaient des personnes munies de lettres patentes adressées à tous les autres évêques et vicaires, pour leur demander la permission de les publier (29). Quand il fallut reconstruire l'église de l'abbaye de Notre-Dame de la Grasse, et que les revenus

(24) *Hist. litt.*, IX, 221.

(25) Le trésor du chapitre de Reims fut bientôt épuisé. *Gall. Christ.*, IX, 104.

(26) *Gall. Christ.*, XI, 558.

(27) *Id.*, X, 246.

(28) *Gerv. Abb. Præmonstr. Ep.* 71.

(29) *Gall. Christ.*, V, 492.

du couvent se trouvèrent être insuffisants, les religieux sollicitèrent des dons et promirent à tous ceux qui contribueraient à l'œuvre, une part aux messes, aux vigiles, aux jeûnes, aux prières, en un mot à toutes les bonnes œuvres qui se feraient dans la maison (30). Celui qui ne pouvait rien donner, donnait sa personne; c'est-à-dire qu'il offrait de travailler gratuitement : aussi parmi les cent mille ouvriers, occupés par momens à la cathédrale de Strasbourg, il y en avait beaucoup qui ne tiraient point de salaire de leur travail (31). L'église de Cologne avait acquis une si grande renommée par les Trois Rois, il s'y réunissait un si grand nombre de pèlerins de tous les pays, que les prieurs des contrées les plus éloignées envoyèrent des contributions à l'archevêque. Dans les grandes villes, il est probable que la caisse municipale y contribuait aussi. A Pise on imposa extraordinairement tous les ménages, même ceux de la banlieue, et l'on prononça l'excommunication contre les retardataires.

Ce fut par une coopération si générale, si libre, si complète, qu'il devint possible de créer tant de chefs-d'œuvre dans tous les pays de la chrétienté. Indépendamment de leurs vastes dimensions, de la hauteur des tours, des soins que l'on donnait à l'exécution, de l'attention avec laquelle chaque pièce devait être travaillée, ce qui devait mettre beaucoup de lenteur dans les progrès de l'ouvrage, il se peut encore que la manière dont les fonds étaient rassemblés, ait été en partie cause que ces églises ont exigé plus d'une génération pour s'achever, et qu'il y en a même dans le nombre qui n'ont jamais été terminées. On sait combien il a fallu de temps, depuis la pose de la première pierre, pour conduire la cathédrale de Strasbourg à l'état où elle se trouve aujourd'hui. Nous avons déjà remarqué que l'on a travaillé pendant cent cinquante ans à

(30) Dipl. dans le *Gall. Christ.*, VI, 444.
(31) *Hist. litt. de la Fr.*, XVI, 297.

celle de Chartres. La construction de la cathédrale de Pise demanda à peu près le même temps. Trente-six années s'écoulèrent avant que le chœur, la nef et les piliers de l'église de Reims fussent terminés, et il fallut plus de temps encore pour achever la décoration extérieure des tours (32). On consacra vingt-trois ans à la construction du chœur seulement de l'église de Saint-Éloi de Nyon, parce que l'on voulait qu'il pût soutenir, par l'élégance, la comparaison avec celui des plus belles églises de France (33). On eut aussi besoin de quatre-vingts ans pour bâtir l'église du couvent de Walkenried, qui passait pour une des plus belles de l'Allemagne septentrionale. Quant à l'église de Saint-Denis, quand on dit qu'elle n'a exigé que trois ans et trois mois pour la terminer (34), il est évident, vu sa grandeur, sa richesse et sa beauté, qu'il ne saurait être question de son entier achèvement qui n'a eu lieu en effet que sous saint Louis, mais seulement des travaux nécessaires pour la mettre en état de servir à la célébration du culte.

L'architecture est en quelque sorte la souveraine des autres arts, qui se rangent autour d'elles, les uns comme membres de la même famille, les autres comme des serviteurs dévoués, tandis qu'elle brille avec éclat au-dessus de tous. En conséquence, émanée elle-même de la foi chrétienne, parvenue par elle à l'apogée de la force et de la beauté, faisant servir à son tour tous ses avantages à l'éclat du culte, elle entraîna tous les autres arts au service de la religion. Il est certain qu'à cette époque tous les arts, toutes les facultés artistiques n'existaient principalement que par et pour l'Église ; c'était elle qui leur fournissait une carrière et qui devenait la condition de leur vie. Tel fut d'abord la sculpture. On pourrait dire que ces grands monuments chrétiens étaient pres-

(32) *Gall. Christ*, IX, 104.
(33) *Id.*, IX, 1059.
(34) *Hist. litt.*, IX, 220.

que autant l'ouvrage des sculpteurs que des architectes. En effet, quelle foule de petites statues ne voit-on pas dans les ogives, dans les niches, sous les tours, aux colonnes, et toutes tellement liées au tronc, que la plupart en sont inséparables! Combien elles sont toutes importantes et pleines de signification! Voyez ces tombeaux des évêques avec la mitre et la crosse, des seigneurs et des chevaliers avec la cuirasse et l'épée, des châtelaines avec le rosaire et le psautier! Ces chœurs d'apôtres, de martyrs, de saints et de vierges ont reçu l'esprit qui les met en harmonie avec le lieu qu'ils doivent animer et glorifier; la physionomie de ces évêques, de ces chevaliers et de ces dames, brille de la sainte gravité avec laquelle les premiers ont gouverné leur troupeau, du courage religieux avec lequel les seconds ont manié l'épée, du pieux dévouement que les troisièmes ont montré pendant le cours de leur vie. Quelle profonde signification dans les poses, quelle exactitude dans les costumes, quelle délicatesse dans l'exécution des ornements, frappent presque toujours le regard scrutateur! Il ne faut point, à la vérité, y chercher cette grâce enchanteresse, ce sentiment d'heureuse existence, qui caractérisent les formes antiques; le connaisseur trop difficile pourra même souvent se plaindre d'y rencontrer du froid et de la roideur. Mais nous jugerons sans doute autrement quand nous aurons réfléchi que l'édifice était le but que l'on se proposait et que les images n'étaient qu'un moyen d'en faire ressortir l'importance, d'en rendre l'impression plus vive. Car les monuments funéraires, par exemple, qui n'étaient pas absolument indispensables au bâtiment, étaient néanmoins placés dans un rapport indissoluble avec ce bâtiment et ce qu'il devait représenter. Mais, indépendamment du type chrétien dont ils devaient nécessairement être empreints, ils avaient encore l'avantage de transmettre aussi fidèlement que possible à la postérité les traits des rois,

des évêques, des seigneurs et des dames (35). Un des plus beaux ouvrages du ciseau en France, ouvrage qui s'était conservé jusque dans le siècle dernier, était l'image en haut relief de saint Bernard, dans l'abbaye d'Épau, près du Mans, et qui retraçait avec exactitude les traits de l'original (36). Les cathédrales d'Angleterre sont particulièrement riches en œuvres de ce genre, et d'une grande perfection d'exécution, Henri III ayant fait venir d'Italie des artistes qui imprimèrent à la sculpture un élan que les nationaux n'auraient pas pu lui donner. En effet, sous le règne de Frédéric II, cet art avait atteint dans la Péninsule, grâce à Nicolas de Pise, une excellence qui rappelait les chefs-d'œuvre de l'antiquité, sans qu'il abandonnât pour cela le service de l'Église, auquel Nicolas consacra principalement son talent. Du reste, dans ce mouvement général de création, aucun peuple ne pouvait rester en arrière; aussi un Allemand ajouta à la chaire de l'église de Saint-Jean de Pistoie, des ornements qui soutiennent la comparaison avec le travail des meilleurs artistes italiens. En attendant, d'après ce que nous avons dit dans le cours de cet ouvrage, on ne sera certainement pas surpris d'apprendre que les religieux des couvents se sont aussi distingués dans cette branche de l'art.

Il n'y a pas jusqu'à la manière dont les statues sont placées dans les églises, contre les murs et au dehors, où l'on ne reconnaisse une intention claire et un sens profond. Élevés au-dessus des portes, on voit les princes, les fondateurs de l'église, c'est-à-dire de l'évêché, ou ses bienfaiteurs (37); de là ils semblent planer sur les générations qui ne cessent d'entrer dans la maison de l'honneur, du salut et de la paix; là sont placés aussi la

(35) On vante surtout, tant sous ce rapport que sous celui de l'exécution, la statue du roi Philippe-Auguste, dans l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à Senlis.

(36) *Hist. litt.*, IX, 224.

(37) Telles étaient à Strasbourg les statues de Clovis, de Dagobert et de Rodolphe de Habsbourg.

suite des souverains qui ont regardé la protection de cette maison comme le plus sacré de leurs devoirs (38). Au cintre de la porte d'entrée, les martyrs, les évêques, les vierges, qui ont fait l'ornement, soit de l'Eglise universelle; soit de celle-ci en particulier, servent à rappeler les riches fruits de salut que cette maison procurait à ceux qui l'habitaient. Du sommet des voûtes se montraient ceux de qui la voix a retenti, pour rassembler du levant au couchant, du nord au midi, le troupeau que le Seigneur a racheté par son sang et ceux à qui il a transmis son secret publié, sa volonté, ses promesses et les lois de sa maison. Plus loin on voyait, du moins dans leurs symboles, ceux qui ont rendu témoignage de Lui, comme du Fils du Dieu vivant. Puis, entourés de tant de hérauts, de gardiens et de témoins du salut, sont répandues çà et là les images de ceux qui, bien convaincus que leur séjour sur la terre n'était pas fait pour durer, ont aspiré après le moment où ils quitteraient ce corps fragile pour entrer dans la demeure éternelle qu'ils savaient leur être préparée.

Il serait difficile de se figurer un édifice chrétien de cette époque, dans toute sa perfection, sans l'ornement qu'il recevait des fenêtres par lesquelles le jour y pénétrait à la fois adouci et comme trempé dans des teintes célestes. Ces fenêtres, que l'on dirait composées de pierres précieuses, semblables aux fleurs du jardin de Dieu, enveloppaient d'un parfum mystérieux ceux qui tournaient leurs regards vers le ciel. Par suite de la destination que recevaient alors tous les arts, il parait que celui-ci aussi, poussé d'ailleurs par sa nature particulière, s'appliqua plus spécialement aux églises. Il tirait peut-être son origine de l'usage, beaucoup plus ancien, de se servir de verre colorié pour les vitraux des fenêtres, et

(38) L'on voyait à Notre-Dame de Paris (jadis!) et à la cathédrale d'Amiens les statues des rois de France.

il se sera développé graduellement et simultanément avec l'architecture. Une des premières églises de France qui eurent des vitraux peints fut celle de Saint-Denis. Mais la preuve qu'à cette époque cet art était déjà fort répandu, c'est que l'abbé Suger fit venir des peintres en ce genre de plusieurs pays différents. Ces vitraux représentaient les exploits de Godefroi de Bouillon dans la première croisade (39). Du reste, cet abbé, si prévoyant et si zélé amateur des beaux-arts, mettait un si grand prix à ces vitraux, comme ornements de son église, qu'il établit un inspecteur spécialement chargé de les garder et de les entretenir (40). Quelques années après, l'abbé Odon de Sainte-Geneviève conduisit Guillaume, plus tard abbé lui-même, auprès d'une fenêtre, sur laquelle était peint Jésus crucifié, et à Saint-Denis on voyait encore, dans ces derniers temps, sur une fenêtre cintrée, le portrait du fondateur de cette église (41). A peu près vers le même temps, il y avait des vitraux peints dans le couvent de Wengarten en Allemagne; mais trois siècles plus tard, les fenêtres de l'hôtel-de-ville de Zug étaient encore en toile. Quant à l'Angleterre, comme elle ne reçut qu'assez tard, de France, l'usage du verre pour les carreaux de vitre (42), il paraît, par la même raison, que la peinture sur verre ne fut pas connue de très-bonne heure dans la Grande-Bretagne (43).

Si l'imitation de la nature en relief est l'art qui plaît le plus à l'homme, celui vers lequel un penchant naturel l'entraîne d'abord, les efforts pour imiter sur une sur-

(39) *Capefigue*, I, 127.

(40) *Suger*, l. c.

(41) « Qui n'a rien de fort délicat. » *Hist. litt.*, IX, 221.

(42) *Stubbs*, Act. Pontif. Eborac. ad ann. 726, dit en parlant de l'évêque Wigfried de Manchester : artifices lapidearum et vitrearum fenestrarum primus omnium Angliam adscivit. *Du Cange*, s. v. *Vitreæ*.

(43) *Matth. Par.* Vit. Abb. S. Alb., en parlant des embellissements faits à l'église de la riche abbaye de Saint-Alban, cite en plusieurs occasions des fenêtres en verre, mais ne dit nulle part que les vitraux en aient été peints.

face plane les parties saillantes de son être, c'est-à-dire le dessin et la peinture, ont aussi pour lui de grands attraits. Les essais, dans l'un de ces arts, conduisent à des essais dans l'autre. Aucun des deux n'a jamais été complétement abandonné. Mais ils ne pouvaient se conserver que là où ils avaient fleuri avant le christianisme, où ils avaient contribué à embellir l'existence. Il leur fallut cependant, avec l'extinction du paganisme, renoncer à ce service, pour passer dans celui de la religion nouvelle, et surtout de l'Eglise, dont ils devaient recevoir de plus en plus l'empreinte. La répugnance de l'Eglise grecque pour les images taillées, l'ayant fait se rejeter avec d'autant plus d'ardeur sur la peinture, était une circonstance qui devait influer sur l'Eglise d'Occident, qui ne repoussait aucun de ces deux arts, et la communication entre ces deux parties du monde n'ayant jamais été antérieurement interrompue. L'art de peindre à l'encaustique, en usage chez les Romains, était sans doute encore connu en Italie, ainsi que la préparation et le mélange des couleurs et la manière d'apprêter les matières colorantes ; il serait difficile de citer un siècle qui n'ait laissé quelques témoignages de l'exercice de la peinture. Ce fut sous les auspices de l'Eglise, et probablement d'abord à Bysance, que les peintres, pour augmenter l'effet de leurs tableaux et pour indiquer le rapport des figures avec la contemplation chrétienne, adoptèrent l'usage de placer sur un fond d'or, tantôt l'ensemble de la composition, tantôt ses parties les plus essentielles, telles que les têtes. L'abbé Suger s'y conforma avec succès à Saint-Denis (44), mais longtemps avant lui on voyait de ces tableaux dans l'église du couvent de Subiaco.

L'Église partait du principe posé par Grégoire-le-Grand, savoir, que les images sont les livres de ceux qui ne savent pas lire ; elles le sont non pour être adorées elles-mêmes,

(44) *Suger, de administr.*, c. 24.

mais pour enseigner ce qui doit être adoré. Ainsi, dans les églises, on représente le crucifiement de Notre-Seigneur, pour rappeler à la piété des chrétiens le souvenir de la Passion de Jésus-Christ. La coutume d'orner les églises de tableaux se retrouve dans tous les pays de l'Europe chrétienne, jusqu'à une époque fort reculée, et remonte en Italie jusqu'à la chute de l'empire d'Occident. On peut citer une longue suite de papes qui en ont donné aux églises de Rome; ils furent imités par les évêques de beaucoup de villes et par les couvents les plus considérables. Le pape Constantin avait déjà placé dans l'église de Saint-Pierre des tableaux représentant les séances des six conciles œcuméniques (45). Du temps de l'abbé Jean, vers la fin du dixième siècle, il y avait à Farfa trois religieux, par le talent et le zèle desquels l'église nouvellement construite fut ornée de tableaux à l'intérieur et à l'extérieur. Si, dans les emblèmes, dans les costumes, dans les traits du visage et même dans la tenue du corps, on reconnut encore pendant longtemps l'influence de l'art antique, cependant celle de l'art chrétien devenait de plus en plus marquée sous le rapport spirituel. Bysance exerça longtemps une influence visible sur les ouvrages artistiques dans l'Occident. Mais cette église ayant perdu, par son asservissement à la cour, toute chaleur intérieure et vitale, l'art y tomba dans une sécheresse qui lui enleva à la fin toute sublimité. En revanche l'Église d'Occident s'en créa un nouveau qui, sorti d'elle, se trouva placé avec elle dans le rapport le plus intime. Ses résultats devinrent l'expression visible de l'essence de cette Église, par leur sublime gravité, par la haute dignité morale de leurs qualités spirituelles, par la sincérité du sentiment qui les avait dictés, par la solennité de l'ordonnance. Ainsi donc, à mesure que l'art bysantin tombait visiblement dans la sécheresse, l'art chrétien de l'Occident

(45) *Paul. Diac.* Hist. VI, 34, dans *Murat.*, SS. I, 501.

s'épanouissait de plus en plus dans son brillant éclat. C'est par la marche que suivit le développement de l'art en Angleterre que l'on reconnaît le mieux comment il émana de l'Église qui la protégea, la féconda par l'esprit qui vit en elle et l'en pénétra. En ce pays, il se vit, dès l'origine, complétement abandonné à lui-même; dépourvu de tout modèle antique, il y demeura pendant longtemps dans la barbarie. Néanmoins il s'éleva par degrés au niveau de celui des autres pays et s'imprima aussi à lui-même le sceau du pur christianisme.

Dès le milieu du douzième siècle, l'abbaye de Saint-Albans possédait un grand nombre de tableaux (46). En France, ce Nicolas qui fut brûlé en 1204, pour hérésie, était regardé comme le plus grand peintre de l'époque (47). En Allemagne, on rapporte que les églises de Salzbourg, de Minden, de Diessen et de Weingarten étaient ornées de peintures. L'évêque Bernward de Hildesheim décora les murs de son église de tableaux si admirables que l'on eût dit qu'il l'avait changée en une église toute nouvelle. Cologne et Maestricht étaient célèbres à cette époque pour les peintres que ces villes renfermaient. Il nous reste encore aujourd'hui, dans les églises de Saint-Castor, à Coblentz, et de Saint-Géréon, à Cologne, des pages qui nous mettent à même de juger de leur mérite.

Les compositions de Saint-Pierre à Rome présentaient tantôt sous une forme emblématique les plus profonds mystères du christianisme et tantôt les principaux événements de son histoire; les autres églises d'Italie faisaient comme elle. Si nous comparons entre eux les tableaux d'une époque à la vérité plus récente, mais alors que l'art ne s'était pas encore affranchi du service de l'Église, nous trouverons dans ceux qui représentaient les mêmes sujets et surtout dans les portraits des mêmes saints, une affinité

(46) *Math. Par.*, Vit. Abb. S. Alb., p. 71.
(47) *Gall. Christ.*, IX, 101.

singulière, et qui annonce une tradition que le temps n'avait pas effacée. A cet égard il faut se rappeler que la légende d'un portrait du Sauveur, qui aurait été envoyée au roi Abgar, était non-seulement généralement répandue, mais que l'on montrait même le portrait; qu'il en existait encore un, imprimé sur le saint suaire; que plusieurs portraits de la sainte Vierge passaient pour avoir été peints par saint Luc (48); que vers la fin du sixième siècle on vit paraître un grand nombre de portraits que l'on assurait avoir été peints par des mains immortelles et dont la ressemblance ne paraissait par conséquent pas douteuse: or il était naturel d'après cela que ces divers portraits passassent pour des types originaux desquels il n'était pas loisible aux peintres de s'écarter, et qu'ils devaient au contraire s'efforcer d'imiter d'aussi près que le permettait la nature de leur talent. En attendant, les progrès de l'architecture chrétienne rendaient impossible à la peinture de conserver son ancienne forme. Cette architecture évitait les surfaces non interrompues et employait les fenêtres pour en déguiser la nudité. Il restait cependant toujours certaines parties sur lesquelles la peinture pouvait s'exercer. Si l'Église n'avait plus besoin d'elle pour des ornements immobiles, elle réclama son secours pour ceux qui étaient mobiles, comme, par exemple, pour des tableaux d'autel; la peinture ne se borna pas à décorer la maison du Seigneur, elle para aussi celles de ses ministres, de ceux qui étaient consacrés à son service. Cet art fut exercé par des ecclésiastiques séculiers (49), mais plus souvent encore par les religieux dans les couvents (50); il y eut même des abbayes où l'office de peintre était donné comme un emploi fixe.

(48) *Manni*, dans son ouvrage : Del vero pittore Luca Santo, Firenze, 1764, in-4°, pense que dans le onzième siècle vivait un peintre nommé Luca Santo, qui peignit ces portraits, et que c'est là ce qui a donné lieu à l'erreur.

(49) Dans le nécrologe de la cathédrale d'Auxerre (*Lebeuf*, II, 249), on lit : Obiit Stephanus, canonicus et pictor.

(50) Voyez *Matth. Par.*, Vit. Abb. S. Alb., p. 71, 92.

C'étaient les mosaïques qui formaient les principaux ornements des églises d'Italie. Ce sont ceux dont le souvenir remonte le plus haut. Il paraît que la pratique de cet art ne fut jamais abandonnée. On en parle sous Théodoric, à la fois dans le nord et dans le midi de la Péninsule. C'est en Italie qu'il parvint à la plus haute perfection. On rapporte que les tableaux en mosaïque dont l'abbé Desiderio orna l'église de Mont-Cassin, imitaient si parfaitement la nature, que les fleurs et les feuilles paraissaient nouvellement cueillies. Le pavé des églises offrait aussi des sujets historiques. Il n'est pas possible de décider à présent si les artistes de cette époque avaient sous les yeux des modèles ou s'ils suivaient leur propre inspiration, il suffit de savoir que ce siècle a produit plusieurs tableaux en mosaïque des plus remarquables : tels furent une sainte Vierge, de grandeur colossale, faite par maître Guido, pour la cathédrale de Sienne; un Jésus sur la croix, par Giunta, de Pise, dans l'église degli Angioli à Assise; une fort belle niche d'autel, dans l'église de Saint-Jean de Florence, par Jacques de Turrita; ainsi maître Solferno, le plus ancien de tous, décora le côté nord de la cathédrale de Spolète d'ouvrages en mosaïque, qui attirent encore aujourd'hui les regards de l'amateur.

Si ce genre de décoration s'employa moins fréquemment dans d'autres pays, il ne leur demeura pourtant pas tout à fait étranger. Nous avons déjà rapporté que saint Bernard blâmait les Cluniciens d'avoir représenté des anges et d'autres figures sur le pavé de leur église. Les relations que nous possédons sur des travaux de ce genre à Liége et à Tegernsee, nous permettent de conclure que ces églises n'étaient pas les seules dans lesquelles on les avait employés.

CHAPITRE XXXIX.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Travail des métaux. — Application des diverses branches de l'art aux usages temporels. — Aux ornements mobiles des églises. — La broderie. — Les miniatures. — Les livres d'église. — Travaux pour les premiers. — Trésors des églises. — Les orgues. — La dédicace d'une église.

Les métaux travaillés à l'aide de la fonte, du ciseau et du marteau, afin de produire tout ce que le talent et le zèle de l'artiste pouvaient imaginer, servaient aussi d'ornements aux églises par leurs formes gracieuses ou bien ils instruisaient les fidèles par les sujets qu'ils représentaient. Nous parlerons d'abord de ce qui se rattachait plus particulièrement à l'édifice. Si le même soin devait être apporté à chacune de ses parties, comme à l'ensemble, si l'esprit inventif des hommes, leur persévérance et leur habileté devaient se réunir pour parvenir au même but, c'est-à-dire pour donner à la maison du Seigneur, à tout ce qui y appartenait, à tous les objets dont on s'y servait, le plus grand éclat possible, par le prix de la matière et par la perfection du travail, il était naturel que les portes par lesquelles on y pénétrait indiquassent à la fois que c'était par là que l'on entrait dans la maison du Seigneur

et dans le sanctuaire où tout devait annoncer aux yeux et aux oreilles le mystère divin. A la vérité aucune autre église dans le monde ne pouvait, comme celle de Sainte-Sophie de Constantinople, construire sa principale porte avec le bois de l'arche de Noé, mais plusieurs purent comme elle en couvrir les battants de feuilles d'un métal précieux. Mais les portes d'airain fondu, que l'on voyait dans beaucoup d'églises de tous les pays, avaient un bien plus grand prix par le bel et ingénieux travail dont elles étaient ornées.

Il paraît qu'après l'Italie c'était l'Allemagne qui possédait les artistes les plus distingués en ce genre; car l'abbé Suger fit venir de Lorraine des fondeurs et des ciseleurs pour représenter, à grands frais, sur les portes de l'église de Saint-Denis, qu'il fit ensuite dorer, la Passion, la Résurrection et l'Ascension de Notre-Seigneur (1). Les deux battants de la porte de la cathédrale de Hildesheim étaient bien plus riches encore en images tirées de la Bible; on y voyait aussi les types de l'Ancien Testament représentés avec une grande profondeur de pensée, à côté des réalités du nouveau; ainsi les huit panneaux d'un des battants offraient la chute de l'homme depuis sa création jusqu'au fratricide de Caïn, et ceux de l'autre battant l'œuvre de la Rédemption, depuis l'Annonciation jusqu'à la Résurrection. On sait que Michel-Ange, parlant des portes fondues par Ghiberti pour la cathédrale de Florence, disait qu'elles étaient dignes de servir de portes au paradis.

Afin de passer à ce que l'art produisit à cette époque pour meubler l'intérieur des églises, nous devons jeter un coup d'œil sur la manière dont ses diverses branches furent employées à d'autres buts. On se tromperait si l'on croyait qu'il ne se construisait alors que des églises et que ce n'était qu'en elles que l'on trouvait l'élégance unie à la commodité. Loin de là, le talent des architectes se

(1) *Suger*, de administr., c. 27, 32.

déployait précisément dans la manière dont ils savaient approprier chaque édifice à l'usage auquel il était destiné, lui conserver le type convenable, et maintenir néanmoins le caractère distinctif que l'art avait reçu de son union avec l'Église, et qui témoignait de sa force créatrice par le contraste frappant qu'il montrait avec l'art antique. Ce caractère était l'ogive. On la retrouve aux vastes entrées des châteaux fortifiés, aux fenêtres des maisons dans les villes, aux portes qui conduisaient dans les grandes salles, comme aux plus simples niches.

On songeait moins à la grandeur et à la solidité des bâtiments que l'on construisait, qu'à leur élégance et à leur agrément. Il ne manquait pourtant pas d'édifices grandioses, tels que le palais de l'empereur Frédéric à Gelnhausen. Son petit-fils en fit élever d'autres en Italie. Venise bâtit pour les chefs de sa république une demeure qui répondait à sa puissance et à son autorité. D'autres villes d'Italie déployèrent leur puissance, leur richesse, leur patriotisme dans la construction de leurs hôtels-de-ville. On trouvait un modèle du style grandiose dans le collége de l'abbaye de Cluny à Paris. Le Temple de cette même ville, qui acquit de nos jours une si triste célébrité (2), joignait à une solidité à toute épreuve et à une étendue immense, de riches décorations dans quelques-unes de ses parties. Parmi les ponts, celui de Ratisbonne passait pour un chœf-d'œuvre et celui du Saint-Esprit en France était l'objet d'une si grande admiration, qu'on le regardait comme l'ouvrage d'un saint (3).

Lorsque les statues des princes et des seigneurs, en qualité de fondateurs, de restaurateurs ou de bienfaiteurs des églises, ornaient le porche ou s'élevaient au-dessus des portes, la sculpture s'y montrait toujours comme au service de l'Église, pour qui elle avait travaillé. Dans

(2) La célèbre tour du Temple fut construite en 1212 et abattue en 1811.
(3) *Hist. litt.*, XVI, 310.

d'autres édifices auxquels on l'employa, elle se montra plutôt comme un moyen d'embellissement que comme but. Là aussi on prodigua les statues, les sculptures en haut-relief, les figures d'animaux, les feuillages aux chapiteaux des colonnes. Mais, comme les artistes de ce temps ne se livraient point à leur imagination, et qu'ils s'attachaient surtout à être fidèles, ce qui nous reste de leurs ouvrages acquiert un mérite historique, en ce qu'il nous présente généralement les portraits des personnages qu'ils représentent, nous fait vivre avec eux, et connaître leurs caractères, leurs manières et leurs costumes.

La peinture fut le premier art dont on se servit pour orner les bâtiments séculiers, et dans l'Occident les papes l'employèrent les premiers pour décorer leurs palais. Clément III fit peindre plusieurs appartements du palais de Latran. Les évêques ainsi que les abbés des grands couvents suivirent les exemples des papes (4). Dans l'abbaye de Knockmoy, en Irlande, fondée vers la fin du douzième siècle, on peignit à la fresque les événements de l'histoire contemporaine. Dans la salle à manger du château de Mersebourg, on avait peint les victoires de l'empereur Henri Ier sur les Hongrois. Dans le vieux palais de Naples, on voit l'empereur Frédéric II sur son trône, ayant à ses côtés son grand juge Pierre de Vigna, et entouré du peuple demandant justice. Henri Ier d'Angleterre fit représenter dans l'appartement de la reine, au château de Nottingham, les exploits d'Alexandre-le-Grand. Des membres de familles opulentes se servirent de cet art pour conserver toujours devant les yeux les hauts faits de leurs ancêtres. Ainsi la peinture entra aussi au service des grands et des riches, chez qui elle décora les appartements de leurs demeures, sachant partout avec habileté conformer les tableaux à la destination des diverses pièces. On voit, par les reproches que saint Bernard faisait

(4) *Matth. Par.*, Vitæ Abb., p. 98.

à l'abbaye de Cluny, que, dans la décoration du réfectoire, le peintre avait laissé un libre cours à son imagination, en y représentant toutes sortes d'animaux monstrueux, ce qui devait ressembler à ce que nous appelons aujourd'hui des arabesques (5). Il paraît qu'en France la peinture s'appliquait surtout à reproduire les traits des hommes célèbres.

Quant à la peinture sur verre, nous ne voyons pas qu'on l'ait, à cette époque, employée autre part que dans les églises, et il paraît que les princes commandaient rarement aux artistes des ouvrages en fonte; toutefois, le lion, qui passait pour l'emblème des puissants Guelfes, et que Henri fit élever dans la ville de Brunswick, nous permet de conclure que d'autres souverains auront aussi fait faire des ouvrages du même genre.

Ainsi que nous l'avons remarqué, les arts s'appliquaient aussi à l'envi à décorer l'intérieur des églises. Les ouvrages des orfèvres, qui honoraient à la fois dans saint Éloi un confrère et un protecteur, s'élevèrent à une perfection égale à ceux des sculpteurs, des peintres et des fondeurs; ils surpassèrent même les deux premiers, sans doute parce que leur art avait eu plus de temps pour se développer que celui des sculpteurs, et qu'il était plus indépendant que celui des peintres des progrès dans la préparation et l'application des couleurs, progrès qui se firent avec lenteur. On voit jusqu'à quel point les églises réclamaient la coopération des artistes en tous les genres imaginables, par un témoignage de l'abbé Désiré de Montcassin, qui, en faisant bâtir son église, appela auprès de lui des hommes qui savaient façonner toutes sortes de matières, depuis l'or jusqu'à l'argile. Ces ouvrages d'art exigeaient naturellement que les églises possédassent de

(5) *Bernh. Abb.* Apol.: « Quid ibi immundæ simiæ? Quid feri leones? Quid monstruosi centaures? Quid semihomines? Quid maculosæ tigrides? Quid milites pugnantes? Quid venatores tubicinantes? Tam multa denique... ut... totum diem occuparem singula ista miranda, quam lege Dei meditando. »

grands trésors. C'est ce qui se vit d'abord à Rome, où, en effet, on les exécuta de bonne heure à très-grands frais. Le pape Léon III fit faire une statue de saint Pierre, en or pur, pesant plus de dix-neuf livres, et qui était ornée de pierres précieuses. Pascal Ier y ajouta des ornements d'argent doré, probablement incrustés. Beaucoup d'ouvrages de ce genre s'étaient accumulés à Rome depuis plusieurs siècles. Pour les crucifix, pour les images de la sainte Vierge et celles des saints, on se servait principalement d'or et d'argent; et afin d'en augmenter le prix, on y ajoutait souvent des pierres précieuses ou des camées antiques. On est frappé de surprise en songeant aux masses énormes d'or et d'argent que l'on prodiguait parfois à de semblables ornements. L'église de Mayence possédait un Christ auquel on avait employé plus de 1200 marcs d'or; deux gros rubis formaient les yeux; il était plus grand que nature, et travaillé avec tant d'art que, pour pouvoir être mieux conservé, tous les membres s'en détachaient. On admirait également le travail d'une croix et de plusieurs Christs que Henri-le-Lion donna à l'abbaye de Saint-Jean-Saint-Blaise. L'évêque Thiémon de Verden donna à sa cathédrale une statue de la sainte Vierge en or massif. Aux grandes fêtes, Weingarten plaçait sur son autel un buste de saint Martin en vermeil, et Petershausen, sur le sien, les statues de Marie et de saint Pierre aussi en vermeil.

Mais c'était surtout aux châsses qui renfermaient des reliques que l'on produiguait toutes les richesses de l'art et de la matière. Elles présentent souvent une quantité de figures, une variété d'ornements, une délicatesse d'exécution, qui semblent porter un défi aux plus habiles artistes de tous les temps et de tous les pays. On pourrait les appeler de petites cathédrales en métaux précieux, sorties des mains d'orfèvres. On y retrouve aussi fréquemment une pensée profonde dans le choix, la disposition et les rapports des figures avec l'objet que cette

précieuse enveloppe renferme. Quand l'église n'était pas assez riche pour pouvoir faire une grande dépense, les figures se faisaient en bois doré ou argenté. On admirait alors, à Dijon, la châsse de saint Bénigne, dont un abbé vendit le métal dans un temps de disette, pour mieux venir au secours des pauvres. Celle que l'abbaye de Vicogne, dans le diocèse d'Arras, fit faire au commencement de l'époque que nous décrivons, était plus belle et plus riche encore. Mais la plus magnifique de toutes était la châsse de saint Alban; elle était en or et en argent ciselé, et avait exigé plusieurs années de travail. Sur le devant, on voyait la décollation du saint; les côtés représentaient les principaux événements de sa vie; à l'extrémité, tournée vers l'Orient, il y avait l'image de Jésus crucifié avec Marie et Jean, et à l'autre extrémité, la sainte Vierge sur un trône, avec l'enfant Jésus dans les bras : le couvercle s'élevait comme un dôme avec des tours crénelées aux coins. La châsse qui renfermait autrefois les reliques de la landgrave Élisabeth était plus riche et peut-être plus remarquable encore. La valeur du métal était encore surpassée par celle des pierres précieuses qui y étaient incrustées, et les statuettes des apôtres qui l'ornaient étaient d'un travail admirable. Ce bel ouvrage a beaucoup souffert lors de la dernière invasion des Français. La châsse de sainte Geneviève de Paris (6) valut à l'artiste les premières lettres de noblesse qui furent accordées en France (7). Les frais énormes qu'elle entraîna furent couverts par les contributions volontaires des seigneurs spirituels et temporels. Le sieur Robert de Courtenay donna cent quatre-vingt-treize marcs d'argent et sept et demi marcs d'or (8). La châsse d'argent qui renfermait les reliques de saint Oluf, dans l'église qui lui

(6) Elle a été détruite par les vandales de la révolution, pour qui elle n'avait d'autre prix que sa valeur intrinsèque.

(7) *Montalembert*, p. LXIX.

(8) *Hist. litt.*, XVI, 318.

était dédiée à Drontheim, pesait trois mille deux cent cinquante onces, et le travail en était exquis; elle subsista jusqu'au temps où l'on se persuada que ces trésors pouvaient être plus utilement employés. L'abbé Suger honora d'une manière à peu près semblable les restes de saint Denis. Il plaça devant sa châsse une tablette d'or, enrichie de pierres précieuses; il consacra à cet usage sa bague ornée d'un camée antique; des rois, des princes, des personnages illustres, des archevêques et des évêques offrirent également leurs bagues au saint (9).

Les grands luminaires des églises, sous les formes variées de branches, de lustres, d'arbres, de chandeliers, sur les autels, se fabriquaient des mêmes métaux, depuis le bronze jusqu'à l'or, et le travail en était également précieux. Les souverains pontifes à Rome et les évêques, dans leurs églises respectives, consacrèrent à cet objet des sommes considérables. Un des chandeliers les plus remarquables et les plus anciens, ayant vingt-quatre branches et pouvant servir à soixante-douze cierges, fut fabriqué vers la fin du onzième siècle, par l'ordre de l'évêque Hezilo, et orne encore aujourd'hui l'église de Hildesheim. Le soin que l'on apportait à tous les objets qui servaient au culte nous serait garant qu'on ne négligeait rien pour rendre ces meubles dignes de leur destination, alors même qu'un grand nombre d'auteurs contemporains ne nous l'assureraient pas positivement. Ainsi l'évêque Hildebert du Mans vante le beau travail de deux chandeliers d'or que la reine Mathilde d'Angleterre avait donnés à son église (10). Plusieurs autres meubles et surtout les calices pouvaient, à juste titre, être placés à côté de ceux que nous venons de citer. Saint Alban en possédait un, de l'or le plus pur, entouré de guirlandes de fleurs ciselées, et l'historien pense que le nom de l'artiste, à qui cette

(9) *Suger*, de administr., l. c.
(10) *Hist. litt.*, IX, 223.

pièce était due, mérite de passer à la postérité, pour le moins autant que ceux de ses contemporains qui ont plutôt égaré qu'instruit les hommes. Les ostensoirs n'étaient pas moins riches ni moins artistement travaillés que les calices (11).

Il y avait d'autres objets en métal fondu ou battu, pour lesquels le premier point à considérer était s'ils remplissaient le but auquel ils étaient destinés ; dès que l'on se fut assuré de ce point préalable, on songea, pour eux aussi, à l'agrément des formes et au travail artistique. Quant aux cloches, au son desquelles on s'efforçait de donner toujours plus de force et de gravité, ces ornements ne pouvaient guère consister qu'en inscriptions. Le génie artistique se trouvait plus en liberté avec les lutrins, richement garnis en cuivre doré, tels qu'on en voyait encore plusieurs dans les églises de France vers la fin du siècle dernier. On en a décrit un qui remontait à l'an 1004, dont un des côtés représentait Jésus-Christ dans sa gloire avec Marie et Jean, et l'autre côté des sculptures diverses (12). Il y en avait un du même genre à Saint-Alban, et qui était l'ouvrage d'un des religieux de l'abbaye (13). Au nombre des ouvrages les plus élégants qui nous restent de cette époque, se trouvent les stalles du chœur dans l'église de Chatham, au comté de Kent.

Il y a une autre profession encore qui paraît être parvenue à cette époque à une haute perfection, et qui s'était aussi consacrée au service de l'Eglise ; c'est le travail de l'aiguille et la broderie. Il contribuait à la pompe du culte, non-seulement dans le sens propre en enrichissant les habits des prêtres et les ornements de l'autel, mais encore indirectement par les riches tapisseries dont les églises étaient parfois tendues (14). D'après le témoignage

(11) *Matth. Par.*, Vitæ, p. 70.
(12) *Chron. Virdun.*, dans *Labbé*, Bibl. Mscr., I, 407.
(13) *Matth. Par.*, Vitæ, p. 80.
(14) *Albéric*, p. 499.

d'anciens écrivains, ces étoffes ne représentaient pas seulement des fleurs et d'autres objets sans signification particulière, on en faisait aussi de véritables tableaux. On raconte que le pape Pascal Ier donna à l'église de Saint-Pierre un habit de prêtre en étoffe d'or ornée de pierres précieuses, sur laquelle on avait brodé l'histoire des Vierges sages, des lampes à la main; Léon IV fit faire des rideaux brodés en or, sur lesquels était représentée l'histoire de saint Pierre. On dit que l'archevêque Maximilien de Ravenne fit faire un ornement d'autel, sur lequel il y avait des animaux sauvages et toutes sortes d'oiseaux si bien faits, qu'on les aurait crus en vie; mais on ne sait pas, au reste, si cet ouvrage avait été brodé ou fait au métier. Probablement brodé : car depuis longtemps les brodeuses travaillaient principalement pour l'Église. L'abbaye de Farfa en employait constamment un certain nombre qu'elle avait établies dans une de ses fermes. Tels étaient peut-être les habits, représentant la naissance du Christ, que le pape Pascal donna à l'église de Saint-Pierre. En 1216, la cathédrale de Lausanne ayant été consumée par un incendie, le feu détruisit les tapisseries représentant les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament. De même que dans les miniatures, on montrait une grande prédilection pour les sujets tirés de l'Apocalypse. L'abbé Matthieu de Saint-Florent à Saumur, étant monté en 1156 sur le siége épiscopal d'Angers, fit faire, pour l'église de son ancien couvent, des tapisseries représentant des sujets de ce livre, et qui furent généralement admirés. De ce côté-ci des Alpes, c'était surtout à Cologne et dans les Pays-Bas qu'on se livrait à ce genre d'industrie; de là il passa en Angleterre. L'abbesse Agnès de Quedlinbourg passait pour avoir un talent remarquable pour la broderie.

Tout ce qu'il y avait de plus précieux en toutes sortes de matières, tout ce que l'on pouvait produire de plus parfait, se réunissait dans les livres d'Évangiles et dans

les grands missels. L'ordonnance en vertu de laquelle le commencement du canon de la messe devait être orné de la figure d'un crucifix, que le prêtre devait respectueusement baiser, fut sans donte ce qui donna la première idée d'orner de figures tirées de l'Écriture sainte, les lettres initiales des missels et d'autres livres servant, soit au culte, soit à la piété des fidèles. Un des plus anciens monuments de ce genre, le livre des Evangiles de saint Cuthbert, qui est orné de plusieurs peintures faites avec une extrême délicatesse, et dont les caractères sont tracés avec un soin et une propreté remarquable, remonte au septième siècle. Charlemagne montra une sollicitude particulière pour que les copies de l'Ecriture sainte fussent belles, exactes et ornées de miniatures (15). Charles-le-Chauve l'imita à cet égard ; mais les empereurs de la maison de Saxe les surpassèrent l'un et l'autre. Quant à l'exécution et à l'expression des figures, on y reconnaît pendant longtemps l'influence bysantine, comme en Italie celle de l'ancienne Rome, quoique la riche symbolique qui s'y présente de temps à antre, la gaîté des accessoires ajoutés aux figures sévères et souvent typiques, la légère ironie que le peintre s'y permet quelquefois (16), rentrent plutôt dans le caractère des peuples de l'Occident. La comparaison d'un grand nombre de monuments différents de cet art appliqué à des sujets sacrés, montre visiblement à quel point il avait dégénéré depuis le dixième siècle et le nouvel essor qu'il prit dans le douzième; il devint alors, comme toute la vie de l'homme,

(15) On peut voir dans *Waagen:* Des artistes et des productions de l'art en France et en Angleterre, I, 334; III, 234, la description d'un livre d'Evangiles écrit en Italie vers l'an 720 et qui se trouve à la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris, et un autre de la bibliothèque du roi et qui était à l'abbaye de Saint-Severin.

(16) Dans le magnifique livre d'Evangiles de l'abbaye de Saint-Médard de Soissons, on voit sur un feuillet les quatre emblèmes des Evangélistes, et aux coins des animaux et des plantes, entre autres quatre coqs qui se battent. *Id.*, III, 240.

plus poétique, plus spirituel, plus riche de couleurs et d'imagination.

Dès que les clercs et les laïques, les princes de l'Eglise et les monarques de la terre se sentirent pénétrés du désir de consacrer aux besoins de l'Eglise, aux objets qui se rattachaient de près ou de loin au culte, tout ce que la nature produit de plus précieux, le génie de l'homme de plus parfait, et d'en faire hommage au Seigneur du monde, de qui provenaient originairement et ces productions et ce génie, dès lors l'éclat des couleurs, le fini des images ne suffit plus pour orner les livres d'église, il fallut y joindre la pureté du dessin et les marques d'une patience à toute épreuve dans la perfection de l'écriture. Il devint donc naturel que les religieux des couvents cherchassent surtout à se faire une belle main, à savoir peindre artistement les belles initiales, et que ces talents fussent au nombre de ceux qui donnaient droit au rang d'abbé.

L'extérieur des livres d'églises, surtout ceux dont les dignitaires des cathédrales et des couvents se servaient les jours de grande fête, devait être d'accord avec l'intérieur, et l'art devait encore se manifester d'une autre manière sur la reliure, qui consistait, tantôt en de l'ivoire découpée avec une grande délicatesse, tantôt en plaques d'un métal précieux. Nous possédons encore plusieurs superbes monuments se rapportant à tous les siècles et à toutes les phases de l'art chrétien, depuis celle qui porte l'empreinte des modèles de l'antiquité, jusqu'à sa décadence et sa renaissance à l'époque qui nous occupe; ce sont des ouvrages souvent admirables, tant sous le rapport de l'exécution que sous celui de la riche et profonde conception, par la multitude des figures, par la manière dont elles sont distribuées et disposées, par le choix des emblèmes et des allégories; ils sont admirables, tant par la persévérance qu'il a fallu avoir pour les achever, que par le sentiment d'intime et naïve piété qui y brille. Les figures qui ornaient les couvertures des missels et qui

étaient bosselées ou ciselées, étaient toujours en rapport direct, d'abord avec le contenu du livre, et ensuite avec l'église à laquelle il était destiné. Le missel que l'évêque Frédéric de Wangen donna à son église de Trente, nouvellement bâtie, et dont la couverture représente la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus, attire encore l'attention des curieux, tant à cause de cette reliure que par la beauté des miniatures qu'il renferme. Les pierres précieuses étaient souvent remplacées par des camées antiques, devenus bien plus précieux qu'elles, par le travail de l'artiste. L'abbé Suger envoya des messagers de tous côtés pour rassembler toutes les pierres et toutes les perles qu'ils pourraient trouver ; il appela de toutes parts des artistes en tout genre ; il appela des orfèvres célèbres pour la confection des ornements d'église, et leur assigna un traitement fixe, en les chargeant de lui fournir tous les objets dont il pourrait avoir besoin (17).

L'art de la peinture sur émail, quoique ayant quelque rapport avec la peinture sur verre, en différait cependant essentiellement par son application (18). Limoges, en France, était surtout remarquable pour l'exercice de cet art (19). Sa renommée arriva jusqu'en Italie. On se servit aussi d'émail pour décorer les églises. On montrait, dans celle du Mans, une image en émail de Geoffroi-le-Brun, de la maison de Plantagenet, père de Henri II, roi d'Angleterre (20). Ce fut probablement par suite de l'alliance de ces princes que les produits de cet art passèrent en Angleterre (21). Il n'y fut pourtant pas exercé, tous ces produits y étant transportés de France.

L'impression, le développement que tous ces arts reçurent au service de l'Eglise, ne demeurèrent pas sans

(17) *Suger*, l. c.

(18) Aujourd'hui encore, c'est aux environs de Limoges que l'on trouve la meilleure terre à porcelaine de France.

(19) On en appelait les produits *opus lemovicinum* ou *labor Limogiæ*.

(20) *Hist. litt.*, IX, 223.

(21) *Opera lemovitica*, dans *Monast. Angl.*, III, 313.

fruits pour la vie sociale. Ce furent surtout les ouvriers sur métaux précieux qui déployèrent leur talent à l'usage des princes et des grands. Les couronnes et les sceptres des premiers, les ornements des autres leur fournirent autant d'ouvrage que les châsses, les crucifix et les vases des églises. Tel était, dit-on, le berceau que Frédéric II et sa femme Yolande firent faire pour leur enfant. On entend parler aussi d'autels de voyage que les princes emportaient avec eux et dont les ornements, bosselés ou ciselés, offraient des preuves du talent des artistes. Il brilla surtout dans le vaisseau d'argent que saint Louis fit faire pour rappeler le souvenir du danger de faire naufrage auquel il avait échappé; on y voyait ses enfants et tous les agrès du vaisseau imités dans le même métal (22).

Les princes, les princesses et les personnes opulentes faisaient surtout couvrir des plus riches ornements les livres de piété dont ils se servaient habituellement, les bréviaires, les psautiers et les recueils de prières (23). Les artistes français surpassaient tous les autres pour l'élégance de ces ornements, le bon goût de leur ordonnance, l'éclat des couleurs; on reconnait encore ces qualités dans ce qui nous reste d'un temps qui ne négligeait rien pour décorer dignement les choses saintes (24). Peu à peu on appliqua ces ornements aussi aux livres profanes, aux volumes de poésies nationales ou classiques.

Mais revenons aux églises. Il y en avait qui possé-

(22) *Joinville.*

(23) *Le Psautier de St. Loys* et les *miracles de la sainte Vierge*, de Gautier de Coinsy, qui se trouveot l'un et l'autre à la bibliothèque du roi à Paris, soot des chefs-d'œuvre pour la beauté de leurs mioiatures. Voyez *Montalembert*, p. LXX. On trouve uoe description du premier de ces livres daos *Waagen*, III, 285 sq.

(24) Il paraît que plus tard on établit en France des boutiques en règle de livres de ce geore; car nous nous rappelons d'avoir vu dans des bibliothèques de couvents en Allemagne ou dans leurs dépouilles, de ces livres dont le caleodrier, les caractères et d'autres marques, indiquaieot clairemeot une origine française.

daient d'inappréciables trésors, sous le double rapport de la matière et du travail, en ornements de toute espèce et en meubles et vases nécessaires à la pompe du culte, ainsi qu'en riches vêtements; ces trésors étaient surtout riches dans les endroits qui n'avaient pas été exposés aux ravages de la guerre et du pillage. Car il y avait beaucoup d'évêques qui croyaient remplir un des premiers devoirs de leur place, et s'assurer une renommée impérissable, en contribuant à enrichir le trésor de leur église (25). Erasme, pendant la vie duquel le trésor de l'église de Cantorbéry existait encore et qui le vit, avant que la main spoliatrice de Henri VIII ne s'en fût emparé, disait qu'un Crésus, un Midas, auraient été des mendiants auprès d'elle. L'église de Spire possédait un trésor considérable dès le milieu du onzième siècle. L'évêque Bernard de Hildesheim enrichit la sienne d'évangiles recouverts de l'or le plus fin, incrusté de pierres précieuses; il lui donna aussi de lourds encensoirs, plusieurs calices, l'un desquels était taillé dans une pierre d'onyx, un autre était de crystal de roche, et un troisième d'or pur.

Mais l'église d'Allemagne la plus riche en tous les objets nécessaires au culte, était celle de Mayence. Elle possédait une si grande quantité d'étoffes de pourpre, qu'aux grandes fêtes on en tapissait la cathédrale tout entière, et encore ne les employait-on pas toutes. Les tapisseries excitaient l'admiration par l'éclat des couleurs et la beauté du travail. Beaucoup de devants d'autel étaient en étoffes d'or, et il y en avait un dans le nombre qui était évalué à cent marcs; les habits pour la messe, les dalmatiques, les fourrures de toute espèce et de toutes couleurs étaient innombrables, et il y en avait qui étaient brodées en or et en pierres précieuses. Un ornement dont les évêques ne se servaient qu'aux fêtes les plus solennelles, et

(25) Tels furent les évêques Maurice et Odon de Paris (*Necrol. Paris.*, dans *Gall. Christ.*, t. VII), et l'archevêque Humbert de Cantorbéry. *Gervas.* Act. Pont. Cantuar.

alors seulement jusqu'à l'offertoire, était tellement chargé d'or, qu'il devenait impossible de le plier, et il fallait être très-vigoureux pour pouvoir le porter pendant l'office. On comptait dix-huit mitres avec des ornements en or, seize anneaux pastoraux avec différentes pierres fines, deux crosses recouvertes d'argent. Tout cela était réservé pour les grandes fêtes; ce qui servait aux cérémonies du culte, les jours ordinaires, était incalculable. L'église possédait en outre un cabinet d'argent doré que l'on suspendait devant l'autel les jours de fête solennelle, et dans lequel on plaçait, pour les exposer, les reliquaires en ivoire et en argent. Parmi les vases les plus précieux était une émeraude, de la forme d'un melon, qui pendait à deux chaînes d'or; elle était creuse; on la remplissait d'eau et l'on y introduisait deux petits poissons; puis, quand ces poissons remuaient, les vieilles femmes soutenaient que la pierre était vivante. On comptait, dans le trésor, dix encensoirs dorés, un en or pur; onze boîtes à encens, dont une était faite d'un seul onyx, ayant la forme d'un crapaud; la tête était une topaze grosse comme la moitié d'un œuf, et les yeux étaient deux rubis. Deux grues en argent, de grandeur naturelle, étaient placées aux deux côtés de l'autel, remplies de braise, et la fumée de l'encens sortait de leurs becs. Les Évangiles étaient reliés en ivoire, en argent et en or, garnis de pierres précieuses. Quatre bassins d'argent et autant d'aiguières du même métal, qui servaient à verser l'eau sur les mains du prêtre, représentaient des lions, des dragons, des griffons. Les grands chandeliers ainsi que les petits, sur l'autel, étaient en argent; deux grands et trois petits lustres du même métal et d'un travail exquis, pendaient de la voûte de l'édifice. On admirait aussi la beauté du travail de dix croix d'argent que l'on portait aux processions. Une autre croix encore, longue comme le bras de l'homme de la plus haute taille, était pleine de reliques; au milieu il y avait une parcelle de la vraie Croix, longue comme la

main, montée en or et enrichie des pierres les plus rares. Venait ensuite le crucifix dont nous avons parlé plus haut et qui était tel que l'empereur n'en possédait pas un plus beau. Mais on ne l'exposait qu'aux fêtes de Noël et de Pâques, ou bien en présence de l'empereur ou de quelque autre prince, et toujours d'après l'ordre spécial de l'archevêque ; on le plaçait alors si haut que personne ne pouvait y atteindre, et il y avait toujours deux hommes de confiance chargés de le garder. On comptait en outre douze calices de vermeil avec leurs patènes; trois en or pur avec leurs accessoires ; un ciboire enrichi de perles. Il y avait de plus deux calices d'or si lourds, qu'on ne s'en servait pas ; le plus grand était épais de deux doigts; il avait deux anses et était tout chargé de pierres précieuses ; sa pesanteur était telle, qu'il fallait être d'une force plus qu'ordinaire pour pouvoir le soulever de terre.

Il nous reste à parler d'un objet d'art que l'on voit dans les églises, et qui ne fait partie ni de leur architecture, ni de leur décoration, mais qui n'en sert pas moins à donner de l'éclat au culte, qui, par ses sons alternativement forts et doux, élève l'âme vers le ciel avec une force irrésistible, et répand, par une action mystérieuse, la douce chaleur de la piété dans les cœurs, c'est l'orgue. A la vérité nous n'en avons trouvé de mention que dans un seul auteur de cette époque, celui de la chronique de Petershausen, mais on ne saurait douter cependant qu'il n'ait été en usage dans toutes les grandes églises et que l'on n'aura pas manqué d'en placer dans les nombreux temples chrétiens que l'on élevait alors à si grands frais, et pour l'embellissement desquels on invoquait le secours de tous les arts. Nous savons que l'empereur d'Orient, Michel, fit présent d'un orgue à Charlemagne, qui le donna à l'église d'Aix-la-Chapelle (26), et que sous le successeur

(26) Le *Moine de S. Gall*, dans Canis. Thes. II, III, 74, ainsi que dans *Perz*, Monum., t. I, décrit ainsi cet orgue : Rugitu quidem tonitrui boatum, garrulitatem vero lyræ vel cymbali dulcedine coæquabat.

de Charlemagne, le comte Balderic fit venir un constructeur d'orgues de Venise en Allemagne. Si plus tard le pape Jean VIII pria l'évêque Conrad de Freisingen de lui envoyer à Rome un orgue excellent et un habile organiste (27), cela prouve que l'Allemagne jouissait d'une haute réputation, tant pour la bonté de ses instruments que pour le talent de ses musiciens. Nous apprenons que dès le dixième siècle les orgues étaient en usage en Angleterre, où même quelques personnes en blâmaient l'abus (28). Il paraît même que l'on s'en servait à la cour des princes, et que l'on avait à cet effet des orgues portatives (29).

Lorsque de petites églises construites de riches matériaux auxquels elles unissaient une forme gracieuse étaient enfin achevées, c'était avec une grande joie que l'évêque procédait à leur dédicace. Voici, en peu de mots, les cérémonies qui s'observèrent à celle de l'église d'un couvent : l'abbé de la maison à laquelle l'église appartenait se rendit au palais de l'évêque, qui le reçut entouré de ses chanoines, de son clergé et de ses officiers. L'abbé exposa sa prière en indiquant le jour où la cérémonie devait avoir lieu. L'évêque répondit : « C'est bien, nous le ferons! Allez préparer tout ce qu'il faut pour cela ! » La veille de la dédicace, l'abbé se rendit avec beaucoup de clercs dans l'église. Les reliques furent portées sur un brancard devant la porte de l'église et placées sous une tente. Là, on chanta vêpres, et des prêtres y veillèrent toute la nuit. Dans la matinée du grand jour, l'évêque fut reçu dans l'église par un grand nombre de religieux et de prêtres séculiers. Le prélat, assisté de l'abbé, consacrait le bâtiment, à l'extérieur et à l'intérieur. Il exposa

(27) *Baluz.* Misc. V, 499.

(28) *Volstan*, dans la vie de S. Swithin, dans *Mabillon*, Act. O. S. B., V, 630, cite un poëme sur le grand orgue de Winchester, qui avait 26 soufflets, soufflés par 70 hommes, 400 tuyaux, et sur lequel deux organistes jouaient à la fois.

(29) *Hist. litt.*, XVI, 274.

ensuite les reliques, célébra la messe devant l'autel du patron de l'église, et prononça un sermon. Enfin on proclama que tous ceux qui avaient visité ce jour-là dévotement l'église, ou qui la visiteraient dans la première quinzaine, et y communieraient après s'être confessés et avoir reçu l'absolution, de même que tous ceux qui avaient contribué à la construction de l'édifice, jouiraient d'une indulgence d'un an pour leurs graves péchés, et du quart de la pénitence pour les péchés véniels; les mêmes indulgences furent étendues au prochain anniversaire de la dédicace, ainsi qu'à tous les dons qui se feraient à l'avenir à cette église. On termina par insérer dans les archives du couvent le procès-verbal de la cérémonie.

CHAPITRE XL.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Les villes. — Celles d'Italie. — Celles de France. — Celles d'Espagne. — Celles d'Angleterre.

Pour compléter le tableau de cette époque, il est nécessaire que nous nous occupions encore de ces associations qui, dans le cours de ce siècle, atteignirent dans certains pays à peu près le point culminant de leur importance, dans un autre naissaient à peine, et dans un autre encore s'avançaient à pas lents vers cet entier développement qui devait faire d'elles des membres influents du corps politique; ce sont les villes dont nous voulons parler. Mais nous ne pouvons rassembler ici que les traits principaux du tableau; car, d'un côté, l'espace nous manquerait pour entrer dans des détails trop circonstanciés, et de l'autre, il nous paraît inutile de répéter au long ce qui a déjà été traité par des auteurs fournis, pour leurs recherches, de sources plus abondantes que celles que nous possédons (1).

La plupart des villes importantes de l'Italie, et quel-

(1) Nous prévenons une fois pour tout que la plupart des faits qui regardent les villes d'Italie sont tirés soit de *Raumer*, soit de *Muratori*.

ques-unes aussi dans d'autres pays, étaient, déjà du temps des Romains, des municipes, quant à leur organisation intérieure ; c'est-à-dire des sociétés réunies sur un certain espace donné, possédant divers priviléges, et notamment celui d'élire eux-mêmes leurs chefs, de s'occuper de leurs intérêts particuliers et de régler tout ce qui avait rapport à la prospérité commune et à l'embellissement de leur ville. Les peuples du Nord, dans leurs invasions, avaient détruit bien des choses, et s'en étaient appropriées plusieurs. Ils s'étaient emparés des maisons et des terres ; ils avaient conquis, pour leurs rois, la souveraineté du pays ; mais quand tout cela leur a été assuré et que leur amour du pillage a été satisfait, ils se sont moins immiscés dans les affaires de leurs sujets que cela ne se fait aujourd'hui, même dans les cas de cession pacifique. De cette manière les grandes villes d'Italie purent jouir, non pas à la vérité de cette liberté qui ne reconnaît pas de maître, mais du moins de celle dans laquelle ce maître n'intervient que très-légèrement dans leurs intérêts particuliers. Il ne paraît pas que cette situation ait beaucoup changé par la victoire des Francs sur les Lombards et par la réunion des deux pays. Cependant la liberté intérieure des villes n'augmenta réellement que lorsque les empereurs cessèrent de résider dans cette partie de leurs états, puis sous la minorité d'Othon, et enfin par les discussions qui s'élevèrent après sa mort au sujet de la couronne. Toutefois le marquis Azzo d'Este présidait encore à Milan le tribunal au nom de l'empereur Henri III ; mais le successeur de ce monarque, Henri IV, accorda aux Pisans, entre autres priviléges, celui de nommer, dans une assemblée de la commune, douze hommes, sans l'aveu desquels il promettait de ne point créer de marquis en Toscane.

La puissance suprême qui, à cette époque, était placée à la tête des affaires temporelles, n'était point jalouse des droits des rangs inférieurs, et ne cherchait pas non plus

à les opprimer au moyen d'une organisation sociale, construite sur une théorie artificielle, qui n'admet qu'un assemblage d'individus isolés. Elle ne levait sur le pays d'autres impôts que certains droits que l'on regardait comme inhérents à l'exercice de la souveraineté; elle n'imposait aux sujets d'autres devoirs que celui de nourrir le souverain lorsqu'il se trouvait au milieu d'eux, celui de le suivre dans ses expéditions de guerre et d'assister à son couronnement. Pour tout le reste, les villes faisaient ce qu'elles voulaient ; elles pouvaient régler l'ordre de la justice, marquer les positions réciproques des bourgeois et des étrangers, établir des lois pénales pour les premiers, organiser la police, fixer le salaire des ouvriers d'après les diverses saisons de l'année et même les demandes des artisans; et cela à une époque où les villes étaient encore bien éloignées de l'indépendance qu'elles acquirent depuis. Dans un temps où le comte, le marquis, le duc, tantôt dans la personne d'un puissant souverain, tantôt réunissant sa dignité à celle d'évêque, était chargé, en qualité de représentant de l'empereur, de nommer les autorités, de percevoir le montant des impôts, d'exercer la juridiction suprême de vie et de mort, dès lors quelques villes avaient déjà acquis un droit de suzeraineté sur des châteaux et des villages environnants. Mais comme il arrive souvent que les hommes ne sont pas satisfaits de la possession des droits qui leur appartiennent et mettent un grand prix à usurper ceux des autres ; que, non contents de posséder le bien réel qui consiste à n'être soumis à personne, ils veulent encore avoir eux-mêmes des subordonnés, cette ambition fut la cause de fréquentes guerres de villes entre elles ou avec de puissants seigneurs. Quand même nous admettrions que la première de toutes, celle que les habitants de Milan entreprirent à la fin du dixième siècle de l'ère chrétienne contre leur archevêque Landulfe, ne fut que la suite d'une juste résistance contre l'autorité oppressive que le prélat

et ceux de sa maison exerçaient en soutenant les droits de l'empereur, cette guerre ne tarda pas à être suivie d'autres que les villes se firent, sous les prétextes les plus frivoles, comme des États indépendants. Lorsqu'elles n'eurent ni le même but ni le même résultat que celle-là, il ne manqua pas d'autres motifs pour y donner lieu; telle fut celle de Ceneda contre Trévise, celle par suite de laquelle Nonantula fut retirée de l'obéissance de son abbaye pour passer sous celle de la ville de Bologne, tandis que Milan dut à la faveur impériale la souveraineté de plusieurs châteaux et bourgs. Dans le cours de toutes ces guerres, les habitants de Miniate replacèrent leur ville sur le haut de la montagne, qu'ils avaient quitté quelque temps auparavant pour descendre dans la plaine, et bâtirent avec une incroyable promptitude deux faubourgs, à la sûreté desquels ils pourvurent en les entourant de remparts.

Dans ces guerres particulières (*feuda*), quelques-unes desquelles éclatèrent avant la dissolution de la ligue lombarde et beaucoup d'autres après, ce ne fut souvent qu'à la médiation d'autres villes que l'on dut d'éviter de plus grands malheurs ; souvent aussi de simples religieux exercèrent un pouvoir bienfaisant sur leurs contemporains. Tel fut l'ermite Albert de Mantoue, qui réconcilia, en 1204, Modène avec Bologne, et qui, dès qu'il entendait parler d'un commencement de dissensions, accourait pour rétablir la paix et la bonne intelligence. Ainsi encore, en 1233, le frère dominicain, Jean de Vienne, se présenta dans les plaines de Vérone comme arbitre entre les Guelfes et les Gibelins de cette ville ; les armées de plusieurs autres villes étaient rassemblées, ainsi que la plupart des évêques de la haute Italie, et là, après avoir menacé les deux partis irrités de tout le poids des peines spirituelles, il parvint à accommoder leur différend. Malheureusement la gloire qu'il s'était ainsi acquise par l'éloquence de sa parole, fut obscurcie quelque temps après, par ses efforts ambi-

tieux pour soumettre à sa loi les villes de Vérone et de Vicence.

A côté du droit de faire la guerre se trouve celui de conclure des alliances. Ce droit, les villes italiennes l'exercèrent aussi, avant même que le traité de Constance leur eût assuré en quelque sorte une complète indépendance. Elles formèrent ces alliances entre elles ou avec des seigneurs du voisinage, ou bien avec leur suzerain dans une position d'infériorité; puis en qualité de villes commerçantes elles conclurent des traités de commerce avec d'autres villes d'Italie ou des pays étrangers; ou bien des conventions sur la manière de rendre la justice entre leurs citoyens réciproques, ou la renonciation aux représailles d'usage pour le tort que les bourgeois d'une ville pouvaient avoir fait à ceux d'une autre; sans que dans tout cela, et pas même dans une guerre que Pise entreprit au milieu du onzième siècle contre Tunis pour des dommages commis envers ses marchands, l'empereur crût voir une atteinte portée à ses droits de souveraineté. L'idée abstraite de l'*État* n'existait pas plus alors que le mot dans la langue, et la personne réelle et effective du chef de l'empire ne pouvait avoir la prétention d'exercer une tutelle universelle qui l'aurait obligé à surveiller chaque démarche de ses sujets, à régler chacun de leurs mouvements, et à empêcher tous les actes qu'il n'aurait pas directement autorisés; il ne devait pas pouvoir se figurer qu'à côté des devoirs que tous les membres de l'empire devaient lui rendre dans leurs positions respectives, l'existence paisible et simultanée de certains droits pour ces membres fût une chose impossible à concilier; et que la vie des hommes deviendrait plus heureuse et plus satisfaisante, si chaque individu parvenait à se fondre dans la masse générale. En attendant, lorsque des traités d'alliance offensive et défensive se concluaient ainsi, les chefs de l'empire, et plus tard la ligue lombarde, furent toujours exceptés. En revanche, nous

trouvons en 1226 un traité entre Modène et Ferrare, garanti par l'empereur, mais seulement parce que cette dernière ville ne faisait point encore partie alors de la ligue lombarde, et que peu de temps auparavant, sur la plainte des Modénois, l'empereur avait fait défendre à ceux de Ferrare de les inquiéter à l'avenir sur les routes, attendu, disait-il, qu'il est du devoir de la majesté royale de veiller à la sûreté des chemins.

Si nous voyons les villes de la Haute Italie conclure souvent entre elles des traités, nous ne les voyons pas moins fréquemment engagées dans des guerres, les unes contre les autres; la paix ne se rétablissait généralement que pour peu de temps, l'inimitié étant par malheur trop enracinée; c'est ce qui arriva entre Milan et Crémone, entre Bologne et Modène, et surtout entre Gênes et Pise, qu'une grande jalousie animait l'une contre l'autre. L'historien de la première de ces villes avoue lui-même que leur haine était inextinguible; on cherchait à se nuire réciproquement, à entraver le commerce et la navigation par des actes de brigandage et de piraterie plutôt que par une guerre en règle. Les grandes villes faisaient ainsi pendant longtemps la guerre aux petites qu'elles finissaient par subjuguer.

Bien souvent aussi les villes étaient divisées intérieurement en deux partis, animés d'une haine mortelle, comme à l'époque du concile de Latran; Ravenne l'était entre les Traversari et les Carraro, au point que la ville paraissait partagée en deux camps absolument distincts, tandis que la médiation de l'archevêque demeura pendant longtemps infructueuse. Il en fut de même dans plusieurs autres villes. Voyons quelle était la position intérieure de Vérone au commencement du treizième siècle : elle formait, à la vérité, une république, mais elle renfermait trois partis, ceux de la noblesse, des bourgeois et des marchands. Le premier penchait pour le comte de San Bonifacio et le marquis d'Este; le second favorisait Salin-

guerra, et le dernier s'était déclaré pour Ezzelin. La prise de Fracta envenima la querelle ; alors les Monticuli firent dire en secret à Ezzelin de venir pour opprimer les autres. En conséquence, il se mit en marche avec des forces considérables, et après avoir passé par des défilés à peine praticables, où il était obligé de se faire précéder par quarante hommes pour déblayer la neige, il parut inopinément devant les portes de la ville. Les partisans du comte et de Salinguerra furent chassés, et les Monticuli eurent le dessus à l'aide d'Ezzelin. Celui-ci se fit nommer podestat et se fraya par là le chemin de la souveraineté. Les Padouans effrayés, et afin de s'assurer en cas de besoin un secours efficace, prirent pour podestat Étienne Badoer de Venise. La suite prouva qu'ils avaient agi sagement. Du reste on voit par un événement, qui arriva peu de temps après à Florence, comment, dans une époque générale d'irritation comme était celle-là, la plus légère circonstance peut troubler une ville tout entière, faire courir les habitants aux armes et avoir les résultats les plus funestes. Le seigneur Buondelmonte de Buondelmonti était fiancé avec une fille de la maison des Amidei. Un jour qu'il passait à cheval dans la rue, une femme de la maison de Donati lui dit que sa future n'était ni belle, ni digne de lui, mais qu'elle lui gardait sa propre fille qui était d'une beauté achevée. Buondelmonte prend feu à cette description ; il abandonne sa première fiancée et s'attache à l'autre. Aussitôt les Amidei se réunissent et se plaignent de l'outrage. D'autres nobles se joignent à eux. Dans une de leurs réunions, le seigneur Moscade Lamberti prononce le mot imprudent : « *cosa fatta capo ha* » (ce qui est fait est fait), faisant entendre par là qu'il fallait assassiner Buondelmonte. Le jour de Pâques, dans la matinée, celui-ci fut rencontré par les conjurés qui le tuèrent. Sur quoi toute la ville accourut aux armes et chacun se rangea d'un côté ou de l'autre, d'où il résulta de grands maux. Ferrare se partagea entre les partisans

du marquis d'Este et ceux de la maison de Salinguerra. Un partage du même genre devint la sonrce de troubles à l'occasion du mariage de l'héritière de la maison d'Adelardi avec le marqnis Obizo d'Este, qui, d'après le testament de son oncle mort sans enfant, devait épouser une Salinguerra. Dans l'espace de quarante ans les deux partis s'expulsèrent réciproquement dix fois, en se pillant chaque fois l'un l'autre. Trente-deux tours furent abattues dans le cours d'une seule génération; car dans cette occasion comme en beaucoup d'autres, non-seulement le peuple s'était soulevé contre la noblesse, mais la noblesse se querellait encore entre elle.

En observant la marche que suivit le développement des villes italiennes, deux particularités se présentent à nos réflexions; savoir les points communs qu'il offrit dans toutes et les différences qui se tronvent dans chaçune d'elles; les premières, suite de la nature des choses, les seconds, résultat des localités, de la tournure qne prirent les relations extérieures, des circonstances du moment, de l'habileté que l'on mit à en profiter, de l'inclination personnelle ou des besoins du seigneur suzerain. Si d'une part les seigneurs ne projetèrent ni ne laissèrent arriver l'émancipation des villes d'après un plan conçu d'avance, les villes de leur côté n'avaient pas non plus formé nn plan semblable soit pour parvenir à la liberté, soit, après qu'elles l'eurent obtenue, pour organiser leurs institutions. C'est en ceci encore que se montre la véritable nature du moyen âge qui consistait dans l'accord des principes fondamentaux, avec la plus grande variété dans toutes les organisations particulières. Si cette époque peut se comparer à un jardin rempli d'arbres de toutes les apparences, de toutes les espèces, et chargés de toutes sortes de fruits, la nôtre ressemble à une allée de peupliers bien alignés mais bien uniformes.

Ce que les villes d'Italie offrent de commun dans toutes, c'est le mélange de leurs habitants qui étaient nobles,

bourgeois (2) ou artisans. Dans le commencement ces diverses classes jouirent de droits différents, mais, plus tard, il s'établit une plus grande égalité entre elles. Ces villes eurent encore cela de commun que la troisième classe se renforça par degrés aux dépens des deux autres, et surtout de la première, et montra une tendance à s'élever au-dessus de toutes, la seconde ayant préféré se rattacher à la première.

A la vérité, dans l'origine, lorsque les villes commencèrent à se former, beaucoup de membres de la noblesse se virent contraints, soit par la force des armes, soit par suite de leurs querelles intestines, soit par d'autres circonstances, à s'allier aux villes, à venir y fixer leur demeure, et à s'en rendre tributaires, eux et leurs vassaux : c'est ce qui arriva en 1223 au marquis d'Este, par rapport aux Padouans, quoique dans cette occasion cet état de choses ne fût pas de longue durée. D'autres se rattachèrent spontanément aux villes, changèrent leurs châteaux en maisons ouvertes, promirent de passer dans la ville une partie de leur vie et de la soutenir en toute occasion de leurs bras et de leurs conseils. La même chose eut lieu aussi parfois de la part des évêques, comme firent ceux de Ceneda, de Bellune et de Feltre, à l'égard de la ville de Trévise.

Ces circonstances durent nécessairement ajouter à l'influence des villes, tandis que les palais de ces grands seigneurs contribuèrent à leur embellissement, et le séjour qu'ils y firent augmenta leurs revenus : ainsi le patriarche d'Aquilée s'engagea envers Padoue sur le pied d'un capital imposable de 200,000 livres. Les villes trouvèrent encore un autre moyen de s'agrandir ; c'était de détruire une ville voisine et d'en transporter les habitants chez eux ; comme les Florentins le firent dans le onzième siècle pour

(2) A Mantoue on les appelait *Arimanni*. Dipl. du roi Henri III, dans *Muratori*, Antiq., t. IV, 13. — Voyez aussi *Du Cange*, au mot *Herimannus*.

Fiesole. Puis on faisait des invitations à ceux qui se sentaient disposés à se détacher de l'obéissance qu'ils devaient à leurs suzerains, pour se mettre sous la protection des villes et y trouver la liberté; d'autres fois on détruisait les villages situés dans les environs de la ville, pour forcer leurs habitants à venir chercher un refuge dans ses murs. A Parme, on vit un nombre considérable d'hommes acheter pour de l'argent le droit de bourgeoisie, mais cet exemple est peut-être unique.

Nous pouvons regarder aussi comme un phénomène général que, dans la plupart des villes, l'élément démocratique entra, avec plus ou moins de violence et plus ou moins de succès, en lutte avec l'élément aristocratique, tandis que presque partout où, après des combats sans fin et les malheurs qui en sont inséparables, ce succès fut complet, le résultat définitif fut de soumettre la république à un maître. On vit en même temps se manifester une méfiance extrême à confier le suprême pouvoir à un citoyen, et une préférence singulière à le remettre dans les mains d'un étranger, toutefois, sous certaines conditions, et après quelques tentatives pour prévenir les abus. On remarqua aussi assez généralement qu'après que l'indépendance eut été conquise, la participation à l'administration des affaires publiques ne s'accordait pas indifféremment à toutes les personnes qui venaient s'établir dans la nouvelle république; on exigeait, au contraire, un séjour de plusieurs années avant que cette participation devînt possible, et ce séjour devait être d'autant plus prolongé que les citoyens (il ne s'agit pas ici du chef d'un parti victorieux) mettaient un plus haut prix à la liberté qu'ils venaient de conquérir.

Du reste, la position primitive de ces villes avait été différente, soit qu'elles fussent situées sur un territoire dépendant immédiatement de l'empire, ou qu'elles eussent été inféodées à quelque membre ecclésiastique ou

laïque de cet empire. Dans ce dernier cas, leur liberté se fondait sur des conventions qu'elles concluaient, comme le fit Terracine avec les Frangipani, ou sur une concession volontaire qu'elles obtenaient de leur seigneur, comme Trino de son évêque. Les unes parvenaient à n'avoir plus qu'une dépendance de pure forme avec l'empereur; d'autres, telles que les villes de l'État de l'Église, eurent plus de peine à se débarrasser de leur vassalité; il y en eut qui se reconnurent les vassales de quelque grande ville du voisinage, comme Volterre pour Florence, ce qui, du reste, ne détruisait pas les droits d'indépendance intérieure, mais affectait seulement l'exercice de la souveraineté dans ses rapports les plus élevés. La plus grande variété régnait surtout dans l'organisation intérieure de ces villes, dans les attributions de leurs différentes autorités, dans la position de ces autorités les unes envers les autres et envers la masse des citoyens: mais ce que l'on retrouvait encore partout, c'était l'absence de toute forme régulière et constante dans cette organisation, et un tâtonnement inquiet pour tâcher de découvrir quelle pourrait être celle où les droits de tous seraient le mieux conservés, ce qui rendait inévitables de perpétuels essais des forces respectives, de victoires et de défaites, d'actes d'oppression et de représailles entre les partis.

Si l'éloignement des empereurs et la difficulté pour eux d'exercer efficacement leur autorité, furent cause que les commencements d'une plus grande liberté se firent principalement remarquer par des actes d'usurpation sur les droits impériaux; plus tard néanmoins l'affermissement de cette liberté se fit d'une manière égale. En premier lieu, elle fut accordée comme une faveur par le souverain, mais généralement dans un but quelconque, soit pour s'assurer un attachement plus sincère, ou pour obtenir un appui dans une circonstance particulière, ou même un secours d'argent dans quelque nécessité ur-

gente. Ainsi, dans le cours de ses discussions avec le Siége Apostolique, l'empereur Henri IV accorda aux bourgeois de Pise, en reconnaissance des secours qu'ils lui avaient prêtés, parmi plusieurs autres priviléges, ceux qu'aucun citoyen ne pouvait être arrêté par les officiers impériaux dans leur ville ou sa banlieue; qu'aucun autre impôt n'y serait levé au profit de l'empereur, que ceux qui l'étaient du temps du marquis Hugues; qu'aucun terrain vague, situé dans un certain rayon, ne pourrait être réclamé; enfin, il promettait de ne prélever aucun droit de passage sur eux ou sur ceux qui trafiqnaient avec eux, entre Rome et Pavie. Henri VI y ajouta la franchise de tout impôt, pour l'aide qu'ils lui avaient donnée lors de la conquête des villes napolitaines. L'empereur Othon IV leur accorda plus encore, pour s'assurer de leur appui dans ses querelles avec le pape. En récompense de ses fidèles services, Henri V confirma à la ville de Crémone la possession de tous les biens communaux qu'elle réclamait, et de tous les priviléges qu'elle avait obtenus des empereurs ses prédécesseurs, sous peine d'une amende de mille pièces d'or pour tout évêque, duc, marquis, comte, prévôt ou bailli qui se permettrait de les y troubler. Il s'engagea, en outre, à fixer désormais sa demeure hors de la ville. En conséquence, les habitants furent autorisés à raser le château impérial qu'elle renfermait, avec la promesse que ni lui ni ses successeurs n'en construiraient un autre dans leur voisinage; il leur accorda, en outre, la franchise de beaucoup de péages, en partie éloignés, et la confirmation de plusieurs grands priviléges qu'ils avaient précédemment obtenus de Henri III. Les villes de Gênes, de Ferrare et de Mantoue reçurent, en 1164, de l'empereur Frédéric I[er] des priviléges semblables, ainsi que celui de choisir leurs magistrats, et la remise de plusieurs droits utiles. Pavie obtint de Henri VI les franchises les plus étendues; il ne confirma pas seulement les droits et les coutumes existant alors, mais d'avance tous ceux qui s'établiraient à l'ave-

nir, pourvu qu'ils ne fussent pas contraires aux lois générales; le peuple pouvait choisir lui-même ses consuls, que l'empereur se réservait seulement le droit de confirmer. Ces magistrats étaient autorisés même à instituer des notaires; ils pouvaient juger toutes affaires litigieuses, et jouissaient de la juridiction du comte et du marquis, l'appel à l'empereur ne pouvant avoir lieu que pour des sommes au-dessus de vingt-cinq livres. Les citoyens pouvaient mettre des impôts, sans que personne pût en exiger d'eux; nul ne pouvait construire sur leur territoire ni ponts, ni tours, ni châteaux.

On trouve un exemple de l'acquisition de priviléges à prix d'argent dans la ville de Forli, qui, en 1233, compta à Frédéric II 6000 scudi pour racheter tous ses droits et prétentions; Lucques acheta, pour une rente annuelle de 1000 escalins, au duc Guelfe, la juridiction entière avec tous les droits qui lui revenaient dans un rayon de cinq milles, et un peu plus tard elle obtint tous les revenus impériaux, pour une somme une fois donnée de 2,400 livres. L'empereur Othon IV supprima toutes les restrictions qui pesaient encore sur cette ville, l'affranchit des contributions de guerre, et lui promit de ne permettre la construction d'aucun château sur son territoire. Le manteau de velours que Florence s'engagea à envoyer tous les ans à l'empereur, pour l'abandon que fit ce monarque de sa juridiction sur cette ville et une partie des environs, doit être regardé moins comme un prix d'achat que comme une marque de reconnaissance. Des villes inféodées acquirent aussi de cette manière des droits plus étendus; d'autres s'efforcèrent d'y arriver, à meilleur marché, en se mettant sous la protection de villes plus puissantes du voisinage.

Ce mouvement, qui se manifestait depuis longtemps dans toutes les villes de la haute et de la moyenne Italie, ne se borna pas partout à rechercher une indépendance presque complète. Milan fut surtout une de celles qui ne

s'en contenta pas. Après avoir forcé Lodi et Novi à se soumettre à elle, elle se flatta d'en faire autant pour Pavie et Crémone, et même pour le marquis de Montferrat. L'empereur Frédéric passa les Alpes, afin de châtier cet orgueil, de fixer les droits de l'empire, et de faire rentrer dans de justes bornes les efforts que faisaient les villes pour parvenir à l'indépendance. Il tint, en conséquence, une diète solennelle dans les plaines de Roncaglia, près de Plaisance. Là les jurisconsultes déclarèrent quels étaient les droits du chef de l'empire dans les pays soumis à son autorité; les évêques, les princes et les villes restituèrent dans ses mains leurs priviléges et droits régaliens, et jurèrent d'observer les lois qui venaient d'être rendues, savoir : que, dans toutes les villes, l'empereur nommerait, avec le consentement du peuple, les magistrats et les juges, mais que ces derniers, pour mieux assurer l'impartiale administration de la justice, ne seraient point pris dans la ville même. Les droits et titres qui appartenaient à l'empereur étaient le droit de battre monnaie, celui des routes et canaux, celui des moulins et des fermes, celui de chasse et de pêche, la douane de terre et de mer, le droit de jaugeage, les droits de lods et partage, les amendes, etc. Sans sa permission, comme seigneur suzerain, aucun fief ne pouvait être vendu, engagé ou divisé; dans tout serment de vasselage, les droits de l'empereur devaient toujours être réservés. Les guerres particulières étaient défendues; il était également défendu de se faire justice à soi-même, sans avoir recours aux tribunaux. Toutes conventions d'associations particulières contraires à ces lois étaient prohibées. Toutefois, il faut remarquer que ces dispositions différaient essentiellement des organisations modernes, en ce que celles-ci renversent et abolissent, d'un coup de plume, tous les droits qui les contrarient, quelque sacré, quelque imprescriptible que soit le titre sur lequel ils se fondent; tandis que, dans celles de cette diète, une exception était stipulée en

faveur de tous les droits qui s'appuyaient sur des diplômes accordés par des empereurs précédents. A cette époque, les gouvernements reconnaissaient encore un passé, honoraient un avenir. Aujourd'hui, on paraît croire que le monde ne date que du jour où une constitution est proclamée; qu'avant elle, rien de légitime n'existait. Les décrets de Roncaglia n'étaient point dirigés contre les droits légitimement acquis, mais contre ceux qui avaient été usurpés et dont les possesseurs ne jouissaient que de fait. En effet, comment jouir en paix d'un droit quelconque, quand le successeur de celui qui l'a accordé ou l'a autorisé, quel qu'il soit qui le remplace, peut l'anéantir d'un trait de plume?

La dernière des dispositions prises dans la plaine de Roncaglia fut la moins respectée : ce fut celle qui défendait toute confédération contre elles. Nous avons fait voir plus haut comment les villes concluaient auparavant entre elles des traités, des conventions, des alliances. L'espace ne nous permet pas de décrire comment Milan fut la première ville qui attaqua les résolutions que l'on avait prises; comment elle ne tarda pas à rompre la paix, et s'attira par là une punition exemplaire; comment enfin la sévérité déployée par les agents de l'empereur donna naissance, en 1167, à la ligue des villes lombardes, à laquelle le marquis Obizzo Malaspina adhéra dès l'année suivante. La bataille de Legnano affermit cette ligue; elle plaça la puissance impériale en Italie dans le même état où elle se trouvait lors de l'élection de Frédéric, et ôta toute force aux résolutions de Roncaglia; la paix de Constance les abrogea, et mit les villes en état d'atteindre légalement le but dont elles s'étaient depuis plusieurs années rapprochées de fait.

Par cette paix, on abandonna aux villes tous les droits et revenus impériaux dans l'intérieur de leurs murs et au dehors, pour autant qu'elles les possédaient déjà de temps immémorial, ce qui devait être réglé au moyen d'une

enquête impartiale; à moins que la ville ne préférât à l'enquête le paiement d'une somme de 2000 marcs, bien entendu que cette somme devait être hors de proportion avec ce qu'il s'agissait d'abandonner. L'empereur rejetterait toutes difficultés que l'on chercherait à élever à cet égard. Les concessions faites par l'empereur ou ses prédécesseurs à des évêques, des clercs ou des villes, ne devaient point entrer dans les valeurs qu'il s'agissait d'apprécier, sauf les services d'usage. Tous priviléges accordés à d'autres, au détriment des villes, étaient abolis. Dans les villes où, en outre d'une concession impériale, l'évêque exerçait les droits du comte et nommait les conseils, les choses devaient rester comme elles étaient; dans les autres, le député de l'empereur leur accordait le fief pour les premières cinq années, à l'expiration desquelles chaque ville pouvait réclamer le renouvellement de l'inféodation de cinq ans en cinq ans, et l'obtiendrait gratuitement. Pour toute somme au-dessus de 25 livres, l'appel était ouvert à l'empereur, qui établissait dans chaque ville un juge pour l'entendre et le juger. Les conseils, en entrant en charge, devaient prêter serment à l'empereur, les vassaux comme tels, les autres comme bourgeois. Il leur était permis d'élever des remparts autour des villes, et des forts dans leur voisinage, comme aussi de renouveler la ligue existante; elles devaient seulement jurer de défendre les droits de l'empereur en dehors des limites de la ligue, de l'aider à les recouvrer, et d'obliger toutes les villes qui s'y refuseraient à observer les conditions du traité. Comme tribut, l'empereur se réservait, selon l'ancien usage, la nourriture, toutes les fois qu'il séjournait en Lombardie; du reste, les villes étaient tenues d'entretenir en bon état les routes et les ponts, et de veiller à ce que les marchés fussent abondamment fournis. Les discussions au sujet de fiefs devaient se décider conformément à la coutume de la ville dans laquelle la discussion s'élèverait, et en présence de

l'empereur, toutes les fois qu'il se trouverait dans le pays.

Cette paix accordait aux villes lombardes l'avantage auquel elles tendaient, c'est-à-dire une indépendance presque complète. L'autorité et l'influence de l'empereur étaient pour ainsi dire annulées; les revenus étaient attribués aux villes; l'inféodation ne pouvait être refusée; la nourriture de l'empereur ne devait pas devenir un impôt oppressif; et quant à l'institution du juge d'appel, elle n'était qu'un droit honorifique pour l'empereur, tandis qu'elle assurait aux villes l'avantage d'avoir toujours un juge impartial, et qui ne leur coûterait rien, puisque l'empereur choisissait pour cette place les hommes les plus considérés et les plus indépendants de la haute Italie. Aussi, parmi tous les priviléges que l'empereur accorda aux villes, les seules réserves furent cette nomination et le droit d'être nourri, quand il se rendait à Rome. Il paraît pourtant que, dès les commencements, la haute juridiction impériale ne s'exerça que dans les plaintes portées contre les villes, ou dans les discussions qui s'élevaient entre elles, et que l'usage s'en restreignit de plus en plus, de sorte qu'à la fin il ne lui resta que la décision des différends entre les membres italiens de l'empire, ou entre les villes, lorsque celles-ci ne préféraient pas en soumettre le jugement à des arbitres.

Il paraît en outre que les conditions de la paix furent expliquées de la manière la plus favorable aux villes. Car, dès l'année suivante, l'empereur Frédéric abandonna aux Milanais les droits régaliens dans la ville et dans plusieurs districts des environs, moyennant le payement d'une somme annuelle de 400 livres, et laissa la juridiction criminelle à un préteur choisi par la ville. Cependant pour s'assurer les avantages de cette paix, une des premières mesures des villes fut le renouvellement de la ligue, à laquelle plusieurs autres membres s'adjoignirent successivement. Elle n'eut cependant jamais

d'autre but que celle de la défense réciproque et du maintien des droits acquis, ou peut-être encore l'accommodement des discussions privées entre les confédérés. On ne voulait pas sacrifier à un pouvoir fédératif ce que l'on avait conquis avec tant de peine sur le chef de l'empire; on ne demandait à ce pouvoir que d'en assurer la possession. On s'assemblait à la vérité en diètes, mais seulement pour s'entendre sur tout ce qui avait rapport à la défense mutuelle. Si avec cela on réglait aussi quelquefois des différends entre des particuliers ou autres membres médiats de l'association, cela n'avait lieu que par occasion et parce que les députés jouissaient de la réputation d'hommes sages et impartiaux. Aucun membre de la confédération n'était responsable envers un autre pour ses affaires intérieures. Il y eut même des villes qui entrèrent dans la ligue, sans vouloir s'astreindre à payer aucun impôt de guerre, s'engageant seulement à donner passage aux troupes de la confédération, et à surveiller fidèlement les démarches des Allemands.

Aussi voyons-nous l'organisation intérieure des villes se développer de la manière la plus variée. Ainsi que nous l'avons remarqué plus haut, il n'y avait pas de ville qui ne comptât parmi ses habitants beaucoup de nobles, et dans quelques-unes ils jouissaient de priviléges plus grands que les bourgeois; ainsi, par exemple, à Milan, ils continuaient à payer la composition pour les assassinats, tandis que les bourgeois en répondaient sur leur tête; dans les commencements les hautes charges leur étaient exclusivement réservées, mais aussi ils payaient des impôts plus forts. A Modène, les portes de la ville leur étaient ouvertes à toute heure, tandis qu'elles demeuraient fermées la nuit pour tous les autres. Du reste, en certains cas, les peines étaient plus graves selon que le rang du coupable était plus élevé. Dans beaucoup de villes l'administration se partageait entre les nobles et les bourgeois qui formaient ainsi deux corps jouissant de

droits égaux. A Alexandrie les Anciens ne pouvaient être pris que dans la noblesse; à Arezzo on faisait une distinction entre l'ancienne noblesse et le patriciat. La première n'obtint une prépondérance complète qu'à Vérone, par suite des dispositions astucieuses d'Ezzelin; la capacité d'arriver aux grandes charges était attachée, pour tous ceux qui n'étaient pas nobles, à la possession de revenus considérables.

Le peuple, du moins dans les villes les plus importantes, telles que Bologne, Florence, Milan et Sienne, lutta pendant longtemps contre cette noblesse. Lucques chassa la sienne, dès le commencement du treizième siècle. Afin de créer un contrepoids à son pouvoir, la bourgeoisie forma des corporations et autres associations qui ne tardèrent pas à acquérir une existence politique, par laquelle la prépondérance était facilitée. Elle n'y arrivait pourtant pas sans froissements intérieurs, au milieu desquels on voyait parfois un homme, s'élevant au-dessus des passions de ce siècle, réconcilier momentanément les partis, comme Raimond de Palmarii à Plaisance et saint François à Sienne en 1212. Un peu après le milieu du treizième siècle, les villes que nous venons de nommer parvinrent à enlever à la noblesse toute influence politique sur leurs affaires intérieures; c'est-à-dire à Bologne, en 1256, par une nouvelle législation; Sienne n'y réussit qu'en 1283. Ce fut à Pistoie que l'orgueil de la bourgeoisie fut porté au plus grand excès; là, à la fin de ce siècle, on infligea en certains cas, comme une peine, l'inscription sur la liste des nobles, parce que cette inscription équivalait à la privation des droits politiques. Aussi la domination des bourgeois, que deux cents ans plus tard Landulfe, dans son histoire de Milan, appelle *dure*, pouvait paraître cruellement amère à bien des gens.

Il n'y avait d'assemblées communales qu'à Bologne, à Lucques, à Sienne, à Padoue, à Pavie et à Pistoie.

Nous avons déjà dit que dans certaines occasions importantes leur concours était nécessaire à Venise. Mais là l'aristocratie qui maintenait ses droits avec autant de prudence qu'elle mettait de sagesse et d'activité dans tout ce qui intéressait la propriété de la républiqne, sut prévenir le danger qu'aurait pu entraîner de semblables convocations en ne consultant pas tout le peuple à la fois, mais par divisions l'un après l'autre. A Milan au contraire on voyait de nombreuses assemblées popnlaires donner leur avis ou prendre des résolutions, et dans ces assemblées entraient parfois des hommes des dernières classes de la société, tels que des tailleurs et des barbiers. A Pise, dans les affaires graves, on convoqnait vingt-cinq personnes de chacun des quatre quartiers de la ville. On croyait que le contrepoids le plus efficace que l'on pouvait trouver contre les efforts de l'aristocratie consistait dans l'établissement de conseils extrêmement nombreux. C'est pourquoi celui de Lucques se composa de trois cents membres, et à Bologne l'histoire parle d'un grand conseil de deux mille quatre cents membres. Le conseil secret se composait de six cents personnes, ce qui offrait un contraste assez frappant avec sa qualification. Mais dans aucune de ces villes on ne poussa les formes démocratiques à ce point d'absurdité ou du moins d'injustice, que d'accorder à tous les habitants une parfaite égalité de droits; un service actif à la guerre et la possession décennale du droit de bourgeoisie étaient exigés ponr pouvoir entrer dans un des conseils, auxquels les prolétaires n'étaient en aucun cas éligibles. Aucun noble ne pouvait obtenir une des hautes charges de la république, et en dernier lieu il fallait, ponr entrer dans le conseil, être membre d'une corporation.

Deux traits principaux qui se présentent presque partout font voir avec quelle inquiète jalousie les villes veillaient sur leurs droits et sur leurs libertés: le premier est le grand nombre de formalités, toutes empreintes du même

caractère, dont elles entouraient l'élection de leurs conseillers et de leurs hauts fonctionnaires; le second est la rotation régulièrement organisée des personnes chargées des affaires publiques. La durée des magistratures pouvait être regardée comme longue là où elle s'étendait jusqu'à six mois. Dans quelques endroits elle n'était que de deux mois, quoique les élections se fissent pour l'année entière. Généralement les personnes qui avaient fait partie du conseil dans le cours d'une année n'étaient pas rééligibles l'année suivante.

Dans presque toutes les villes on voit les Anciens (*anziani*) faire en quelque sorte les fonctions de tribuns du peuple et occuper une place moyenne entre les conseillers et la bourgeoisie. Leur établissement remonte en général au temps où les bourgeois cherchaient à attirer à eux une plus grande part dans l'administration des villes, et s'occupaient à mettre la noblesse entièrement de côté. On peut juger de l'importance de ces magistratures en se rappelant qu'à Bologne elles n'étaient conférées que pour trois mois, que ceux qui les avaient occupées n'étaient rééligibles qu'au bout de trois ans, et qu'ils ne pouvaient accepter aucune autre place pendant la durée de leurs fonctions. Chaque Ancien avait, à Bologne, son conseil et ses assesseurs qu'il était tenu de consulter dans toutes les affaires importantes, que, d'après leur avis, il portait ensuite devant le conseil dont l'entrée lui était toujours ouverte. Ces magistrats étaient chargés, d'une part, d'empêcher toutes réunions illégales, et de l'autre de faire indemniser par le podestat tout bourgeois qui avait souffert quelque dommage. Ils entendaient les plaintes, percevaient les amendes et veillaient au maintien de la paix et de l'ordre public. Comme nous les retrouvons dans la plupart des villes, il est probable que leurs fonctions étaient, sauf quelques modifications locales, partout les mêmes.

Peut-être qu'avec le temps les Anciens cessèrent de

répondre au but que l'on s'était proposé par leur établissement, ou bien les bourgeois éprouvèrent-ils le besoin d'un représentant dont l'autorité fût plus étendue. Quoi qu'il en soit, nous trouvons plus tard, dans quelques villes, à côté des Anciens un capitaine du peuple. Celui de Milan, s'il ne fut pas le premier, fut du moins un de ceux qui jouirent du pouvoir le plus large. En 1240, Pagano della Torre fut revêtu de cette dignité et chargé de veiller sur tous les droits du peuple. Bientôt un autre della Torre échangea ce titre contre celui de seigneur perpétuel du peuple; puis une réaction étant survenue en faveur de la noblesse, cette circonstance fournit aux Visconti l'occasion de s'élever et de se frayer la route du pouvoir suprême. Peu de temps après la mort de l'empereur Frédéric II, Florence et Lucques se donnèrent aussi de ces capitaines du peuple. En 1253, Bologne choisit pour le sien un étranger et lui confia une autorité égale presque en tout à celle du podestat.

Dès la première aurore de la liberté et de l'indépendance, il y avait à la tête des affaires de la commune des consuls, qui, dans les commencements, étaient en général pris dans la noblesse et dont le nombre variait beaucoup, souvent dans la même ville, c'est-à-dire de trois jusqu'à vingt, comme il arriva une fois à Bologne. Cependant tous n'étaient pas des consuls de la république; quelques-uns étaient chargés de la justice; d'autres de certaines affaires spéciales; les chefs des métiers portaient aussi ce titre. Les premiers s'appelaient les grands consuls ou les consuls de la république; leur chef avait dans beaucoup de villes le titre de recteur. En revanche les chefs des villages indépendants se disaient aussi consuls. Il en était peut-être à cet égard comme aujourd'hui du titre de président, qui ne se donnait autrefois qu'aux chefs des corps les plus élevés de l'État, mais que plus tard on prodigua à tout individu présidant un collége quelconque, sans égard au plus ou moins d'im-

portance de ses fonctions, ce qui lui a fait perdre toute autorité et toute considération. C'étaient les consuls qui étaient chargés de l'administration proprement dite de la ville, mais toujours assistés d'un petit conseil secret, et dans les affaires importantes d'un grand conseil. Ceci est du reste nécessaire dans toute république. Le premier s'occupait des affaires peu importantes; le second de celles qui l'étaient davantage, telles que les lois, les alliances, la guerre, la paix, les impositions, les ambassades. La liberté du citoyen était assurée par la disposition que nul ne pouvait être arrêté que par l'ordre des consuls, et devait en tout cas être mis en liberté sous caution. Des tentatives ambitieuses dans un endroit, des inquiétudes et de la jalousie dans un autre; ici de véritables abus de pouvoir, là, la crainte qu'ils n'eussent lieu; tantôt l'espérance de se trouver plus heureux de se mouvoir plus à l'aise sous une nouvelle forme de gouvernement; tantôt le penchant secret des hommes à confier leurs intérêts les plus graves de préférence à une seule personne, à se laisser conduire par une autorité moins haut placée, toutes ces causes contribuèrent à faire dégénérer, peu de temps après la paix de Constance, la charge de consul et celle de podestat.

A la vérité on voit un podestat à Bologne dès l'an 1151; mais il y a lieu de croire que c'était moins un fonctionnaire municipal qu'impérial. Le premier qui porta ce titre, plus tard généralement adopté, fut celui de Vérone, en 1163. Après la paix de Constance, nous trouvons à Milan et dans d'autres villes alternativement des podestats et des consuls, jusqu'à ce qu'enfin ceux-ci disparurent tout-à-fait, pour être remplacés par ceux-là, ou ne continuèrent d'exister que dans une sphère subordonnée. Le droit d'élection du podestat et les formes qui s'y observaient différaient selon les villes. Comme c'était lui qui avait la plus haute autorité, il était naturellement choisi par ceux qui jouissaient de la plus grande

influence dans l'État. En effet son autorité et sa puissance se rapprochaient beaucoup de celles d'un souverain absolu. Dans la guerre, il commandait en chef la force armée de la ville; dans la paix il rendait la justice aux citoyens; il exerçait dans le sens le plus étendu la surveillance dont nous chargeons aujourd'hui la police; toutes les autorités étaient placées sous ses ordres; il est vrai que quand il s'agissait de faire la guerre ou la paix, de conclure des alliances ou des traités, il était tenu de prendre l'avis du conseil, mais il y a tout lieu de croire qu'il exerçait une grande influence sur ses délibérations. Toutes les villes parurent s'accorder à limiter la durée de ses fonctions à un an; à Mantoue, elle n'était que de six mois. La coutume générale était qu'il ne devait pas être originaire de la ville qui l'élisait; à Pérouse, il fallait même qu'il fût né dans un endroit situé à quarante milles au moins de la ville, où il ne devait pas avoir de proches parents, ni en amener avec lui; après l'expiration de sa charge, il devait rester pendant quelque temps publiquement dans la ville, afin de répondre, devant un syndicat, de toutes les plaintes qui pourraient s'élever contre son administration. Tous les mois il devait entendre lire, en présence du conseil, les clauses du serment qu'il avait prêté, et deux conseillers devaient se porter garants qu'il les remplirait fidèlement. Si des seigneurs puissants, ou du moins des nobles, des chevaliers ou des évêques d'autres villes obtenaient généralement la préférence, cela tenait à des circonstances de personnes, de temps et de localités, et l'indemnité qui était accordée au podestat dépendait de la grandeur et de la richesse de la ville. Son élection se faisait ordinairement par suite d'une convention, qui déterminait si on lui adjoindrait des juges pris dans la ville, ou bien s'il devait amener avec lui ses assesseurs et en même temps quelques soldats pour exécuter ses arrêts. Les règlements qui étaient en vigueur dans plusieurs villes font voir toute la sollicitude qu'elles

mettaient à prévenir tout ce qui pouvait tendre au désir de faciliter la fondation d'un pouvoir permanent. A Bologne, le podestat ne pouvait percevoir aucun droit, bien moins encore accepter des préseuts, seulement, en voyage, du vin et quelques fruits qnand on les lui offrait. A Ravenne, il n'était permis à aucun citoyen de dîner avec lui, ni avec ancune personne de sa maison, et lui-même ne pouvait manger chez un ecclésiastique. En d'autres endroits il ne devait pas, pendant la durée entière de ses fonctions, passer en tout plus de vingt jours hors de la ville, et il était obligé, excepté aux heures des repas, d'être en tout temps accessible aux citoyens. Afin de prévenir toutes difficultés et discussions d'intérêt à l'expiration de ses fonctions, on faisait à Ravenne l'appréciation de tous les objets qu'il apportait avec lui, et à son départ on l'indemnisait des pertes qu'il avait souffertes. Il y avait aussi des villes qui lui retenaient une partie de son traitement, et ne le soldaient qu'après la fin de son année, lorsqu'il était prouvé qu'il n'avait manqué à aucun de ses devoirs, et qu'il ne devait d'indemnité à personne. A Ravenne, il ne pouvait pas refuser de rendre justice, mais il ne devait frapper aucun citoyen; il avait seulement le droit de faire donner la question aux criminels. Plaisance fut la première ville qui, en 1250, conféra la place de podestat pour cinq ans.

On rassembla aussi en Italie, à cette époqne, le droit, les ns et coutumes des villes. Il paraît que ce fut Pistoie qui en donna l'exemple, que suivit bientôt après Pise, où cela se fit en 1160. Il existait alors déjà dans cette ville un Code civil et un Code de commerce complet, avec un Code de procédure infiniment supérieur à celui des autres villes. Les lois de Ravenne furent recueillies par degrés dans le treizième siècle. A Bologne, on nomma des fonctionnaires exprès pour examiner les anciennes lois, y proposer les changements qu'ils jugeraient nécessaires, et en rédiger de nouvelles. A Pistoie, et proba-

blement aussi partout ailleurs, la décision à cet égard était laissée au grand conseil. Ces recueils renfermèrent aussi des dispositions transitoires qui, une fois exécutées, demeuraient sans force. Dès lors, les droits lombard, salique et autres, qui étaient demeurés jusqu'alors en vigueur, cédèrent partout la place à ces lois particulières, et en général au droit romain, dont l'application devint de plus en plus universelle.

Dans le midi de la France, des villes importantes s'étaient aussi perpétuées depuis le temps des Romains. En admettant qu'elles aient éprouvé la même inclination pour la liberté que les villes d'Italie, leur position était bien différente. Celles de la France étaient bien plus rapprochées de leurs souverains que les villes d'Italie; et les princes se montraient d'autant plus jaloux de leurs droits, que le cercle dans lequel il leur était donné de les exercer était plus resserré. Malgré cela, les villes obtinrent plusieurs priviléges. La position civile des bourgeois était bien différente de celle des habitants de la campagne; les plus distingués d'entre eux se regardaient comme les égaux des châtelains et des vassaux des grands vassaux (3). Ils avaient leurs us et coutumes et leurs droits, que les seigneurs respectaient (4). Marseille devint si florissante par son commerce que, dès le commencement du douzième siècle, elle put équiper une flotte de bâtiments de guerre, qu'elle joignit à celles des Génois et des Pisans pour aller combattre les Sarrasins dans l'île de Sardaigne (5). Aucune puissance supérieure n'empêcha la ville d'Arles de conclure avec celle de Marseille un traité de commerce qui lui parut avantageux. Les consuls de Toulouse se montrèrent, lors de la défense de leur ville, en 1218, plus puissants que le comte, quoiqu'il y fût présent : Nîmes, Narbonne, Béziers, avaient, dès

(3) *Capefigue*, I, 12.
(4) Ceux de Montpellier. *Hist. du Languedoc*, III, 125.
(5) *Hallam*, Situation de l'Europe dans le moyen âge, I, 247.

le douzième siècle, des magistrats de leur choix. La première de ces villes obtint, en 1198, du comte de Toulouse, la confirmation du droit qu'elle possédait, sans doute depuis longtemps, de choisir des électeurs qui devaient nommer ses consuls (6); dans la seconde, il suffisait de venir s'y fixer pour jouir de toutes les libertés (7); la dernière conclut en 1166 un traité avec Gênes, quoique l'archevêque et le comte y possédassent aussi de grands droits (8). En attendant, toutes ces villes échouèrent dans les tentatives qu'elles firent plus tard pour se rendre complétement indépendantes (9).

Il n'en était pas de même dans les pays situés au nord de la Loire. Là régnait davantage le principe germanique, d'après lequel les villes n'étaient créées que par la nécessité, pour servir de protection contre les dangers de la guerre, ou bien par la faveur des rois, des grands vassaux, ou des seigneurs terriers, qui les laissaient se former par des colonisations graduelles, et puis leur accordaient des faveurs par bienveillance ou par nécessité. Jusque dans le douzième siècle, toutes les fois que les habitants d'une commune voulaient se réunir et s'armer, il leur fallait pour cela la permission du roi (10). Les premières lettres de franchises délivrées par le roi furent accordées, dit-on, à Amiens, à Laon et à Mâcon (11). Plusieurs de ces droits de cité furent conférés, à l'exemple du roi, par les grands vassaux, pour mettre les habitants à l'abri de l'oppression (12) des supérieurs ecclésiastiques (13) ou laïques (14), et pour s'assurer en re-

(6) *Hist. du Languedoc*, III, pr. 37, 129.
(7) *Id.*, III, 529.
(8) *Id.*, III, pr. 113, 335.
(9) *Hallam*, I, 255.
(10) *Mézeray*, Abr., II, 200.
(11) *Hallam*, II, 248.
(12) *Nantes*, pro nimia oppressione pauperum. *Hallam*, II, 252.
(13) *Compiègne*, propter enormitates clericorum. *Ib.*
(14) *Dourlens*, par le comte de Ponthieu. *Ib.*

tour leur appui contre les troubles suscités par la noblesse inférieure (15). D'autres villes acquirent des priviléges en se chargeant de payer les dettes de leurs seigneurs (16), et se procuraient, par des conventions, la juridiction forestière et le droit de pâture (17). De grandes pertes de fortunes donnèrent même lieu à des arrangements déshonorants. Ainsi le duc Eudes de Bourgogne accorda, en 1202, à la ville de Beaune le droit de cité de Dijon, et stipula que l'on pourrait ne lui faire crédit que pendant quinze jours, pour le pain, le vin et les autres objets dont il aurait besoin, et que, s'il ne payait pas au bout de ce terme, on pourrait refuser de lui en fournir davantage, tant qu'il n'aurait pas soldé son premier compte (18). En France aussi ces droits n'étaient pas toujours les mêmes, et ne s'accordaient pas partout avec la même extension. Dans le nombre, on comptait : l'acquisition des biens communaux, le droit d'avoir un sceau, la franchise de certaines redevances féodales, la dispense de se rendre à l'armée, à moins que l'expédition ne fût conduite par le prince en personne; la nomination de leurs propres magistrats et juges, tantôt avec, tantôt sans le concours du prince; la permission de se réunir en maîtrises et de rédiger des règlements pour les corporations, l'affranchissement de la servitude par le fait de l'habitation dans la ville.

Les villes espagnoles étaient d'une origine bien différente de celles d'Italie et de France, et beaucoup plus anciennes que toutes celles qui ne remontaient pas au temps des Romains. C'étaient des espèces de colonies militaires placées aux frontières des royaumes qui se recu-

(15) *Albéric*, p. 541, dit en parlant du comte de Champagne : Communias burgensium et rusticorum (ce qui prouve que les villages jouissaient aussi de certains droits) fecit, in quibus magis confidebat, quam in militibus suis.

(16) *Lebeuf*, Hist. d'Aux., II, 121.

(17) *Ibid.*, II, 137 sq.

(18) *Art de vér. les dates*, XI, 52.

laient lentement et par degrés. La campagne qui les entourait était en général dévastée et déserte. Sa culture était un point aussi important que sa défense; c'est pourquoi de grands espaces de terrains étaient souvent distribués aux personnes qui venaient se fixer dans la ville, et qui se composaient tant de nobles que de peuple. Le droit de régler leurs propres affaires devait nécessairement exciter leur patriotisme, et ce sentiment, uni au désir d'assurer et de protéger les terrains acquis à la culture, devait leur inspirer un esprit belliqueux. Dès les premières années du onzième siècle, Alphonse V de Léon commença à rebâtir les villes qui avaient été détruites par les Sarrasins; la première fut celle qui portait le même nom que son petit royaume, et il lui conféra en même temps les priviléges d'une cité. Environ quinze ans après, don Sanche de Navarre ordonna de reconstruire Palencia, qui n'existait plus. Plusieurs autres princes d'Espagne suivirent leur exemple. Presque toutes ces villes instituaient elles-mêmes leurs autorités municipales, leur faisaient rendre la justice et administraient à leur gré leurs revenus. Seulement, un fonctionnaire royal percevait les impôts royaux, veillait sur le maintien de l'ordre, inspectait les places fortes; mais il lui était si peu permis de s'arroger un pouvoir quelconque sur les citoyens, qu'à Logrono il était permis de le tuer, s'il entrait de force dans une maison particulière (19). Barcelone fut, dès l'an 1025, affranchie de la juridiction du comte et de l'obligation de lui payer la taille. En retour de tous ces priviléges, les habitants de la ville étaient tenus de la protéger contre l'ennemi commun; ils devaient la défendre tant que les frontières du pays ennemi passeraient dans leur voisinage; lorsque le roi les convoquait pour le suivre à la guerre, leurs bataillons devaient paraître au rendez-vous indiqué, commandés par des officiers de leur propre choix, les

(19) *Hallam*, I, 462.

hommes riches à cheval, les autres à pied. Il est du reste probable que les villes cédées par les rois aux divers ordres de chevalerie se trouvaient dans des positions différentes. Il y a lieu de croire que les villes du Portugal furent fondées dans le même but et de la même manière.

Un petit nombre de villes d'Angleterre remontent au temps des Anglo-Saxons. Qu'une ou deux d'entre elles possédassent des propriétés, c'est incontestable; mais il n'est pas aussi certain qu'elles jouissaient de quelques priviléges, si ce n'est, par exception, de certains droits qu'elles prélevaient sur les successions. Elles étaient sujettes les unes du roi, les autres de quelque seigneur à qui elles payaient des impôts. La première franchise, bien peu importante encore, qu'elles obtinrent, ce fut l'obligation imposée au seigneur de demander la permission au roi toutes les fois qu'il voulait mettre un impôt sur ses villes. Puis on convertit les redevances personnelles en une somme fixée une fois pour toutes. Vint ensuite l'affranchissement des péages. Henri Ier permit à la ville de Londres, moyennant 100 marcs, de choisir ses propres juges. Mais les premières corporations furent les maîtrises des marchands et des artisans, auxquelles Henri II accorda des priviléges réels; toutefois, ils se rapportaient plutôt à leurs affaires intérieures qu'au droit de faire des réglements sur l'exercice de leur profession. C'était toujours du roi que partaient ces réglements. C'est ainsi que Richard ne se borna pas à introduire dans son royaume des poids et des mesures uniformes; il fixa la longueur et la largeur des étoffes tissées, ordonna d'en inspecter la qualité, et défendit, sous des peines sévères, de teindre les draps en une autre couleur qu'en noir (20). Quoique depuis le commencement du huitième siècle, Londres puisse être regardée comme le principal marché de l'Angleterre, quoique cette ville payât à elle seule la sixième partie de la

(20) *Matth. Par.*, p. 134.

contribution de 82,200 livres, que Canut leva sur tout le royaume, et que les bourgeois se regardassent, à cause de la prospérité de leur cité, comme égaux aux barons, ce ne fut cependant que sous le roi Jean qu'elle obtint le droit de choisir elle-même ses magistrats, en récompense des secours qu'elle lui avait prêtés dans ses besoins perpétuels d'argent. D'autres villes acquirent le même privilége par des moyens semblables (21).

(21) *Hallam*, II, 276-282.

CHAPITRE XLI.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Les villes. — Celles d'Allemagne. — Conclusion.

C'est surtout en Allemagne que l'organisation et les droits des villes offrirent le plus de variété, comme, en général, toutes les constitutions politiques du pays. L'origine de quelques-unes de ses plus grandes villes, et notamment de celles qui sont situées sur les bords du Rhin, remontait au temps des Romains, et quelques-unes de leurs dispositions et de leurs libertés y avaient survécu à l'immense révolution causée tant par les émigrations des peuples du Nord que par l'introduction du Christianisme. Beaucoup de villes modernes durent leur naissance aux habitations qui s'élevaient autour des églises épiscopales (1), des couvents, des chapitres, des palais où les empereurs séjournaient habituellement, des demeures

(1) Cependant les plus anciens évêchés furent établis, conformément aux règlements primitifs de l'Eglise, dans des villes déjà existantes; ce que nous disons à ce sujet dans le texte ne se rapporte qu'aux évêchés nouvellement fondés.

des hauts fonctionnaires de l'empire, des châteaux où des familles puissantes faisaient leur résidence héréditaire. Parfois aussi, mais plus rarement, les princes transféraient leur capitale dans des lieux dont la situation avantageuse avait déjà attiré de nombreux habitants et leur avait donné une certaine importance. Dans ces cas, la faveur du souverain leur procurait divers priviléges et franchises. D'autres villes encore avaient commencé par être des villages ou des bourgs; quelques-unes furent formellement fondées par les empereurs ou les grands vassaux de l'empire, soit sur le territoire de l'empire, soit dans leurs domaines héréditaires ou inféodés. Le but de cette fondation n'était pas toujours le même; tantôt c'était la défense du pays contre des ennemis intérieurs, tantôt le désir de créer un contre-poids au pouvoir de la noblesse, tantôt l'espoir d'augmenter les revenus du prince par l'extension du commerce d'un district. Si les éléments dont se composaient leurs habitants primitifs différaient, le caractère qui leur était imprimé par leur origine fortuite, par leur situation géographique, par le but que l'on s'était proposé en les fondant, différait également; et l'on en a vu qui ont conservé ce caractère pendant une longue suite de générations. Ce que nous venons de dire se remarquait singulièrement dans les villes de Zurich et de Berne, dont la première, placée sur la route de commerce entre l'Allemagne et l'Italie, a toujours conservé l'esprit mercantile; tandis que la seconde, située au milieu d'une noblesse belliqueuse et en partie habitée par elle, a gardé ce caractère pendant le cours de six siècles.

Les habitants de ces villes se partageaient, quant à leur position civile, en deux classes principales, savoir : les citoyens, qui jouissaient de tous les droits politiques, et les simples habitants; un séjour, sans opposition, d'un an dans la ville, procurait à ces derniers l'affranchissement de toute servitude, mais ne leur donnait pas des droits égaux aux autres. Ainsi, par exemple, ils ne pou-

vaient pas déposer en justice contre un citoyen. C'est à cette classe qu'appartenaient les artisans, parce qu'à cette époque l'exercice d'une profession manuelle n'était pas encore tout-à-fait détaché de l'idée de la dépendance. La bourgeoisie, prise dans un sens plus élevé, se composait d'abord des riches vassaux de l'empereur, de la noblesse proprement dite, qui souvent séjournait alternativement dans la ville, à la cour nomade du monarque, et sur ses propres terres. Dès lors, mais bien plus communément par la suite, les personnes nobles achetaient, moyennant le paiement d'une certaine somme annuelle, les avantages de la bourgeoisie, sans être tenus pour cela de fixer leur demeure dans les villes, ce qui paraît toutefois avoir été soumis au jugement des habitants. Après la noblesse, venaient les hommes libres, qui habitaient leurs propriétés, mais qui, pour divers motifs, préféraient venir demeurer dans les villes. Il y avait ensuite les fiscalins, qui avaient su peu à peu s'approprier les biens qu'on leur avait, dans l'origine, confiés pour les faire valoir; puis les hommes liges du clergé, lorsque l'endroit, élevé au rang de ville, avait été primitivement soumis au pouvoir immédiat de l'Église. Mais la condition essentielle pour acquérir le droit de bourgeoisie était la possession d'une maison dont, en beaucoup d'endroits, il fallait payer au seigneur une redevance de douze deniers. A Fribourg, on exigeait une propriété libre de toute dette de la valeur d'un marc. Le droit de bourgeoisie pouvait, du moins à Berne, se conserver tout en quittant les villes, pourvu que l'on continuât à acquitter cette redevance foncière. Si la maison était consumée par le feu, et si le propriétaire vendait le terrain, le droit de bourgeoisie ne passait à l'acheteur que s'il rebâtissait la maison. On pouvait aussi attacher la redevance foncière à la maison d'un autre, et acquérir ainsi le droit de bourgeoisie, sans avoir de maison à soi; le paiement de la redevance suffisait.

Dans les villes qui étaient depuis longtemps le siége d'un commerce florissant, ou dont la situation se prêtait à son essor, on comptait aussi parmi les citoyens jouissant de tous les droits politiques, ceux qui exerçaient ce commerce. Ces derniers, joints à ceux que nous avons énumérés plus haut, formaient le corps de la bourgeoisie proprement dite, sans le consentement de laquelle aucun nouveau membre ne pouvait y être admis. Mais aussitôt qu'on l'était, on devenait libre, et par conséquent capable de posséder des fiefs; cette capacité était souvent positivement stipulée par les diplômes accordés aux villes; mais, d'après les idées du temps, elle ne s'étendait jamais jusqu'aux artisans.

Ces habitants, jouissant du droit de bourgeoisie, se subdivisaient à leur tour en deux catégories : d'une part, celle de la noblesse, des chevaliers, féaux et hommes liges de l'empereur; et de l'autre, celle des simples bourgeois, mais que, dans beaucoup de villes d'Allemagne, on désigna bientôt sous le nom d'*honorables*, de *distingués*, de *patriciens*. Ces deux catégories ne jouissaient pas partout de droits égaux. Dans les commencements, il y avait beaucoup de villes dans lesquelles les échevins et même les membres du conseil ne pouvaient être pris que dans la noblesse, et ce ne fut que par degrés que l'autre classe participa à ce privilége.

Il est incontestable qu'il y avait des assemblées de bourgeois, mais il n'est pas certain que toutes les personnes qui n'étaient pas simplement habitants, y prissent part; elles n'étaient du moins jamais appelées toutes à donner leurs avis. Frédéric II accorda à la ville de Berne le droit de choisir son bailli, ses conseillers et tous les fonctionnaires, et de les changer tous les ans, à l'exception des prêtres; il laissa la liberté de dispenser de toute redevance envers la ville celui qu'elle voulait admettre parmi ses concitoyens. Les villes, celles mêmes qui n'étaient pas encore parvenues à une certaine indépendance, ob-

tenaient le droit d'avoir un sceau, comme les hommes libres et les chevaliers.

Si le commerce avait anciennement assuré la durée de mainte ville, et l'avait élevée au pouvoir et à la prospérité, par la même raison les progrès du commerce, dans une sphère plus ou moins étendue, étaient souvent le principal but que l'empereur ou les princes se proposaient dans la fondation ou l'agrandissement des villes. Tantôt c'était là l'intention qui poussait aux faveurs les plus distinguées, tantôt, au contraire, ces faveurs en étaient la suite. Il n'y a peut-être pas un seul endroit élevé au rang de ville auquel on n'ait accordé en même temps le droit de tenir des marchés hebdomadaires ou annuels, fixés ordinairement à l'époque des fêtes patronales, et qui, dans les villes plus considérables, devenaient des foires importantes. Telle fut celle que l'empereur Frédéric Ier organisa pour Aix-la-Chapelle (2), et il paraît que celle de Francfort date de la même époque. Aux foires, les marchands étrangers pouvaient dresser gratuitement leurs boutiques; ils ne payaient point de droits d'entrée sur leurs marchandises; le seigneur leur garantissait la sûreté de l'arrivée et du départ, et une indemnité pour ce qui leur serait volé, dans le cas où le voleur ne serait pas arrêté. Les fermiers de l'octroi étaient obligés d'entretenir en bon état les ponts jetés sur les fossés de la ville, et devaient indemniser les propriétaires des bestiaux qui passaient sur ces ponts pour les pertes que leur mauvais état de réparation pouvait occasionner. Le commerce paraissait à l'Église même si digne de sa protection, qu'Innocent chargea l'évêque de Coire et l'abbé de Saint-Gall, d'insister auprès du comte de Montfort pour qu'il indemnisât des marchands de Plaisance qui avaient été pillés; il exigea même d'un souverain qu'il fît raser le château d'un comte qui s'était rendu coupable d'un acte de brigandage de ce genre.

(2) *Du Mont*, corps dipl. I, n° 145.

C'était encore dans le but de protéger le commerce qu'il était dit que l'héritage d'un étranger mort dans la ville devait demeurer en dépôt pendant un an et un jour pour voir s'il ne se présenterait pas quelque héritier légigitime pour le réclamer; après quoi il échéait au seigneur. Les affaires litigieuses concernant le commerce étaient jugées par un tribunal spécial, composé de bourgeois et d'après des règles particulières. Une espèce de consul veillait aux intérêts des villes commerçantes éloignées; il s'appelait *Hansgraf* ou comte de la Hanse. Lorsque, dans une ville, on ouvrait des magasins de dépôt, comme à Aix-la-Chapelle, ils offraient un double avantage; à la ville même d'abord, puisqu'ils y attiraient plus d'étrangers, et puis à ceux-ci, qui savaient que leurs marchandises seraient placées en lieu de sûreté. Un privilége plus important encore était celui d'après lequel les biens d'un marchand ne pouvaient pas être saisis pour les dettes du seigneur, ce qui paraît avoir été aussi à cette époque une coutume générale (3). La sécurité du commerce gagnait encore à l'abandon de l'usage d'après lequel on pouvait saisir la propriété d'un marchand étranger pour la dette d'un de ses compatriotes envers un citoyen de la ville où il se trouvait; comme aussi quand deux seigneurs convenaient de laisser passer librement les marchandises par leurs terres respectives. C'est ainsi que les villes qui trafiquaient avec les contrées éloignées trouvaient dans ces faveurs le moyen de donner un plus grand essor à leurs spéculations. Le droit d'entrepôt réclamé par Cologne, et que le duc Léopold accorda à Vienne, augmenta sensiblement la prospérité de ces deux villes. Cette prospérité, qui était souvent fort grande, se manifestait par

(3) Ferrand de Flandre emprunta une certaine somme à des banquiers français pour payer sa rançon, et leur accorda la permission, dans le cas où il ne les paierait pas au jour convenu, de saisir les biens des marchands de la Flandre et du Hainaut qui se trouveraient en France. *Dom Martene*, Thes. I, 886.

des embellissements et des constructions nouvelles, ainsi que par des dispositions servant à la commodité et à la propreté, comme, par exemple, le pavage des rues. Dans les villes de commerce les plus importantes, telles que Cologne, Lubeck, etc., il s'était formé un véritable droit commercial qui servit de règle aussi à d'autres endroits. Parfois aussi la faveur impériale accordait, même à de petites villes, le droit de battre monnaie, duquel elles devaient du reste tirer plus d'honneur que de profit. Ce qui est du moins incontestable, c'est que là où la situation, les environs, l'esprit d'entreprise, favorisaient le commerce et l'industrie, et où ils jouissaient de la liberté de leurs mouvements, sans intervention de la part de l'autorité supérieure, on ne cherchait à faire des progrès que par le moyen d'une protection bienveillante, par l'appel d'étrangers industrieux, et par de grands priviléges que l'on accordait au commerce. C'est ainsi qu'en 1211 des Flamands furent appelés à Vienne.

D'autres villes se distinguaient par une active industrie. Telles étaient surtout celles de la Flandre, où le tissage de la toile et de la laine occupait un grand nombre de mains, et répandait une grande aisance dans le pays. Dans la seule ville de Bruges, à l'époque de sa plus grande prospérité, les fabriques nourrissaient près de 50,000 personnes. Mais ces ouvriers passaient, en général, pour des gens insolents et grossiers (4), toujours disposés à troubler la tranquillité publique. Cette ville de Bruges était encore célèbre par les bottes qui s'y faisaient. Strasbourg (5) se distinguait par ses fourbisseurs, ainsi que Magdebourg. D'autres villes se livraient principalement au corroyage. Une des professions les plus estimées était

(4) Hoc procax et superbum super alios vulgo reputatur, dit la *Chronique de l'abbaye de S. Trond*, dans *d'Achery*, Spicil. II, 704, à l'occasion de certaine querelle sanglante qui s'éleva à la suite d'une mascarade de carnaval et causa l'incendie de cette abbaye.

(5) *Grandidier*, Hist. de l'église de Strasbourg.

celle de fourreur et de marchand de pelleteries, dont les principaux dépôts pour l'Allemagne étaient à Nuremberg et à Ratisbonne; ce commerce était alors beaucoup plus important qu'il ne l'est aujourd'hui, parce que la noblesse et le haut clergé mettaient presque tout leur luxe dans leurs fourrures. Aussi cette industrie employait-elle plus de personnes qu'à présent; elle jouissait de plus de faveur et procurait plus facilement l'aisance. Quant au commerce d'hommes, personne en Allemagne ne s'en était souillé comme à Venise (6).

Si, d'une part, des remparts et des fossés, des portes et des tours, et la réunion des habitations dans l'espace circonscrit par eux, formaient le lien extérieur qui unissait entre elle la population d'une ville, sa séparation de la juridiction commune constituait son individualité, et à cette séparation venaient s'ajouter plusieurs autres franchises, telles que le droit d'administrer les affaires communes, une juridiction spéciale plus ou moins étendue, des règlements particuliers quant aux successions, à la liberté individuelle, au droit de n'être jugé que par son propre juge, lequel lui-même était obligé de se ranger à l'avis de ses assesseurs; puis la garantie du maintien des anciennes coutumes, des dispenses de péages, tout cela selon que le souverain désirait augmenter ou diminuer le degré de liberté. On ne voulait pas qu'un certain nombre d'individualités fussent parquées ensemble, mais on s'efforçait de les réunir comme autant de membres d'un seul tout. C'était là, en effet, ce que toutes les villes avaient de commun entre elles, indépendamment de ce que leur organisation avait de plus ou de moins parfait, ou du degré de liberté dont elles jouissaient. Ce qu'elles avaient encore de commun, c'est que

(6) Dans le cours même du quinzième siècle, Venise vendait encore pour 30,000 lire par an d'esclaves. (*Hullmann*, 1, 84.) On trouve dans cet ouvrage une disposition intéressante sur le commerce des esclaves dans le moyen âge.

le séjour dans un de ces lieux, pendant un temps fixé, donnait le droit d'abord de s'adjoindre à ce tout organisé, et plus tard d'y rester et d'en faire partie, ce qui faisait cesser, pour certains individus, l'état de vasselage, qui, sans cela, s'étendait sur nn si grand nombre de personnes; à tel point même que des plaintes qui s'élevèrent contre ce droit donnèrent lieu à des restrictions impériales; toutefois, la simple habitation dans une ville n'excluait pas toujours le vasselage. D'un autre côté, il faut remarquer qu'à l'époque dont nous parlons il n'y avait encore aucune ville qui jouît d'une indépendance aussi complète que celle qui plus tard devint le partage des villes impériales, puisque la jnridiction criminelle, le jugement en dernier ressort et même le droit de nommer les magistrats, résidaient presque partout, soit dans l'empereur, comme souverain immédiat, soit au seigneur dans les domaines de qui la ville était située. Dans les villes où cela n'était pas ainsi, cette différence était fondée sur des faveurs des seigneurs accordées volontairement ou par suite de conventions. Si avec cela on savait profiter habilement des circonstances, aucune ville ne devait être embarrassée de répondre si on la questionnait sur la légitimité des titres de ses franchises, quoique par la suite du temps il y eût plus d'un endroit où les droits du chef primitif passèrent peu à peu à quelque subordonné, et où les rapports de dépendance se trouvèrent changés.

Le plus haut degré d'indépendance que possédât aucune ville d'Allemagne au commencement de ce siècle, fut sans contredit celui dont jouissait Cologne; dont les droits municipaux devinrent le modèle de ceux qui furent directement ou indirectement concédés à beaucoup d'autres villes. Toutefois un burgrave ou vicomte impérial y exerça encore pendant longtemps certains droits, et en 1229 les échevins étaient encore nommés par l'archevêque, à la vérité conformément aux désirs et du

consentement de la bourgeoisie. Il paraît cependant que les bourgeois de Cologne choisissaient eux-mêmes leurs officiers municipaux, et qu'ils possédaient, quant à leur organisation intérieure et leur mode de procédure civile, des coutumes reconnues et respectées par les empereurs, et qui furent ensuite transférées à d'autres villes chez lesquelles, dans certains cas, on en appelait aux magistrats de Cologne; d'où il s'ensuivit que sans aucune disposition positive et seulement par l'extension graduelle et l'affermissement de la coutume, la ville de Cologne se trouva transformée en une sorte de tribunal d'appel pour beaucoup d'autres villes.

Dans le Nord, ce fut Lubeck qui obtint la première le plus grand nombre de priviléges. Henri le Lion lui accorda, dès l'an 1160, le droit de nommer six bourguemestres, qui se choisissaient à leur tour douze conseillers. La seule marque de reconnaissance qui était rendue au suzerain, c'était l'obligation de lui demander tous les ans la concession du droit de juridiction. La chute de Henri le Lion fut avantageuse à la ville. Frédéric Ier la plaça immédiatement sous le chef de l'empire et à plusieurs autres priviléges ajouta celui que toutes les fois qu'un bourgeois de Lubeck serait mis en jugement, dans quelque province de l'empire que ce fût, il ne pourrait être jugé que par les lois de sa ville. L'emploi de lieutenant de l'empereur continua à la vérité à subsister, mais la personne choisie pour remplir ces fonctions devait être de la ville ou de ses environs. Ces priviléges joints à un commerce étendu procurèrent à Lubeck de la considération, du bien-être, de la civilisation, et hâta le développement de ses institutions judiciaires, de sorte que de même que Cologne dans le Midi, ce fut Lubeck qui, dans le Nord, imprima la forme et l'essence à la procédure, tandis que Magdebourg servait à cet égard de modèle aux villes de l'orient de l'Allemagne.

Worms eut aussi de bonne heure son conseil, ses cou-

tumes, ses droits et ses libertés, l'empereur Henri V ayant confirmé ou plutôt renouvelé celles que ses prédécesseurs lui avaient accordés. Spire obtint en 1111 un conseil, qui ne fut pas institué par un pouvoir souverain, mais élu pour servir à la fois de conseil et d'échevinage à la ville. Mais ses membres ne furent pas nommés par le corps entier de la bourgeoisie; le choix en était confié à un comité, qui devait peut-être lui-même être consulté dans certaines affaires importantes; le conseil devait être pris dans certaines familles nobles ou du moins distinguées. Bien loin qu'à cette époque on puisse citer un seul exemple d'une ville dont les habitants aient joui du suffrage universel, il fallait encore, pour pouvoir être échevin ou conseiller, réunir, indépendamment de la position sociale, plusieurs qualités morales et physiques, dont l'absence rendait incapable de remplir ces fonctions. De même que l'Eglise exigeait de ceux qui voulaient entrer à son service qu'ils n'eussent aucun défaut moral ou physique, on croyait à cette époque que les personnes à qui des fonctions publiques donnaient une préférence sur leurs concitoyens devaient avoir aussi dans leur apparence extérieure une certaine dignité. Nous croyons d'après cela que la déclaration de l'archevêque Philippe de Cologne, au sujet des règles qu'il observait lui-même et qu'il voulait que ses successeurs observassent dans le choix des échevins, n'était pas une forme purement locale qu'il cherchait à introduire, mais une disposition généralement adoptée, d'autant plus que l'archevêque ne prétend pas faire quelque chose de nouveau, mais suivre au contraire un ancien usage. « Comme échevins, « dit-il, il ne faut pas choisir des hommes bossus, contrefaits, borgnes, sourds, boiteux, bégayants, estropiés, ou qui aient une maladie quelconque de la peau; « à plus forte raison point d'assassins, de parjures, « d'hommes mal famés, d'usuriers, personne qui ait of-

« fert de l'argent pour obtenir la place; enfin, personne « au-dessous de vingt-quatre ans. »

On trouve déjà dans ce siècle des tentatives pour restreindre les droits des habitants nobles et distingués des villes et pour donner à la multitude une part au gouvernement, mais elles rencontraient généralement de la résistance chez les princes. Ce ne fut que quand les villes parvinrent à se détacher peu à peu de leur suprématie que de pareils essais purent avoir quelque succès. A Worms, du temps de l'évêque Lutold, de simples bourgeois s'étaient déjà introduits dans le conseil; il se disposait d'après cela à le réduire désormais à douze hommes liges de l'évêché, mais la mort l'empêcha d'accomplir son projet. Son successeur, Henri II, y parvint après que des troubles assez graves eurent éclaté dans la ville; il réduisit le conseil de quarante membres à douze, et pour favoriser la liberté du commerce, il supprima la corporation des marchands, qui, à ce qu'il paraît, exerçait une sorte de monopole. L'empereur Frédéric l'appuya si efficacement dans ses mesures qu'il alla jusqu'à ordonner de raser l'hôtel-de-ville, et autorisa de nouveau l'évêque Landolf à composer ce conseil de quatre hommes liges et de huit bourgeois honorables de son choix et qu'il changerait tous les ans. Les plaintes que les patriciens de Bruxelles adressèrent cent ans plus tard au duc de Brabant, eurent le même résultat. Ce prince déclara que leurs droits devaient être maintenus, que les sept échevins devaient être pris parmi eux, et que les simples citoyens ne devaient pas prétendre à l'administration de la ville (7). Mais les efforts qui se faisaient en divers lieux pour éloigner la noblesse proprement dite des charges publiques, ne se montrèrent nulle part plus clairement que dans le diplôme que les habitants de Winterthur obtinrent de Rodolphe de Habsbourg, en

(7) *Mir.* Opp., Dipl. 1, 779.

sa qualité de comte de Kybourg, et d'après lequel l'office de bailli devait nécessairement être rempli par un bourgeois, sans qu'aucun noble pût jamais y prétendre, à moins que nous ne voulions voir dans cette pièce une preuve des dispositions du comte à l'égard de la noblesse, plutôt que l'expression du vœu des bourgeois de Winterthur.

Fribourg dans le Brisgau a été probablement la première ville bâtie sur un terrain qui lui était propre, et qui obtint en 1120 de Berthold III, duc de Zaehringen, le droit de choisir elle-même son bailli et son conseil, mais toujours sauf la confirmation du souverain. Ces magistrats devaient rendre la justice aux citoyens et régler les affaires intérieures de la commune; c'est-à-dire, selon le diplôme, tout ce qui concernait le vin, le pain, la viande et autres objets. Le seigneur suzerain se réservait l'impôt foncier de tous les bâtiments, ceux des membres du conseil exceptés, les droits sur les marchandises apportées au marché, et pesées au poids public. Le successeur de ce prince, qui s'appelait Berthold comme lui, accorda sans doute les mêmes priviléges, quoique le diplôme en soit perdu, à cet autre Fribourg qu'il fonda pour contenir la noblesse de Bourgogne. Les citoyens obtinrent la franchise de tous impôts arbitraires, du logement de ses soldats, de tout service de guerre qui les éloignerait assez de leurs foyers pour les empêcher d'y revenir coucher le soir. Il se réservait néanmoins la juridiction, mais promettait de juger conformément à la loi et à la coutume. Partout en effet on comptait au nombre des premiers priviléges des citoyens d'une ville, celui de ne pouvoir être jugés que par leur propre tribunal, ce qui les rendait indépendants des juges provinciaux (*Gaugerichten*), et faisait une distinction essentielle entre les habitants des campagnes et ceux des villes, distinction qui fut la suite de la séparation effective par le moyen des enceintes et des remparts. C'est encore là ce qui fa-

cilita le développement d'un droit non écrit à côté du droit civil, d'un droit urbain à côté du droit provincial; et de même qu'en Italie, ce droit coutumier ne tarda pas aussi en Allemagne à être recueilli et mis en ordre.

Il est probable que la première ville qui obtint à cette époque, dans sa plus grande extension, le privilége de dépendre immédiatement de l'empire, fut celle de Berne. Le dernier des Zaehringen, après la victoire qu'il remporta à Peterlingen sur la noblesse bourguignonne, releva les fortifications de plusieurs villes de ses Etats, en fortifia d'autres et bâtit celle de Berne, dans une situation favorable à la défense. Il lui accorda toutes les franchises que Fribourg dans le Brisgau avait reçues de ses ancêtres; mais comme la nouvelle ville était construite sur le territoire de l'empire, il était nécessaire que le chef ratifiât ces concessions. Or, à l'extinction de la maison de Zaehringen, tout ce que Berthold avait administré au nom de l'empereur, fit retour à l'empire, et Frédéric II s'empressa, deux mois après que le duc eut fermé les yeux, d'abandonner à la ville les principaux droits que son fondateur s'était réservés en qualité de lieutenant de l'empereur; il y ajouta le droit d'élire le bailli comme président du tribunal, la faculté pour les bourgeois de posséder des fiefs en qualité d'hommes liges de l'empire, le droit de libre mariage, la communauté de biens entre époux, la fixation précise des droits de déshérence, l'affranchissement de tout vasselage moyennant le séjour d'un an et un jour, le seul appel à la haute cour impériale, une foire, avec franchise de péage et sûreté pour tous ceux qui la visiteraient, un tribunal de commerce, le droit de monnaie et de pesage; enfin, la faculté d'y joindre encore, après mûre délibération, tout ce qui pourrait tourner à l'honneur et au profit de la ville. La condition que les bourgeois ne seraient pas tenus d'accompagner l'empereur à la guerre ou du moins

de rester toujours à une distance qui leur permît de revenir chez eux, n'était point une faveur, elle était la suite nécessaire de leur destination de défenseurs des remparts de leur ville; par la même raison toute violation de la paix publique qui survenait durant une de ces expéditions, tombait sous la juridiction du juge municipal. En revanche ce que l'on pouvait regarder comme une grâce, c'était la condition que la suite de l'empereur ne pourrait se loger dans les maisons particulières que quand il n'y aurait plus de place dans les auberges. L'empereur conservait l'impôt foncier des maisons, les amendes du tribunal supérieur et la douane. Un droit très-important était celui qui permettait à un banni de rester encore six semaines dans la ville pour régler ses affaires, et vendre ses propriétés, à l'exception de la maison qu'il habitait, celle-ci étant le fief qui faisait retour par l'effet de sa condamnation. En quittant la ville il recevait un sauf-conduit, valable pour un rayon de deux milles. Il ne pouvait être troublé dans aucune partie de ses biens, sauf ce qu'il laissait dans sa maison d'habitation. Si le prince n'était pas dans le pays, le sauf-conduit était valable jusqu'à son retour. Il fut en outre déclaré comme grâce spéciale que la ville ne pourrait jamais être séparée de l'empire, par hypothèque, vente, échange ou de quelque manière que ce fût. Un trésorier impérial était chargé de percevoir les droits de l'empereur; il remplaçait le recteur de Bourgogne. A tout cela l'empereur ajouta l'usufruit de la forêt impériale qui touchait à la ville et du terrain qui entourait les murs. Le même événement qui immédiatisa la ville de Berne, c'est-à-dire l'extinction de la maison de Zaehringen, procura aussi cet avantage à Zurich; mais dans cette dernière ville un juge impérial continua à exercer la juridiction criminelle et rendit peut-être aussi pendant quelque temps la justice civile.

Nous ne pensons pas que dans ce temps aucune ville

ait joui de droits plus étendus que ceux de Berne, même parmi celles qui plus tard acquirent le rang de villes impériales. Ceux qu'obtint une année après du même empereur Frédéric II la ville de Goslar, quoiqu'ils n'approchassent pas de ceux de Berne, furent néanmoins très-considérables; ils lui furent concédés en souvenir des grands maux qu'elle avait soufferts et de la fidélité qu'elle avait gardée; du reste, là aussi ils renouvelaient d'anciennes concessions. Beaucoup de points concernaient la justice et la procédure, ce qui donnait alors un grand prix au droit de bourgeoisie; tel était en particulier le droit de ne pouvoir être cité en justice hors de la ville, et de ne reconnaître comme témoin valable qu'un concitoyen. La franchise des droits de péage facilitait le commerce, qui était devenu pour tant de personnes une source de richesses. Des précautions étaient prises contre la fausse monnaie, elles maintenaient à la fois l'honneur des citoyens et la confiance publique. Les habitants de Goslar étaient à la vérité dispensés des expéditions de guerre, mais ils devaient, en cas de besoin, courir à la défense de la ville voisine de Hildesheim et y rester deux semaines à leurs frais. L'héritage des comédiens et des bateleurs échéait au préfet impérial; mais celui des étrangers, seulement lorsqu'il n'avait pas été réclamé avant l'année révolue. Le préfet impérial présidait le tribunal, qui devait être composé exclusivement de bourgeois qu'il choisissait, mais de qui il recevait une indemnité. Les maîtrises étaient défendues, à l'exception de celle des monnoyeurs, qui était admise pour empêcher la fabrication de la fausse monnaie. Les droits de l'empereur étaient réservés en toute chose, de même que ceux des exploiteurs de mines; ce que le chef de l'empire en tirait n'était qu'une indemnité pour les redevances qu'il leur avait abandonnées. Ratisbonne n'obtint que de Philippe de Souabe le droit de choisir le magistrat qui présidait à son commerce. Ce fonctionnaire était

chargé de veiller à ce que les employés des douanes du prince ne perçussent sur les marchandises qui sortaient que le taux prescrit par les règlements, et de prendre la défense de ses concitoyens dans le cas où ils voudraient le dépasser. Il recevait les rapports des marchands sur l'état des routes par terre et par eau, et surveillait les relations avec Enns, principale place d'entrepôt de Ratisbonne. Du reste, comme les habitants de cette ville eurent besoin de la faveur de l'empereur pour être déchargés de l'obligation de garantir les dettes de l'empereur de Bavière et de l'évêque, ce fait prouve qu'ils étaient encore bien loin de jouir d'une complète indépendance. Frédéric II leur accorda de nouvelles franchises, nonobstant les efforts de l'évêque pour l'empêcher. Ce ne fut cependant qu'en 1245 que les habitants obtinrent la permission de nommer leur conseil et leurs fonctionnaires.

Il n'en était pas de même des villes qui s'élevaient par degrés ou qui étaient fondées dans les domaines de quelque seigneur. Celui-ci ne pouvait leur accorder certains droits que du consentement de l'empereur, mais il pouvait les étendre ensuite jusqu'au choix complétement libre de leurs autorités; il pouvait rendre bien des choses dépendantes de leur volonté et d'un autre côté défendre, même contre le chef de l'empire, les priviléges sur lesquels on voudrait empiéter. Ce fut ainsi que l'empereur Frédéric II, sur les plaintes de l'évêque Henri de Bâle, au sujet du droit de nommer le conseil de la ville que l'empereur réclamait, ne se borna pas à renoncer de lui-même à ce droit, mais reconnaissant celui de l'évêque, il destitua le conseil déjà nommé; il imita en cette occasion l'exemple de son aïeul Frédéric, qui ne voulut pas reconnaître à la ville de Trente le droit de nommer son conseil, de lever des impôts, de faire des règlements sur les ports et la navigation, et bien moins encore celui de forcer l'évêque à venir demeurer dans ses murs. A Saint-Gall l'abbé exerça pendant fort

longtemps encore non-seulement le même droit, mais il dépendait encore de lui de choisir les personnes à qui il voulait accorder le droit de bourgeoisie. Lorsque, dans les villes ainsi constituées, il existait un conseil, ses fonctions se bornaient à surveiller les professions industrielles, à maintenir la police, à régler ce qui avait rapport aux fortifications et à l'armement, enfin à tout ce qui intéressait les relations intérieures de la grande famille des citoyens; l'administration de la justice regardait le seigneur qui tantôt y présidait en personne et tantôt en chargeait un bailli à sa place. Quelquefois aussi il inféodait cet emploi à un homme libre ou à un vassal distingué; puis par la suite des temps le droit en passa aux villes qui devinrent ainsi parfois possesseurs de fort singulières redevances, tel que le faucon que l'évêque de Coire devait annuellement à l'empereur, comme à son avoué, et que plus tard il se trouva dans le cas de devoir présenter à la ville. En vertu d'une autorité semblable, les comtes Ulric et Berthold de Neufchâtel déclarèrent authentiquement, en l'an 1214, quels services devaient leur être rendus, à quels droits utiles ils pouvaient prétendre (8), et quelles règles on devait observer dans la vente des denrées; en retour ils accordaient aux bourgeois le droit de vendre et d'engager librement leurs biens-fonds, sauf les droits du souverain, et promettaient de leur prêter protection et secours en toutes leurs nécessités. Leurs successeurs devaient jurer d'observer ces conditions, faute de quoi l'évêque et le chapitre de Lausanne, ainsi que le chapitre des chanoines de Neufchâtel, étaient autorisés à se servir de l'interdit et de toutes les autres armes spirituelles, pour faire rendre justice aux bourgeois, en foi de quoi

(8) C'est sous le point de vue de ne pas laisser dépérir la culture de la vigne et en même temps de maintenir son revenu dans son intégrité qu'il faut juger la disposition : « Si forte aliquis vineam suam per triennium sine cultura dimiserit, nostra erit. »

ces seigneurs ecclésiastiques joignirent leurs signatures à celles des comtes.

A tout prendre on peut croire qu'en Allemagne l'existence municipale commençait alors à se développer, puisque c'est à cette époque que beaucoup de villes furent fondées, que des villages ouverts furent entourés de murs et obtinrent les droits de cités, tandis que la plupart de celles qui furent par la suite élevées au rang de villes impériales, ne jouissaient encore que d'une aurore de liberté. Beaucoup de priviléges furent dus à la bienveillance des seigneurs et surtout des seigneurs ecclésiastiques; d'autres furent accordés en reconnaissance de services rendus; il y en eut d'acquis dans des moments d'embarras, par suite de secours donnés dans des circonstances inattendues, ou durant les troubles de l'empire, quand les bourgeois et leur seigneur embrassèrent des partis différents. Quelquefois l'empereur les conférait dans sa colère contre certains princes ecclésiastiques qui s'étaient déclarés pour le parti opposé au sien. Enfin lorsque les circonstances permettaient d'exiger davantage, les villes s'emparaient de tout ce qu'elles pouvaient enlever au droit de leur seigneur. On voit par là que, dans les grandes villes d'Allemagne, dans celles qui, comme villes impériales, se distinguèrent plus tard par leur influence et leur richesse, l'affranchissement suivit une marche plus lente, mais en même temps plus régulière et plus légitime qu'en Italie; il s'y éleva moins de dissensions intérieures: celles qui s'y manifestèrent eurent des suites beaucoup moins funestes, et la liberté s'y affermit d'une manière beaucoup plus sûre et plus durable; aussi ces villes, devenues membres organiques de l'empire, ne tombèrent que sous les coups redoublés qui firent écrouler tout l'édifice. Nous n'avons pas du reste à nous occuper ici des événements qui facilitèrent le développement de cette liberté, tels que la chute de la maison de Hohenstauffen et l'interrègne

qui s'ensuivit, non plus que des circonstances qui permirent à un plus grand nombre de villes de s'affranchir dans les duchés, dont l'un s'éteignit avec la maison de Hohenstauffen et dont les deux autres demeurèrent pendant longtemps attachés à des dignités ecclésiastiques.

On pourrait faire une longue énumération de villes qui obtinrent à cette époque des droits, des privilèges, des concessions, ainsi que la confirmation de coutumes existant depuis longtemps et qui surtout dans les Pays-Bas s'étaient développées bien des années auparavant (9). Ce que le duc Léopold fit en faveur de Vienne, en se décidant à y fixer sa résidence, la bienveillance de l'empereur Frédéric II le compléta en 1237, en plaçant cette ville sous l'autorité immédiate du chef de l'empire, en y ajoutant la franchise de l'impôt et du service de guerre, autrement que d'après le droit de bourgeoisie, c'est-à-dire avec la faculté de pouvoir revenir coucher chez soi. Enns qui, à cause de son commerce, était, après Vienne, la ville la plus importante du duché, obtint aussi de Léopold le rang de cité. Dans le Nord, les fils de Henri-le-Lion, en favorisant la ville de Stade, montrèrent qu'ils partageaient l'opinion que leur père avait eue de l'importance de cette place; et plus tard l'attachement fidèle de Brunswick aux petits-fils, fut récompensée par plusieurs privilèges qui répandirent de l'aisance et de l'agrément sur la vie et les travaux de ses habitants. Stendal fut affranchi, vers cette époque, de la juridiction du vicomte, devant lequel les habitants ne furent plus tenus de comparaître. D'autres villes de la marche de Brandebourg obtinrent aussi diverses faveurs. Othon et Jean, marquis de Brandebourg, donnèrent à la ville de Werben le droit de bac pour traverser l'Elbe avec le privilége qu'aucun autre passage n'y pourrait être établi jusqu'à Magdebourg. Des franchises et des faveurs de ce genre furent accordées jusqu'en Hongrie.

(9) *Dom Martene*, Coll. ampl. I, 891.

Il y eut des endroits qui, par la bienveillance impériale, bien qu'ils fussent encore ouverts, obtinrent le droit de marché et d'autres priviléges et qui ne prirent que plus tard la forme de villes en s'entourant de murs. En Bavière, Landshut et Kelheim durent leur existence au duc Othon ; son fils Louis acheva la première de ces villes et bâtit en outre Straubing, Braunau, et sur l'autre rive du Rhin, Landau. Ce fut à cette époque que s'élevèrent, dans les Pays-Bas, Gorcum (10) et Bois-le-Duc, avec franchise de péage (11), laquelle, comme tant d'autres, était toujours un motif pour engager à venir s'établir dans un endroit (12). En l'an 1200, on commença la construction de la ville de Flensbourg. Dix-huit ans après, Borwin, prince des Vandales, fonda Rostock. C'est entre ces deux années qu'il faut placer l'origine de Stralsund. Selon toute apparence, c'est aux ducs de Zaehringen que Villingen doit son existence, car ces princes furent les premiers de toutes les grandes maisons qui comprirent l'importance des villes pour l'augmentation de leurs revenus et la stabilité de leur puissance. Le landgrave Hermann de Thuringe trouva que l'abbaye de Kreuzberg, sur la Werra, se distinguait par une situation singulièrement agréable et il jugea que cet emplacement conviendrait fort pour y bâtir une ville. En conséquence il accorda aux paysans les droits de bourgeoisie, sous la condition qu'ils viendraient se fixer autour de l'abbaye. Ils y consentirent volontiers, et beaucoup de nobles vinrent se joindre à eux. En Poméranie quelques villes furent bâties, comme on fait de nos jours des chemins de fer, c'est-à-dire par une réunion de capitaux dans l'espoir du profit que devait procurer le revenu d'un semblable lieu. Les seigneurs ne faisaient pas non plus de difficulté pour céder, moyennant un cens raisonnable, quelques propriétés territoriales, afin d'a-

(10) *Joh. a Leid.*, Chron., p. 192.
(11) *Miræus*, I, 193.
(12) *Id.*, I, 292.

grandir une ville déjà existante. L'évêque Iso de Verden fit bâtir à ses frais le mur d'enceinte de sa ville. Mais dans les lieux, comme à Liége, où les habitants s'étaient déjà formés en corporations jouissant de grands priviléges, cela ne se faisait pas sans grandes dépenses et beaucoup d'efforts de leur part (13).

Parmi les établissements que l'on peut regarder à quelques égards comme particuliers à l'Allemagne et dont les résultats furent très-importants, il faut compter celui des maîtrises ou de l'association de tous les membres de semblables professions. Leur existence se rattache essentiellement à celle des villes. Les industriels auront sans doute voulu imiter la noblesse à qui l'esprit de corps donna, dans les commencements, une si grande prépondérance dans l'administration des villes, et les marchands qui s'étaient également unis dans leurs intérêts mutuels. L'association entre les personnes ayant des points de contact d'un genre quelconque est dans la nature humaine. Dans cette occasion la demeure dans le même lieu était le point de contact général, l'exercice de la même profession, resserré souvent dans un cercle plus étroit encore, était le but particulier, d'ordinaire plus puissant que l'autre. Or l'objet qui dans ces diverses associations formait le mobile d'action, n'avait rien d'idéal; il était tout pratique. C'était la profession des armes chez la noblesse, celle des affaires chez les marchands, la matière première qu'il s'agissait de dégrossir ou de perfectionner chez les artisans. Si la lance et le bouclier unissaient les uns, la balance et l'aune les autres, pourquoi le marteau, les ciseaux et le poinçon, le métal et la pierre, ne produiraient-ils pas le même effet chez les derniers? Quand même on reconnaîtrait de bonne heure une tendance politique dans quelques-unes de ces ins-

(13) En 1203. Voyez *Chron. Lamb. parv. cont.*, dans *Don Martene*, Col. ampl., t. V.

titutions, on peut néanmoins admettre avec certitude que le premier but de leur établissement fut religieux et qu'ils furent, dès leur origine, ce que sont encore aujourd'hui dans l'Église catholique les confréries (14). C'est pourquoi elles étaient mises sous la protection de la sainte Vierge ou de quelque saint; les contributions que les membres payaient étaient consacrées à l'achat de cierges pour augmenter l'éclat de leur fête patronale; enfin l'association était chargée de veiller à ce que chacun de ses membres fût enterré chrétiennement et elle devait assister à son convoi avec des offrandes et des cierges (15). Ce n'était pas seulement la nature, mais encore la foi chrétienne dont l'existence des hommes était alors pénétrée, qui poussaient de préférence à des œuvres de charité de ce genre, les personnes qui exerçaient la même profession (16). Ces associations avaient un autre effet encore; c'était le droit d'inspection sur la manière dont la profession elle-même était exercée. De cette institution sortit un point d'honneur de métier, qui se manifestait dans les individus par le soin qu'ils mettaient à perfectionner les travaux qu'ils produisaient, et, dans le corps entier, par l'attention qu'ils portaient à ce que l'incapacité ou la mauvaise conduite de quelques-uns de ses membres ne nuisît point à la considération de tous. En conséquence la vie et les mœurs des associés tombaient elles-mêmes sous la juridiction de la

(14) Il est étonnant qu'aucun écrivain n'ait encore fait cette remarque, quoique la chose soit si évidente. Dans les plus anciennes lettres de maîtrise que nous connaissions, dans celles que l'évêque Lutold II de Bâle accorda aux bouchers et que l'on trouve dans *Ochs*, I, 318, il est dit : « Ad usus *Confraternie* eorum, quæ vulgariter dicitur *Zunft.* » Nous avons fait voir au commencement de ce livre que c'est à la même époque que les confréries commencèrent à se former en France.

(15) Les diverses lettres de maitrises du treizième siècle qui se trouvent dans *Ochs* et dans d'autres auteurs, expriment toutes, sans exception, ce but, à côté d'autres stipulations.

(16) C'est pourquoi, dans les villes protestantes où, par la suite des temps, les maitrises ont complétement changé de nature, on a néanmoins conservé l'usage de faire enterrer par leurs confrères les corps des membres décédés.

compagnie, et le mal que les lois ne pouvaient empêcher, que l'Église ne faisait que tenter de prévenir par un appel à la conscience religieuse, trouvait un tribunal de première instance dans l'association même, toutes les fois que ce mal ne touchait que l'exercice de la profession, des querelles intestines et ne s'élevait pas au rang de véritables délits. Une suite naturelle de l'institution des maîtrises fut la défense d'exercer la profession à quiconque n'en faisait pas partie, l'obligation de s'y faire agréger et des priviléges en faveur de ceux dont les pères en avaient été membres. D'un autre côté les membres d'une même corporation étant rapprochés par leur état et réunis par les bienfaits de la religion, il était également naturel qu'à la guerre, ils désirassent combattre sous la même bannière. Le sentiment d'honneur s'élève dans l'homme, son courage devient plus grand, il est plus ferme et plus décidé, quand d'autres hommes auxquels il est uni par un lien intime, combattent à côté de lui, quand il peut les rendre témoins de ses exploits. Aussi les princes virent-ils sans regret l'accomplissement de ce désir, et les corporations en acquirent plus tard une importance sociale qui finit par leur procurer la participation au gouvernement de leurs villes. Si le droit d'exclusion assurait une existence honnête aux hommes habiles et laborieux, et garantissait à la corporation tout entière l'honneur que devaient lui procurer des travaux consciencieusement faits, ce droit était doublement avantageux à la république, puisque le renversement de toutes barrières ne compromet que trop souvent les existences honnêtes et fait disparaître l'ouvrage bien fait par l'avilissement des prix. Nous ne pouvons douter que cette institution n'ait aussi contribué au rapide accroissement des villes, puisque beaucoup d'entre elles ne tardèrent pas à se voir entourées, hors de leurs murs, de nouvelles habitations, lesquelles, par des travaux de défense exécutés au-delà, furent attirées elles-mêmes dans l'enceinte de la

ville, de sorte qu'il y en a plus d'une, même de celles qui ne sont pas déchues par le cours des temps, qui dans le moyen âge ne renfermaient pas moins de maisons et ne comptaient pas moins d'habitants qu'aujourd'hui. Ainsi un incendie consuma, en 1219, à Lausanne 1374 maisons, tandis qu'en 1824 cette ville n'en renfermait en tout que mille.

Comme pour tout ce qui s'est développé par la nature même des choses, il est impossible de fixer avec exactitude l'époque de l'origine des maîtrises. Elles ont probablement commencé vers le milieu du douzième siècle; car elles existaient certainement assez longtemps avant que l'autorité supérieure en eût pris connaissance, et les eût légalisées en leur donnant des règlements. Comme c'étaient des associations, elles avaient à leur tête un maître, que tantôt on leur imposait et que tantôt elles choisissaient elles-mêmes : le premier cas se présentait dans les professions qui fournissaient aux premières nécessités de la vie, que l'on croyait devoir soumettre à une surveillance plus sévère que les autres. Car il fallait prendre soin qu'un juste équilibre s'établit entre les besoins du peuple et les intérêts de l'industrie (17). Indépendamment du maître, chaque corporation avait encore son trésorier, et probablement aussi quelques membres de l'association chargés de l'aider et de le conseiller. Il paraît du reste que cette institution fut jugée si bonne et si utile, que là où elle ne s'était pas formée d'elle-même, elle fut établie par le gouvernement.

Bien que les villes possédassent une indépendance moins illimitée que de notre temps, il y avait pourtant bien des circonstances dans lesquelles elles n'étaient pas plus gênées que les familles ne le sont et ne le peuvent être aujourd'hui avec la soumission due au gouverne-

(17) Le roi Jean d'Angleterre ordonna que le prix du pain fût réglé d'après les mercuriales, en ayant égard, comme de juste, aux frais du boulanger et à l'équitable indemnité pour son travail.

ment de l'Etat. Ainsi, nonobstant l'autorité suprême de l'empereur, elles pouvaient s'allier mutuellement pour se défendre au besoin par les armes contre les perturbateurs de la paix publiqne; elles pouvaient faire des conventions pour se renvoyer réciproquement les affaires litigieuses à juger, ponr maintenir la tranquillité dans leurs murs, pour mettre des bornes à l'usure des Juifs, dont le poids devenait de plus en plus insupportable (18), pour s'engager à ne prendre aucun parti dans les troubles de l'Empire, puisque, dans ces cas, l'union est le seul moyen de maintenir le but de la société. Par la même raison, on voyait souvent aussi des disputes, des querelles s'élever entre elles, puis des accommodements, des réconciliations, le rétablissement de rapports mutuellement avantageux, l'emploi de moyens de pacification lorsque les discussions menaçaient de se renouveler; et par la même raison aussi des traités pour favoriser réciproquement leur commerce, pour le protéger, pour écarter les difficultés et les obstacles qui pourraient survenir, comme un peu plus tard, par la ligue hanséatique, pour s'engager à agir désormais d'après l'avis général, et, dans tous les cas, de s'accorder mutuellement toute protection. Mais quand l'alliance était dirigée contre un tiers, et que son but était moins la défense que l'attaque, alors l'autorité suprême venait se placer entre les contractants et reponssait tout acte contraire au bon ordre. Lorsque, dans des temps de divisions générales, ou dans la crainte de quelque grand malheur, ou dans l'appréhension d'un voisinage qni devenait menaçant, les villes appelaient momentanément à leur secours quelque puissant protecteur, leurs droits n'en souffraient aucune diminution, non plus que lorsque le seigneur suzerain jugeait convenable de les

(18) D'après *Matthieu Paris*, le taux de l'intérêt était en Angleterre, sous Henri III, de 5 pour 100 par mois. Il n'était nulle part ailleurs aussi haut que cela, quoique fort élevé partout. Voyez *Muratori*, Ant. Ital., Diss. XVI, de usuris.

hypothéquer, puisque, dans ce cas, il ne remettait entre les mains de son créancier que l'usufruit qu'il s'était réservé et sur lequel il avait des droits incontestables. Certes, l'époque que nous décrivons n'a pas été plus que toute autre exempte de violences et d'injustices, mais alors c'était du moins ouvertement qu'on se livrait aux unes comme aux autres; on ne prétendait ni les faire entrer, par des artifices, dans le domaine du bon droit, ni donner avec impudence le nom de juste à ce qui était le comble de l'injustice.

Nous venons de remplir la grande tâche que nous nous étions imposée, celle de tracer un tableau de cette époque telle qu'elle se présentait dans les différentes classes de la société, dans les différents rapports sous lesquels ses membres se trouvaient placés les uns envers les autres. Or, si un siècle, on nne période de temps quelconque, se distingue d'un autre par un caractère qni lui est particulier, surtout chez les peuples qui, par la culture de leur esprit et par le degré de leur développement social, sont placés à la tête du genre humain; si, dans ces périodes de temps plus ou moins longues, on trouve que tous ou la plus grande partie des sentiments qui les animent, et qui impriment à leur vie sa direction, ont quelqne chose de commun, que nous avons coutnme d'exprimer par les mots d'*esprit du temps*, nous pouvons dire sans hésiter de cette époque, qne l'impulsion qui a mis tout en mouvement, et qni en a fécondé la vie, a été le Christianisme. Ce qui ne veut pas dire que les peuples l'aient embrassé dans toutes leurs pensées et leurs œuvres, dans toutes leurs volontés et leurs actions, de la même manière que peuvent le faire les habitants d'un couvent, modèles de perfection, ou bien les membres d'une famille de frères Moraves; ce n'est là ni le but du genre humain, ni le devoir général qu'impose le Christianisme; mais il est incontestable que la religion chrétienne se montrait alors

dans tous les événements importants, qu'elle apparaissait dans tous les rapports essentiels, qu'elle devint la force vivifiante d'une foule d'actions, la cause et le but de beaucoup d'entreprises. Et quand même des dissertations philosophiques, qui seraient plus difficiles à réfuter que celles que l'on a composées jusqu'à présent, s'efforceraient de prouver que des événements tels que ceux que cette époque présente en foule, n'ont pas pu tirer leur origine du Christianisme bien compris et bien appliqué, il suffirait de leur répondre par ces paroles d'un ancien sage :

« C'est à leurs fruits que vous les reconnaîtrez *. »

* Dans ces siècles de foi, l'influence religieuse et sociale du *christianisme* n'était représentée que par l'Eglise catholique; donnons aux faits leur nom propre et rendons à Dieu ce qui appartient à Dieu. La conclusion de tout cet ouvrage de l'écrivain protestant, c'est donc que les sociétés, dans le moyen âge, n'ont été sauvées de la barbarie que par les papes, les prêtres et les moines, qui seuls conservaient le dépôt de la civilisation chrétienne. Depuis cette époque, les sectes religieuses et philosophiques, coalisées avec les gouvernements, ont réussi à se passer des papes, des prêtres et des moines, et pour apprécier ce que l'humanité a gagné à ce changement, il suffit de lire l'histoire des révolutions religieuses, monarchiques, sociales et politiques des quatre derniers siècles, et de répéter les paroles de l'ancien sage cité par Hurter :

« C'est à leurs fruits que vous les reconnaissez. »

(S.-C.)

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME TROISIÈME.

—

CHAPITRE XXIII.

DES AUGUSTINS.

CHAPITRE XXIV.

CHAPITRE XXV.

DES DOMINICAINS, 63.

CHAPITRE XXVI.

DES ORDRES MILITAIRES, 97.

§ I. — DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN, 97.

§ II. — DES TEMPLIERS, 117.

§ III. — DES CHEVALIERS TEUTONIQUES, 162.

§ IV. — DES ORDRES MILITAIRES D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, 180.

CHAPITRE XXVII.

RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 187.

CHAPITRE XXVIII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 212.

CHAPITRE XXIX.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 234.

CHAPITRE XXX.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 269.

CHAPITRE XXXI.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 292.

CHAPITRE XXXII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 312.

CHAPITRE XXXIII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 345.

CHAPITRE XXXIV.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 365.

CHAPITRE XXXV.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 390.

CHAPITRE XXXVI.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 421.

CHAPITRE XXXVII.

SUITE DES RAPPORTS DE L'ÉGLISE AVEC LA VIE INDIVIDUELLE, SOCIALE ET POLITIQUE PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE, 451.

CHAPITRE XXXVIII.

CHAPITRE XXXIX.

CHAPITRE XL.

CHAPITRE XLI.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU TOME TROISIÈME ET DERNIER.